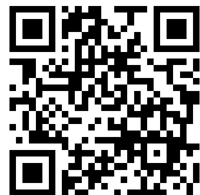
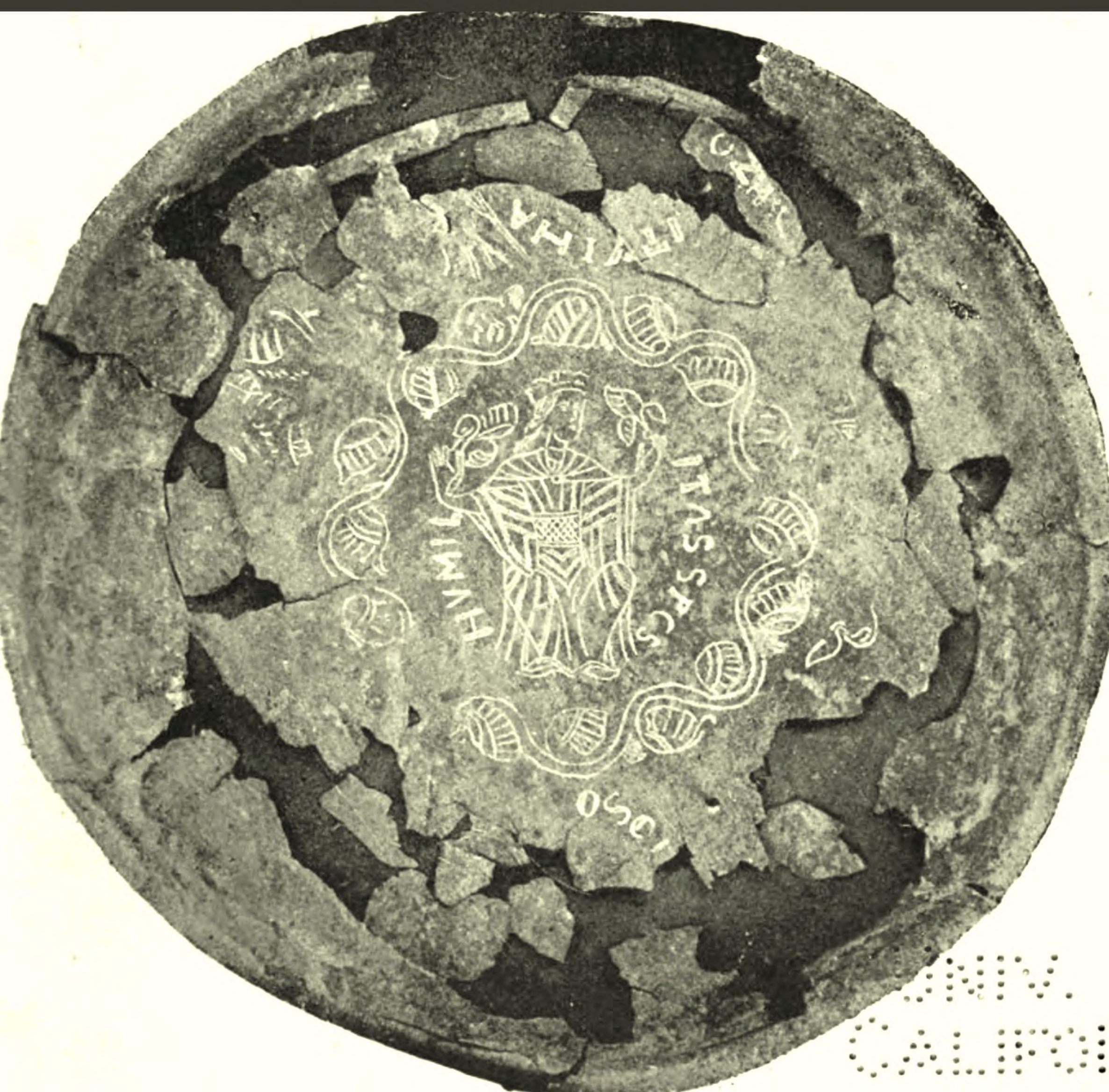
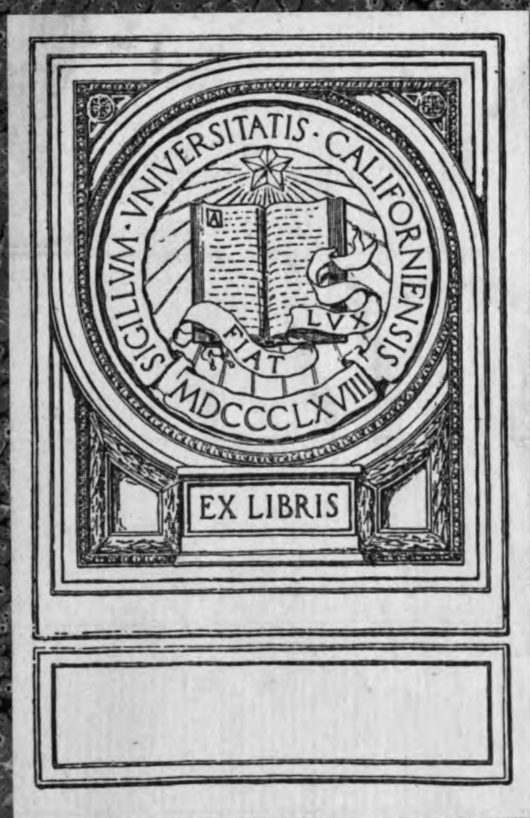




Mélanges d'archéologie et d'histoire

École française de Rome


SIGILLVM · VNIVERSITATIS · CALIFORNIENSIS
FIAT LVX
MDCCCLXVIII
EX LIBRIS



ÉCOLE FRANÇAISE DE ROME

MÉLANGES

D'ARCHÉOLOGIE ET D'HISTOIRE

XIe année. — 1891.

PARIS
ERNEST THORIN LIBRAIRE ÉDITEUR, 7, Rue de Médicis

ROME
SPITHÖVER, Place d'Espagne.

Rome. — Imprimerie de la Paix, Philippe Cuggiani. — 1891.

NOTES SUR QUELQUES MONUMENTS BYZANTINS DE L'ITALIE MÉRIDIONALE

II [1].

Les grottes érémitiques et les chapelles souterraines de la région de Tarente.

La grande plaine qui s'étend au nord de Tarente, entre les dernières ramifications de l'Apennin et le rivage de la mer Ionienne, offre un aspect digne d'être remarqué. Vue du sommet des collines qui séparent les eaux de l'Adriatique de celles du golfe de Tarente, elle présente une surface légèrement ondulée par quelques élévations médiocres, mais qui semble s'abaisser jusqu'à la mer par une pente continue et presque insensible. L'aspect change dès qu'on descend dans la plaine. A chaque pas le terrain est coupé par des crevasses profondes, désignées dans le pays sous le nom de *gravine*, dont la longueur atteint souvent plusieurs kilomètres, et dont les pentes abruptes, couvertes de rochers éboulés et tapissées d'une végétation sauvage, forment un frappant contraste avec la monotonie de la plaine environnante. Le chemin de fer qui mène de Bari à Tarente traverse sur de hauts viaducs plusieurs de ces crevasses; pour qui veut s'engager dans la *gravina* même, il n'est d'autre moyen que de pénétrer par l'une des extrémités de ce ravin escarpé et d'en suivre, non sans peine, les détours et les replis.

(1) Voir *Mélanges de l'Ecole française de Rome*, t. X, p. 284, pour la première partie de ce travail: *la Calabre*.

Sur les pentes de ces *gravine*, dans le calcaire friable dont elles sont formées, des grottes naturelles sont creusées en grand nombre, et de bonne heure les populations du voisinage ont su tirer parti de l'abri qu'elles y rencontraient. Plus d'une fois, dans ces failles profondes et presque inaccessibles, les paysans ont cherché un refuge, depuis le temps lointain où les pirates sarrasins faisaient vers le IXe et le Xe siècle leurs désastreuses descentes sur les côtes d'Italie; dans la pierre facile à tailler, les fugitifs creusèrent des grottes nouvelles, ils agrandirent et aménagèrent celles que la nature leur fournissait: ainsi des villages entiers s'établirent dans les *gravine* (1). Rien n'est plus curieux, pour ne citer qu'un exemple, que la profonde crevasse qui s'étend au pied du village de Mottola près de Tarente: sur une longueur de près de cinq cents mètres, des grottes, dont l'ouverture régulièrement taillée atteste le travail de l'homme, se superposent en cinq ou six étages; les éboulements du rocher ont rendu aujourd'hui inaccessibles plusieurs d'entre elles; mais dans celles où l'on peut pénétrer, on trouve des traces d'habitation humaine, et parfois même de culte. Les gens du pays désignent communément sous le nom d'*églises grecques* ces chapelles souterraines, et plusieurs d'entre elles sont aujourd'hui encore des lieux de pèlerinage fréquentés. Plusieurs des villages de la région sont d'ailleurs partiellement bâtis au flanc de la *gravina:* tels sont, auprès de Tarente, Massafrà et Palaggianello.

On sait comment, autour des grands établissements monastiques de l'Orient, comme aujourd'hui encore autour des couvents de l'Athos, se groupaient des communautés de moindre importance et des *laures* érémitiques, où les ascètes de l'ordre de saint Basile cherchaient contre les tentations du monde une plus austère

(1) Aar, *Note storiche sulla Terra d'Otranto* (Arch. Storico ital., serie IV, t. VI, 112-113.

et plus sûre retraite. Cassien déjà nous parle de ces moines du Vᵉ siècle, qui tantôt, vivant seuls dans leur grotte, s'appliquaient par de sévères mortifications à atteindre la perfection, et tantôt, réunis en une petite communauté, formaient ce qu'on nommait une *laure*. Chaque *laure* était un groupe de cellules creusées dans un lieu sauvage et désert, et dont chacune servait de demeure à un religieux, qui y vivait isolé, sans parler jamais aux autres moines. Le dimanche seulement, les solitaires qui appartenaient à la même *laure* se réunissaient dans une crypte ou chapelle qui formait le centre de la communauté religieuse, et assistaient ensemble à la messe qui y était célébrée (1).

Ces pratiques orientales passèrent dans l'Italie du Sud avec les moines basiliens qui s'y établirent en si grand nombre au moyen-âge. Dans les profondes crevasses de la plaine de Tarente, comme sur la côte rocheuse de l'Adriatique et dans les ravins de la montagneuse Calabre, les moines grecs trouvèrent les grottes et le désert qu'ils cherchaient ; et sous le climat tempéré de l'Italie méridionale, ils continuèrent aisément la vie qu'ils menaient en Orient. Ils s'établirent par groupes de dix, douze ou quinze dans les solitudes de la *gravina*, ils s'abritèrent dans des cellules creusées au flanc des rochers, où des couchettes étroites ménagées dans l'épaisseur des parois, un banc grossièrement taillé dans la pierre le long de la muraille, des sièges pratiqués dans le revers extérieur de la cellule, composaient tout le mobilier peu compliqué de ces anachorètes byzantins. Le centre religieux de la communauté était une chapelle, généralement souterraine, que les moines, suivant l'usage, embellirent de peintures sacrées.

(1) Cf. Tarantini, *Di alcune cripte nell'agro di Brindisi*, Naples, 1878. Lenormant, *Notes archéol. sur la Terre d'Otrante* (Gaz. Arch. 1881-1882, p. 122-124) et mon article sur les *Peintures byzantines de l'Italie méridionale* (Bull. de Corr. Hellén. XII, 441 et suiv.).

De bonne heure, autour de Tarente relevée de ses ruines par l'empereur Nicéphore Phocas (968) et devenue une ville entièrement byzantine (1), des établissements de la règle de saint Basile se fondèrent en grand nombre. Dès le Xe siècle, le monastère impérial de Saint Pierre en l'île — *in insula parva Tarenti*, comme disent les documents — était l'objet de la sollicitude constante des stratèges de Longobardie et des catapans d'Italie (2); une autre abbaye basilienne était consacrée sous le vocable de St. Jean Baptiste; une troisième s'élevait à S. Vito del Pizzo, une quatrième enfin à 10 milles de la ville, à l'endroit appelé S. Maria di Talzano; et dans toute la région avoisinante, à Massafrà et à Palaggianello, à Mottola et à Castellaneta, de nombreuses communautés monastiques s'établissaient dans les *gravine*, et une foule d'oratoires ou de chapelles étaient consacrés dans la campagne selon le rite grec. Les documents du XIe et du XIIe siècle mentionnent plus d'une fois l'existence de ces *laures* basiliennes, de ces *ecclesiae ipsarum cellarum* (3) abritées dans les grottes de la *gravina:* beaucoup de ces oratoires subsistaient encore au XVIe siècle aux environs de Tarente, et on en trouve la mémoire dans un curieux document, conservé à la curie archiépiscopale de cette ville. C'est le récit d'une visite diocésaine faite en 1577 par l'archevêque Brancaccio, et remplie, comme le sont d'ordinaire les actes de cette sorte, de détails aussi précis qu'intéressants. J'emprunte à ce texte encore inédit quelques informations relatives aux établissements de rite grec conservés dans la région (4).

(1) Schlumberger, *Nicéphore Phocas*, 679-684.

(2) Trinchera. *Syllabus graec. membranarum*, 5, 6, 7, 9, 22, 31, etc.

(3) Actes inédits de 1173 et 1182 de l'archive capitulaire de Brindisi. Dans un acte du XIIe siècle on trouve la mention en Calabre d'un σπήλαιον τῆς Ἁγίας Ἑλένης (Trinchera, *op. laud.* 291).

(4) Il serait fort utile, pour dresser la statistique exacte des monuments qui nous occupent, d'entreprendre le dépouillement complet

Sur le monastère basilien de S. Vito del Pizzo, il est dit (f° 606): " in pluribus locis ipsius Ecclesie apparent *quedam littere grece* que non fuerunt lecte, *suntque in ea depicte similiter figure sanctorum*, et praesertim gloriosi martiris s.[ti] Viti. Extra ecclesiam in quodam loco sub quadam fenestra apparent exculta quedam arma, supra que leguntur infrascripta verba: Robertus imperator Constantinopolitanus... " — A Tarente même, l'église de S. Paul était consacrée suivant le rite grec, et décorée de peintures anciennes (f° 549): " altare ipsius est *more greco* intus quoddam penetrale...; in ejus medio habet quemdam arcum, in eaque sunt multe figure *greco more depicte*, et intrinsecus et extrinsecus male tractate... Asseruerunt antiquitus eamdem fuisse *Ecclesiam grecorum*, qui in ea *greca celebrabant.* " — A l'église de S. Pierre et S. André (f° 613), mêmes restes et mêmes souvenirs: " et in penetrabili est altare majus circulare in girum; habet altare dissacratum sub semicirculari cupola, ad quod ascenditur per plures gradus undique, super quo altari est quaedam crux ferrea de more antiquo; in ipsa ecclesia est figura beatae Virginis; in quadam cancella insunt et duae sedes abbatiales lapideae...; est depicta multis et quam pluribus figuris. " — D'autres églises du même genre sont encore mentionnées dans la relation de l'archevêque Brancaccio: celle de S. Maria di Talzano (f° 603), celle de saint Démétrius (f.° 605). Dès la fin du XVI[e] siècle d'ailleurs, la plupart de ces monuments étaient à l'abandon. La visite diocésaine dit de l'abbaye de S. Vito que l'archevêque " invenit eam apertam, desertam, nudam, ab animalibus habita-

de ces visites diocésaines, qui marquent en termes fort précis la longue persistance du rite grec. J'en connais plusieurs qu'il faudrait examiner: à Lecce, *Acta S. Visitationis diocesis Lyciensis*, de 1662; à Otrante, *Acta S. Visitationis urbis et diocesis Hydruntinae* de 1607; à Nardò, *Acta S. Visitationis Neritinae diocesis*. On trouve souvent dans ces documents des indications précieuses pour expliquer les monuments que nous rencontrons aujourd'hui.

tam „; c'est l'état où se trouvent aujourd'hui la plupart des cryptes que j'ai visitées, et il n'est pas surprenant que, dans ces conditions, beaucoup de ces oratoires aient disparu sans retour. Plusieurs d'entre eux pourtant sont parvenus jusqu'à nous et ils doivent être signalés; pour l'histoire de l'art byzantin, pour 'étude si obscure encore des influences que l'Orient exerça sur l'Italie, pour l'histoire de l'hellénisme, les fresques qui décorent ces chapelles sont en effet de précieux monuments. Quelques unes portent des dates fort précises, qui permettent d'en déterminer l'âge et d'en fixer la succession; et quoique beaucoup d'entre elles soient d'époque relativement récente, elles n'en méritent pas moins une étude attentive, car elles attestent la longue persistance de la langue et du rite grecs dans ce pays.

II.

Dans plusieurs localités de la région de Tarente, toutes situées dans un rayon de 20 à 30 kilomètres autour de cette ville, on rencontre des restes assez considérables de ces établissements érémitiques du moyen-âge. Les plus importants d'entre eux sont groupés aux alentours des villages de Massafrà, Mottola, Grottaglie et Palaggianello.

1° *La gravina de Massafrà.* — Le petit village de Massafrà est bâti dans un site fort pittoresque, entre deux ravins profonds, que l'on nomme dans le pays la *gravina di S. Marco* et la *gravina della Madonna delle Scale.* La seconde, où s'élève aujourd'hui une église consacrée à la Madone, semble avoir abrité jadis une *laure* assez importante. Tout autour de l'église actuelle, on rencontre sur les deux côtés de la *gravina* des groupes de petites cellules; sous l'église même, une chapelle souterraine, de proportions assez considérables, formait le centre de cette commu-

nauté religieuse. Aujourd'hui toute trace de peinture a disparu dans les cellules et dans la crypte; autrefois elles étaient ornées de fresques, comme le prouve une fort médiocre figure de la Madone, conservée dans l'église, mais qui jadis était peinte à la paroi d'une des grottes voisines; elle fut, d'après l'inscription qui l'accompagne, détachée en 1731 de sa place primitive pour être placée au dessus du grand autel. C'est une œuvre fort ordinaire au reste du XIV[e] ou XV[e] siècle, et qui ne mérite pas de retenir l'attention.

La *gravina di S. Marco* renferme des monuments plus importants. C'est d'abord une grotte, appelée la *cappella di S. Marco*, ouverte à mi-côte au flanc de la *gravina*, et à laquelle on accède par un escalier fort étroit qui monte le long de la paroi rocheuse. En avant de l'oratoire, on rencontre un petit vestibule, où se trouve à gauche le puits destiné aux ablutions; l'intérieur de la chapelle est divisé en trois nefs étroites par de lourds piliers carrés portant des voûtes en cintre surbaissé; deux absides terminent l'édifice; mais le sanctuaire, suivant l'usage grec, est élevé de quelques marches au-dessus de la nef, et un mur, percé de la seule *porte sainte*, le sépare de l'endroit réservé aux fidèles. Sur les piliers, des croix taillées dans le rocher ou tracées à la pointe attestent la dévotion des pélerins qui visitaient cet oratoire. Jadis la chapelle était décorée de peintures: quelques restes misérables en subsistent seuls aujourd'hui. Dans le vestibule, c'est une figure de S. Marc, fort endommagée; dans l'intérieur, ce sont deux images des saints Cosme et Damien. Aux pieds de S. Marc on voit, suivant l'usage, une petite figure agenouillée, représentant le fidèle qui pieusement a fait peindre cette fresque, et quelques lettres subsistent tout auprès, fragment de l'inscription votive par laquelle le donateur se recommandait à la protection du saint. Tout cela est d'ailleurs de date fort moderne et d'intérêt secondaire.

Un peu plus loin, dans la même *gravina*, on rencontre trois grottes plus considérables: ce sont celles de la *Candelora*, de *S. Leonardo*, et de *S. Pantaléon* (1). Toutes trois renferment des peintures à inscriptions exclusivement latines, mais elles ne méritent pas moins d'être étudiées avec soin. Par leur disposition architecturale, par quelques uns des sujets représentés, elles se rattachent visiblement à la tradition byzantine: et sur l'enduit qui couvre leurs murailles, des *graffiti* tracés à la pointe attestent que plus d'une fois des gens de langue grecque sont venus faire leurs dévotions dans ces oratoires solitaires.

La *grotte de la Candelora* est une chapelle d'assez grandes dimensions. Jadis elle était précédée d'un narthex extérieur, qui par trois portes s'ouvrait sur la basilique; à l'intérieur, trois nefs de largeur presque égale se terminent par trois petites absides. Les proportions de cet oratoire, et surtout certains détails d'ornementation, fort rares dans la plupart de ces cryptes rocheuses, attestent l'importance de la grotte que nous étudions. Tandis que d'ordinaire de simples piliers grossièrement taillés dans le roc supportent la voûte ou séparent les niches ménagées dans la muraille, ici quelques ornements sculptés avec soin rompent la monotonie habituelle des parois. Des chapiteaux à volutes, timbrés d'une croix inscrite dans un cercle, surmontent plusieurs des pilastres; des colonnettes accouplées soutiennent une portion de la voûte; des arcades en plein cintre reposent sur les piliers; en avant du chœur, la voûte est surélevée, et, devant l'une des absides, une sorte de coupole sur pendentifs est ménagée dans l'épais-

(1) Cf. sur ces chapelles C. di Giorgi, *La provincia di Lecce*, I, 385 sq., excellent livre, où l'auteur s'est efforcé de décrire les principaux monuments de la Terre d'Otrante, inscriptions, peintures etc., que la négligence ou le vandalisme des paysans font chaque jour disparaître. Je dois beaucoup de renseignements précieux à l'inépuisable obligeance de M. di Giorgi, et je suis heureux de pouvoir ici lui exprimer toute ma reconnaissance.

seur du rocher. Ces détails d'architecture et surtout le caractère des ornements employés attestent clairement une influence byzantine.

Les peintures de la Candelora n'ont point fort grande importance: elles représentent pour la plupart des figures de saints, et ces figures, généralement assez bien conservées, sont médiocres. Une seule fresque offre un plus vif intérêt; elle a pour sujet la Présentation de Jésus au temple. C'est un des thèmes favoris de l'iconographie byzantine, où il est connu sous le nom de ἡ Ὑπαπαντὴ τοῦ Κυρίου; on le rencontre aussi bien dans les manuscrits que dans les grandes mosaïques de la chapelle Palatine ou de Monreale; et dans les fresques mêmes de l'Italie méridionale, où pourtant les sujets un peu compliqués sont rarement représentés, on trouve dans les cryptes de S. Vito dei Normanni (1) et de Grottaglie deux exemples de cette scène. La fresque de la Candelora est d'ailleurs, dans les traits généraux, conforme aux prescriptions du Guide de la Peinture (2). Au milieu, un autel figure le temple; à droite la Madone est debout, vêtue d'une longue robe noire, la tête et les épaules couvertes d'un voile rouge; dans ses bras elle tient le Christ, dont la tête est ceinte du nimbe crucigère. Le visage de la Madone, fort médiocrement traité, est dur et triste, l'enfant est détestable; en général les mains et toutes les parties nues sont fort gauchement modelées. S. Siméon au contraire, debout de l'autre côté de l'autel, est plus heureusement figuré: les Byzantins ont toujours aimé et excellé à représenter ces têtes longues et amaigries d' ascètes ou de prophètes. Vêtu d'une tunique rouge qui tombe en plis parallèles raides et secs, le buste enveloppé d'un ample manteau noir, la tête encadrée d'une grande barbe blanche et de longs

(1) Ch. Diehl, *Peintures byzantines de l'Italie méridionale* (Bull. de corr. hellén., XII, 454).

(2) Didron et Durand, *Guide de la Peinture*, p. 160.

cheveux tombants, le saint, d'un geste plein de naturel, avance les mains pour recevoir l'enfant divin; l'attitude est bonne et la tête traitée avec soin. On remarquera dans la composition l'absence des deux témoins ordinaires de la scène, Joseph et la prophétesse Anne. C'est là un procédé de simplification dont on pourrait citer d'autres exemples. Ainsi, dans la grotte de S. Vito, l'Entrée du Christ à Jérusalem est représentée d'une manière exactement conforme au canon byzantin (1); mais, soit manque de place, soit plutôt incapacité d'exprimer une foule un peu compacte, l'artiste a figuré le groupe des apôtres par deux disciples seulement, André et Jean; on trouverait dans les manuscrits byzantins mainte trace de modifications semblables (2); elles prouvent que, malgré les règles assez strictes de l'iconographie byzantine, l'artiste gardait dans les détails de l'exécution une assez grande liberté (3).

Je passerai rapidement sur les peintures suivantes. Sur la muraille de droite, à la suite de la Présentation, S[te] Elisabeth est représentée conduisant par la main le Précurseur; à ses pieds, deux dévots sont agenouillés; mais aucune inscription ne fait connaître leur nom ni leur origine. Puis, sur la paroi du fond, dans une série de niches, on rencontre successivement S. Etienne et S. Nicolas le pèlerin, la Madone, désignée par les sigles latines MAT. DNI., S. Mathieu et S. Nicolas de Myre, en costume épiscopal. Sur la muraille de gauche apparaissent S. Jean, S. Pierre, S. Antoine et S. Marc; plus loin une Madone encore, les bras étendus dans une attitude d'orante, et tenant sur ses genoux le Christ, est assise sur un trône byzantin. Vêtue d'une robe d'un bleu foncé, sur laquelle retombe un manteau rouge, elle rappelle, par le type et le costume, la Panaghia si

(1) *Ibid.*, 186. Cf. Diehl, *l. c.*, 453.
(2) Par exemple dans le *Codex Rossanensis.*
(3) Cf. Diehl, *Les mosaïques du couvent de S. Luc en Phocide*, 65-66.

fréquente dans les églises d'Orient; malgré le décor tout latin qui l'environne, c'est là, ainsi que la Présentation, à laquelle cette figure fait pendant, un lointain souvenir des traditions byzantines.

Il est assez difficile de déterminer la date de ces peintures. Sans doute, sur l'enduit qui couvre la paroi rocheuse, des inscriptions latines ou grecques sont tracées à la pointe: on y devine plutôt qu'on n'y lit les formules ordinaires des dédicaces: *Memento famuli tui*... μνήσθητι τοῦ δούλου σόυ... Il faut donc s'en remettre, pour la date, au caractère des peintures; et c'est là, surtout en matière d'art byzantin, un procédé singulièrement chanceux. Pourtant, on peut vraisemblablement admettre que les plus anciennes de ces fresques ne remontent pas au delà du XIIIe siècle: c'est à cette époque qu'il faut rapporter sans doute la Madone orante et la Présentation.

La grotte de S. Leonardo, comme celle de la Candelora, renferme des peintures à inscriptions exclusivement latines; mais la disposition de la chapelle est tout orientale. Elle comprend deux parties: d'abord une grande salle, autour de laquelle des bancs sont taillés dans le roc; au fond, un sanctuaire terminé par trois absides, et qui est séparé de la partie réservée aux fidèles par un mur assez élevé, véritable iconostase, percé de trois portes et décoré de peintures; dans l'abside centrale, plus profonde que les deux autres, un autel est placé. Jadis la partie antérieure était tout entière couverte de fresques: il ne subsiste que deux figures, qui représentent S. André et S. Pierre.

Les peintures de l'iconostase, mieux conservées, semblent appartenir à deux époques différentes. Sur les piliers qui soutiennent les arcades et dans la courbe de ces arcades, des fresques fort médiocres, à peine antérieures au XVIe siècle, représentent S. Antoine, S. Paul l'Ermite, S. Nicolas, S. Cosme et S. Damien,

S. Vit; tous donnent la bénédiction latine (1), à l'exception de S. Antoine qui, vêtu du costume des moines byzantins, lève la main selon le rite grec. Sur les murs à hauteur d'appui qui rétrécissent l'ouverture des portes, apparaissent des peintures plus anciennes. A gauche, on voit S. Etienne, vêtu du riche costume byzantin qu'on lui donne d'ordinaire, et à côté de lui un autre saint, semblablement habillé, et dont la partie inférieure est seule conservée. A la porte du milieu est figurée l'Annonciation, séparée suivant l'usage en deux parties distinctes. Les peintures de la porte de droite ont complétement disparu. Enfin, dans l'abside, le Christ, en robe rouge recouverte d'un manteau noir, est assis sur un trône; ses pieds reposent sur un tabouret, sa main droite donne la bénédiction grecque; la gauche s'appuie sur un livre ouvert où on lit l'inscription:

ЄGOS
VMA
ЄT ω

A ses côtés, suivant l'usage de l'église grecque, (2) la Madone et S. Jean Baptiste sont debout, figures médiocres et mal dégagées de l'imitation byzantine. Il faut sans doute attribuer ces peintures au XIV[e] siècle.

Il reste à mentionner la *grotte de S. Pantaléon*, consacrée, on le voit, sous un vocable grec, et qui comprend, suivant l'usage des églises byzantines, un narthex intérieur, une grande salle pour les fidèles, un sanctuaire terminé en abside et fermé par

(1) Il faut noter pourtant que S. Paul l'ermite est un saint particulièrement cher aux solitaires orientaux, et que la manière dont il est figuré à S. Leonardo se rapproche fort des prescriptions du *Guide* (p. 332).

(2) En Occident c'est S. Jean l'évangéliste qui, d'ordinaire, tient la gauche du Christ.

un mur percé de deux petites fenêtres et d'une arcade centrale. Sur l'enduit qui jadis portait les peintures, et dont quelques restes subsistent seulement, on voit des croix grecques gravées dans la muraille et les traces d'une inscription votive écrite en grec. Malheureusement les peintures ont disparu complétement.

2° *La gravina de Mottola.* — Au pied de la montagne qui porte le village de Mottola, sur tout le pourtour de la colline, dans tous les ravins qui se creusent sur ses pentes, on rencontre de nombreuses chapelles souterraines, dont plusieurs sont décorées de peintures. En général pourtant, ce ne sont point ici, comme à la *Madonna della Scala* ou ailleurs, des églises servant de centre à quelque communauté religieuse ; j'ai vainement cherché aux alentours de ces cryptes quelque trace de cellule érémitique ou d'habitation humaine. Ce sont plutôt, à ce qu'il semble, des oratoires isolés, servant de but à quelque pieux pèlerinage, comme il s'en rencontre fréquemment, de nos jours encore, dans toute cette région (1). L'une de ces cryptes, appelée la grotte de la *Madonna delle sette Lampe,* renferme plusieurs peintures qui semblent dater du XIV[e] siècle : dans les niches de la paroi latérale, deux figures de saints apparaissent ; l'une, revêtue d'un riche costume épiscopal, et coiffée d'une mitre blanche, est désignée par une inscription comme l'image de S. Benoît (SCS. BENEDIT(us) ; l'autre, assez endommagée, représente S. Georges à cheval et combattant le dragon (2). Dans

(1) Il importe de tenir grand compte de cette distinction entre les *laures*, qui ont sans nul doute abrité des moines grecs, et ces chapelles isolées, généralement d'époque postérieure. Nous reviendrons plus loin sur la différence qu'il faut établir entre ces deux catégories de monuments.

(2) S. Georges est, avec S. Nicolas et S. André, un des saints le plus fréquemment représentés dans les grottes que j'ai visitées. Il serait assez curieux d'étudier les diverses transformations de ce type, beaucoup plus variable que les figures des deux autres saints.

les deux absides qui terminent l'oratoire, et que masquent en grande partie des tableaux d'autel modernes, un même sujet, par deux fois reproduit, montre le Christ assis sur un trône entre la Vierge et S. Jean. Des inscriptions latines accompagnent ces figures.

Aux environs de la ferme dite de *Casalrutta*, le ravin se creuse en un certain nombre de grottes, dont plusieurs sont de dimension assez considérable. L'une d'elles est décorée de peintures. On pénètre par deux portes dans une sorte de basilique, partagée en trois nefs par des piliers grossièrement taillés, et qui se termine par trois petites absides. Jadis les murailles, les piliers et la voûte même étaient recouverts de peintures représentant des scènes religieuses ou des figures de saints; la plus grande partie de cette décoration a disparu aujourd'hui; seules, les absides ont gardé intactes leurs fresques primitives. Dans celle de droite, le Christ, en tunique rouge et manteau noir, est assis sur un trône orné de pierreries et couvert d'un coussin; de la main gauche il tient un livre ouvert sur lequel on lit:

ЄGO
SVM
A ET ω

et, par un contraste singulier, de la main droite il donne la bénédiction à la manière grecque. La tête, encadrée de longs cheveux tombants, est belle: toutefois ce n'est plus ici le Christ Pantocrator, tel qu'il appara t à la voûte des coupoles byzantines; malgré le costume qui le couvre, le personnage est essentiellement latin; à sa droite S. Jacques, à sa gauche la Madone ont le même caractère. Il en est de ces figures comme des fresques campaniennes de la Badia, de S. Giovanni in Venere, de S. An-

gelo in Formis (1); tandis que les attitudes et les costumes attestent l'étude et la fréquentation des maîtres byzantins, les types conservent une physionomie originale et locale (2).

Les mêmes remarques s'appliquent aux peintures des deux autres absides de Casalrutta. Dans celle du milieu, le Christ est également assis sur un trône, entre la Madone et S. Jean: la tête, ceinte du nimbe crucigère, est encadrée par une barbe épaisse et de longs cheveux; la main droite bénit, cette fois suivant le rite latin, tandis que la gauche tient un livre où on lit:

ЄGO
SVM LVX
MVNDI

Cette peinture toutefois est supérieure à la précédente: la disposition des draperies est assez élégante, l'arrangement du manteau qui enveloppe le haut du buste est heureux. Mais ce qui fait l'intérêt particulier de ces fresques, c'est qu'elles forment une sorte de transition entre l'art byzantin, dont nous décrirons plus loin plusieurs œuvres, et l'art propre de l'Italie méridionale.

Enfin la troisième abside représentait le Christ debout entre les archanges Michel et Gabriel; ce dernier seul subsiste aujourd'hui.

Au dessous de cette chapelle, à un étage inférieur de la masse rocheuse, se trouve une véritable crypte, où l'on descend par un escalier à-demi écroulé. La disposition est la même que celle de l'église supérieure, les peintures ne sont pas moins

(1) Salazaro, *Studi sui monumenti dell'Italia meridionale*, pl. 5, 7, 9, 10, 11, 15, 18.
(2) Cf. Bayet, *L'art byzantin*, 300-301.

nombreuses. Dans les arcades qui unissent les piliers, apparaissent des figures de saints; mais la fresque la plus intéressante est celle de l'abside latérale de droite; elle représente le Christ debout entre S. Basile, qui porte le costume épiscopal, et S. André. Ici encore les inscriptions sont latines, mais les attitudes et les ajustements s'inspirent des traditions orientales: comme les peintures de la grotte supérieure, ces fresques ne semblent pas antérieures au XIV[e] siècle.

3° *La gravina de Grottaglie.* -- Un troisième groupe de grottes, situé à l'Est de Tarente, comprend les cryptes de *S. Maria di Mennano*, près de Monteparano, *de Monte S. Angelo*, près de Lizzano, où subsistent quelques misérables restes de peintures grecques, et surtout les chapelles des *gravine de Grottaglie* (1).

Comme Massafrà, comme Matera dans la Basilicate, le village de Grottaglie est bâti entre deux profonds ravins, dans chacun desquels se creusent des grottes fort nombreuses. Plusieurs d'entre elles, rendues plus régulières par le travail de l'homme, portent des traces de peintures: malheureusement ces fresques sont ici plus ruinées que partout ailleurs. Les travaux du viaduc sur lequel le chemin de fer doit franchir la *gravina* de Grottaglie, en retenant durant plusieurs mois les ouvriers dans cette vallée, ont détruit presque complétement les peintures qu'on y rencontrait. C'est à peine si quelques lettres, fragment d'une inscription détruite, si quelques restes de visage ou de draperie permettent de reconstituer la série des sujets jadis représentés dans ces fresques: en tout cas, nul ensemble n'est demeuré intact; et avant peu ces misérables vestiges mêmes auront disparu.

(1) Je dois plusieurs des indications qui m'ont servi de guide à l'obligeance de M. de Simone, alors président du Tribunal de Commerce de Bari, qui connaît si bien la Terre d'Otrante, et a consacré sa vie entière à en étudier l'histoire et les monuments. Je suis heureux de pouvoir ici l'en remercier publiquement.

Cette destruction est d'autant plus regrettable que dans l'une au moins de ces grottes, la décoration offrait un caractère particulier. A côté des figures de saints isolés, qui forment l'ornement ordinaire de ces oratoires, se trouvaient des scènes de la Vie et de la Passion du Christ. Il est malheureusement impossible, dans l'état actuel des fresques, d'en indiquer le caractère: c'est à grand' peine que j'ai pu reconstituer d'une manière générale la série des principaux sujets représentés.

La grotte principale de cette région, appelée ordinairement la *chiesa a Lama di Pensiero* (c'est le nom particulier de cette partie de la *gravina*), était précédée d'un grand vestibule percé de trois entrées; de là on pénétrait dans la chapelle elle-même, sur le fond de laquelle étaient ménagées plusieurs niches décorées de peintures. Sur les parois latérales de droite et de gauche plusieurs saints étaient représentés, ici S. Nicolas et S. Marc, là S. Jean Ο ΠΡΟΔΡΟΜΟϹ, S. Etienne, et S. Jean Ο ΘЄΟΛΟΓΟϹ′. Sur la paroi du fond, on voyait la Madone tenant le Christ sur ses bras, et à côté d'elle un Archange, seul conservé d'une manière satisfaisante, vêtu suivant l'usage d'un riche costume byzantin et tenant de la main gauche un globe qui porte une croix; plus loin, un autre saint, dont je n'ai point retrouvé le nom ni pu identifier la personne, et enfin S. Georges. Mais, à côté de ces personnages et généralement dans l'intervalle laissé vide entre les arcades des niches, d'autres sujets de plus petites proportions étaient représentés. Ici l'Entrée de Jésus à Jérusalem, la Cène, le Christ devant Pilate et la Crucifixion: là, la crèche et l'adoration des bergers, et l'Ange apparaissant aux bergers; plus loin, un autre tableau, où figuraient la Vierge et S. Joseph, dont le nom seul ΙΟϹΙΦ subsiste dans l'angle de gauche, et avec eux, dans le coin à droite, un personnage désigné par les lettres . . ΠΡΟΦΗΤ. . . : peut-être la Présentation au temple était-elle

représentée; enfin l'Annonciation se trouvait également peinte sur la muraille.

Aux pieds d'une Vierge tenant l'enfant sur ses genoux, et assise entre deux anges, se trouvait agenouillée, suivant l'usage, la petite figure du donateur: tout auprès, au bas de l'image de S. Georges, une inscription votive était tracée. Il n'en reste plus aujourd'hui que quelques fragments épars:

K̅Є̅ BO[ηθει της δου]
Λ[ης] CHC A/////NA//
KЄ T[ου τ]ЄKNHCAΛ
TȢ AVTHN

Κύριε βοήθει τῆς δούλης σῆς A..... καὶ τοῦ τεκνησάντου (*sic*) αὐτήν.

Il n'y a pas bien longtemps, l'inscription moins mutilée donnait la date à laquelle la chapelle avait été décorée de peintures: c'était l'an du monde 6900 et la XVe indiction, qui correspond à l'an de l'ère chrétienne 1392 (1).

4° *La gravina de Palaggianello.* — La gravina de Palaggianello, par le nombre et par l'antiquité des monuments qu'elle renferme, mérite d'être plus attentivement étudiée.

Je passerai rapidement sur les deux grottes appelées de S. Girolamo et de S. Andrea: toutes deux, de dimensions assez considérables, étaient jadis complètement décorées de peintures; mais il n'y reste plus aujourd'hui que bien peu de vestiges dignes d'intérêt. Dans la *grotte de S. Girolamo*, chapelle assez étroite précédée d'un vaste portique, il faut signaler une image en pied de la Vierge tenant le Christ entre ses bras; debout sur

(1) Cf. Giorgi, *loc. cit.*, I, 359.

un riche tabouret incrusté d'or et de pierreries, la Madone est vêtue d'une robe bleue sur laquelle retombe un long manteau rouge: mais les sigles DNI. MAT. qui accompagnent cette figure, et qui ont remplacé assez tardivement dans cette région la légende grecque $\overline{\mathrm{MHP}}$ $\overline{\Theta \mathrm{V}}$, l'art assez savant avec lequel est dessinée cette peinture, le naturel des mouvements, l'heureuse disposition des draperies, semblent indiquer une époque relativement assez basse, et sans doute le XVe siècle. Deux autres fresques, conservées dans la partie gauche du portique, représentent, l'une un personnage vêtu du riche costume des grands dignitaires byzantins, l'autre une figure de prophète, habillé de longs vêtements blancs et coiffé d'une sorte de turban; tous deux semblent antérieurs à la Madone précédemment décrite. C'est un fait sur lequel nous devrons revenir que cette juxtaposition, dans la même grotte, d'images d'une époque et d'un style entièrement différents (1).

La *grotte de S. Andrea* fournit du même fait une preuve plus frappante encore. Sur le mur de fond du portique qui la précède, une figure de S. Georges, monté sur un cheval blanc et drapé dans un ample manteau rouge, est désignée par une inscription grecque, et semble appartenir au commencement du XIVe siècle. A l'intérieur de la chapelle, à côté d'une image de S. Vit datée de 1590, d'autres fresques représentant des saints se rapportent évidemment à la fin du XIVe siècle. Certaines de ces figures sont accompagnées d' inscriptions grecques, d'autres de légendes latines; nous examinerons plus loin si ce fait, qui n'est pas rare dans les chapelles de l'Italie méridionale, permet de déterminer l'origine artistique de ces peintures, et si l'on peut, de la différence des langues usitées dans les inscriptions, conclure à la différence des écoles.

(1) Cf. Diehl, *Peintures byzantines* (Bull. de corr. hellén., IX, 208).

La *grotte de S. Nicolas*, plus curieuse que les deux précédentes, forme une petite chapelle à trois absides, où l'on descend par un escalier d'une douzaine de marches. Dans l'abside du fond, un autel de pierre est placé, et à droite et à gauche deux niches creusées dans le rocher servaient à déposer les vases contenant les huiles saintes. Plusieurs des peintures qui décoraient cette crypte sont assez bien conservées; toutes appartiennent à une même époque et semblent dater du XIV[e] siècle. Dans l'abside du fond, le Christ debout lève une main pour bénir, et de l'autre tient un livre ouvert où on lit: *Ego sum* A Ω; la tête du Sauveur est ceinte d'un nimbe gemmé. A ses côtés se trouvent la Vierge et S. Nicolas, ce dernier en costume épiscopal et désigné par une inscription latine. Sur les parois latérales, on voit S. Pierre, tenant en main une longue haste terminée par une croix, et S. Mathieu, aux pieds duquel se lit un fragment d'inscription votive:

MEMẼTO DNE
f]AMVLI TVI O

Memento, domine, famuli tui O....

Enfin, à droite de l'entrée, une dernière fresque fort effacée représente un Christ, d'attitude et de costume tout byzantins, vêtu d'un grand manteau rouge brodé d'or, et assis sur un large trône à dossier demi-circulaire, incrusté de pierreries. Derrière lui deux archanges sont debout; à ses pieds, enveloppée dans les plis du manteau divin, s'agenouille une petite figure vêtue d'une longue robe grise; malheureusement aucune inscription n'accompagne cette représentation du donateur qui a fait exécuter la peinture.

En 1880, des paysans, préoccupés, suivant un constant usage, de trouver un trésor dans cette grotte, découvrirent une tombe

en fouillant le sol de l'oratoire; auprès du cadavre on recueillit un trésor de 53 pièces d'or et d'argent, toutes vénitiennes, appartenant à une période comprise entre 1311 et 1444. Il semble donc qu'au XV[e] siècle encore la chapelle de S. Nicolas était un lieu de pèlerinage; tout auprès de l'oratoire, on rencontre au reste plusieurs cellules, dans lesquelles des croix tracées sur le rocher et divers aménagements dénoncent la présence de l'homme.

La plupart des grottes décrites jusqu'ici étaient taillées dans le roc au flanc de la *gravina*; celle *de S. Georges* au contraire appartient à un autre type, assez rare dans la région de Tarente, mais que l'on rencontre fréquemment dans le comté de Lecce. C'est une véritable crypte creusée dans le sous-sol rocheux de la plaine, et que désignent à peine à l'attention du passant le linteau de pierre qui en surmonte la porte et le figuier qui en ombrage l'entrée. Par un escalier de plusieurs marches, on descend dans une grande salle de forme elliptique, dont une extrémité est occupée par un autel surmonté de trois grandes croix. Tout autour de la crypte des niches sont ménagées dans le rocher; deux d'entre elles conservent de curieuses peintures, qui semblent dater du XIII[e] siècle. Sous l'une des arcades S. Jean Baptiste et S. Démétrius, le dernier vêtu du costume des soldats byzantins, sont désignés par des inscriptions latines; de l'autre côté, le Christ, portant un long vêtement rouge brodé de fleurs, est debout entre S. Georges et S. Paul. La figure de S. Georges doit être particulièrement signalée: quoique ici encore les inscriptions soient latines, la fresque a en effet un caractère singulièrement byzantin; le visage imberbe, presque efféminé, est encadré par les plis d'un voile rouge retombant sous le casque; un grand manteau rouge enveloppe le corps et découvre seulement une partie de la cuirasse. Enfin, aux pieds du Christ, un moine vêtu d'une robe noire est agenouillé, et auprès de lui une inscription, dont la partie supérieure est effacée, se termine par ces lignes:

//////////////////////
PABLO TVO
CALOGERIO

Il est facile de suppléer les mots : *porte secours*, *Seigneur*, équivalent de la formule byzantine, Κύριε, βοήθει, pour reconstituer l'inscription complète, où l'on remarquera le terme tout grec de *calogerius* (caloyer), sous lequel on désignait les moines byzantins au moyen-âge, et sous lequel on les désigne aujourd'hui encore dans tout l'Orient.

Une dernière grotte enfin, celle-là située dans la *gravina* même, est, sinon la plus considérable, du moins la mieux conservée et la plus intéressante que j'aie rencontrée dans toute cette région. C'est *la chapelle dei santi Eremiti*. Elle formait autrefois le centre d'une petite *laure* assez curieuse, dont on retrouve les traces sur la pente de la *gravina* ; l'oratoire même conserve des peintures fort curieuses, dont on ne saurait mettre en doute l'origine monastique.

Derrière un petit portique, tout autour duquel un banc de pierre est ménagé dans la paroi rocheuse, s'ouvre une chapelle de proportions fort restreintes : elle mesure 3^{m},95 de largeur sur 2,20 de profondeur ; la hauteur est de 2^{m},40. A la paroi du fond est adossé un grand autel de pierre, autour duquel des peintures, parfaitement conservées, sont tracées sur la muraille.

A droite, un personnage debout, vêtu d'une longue robe étincelante de pierreries, et chaussé de bottines rouges, représente, comme le marque l'inscription grecque tracée auprès de lui, l'archange S. Michel.

O MH
ARX (χαηλ)

De la main droite il tient une longue lance, sur laquelle il s'appuie: de la gauche il porte un médaillon, sur lequel est figurée la croix grecque. La tête ceinte du nimbe, les cheveux traversés d'une bandelette, les grandes ailes éployées, et surtout le beau et calme visage de l'archange sont exactement conformes au type sous lequel les Byzantins ont représenté S. Michel. L'attitude assurée et fière, l'heureuse disposition des draperies, l'habileté assez grande de l'exécution, rendent cette figure vraiment digne d'attention.

A gauche un autre saint, à cheval, vêtu d'un costume militaire, par dessus lequel flotte un grand manteau rouge attaché aux épaules, poursuit, la lance en arrêt, un cerf qu'il va frapper: le mouvement du cheval lancé au galop est fort remarquable. A côté de la tête du saint on lit:

Ο ЄVCTA
AΓIOC ΘIOC

et auprès de la ramure du cerf les sigles

IC XP

Enfin une autre inscription est placée au dessus de la scène:

ω ΠΛΑΚΙΔΑ
Ћ MЄ ΔΙΟΚΙC

'Ω Πλάκιδα, τί με δίοκι; (*sic*).

On reconnait sans peine ici l'épisode fort connu de la légende de S. Eustathios. Au temps où, avant sa conversion, il s'appelait encore Placidas, il poursuivait un jour un cerf à la chasse; il

allait l'atteindre quand l'animal, prenant soudain la parole, lui adressa les mots inscrits dans la chapelle de Palaggianello ; c'était le Christ qui avait pris cette forme pour convaincre et amener à la vraie foi le seigneur païen (1).

Entre les deux figures de saints et précisément au dessus de l'autel, une croix grecque est peinte dans une petite niche sur un fond de stuc verdâtre ; dans les branches de la croix on lit les sigles

M	Γ
B	X

dont je n'ai pu interpréter le sens.

Une dernière inscription tracée à gauche de S. Eustathios nous apprend, sinon la date de ces peintures, du moins le nom du personnage qui les fit exécuter. Elle est ainsi conçue :

ΜΝΗϹ ΚЄ
Τϒ ΔϒΛϒϹ
ϒ ΝΙΛϒΜΟΝ
ΑΧϒ · ΑΜΗΝ

Μνήσθητι, Κύριε, τοῦ δούλου σου Νίλου μόναχου. Ἀμήν.

Enfin, devant chacune des saintes images, un anneau pratiqué dans la voûte servait à accrocher les lampes allumées en l'honneur des patrons de la chapelle.

Les peintures de Palaggianello, toutes byzantines de style, semblent appartenir au XIIe siècle environ, à en juger du moins

(1) Cf. *la Légende Dorée* et la *Guide de la Peinture*, p. 322. On donne indifféremment au saint le nom d'Eustathios ou de Placidas. A la Martorana de Palerme, il est représenté avec cette légende ΕΥΣΤΑΘΙΟΣ Ο ΠΛΑΚΥΔΑΣ.

par la paléographie des inscriptions. Elles sont parmi les meilleures, les plus intéressantes et les mieux conservées de la région de Tarente; à tous ces titres elles mériteraient d'être reproduites avec soin.

III.

Parmi les monuments que nous venons de décrire, beaucoup, on l'a vu, sont accompagnés d'inscriptions latines; et dans ces peintures, qui semblent généralement de date plus récente, on s'accorde à voir des ouvrages d'une école locale et propre à la Terre d'Otrante (1). Nous examinerons plus loin dans quelle mesure la différence des langues correspond vraiment à une différence d'école artistique: dès maintenant nous pouvons affirmer que, dans les fresques mêmes où semble tout d'abord dominer le plus complètement l'inspiration occidentale, on voit subsister souvent quelques uns des principes essentiels de l'iconographie et de l'art byzantins. Sans doute les noms des saints représentés sont écrits en latin, en latin les pieuses dédicaces des fidèles; mais ces saints eux-mêmes sont d'origine purement byzantine. Sans doute les inscriptions mentionnent des prêtres du rite latin; mais l'architecture des chapelles est tout orientale; la place de l'autel, la disposition de l'iconostase rappellent les petites églises de village si nombreuses dans la Grèce moderne. Sans doute, à première vue et pour un observateur superficiel, l'élément latin semble avoir triomphé de l'élément byzantin; mais que l'on gratte cette couche légère qui recouvre et obscurcit le passé, tout aussitôt reparaissent les pures traditions helléniques. Le clergé latin, qui

(1) Lenormant, *Notes archéologiques sur la Terre d'Otrante* (Gaz. Archéol. 1881-1882, p. 122-124).

sous la dynastie angevine, fit au XIII[e] et au XIV[e] siècle si rude guerre aux sectateurs du rite grec, semble n'avoir point épargné les églises plus que les personnes; en même temps qu'il dépouillait les évêques grecs de leurs diocèses (1), il s'efforçait de romaniser les chapelles byzantines. Mais, tout en faisant repeindre à nouveau les murailles des églises, il n'osait effacer du même coup les saints et les sujets consacrés; il respectait certaines figures, à d'autres il laissait leur double désignation grecque et latine; et lors même qu'il s'appliquait à faire disparaître jusqu'aux derniers vestiges de la langue hellénique, la transcription romaine laissait plus d'une fois transparaître les origines byzantines. De même que, sous les peintures actuelles du Mont-Athos, il est possible de retrouver parfois les originaux plus anciens (2), de même, dans ces peintures d'origine latine, on peut chercher de précieux renseignements sur les monuments de l'époque byzantine. Les grottes *de S[ta] Margherita* et *de S. Nicolas*, auprès de Mottola, sont, à cet égard, particulièrement intéressantes; et leur étude fournira quelques preuves des faits que je viens d'indiquer.

Dans un ravin désert, non loin de Casalrutta, se trouve *la grotte de S[ta] Margherita*, où l'on monte par un étroit escalier taillé à flanc de rocher. La forme de la chapelle, assez irrégulière, ne se ramène à aucune disposition connue : une petite abside ménagée au fond de la grotte, et dans laquelle un autel est placé, indique seule la destination de l'oratoire. Les parois, suivant l'usage, sont couvertes de peintures; mais, à voir la manière assez désordonnée dont ces fresques sont disposées, on sent que cette décoration n'a point été terminée en une seule fois. Et en effet, on trouve en certains endroits deux couches d'enduit super-

(1) E. Aar, *Studi storici in Terra d'Otranto* (Arch. stor. Ital., Série IV, t. VI, p. 106-107).

(2) Duchesne et Bayet, *Mission au Mont Athos*, p. 318.

posées, ailleurs des peintures grecques à côté de peintures latines: il faut donc soigneusement distinguer ces deux époques, dont la plus ancienne n'est point sans intérêt.

Je passerai rapidement sur les peintures de la seconde période, les plus nombreuses, les plus médiocres aussi: elles sont toutes accompagnées d'inscriptions latines. Elles représentent, sur la muraille de gauche, une série de saints, S. Antoine, S. Michel archange, portant un globe sur lequel on lit les quatre sigles:

K͡	C͡
MP	ΘΥ

une Madone, désignée par les lettres MAT · DNI., S. Laurent, S. Marc et S. Pierre, S. Georges à cheval, S[te] Marguerite et la Madone. Sur la muraille de droite on voit S. Jean l'Evangéliste, Jésus entre le Précurseur et la Madone, une Vierge avec l'enfant, et au delà d'un petit réduit enfermant un autel, S. Etienne. Sur les deux piliers qui soutiennent la voûte on trouve, au premier, S. Jacques et S. Pierre, au second une Madone et S[te] Marguerite, et, dans l'arcade qui les joint, S. Vit et un autre saint. Enfin sur la muraille, entre les saintes images, plusieurs fresques de moindre dimension représentent des scènes de la vie de S. Nicolas et surtout de S[te] Marguerite, à qui la chapelle est spécialement consacrée (1).

Toutes ces peintures, fort médiocres, ne mériteraient que peu d'attention, si deux figures appartenant au même cycle ne je-

(1) On a choisi dans la vie de S. Nicolas l'un des épisodes les plus connus, le saint jetant de l'argent dans une maison (*Guide de la Peinture*, p. 365). La légende de S[te] Marguerite est traitée plus longuement: elle comprend dix petites peintures disposées en deux rangs sur la paroi du fond à côté de l'image de la sainte.

taient quelque lumière sur l'origine de cette décoration. Sur la paroi du fond, à droite de l'abside, est représentée S[te] Marguerite, patronne de la chapelle, tenant une croix de la main droite, un livre ouvert de la gauche, la couronne en tête, et vêtue d'un riche costume. A ses pieds est tracée une inscription latine :

MEMENTO DNE
FAMVLI TVI
SARVLI SA
CERDOTIS

C'est donc un prêtre du rite latin, et, s'il faut s'en fier au nom qu'il porte, d'origine lombarde ou normande, qui a fait exécuter la série de peintures que nous venons d'énumérer. Pour cela il a dû — la superposition des deux enduits l'atteste — recouvrir des peintures antérieures, et celles-là, selon toute vraisemblance, étaient d'origine grecque. Nous signalerons plus loin quelques fragments encore subsistant de cette décoration primitive : dès maintenant une autre figure, peinte sur la même paroi du fond, confirme l'hypothèse que nous venons d'émettre. Non loin de S[te] Marguerite apparaît S. Démétrius à cheval, perçant de sa lance un personnage revêtu du costume ecclésiastique. Une inscription en lettres latines désigne sous le nom d'ARIЄOS cette incarnation du démon. La présence, dans une église latine, du saint guerrier cher à l'église byzantine, était déjà bien faite pour surprendre ; mais on ne saurait attribuer à l'iconographie latine cette représentation de l'esprit du mal sous les traits de l'hérésiarque byzantin (1) : la forme à moitié grecque, conservée dans la trans-

(1) Cf. une peinture grecque de Soleto, où le même Arius figure parmi les damnés du Jugement dernier (*Bull. de corr. hellén.* VIII, 277). Cf. *Guide de la Peinture,* 432-433.

cription latine du nom, est d'ailleurs un autre indice de l'origine exotique de cette figure. Sarulus a pu faire repeindre à neuf l'image du saint, écrire en lettres latines les inscriptions qui l'accompagnaient; mais, avant lui, il y avait à cette place un S. Démétrius byzantin, appartenant à cette décoration primitive, dont il nous faut étudier maintenant les restes.

Au second pilier de la chapelle, sur la partie postérieure, la moins en vue, une grande figure représente l'archange S. Michel. L'origine byzantine de cette peinture n'est pas douteuse. L'attitude et le riche costume, les grandes ailes éployées, les longs cheveux bouclés, traversés d'une bandelette, la grande haste, et, sur la main gauche, le médaillon portant autour d'une croix les sigles

M	Θ
Π	T

tout cela est absolument conforme au type consacré par l'Eglise grecque: et d'ailleurs, au dessus de la tête du personnage, son nom est inscrit en lettres grecques:

ΑΡΧΙϤΡΑΤΙΓ[ος] ΜΙΧΑΙΛ

Sous l'enduit qui porte cette peinture, la roche nue apparaît: elle faisait donc évidemment partie de la décoration primitive de la chapelle, dont elle atteste les origines et l'inspiration.

Il faut sans doute, malgré les inscriptions latines qui y sont tracées, rapporter à la même époque les peintures de l'abside. Au dessus du petit autel fixé contre la muraille, un buste du Christ est placé entre la Madone et S. Jean. Sur le volumen ouvert on lit:

ЄGO SVM
LVX M
VMVNDI (*sic*)

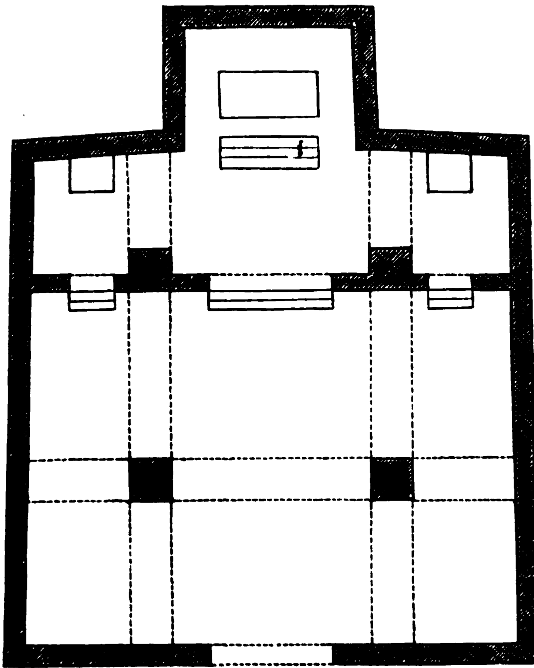
Mais la bénédiction est grecque, les sigles grecques IC XC accompagnent la figure, et peut-être même l'erreur commise dans la transcription du texte sacré (répétition de la première syllabe de *mundi*), atteste-t-elle une substitution hâtive de cette légende à la devise originale. Quoiqu'il, en soit ces peintures sont fort supérieures au reste de la décoration et paraissent plus anciennes. Il en faut dire autant de la Madone tenant l'enfant, placée dans une petite niche à droite en avant de l'abside.

Est-il possible de déterminer la date de ces deux séries de peintures, dont la plus ancienne, la plus intéressante aussi, est si faiblement représentée? Une première observation permet tout d'abord d'établir entre ces deux séries de fresques un intervalle assez considérable. Comparez la représentation grecque de l'archange S. Michel à l'image latine du même personnage tracée sur la paroi de gauche. Le type de l'archange, l'un des plus beaux de l'iconographie byzantine, est un de ceux aussi qu'une longue tradition a le plus fermement consacrés; dans les fresques italo-byzantines de S. Angelo-in-Formis (XI[e] siècle), dans les peintures latines de S. Vito près de Brindisi (XII[e] siècle), il n'a, malgré la différence de l'inspiration artistique, subi aucune transformation. Ici, entre les deux images, plus aucune ressemblance: d'un côté, c'est le saint guerrier grec qui, par son attitude, par son costume, semble descendre des mosaïques de Salonique ou de Sainte-Sophie : là c'est un type tout nouveau, invention médiocre d'un artiste qui semble avoir tenté de s'affranchir du type traditionnel. La comparaison des deux œuvres. leur caractère si différent, permettent déjà de mesurer la distance entre les deux peintures. Si l'on rapproche maintenant les deux saints cavaliers Georges et Démétrius des figures analogues peintes à S. Vito (1), et

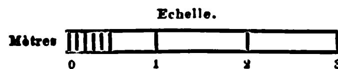
(1) Diehl, *Peintures byzantines* (Bull. de corr. hellén. XII, 456 et pl. VII).

dont la date est à peu près certaine, on trouvera entre ces images une ressemblance frappante qui permet de leur assigner également le XIVe siècle pour date. C'est à cette époque ausssi que nous reporte la paléographie des inscriptions latines qui accompagnent les peintures. D'après ces indications, c'est au XIVe siècle qu'il faut rapporter sans doute la transformation accomplie dans la décoration de Sta Margherita. J'assignerais volontiers au XIIe siècle les peintures primitives de la chapelle, dont le seul S. Michel demeure le témoin assuré.

Dans la *chapelle de S. Nicolas*, au bas de la montagne de Mottola, on trouve les traces d'une métamorphose semblable à celle



Plan de la grotte de S. Nicolas.



qu'a subie la chapelle de S[ta] Margherita. La grotte dont nous donnons ici le plan (1) est disposée d'une manière toute conforme au rite grec: un mur ou iconostase décoré de peintures sépare la partie réservée aux fidèles du sanctuaire exhaussé de quelques marches; à droite et à gauche de l'abside centrale, deux petits autels moins considérables rappellent les petites absides des chapelles byzantines; enfin, à l'entrée de la grotte, plusieurs cellules taillées dans le roc, avec leur accompagnement ordinaire de puits et de sièges ménagés dans la paroi extérieure du rocher, indiquent que la chapelle de S. Nicolas était le centre d'une *laure* érémitique. Toutefois, lorsqu'on franchit la porte d'entrée, au dessus de laquelle était placée jadis une sainte image fort endommagée, on trouve sur les murailles de la chapelle, sur les piliers, sur l'iconostase, non point, comme on pouvait s'y attendre, des peintures grecques, mais bien des fresques à inscriptions latines. Sur le mur d'entrée, c'est S. Julien en costume de guerrier; puis, sous des arcades ménagées dans la paroi de gauche, on rencontre une Madone, S. Pierre tenant un cartel avec ces mots:

TV ЄS
XP · FI
LIVS DI
VIVI

S. Etienne, S. Basile, une autre Madone, S. Nicolas enfin, tous désignés par des inscriptions latines. Même chose sur la muraille de droite: à S. Antoine succèdent S. Georges à cheval, S[te] Hélène accompagnée d'un évêque dont le nom manque, S. Léon pape

(1) Elle mesure 6.95 de large sur 8.65 de long; la hauteur est de 2,80.

et S. Pierre, et de nouveau S. Georges. Enfin, sur les arcades qui rejoignent les piliers et sur ces piliers eux-mêmes, on voit à gauche Ste Pélagie et Ste Lucie, un saint dont le nom manque et plus loin S. Etienne ; à droite S. Antoine et un autre saint, S. Pierre, et enfin, en face de S. Nicolas, une sainte désignée par ce nom

S PA
RA
SCE
VЄ

Avant de passer à l'étude des peintures absidiales, il faut nous arrêter un moment sur cette première série de figures.

Un fait frappe tout d'abord dans les peintures de S. Nicolas, c'est qu'elles ne sont point toutes de la même époque. Le saint représenté au premier pilier de gauche, vêtu d'un long manteau bleu et tenant en main un livre, est fort antérieur aux peintures qui l'environnent. Sa tête longue, amaigrie, fait songer aux figures byzantines du XIe siècle ; et en effet ce n'est point un latin : sa main droite levée donne la bénédiction grecque, et, à côté de sa tête, on lit à moitié effacées les lettres grecques du mot

A
Γ
I
O
C

L'enduit qui porte cette peinture s'applique directement sur le rocher. Il n'en est point de même du S. Etienne figuré dans l'ar-

cade voisine; à travers les fentes de la fresque, on voit transparaître une image plus ancienne. Plus loin, à la dernière arcade de droite, le fait est plus frappant encore. Au dessous du S. Nicolas latin, apparaît la partie inférieure d'un autre S. Nicolas plus antique. On a donc, à une époque indéterminée, recouvert d'une couche nouvelle les peintures primitives, et, s'il faut s'en fier au saint inconnu que nous signalions tout à l'heure, il semble bien que ces peintures primitives aient été accompagnées d'inscriptions grecques.

On a vu, par l'exemple de S. Nicolas mentionné plus haut, que dans cette transformation, on semble s'être borné à remplacer par une figure et des inscriptions latines le saint auparavant représenté: les images byzantines furent romanisées, elles ne furent point expulsées de leur sanctuaire. On le voit bien en considérant les peintures des murailles. A gauche, S. Etienne est si bien un saint grec qu'en face de son nom latin on a laissé subsister les signes grecs:

C
T
Є
Φ
A
N
O
C

S. Basile et S. Nicolas, S. Georges, S[te] Hélène surtout, avec son costume d'impératrice byzantine, appartiennent également sans doute à la décoration primitive. On les a retouchés pour les accommoder à la mode latine, rien de plus: et encore, dans quel-

ques peintures, ces retouches sont si légères qu'on retrouve facilement la peinture originale. C'est le cas pour S[te] Hélène, pour S. Pierre surtout et pour S. Léon. Le pape romain, que l'Eglise byzantine a adopté parmi ses saints (1), porte une dalmatique noire, sur laquelle est jeté un manteau rouge; sur le devant de la dalmatique retombe la bande blanche du pallium. De la main gauche il tient un livre, de la droite il bénit; la tête du saint, assez bien modelée, est fort expressive. Mais ce qui est plus remarquable encore, ce qui confirme pleinement la justesse de notre hypothèse, c'est la présence de S[te] Paraskevi (2). Jamais l'iconographie latine n'a connu cette personnification toute byzantine d'une idée abstraite; et si elle se rencontre ici sous les traits d'une sainte latine, c'est qu'évidemment cette sainte latine recouvre la martyre byzantine. Le latin qui a effacé à S. Nicolas les traces du rite grec s'est borné à transcrire en latin le nom de Ἁγία Παρασκευή; il a fait repeindre à neuf la figure de la sainte; mais il n'a rien inventé, et tout en modifiant les formes extérieures, il a respecté le fond de la décoration byzantine originale.

J'en trouve une dernière preuve dans les inscriptions qui se lisent en quelques endroits de la chapelle. La plupart assurément sont latines, elles ont remplacé aux pieds des saints romanisés les dédicaces grecques des fidèles. Ainsi, à côté du personnage pieusement agenouillé devant S. Léon, on lit:

(1) *Guide de la Peinture*, p. 319.

(2) Cf. sur le culte de S[te] Paraskévi dans l'Italie du Sud, Trinchera, *Syllabus graec. membranarum*, p. 91, 337, 431.

ME
M̄E
TO
DN̄E
FA
MV
LO
TVO LEO
NE

Aux pieds de S. Georges on trouve

MEMENTO
DN̄E FA
MVLO TVO
CRISPV
LO

Mais aux pieds du même personnage on lit les premiers mots de l'invocation grecque:

MNH̄C KЄ TY ΔYΛY///

Ce n'est pas tout. Si, franchissant l'une des trois portes de l'iconostase, nous pénétrons dans le sanctuaire, nous y trouverons des preuves nouvelles de notre hypothèse. L'abside centrale en effet a conservé intacte sa décoration primitive; et ces peintures sont du plus haut intérêt. Au dessus de l'autel, est pla-

cée une figure du Christ Pantocrator: le Sauveur est représenté en buste, vêtu d'une tunique bleue sur laquelle est jeté un manteau de couleur jaunâtre; de la main droite il donne la bénédiction grecque; la gauche s'appuie sur un livre ouvert où sont écrites ces paroles de l'Evangile:

ЄΓω КОС
HMH MOV
Tω Φ OϤIC
OC T /////////

Ἐγὼ εἰμὶ τὸ φῶς τοῦ κόσμου· ὅστις [ἀκολουθεῖ ἐμοὶ οὐ περιπατήσει ἐν τῇ σκοτίᾳ].

La tête ceinte du nimbe crucigère est fort curieuse. De longs cheveux, une grande barbe, traités avec un soin minutieux, lui donnent un aspect sévère et triste; les yeux grands, le nez mince et long, l'expression dure, presque farouche, attestent l'origine byzantine de la peinture; le visage grossièrement modelé est éclairé par des lumières blanchâtres, les mains sont longues et sèches. Ce n'est point ici le Christ jeune et beau, tel que l'ont dépeint S. Grégoire de Nysse et S. Jean Chrysostome, tel qu'il apparaît dans le cycle de peintures qui représentent les miracles du Sauveur; c'est le Christ enlaidi et vieilli tel que se le figurait déjà S. Basile, moins un dieu qu'un ascète amaigri par les jeûnes et les veilles, tel aussi que les peintres monastiques grecs du moyen-âge aimaient à le représenter (1). A droite de cette figure est placé le Précurseur, avec la légende

O Iω
O ΠΡΟΔΡΟΜΟC

(1) Cf. sur les transformations du type du Christ, mes *Peintures byzantines* (Bull. de corr. hellén. IX, 212-219).

vêtu d'une tunique rouge et d'un long manteau bleu noir, la tête décharnée et triste, encadrée de longs cheveux en désordre. A gauche la Madone fait pendant à S. Jean Baptiste. Aucune dédicace malheureusement ne permet d'assigner une date précise à ces peintures: mais, à considérer le caractère paléographique des inscriptions qui désignent les figures, à voir l'habileté assez grande avec laquelle les personnages sont drapés et posés, à en juger enfin par cet air vieilli et cette teinte terreuse que l'artiste a donnée aux visages, on peut les attribuer sans invraisemblance au XI[e] siècle environ. Elles appartenaient à cette décoration primitive dont nous avons signalé les traces sur les murailles de la chapelle: sans doute elles en étaient la partie essentielle, puisque seules elles ont été respectées au milieu de la transformation générale.

Dans l'abside de droite, S. Michel est représenté, désigné par une inscription latine: toutefois, sur le médaillon qu'il tient de main gauche, on lit les sigles grecques:

XC NIK[α]

et la petite croix qui sépare ces caractères est celle de l'Eglise grecque. Auprès de lui est représenté le songe de Zacharie. A gauche, on trouve le Christ assis sur un trône, ayant à ses pieds S. Etienne; plus loin, S. Michel apparaît une seconde fois. Enfin dans l'arcade qui mène à cette dernière abside, cinq médaillons représentent la parabole des Vierges sages et des Vierges folles. Au sommet de la voûte, une colombe figure le Saint Esprit; à droite et à gauche quatre figures de femmes (deux de chaque côté) tiennent en main des lampes allumées ou éteintes: une inscription désigne celles de droite sous le nom de FATVE (fatuae).

Il résulte de cet examen que la chapelle de S. Nicolas, dont la disposition est toute byzantine, était originairement décorée

de peintures grecques datant sans doute du XIe siècle. Une petite partie de cette décoration est seule parvenue intacte jusqu'à nous: quelques autres fragments, à demi détruits, transparaissent encore sous les peintures nouvelles qui les ont recouverts. Tout le reste a disparu sous la main des Latins acharnés à effacer les traces du rite grec. Mais, malgré les efforts d'une dévastation systématique, sous les peintures latines on retrouve les fresques byzantines primitives. Sans doute, pour l'histoire même de l'art oriental, ces peintures (à l'exception de celles à légendes grecques) ne peuvent plus rien nous apprendre; mais leur état actuel permet encore de reconstituer la décoration originale de la chapelle. L'Eglise latine a gardé les saints de sa rivale, comme jadis Rome adoptait les dieux des peuples vaincus; elle n'a point voulu par une transformation radicale, choquer brusquement les sentiments de ces fidèles grecs récemment soumis à son obédience; elle n'a point détruit leurs images, elle les a simplement romanisées, faisant pour la religion ce que les princes angevins faisaient pour l'administration civile, et, sous des noms et des formes grecques, propageant l'élément latin.

A quelle époque s'est accomplie à S. Nicolas cette curieuse substitution? une inscription conservée au pied d'une des peintures nous permet de la déterminer approximativement. Au bas de l'image de S. Nicolas, patron de la chapelle, ces mots sont tracés:

MЄM̄Є
TO DN̄Є
FAMV
LO TVO
SARVLO
SACЄR
DOTЄ

C'est, on le voit, le même personnage que nous avons rencontré déjà à S[ta] Margherita : dans l'une et l'autre chapelle il semble avoir agi de même, et cette coïncidence ne laisse pas d'être curieuse. Le caractère paléographique de l'inscription permet de la rapporter au XIV[e] siècle. C'est de cette époque que datent les secondes peintures de S. Nicolas ; c'est à ce moment que s'accomplit, dans la région de Tarente, la tentative de romanisation que nous avons essayé d'expliquer.

IV.

Nous nous sommes attaché jusqu'ici à décrire le plus exactement possible les grottes et les cryptes que nous avons visitées ; nous nous sommes efforcé de définir le caractère des peintures qui les décorent, et d'en déterminer approximativement la date. Mais cette étude demeurerait incomplète si nous n'essayions, en quelques observations plus générales, de poser nettement, et, s'il se peut, de résoudre quelques-uns des problèmes que soulève l'étude de ces fresques. Trois points semblent à cet égard particulièrement importants :

1° Quelle est l'origine des grottes que nous avons décrites, et n'y a-t-il pas lieu de distinguer entre elles plusieurs catégories ?

2° A quelle époque appartiennent les peintures qui les décorent, et sont-elles l'œuvre d'une même école artistique ou de plusieurs écoles distinctes ?

3° Y a-t-il lieu de faire de ces monuments une étude scientifique et complète, et quel serait l'intérêt de ces recherches ?

Il est à peine nécessaire d'avertir que ces observations s'appliquent à l'ensemble des peintures médiévales de la Terre d'Otrante, et que la démonstration sera fournie non seulement par les fres-

ques de la région de Tarente, mais par l'ensemble des monuments de cette sorte que nous avons déjà fait ou ferons prochainement connaître (1).

Nous avons indiqué, au commencement de ce travail, l'origine érémitique de la plupart des établissements religieux que nous avons étudiés, et nous avons pris soin de préciser ce caractère toutes les fois que d'autres grottes ou cellules voisines de la chapelle décrite ont semblé attester l'existence d'une *laure*. Pourtant il serait aussi imprudent qu' inexact de mettre au compte des moines de S. Basile toutes les peintures relevées dans la région que nous avons parcourue. Plus d'une fois, dans la *gravina*, nous avons rencontré des grottes absolument isolées; plus d'une fois, dans le voisinage de quelque village, nous avons signalé une chapelle solitaire. Des usages aujourd'hui encore conservés dans le pays peuvent servir à expliquer l'origine de ces divers monuments.

Dans la gravina de Matera, par exemple, nous avons en plusieurs endroits trouvé dans la montagne des oratoires perdus, décorés de peintures toutes récentes, datant du XVII[e] et du XVIII[e] siècle, et qui n'ont évidemment nul rapport avec les moines basiliens. Des noms et des dates, inscrits par les fidèles, prouvent qu'au XVI[e], au XVII[e], au XVIII[e] siècle, on venait faire à ces chapelles isolées de pieux pèlerinages; et il faut avouer que les difficultés du chemin rendaient le voyage amplement méritoire. Actuellement encore plusieurs chapelles de cette sorte sont fréquemment visitées par les fidèles de la région. J'incline donc à croire que, dans plusieurs de ces grottes, il faut voir non point des *laures* mo-

(1) Pour les peintures de Soleto voir *Bull. de corr. hellén.*, VIII, 264-281. — Pour Carpignano, *ibid.* IX, 207-219. — Pour les cryptes de S. Vito près de Brindisi, *ibid.* XII, 441-459. — Nous étudierons prochainement les peintures de la région de Matera en Basilicate et les cryptes d'Ostuni, Supersano, Ruffano, Patù, Veglie, Erchie et Vaste dans la Terre d'Otrante.

nastiques, mais de simples oratoires, comme on en rencontre fréquemment dans tous les pays de montagnes.

D'autre part, tout auprès de certains gros villages, comme Soleto, comme Mottola, on rencontre des chapelles, généralement plus considérables, et qui ont tout simplement servi de lieux de culte ordinaire à la population du village voisin; certaines de ces chapelles, comme celle de Soleto, servent aujourd'hui encore aux cérémonies religieuses. Assurément, lorsque la population est de race hellénique, les peintures qui couvrent les murs de ces oratoires ne diffèrent point par le style de celles des *laures* érémitiques; mais elles ont une autre origine. Les chapelles qu'elles décorent ont été construites pour un autre usage, et il faudrait se garder d'en conclure rien sur l'extension des établissements monastiques de la règle de S. Basile (1).

Ces deux premières catégories: les chapelles servant de lieux de pèlerinage, — les églises affectées au culte ordinaire — étant soigneusement écartées, on doit attribuer aux moines grecs toutes les autres fondations éparses dans la Terre d'Otrante, et il faut reconnaître que les *laures* des caloyers forment la plus nombreuse catégorie. Dans cette classe pourtant, il faudra distinguer deux variétés assez curieuses:

1° Les *laures* proprement dites, groupes de cellules taillées dans les rochers, abritant généralement un religieux seulement, et ayant pour centre une chapelle décorée de peintures. Telles sont les cryptes de Brindisi, les grottes taillées dans les *gravine* de la région de Tarente, en un mot tous les établissements fondés dans une solitude montagneuse.

(1) Je dois ajouter que, dans la *gravina* même, quelques grottes ne sont autre chose que l'église d'une population réfugiée dans la crevasse. Ce fut au XV[e] siècle le cas de beaucoup d'émigrés grecs persécutés par les Latins. Mais ces peintures de basse époque sont faciles à reconnaître.

2° Mais d'autres établissements ont trouvé un abri en rase campagne, dans ces *cryptes* profondes qui apparaissent à peine à la surface du sol, et s'étendent en longs rameaux dans le sous-sol rocheux. Les solitaires étaient ici réunis dans une habitation commune, attenant à la chapelle.

Cette différence de disposition entre des établissements de même nature tient à une raison fort simple. Dans les pays montagneux, dans les grottes nombreuses naturellement creusées au flanc des *gravine*, la disposition en *laure* se trouvait imposée par la nature même du terrain. Dans les pays de plaine, où le travail de l'homme devait tout créer, il était plus simple de creuser le sous-sol et d'y pratiquer, à côté de la chapelle, les habitations des moines qui devaient la desservir.

Y a-t-il, entre les peintures qui décorent ces différentes catégories de grottes, une différence fondamentale? Nous ne le pensons pas. Elles sont le produit d'un même mouvement artistique, qui s'est développé et transformé au cours de plusieurs siècles. C'est le caractère de ce mouvement qu'il nous faut examiner à présent.

V.

M. Lenormant, qui le premier a fait connaître hors de la Terre d'Otrante les monuments que nous examinons, et qui en a le premier signalé l'importance, a pensé qu'il fallait distinguer deux catégories de peintures:

1° les unes, désignées par des légendes grecques, appartenant à une école proprement byzantine, et devant être rapportées en général au XI[e] et au XII[e] siècle;

2° les autres, accompagnées d'inscriptions latines, œuvre d'une

école latine propre à la Terre d'Otrante, et devant être attribuées au XIII[e] et au XIV[e] siècle (1).

Dans les termes les plus généraux, cette opinion est incontestable. Les peintures les plus anciennes, celles du XI[e] et du XII[e] siècle, sont toujours et exclusivement accompagnées de légendes grecques; les plus anciennes peintures à inscriptions latines ne semblent point remonter au delà du XIII[e] siècle. En faut-il conclure pourtant que toute peinture à légende grecque soit nécessairement antérieure au XIII[e] siècle et d'origine byzantine, que toute peinture latine appartienne nécessairement à une école essentiellement latine? En d'autres termes, la différence des langues est-elle toujours et exclusivement le signe d'une différence d'école? Nous ne le pensons point. Sans nul doute, il y a bien des différences entre les diverses peintures que nous avons étudiées; mais ces différences tiennent à l'époque où les fresques ont été peintes, elles ne se marquent point par la langue dont ces images sont accompagnées.

Prenons quelques exemples. Dans l'église de Soleto, dans la grotte dei SS. Stefani près de Vaste, dans la crypte de Grottaglie, sur les parois latérales de la crypte de S. Blaise près de Brindisi, nous rencontrons des peintures accompagnées de légendes exclusivement grecques. Sont-elles l'œuvre d'un artiste byzantin? il ne semble point. Appartiennent-elles au XI[e] ou au XII[e] siècle? Elles portent tous les caractères du XIV[e] siècle, et celles de Grottaglie sont datées de 1392, celles de Vaste de 1378. Si elles sont grecques, c'est qu'elles ont été exécutées en pays grec, pour des populations grecques et peut-être par des artistes grecs; mais ces artistes ont subi l'influence de leur temps, et leurs œu-

(1) Lenormant, *Notes archéologiques sur la Terre d'Otrante* (Gaz. archéol. 1881-82, p. 122-124.

vres rappellent la manière giottesque plus que les miniatures des manuscrits byzantins.

Inversement les peintures à inscriptions latines sont-elles nécessairement le produit de cette école latine indépendante, dont nous trouvons les œuvres au XIVe siècle? Que l'on compare certains types, celui de S. André par exemple, ici accompagné d'une légende grecque, là désigné par une inscription latine: entre les deux images, il est impossible de noter d'autre diversité que celle de la langue. Que l'on considère d'autre part les peintures de la crypte de S. Jean, près de Brindisi: sans doute les inscriptions en sont latines; mais n'ont-elles pas beaucoup des caractères des œuvres byzantines? ne sont-elles pas plus grecques que bien des peintures à légendes grecques? (1).

Enfin, ne trouve-t-on pas — et cela jusqu'au XVe siècle, nous en avons donné des exemples — le mélange dans une même grotte des légendes grecques et latines? Ne trouve-t-on pas à côté d'une même image de saint son nom écrit en grec et en latin?

Au vrai, il y a des images latines — en petit nombre pourtant, il en faut convenir — qui ont le caractère des œuvres byzantines; il y a des peintures grecques qui appartiennent à l'école indépendante latine. La distinction des langues, posée par M. Lenormant, doit être maintenue dans ses termes généraux, et surtout en ce qui concerne les inscriptions latines: elle ne saurait valoir pleinement en ce qui regarde les légendes grecques. Sans doute, il y a deux écoles de peinture, et M. Lenormant a parfaitement montré leurs caractères différents: mais ces différences tiennent à ce que l'une est du XIe ou du XIIe siècle, l'autre du XIIIe et du XIVe, à ce que l'une imite Byzance, tandis que l'autre est

(1) De même, dans les fresques de S. Angelo in Formis, qui datent du XIe siècle, on ne peut raisonnablement contester l'influence byzantine, malgré les inscriptions latines qui accompagnent et expliquent ces peintures.

plus strictement latine. C'est une différence d'époque et d'inspiration; mais il faut la reconnaître au caractère intrinsèque des peintures, non point à la langue dont elles sont accompagnées.

C'est ce que nous avons tenté de faire, et il semble que le travail n'ait point été tout-à-fait inutile. Dans le cours de deux voyages, nous avons rencontré, pour citer seulement les choses principales:

Deux peintures du Xe siècle, dont une datée (Carpignano, a. 959, et Patù); — *trois* peintures du XIe siècle, dont une datée (Carpignano, a. 1020, Erchie, et *Mottola* (*chapelle de S. Nicolas*) (1); — *huit* peintures ou groupes de peintures du XIIe siècle, dont une datée (*Palaggianello*, [*chapelle des santi Eremiti*], Matera, Brindisi (cryptes de S. Jean et de S. Blaise, a. 1197), Ruffano, Vaste (grotte dei SS. Stefani), Soleto, *Mottola* (*chapelle de Sta Margherita*); — *quatre* groupes de peintures du XIIIe siècle, *Palaggianello* (*chapelle de S. Georges*), *Massafrà* (*chapelle de la Candelora*), Matera, Brindisi (crypte de S. Jean); — *neuf* groupes de peintures du XIVe siècle, dont plusieurs sont datées, et quelques unes remarquables: *Palaggianello*, *Grottaglie* (1392) *Mottola* (*chapelles de S. Nicolas*, *de Sta Margherita*, *de Casalrutta*), Brindisi (grotte de S. Blaise), Supersano, Vaste (grotte dei SS. Stefani, 1378), Soleto (1347).

VI.

On conçoit aisément quelle importance peut avoir pour l'histoire de la peinture byzantine l'étude de ces monuments. Beaucoup d'entre eux sont d'une époque assez ancienne; quelques uns,

(1) Les noms soulignés indiquent les cryptes mentionnées dans cette étude.

chose précieuse et rare, sont datés d'une manière certaine, la plupart sont exactement conformes aux minutieuses prescriptions du *Guide de la Peinture* byzantin. Presque tous enfin sont exempts de retouches; car si l'on a en quelque endroit complété ou restauré la décoration d'une chapelle, on a toujours dans ce cas fait entièrement disparaître les fresques qu'on jugeait endommagées ou malséantes; jamais on n'a, comme on fait si souvent en Orient, ravivé les tons pâlis des peintures primitives. Les fresques de l'Athos lui-même n'offrent point cet avantage: les peintures datées les plus anciennes y sont d'époque relativement moderne et ne remontent pas au delà du XVIe siècle; celles dont la date a disparu, mais dont l'aspect semble le plus vénérable, ne sont point pour cela exemptes de retouches (1). Malgré la médiocrité de beaucoup d'entre elles, les peintures de l'Italie méridionale ont donc leur importance et leur intérêt (2); plusieurs de ces fresques, que nous avons signalées, mériteraient même les honneurs d'une fidèle reproduction (3). Mais il faut se hâter, si l'on veut tirer parti de ces richesses archéologiques; bien des causes nuisent journellement au bon état de conservation de ces monuments.

On m'a conté, dans le pays de Matera, une curieuse légende, qui atteste une préoccupation dont il faut ici tenir grand compte. On dit que Frédéric Barberousse, empereur d'Allemagne, vaincu par les Sarrasins, s'enfuyait un jour devant l'ennemi, emmenant

(1) Bayet et Duchesne, *Mission au Mont-Athos*, p. 302 et suiv.

(2) Cf. mes *Peintures byzantines* (Bull. de corr. hellén., VIII, 264-267).

(3) J'ai fait reproduire, au t. XII du *Bulletin de correspondance hellénique*, une fresque de Carpignano du XIe siècle, et des fresques de S. Vito près Brindisi du XIIe et du XIVe siècle. Malheureusement le manque de lumière de plusieurs cryptes a empêché, en particulier à Vaste, de prendre des photographies suffisantes, et je n'ai pu à Tarente trouver les moyens de faire reproduire les belles peintures de la crypte de Palaggianello.

avec lui sa fille et ses trésors. Arrivé près de Matera, comme la poursuite devenait plus pressante, l'empereur se jeta avec ses richesses dans une grotte de la *gravina*, qui se referma sur lui. Il y vit encore aujourd'hui, et les pâtres de la montagne, dont la convoitise est excitée par les trésors du souverain souabe, ont vu plus d'une fois apparaître le vieil empereur, qui les chasse vers la *gravina* lorsqu'il approchent de trop près son éternelle demeure.

Je n'ai point à signaler ici ce qu'il y a de curieux à rencontrer au fond de l'Italie méridionale une légende qui, sous une forme presque semblable, se retrouve dans les monts de Thuringe. Si je l'ai rapportée c'est qu'elle fait comprendre un des principaux dangers que courent les monuments que nous étudions.

La recherche des trésors est en effet une préoccupation constante des paysans de ces régions: derrière chaque figure de saint, ils espèrent trouver une riche cachette, et les quelques monnaies découvertes dans la grotte de S. Nicolas à Palaggianello ne sont point pour ruiner cette croyance. Aussi en maint endroit le sol des grottes a-t-il été bouleversé; malheureusement les peintures n'ont pas été respectées davantage, et les précautions prises pour sauvegarder quelques unes d'entre elles n'ont fait qu'allumer les convoitises. Un propriétaire intelligent avait mis une porte à la grotte de S. Blaise, près de Brindisi; on a fait un grand trou dans la muraille, afin de pénétrer dans la crypte et on a ainsi ruiné l'une des peintures. L'intérêt même que l'étranger prend à ces fresques contribue à en compromettre l'existence, et je n'oserais me flatter de retrouver parfaitement intactes quelques unes des peintures qui m'ont le plus vivement intéressé.

Une autre cause de destruction s'ajoute à celle-ci: c'est la multiplication des voies de communication dans ces campagnes. Autrefois, à l'exception de quelques bergers, nul ne descendait

dans les *gravine*: maintenant on construit des chemins de fer qui les franchissent en maint endroit. Pendant plusieurs mois, des ouvriers travaillent dans la *gravina*; ils allument du feu dans les grottes, ils y couchent parfois; et souvent, par ce goût de destruction qui en tout temps induit les gens du peuple à charbonner les peintures et à casser le nez des statues, ils prennent plaisir à éborgner ou à éventrer les saints. Ainsi ont péri en peu de temps les fresques de Grottaglie: et si l'on n'y veille, bien d'autres monuments auront bientôt disparu.

Ajoutez enfin à ces chances de ruine la négligence qui convertit en étables beaucoup de ces cryptes, et détruit ainsi les peintures, — l'humidité qui, en hiver surtout, fait tomber de larges plaques d'enduit. Dès maintenant ce n'est point chose facile de relever avec précision les sujets représentés, et plus d'une fois l'on n'emporte d'une longue exploration autre chose que des regrets. Cette situation ira s'aggravant chaque jour. Beaucoup de monuments sont dès maintenant perdus; s'il est vrai — et c'est ce que j'ai essayé de démontrer — qu'ils méritent l'intérêt et les études scientifiques, il faut se hâter de sauver les derniers vestiges de peintures qui, avant vingt ans, auront irrémédiablement disparu.

Ainsi, pour qui veut faire d'une manière complète l'histoire de l'art byzantin, il y a, dans la Terre d'Otrante et en Calabre, une riche matière de recherches et d'études. Des peintures, dont quelques unes remontent au Xe siècle, dont plusieurs sont datées par des inscriptions précises, dont quelques unes ont une réelle valeur artistique, méritent sans doute l'attention de l'archéologue. Mais ce n'est pas tout: à côté de l'archéologue, il faut faire à l'historien sa part. Ce pays a été le théâtre de l'un des événements les plus curieux, et qui prouvent de la manière la plus frappante la singulière force d'expansion de l'empire by-

zantin. Ce pays, pendant cinq siècles de domination byzantine, a été si complètement assimilé à la Grèce, que ses nouveaux maîtres, Normands ou Angevins, ont dû accepter, pour lui parler, la langue grecque, et que les papes latins ont dû tolérer une église grecque régulièrement constituée. Les monuments que nous avons signalés apportent à ce grand fait une nouvelle preuve; eux aussi attestent le persistance de la langue et du rite grecs dans l'Italie méridionale. Eux aussi sont un chapitre, et non le moins intéressant, de ce beau livre, que Rodotà a tenté d'écrire au XVIII[e] siècle, mais qui est encore à faire: l'histoire du rite grec, disons mieux, l'histoire de l'hellénisme au moyen-âge dans l'Italie méridionale.

Ch. Diehl.

MARQUES DE VASES GRECS ET ROMAINS TROUVÉES A CARTHAGE 1888-1890.

La présente liste de marques céramiques grecques et romaines recueillies à Carthage depuis 1888 jusqu'à la fin de 1890 fait suite à plus de trois cents petits textes de même provenance, déjà publiés. Quelques uns ont paru dans la *Revue archéologique*, et les autres dans le *Bulletin de l'Académie d'Hippone*.

I. = **Estampilles de briques.**

A. = *Marques circulaires avec caractères en relief.*

1. — Belle estampille sur une brique épaisse de 0m 04:

O/OL · EX · FIGGENIANIANIS
CEION · CRESC · FEC
Trident.

O[*pus*] *dol*[*iare*] *ex fig*[*ulinis*] *genianianis* | *Ceion*[*ius*] *Cresc*[*ens*] *fec*[*it*].

2. — *Ex fig. Asiniae* Q*V*a*DRATILLAE OD *nun*
*Fort*VNAT · LVCIO
*Quadr*ATO COS

A la première ligne, A et T, A et E sont liés. Cf. Marini,

n° 502*. De l'an 93 à l'an 167, on connaît six consuls du nom de Quadratus. Cette marque est assurément du second siècle.

3. — ///LI · ANTI//////

Hauteur des lettres, 0m 018. D'après le n° 588 de Marini, annoté par M. Dressel, cette marque doit se compléter ainsi :

C · *Iu*LI · ANTI*machi*

Capricorne.

4. — Brique trapéziforme à rebords très saillants, longue de 0m 495, large à la base de 0m 34, et au sommet de 0m 28; trouvée contre la voie ferrée près de Douar-ech-chot, dans le fossé creusé pour recevoir les tuyaux de la conduite d'eau:

APELLES · STERTINIAE
BASSVLLAE · SER

Buste de Minerve.

Déjà nous avions trouvé cette marque à Carthage (*Académie d'Hippone*, *Bull.* XVII, p. XXXIV; *Bull.* XVIII, p. VI; *Bull.* XXI, p. XLVI).

5. — EX · PR · FLAVI · APRI · OPVS
DOLIA · LARCIO
//////////////////////

Cette marque offre un intérêt tout particulier à cause de l'endroit et des circonstances où elle a été découverte. Elle a été retirée en novembre 1888 du béton formant le radier du neuvième réservoir des citernes du bord de la mer, durant les travaux de res-

tauration. Tout le radier des citernes étant formé d'une extrémité à l'autre d'un béton uniforme, cette brique fournit une preuve précieuse pour déterminer l'origine romaine, et non punique, de ces vastes citernes.

6. — Estampille incomplète, de 0m 083 de diamètre, sur un morceau de brique trouvé dans l'area de la basilique de Damous-el-Karita :

EX PR LVCIL VERI///////////////////
CANVIBI///////////////
Palme.

Les dernières lettres de la seconde ligne ne sont pas absolument certaines.

B. = *Marques rectangulaires avec caractères en relief.*

7. — Estampille large de 0m 025, sur une brique épaisse de 0m 03, trouvée en juillet 1888 sur la colline de Saint-Louis dans un ancien canal :

LS//////////
QV/////////

Haut. des lettres, 0m 008. Après S, amorce d'un E ou d'un I.

8. — Sur un morceau de brique épaisse de 0m 05 :

/////////ARGVRVS
//////////ENI▸T▸T▸S
0 m 035.

A la première ligne, V et R sont liés. A la deuxième, la première lettre n'est pas absolument certaine. Il y a peut-être un A conjugué avec un T.

C. = *Marques rectangulaires avec caractères en creux.*

9. — Sur un morceau de brique épaisse de 0m 032, trouvé en mai 1888, en avant des ruines de l'Odéon :



L'encadrement est aussi en creux. Cette estampille est empreinte sur une brique qui ressemble aux belles briques italiques.

10. — Sur un morceau de brique, épais de 0m 025; on y voit l'empreinte des quatre doigts du potier :



Nous avons déjà trouvé cette marque. Mais elle était incomplète (*Académie d'Hippone*, *Bull.* XX, p. 13, n° 24).

11. — Sur un morceau de brique, épaisse de 0m 03, de terre rouge à couverte grisâtre, avec traces des doigts du potier :



C'est pour la seconde fois que je relève cette marque à Carthage (*Académie d'Hippone*, *Bull.* XXI, p. 49, n° 57).

12. — Sur une brique carrée, épaisse de 0m 03, mesurant 0m 19 de côté, portant une double diagonale tracée par le potier avec trois doigts :



Haut. des lettres, 0m 011.

Ces trois dernières marques me paraissent appartenir à des ateliers africains. Je crois, en effet, comme je l'ai dit ailleurs (1), que l'on peut ranger parmi les productions de l'industrie africaine les briques qui portent un seul nom inscrit en entier sur deux lignes dans une empreinte rectangulaire, tels que Aemilianus, Censurinus, Dalmatius, Gloriosus, Maximus, Restitutus, Restutus et Victorianus de notre collection.

II. — Estampilles d'amphores et autres grands vases.

13. — Sur l'orifice d'un dolium, marque large de 0m 024 :

MAR

Lettres en relief, hautes de 0m 017. — Trouvé par le P. Boisselier.

14. — Sur le col d'une amphore, marque longue de 0m 48 et large de 0m 014 :

HERACLO

Les deux premières lettres sont liées. — Provenance : Colline de Saint-Louis ; trouvée par le P. Boisselier. Nous possédons un second exemplaire de cette estampille, mais il manque de netteté.

15. — Sur le col d'une amphore, trouvé sur la colline de Saint-Louis, deux marques séparées l'une de l'autre par un intervalle de 15 millimètres.

La première, mesurant 0m 015 sur 0m 016, renferme plusieurs lettres liées ; je crois pouvoir lire : CLAV suivi d'un I. La se-

(1) *Académie d'Hippone*, *Bull.* XXI, p. 49 et 50.

conde, également rectangulaire, placée au-dessous, mesure 0m 055 de longueur et 0m 017 de largeur :

MAESCELS

Les trois premières lettres sont liées. — Cette seconde marque se lit encore sur un débris du col d'une autre amphore brisée.

16. — Sur une anse d'amphore, double, marque large de un centimètre et longue de trois :

L·EMACH

J'ai déjà publié deux variantes de cette estampille (*Académie d'Hippone*, *Bull.* XXI, p. 45 et *Bull.* XXIV, p. XVIII).

17. — Sur une autre anse double, large de 10 millimètres et demi et longue de 37 millimètres :

L·EMACHI

C'est encore une variante de la marque qui précède. M et A sont liés, et dans ce groupe il faut sans doute reconnaître aussi un V, car le nom de ce potier est *Eumachus*, comme le prouve la marque L · EVMACH que j'ai publiée dans le *Bulletin* XXI *de l'Académie d'Hippone*.

18. — Sur le pied d'un gros vase de terre rouge et émaillée de points brillants comme de l'or, marque circulaire de 24 millimètres de diamètre renfermant quatre lettres ainsi disposées:

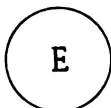
M

L N

O

Haut. des lettres, 6 millimètres. Elles semblent suivre l'ordre alphabétique : L, M, N, O.

19. — Sur le pied d'un grand vase, marque circulaire de deux centimètres de diamètre :



20. — Sur le pied d'une amphore, trouvé en même temps que le précédent, sur la colline de Saint-Louis, trait long de 9 centimètre aboutissant à un C ou croissant de 12 millimètres de diamètre :



III. = Estampilles grecques sur anses d'amphores.

J'ai déjà publié vingt-six marques grecques dans le *Bulletin de l'Académie d'Hippone.* En voici plusieurs autres :

21. Sur une anse de droite, marque rectangulaire incomplète, large de 0m 016 :



Première ligne, la deuxième et la troisième lettre sont incertaines.

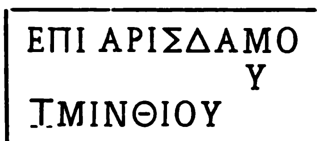
22. — Marque rectangulaire longue de 0m 042 et large de 0m 16 :



23. — Sur une anse qui conserve une partie de l'orifice de l'amphore, marque circulaire de 33 millimètres de diamètre et portant au centre une fleur à large calice :

ΕΠΙ ΑΡΙΣΤΟΔΑΜΟΥ//////////

24. — Sur une anse de gauche, marque rectangulaire longue de 42 millimètres et large de 17 :

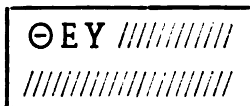


La première lettre de la dernière ligne est un Σ.

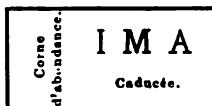
25. — Sur une anse de droite, trouvée à *Dermèche*, marque rectangulaire longue de 31 millimètres et large de 11 :



26. — Sur une anse de gauche, marque longue de 33 millimètres et large de 15 :



27. — Sur une anse de droite, marque longue de 42 millimètres et large de 18 :

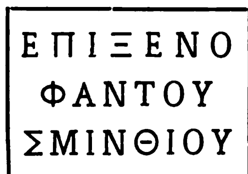


La même marque se lit sur une anse de gauche. C'est la troisième fois que je trouve cette estampille à Carthage (*Académie d'Hippone*, *Bull.* XXI, p. 52).

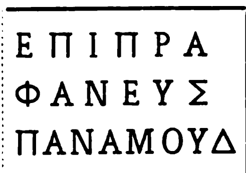
28. — Marque longue de 4 centimètres et large de 15 millimètres :



29. — Sur une anse de gauche, marque longue de 44 millimètres et large de 12 :



30. — Sur une anse de gauche, marque incomplète, large de 15 millimètres :



On remarquera le Δ qui termine cette marque.

31. — Sur une anse de gauche, marque incomplète, large de 12 millimètres.



32. — Sur une anse de gauche, marque longue de 38 millimètres et large de 19:

TIMOYΣ

La même marque, large seulement de 14 millimètres, se lit aussi sur une anse de droite.

C'est, comme pour la marque IMA, la troisième fois que nous la rencontrons à Carthage (*Académie d'Hippone*, *Bull.* XX, p. 20).

33. — Sur une anse de gauche, marque en partie effacée, longue de 35 millimètres et large de 16:

ΕΠΙ //////
Δ/////ΤΟΥ
ΒΑΤΡΟΜ*ιου*

Les hachures indiquent dans ma copie les lettres illisibles.

34. — Sur une anse de gauche, marque longue de 33 millimètres et large de 15:

Επι //////////////
ΓΟΦΑΝΕ////

A la 2e ligne, la 1re lettre est peut-être un T.

35. — Marque longue de 38 millimètres et large de 15:

////////////////////
ΚΑΡΝεῖου

36. — Marque circulaire, incomplète, mesurant 3 centimètres de diamètre. Au centre, une fleur à large calice.

Επι ΔΑΜΟΚΛΕΥΣ ΑΓΡΙΑΝΙΟΥΣ////////////

Dans le nom du mois Ἀγριάνιος, A et N paraissent liés.

37. — Sur une anse de droite, longue de 35 millimètres et large de 16 :

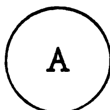


38. — J'ajoute ici une marque, déjà publiée (1), mais qui a été mal reproduite par l'imprimerie. C'est une estampille circulaire de 3 centimètres de diamètre, portant une fleur au centre :

ΖΗΝΩΝΟΣ

IV. — Autres marques grecques.

39. — Sur le fond intérieur, incomplet, d'une belle poterie noire, empreinte circulaire de 8 millimètres de diamètre, trois fois répétée :



Dans la poterie entière, cette marque était reproduite quatre fois.

(1) *Académie d'Hippone*, *Bull.* XXI, p. 220.

40. — Au revers d'une poterie noire, graffite :

A

41. — Sur le fond extérieur d'une poterie noire, autre graffite :

AP

Ce graffite est peut-être incomplet à gauche.

Ces trois débris de vases grecs ont été trouvés sur la colline de Saint-Louis avec plusieurs centaines d'autres de même origine dont quelques-uns portent des *graffites* puniques.

42. — Sur le col d'un grand vase de terre rouge, marque dont on ne peut mesurer que la largeur, soit 13 millimètres :

ΑΡΙΣ

Particularités : Lettres en creux. La barre de A est brisée en forme de V. La boucle du P est très petite et forme crosse. Dans le Σ, les deux barres, supérieure et inférieure, qui devraient être horizontales et par là même parallèles, sont très obliques et se dirigent à 45° vers les angles de l'encadrement de l'estampille.

43. — Sur une anse de gauche dont la courbe est très accentuée, marque longue de 42 millimètres et large de 11 et demi :

//ΑΞΕΝΟΛ

La première lettre est peut-être un T ; mais elle est si incertaine que je me vois obligé de la remplacer par des hachures. La dernière est, je crois, incomplète. En somme, la lecture de cette marque demeure douteuse.

44. — Marque rectangulaire large de 1 centimètre.

ΘΗ

45. — Sur une poterie rouge, à couverte jaunâtre, n'ayant rien de commun avec les terres cuites grecques ou romaines:

ΜΑΓΩΝ

Lettres en creux, hautes de 0m008. C'est la seconde fois que nous trouvons la marque de ce potier carthaginois. (*Académie d'Hippone*, *Bull.* XVIII, p. 51).

V. = Graffites et inscriptions peintes sur des amphores.

46. — Sur le sommet de la panse d'une amphore trouvée avec plusieurs autres dans le jardin des Carmélites; *graffite*:

AFR

Haut. des lettres, 0m 04.

47. — Sur la base du col d'une amphore de terre rouge, inscription peinte en blanc:

BOIᒣ · FIC
M
C·C·S·

A la 3e ligne, j'hésite à lire C · O S. — Cette amphore provient d'un de nos cimetières d'*officiales* de *Bir-el-Djebbana*.

48. — Sur la partie large du col d'une amphore trouvée sur Byrsa, inscription à l'encre rouge:

A · NE

Haut. des lettres, 0m 04. La dernière est douteuse, peut-être F ou P.

49. — Sur un morceau d'amphore trouvé sur Byrsa, inscription à l'encre rouge :

AR

Haut. des lettres, 0m 025. Ces deux lettres se touchent par le bas, et la lettre R est munie au sommet d'une barre horizontale qui semble avoir été tracée pour introduire un T ou mieux encore un F dans le monogramme. Je crois, en effet, qu'il faut lire de préférence : AFR.

50. — Sur la base du col d'une amphore provenant également de Byrsa, inscription à l'encre rouge :

B
MAP

Haut. des lettres, 0m 018. Celles de la 2e ligne sont liées.

51. — Sur la partie large du col d'une amphore, trouvée sur Byrsa, inscription à l'encre rouge :

C F C
ITI

La hauteur des lettres varie entre 2 et 4 centimètres. La lettre F est allongée et se termine vers le milieu du T. Au dessous de cette dernière, amorce d'autres traits.

52. — Sur la partie conique du col d'une amphore de même provenance que les précédentes, inscription à l'encre rouge :

COR

Haut. des lettres, 0m 025. La dernière n'est pas d'une lecture certaine.

53. — Sur la partie large du col d'une amphore trouvée sur Byrsa, inscription à l'encre rouge:

D EX·LVC·
CN-SENTO

Haut. des lettres, 0^m 02. Pour les deux premières de la seconde ligne, on pourrait hésiter entre GV et CN; mais, après nouvel examen, je préfère CN.

La même amphore porte à la partie opposée de la base du col, une inscription tracée à l'encre noire:

MA// C//////O COS

Haut. des lettres, 0^m 008. Je ne donne ici que les lettres certaines, et je remplace par des hachures celles qui sont douteuses ou impossibles à déchiffrer. Malgré les apparences qui me font voir, entre A et C, un N combiné avec un T ou un P, et après le C, un L, je crois pouvoir reconnaître dans cette marque d'expédition le nom du consul *Marcellus* que nous lirons plus bas sur des amphores trouvées au même endroit.

Celle qui porte cette double inscription en double couleur offre un intérêt particulier pour l'histoire des relations commerciales. La marque rouge indique le lieu d'origine et d'expédition, *ex Luca*, de Lucques, et la marque noire permettra de fixer l'année où cette amphore a été envoyée d'Etrurie à Carthage.

54. — Sur la base du col d'une amphore — même provenance — inscription à l'encre rouge:

E
LIB

Haut. des lettres, 0^m.02. Au dessous de E, lignes obliques paraissant former un A. Une ligne courbe, en forme de long accent

aigu, part du milieu de la base de E et vient traverser la barre oblique. La lettre E pouvant se confondre facilement avec F, je vois encore dans ce monogramme les trois lettres AFR, pour *Africa*, comme dans les nos 46 et 49.

55. — Sur une amphore, trouvée sur Byrsa, inscription à l'encre rouge:

FAL·COST

Haut. des lettres: elle varie entre la première qui mesure 16 millimètres et la dernière qui n'en a que 7. Au lieu de COST, il faut peut-être lire COS·I, *consul pour la première fois*, et reconnaître dans les trois lettres qui précèdent le nom de *Falco* (*Q. Sosius*), consul en 193 de notre ère, époque qu'il convient d'attribuer à cette amphore.

56. — Sous une des anses de l'amphore, inscription à l'encre rouge:

LAE· C

Haut. des lettres, de 15 à 20 millimètres.

57. — Sur la partie large du col d'une amphore trouvée sur Byrsa, le 28 décembre 1889, inscription à l'encre noire:

L·A RVN∴M·MARCEL·COS

Haut. des lettres, 0m 01. Le nom de *Marcellus* revient onze fois dans les fastes consulaires. Celui dont le nom est peint sur notre amphore doit être celui de l'année 158. On ne le connaissait que par son *cognomen*.

58. — Sous une des anses d'une amphore trouvée sur Byrsa près des tombeaux puniques, inscription à l'encre rouge:

LE
OFILLI

Haut. des lettres, 22 millimètres. La 1re lettre est peut-être un C; F est peut-être un P.

59. — Sur la partie large de la base du col d'une amphore, trouvée sur Byrsa, en avant de la nécropole punique, inscription peinte en rouge:

A· OFIL·

Hauteur des lettres, variant de 13 à 20 millimètres. Le point qui suit A est placé tout près de la lettre O.

Cette inscription confirme ma lecture du n° qui précède.

60. — Sur la partie large du col d'une amphore trouvée sur Byrsa, inscription à l'encre noire:

LEΔA

Haut. des lettres, 0m 01. La première est munie à son sommet d'une petite barre qui s'abaisse à droite et la rend d'une lecture douteuse.

61. — Sur la partie conique d'une amphore, inscription à l'encre rouge:

MAR

Lettres liées, hautes de 0m 035.

62. — Sur le col d'une amphore trouvée sur Byrsa, inscription à l'encre rouge:

MV
N
R

Haut. des lettres, 0m 035. Les deux premières sont liées.

63. — Sur la base du col d'une amphore, trouvée sur Byrsa, inscription à l'encre rouge:

VAL $\overline{II}$

Haut. des lettres, 0m 017. Les trois premiers caractères sont liés.

64. — Sur la partie large du col d'une amphore, inscription à l'encre rouge:

VE

Haut. des lettres, 0m 04. Elles sont liées.

65. — Sur la partie cylindrique et la partie conique du col d'une amphore trouvée sur Byrsa:

X·XV

M A^s

═══AF

Haut. des lettres, 1re et 2e lignes, 0m 055; 3e ligne, 0m 015. M et A ainsi que A et F sont liés. Dans le dernier groupe, on pourrait hésiter entre AF et AE. La lecture AF me paraît cependant plus probable.

66. — Sur le col d'une amphore, inscription à l'encre noire:

a. XCVII *b.* PLOT

Haut. des lettres, *a* 0m 012, *b* 0m 008.

67. — Sur la partie inférieure de la panse d'une amphore, inscription à l'encre rouge:

VI

Haut. des lettres, 0m 025.

68. — Enfin je me souviens d'avoir vu une amphore d'assez basse époque, retirée des grandes citernes du bord de la mer, et portant sur la panse à l'encre rouge les lettres KAR précédées de cinq ou six lettres dont la première était un C.

C ///// KAR

La même amphore laissait voir aussi les traces à l'encre noire d'une inscription arabe (?).

VI. = Marques de lampes.

69. — Au revers d'une lampe en terre fine, délicatement travaillée, empreinte longue de 12 millimètres et large de 6:



Lecture douteuse.

70. — Au revers d'une lampe de travail très fin, trouvée dans un égoût:

L· L· D

Lettres en relief imprimées sans cartouche.

71. — Graffite au revers d'une lampe un peu épaisse:

EX O
FFIɑNΛ *sic*
PON

Ex officina Pon[*tiani*].

72. — Graffite avant la cuisson:

EX OFF P
ONTIANI

J'ai déjà publié plusieurs marques du potier *Pontianus* (voir *Académie d'Hippone*, *Bull.* XVIII, p. 43 et 44 et *Revue Archéologique*, septembre-octobre 1888, p. 169, n° 21).

73. — Au revers d'une lampe de terre grise, graffite:

POR
CLLVS
/////////////

La troisième ligne est indéchiffrable.

74. — Au revers d'une lampe de terre grise, graffite:

VICTORI>
NI

Nous avons déjà rencontré plusieurs fois le nom de ce potier.

75. — Au revers d'une lampe de terre rougeâtre, grossièrement travaillée à la main:

SR

Lettres en relief, retournées de droite à gauche, hautes, l'une de 22 millimètres, l'autre de 25. — Lampe de basse époque.

76. — Au revers d'une lampe finement travaillée, mais sans sujet:

MTRO

Lettres en relief, sans cartouche.

VII. = Marques sur poteries rouges fines

77. — Sur le fond intérieur d'une poterie rouge, dans un losange long de 1 centimètre:

ΛN ou NV ou MV

78. — Estampille longue de 12 millimètres et large de 7, sur le fond intérieur d'une belle poterie rouge:

AIEI

Cette marque, incomplètement imprimée, doit se lire: ATEI (cf. *Académie d'Hippone, Bull.* XX, p. 7).

79. — Dans une empreinte de pied:

AVLLI

Haut. des lettres, 5 millimètres. La dernière est peut-être un V. Au revers de cette poterie brisée, on lit un *graffite*:

///////МΛЬ////////

80. — Estampille rectangulaire, longue de 16 millimètres et large de 10:

ANVPTE
VIBI · O

81. — Estampille rectangulaire longue de 11 millimètres et demi et large de 6:

B ERVLI

82. — Estampille longue de 1 centimètre et large de 4 millimètres:

CAMII?

Mauvaise empreinte. C'est peut-être un L. A et M sont liés.

83. — Estampille carrée de 1 centimètre de côté, trouvée sur la colline de Saint-Louis:



J'ai déjà publié le nom de ce potier, mais sorti d'un autre sceau, car la lettre S y était retournée (*Bull.* XVII de l'*Académie d'Hippone*, p. 77).

84. — Estampille longue de 11 millimètres et large de 5 et demi:



Un filet en relief encadre l'inscription.

Cette marque a été trouvée, le 16 juillet 1890, dans le temple ou palais dont nous avons déblayé en partie les ruines, et qui est situé sur la colline de Saint-Louis, près de la cathédrale.

85. — Sur le fond intérieur d'une poterie rouge, trouvée dans le quartier de Dermèche, empreinte de pied longue de 21 millimètres:

COBIA

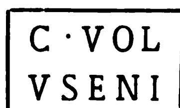
Lecture très incertaine.

86. — Estampille longue de 14 millimètres et large de 5, trouvée dans le quartier de Dermèche:

C · RP

La dernière lettre est peut-être un D.

87. — Sur le fond intérieur d'une poterie très fine, estampille longue de 9 millimètres et large de 6, un peu arrondie aux angles:



88. — Sur un petit fragment de poterie rouge, timbre circulaire de 12 millimètres de diamètre, incomplet:

//////I A N V A R I//////
+

La croix occupe le centre de la marque.

89. — Estampille carrée, à angles arrondis, incomplète, ne mesurant que 5 à 6 millimètres de côté:

| FI// |

La troisième lettre, dont on aperçoit une légère amorce, devait être un G: FIG.

90. — Estampille longue d'un centimètre et large de quatre millimètres:

| I Π E I |

91. — Estampille longue de quinze millimètres et large de cinq:

| L · C S I S |

Les trois dernières lettres sont très douteuses. Elles forment peut-être ensemble la lettre *M*, ce qui donnerait L · C · M, inscription que j'ai déjà lue peinte à l'encre rouge sur la panse d'un grand vase (*Acad. d'Hippone*, *Bull.* XXIV, p. xx, n° 98).

92. — Estampille rectangulaire longue de neuf millimètres et demi, large de cinq; trouvée entre Saint-Louis et la mer:

| L·TITI |

93. — Estampille longue de quatorze millimètres, large de quatre et demi; trouvée sur la colline de Saint-Louis:

P·CORN

94. — Sur la panse d'un vase magnifiquement décoré:

P·CORNELI

Haut. des lettres, 6 millimètres. R, N et E sont liés.

95. — Estampille rectangulaire longue de onze millimètres:



A la seconde ligne, amorces de trois lettres. Peut-être IOC....

96. — Estampille incomplète, large d'un centimètre, trouvée dans le quartier du *Forum*:

S · E ///////

97. — Dans une empreinte de pied, longue de 21 millimètres:

S ▸ M ▸ F

Nous avons déjà rencontré plusieurs fois cette marque à Carthage.

98. — Dans un encadrement en relief à queues d'aronde, sur la panse d'une belle poterie rouge:



On a trouvé ensemble deux exemplaires de cette marque dans laquelle N, T et H sont liés.

99. — Estampille longue de 15 millimètres et large de 4 et demi :

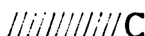


100. — Estampille longue de 8 millimètres et large de 6 :

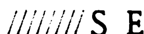


Lecture incertaine, lettre M a la forme cursive et les I sont assurément des lettres incomplètes.

101. — Dans une empreinte de pied :



102. — Au revers d'une patère de terre rouge, d'époque byzantine, *graffite* :



Haut. des lettres, 12 millimètres.

Je pourrais ajouter à ces dernières marques plusieurs estampilles déjà connues et que nous avons trouvées de nouveau, telles que C · P · P — C · CLOSAB — L · R · P, etc...

103. — Sur une brique rouge, épaisse de 3 centimètres, estampille rectangulaire, large également de 3 centimètres, avec caractères en creux :



Haut. des lettres, 0m 12. Le nom de Primus vient s'ajouter aux marques africaines signalées plus haut.

104. — Sur l'anse d'un vase de terre grise, estampille avec caractères en relief :

DND

La hauteur des lettres varie entre 11 et 13 millimètres. La barre oblique de l'N remonte de gauche à droite. Entre D et N, et sous cette dernière lettre, double globule en relief. Cette estampille n'est peut-être pas complète à gauche. Nous avons cependant déjà trouvé l'inscription DND tracée à la pointe sèche, avant la cuisson, sur un vase de terre grise (*Académie d'Hippone*, *Bull.* 24, p. XIX, n° 97).

105. — Inscription peinte à l'encre rouge sur la base du col d'une amphore trouvée avec le n° 46 dans le jardin des Carmélites. On lit d'un côté, entre les deux anses :

E A S E

La hauteur des lettres est de 0m 04, 0m 055, 0m 03 et 0m 015. Dans la première, on ne distingue pas bien la barre du milieu. — A l'opposé de cette inscription, on lit encore :

A ꟷ

Haut. des lettres, 0m 025 et 0m 03.

Inscriptions sur pierres dures.

1. — Sur une cornaline ou agate, à double face, trouvée dans le jardin planté de grenadiers qui est situé sur le chemin de *La Malga* au village de *Sidi-Daoud* et est connu sous le nom de *Bir ben Salem*, on lit d'un côté:

ΛBL
ABPAC

et de l'autre:

IAωCΛBAΣ
ABPΛCΛΣ

Cette pierre a disparu dans le vol du mois d'août 1888.

2. — Sur une cornaline rectangulaire, à bords taillés en biseau, longue de 11 millimètres et large de 9:

SECV
RVS

Ce nom est gravé sur la petite face de la pierre, dont je n'ose cependant garantir l'authenticité.

3. — Sur une agate (œil de chat) au dessus d'une jument allaitant son poulain:

FRVC

4. — Sur une pierre noire de forme elliptique longue de 1 centimètre et demi et large de 11 millimètres, achetée à Carthage par

M. Audemard, officier de marine, et offerte par lui au musée de Saint-Louis :

ΙΧΘΥC

Poisson.

5. — Pierre portant gravé sur une face Hercule tuant le lion de Némée et sur l'autre face :

ΚΚΚ

Avant le vol commis au musée, notre collection possédait plusieurs amulettes gnostiques.

A. L. Delattre.

TROIS INSCRIPTIONS DE THABRACA
(Tabarka, Tunisie).

Des trois inscriptions que nous publions ici, et que nous nous proposons d'étudier, deux sont entièrement inédites : nous les avons relevées et copiées au mois d'avril 1890, pendant notre campagne de fouilles à Tabarka. L'autre, qui mentionne un *vicarius dispensatoris arcae*, a été déjà publiée par M. le capitaine Rebora, dans le *Bulletin des Antiquités Africaines* (ann. 1884, n° 386) ; mais le texte qu'il en a donné est tout à fait défectueux. Nous avons pu revoir l'original lui-même, et le lire presque entièrement.

I.

PLVT · VARICCALAE · AVG
VS · ADVENTVS · SACERDOS · TEM
SOLO SVIS SVMPTIB · FECIT ET DEDIC ·

Cette inscription est gravée sur un bloc de grès noir, qui a été trouvé assez profondément enterré dans une des ruines si nombreuses de Tabarka. La lecture du fragment qui subsiste ne présente aucune difficulté ; la partie du texte qui a disparu se restitue aisément :

Deo] *Plut*(*oni*) *Variccalae Aug*(*usto*) ? ...]*us Adventus sacerdos tem*[*plum a*] *solo suis sumptib*(*us*) *fecit et dedic*(*avit*).

Un personnage, dont le gentilice nous échappe, et qui ne nous est connu que par son surnom d'*Adventus*, élève à ses frais

et dédie un temple en l'honneur de la divinité dont il est le prêtre. L'inscription en elle-même n'a rien de nouveau ni de particulier; mais elle contient le mot *Variccala*, jusqu'à présent inconnu.

Variccalae est au datif, en apposition avec *Plutoni*; c'est une épithète destinée à caractériser plus spécialement la divinité. Le nom de cette divinité, au nominatif, est *Pluto Variccala.*

Variccala n'est pas un mot latin; c'est un terme emprunté à une autre langue et latinisé. Or, en Afrique, c'est principalement l'idiome néo-punique qui a enrichi l'onomastique latine; par exemple, les mots terminés en *bal* sont d'origine phénicienne. Parmi les noms ainsi empruntés, il en est un qui doit attirer notre attention par sa ressemblance avec notre *Variccala*: c'est *Baric*, qui se présente dans les textes épigraphiques sous plurieurs formes :

Simple:	*Baric*,	*C. I. L.* VIII, 4980 et 10525.
Diminutifs:	*Baricio*,	*C. I. L.* VIII, passim (v. Index des *Cognomina*); *Com. des trav. hist. et scient.*; *Bull. archéol.*, 1889, n° 2. — *Les stèles de Thignica*, 9.
"	*Bariciolus*,	*Com. des trav. hist. et scient.*; *Bull. archéol.*, *ibid.*, 36.
Composés:	*Baricbal*,	*C. I. L.* VIII, 4990 ct 5311.
"	*Barigbal*,	*C. I. L.* VIII, 4729, 9085, 9086bis.

Cette dernière forme s'est corrompue; deux textes récemment découverts donnent, l'un le génitif *Baribgelis*, l'autre le nominatif *Barigal* (*Eph. Epigr.* V, nos 602 et 790).

Il nous paraît certain que la première partie du mot *Variccala* n'est autre que ce terme *Baric*. La transformation du B en V est un phénomène des plus fréquents; l'Afrique nous

fournit l'exemple de *Vaga* (aujourd'hui *Béja*), nom latin tiré de la racine sémitique *Bag.* = בג.

Ce n'est pas seulement sur des textes latins que le mot *Baric* a été trouvé. Plusieurs dédicaces puniques à Baal-Hammon et à Tanit contiennent ce mot sous la forme verbale *Barca* =ברכא (*Corpus Inscriptionum Semiticarum*, tome I, nos 182, 192, 195, 197, 238, etc. — *Com. des trav. hist. et scient.; Bull. archéol.*, 1889, p. 99, art. de M. Phil. Berger). Une inscription de Malte (*Corpus Inscriptionum Semiticarum*, tome I, nos 122 et 122 bis), en donnant la forme ברכט, prouve que la finale א est une désinence, et que la racine dégagée de tout élément accessoire est ברכ = *Baric*. Cette racine exprime l'idée de bénédiction. Dans les dédicaces, où elle apparaît si fréquemment, le dédicant appelle sur lui la bénédiction de la divinité (1). Comme nom de personne, *Baric* doit signifier *béni*.

Faut-il rapprocher notre *Variccala* de la forme *Barigal* signalée plus haut? Il est très probable que cette forme est une corruption de la forme *Barigbal*, devenue d'abord par la transposition de deux lettres *Baribgal*. Au contraire *Variccala* paraît être un composé régulièrement formé; le redoublement du c en est un indice. Il est peu vraisemblable d'autre part que le second c représente le B initial du mot *Bal*.

Nous préférons chercher ailleurs l'origine de la terminaison *cala*. D'après Gesenius, *Scripturae linguaeque Phoeniciae Monumenta*, p. 349, Index, la racine phénicienne *Gal* = כר exprimerait l'idée de source. *Baric-gal*, transformé en *Variccala*, signifierait alors *Source de bénédiction*, c'est-à-dire *Source de prospérité, de richesses*. Quelle que soit d'ailleurs la signification véritable de la désinence *cala*, il nous semble incontestable que la

(1) Cette racine est souvent répétée dans une série encore inédite d'inscriptions néo-puniques trouvées à Maktar en 1889 par M. Bordier, et transportées au musée Alaoui, à Tunis.

première partie du mot latin provient du néo-punique *Baric*, dont le sens est certain.

Pluto Variccala ne serait donc pas autre chose que *Pluto Frugifer* (*C. I. L.* VIII, 840: *Plutoni Aug*(*usto*) *Frugifero Deo*, de *Thuburbo Majus*). Cette conception de Pluton comme dieu fécondant n'est pas propre à l'Afrique romaine; on la trouve déjà en Grèce à Eleusis, et peut-être en Etrurie (1). Mais l'épigraphie latine ne fournit qu'un nombre très restreint de dédicaces à Pluton, et presque toutes proviennent des provinces d'Afrique (2). Pluton y est souvent associé à Cérès: *C. I. L.* VIII, 8442 : *Plutoni et Cereri; Id, ibid*, 9021: *Plutoni et Cyriae Cereri; Id, ibid*, 9020: *Plutoni, Cyriae et Cereri matri*. Cf. *Bulletin de l'Académie d'Hippone, Comptes Rendus des Séances*, 1888, p. XLIV: *Caereres et Plutoni Aug.*

Cette réunion du mot grec *Pluto* et de l'épithète phénicienne *Variccala* n'est pas le fait du hasard. En Grèce, Pluton n'était le dieu fécondant la terre que dans le mythe de Cérès et de Proserpine. En toute autre circonstance, il était le Dieu redoutable et invisible, Hadès. Les historiens des religions de l'antiquité, qui ont recherché l'origine de la légende de Cérès, Proserpine et Pluton, ont remarqué que la Crète y avait joué un rôle capital. Mais, sans aucun doute, le culte vient de plus loin, d'Orient ou tout au moins de Phrygie. Ce ne sont pas les Romains qui l'ont introduit en Afrique; il y est venu avec les Phéniciens, apporté par eux. L'inscription que nous venons d'é-

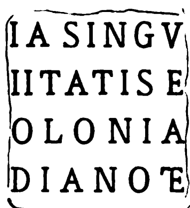
(1) Decharme, *Mythologie des Grecs*, p. 385. — Sur un vase de Vulci, publié dans les *Annali dell' Instituto di corrispondenza archeologica*, 1853, et dans les *Monumenti dell' Instituto* (V, tav. 49), Pluton est représenté tenant une corne d'abondance. Voir aussi *Monumenti dell' Instituto* (I, tav 4).

(2) *C. I. L.* II, 5796; VIII, 840, 2120, 4680, 4683, 4687, 9609, 8442, 9021; X, 3815; XII, 1833; XIV, 2027. — *Eph. epigr.* t. V, 255, 289, 319, 320, 495; VII, 127.

tudier nous paraît fournir sur ce point un renseignement très-important. Il faut la rapprocher d'un autre document, découvert à *Rusicade (Philippeville)*, et publié au tome VIII du *Corpus* n° 7950: *Sancto Attidi sacrum*. C'est une dédicace au dieu *Attis*, dont le culte, associé à celui de Cybèle, est d'origine phrygienne (1).

Tabarka a donc été une cité phénicienne avant d'être un oppidum romain. Polybe la cite dans le douzième livre de ses Histoires (2). D'après Gesenius (Ouv. cité, pp. 417 et 427), le mot Thabraca serait composé de deux termes phéniciens, dont l'un est *Baric* = ברכ, que nous avons retrouvé dans l'épithète *Variccala*. Située au débouché d'une plaine d'alluvions, que sillonnent plusieurs rivières, et qu'entourent des collines s'abaissant en pente douce, Tabarka devait jouir d'une grande prospérité agricole ; il n'est donc pas étonnant qu'on y ait célébré le culte de Pluton considéré comme le dieu qui féconde la terre et comme la source des richesses.

II.



Ce fragment a été découvert dans un gourbi du douar le plus voisin de Tabarka; sans aucun doute il y avait été transporté par les indigènes, auxquels les ruines romaines ont toujours servi de carrières de pierre.

(1) Roscher, *Ausführliches Lexicon der Mythologie*, au mot *Attis*.
(2) Etienne de Byzance, au mot Ταβάθρα.

Le texte complet, gravé sur une plaque de marbre épaisse de plusieurs centimètres, était une inscription honorifique. Les quatre lignes que nous avons retrouvées ne donnent aucun renseignement sur le personnage auquel était dédié le monument. Les termes employés dans les deux premières lignes semblent indiquer seulement que c'était un simple particulier, bienfaiteur de la cité romaine: .... *ia singu*[*lari* ..... *libera*]*litatis e*[*ximiae* ....]

Les deux autres lignes sont plus intéressantes. Le mot [*c*]*olonia* ne peut évidemment s'appliquer qu'à Thabraca. Il est peu probable que ce fragment épigraphique provienne de ruines éloignées, surtout dans cette région montagneuse où les agglomérations urbaines étaient autrefois, comme elles le sont aujourd'hui, très distantes les unes des autres.

Notre texte est le premier document épigraphique nous apprenant que Thabraca a été érigée sous l'empire en colonie romaine. Au I[er] siècle de l'ère chrétienne, Pomponius Mela, énumérant les villes d'Afrique situées sur le rivage de la Mediterranée, écrit: *In ea sunt oppida Hippo Regius, Rusicade et Thabraca*... (*De Situ orbis*, I, VII). Quelques années plus tard, Pline l'Ancien (*Hist. Nat.*, V, 21) confirme, en le précisant, le renseignement du géographe: *In ora* (*Numidiae*) *Tacatua*, *Hippo Regius*, *flumen Armua*, *oppidum Thabraca civium Romanorum*... Un peu plus loin (V, 29), il cite les autres villes africaines, qui sont également *oppida civium Romanorum;* dans cette liste se trouvent *Simittu (Chemtou)*, *Thuburnica* (*Sidi Ali bel Kassem*) et *Vaga* (*Béja*), toutes cités qui, plus tard, deviendront des colonies.

Moins d'un siècle après Pline, Ptolémée nous apprend que Thabraca était une colonie (IV, 3, § 5): Θάϐρακα κολωνία.

C'est donc soit sous les Flaviens, soit sous les premiers Antonins que la transformation de l'*oppidum* en *colonia* a eu lieu.

Le texte que nous étudions ne peut donc pas être antérieur à la fin du 1[er] siècle.

La quatrième ligne de l'inscription contient la dernière partie d'un nom propre à l'ablatif, suivi du caractère Ɛ = *et*. La dédicace se terminait par les noms de deux personnages publics, qui servaient probablement à la dater.

Mais qu'étaient ces deux noms? Dans les inscriptions analogues apparaissent surtout les consuls et les duumvirs, quelquefois en Afrique les suffètes. Parfois aussi l'inscription est datée par les noms de deux ou plusieurs *curatores rei publicae:* mais alors le nom de chaque *curator* est suivi d'un titre tel que *c(larissimus) v(ir)*, ou *Fl. pp. (flamen perpetuus)*. Ce n'est pas le cas ici.

Notre texte est trop mutilé pour que nous puissions nous prononcer avec certitude sur la question de savoir si le nom, dont il reste un débris, était celui d'un consul ou d'un duumvir. Remarquons cependant que les Fastes Consulaires donnent, pour l'année 151 ap. J. C.,

S. Quintilius Condianus
S. Quintilius Maximus ;

et pour l'année 180 ap. J.-C.,

L. Bruttius Praesens
S. Quintilius Condianus.

D'autre part, la forme allongée et un peu grêle des lettres indique que l'inscription a été gravée dans la dernière moitié du second siècle (Cf. Hübner. *Exempla Scripturae epigraphicae latinae*, n[os] 457, 458, 462, et n[os] 677 et 678). Il est donc per-

mis de supposer que le fragment *diano* est la fin du mot *Condianus*, et que la dernière ligne était complète ainsi :

An. 151. *S. Quintilio Con*]*diano et* [*S. Quintilio Maximo coss.*]

ou bien

An. 180. *S. Quintilio Con*]*diano et* [*L. Bruttio Praesente coss.*]

III.

DIS MANIB
P·TROPHIMI
ANI///////////AVG
DISP·ARC·VIC·
PIVS VIX
AN·XXXII
POMPEIA CHELIA
VIRO BENE ME
RENTI POSVIT
H S E.

Le troisième texte que nous étudions est l'épitaphe d'un certain P. Trophimianus, esclave appartenant à la familia impériale, et chargé d'une fonction très inférieure dans l'administration des propriétés particulières du souverain.

La lecture de la troisième ligne présente quelques difficultés. Au début, les trois lettres ANI se rattachent à la ligne précédente pour former le nom Trophimiani, déjà connu par beaucoup d'épitaphes d'esclaves ou d'affranchis. A la fin, AVG doit

être rapproché du mot DISP = *disp(ensator)*, qui commence la ligne suivante: l'expression *Aug. disp.* ou *Aug. N. Disp.* est assez fréquente. Il nous a été impossible de déchiffrer le mot qui occupe le milieu de la ligne. D'après la place qu'il occupe, c'est ou bien un surnom de Trophimianus ou bien le nom du fonctionnaire d'ordre plus élevé dont Trophimianus était le *Vic(arius)*. Quoiqu'il en soit, cette lacune est peu considérable.

La partie la plus intéressante de l'inscription est la quatrième ligne DISP · ARC · VIC. Ces trois abréviations représentent certainement les trois mots: *Dispensator*, *Arca* ou *Arcarius*, et *Vicarius*. Mais doit-on lire *Dispensatoris arcae vicarius*, ou *Dispensatoris arcarii Vicarius ?*

Nous savons par une inscription d'Hispalis (*C. I. L.*, II, 1198), que le titre de Dispensator Arcae existait, que le fonctionnaire ainsi nommé appartenait à l'administration du patrimoine, et qu'il avait sous ses ordres des employés subalternes appelés vicarii. Dans ce cas, le Dispensator arcae n'est autre chose qu'un Arcarius, un caissier. — Ailleurs, le mot Dispensator a un sens différent; par exemple, le Dispensator regionis Thuggensis (*Eph. Epigr.* V. n° 430), le Dispensator villae Mamurranae (*C. I. L.* XIV, 2431), le Dispensator regionis Padanae, Vercellensium, Ravennatium (*C. I. L.* V. 2365), sont des intendants chargés d'administrer les biens du patrimoine ou de la ratio privata dans une région déterminée. Il sont plus que de simples caissiers; ce qui le prouve, c'est qu'ils ont sous leurs ordres des esclaves spécialement chargés de la caisse, et nommés Arcarii. Les Arcarii Dispensatoris sont mentionnés sur plusieurs inscriptions: *C. I. L.* III, 1955 et 4797; *C. I. L.* VI. 8720 — *Comptes Rendus de l'Académie des Inscriptions*, Septembre 1888.

Quelques textes épigraphiques signalent en outre un Vicarius Arcarii *C. I. L.* III, 556 — V. 1801, 8818.

Il nous paraît néanmoins fort contestable d'interpréter notre

texte ainsi: Augusti dispensatoris arcarii vicarius. Cette série de génitifs dépendant l'un de l'autre ne s'est pas encore rencontrée dans les inscriptions. Nous préférons nous en tenir au précédent qui nous est fourni par l'inscription d'Hispalis, et lire: P. Trophimianus........... Aug. dispensatoris arcae vicarius.

On sait par Pline l'Ancien (*Hist. nat.* XVIII, 6 § 35) que la moitié de l'Afrique appartenait au patrimoine, depuis que Néron avait dépouillé à son profit les six plus grands propriétaires de cette province. L'épigraphie nous a appris en outre que ces vastes possessions étaient divisées au point de vue administratif en plusieurs parties:

Regio Hadrumetina . .	(*C. I. L.* VIII, 7039).
Tractus Carthaginiensis	(*Id.* 1269 et 1578).
Saltus Hipponiensis . .	(*Id.* 5351).
Saltus Thevestinus . . .	(*Id.* ibid.).
Tractus Thevestinus . .	(*Id.* 7059).
Regio Thevestina. . . .	(*Id.* 7039).
Regio Tripolitana . . . Regio Leptiminensis . .	(*Eph. epigr.* VII, 77).
Regio Leptitana	(R. Cagnat, *Ann. épigraph.* 1888, n° 56).

A la tête de chaque division était placé un Procurator Augusti, en général d'ordre équestre. Il avait sous ses ordres un nombre considérable d'affranchis et d'esclaves, dont les uns, réunis autour de lui, formaient le tabularium ou bureau central, tandis que les autres présidaient à l'exploitation des diverses propriétés. Les Dispensatores arcae étaient sans doute des intendants chargés particulièrement des affaires financières: encaissement des revenus, reddition des comptes, etc... Ils disposaient d'un certain nombre de subalternes, appelés vicarii.

Comme Thabraca était située dans la Numidia Proconsularis,

les possessions du patrimoine que son territoire pouvait comprendre se rattachaient sans doute au Tractus Hipponiensis (Hippo Regius).

Le titre que porte P. Trophimianus ne s'est pas trouvé sur les épitaphes funéraires relevées à Carthage dans les deux cimetières d'esclaves et d'affranchis impériaux. C'est pourquoi nous avons cru devoir étudier de près cette inscription, et déterminer avec le plus d'exactitude possible la fonction spéciale qui s'y trouve mentionnée.

J. Toutain.

UNE ANTHOLOGIE LATINE DU XVE SIÈCLE.

La bibliothèque municipale de Lyon possède un manuscrit qui offre un certain intérêt pour l'histoire de l'humanisme; c'est un recueil formé dans la seconde moitié du quinzième siècle, et qui comprend, en majeure partie, des lettres et des opuscules tirés de Pétrarque, du Pogge, de Coluccio Salutati, de Léonard d'Arezzo et d'autres érudits italiens de la Renaissance. Ce manuscrit, classé sous le numéro 100, est décrit sommairement dans le catalogue publié en 1812 par Delandine, un des anciens conservateurs de la bibliothèque (1). Il ne se compose pas " de 900 pages ", comme le dit celui-ci, mais de 270 feuillets, et il n'est pas en " vélin ", mais en papier; il n'y a en parchemin que deux feuilles placées en tête, qui contiennent une table des matières tracée au seizième siècle d'une écriture très rapide, avec renvois numérotés. Le volume a jadis appartenu, comme en témoigne une note inscrite sur la première page, au Collège de Lyon, dit de la Trinité, dirigé par des laïques de 1527 à 1561, et par les Jésuites de 1565 à 1762. Au milieu des ouvrages modernes qu'il renferme, sont épars quelques fragments antiques, que Delandine a indiqués d'une façon inexacte ou même qu'il n'a pas indiqués du tout.

CICÉRON.

F° 14 v. *De Officiis*. — Collationné sur le texte de Baiter (tome IV de l'édition d'Orelli).

Titre en lettres rouges *Tulii de offitiis* (I, X, 32, p. 649, ligne 23 Bait. Depuis *Nec promissa igitur servanda sunt...* jusqu'à

(1) Delandine (Ant. Fr.), *Manuscrits de la bibliothèque de Lyon*, 3 vol. in-8°, Paris, Renouard, 1812. Sur les mss. de Lyon en général, v. Niepce (Léop.), *Les manuscrits de Lyon*. Lyon, Georg. 1879.

la fin du § 32) 23 Ne promissa || 24 que sunt quibus || 25 nocent | cui quid promiseris || 26 Contra offitium enim est maius damnum anteponi | constitueris te cuipiam || 28 egrotare filius ceperit tuus || 29 promissum est ab offitio dissidet si se destitu || 30 tus queratur. Iam in illis || 32 plura que

Immédiatement à la suite: Même titre répété (I, XV, 47, p. 654 ligne 13 Bait. Depuis *Sin erunt merita* jusqu'à la ligne 20 *Nam cum duo genera*...) 15-17 Quod si ea acceperis utenda majore mensura iubet reddere si modo possis Esiodus quidnam offitio vel potius benefitio provocati || 19 dubitamus benefitia conferre || 20 qui nobis iam

F° 149 v. *Paradoxa II.* — Collationné sur le texte de Halm (tome IV de l'édition d'Orelli). Point de titre; mais seulement, au début, les lettres M(*arci*) T(*ullii*) C(*iceronis*).

P. 747 de Halm. || 27 eius cruciabatur || 29 qui tanto virtutum || 31 qui in secundis rebus | in adversis || 33 habeat virtus || 35 non beatus esse | in se uno ponit

P. 748 de Halm. || 3 teneto | nactus | istius modi || 4 quicquid || 5 nec recusanti || 6 quid egi in quo || 7 ut ex eo || 9-10 mortemne minaris ut omnino ab inprobis ut ab omnibus in exilium demigrandum sit. Mors terribilis est his || 11 extinguuntur non his || 13 non his | dicunt || 14 qui te florentem || 15 tue libidines torquent || 16 satis est | id ipsum non diuturnum timens sit futurum || 17 conscientie tue stimulant | examinat || 18 quocunque aspexisti | sic tibi || 19 occurrunt tue iniurie || 20 improbo | stulto inertique nemini potest esse || 21 sapiens fortisque esse non potest miser | cuius || 23 que laudanda est que laudanda est esset.

A partir du f° 239 v. jusqu'au f° 243 v. le ms. contient un recueil d'épigrammes et de poésies détachées, toutes en latin. Il y en a d'antiques; d'autres datent du moyen-âge, et même de la Renaissance. Au f° 244 on lit l'épitaphe de Joseph, patriarche de Constantinople, mort à Florence pendant le concile de 1439 et enseveli dans l'église de Sainte Marie Nouvelle; cette épitaphe est l'œuvre de Maffei Veggio (v. *Carmina illustrium poetarum italorum*, t. X,

p. 310); mais le ms. est certainement postérieur encore d'au moins vingt ans. Il a été composé comme plusieurs de ceux que M. de Rossi a décrits récemment dans le second volume de ses *Inscriptiones christianae urbis Romae* (1888); on peut en rapprocher ceux qu'il a classés dans les § LI à LIX (v. notamment LVI). Les poésies ainsi rassemblées, depuis celles d'Ovide jusqu'à celles de Veggio et de ses contemporains, sont étroitement mêlées sans qu'on puisse saisir un ordre quelconque dans leur groupement. Je rapporte ci-dessous celles qui datent de l'antiquité et du moyen-âge, en les séparant les unes des autres.

POETAE LATINI MINORES.

La collation suivante a été faite sur le texte donné par Baehrens, Lipsiae, Teubner, t. IV (1882) et V (1883); mais il m'a paru utile d'indiquer les numéros de l'*Anthologie latine* de Riese (1869-70), qui permettent de donner aux renvois plus de précision. Au fur et à mesure que les éditeurs se succèdent, ils grossissent toujours davantage la liste des pièces apocryphes qu'ils rejettent; le choix de Meyer a été plus sévère que celui de Burmann; Riese a éliminé une partie des poésies acceptées par Meyer, et Baehrens a classé parmi les suspectes et les fausses plusieurs de celles que Riese n'avait pas condamnées. Le ms. de Lyon ne peut que justifier les défiances de la critique, et c'est surtout à ce titre que je le signale. Cependant je ferai remarquer qu'il se distingue par quelques particularités dignes d'attention. Les épigrammes antiques qui y sont contenues appartiennent pour la plupart aux groupes suivants:

1°. *Carmina XII Sapientum. Hexasticha de titulo Ciceronis* (ci-dessous XIII à XXIV). Le ms. de Lyon rapporte les douze épitaphes, et dans le même ordre que les autres mss. Mais il attribue à Eusthénius l'épitaphe d'Euphorbius et vice versa.

2°. *Carmina XII Sapientum. Epitaphia P. Vergilii Maronis disticha* (ci-dessous XXV à XXXV). Les *Carmina XII Sapientum*

forment dans l'Anthologie douze séries, composées chacune de douze épigrammes, et dans chaque série l'ordre des auteurs est invariable ; seulement la série commence tantôt par un nom, tantôt par un autre, jusqu'à ce que les douze noms aient à tour de rôle occupé la tête de la série. Dans le ms. de Lyon, l'ordre des épitaphes est bien celui que donnent Riese et Baehrens, à cela près que les n[os] 514 et 515 de Riese sont intervertis (ci-dessous XXXII et XXXI). Mais l'ordre des auteurs est tout différent. Ce n'est point Asclepiadius qui ouvre la série, mais Iulianus, c'est-à-dire que l'ordre adopté n'est pas celui des *Epitaphia Vergilii* (série II de Baehrens), mais celui des *Hexasticha de duodecim signis* (série XI du même). De plus, il manque une épitaphe; il n'y en a que onze au lieu de douze; le n° 510 de Riese (*Carminibus pecudes*...) est omis, de sorte qu'il y a un nom de moins, celui d'Eusthenius, qui devrait se trouver à l'extrémité de la liste. Mais il est remarquable qu'Euphorbius occupe encore la place d'Eusthenius, comme plus haut dans les épitaphes de Cicéron: cette interversion n'était donc pas accidentelle la première fois.

Les épigrammes de ces deux groupes représentent dans le recueil, avec II et XXXVI, la partie dont l'origine est le mieux établie; elles proviennent de l'anthologie formée en Afrique entre l'an 532 et l'an 534 par Octavianus (Baehrens, t. IV, p. 28 à 33). C'est là ce qui explique comment le ms. donne, à côté de l'épigramme de Properce sur l'Enéide (ci-dessous n° XXXVI), le nom d'OCTAVIANVS, qui est absent des mss. plus complets. De la même source provient probablement l'épigramme XI extraite d'Ovide; le copiste a pu la puiser lui-même directement dans les *Tristes;* cependant les meilleurs mss. de l'anthologie d'Octavianus contiennent, à la suite du n° 425 de Baehrens, deux passages de l'*Ars amatoria* (III, 65 sq. et 73 sq.), et il est possible même que le recueil d'Octavianus s'ouvrît par une série de morceaux choisis dans l'œuvre d'Ovide (Baehrens, t. IV, p. 33). Or il est naturel que l'épitaphe qu'Ovide s'était composée pour lui-même eût paru éminemment propre à figurer en cet endroit.

3°. Les épitaphes de Térence et de Sénèque (I et X) sont classées par Baehrens parmi les poésies antiques dont on ne peut déterminer l'origine avec précision (*incertae aetatis carmina*).

4°. Le groupe des épigrammes suspectes (Baehrens, *dubia, suspecta, falsa*) est représenté ici par les n°s III, V à IX, et XII. Toutes appartiennent aux *Carmina de viris inlustribus*, aussi bien que IV, qui est condamné sans rémission par Baehrens. Les poésies de ce groupe ne se sont pas encore rencontrées dans des mss. antérieurs à la fin du quinzième siècle.

Les erreurs propres au ms. de Lyon sont en grand nombre. Parmi les leçons nouvelles je signalerai : I, 6 *cito* — III, 3 *funere*; 5 *pacatum* — V, 3 *pompam prohiberet*; — VII, 2 *tardis* (*tardus* ms.) *quoque victor in armis* — IX, 6 *oblato*, que Buecheler avait déjà conjecturé — XII, 3 *Hesperias*.

Le copiste a partout écrit *e* au lieu de *ae* dans les désinences, et il est rare qu'il y manque même dans le corps des mots. Dans ce qui suit, R désigne l'édition de Riese, B celle de Baehrens.

I. — F° 217 v. — R. n° 734 B. t. V, p. 385, n° LXXII. *Titulo Caret* || 1 Cartaginis || 5 quid fingat || 6 sic cito.

II. — F° 239 v. — R. n° 709 B t. IV, p. 103, n° 111. Iulii caesaris || 1 Trax | astricto | dum ludit in ebro || 2 pondere congretas frigore || 3 dumque nunc rapido partes traherentur ab hāmo || 4 absidit tenerum | texta || 5 orba quid | urna || 7 *sq. om.*

III. — R. n° 851 B. t. V p. 400, n° 18. Octaviani caesaris || 1 sancta | depromere || 3 funere || 4 domuisti || 5 paccatum.

IV. — R. n° 855 B. *ibid.* p. 403 dans les notes. Eiusdem || 1 Macedum campos || 2 sum pater Augustus || 3 meque meos || 6 relinqui.

V. — F° 240. — R. n° 241 B. t. V, p. 398, n° 11. Marcelli || 1 libicum | nolle || 2 suis | siracusii pompam prohiberet honoris || 4 Roma tibi || 5 deprehensa || 6 patrie.

VI. — F° 240 v. — R. 834 B. t. V, p. 397, n° 4. Furii Camilli victoris gallorum senonum. || 1 alta || 3 oppositos | monte || 5 truci | deceni.

VII. — R. 839 B. *ibid.* p. 398, n° 9. Quinti fabii maximi ‖ 1 ille | qui cervus ‖ 2 vir fuit egregius tardus quoque victor in armis ‖ 4 penarum ‖ 5 illos quoque cunctando.

VIII. — R. 836 B. *ibid.* p. 397, n° 6. Publii Decii ‖ 6 ante aciem.

IX. — R. 837 B. *ibid.* n° 7. M. Curii dentati ‖ 5 fugientis agmina ‖ 6 oblato.

X. — Epitaphe de Sénèque. Baehrens n'élève aucun doute sur l'authenticité de cette épigramme, connue par des mss. beaucoup plus anciens, dont un du IX° siècle. Il la croit de Sulpice Apollinaire. R. 667 B. *ibid.* p. 386, n° LXXIII. Senece quod vi fecit ‖ 2 hec *in* hanc *corr.* ‖ 5 sollemnibus excipe ‖ 6 tradimus (re *supra* tr).

XI. — F° 241. — Epitaphe d'Ovide, tirée des *Trist.* III, III, 73-76. Ovidii ‖ 4 cubant (*sic*).

XII. — R. 842 B. t. V, p. 399, n° 12. Eiusdem ‖ 1 patriam pene qui ex marthe cadendem ‖ 2 ferris ex ‖ 3 Hesperias anonisque acies ‖ 4 et *om.* ‖ 5 Hanibalemque ferox et grandia regna subegi ‖ 6 dire.

XIII. — F° 242. — Epitaphes de Cicéron jusqu'à XXV. En tête de cette série on lit les lettres M(*arci*) T(*ullii*) C(*iceronis*). Les noms des auteurs sont partout écrits en capitales et dans la marge, à droite au recto, à gauche au verso.

R. 603 B. t. IV, p. 139, n° X, vers 1. EVSTENIVS ‖ 1 amici ‖ 6 Tulius.

XIV. — F° 242 v. — R. 604 B *ibid.* p. 140 vers 7. IVLIANVS ‖ 5 urbe.

XV. — R. 605 B. *ibid.* vers 13. HILARIVS ‖ 2 eloqui ‖ 3 tandem illustrata peremni ‖ 4 lumine ‖ 6 Tulius.

XVI. — R. 606 B. *ibid.* vers 19. PALADIVS ‖ 2 conditor ‖ 6 aura.

XVII. — R. 607 B. *ibid.* p. 141, vers 25. ASCLEPIADIVS ‖ 1 erat ‖ 2 reliquias ‖ 5 Tulii.

XVIII. — R. 608 B. *ibid.* vers 31. EVFORBIVS ‖ 1 Tulius ‖ 3 Chatilina ‖ 6 illo p. supp.

XIX. — F° 243. — R. 609 B. *ibid.* vers 37. PÖPELIANVS ‖ 5 peremni ‖ 6 vita restituit.

XX. — R. 610 B. *ibid.* vers 43. MAXIMINVS || 1 Tulius | evum || 5 nephandus.

XXI. — R. 611 B. *ibid.* p. 142, vers 49. VITALIVS.

XXII. — R. 612 B. *ibid.* vers. 55. BASILIVS || 1 astantis || 2 Tulius || 3 excedens || 4 vivit || 5 miserendo || 6 solo.

XXIII. — R. 613 B. *ibid.* vers 61. ASMENIVS || 1 eloquii || 2 Tulius || 5 vivit in ingenti.

XXIV. — F° 243 v. — R. 614 B. *ibid.* p. 143, vers 67. VOMANIVS || 2 imm. || 4 profugium || 5 qui xl completis.

XXV. — Epitaphes de Virgile jusqu'à xxxv. En tête de la série VIRGILII placé au milieu de la page. *Themate caret.*

R. 507 B. *ibid.* p. 120, n. 133, vers 1. IVLIANVS || 1 Tytiron || 2 parthonope.

XXVI. — R. 508 B *ibid.* p. 121, v. 3. HILARIVS || 1 Virgilius || 2 frigis.

XXVII. — R. 509 B. *ibid.* vers 5. PALADIVS.

XXVIII. — R. 511 B. *ibid.* vers 9. ASCLEPIADIVS || 2 parthonope.

XIX. — R. 512 B. *ibid.* vers 11. EVFORBIVS.

XXX. — R. 513 B. *ibid.* vers 13. PŌPELIANVS.

XXXI. — R. 515 B. *ibid.* vers 17. MAXIMIN.

XXXII. — R. 514 B. *ibid.* vers 15. VITALIVS.

XXXIII. — R. 516 B. *ibid.* p. 122, vers 19. BASILIVS || 1 Huic data virga fuit requies | carmina.

XXXIV. — R. 517 B. *ibid.* vers 21. ASMENIVS || 2 prelia.

XXXV. — R. 518 B. *ibid.* vers 23. VOMANIVS.

XXXVI. — R. 264 B. t. IV, p. 158, n° 163. Distique de Properce (II, xxxiv, 65) sur l'Enéide. En marge: OCTAVIANVS || 1 gray || 2 quod | illiade.

XXXVII. — [En marge: AVGVSTVS: *Hoc de se moriens cecinit carmen Maro vates | Hicque sui tumuli jussit loca nobilitari.*] Suit l'épitaphe de Virgile: *Mantua me genuit...* VIRGILIVS || 1 *in fine* parthonope *del.* || 2 parthonope.

POÉSIES LATINES DU MOYEN-AGE.

XXXVIII.

F° 241. — Epitaphe d'Helpis, femme de Boëce. V. Burmann, II, 138; Meyer, n° 824. M. de Rossi (*Inscr. christ. urb. Rom.* II, p. 79, 130, 268, 290, 426) a établi que cette épigramme, très souvent reproduite, se lisait, vers le septième siècle, sous le portique de la basilique Vaticane; mais il doute que cette Helpis fût la femme de Boëce le philosophe. Ici la pièce débute immédiatement avec le vers: *Helpis dicta fui...*

Uxoris Boetii ‖ 1 Helpes ‖ 4 non solum caro sed ‖ 5 mea nunc clausa tali ‖ 6 animo ‖ 7 porticibusque | non iam ‖ 8iustificata ‖ 9 nec qua | iugalis ‖ 10 nec eadem violet cupiat | suis ‖ 11 forte velar ‖ 12 et vite comites.

XXXIX.

F° 240. — Cesar tantus eras quantus et orbis,
Et nunc tam parva clauderis urna.
Post hec quisque sciat se ruiturum
Et quod nulla mori gloria tollit.

| 3 sciat quisque te victurum.

Cette lamentation sur la mort d'un empereur se trouve dans le cod. Vatic. 3827, qui date du XIe siècle. Admise dans l'Anthologie latine par Burmann II, 153 et par Meyer n. 828, elle a été rejetée par Riese t. II, p. XLI et XLVII et par Baehrens. M. de Rossi la reproduit d'après le cod. Vat. dans ses *Inscr. christ. urb. Rom.* t. II, p. 302, n° 2. Les uns pensent qu'elle s'applique à l'empereur Lothaire, mort en 855; les autres la considèrent comme écrite à propos de la mort de l'empereur Henri II, qui survint en 1056. M. de Rossi penche pour la première opinion. Le ms. de Lyon ne contient que les quatre premiers vers; ils viennent après III et IV

et sont précédés de la mention *eiusdem*, qui se rapporte à Octavianus Caesar de III.

XL.

Eiusdem (Octaviani Caesaris).

Vase sub hoc modico nunc heres clauditur orbis.

Probablement de même époque que la précédente.

XLI.

Pro Cinea milite.

O patrie rector, Catho pectore, viribus Hector,
Heu, decus antiquum, vir Cinea, pa^l^ma quiritum, (*sic*)
Ortus Roma tui locus est, Papia sepulchri.

Dans chaque vers les deux hémistiches riment l'un avec l'autre. Il s'agit d'un personnage né à Rome, qui a été enterré à Pavie. Mais quel est ce Cinéas? D'anciens recueils manuscrits, étudiés par M. de Rossi, donnent une suite d'inscriptions copiées au moyen-âge sur divers monuments de la ville de Pavie (*Inscr. christ. urb. Rom.* II, p. 15, 16, 32, 33, 160, 164 à 171). Celle-ci n'est pas du nombre. Elle est sans doute d'époque un peu plus récente.

XLII.

Fo 241. — *Singularis.*

Auro quid melius? iaspis; quid iaspide? sensus;
Quid sensu? ratio; quid ratione? modus.
Vento quid levius? fulmen; quid fulmine? flamma;
Quid flamma? mulier; quid muliere? nichil.

V. Riese Anthol. lat. no 898.

XLIII.

Fo 240. — *Breve.*

Hic tegitur pulchri si quid in orbe fuit.

Ce doit être l'épitaphe d'une jeune fille. Duebner (dans les

Jahrb. de Jahn, 1828, t. III, F. III, p. 315) l'avait déjà donnée d'après un ms. de Gotha (XV[e] s.). Meyer l'avait introduite dans l'Anthologie (n° 1271). Ses successeurs l'en ont bannie avec raison.

XLIV.

F° 241. — A la suite de l'épitaphe d'Ovide (XI) on lit ces vers sous la rubrique *Eiusdem*.

Si modo me veniens, studiis iuvenilibus actam,
Sollicitamque pile, vanis intendere ludis
Vidisti, te nulla quidem miratio facti
Commoveat lete stimulos frenare juvente.

3 *nullam quid* ms. *nulla quidem* ego || 4 *labor* ms. *lete* ego.

Cette épitaphe d'une jeune fille doit être classée parmi les *Ovidiana* du moyen-âge.

XLV.

F° 250. — M. Sedlmayer a publié (*Wiener Studien* VI, p. 149) d'après un ms. du XIV[e] siècle, un poème médical attribué à Ovide, le *De quattuor complexionibus hominum* ou *de quattuor humoribus*. Le ms. de Lyon contient quatre distiques d'une facture grossière qui s'en rapprochent beaucoup. Ils appartiennent à la même catégorie que l'épitaphe précédente (XLIV), quoiqu'ils ne soient pas donnés ici sous le nom d'Ovide:

De quatuor complexionibus

Sanguineus
Largus, amans, hilaris, ridens, rubeique coloris,
Cantans, carnosus, satis audax atque benignus.

Cholericus
Versutus, fallax, irascens, prodigus, audax,
Astutus, gracilis, siccus, croceique coloris.

Flegmaticus

Hic somnolentus, pinguis, facie color albus;
Hebes huic sensus; rudis et sputamine multus.

Melancholicus

Invidus et tristis, cupidus dexterque, tenacis
Non expers fraudis, timidus, luteique coloris.

1 Complectionibus ‖ 3 hylaris ‖ 5 collericus ‖ 6 virsutus ‖ 8 flematicus ‖ 11 melencolicus.

LES MERVEILLES DU MONDE.

On racontait au moyen-âge que le grand temple du Capitole à Rome avait jadis contenu les statues de toutes les nations sujettes de l'Empire; chacune avait son nom écrit sur la poitrine et portait une cloche suspendue à son cou. Losqu'une nation cherchait à se soulever contre la domination romaine, sa statue s'agitait et la cloche retentissait; les prêtres qui veillaient à tour de rôle dans le temple donnaient aussitôt l'alarme et l'empereur envoyait dans le pays indiqué une armée, qui avait bientôt fait de comprimer la révolte.

Cette légende saisissante était déjà connue, comme l'a montré Preller, dès le huitième siècle (1); on la trouve à cette époque dans le commentaire de Cosmas sur Saint-Grégoire de Nazianze (2). Elle figure dans les *Mirabilia Romae* (3) et dans un ms. du *Curiosum* (4); enfin il en est fait mention dans les diverses listes qui comprennent le Capitole de Rome parmi les merveilles du

(1) *Philologus*, I (1846) p. 103.
(2) Dans Mai, *Spicil. Rom.* t. III, p. 221.
(3) § 18. Jordan, *Topogr. d. St. R.* II, p. 621.
(4) Cod. Vatic. 1984. Jordan, l. c.

monde, par exemple dans un écrit faussement attribué à Bède le Vénérable (1) et dans un ms. du Vatican cité par Gregorovius (2).

Voici d'après le ms. de Lyon une liste toute semblable. Le premier paragraphe, qui concerne le Capitole de Rome, reproduit, à peu de chose près, la rédaction du *Curiosum* (cod. Vatic. 1984) qui est antérieure d'au moins trois siècles.

OCTO MIRANDA MUNDI. — *Miraculum primum.* — Capitolium urbis Rome tutius quam civitas civium, et ibi consecratio statuarum omnium gentium, que scripta nomina in pectore gentis, cujus imaginem tenebant, gestabant. Et tintinabulum cujusque statue in collo erat, et sacerdotes die ac nocte semper vicibus vigilantes custodiebant, et que gentes in rebellionem consurgere conabantur contra romanum imperium, statue illarum gentium commovebantur et tintinabula illa in collo eorum resonabant, ita ut scriptum nomen continuo sacerdotes principibus deportarent, et ipsi absque mora exercitum ad reprimendas eas gentes dirigerent.

Secundum. — Pharum alexandrinum, quod super iiii^{or} cancros vitreos passibus xx sub mare fundatum est; mirum quomodo tam magni fusi sunt, quomodo deportati et non fracti, quomodo fundamenta cementina super ipsos inherere potuerunt. Nunc quare cancri non franguntur aut quare non lubricat desuper fundamentum, hoc magnum miraculum est, et quomodo factum est, ad intelligendum difficile.

Tertium. — Imago Colossi in insula Rhodo aerea 136 pedibus

2 totiusque || 5 civibus || 13 fundatum est quorum tam magni || 14 quorum deportati | quorum fundamenta || 16 frangantur || 17 et quorum factum est || 18 fūm est et ad intell. || 19 ymago collosi | erea.

(1) *De septem mundi miraculis, Patrol. lat.* de Migne, t. X, p. 961.

(2) Cod. Vatic. 2037, fol. 170 (saec. XIII). Gregorovius, *Gesch. d. St. R. im Mittelalt.* t. III, p. 534, n. 1. Graf (Art.) *Roma nella memoria del medio evo*, t. I, p. 111 et 188. Omont (H.) *Les sept merveilles du monde au moyen-âge.* Bibl. de l'Ecole des Chartes, 1882, p. 40 et 43.

fusilis facta. Quomodo tam immensa fundi potuit et erigi ut staret, mirum est. Est autem xxv pedibus altior imago illa de imagine colossi.

Quartum. — Simulacrum Bellerophontis ferreum cum equo suo in Smyrna civitate suspensum in aere sistit; nec catenis suspenditur nec desubtus ullo stipite sustinetur, sed lapides magnetis in arcus volutantes habentur, et hinc et inde in assumptionem attrahitur et in mensura aequiparata consistit. Est autem existimatio ponderis circa quinque millia librarum ferri.

Quintum. — Theatrum in Heraclea de uno monte marmoreo ita sculptum, ut omnes cellule, mansiones, muri et anteostiarium ex uno solidoque lapide conspiciantur; et hoc mirum quod super septem cancris de ipso lapide sculptis appendens sustinetur, et nemo intra ipsum tam secrete aut solus aut cum alio loqui potest, ut omnes ipsum non audiant, qui in gyro hujus aedificii consistunt.

Sextum. — Balneum, quod Apollonius Thyaneus cum una candela consecrationis accendit, thermas perpetuo igne sine ulla administratione lignorum calentes.

Septimum. — Templum Diane. Super iiii[or] columnas prima fundamenta fundata sunt; arcubus deinde paulatim subcrescentibus, super iiii[or] arcus eminentiores lapides arcubus prioribus positi. Super iiii[or] arcus octo columne et octo arcus porrecti; inde tertio ordine aequa ponderatione per iiii[or] partes subcrescentes eminentiores lapides, positi super octodecim arcus, fundati sunt super sexdecim xxxii; iste ordo quartus est. In quinto ordine sexaginta quatuor columne et arcus subcrescunt, et super sexaginta quatuor centum xxviii columne finem statuunt tam mirabilis aedificii.

20 fuxilis facta quorum tam || 21 mirum ex̄ xxv | ymago | ymagine || 22 collosi || 23 belloforontis || 24 smirna | nam cathenis || 26 in arcus volutuā || 27 attrahuntur || 28 extimatio | milia || 29 eraclea || 30 antehost || 34 audiatur || quod in giro | edifitii || 36 Appollo thaneas || 37 igno || 38 callentes || 43 equa || 44 positis || 47 edifitii.

Octavum et ultimum. — Babylonia fuit potentissima et in campestribus per quadrum sita. Ab angulo usque ad angulum muri sexdecim millia tenuisse passuum, simul per circuitum sexaginta quatuor, refert Herodotus et multi alii qui grecas historias conscripserunt. Arx autem, in Capitolio illius urbis, est turris, quae aedificata est post diluvium; in altitudine tria millia dicitur tenere passuum, paulatim de lato in angustias coartata, ut pondus imminens facilius altioribus sustentetur. Describunt ibi templa marmorea, aureas statuas, plateas lapidibus auroque fulgentes, multa et alia quae pene videntur credibilia.

49 Babilonia || 51 milia || 52 Erodotus || 53 Capitolium || 54 hedificata || 55 delato | cohartata || 56 substent || 58 que.

GEORGES LAFAYE.

INSCRIPTIONS INÉDITES DE LA CORSE.

" La Corse, écrivait en 1883 M. Mommsen au tome X du *Corpus* (1), si l'on excepte le territoire des colonies d'Aleria et de Mariana, était, suivant Pomponius Mela (2) que confirment Diodore et Strabon (3), habitée par des barbares. L'absence même d'inscriptions le prouve. Les colonies elles-mêmes en effet n'occupent pas dans le recueil des inscriptions latines la place qu'elles devraient avoir : Mariana n'a encore donné aucune inscription (4), Aleria en a donné quatre seulement. Quant aux régions occupées par les indigènes, elles n'ont fourni jusqu'ici, ou peu s'en faut, que le seul décret de l'empereur Vespasien (5), de telle sorte que l'on peut supposer à bon droit qu'ils ne parlaient même pas bien le latin. L'état actuel de l'île, encore barbare, est assurément pour quelque chose dans la rareté des monuments ; mais ce n'est certes pas un effet du hasard si, parmi les provinces de l'empire romain, la Maurétanie Tingitane et la Corse n'occupent au *Corpus* par leur épigraphie qu'une page chacune. Nous n'avions pas à nous arrêter à faire la chorographie d'une île toute dépourvue d'inscriptions ".

Les deux provinces ainsi condamnées en quelque sorte par M. Mommsen ont, depuis, trouvé des défenseurs. Les recherches

(1) *C. I. L.*, X, pars II, p. 838.

(2) II, 7, 122.

(3) Diodore, V, 14, 1; Strabon, V, 2, 7.

(4) Une inscription de Mariana, publiée d'abord par M. Perelli dans le *Bulletin de la Société des sciences historiques et naturelles de la Corse*, 1881, p. 26, puis par M. Lafaye (*Bulletin épigraphique*, 1881, p. 230) figure aux *Additamenta* du tome X sous le n° 8329.

(5) *C. I. L.*, X, pars II, 8038.

entreprises par M. de la Martinière, les fouilles qu'il a sur divers points pratiquées, ont non seulement éclairci la géographie, mais encore accru le nombre des inscriptions de la Tingitane (1), et il revient à un ancien membre de l'Ecole française de Rome, M. Lafaye, d'avoir quelque peu réformé la sévérité du jugement de M. Mommsen en ce qui touche la Corse. Un court voyage qu'il fut amené à faire dans cette île lui permit de recueillir sept inscriptions nouvelles qu'il publia successivement dans le *Bulletin épigraphique* (2).

Le butin épigraphique de la Corse se trouva doublé. Aussi M. Lafaye, après avoir rapporté au début de ses articles les lignes de M. Mommsen citées plus haut, ajoutait-il: " En dépit des autorités puissantes qu'allègue M. Mommsen, je me demande si ce n'est pas par la faute des modernes que le recueil des inscriptions de la Corse fait si triste figure dans le *Corpus*. M. Mommsen est sévère pour notre administration lorsqu'il parle de l'état de barbarie dans lequel l'île se trouve encore aujourd'hui; cependant, avant d'attribuer à la barbarie antique la pauvreté de la moisson que les archéologues y ont faite, il faudrait voir si des explorations plus fréquentes et mieux conduites ne nous rendraient pas plus riches. Les lecteurs du *Bulletin* me sauront gré sans doute d'avoir tenté l'expérience. J'espère leur montrer par mon propre exemple qu'on pourrait grossir la liste des inscriptions de la Corse plus aisément qu'on ne serait disposé à le croire si l'on s'en rapportait au *Corpus* " (3).

Je ne sais si M. Lafaye n'était pas un peu optimiste. J'ai eu l'occasion, au cours d'une mission entreprise pendant mon séjour à l'Ecole de Rome, non seulement de visiter en détail

(1) Voir notamment *Revue archéologique*, 1887, t. X, p. 282.
(2) *Inscriptions inédites de la Corse*, années 1883, p. 191 et 286; 1884, p. 18 et 296; 1886, p. 182.
(3) *Bulletin épigraphique*, 1883, p. 192.

presque toute la Corse, mais encore d'exécuter des fouilles à Aleria, sans trouver que fort peu de textes nouveaux. Il faut noter que M. Lafaye avait recueilli la moisson d'une vingtaine d'années. Le *Corpus* s'arrêtait à l'année 1865, époque où parut une histoire de l'abbé Galletti (1) qui contenait les inscriptions trouvées jusqu'alors. L'absence dans la période suivante de tout ouvrage où pussent puiser les rédacteurs du *Corpus* a permis à M. Lafaye d'être aussi heureux. Il a rendu par là-même la tâche plus difficile à ses successeurs.

Je ne crois donc pas, malgré son exemple, que la Corse donne jamais une abondante recolte épigraphique. Les remarques de M. Mommsen en ce qui touche la rareté même des inscriptions restent et risquent de rester toujours vraies. Non toutefois qu'il faille exagérer la barbarie de l'île dans l'antiquité. La domination romaine (on en pourrait donner de nombreuses preuves) ne s'est nullement bornée, ainsi qu'on le croit trop volontiers, aux deux colonies d'Aleria et de Mariana; mais la Corse a été pendant treize siècles, de la chute de l'empire d'Occident à la conquête française, le théâtre de trop de guerres, elle est restée jusqu'à nos jours, autant de la part des savants indigènes que des savants français ou étrangers, trop à l'écart de toute étude d'érudition, pour que des monuments aussi fragiles que le sont le plus souvent les inscriptions n'aient pas irrémédiablement péri. A l'époque même où quelques unes auraient pu être copiées et étudiées, nul ne s'en est soucié, et une partie de celles qui avaient échappé à la barbarie a dû disparaître dans les quelques grands travaux et percements de routes exécutés depuis l'occupation française. Là est sans doute la cause de la pauvreté épigraphique de la Corse, pauvreté qui peut donner quelque intérêt à la publication des moindres fragments recueillis.

(1) L'abbé J. A. Galletti, *Histoire illustrée de la Corse*, 4°, 1865.

Aleria.

I.

Je ne tardai pas à apprendre, en arrivant à Aleria, que le clocher de l'église, élevé il y a huit ou neuf ans, avait été construit avec des pierres tirées du sol même de l'ancienne ville. Les blocs avaient été recoupés et maçonnés au milieu d'autres matériaux, de telle sorte qu'une visite dans le clocher ne me put rien apprendre ni sur leurs dimensions primitives, ni sur la construction à laquelle ils avaient appartenu; mais quelques uns, laissés sur place, et la trace de l'ancienne tranchée, que les éboulements n'avaient pas encore complètement nivelée, indiquaient assez exactement le lieu d'où avait été extraite la pierre. Je résolus de faire commencer mes fouilles sur ce point.

L'emplacement se trouve à 218 m. au sud de l'angle sud-est du Fort. Une tranchée, poussée par endroits jusqu'à six mètres de profondeur, y mit au jour d'importantes substructions en blocs rectangulaires de calcaire superposés sans mortier ni crampons de métal, qui supportaient un édifice de 10 m. 55 de façade et sont peut-être antérieures à la colonisation romaine d'Aleria.

La plaque de bronze, sur laquelle est gravée l'inscription ci-après, a été trouvée à 1 m. de profondeur, au-dessus de l'un des murs. Le fragment mesure 14 centimètres de large sur 20 de haut et 1 millimètre seulement d'épaisseur: la plaque était donc appliquée sur un fond, sans doute en bois. On y voit les lettres suivantes en beaux caractères droits de la meilleure époque:



. . . . *eto* . . . | [*Vesp*]*asiano Aug* . . . | *Africa* . . . . . | *d.*

La dimension des lettres est de deux centimètres; un intervalle de même hauteur sépare les lignes, sauf entre la troisième, qui était la dernière, et la lettre gravée au-dessous, où il est de quatre centimètres. L'espace libre à gauche de la troisième ligne montre qu'elle commençait par *Africa*... Il est donc vraisemblable que quelques lettres seulement manquent au début de la seconde et que rien n'y précédait les mots [*Vesp*]*asiano Aug*(*usto*), dont la lecture est certaine. Quant à la dernière lettre, qui se trouve sur la limite même de la cassure, elle n'a pu être qu'un D, un P ou un R, et appelle évidemment une autre lettre placée symétriquement à l'autre extrémité.

Je ne sais si, sauf les mots *Vespasiano Augusto*, il est possible d'interpréter l'inscription. La première pensée serait de voir dans le nom de l'empereur à l'ablatif et le nom suivant *Africa*(*no ?*) l'indication d'une date consulaire; mais Vespasien, consul *suffectus* avant son élévation à l'empire en 51, n'a jamais ensuite été consul qu'avec son fils Titus et avec Nerva en 71. Titus, à qui l'inscription pourrait également convenir, ne l'a été, étant empereur, qu'une seule fois avec Domitien. Il ne peut donc être question d'une date consulaire. A quel titre intervient alors le nom de l'empereur?

L'inscription est-elle une plaque votive en son honneur, ainsi que pourrait le faire supposer le D final, *dedicat*, on ne saurait expliquer la place qu'occupe le nom entre les premières lettres et le mot *Africa* ou *Africano*, où l'on ne peut voir un surnom de l'empereur. La provenance de l'inscription défend d'autre part en lisant *Africa* d'y voir un hommage rendu au prince par la province d'Afrique. Peut-on davantage, reconnaissant à l'inscription un caractère votif, supposer qu'elle était dédiée à un autre personnage? On comprendra mal qu'il y soit question de l'empereur au datif ou à l'ablatif et à cette place. L'explication du D par *decreto decurionum* ne donne pas davantage une solution. Il ne semble pas possible, par exemple, quoique les dimensions de la plaque, que la grandeur des lettres montre avoir été assez considérables, s'y prêtassent assez bien, de voir ici une de ces tables de patronat par où les villes rappelaient le souvenir de l'illustre protecteur qu'elles s'étaient donné. La dernière lettre enfin n'est-elle pas un D et faut-il lire P, *pecunia publica*, ou R, il reste toujours difficile d'expliquer le rapprochement de [*Vesp*]*asiano Aug*(*usto*) et de *Africa* dans une inscription d'Aleria. Je ne crois donc pas qu'on puisse, dans l'état mutilé où elle se trouve et en l'absence d'autres fragments que j'ai cherchés en vain, reconstituer d'une manière probable la nature de l'inscription. Mais, quel qu'aît été au juste son objet, les fragments de deux clous que j'ai trouvés en même temps, les débris de charbon avoisinant la plaque, qui porte encore les traces évidentes du feu, sont la preuve qu'elle était suspendue dans le lieu même où je l'ai découverte; et le monument où elle était fixée ne peut guère avoir été qu'un temple.

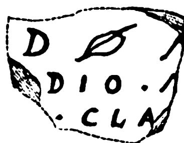
Il n'est peut-être pas inutile de remarquer que la plaque d'Aleria est la seconde, dans le petit nombre d'inscriptions de la Corse publiées, où se lit le nom de Vespasien. On sait que Vespasien est l'auteur du rescrit aux Vanacini (1), la plus importante des inscriptions de l'île et la seule avec la nôtre qui soit gravée sur

(1) *C. I. L.*, X, pars II, 8038.

bronze. Il y a peut-être là plus qu'une simple coïncidence. La Corse avait été mêlée aux guerres civiles des années 68 et 69. « Le bruit de la victoire de la flotte, rapporte Tacite, retint dans le parti d'Othon la Corse et la Sardaigne ainsi que les îles de cette mer. Toutefois le procurateur Decimus Pacarius faillit bouleverser la Corse par une témérité qui, sans pouvoir jamais influer sur l'issue d'une si grande guerre, aboutit à le perdre » (1). Par haine d'Othon, Pacarius avait résolu de soutenir Vitellius avec une armée levée en Corse. Il réunit en conseil les principaux personnages de l'île et fit mettre à mort les opposants; mais, au moment de s'enrôler, les Corses redoutèrent les conséquences d'une intervention; abandonné des siens, Pacarius fut surpris et tué, et l'on porta sa tête à Othon.

Il est à croire que la tentative de Decimus Pacarius n'avait pas été sans diviser profondément les Corses. Le retour au calme ne fut certes pas l'œuvre d'un jour. Vespasien, qui en mainte province dut rétablir l'ordre, eut sans doute plus d'une fois à intervenir en Corse.

II.



D(is) M(anibus) | . . . . . . *dio* . . . | . . . . . *cla*[*ssis*].

Fragment de marbre de 14 cent. de haut sur 11 de largeur et 25 millimètres d'épaisseur. Trouvé à 80 centimètres de profondeur près d'un mur appartenant au groupe de ruines que les habitants d'Aleria décorent du nom pompeux de Palazzi. Les ca-

(1) *Histoires*, II, 16.

ractères sont de très basse époque; les lignes et les lettres mêmes entre elles ne sont pas rigoureusement parallèles.

L'inscription est une épitaphe, ainsi que le montrent les lettres D·M, *D(is) M(anibus)*, de la première ligne. Les trois dernières lettres seules, ... *dio*, du gentilice du défunt subsistent; son cognomen semble avoir débuté par M. Quant aux lettres CLA de la troisième ligne, elles proviennent sans aucun doute du mot *classis* et nous montrent qu'il s'agit d'un soldat de marine.

L'existence d'un détachement de la flotte de Misène en Corse, détachement que commandait au temps de Vespasien le triérarque Decimus Pacarius, dont Tacite a raconté l'histoire, est aujourd'hui démontrée. Quelques navires tenaient garnison devant Mariana, où a été trouvée l'épitaphe du soldat L. Gellius Niger, publiée par M. Lafaye (1). Une station au moins égale défendait Aleria. Les tombeaux situés sur le versant de la colline qui domine la rivière du Tagnone ont déjà fourni deux épitaphes, également publiées par M. Lafaye (2), l'une du simple soldat Marius Fuscianus, l'autre de Iunia Tertulla, femme d'Apronius Felix, qui semble avoir occupé dans la flotte la fonction non encore signalée de *praeco*. On y lit en effet:

D · M · S
IVNIA TERTVLLA PIA HIC
SITA EST QVAE·V·A·XXIIII
APRONIVS FELIX · MIL
CL·PR·P·V·MIS·PRAECO·PR·
CONIVGI·INCOMP·

« Le préteur auprès duquel Apronius Felix a rempli les fonctions de héraut, écrit M. Lafaye, n'est évidemment pas le gou-

(1) *Bulletin épigraphique*, 1881, p. 230; *C. I. L.*, X, pars II, *Additamenta*, 8329; de Laurière, *Bulletin de la Société des Antiquaires de France*, 1887, p. 153.

(2) *Bulletin épigraphique*, 1883, p. 290; 1884, p. 18; de Laurière, l. c.

verneur de la province. Quoique les vicissitudes qu'a subies le régime administratif de la Corse à l'époque impériale aient donné lieu à des discussions, on s'accorde à reconnaître qu'à partir de Commode, tout au moins, l'île fut confiée à l'empereur et placée sous la direction d'un *procurator* (1). Dès lors elle ne fut plus jamais province prétorienne. Le préteur dont il s'agit ici ne peut être qu'un magistrat municipal d'Aleria, analogue à ceux que nous trouvons dans d'autres colonies, sous le nom de *praetores jure dicundo*, *praetores II viri* ou *IIII viri* » (2). L'inscription d'Apronius Felix a été republiée depuis par M. Ferrero dans ses *Iscrizioni e ricerche nuove intorno all'ordinamento delle armate romane* (3), et par M. Camille Jullian dans les *Inscriptions romaines de Bordeaux* (4). L'un et l'autre adoptent l'interprétation de M. Lafaye. M. Ferrero n'y ajoute acucun commentaire et ne fait pas figurer le *praeco* sur la liste des différents emplois de grades inférieurs dans la marine. M. Jullian, après avoir quelque peu corrigè la lecture de M. Lafaye, se borne à expliquer à quel titre ce marbre, donné d'abord à M. Waltz, ancien vice-recteur de la Corse et depuis professeur à la Faculté des lettres de Bordeaux, entré ensuite dans sa propre collection, se trouve ainsi avoir le droit de figurer dans le recueil des Inscriptions de Bordeaux.

Il me semble, malgré ces autorités, qu'il y aurait peut-être lieu à une autre explication. Il faut remarquer tout d'abord, quoique ce ne soit là qu'un argument indirect, que les préteurs municipaux se trouvent plutôt à l'époque républicaine et qu'à partir

(1) J'ai essayé de montrer (*Mélanges*, 1888, p. 411 et suiv.) que, lorsque Néron céda la Sardaigne au sénat, la Corse resta province impériale et eut un gouverneur particulier. Depuis, une inscription d'un proconsul de Sardaigne, trouvée en Asie-Mineure à Missirli et publiée dans les *Papers of the American School of classical studies of Athens*, vol. III, p. 125, n° 365, apporte un nouveau document en faveur de la séparation des deux îles.

(2) L. c.

(3) Turin, 1884, n° 639.

(4) T. II, p. 267.

de l'empire les magistrats supérieurs des colonies portent presque partout le titre de *II viri*. Une objection plus grave vient de la difficulté de concilier les deux qualités de marin et de héraut du magistrat municipal d'Aleria. Les exigences du service et de la discipline sembleraient s'y opposer. Aleria, de plus, n'est pas sur le bord de la mer. Son port ne se trouvait pas même au plus près, à l'embouchure du Tavignano; il n'était autre que le magnifique bassin naturel qui forme aujourd'hui l'étang de Diane, mais que Ptolémée appelle le port de Diane, Ἀρτέμιδος λιμήν (1), distant de quatre à cinq kilomètres: la nature seule des lieux suffirait à l'indiquer. J'ai de plus retrouvé sur toute l'étendue des rives les plus voisines d'Aleria des fragments de briques en grande quantité provenant des constructions romaines et peut-être les restes des scellements d'anneaux de fer destinés à amarrer les navires (2).

La distance qui séparait le port de la ville rendrait donc moins compatibles encore les deux fonctions qu'on prête à Apronius Felix. J'ajoute qu'on s'expliquerait aisément qu'il y eût eu dans la flotte des *praecones* chargés de transmettre les commandements, de publier les proclamations, de donner lecture des ordres du jour, si l'on peut ainsi parler, au besoin de faire les appels d'embarquement. Le titre de *miles* que donne tout d'abord l'inscription n'est pas un obstacle à ce que la fonction de *praeco*, mentionnée plus loin, se rapporte également à la flotte: de même qu'il n'y avait que le seul mot de *veteranus* pour désigner les militaires et marins libérés, qu'ils eussent été centurions ou simples soldats, de même s'appelait *miles* quiconque servait à quelque titre que ce fût; si les rameurs et les matelots s'en prévalent, se sentant plus honorés de l'appellation de *milites* que de celle de *remiges* ou de *nautae*, une inscription de Misène nous montre aussi un pilote,

(1) III, 2, 5.

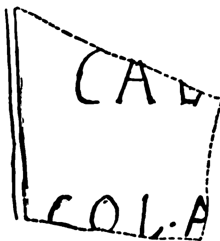
(2) Une tradition constante, répétée par tous les auteurs, assure que ces anneaux étaient visibles il y a peu d'années encore.

Sex. Sallustius Faustus, qualifié dans son épitaphe de *miles gy-b(ernator)* (1). Tel peut avoir été le cas d'Apronius Felix.

Il reste, il est vrai, à expliquer les lettres PR qui suivent le titre de *praeco*. Mais il convient de rapprocher de l'inscription d'Aleria un certain nombre d'inscriptions de *statores*, où le titre STATOR PR, qui ne peut signifier que *stator pr(aetorii)* (2), remplace l'appellation plus fréquente de *stator Aug(usti)* (3), l'une et l'autre désignation marquant que le *stator* était d'une manière toute spéciale et directe au service impérial. Les flottes, de même, étaient censées sous le commandement direct de l'empereur; de là leur titre de *praetoriae* et, plus tard, les surnoms éphémères qu'elles tirèrent du nom de l'empereur régnant: un fonctionnaire de la flotte n'a-t-il pas pu être appelé *praetorius* au même titre que la flotte elle-même? Il n'y aurait rien de plus dans la qualification de *praeco pr(aetorii)* que dans celle de *tr(ierarchus) Aug(usti)* que prennent deux triérarques, M. Cocceius Stephanus et M. Plotius Paulus (4).

Il serait possible d'ailleurs que PR dût être interprété, ainsi qu'il y en a des exemples, par *pr(aefecti)*, et le titre de *praeco praefecti* n'offrirait pas de difficulté.

III.



Cal . . . . | *Col(onia) A[leria* . . . .

(1) *C. I. L.*, X, 3436; Ferrero, *Ordinamento delle armate romane*, n° 64.

(2) Telle est l'opinion de M. Mommsen au *Corpus*, IX, 4923.

(3) Voir sur les *statores*, *C. I. L.*, VI, 2944-2958.

(4) *C. I. L.*, X, 3356; VI, 3621; Ferrero, *Ordinamento*, n°s 40 et 549.

Fragment de marbre. Hauteur, 18 centimètres; largeur, 19; épaisseur, 25 millimètres. Trouvé à 70 centimètres de profondeur à l'entrée de la voûte de la *Sala Reale*. Les caractères, hauts et grêles, ont 65 millimètres à la première ligne, 55 à la seconde.

L'extrémité gauche du fragment est l'extrémité de la plaque, ainsi que l'atteste un léger rebord; les lettres subsistantes sont donc les lettres initiales des lignes. Un espace vide se voit au début de la première ligne en retrait sur la seconde. La dernière lettre de la première ligne semble plutôt être L que E. La seconde ligne COL · A... suggère la lecture *col(onia) A[leria]*, qui pourrait donner quelque prix au fragment. Le titre de *colonia* en effet ne figure pas encore sur les monuments épigraphiques d'Aleria ou du moins n'est que conjectural sur une inscription aujourd'hui à la Bibliothèque de Bastia, dont la dernière ligne DEC · ET · C · C · V · P · R..... a été lue par Léon Renier *dec(uriones) et c(oloni) c(oloniae) V(eneriae) P(acensis) R(estitutae) [Aleriae]* (1). Une autre inscription fort curieuse, publiée par M. Lafaye (2) et malheureusement perdue, qui mentionne des travaux faits sur les remparts d'après les ordres du sénat d'Aleria, distingue les habitants en citoyens et alliés, *civibus sociis*, mais ne parle pas de colons.

IV.

Il n'est pas difficile de reconnaître à peu de distance des Palazzi, quoique les murs n'en atteignent que par places le niveau du sol, une sorte de plate-forme d'environ 25 mètres sur 20, dont l'angle sud-ouest se trouve à 12 mètres à l'ouest du pilier d'appareil réticulé signalé par Mérimée (3). L'intérieur était couvert de constructions dont les débris subsistent à peu de profondeur, mais tellement bouleversés qu'on n'en saurait fixer la nature. De là

(1) *C. I. L.*, X, pars II, 8035.
(2) *Bulletin épigraphique*, 1886, p. 182.
(3) *Notes d'un voyage en Corse*, p. 72.

provient une grande tuile de 64 centimètres sur 62, aujourd'hui conservée dans une maison appartenant à M. Angelini, négociant au Fort, où l'on reconnaît la marque suivante imprimée en très faible relief dans un timbre rectangulaire:

. AV . .

CNDOMITI · S · F

L'inscription, qui se complète aisément: [*F*]*av*[*or*] *Cn*(*aei*) *Domiti*(*i*) *s*(*ervus*) *f*(*ecit*) est précieuse en ce qu'elle permet de dater, sinon les constructions mêmes dont on retrouve aujourd'hui les restes (la tuile peut en effet, étant jusqu'ici isolée, provenir de bâtiments antérieurs), du moins des constructions romaines qui s'élevaient à Aleria.

Il est à noter que la marque de Favor est le seul timbre daté qui ait été trouvé en Corse. Une brique de Sari d'Orcino que je reproduis ici, avait d'abord été publiée par M. Lafaye (1), d'après une copie inexacte, comme portant la double marque LMCF | LMC. et attribuée à L. Munatius Crescens, affranchi de Domitia Lucilla; mais, depuis, M. Lafaye a reconnu que la première lettre pouvait difficilement être un L, et que la dernière de la première empreinte était non un F mais un R: l'attribution à Munatius Crescens ne lui semble donc pas devoir être maintenue, à moins qu'on

(1) *Bulletin épigraphique*, 1884, p. 296.

ne lise *L(ucii) M(unatii) Cr(escentis)* (1). Il est encore moins possible de dater un autre curieux fragment de même provenance



. . . . . *aes* | . . . . *rum* | . . . . . . *Kal(endas)*

où M. Lafaye a su déchiffrer une indication, gravée en caractères cursifs avant le feu, relative à l'époque de la cuisson (2).

La marque *F(avor) Cn(aei) Domiti(i) s(ervus) f(ecit)* au contraire se retrouve sur des exemplaires conservés à Parme, au musée Borgia à Velletri, au musée du Vatican, au musée Kircher (3). La seule différence est dans la disposition des lettres, la lettre N de *Cn(aeus)* se trouvant parfois au-dessous de la lettre F de *F(avor)*, parfois, comme dans notre exemplaire, au-dessous de la lettre A. Le même Favor est encore mentionné sur d'autres timbres, notamment sur une brique de l'ancienne Tusculum :

FAVOR
LVCILLAE

(1) *Bulletin de la Société des antiquaires de France*, 1887, p. 185. Le bois primitif fautif y a été reproduit par erreur.

(2) L. c. Le fac-simile ci-dessus a été exécuté d'après une copie fidèle que M. Lafaye a bien voulu me communiquer.

(3) Descemet, *Inscriptions doliaires*, p. 37, n° 117.

comme esclave de Lucilla. Aussi Borghesi (1), d'après le commentaire de Marini, publié depuis (2), identifiait-il le Cn. Domitius de la marque avec Cn. Domitius Tullus, frère de Cn. Domitius Lucanus, oncle et père adoptif de Domitia Lucilla qui hérita de ses immenses richesses et de ses nombreuses briqueteries. M. Descemet, qui a repris la question dans ses Inscriptions doliaires (3), montre que Tullus hérita d'abord de son frère et que, partant, Lucilla peut avoir recueilli l'esclave Favor aussi bien dans la succession de l'un que de l'autre des deux Cnaei Domitii. Il penche même plutôt pour Cn. Domitius Lucanus, dont le surnom est plus souvent omis dans les timbres de fabrique que celui de Domitius Tullus.

Le timbre de Favor, quoi qu'il en soit, date de la fin du premier siècle ou, au plus tard, des premières années du deuxième. Cn. Domitius Lucanus et Cn. Domitius Tullus en effet étaient fils d'un certain Sex. Titius, que le célèbre orateur Cn. Domitius Afer fit condamner à mort. Ils furent ensuite adoptés par ce même Afer, qui, à sa mort en 59, les institua ses héritiers : tous deux parcoururent une brillante carrière, parvinrent au consulat et amassèrent une grande fortune dont ils jouissaient en commun. Lucanus mourut en 95 ; Tullus, à qui il avait fait adopter sa fille, en 110 ou 111. Domitia Lucilla fut, on le sait, mère de la seconde Domitia Lucilla, *Publii Calvii Tulli filia*, dont le fils Marc-Aurèle, par son avènement au trône, réunit au domaine impérial les propriétés des Domitii (4).

(1) *Figuline letterate del museo ducale di Parma,* n° 42, *Annali dell'Instituto*, 1840, p. 243.

(2) Marini, *Iscrizioni antiche doliari, pubblicate dal Comm. G. B. de Rossi, con annotazioni del Dott. Enrico Dressel*, Roma, 1884, p. 274, n° 850.

(3) P. 37 et 38.

(4) Voir sur cette généalogie de la *gens Domitia*, Descemet, p. 1-5.

V.

Les fouilles faites à Aleria m'ont permis de relever sur des briques, des poteries, des lampes, un certain nombre de marques de fabrique:

1° Au fond d'une lampe, trouvée au-dessus du massif de maçonnerie d'un tombeau sur le versant du Tagnone et représentant deux poissons; en creux:

L · CAESAE

La marque L · CAESAE ou ses variantes L · CAES., CAESAE, CAES · F., est celle d'un des fabricants de lampes les plus connus. On l'a trouvée en Italie, en Suisse, en France, en Belgique. Elle figure notamment sur une lampe de Sardaigne au musée de Cagliari (1), mais n'avait jamais été signalée en Corse, où elle se trouve également sur une lampe de l'Ile Rousse. Le sujet représenté, deux poissons, pourrait donner à croire que la lampe est chrétienne, si sa forme ronde et sa queue, aujourd'hui cassée, qui était presque certainement percée, ne s'y opposaient: la marque *L. Caesae*, quoique le fabricant ne soit connu que par des lampes païennes, ne serait pas à elle seule une objection (2).

2° Au fond d'une lampe trouvée au-dessus d'un mur en pierres de taille au sud-ouest du Fort; en creux:

L . A . . A ·

L'inscription est trop incomplète pour qu'on puisse en tenter l'interprétation.

(1) *C. I. L.*, X, pars II, *Instrumentum*, 8053-4 *i*.

(2) Voir Le Blant, *D'une lampe chrétienne portant la marque* ANNISER, *Rev. archéol.*, 1875, t. XXIX, p. 1.

3° Au fond d'une lampe, trouvée dans un couloir donnant accès à la voûte appelée *Sala Reale*; sur la face supérieure se voit un Amour ou génie ailé, semblant hermaphrodite, tenant une coquille et une couronne; en caractères cursifs:

L · A . . CV

L'inscription est sans doute une variante de la marque précédente, la dernière lettre pouvant être un A retourné. Il y aurait aussi lieu de la rapprocher de la marque LASAVCV lue sur une lampe de l'ancienne collection Beugnot (1).

4° Au fond d'une lampe de la même provenance, portant un scorpion; en relief: V.

5° Au fond d'une coupe de poterie rouge fine, marque en forme de pied; en relief:

CHRES

Chres(*i*) ou *Chres*(*ti*) (2).

La troisième lettre seule pourrait être douteuse, la haste de l'R se voyant peu.

6° Au fond d'une petite coupe de poterie rouge vernissée, marque de forme ovoïde dont la moitié seule subsiste; en relief:

P I
TVC

Pr(*imi*) ou *Pr*(*isci*)? | . . . . ?

7° Au fond d'une grande coupe en poterie rouge vernissée; marque en forme de pied, lettres rétrogrades de droite à gauche, en relief, de 5 millimètres de haut:

Ǝ ꟻ · M · Ƨ

S(*exti*) ou *S*(*ecundi*) *m*(*anus*) *fe*(*cit*).

(1) De Witte, *Catalogue*, n° 270.
(2) Voir Schuermans, *Sigles figulins*, nos 1334, 1335, 1337.

L'E final n'est peut-être que l'indication des doigts du pied.

8° Au fond d'une petite coupe en poterie rouge vernissée, marque en forme de pied, les doigts indiqués; en relief:

SP · M · F

Le P n'est pas certain; sans doute variante de la marque précédente.

9° Au fond d'un grande coupe en poterie rouge assez commune, marque en forme de pied; en relief:

Ƨ . . M · C

Les lettres sont presque entièrement effacées.

10° Au fond d'une coupe en poterie rouge vernissée, marque en forme de pied; en relief:

LMCAL

Le premier L est douteux, peut-être C ou E.

11° Au fond d'une coupe en poterie rouge vernissée, marque en forme de pied; en relief:

CN · D

Le D n'est pas certain; provient sans doute d'une fabrique de *Cn(aeus) D(omitius)*.

12° Au-dessous de l'anse d'une amphore, timbre rectangulaire; lettres en creux de 7 millimètres de hauteur:

IVL

Iul(ii).

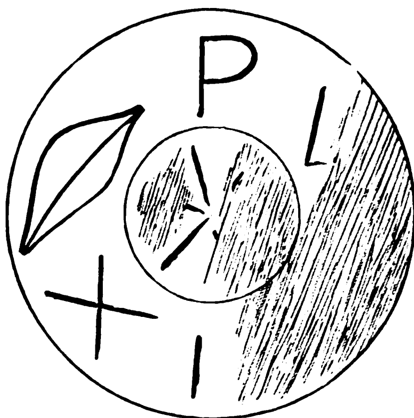
13° Sur une brique, timbre rectangulaire; lettres en relief d'un centimètre:

N F

N(....) f(ecit).

14° Sur une brique, grande palme en relief de 11 centimètres de long sur 25 millimètres de large.

15° Sur une brique, dans deux cercles concentriques de 55 et de 20 millimètres de diamètre, en creux:



La moitié de droite est entièrement effacée; il semble qu'il faille lire *Publius Felix.* Le centre était occupé par un monogramme dont les quelques traits encore visibles donneraient à première vue l'idée du monogramme constantinien.

VI.

Poids byzantin en bronze, ayant la forme d'une olive tronquée à ses deux extrémités. Sur l'une des deux faces planes:

ȣ · A

Οὐ(γκί)α.

Les lettres sont incrustées en argent. Appartient à M. le Marquis L. de Ruolz.

Calenzana.

VII.

L'existence d'une inscription latine à Calenzana m'avait été signalée par M. le Dr Perelli de Bastia, dont tous ceux qui ont eu recours à lui ont été à même d'apprécier l'obligeance et l'érudition sur tout ce qui touche à l'histoire de la Corse. J'ai tenu d'autant plus à m'en assurer que la partie occidentale de la Corse, la région d'au delà des monts, n'a fourni jusqu'à présent, en fait d'épigraphie, que deux briques avec inscriptions. « Si peu importants que soient ces fragments, ajoutait avec raison M. Lafaye en les publiant, ils montrent combien on a tort de croire que, sauf à Aleria et à Mariana, il n'y a aucun vestige de l'époque romaine à trouver dans l'île. Il faudrait seulement se donner la peine de chercher, ce que personne n'a jamais songé à faire » (1).

L'inscription trouvée auprès de l'oratoire de Santa Restituta, où, d'après la tradition, quelques vestiges de constructions antiques auraient autrefois été visibles, est aujourd'hui conservée dans une maison du village:

D · M.
C · CANINIVS · GERMANVs
VETERANVS·AVG·EXCEN·T·CL·
P·R·VIXIT·AN·LXXXX·FECIT·
C · CANINIVS · CARPVS
PATRO · B · M ·
ET · SIBI · LIBERTIS · LIBER
TABVSQVE·POSTERISQ·
EQRVM. (*sic*)

Copie. Estampage.

(1) *Bulletin épigraphique*, 1884, p. 298.

D(is) M(anibus). | *C. Caninius Germanus* | *veteranus Aug. ex cent(urione) cl(assis)* | *p(raetoriae) R(avennatis), vixit an(nis) LXXXX. Fecit* | *C. Caninius Carpus* | *patr[i] b(ene) m(erenti)* | *et sibi libertis liber* | *tabusque posterisq(ue)* | *e[o]rum.*

L'épitaphe de C. Caninius Germanus est gravée sur une plaque de marbre de 37 centimètres de hauteur sur 45 de large et 5 d'épaisseur: une double rainure l'encadre, sauf en bas où la pierre a été quelque peu cassée, sur laquelle empiètent les dernières lettres, *us* à la seconde ligne, *l* à la troisième, *r* à la septième. Les lettres, de 3 centimètres, sont d'assez basse époque, les jambages des A et des M sinueux, les barres des E courtes et contournées.

La lecture peut au premier abord présenter quelques difficultés par suite des fautes du lapicide. Il y a, par exemple, à la troisième ligne un point entre les lettres EXCEN et le T suivant, qui, de plus, n'a qu'une barre transversale très courte et ressemble au chiffre I. Il n'est pas douteux toutefois, les centuries de la flotte n'étant pas numérotées mais portant le nom du navire qui les composait ou de son commandant, qu'il faille rétablir *ex cent(urione)*, quoique le mot centurion soit plus souvent ou écrit en entier ou rendu par le signe ⟩ (1). Un très léger point, qui, s'il est intentionnel, a été rajouté après coup, se voit sur la pierre après EX, mais son omission n'aurait rien de surprenant: la préposition dans ces locutions forme en effet presque corps avec le mot suivant et *extrierarch(o)* sans séparation se lit notamment sur l'épitaphe de L. Domitius Domitianus, ex-triérarque de la flotte de Germanie, trouvée à Arles (2). Le titre de *veteranus Aug(usti)* donné à C. Caninius Germanus n'a été signalé jusqu'ici par M. Ferrero, dans son *Ordinamento* et le supplément, que deux fois, dans deux épitaphes de marins de la flotte de Misène, C. Domitius Pollio, *veter(anus)*

(1) L'abréviation *cent(urio)* se trouve pourtant; voir entre autres, *C. I. L.*, III, 322; VII, 246.

(2) *C. I. L.*, XII, 681.

Augusti ex classe praetoria Misenat(i), et M. Iulius Marinus, *veteranus Aug. n(ostri)* (1).

L'interprétation des deux lettres P. R. de la quatrième ligne peut davantage prêter à discussion. Il se pourrait qu'il y eût là encore une ponctuation fautive, et qu'on se trouvât devant l'abréviation ordinaire PR de *pr(aetoriae)* (2). Je ne crois pas toutefois que cette explication, la plus simple en apparence, doive être admise. Il est fort rare que les marins, s'ils ne prennent pas simplement le titre de *miles*, n'indiquent pas à quelle flotte ils appartiennent: des quatre exemples de *miles classis praetoriae*, sans autre désignation, que j'ai relevés, trois appartiennent à des inscriptions incomplètes ou corrompues et ne sont pas probants (3); il ne reste que le seul exemple de L. Valerius Germanus, *miles classis praetori(ae)* (4). Il faut donc suppléer plutôt *veteranus Aug(usti) ex cent(urione) cl(assis) p(raetoriae) R(avennatis)*. Sans parler en effet de plusieurs exemples où P. M. signifie *p(raetoriae) M(isenatis)* (5), exemples tout à fait similaires, il est au moins une inscription où nous lisons *c(lassis) p(raetoria) R(avennas)*: c'est l'épitaphe de C. Trebonius Lupus, *Na(tione) [B]essu(s) mil(es) ex c(lasse) p(raetoria) R(avennati)* (6).

Il n'est pas sans exemple enfin, quoique sans doute les Corses aient été plus généralement affectés à la flotte de Misène, que quelques uns d'entre eux aient servi dans la flotte de Ravenne. L. Numisius Liberalis, simple soldat de la trirème Mars, dont l'épitaphe est aujourd'hui conservée à Tortose, était embarqué dans cette flotte (7).

(1) N[os] 216 et 668, 669; *C. I. L*, XIV, 235 et X, 8212 et 8213.

(2) Un exemple de ponctuation analogue est fournie par l'inscription de Thessalonique (*Eph. epigr.*, V, 208): T · F · S[*a*]BESTIANO MIL | C · L · P . R . MIS. *etc.*

(3) *C. I. L.*, X, 3343 et 3369; VI, 3168 où les éditeurs ajoutent: « litteris PR ANN fortasse latent corrupta verba p(raetoriae) Ravennatis ».

(4) *C. I. L.*, X, 3649.

(5) *C. I. L.*, VI, 3115; X, 3579; *Eph. epigr.*, IV, 918.

(6) *C. I. L.*, XI, 103.

(7) *C. I. L.*, II, 4063.

Il reste encore à signaler deux fautes purement matérielles, *patro* pour *patri*, que l'on peut rapprocher de *praestito* pour *praestiti* dans une inscription de Pettau en Pannonie, récemment republiée (1), et *eqrum* pour *eorum*.

Les inscriptions nous ont conservé les noms de quelques uns de ces marins que la Corse fournissait en assez grand nombre aux flottes romaines: sur les dix-neuf provinces d'où M. Ferrero a relevé des marins originaires, elle vient en effet, malgré sa faible étendue, au onzième rang (2). M. Lafaye en a donné la liste à propos de l'inscription d'Apronius Felix (3): L. Numisius Liberalis, de la trirème Mars, T. Dinnius Celer de la Vesta, L. Cattius Viator de l'Aquila, L. Valerius, Cainenis filius, Tarvius natif d'Opinum, M. Numisius, Saionis filius, Nomasius, des Vanacini (4). Il y faut ajouter L. Vicerius Tarsa de la trirème Esculape (5), sans compter deux Corses dont le nom a disparu, l'un de l'équipage de la Diane (6), l'autre dont l'épitaphe est publiée plus haut. L'inscription de Calenzana apporte un nom de plus à la liste, le nom du seul avec T. Dinnius Celer qui fût centurion; et les *tria nomina* de C. Caninius Germanus nous sont témoins qu'il s'agit, non pas d'un de ces pérégrins à peine romanisés dont quelques uns des noms cités ici même nous fournissent des exemples, mais d'un citoyen, façonné aux mœurs romaines, ayant ses affranchis, auxquels, suivant l'habitude romaine, il réserve une place dans son tombeau de famille.

(1) *C. I. L.*, III, 4037; *Arch. epigr. Mittheil. aus Oesterreich*, 1888, p. 131; Cagnat, *Rev. archéologique*, 1889, t. XIV, p. 167.

(2) *Iscrizioni e ricerche nuove*, etc., p. 17.

(3) *Bulletin épigraphique*, 1883, p. 291.

(4) *C. I. L.*, II, 4063; X, 3572, 3562; V, 4092 et 4091.

(5) *C. I. L.*, XI, 109.

(6) *C. I. L.*, VI, 3172.

Ile Rousse.

VIII.

L'inscription suivante vient aussi de la région d'au delà des monts. Trouvée à l'Ile Rousse à la fin du siècle dernier, aujourd'hui perdue, elle est reproduite dans l'ouvrage de Pascal de Kerenveyer, intitulé *Recherches sur la Corse, Papiers, ordres, lettres, instructions, etc., concernant la Corse, Recueil fait en Corse pendant les années 1771, 1772, 1773 par P. de K., major du régiment de Berry, ayant rang de colonel*, manuscrit grand in-quarto de la Bibliothèque de Bastia. J'en dois aussi l'indication à M. le docteur Perelli.



« Ce fragment d'épitaphe, écrit Pascal de Kerenveyer, est un morceau d'albâtre qui couvrait la tombe trouvée auprès de la batterie hors de l'enceinte de l'Ile Rousse le 26 mars 1773 ».

Il semble qu'on doive reconnaître dans la première lettre l'M de *D(is) M(anibus)* quelque peu défigurée; mais les lignes suivantes n'offrent aucun sens et présentent même des rapprochements de

lettres et des abréviations si peu conformes aux habitudes de l'épigraphie romaine que, malgré la bonne foi et la fidélité scrupuleuse de P. de Kerenveyer, qui s'est astreint à reproduire dans le dernier détail une longue série de monnaies, il est difficile de ne pas croire à une profonde altération du texte. L'R tout d'abord ne peut guère avoir eu la longue haste recourbée que lui prête Kerenveyer. Je ne vois guère que le mot MEIS à la quatrième ligne qui puisse peut-être être reconnu. Il faut toutefois signaler encore les lettres I F dont la place isolée à la fin conviendrait bien à la formule *I(n) F(ronte) [passus...]*.

Le tombeau contenait deux crânes, des monnaies, dont une de Faustine et une de Lucille en argent, et les deux lampes suivantes, dont les marques de fabrique ont également été reproduites par Pascal de Kerenveyer.

IX.

1° Au fond d'une lampe ayant pour emblème Apollon jouant de la lyre:

. ERINNIS · F ·

Erinnis f(ecit).

2° Au fond d'une lampe, sur laquelle est représenté un buste à longs cheveux pendants, peut-être le soleil:

LEAESAF.

Il faut évidemment rétablir la marque bien connue L · CAESAE, signalée plus haut sur une lampe d'Aleria.

Les objets recueillis par Pascal de Kerenveyer comprenaient encore un petit chapiteau dorique et des fragments de marbre trouvés dans des tombeaux, une lampe décorée de simples stries sans marque, une lampe portant au centre une croix, la seule lampe

chrétienne, à ma connaissance, trouvée en Corse et intéressante à signaler à ce titre; un robinet de bains en bronze formé par un personnage assis de sexe masculin dont la tête a été cassée (l'antiquité de ce morceau me paraît douteuse), et de nombreuses monnaies impériales de Trajan à Justinien.

X.

Le cachet suivant appartient à M. Nicoli, avocat à Ajaccio, dont l'aimable accueil a droit à tous mes remercîments. Il a été trouvé en Corse, presque certainement dans l'arrondissement d'Ajaccio; mais la provenance exacte en est aujourd'hui ignorée. Il se compose d'une plaque rectangulaire de bronze de six centimètres sur quatre, à angles légèrement arrondis, munie à sa partie supérieure d'un anneau formant poignée. La face inférieure porte en relief, et de droite à gauche, l'inscription:

Ȣ Λ Α Ʞ
. Ȣ ꟼ Э Ʞ

Il me semble que l'interprétation la plus simple, quoique les sceaux de ce genre ne portent d'ordinaire qu'un nom propre au génitif et que je ne connaisse point d'exemple analogue, est de lire Καλοῦ κ(η)ροῦ et d'y voir une sorte d'enseigne, *A la belle cire.*

L'emploi du grec est à noter. Il n'a en effet été découvert jusqu'ici en Corse d'autre inscription grecque qu'un fragment inintelligible de quelques lettres provenant d'Aleria, publié par M. Lafaye d'après une copie (1). L'original a été aussitôt perdu et je n'ai pu, à Aleria, recueillir même le souvenir de son existence.

L'usage d'une devise, la forme de l'Є, la liaison de l'ο avec l'υ dans le monogramme Ȣ, semblent attester une assez basse époque.

(1) *Bulletin épigraphique*, 1883, p. 289.

La petite collection de M. Nicoli, dont M. Arthur Engel-Dollfus, ancien membre de l'Ecole française de Rome, a donné dans le *Bulletin de la Société Nationale des antiquaires de France* (1) une description sommaire, est formée surtout d'objets dits préhistoriques. Il convient pourtant de signaler ici une remarquable lampe antique en bronze, provenant de l'ancienne ville épiscopale de Sagone : de dimensions assez considérables (10 centimètres de long sur 7 de large), elle est munie d'une haute queue dont la tige verticale se recourbe en avant et se termine par une tête de cheval de fort belle expression.

(1) Année 1885, p. 135.

ETIENNE MICHON.

TROIS ALBUMS DE DESSINS DE FRA GIOCONDO.

M. Hippolyte Destailleur, le même savant architecte auquel nous avons dû récemment la connaissance des dessins de Pierre Jacques (1), possède dans ses riches collections d'autres trésors inédits. Aujourd'hui nous ne parlerons que de trois registres ou albums de dessins d'après les monuments antiques de Rome qu'il faut, selon nous, attribuer sans hésitation au célèbre fra Giocondo.

Album A. — Ce volume se reconnaît aux indications suivantes. On remarque à l'intérieur de la garde cette notation : S. 7 ; au haut du feuillet 1, ces mots : *Domus probat. Paris. Soc. Iesu ;* sur le premier feuillet de garde, cette signature : *A. Leclère. 1830 :* c'est le nom du membre de l'Institut, professeur d'architecture à l'Ecole des beaux-arts, à la vente duquel ce recueil a été acheté, le 26 mai 1854, par M. Destailleur. Les pages du volume, qui est relié en vélin, mesurent 0^{m} 279 de haut sur 0^{m} 190 de large. Peut-être, si l'on en peut juger par la vue du folio 22, la dimension des pages avant un dernier remaniement était-elle de 235 $\times$ 170. Plusieurs feuillets, entre autres le fol. 90, laissent voir un filigrane : un aigle couronné à une tête, regardant à gauche, aux ailes déployées, portant au centre de la poitrine la crosse d'évêque, apparemment les armes de la ville de Bâle. La queue se termine par une marque analogue à celles des tailleurs de

(1) V. dans les *Mélanges d'archéologie et d'histoire de l'Ecole française de Rome*, année 1890, le travail de M. A. Geffroy, intitulé : *L'Album de Pierre Jacques de Reims. Dessins inédits, d'après les marbres antiques conservés à Rome au XVI*[e] *siècle.*

pierre, si fréquentes sur les monuments allemands et suisses. Le nombre des feuillets est de 103.

Le caractère principal du volume est qu'il se compose de dessins découpés soigneusement et collés en plein sur chacune des pages du registre. Beaucoup de ces dessins portent des notes évidemment écrites par leur auteur; il les avait, cela est certain, entourés d'autres notes: celui qui fit le remaniement, probablement vers la fin du XVI[e] siècle, les recopia soigneusement sur les pages nouvelles (1). Il commit dans ses transcriptions des fautes d'italien qui démontrent qu'il était étranger: par exemple, au folio 53, il écrit: *Questa baza e in Napoli proprio appottio biano*, sans doute pour *puteolano*; il écrit ailleurs *putiolo* et *in pitiolo*. Peut-être est-ce lui qui a écrit aux feuillets 10, 11, 14, 15, 16 des renvois au livre des *Antiquités* de Pirro Ligorio.

Il est à craindre que les causes qui amenèrent à découper le volume original aient entraîné la perte complète d'une partie plus ou moins grande de son contenu. Ainsi, fol. 66, sur un fragment d'entablement, on lit: *Parte del Dentro del Portico passato*, avec un petit triangle comme renvoi. Or il n'y a pas de *portico* précédant cette notice. De même, fol. 95, on ne sait à quel *tempio passato* la notice se rapporte.

Les cotes sont écrites parfois en chiffres dont la grandeur frappe par rapport à l'échelle du dessin, ainsi que cela se voit parmi les dessins d'architecture du temps de fra Giocondo conservés à la Galerie royale des Uffizi de Florence; quelques autres particularités de forme sont également identiques.

Les sujets des dessins peuvent se classer comme il suit: 1° Monuments entiers; à Rome, 6; — à Albano, 5; — à Tivoli, 3; — dans la campagne de Rome, 4. = 2° Détails: bases, 37; —

(1) Dans nos citations tirées de l'album A, nous marquerons les premières par le caractère romain, et les autres par le caractère italique.

chapiteaux, 14; — entablements, 14; corniches, 28 — architraves, 4; — consoles, 4; — autels et fragments de tables, 5; — vases, 5; — bas-reliefs, 9; — candélabres, 1; — fragments de portes, 2; — angle de fronton, 1; — fût de colonne ornée, 1; — fragments divers de rosaces, de moulures, etc., 10. -- Total, 153.

Parmi les dessins contenus dans le recueil A, on peut citer en particulier les suivants: 1° A Rome: le Temple de la Fortune virile, avec cette annotation: *anticamente era il tempio della pudicitia*, fol. 13; — le Temple de Saturne, au pied du Capitole, fol. 31; — le Temple de Vespasien, au même lieu, fol. 67; — le Temple de Vesta, au pied de l'Aventin, fol. 92. — Le folio 37 offre un édifice dont j'ignore le nom; la face extérieure en est décorée de pilastres corinthiens formant cinq travées. Dans les quatre travées de gauche se trouve une porte en plate bande. La première et la quatrième sont surmontées d'une espèce de fronton triangulaire, et, au-dessus, d'un arc de décharge en plein cintre. Après la cinquième travée, le mur vient en retour avec un appareil à chaînes. Dans l'angle rentrant, se voit un pilastre brisé. Les indications écrites sont: *in Roma* di fora *questo e uno deli fianchi del tempio passato dico di quel che Ando le porte fatto de teuertino e fusto la base e le capitelli sono corintie & di marmo molto bene lauorati nō le o uolute designar altrimente per essere delli altri designati simili a questi ch' sono quasi ordinarij.* — Au folio 78 se trouve un Temple corinthien circulaire avec l'indication: *Questo tempio e in Roma vecino ale case de Cesarini e de tufo stuccato adesso e ruinato dico il suo cimatio e scorzato il su stuco con fatica si vede in alcuno loco la sua incrostatura le soi colonne sono stricate come vedete destrutto di foco.* = 2° Dans la campagne romaine: une sépulture de la voie Appienne, fol. 56: *Questa sepoltura e in via Appia e di pietra cotta molto bene ornata lavorata di stucco in alcuno loco dipinto dentro a grottesche era de duoi*

solari adesso sono in piedi la parte dè sotto quelle porte che se vedino. Nel fianco era una scala e ruinata la maggiore parte medesimamente la parte di sopra nō cesevede sino la meta deli pilastri le figurine che se vedero dentro quello poco quadretto sono di stucco; — le tombeau de C. Metella, fol. 101; — un monument près de *Cechinola*, fol. 39; — à Albano, une sépulture *per la via Appia,* fol. 16; — le tombeau des Horaces et des Curiaces, fol. 21; — l'amphithéâtre, fol. 23; — la *fonte Diuturna* près du lac, fol. 21 v. et 22; — à Tivoli, un tombeau circulaire à base carrée, fol. 35; — le temple circulaire de Vesta, fol. 75. = 3° Bas-reliefs antiques: deux personnages marchant vers la droite conduisent un bélier, fol. 1, *in Albano di mezo relevo;* — les quatre faces d'un autel offrant sur chacune trois divinités, fol. 4, 5, 6, 7, *de Albano;* — la figure d'un jeune garçon appuyé sur une colonne, fol. 34, *di Preneste;* — une femme assise regardant à gauche, son bras gauche appuyé sur une lyre, fol. 49, *in Roma a la vigna del vescovo di Spoleto;* — une figure de jeune femme se détachant d'un jambage de porte, trouvée au *monte Tarpeo*, fol. 74; — un temple monoptère circulaire (1), à droite duquel deux femmes, la première assise, la seconde debout, un flambeau à la main. Sur la gauche, devant la porte ouverte, un tronc d'arbre, un jeune garçon jouant de la flûte; la tête d'un personnage plus bas, et, dans le haut, une main tenant un rouleau, fol. 103; la note de fra Giocondo dit: « in Roma a Santo Giovane i laterano rotto di mezo relevo » di bono maestro dilegentissimo lauorato, ce erano de molte » figure. tutte sono rotte ». Ce dessin mesure 212 millim. de haut, 297 de large. = 4° La figure humaine se rencontre comme partie décorative dans les consoles, fol. 10 et 42; dans les vases, fol. 29, 44; dans le chapiteau, fol. 96. Les fol. 30, 54, 70, 71, 81,

(1) V. notre planche I.

offrent enfin des Termes, des griffons ou autres figures ailées, des fragments d'autels ou de tables. — Le fol. 50 montre un entablement " in Roma a San pietro ", débris probablement de l'ancienne basilique; et le fol. 51 uu chapiteau composite dont le tailloir, au lieu d'avoir quatre côtés égaux concaves, en a cinq: " *in sã pietro, pianta del capitello* ".

Parmi les fragments dessinés ici, et désormais probablement perdus, il faut citer la classe des fragments portés à Saint-Pierre " *per guastare* ", c'est-à-dire pour être réemployés dans la reconstruction de la Basilique Vaticane. Citons: fol. 43, une corniche et le détail d'un caisson avec rosace: " *Questa cornice fu trovatta* (1) *sotto campidoglio del foro traiano adesso se dice il pantano e stata portata in sa pietro per guastare era lavorato diligente polita piu ch'hauolio misurata col palmo antico co li soi minutti;* — fol. 45, Une corniche à mutules droites: " *Questa scima è in Roma. e in sa pietro per guastare è misurata col palmo antico partito in dodice once et minuti q̄sta sima e stata trouata in agona apresso Sta Agneze penzo che herano de alcuno portito d'intorno al circo di Alesandro Mamēo ce furno trouqti di molti scalinj de altro uestigio dico de altro ordine di teberino ma essa e di marmore* ".

Le recueil A offre en outre les dessins de quelques monuments modernes: le *Tempietto* de S. Pietro in Montorio, et la fontaine du cloître de S. Pietro in Vincoli, attribuée à Giuliano da Sangallo.

Album B. — Ce volume est relié en vélin blanc. Le papier mesure 153 millim. de large sur 206 de haut. La reliure, qui re-

(1) Nous n'avons pas rencontré chez fra Giocondo l'habitude de redoubler le *t*, si fréquente chez Giuliano da Sangallo et son frère. Y aurait-il ici l'indice que fra Giocondo ait copié ce dessin d'après un relevé de Giuliano, qui travaillait à Saint-Pierre sous Paul II?

monte au XVI[e] siècle, a enlevé la fin de quelques notes manuscrites, par exemple fol. 65. Tous les quatre ou cinq feuillets, le papier laisse voir la moitié du filigrane, qui est une étoile à six pointes inscrites dans un cercle de 40 millimètres de diamètre. — Sur le premier feuillet de garde, on lit, d'une écriture relativement moderne: *ho pagato questo libro 10 lire*, suivi des initiales *P. f. d. f.* Comme le précédent, ce volume a appartenu à M. Achille Leclère, et a été acheté à sa vente par M. Destailleur, le 26 mai 1854. Les dessins commencent au quatrième feuillet, qui est le premier du recueil proprement dit et porte le n° 1. Sur le verso du dernier feuillet (fol. 130), au haut de la page, on lit ces mots: *Questo Libro fu d'Andrea Palladio*, tracés d'une main sûre en lettres assez grandes, de la main de quelqu'un chez qui l'âge commence de s'annoncer par un tremblement à peine sensible de la plume. Le caractère de l'écriture est celui du milieu plutôt que de la fin du XVI[e] siècle. Le recueil comporte 130 feuillets paginés; en réalité, il y en a 131, car deux feuillets de suite portent le n° 103. La pagination, plus récente que la plupart des dessins, pourrait être de fra Giocondo; mais cela n'est pas certain. En général, les dessins sont groupés par séries espacées entre elles de manière à pouvoir être complétées si de nouveaux éléments venaient à se présenter. Dans la série des chapiteaux, plusieurs places sont restées vides. C'est ce qui explique d'une part les soixante-six pages demeurées blanches et réparties en diverses parties du volume, et, d'autre part, le fait que les 37 dessins de la série dite des Temples et édifices circulaires, que fra Giocondo copia de quelque autre recueil après l'année 1500, ne se suivent pas, mais sont répartis et intercalés entre les feuillets 59 et 130.

Nous signalerons dans ce recueil, qui a appartenu à Palladio, les dessins suivants: — fol. 32 v., un plan d'ensemble des Jardins

de Salluste (1), qui nous paraît devoir offrir des renseignements utiles sur les édifices qui s'élevaient sur les différents terrains dominant le cirque, indiqué ici comme *valle*, et l'emplacement de l'obélisque; — fol. 52 v. et 53, plan partiel et élévation d'une villa ou d'un palais. Les bâtiments embrassent quatre cours ou jardins, trois sur le devant, l'autre, carré, séparé des premiers par un mur transversal orné des deux côtés de niches et, à son extrémité gauche, d'une sorte d'arc de triomphe. Les portiques extérieurs et intérieurs, les niches de formes variées, les exèdres qui accompagnent les constructions, sont d'un grand intérêt. La cote 137 de la cour gauche, répétée dans l'élévation à droite, montre que celle-ci se rapporte à cette partie du monument. Il n'y a pas d'indication disant si les cotes sont données en palmes ou en pieds ou en telle autre mesure. L'élévation inférieure, par le nombre des niches, semble correspondre au côté antérieur de la grande cour. Au milieu de celle-ci, dans un carré inscrit, fra Giocondo a écrit: *qui ĩ mezo ci era nõ so che cosa la quale non se ne vede vestigio de modo e non la ho fatta.* Cette remarque indique que toutes les autres parties existaient réellement; il en est de même de la remarque: *da questo canto faceua lo medesimo che fa drieto per che ce sono li vestiggi.* Les deux élévations de ce monument se retrouvent copiées au fol. 86 d'un volume de dessins du Cabinet des Estampes à la Bibliothèque nationale de Paris, dont il sera question plus loin, mais ne donnent pas d'éclaircissements nouveaux; — fol. 113 v., 114, plan et élévation partielle d'un monument, avec l'indication suivante: *questo edifitio e per la strada flaminia poco lon*(*tano*) *oggi detto da ponte molle.* La fin du mot *lontano* a été rognée par la reliure, et les mots *oggi detto* sont barrés par fra Giocondo lui-même. Dans le plan, entre deux lignes ponctuées, il a écrit: *strada*

(1) V. notre planche II et, plus loin, le commentaire de M. Lanciani.

puplica (sic) *che passaua cop.* (coperta). Ce passage est indiqué dans l'élévation à la place correspondant à cette indication. Le portique ionique s'élevant sur un soubassement orné de deux étages de niches, le grand vestibule, entre deux salles rondes précédant les passages qui séparent la cour centrale des deux parties extrêmes à droite et à gauche, terminées en hémicycles, les portiques et galeries qui entourent ces parties, tout cela constitue un ensemble aussi original que bien composé, au point de vue architectonique. Les mots *da fonte*, tracés dans l'hémicycle de gauche, semblent indiquer que nous sommes en présence de quelque nymphée; — fol. 15 v., fragment d'un édifice, sans aucune indication, décoré extérieurement de colonnes engagées corinthiennes, offrant la particularité de deux chapiteaux superposés, séparés par un bout de fût, un peu plus haut que large. L'astragale des chapiteaux inférieurs correspond à l'imposte d'un arc en plein cintre, non ajouré, faisant partie de l'appareil de l'entrecolonnement, et correspondant peut-être à des niches intérieures. Les chapiteaux supérieurs portent l'entablement; — fol. 102 v., partie du forum de Trajan, comprise derrière le grand hémicycle, et contenant peut-être des fragments inédits; — fol. 15, plusieurs plans avec un hémicycle se rapportant probablement à Préneste; — fol. 110 v., édifice de Pouzzoles, consistant en un dôme central entouré d'une ceinture de petits dômes, donné en plan et en élévation; — fol. 51 et 52, les dessins et croquis que donnent ces deux feuillets nous semblent être au nombre des plus intéressants du recueil, à cause des renseignements qu'ils donnent sur le Temple de Vénus et Rome, sur le vestibule du Temple de la Paix (Basilique de Constantin) et les parties se rattachant immédiatement à ce monument célèbre dans la direction du Colisée (1); — fol. 112 v., plan

(1) V. nos planches III et IV, et l'étude de M. Lanciani.

d'une sépulture carrée au rez-de-chaussée, à faces concaves, avec angles coupés ornés d'une demi-colonne, au premier étage, et terminé par un édicule circulaire au second; — élévation d'un monument accompagné du mot *Capua*. D'après Piranesi, qui l'a gravé, ce monument s'appellerait *la Canocchia*, et serait peu distant de la porte de Capoue en allant à Naples (1); il est reproduit aussi dans la copie du Cabinet des Estampes, fol. 89; — fol. 109 v. et 110, plan d'une villa de Lucinius Morena (2): *Questa e una Villa fuora di Roma quale era di Lucinio Morena et e p la strada di Grotta ferrata lontano da laqquidutto circa cinquanta passi e fa un altro aquidutto p pigliar laqqua dal puplico benche poi et la ristituisce* (3). L'immense étendue de cette villa, qui renferme entre autres un cirque, l'absence de symétrie du corps central par rapport à ce dernier, la disposition des autres parties indiquées, tout cela nous semble exclure l'idée de trop grandes restitutions de la part de Giocondo, et devoir par

(1) C'est, sans contredit, le monument figuré dans les dessins de Pirro Ligorio à Naples, que M. Hülsen cherchait dans la campagne de Rome, et qui était rapproché par lui avec beaucoup d'à propos d'une sépulture figurée sur un plan en marbre retrouvé au cimetière de S. Elena sur la voie Labicane. De Rossi, *Analisi ragionata del cimitero di Callisto*, *Roma sotterranea*, tome I, app., p. 55. Cf. *Bollettino dell'imp. Istituto archeologico germanico*, vol. V, 1890, fasc. 1.

(2) V. notre planche V.

(3) Le dessin mesure 0^m 291 de long sur 0^m 203 de large. Sur les villas des Morena, voyez R. Lanciani, *La villa Castrimeniese di Q. Voconio Pollione, con appendice sulle ville Tuscolane*, Rome, 1884, p. 50. Ayant eu l'occasion de rencontrer à Florence en 1887 M. Hülsen, nous lui demandâmes si cette villa était connue. Dans deux lettres successives, il eut l'obligeance de nous dire que la seule qui d'abord paraissait correspondre aux indications relatives à l'aqueduc, était un ensemble de ruines appelé *Sette Bassi;* puis, après une confrontation de la photographie des ruines, il croyait pouvoir confirmer cette opinion. Les relevés existants sont peu exacts et restitués arbitrairement; mais le plan de Giocondo lui semblait aussi contenir des restitutions. Voyez Nibby, *Analisi della Carta de' dintorni di Roma*, III, p. 734; Canina, *Edifizi*, VI, tav. 79.

suite offrir des informations précieuses sur un grand monument antique.

Le recueil B contient aussi deux tracés géométriques, pour fixer la proportion d'une porte par rapport à une façade d'église (fol. 4 v.) et celle d'un *oculus* par rapport à celle de la voûte (fol. 5). Ils ont été reproduits par Serlio, livre I, p. 16 et 17, soit d'après fra Giocondo, soit d'après quelque original commun, et sont loin de constituer le seul emprunt postérieurement fait aux dessins qui nous occupent. Un volume manuscrit du Cabinet des Estampes à Paris est copié tout entier, comme nous le verrons, d'après un recueil de fra Giocondo.

Les dessins du recueil B doivent avoir été faits à deux époques différentes. Ceux de la première époque sont généralement assez soignés, méthodiquement groupés par séries, tracés à la plume, lavés tantôt au bistre plutôt pâle, tantôt avec ce gris argenté fin et chaud, parfois légèrement bistré, que l'on voit aussi dans plusieurs des dessins des Uffizi à Florence. D'autres sont simplement à la plume sans ombres. Sauf quelques exemples de croquis pris sur place, les dessins sont des mises au net de croquis préparés. — Les dessins de la seconde époque, au nombre de trente-sept, forment la série de temples, édifices réels ou imaginaires etc., dont j'ai eu l'occasion de parler ailleurs (1), série copiée à la hâte, reproduisant les incorrections de la série originale; on y voit le *tempietto* de Bramante à S. Pietro in Montorio, ce qui place l'exécution de cette série probablement entre les années 1503 et 1506, à la fin du séjour de fra Giocondo en France.

La différence de caractère entre les dessins des deux époques est si grande que l'on serait tenté, si on n'avait pas les diffé-

(1) *Les Du Cerceau, leur vie et leur œuvre*, Paris, Librairie de l'art, 1887, p. 64, 115, 199.

rents genres de dessins de fra Giocondo à Florence pour établir la liaison entre eux, d'y voir, au premier abord du moins, les mains d'auteurs différents. Il pourrait en être de même des trois genres d'écriture que l'on y rencontre: 1° celle courante assez négligée, 2° celle plus fine et régulière dans laquelle nous avions cru un instant voir la main de Scamozzi: elle se montre au fol. 6 v. accompagnant le plan du Cirque Maxime, ou aux fol. 3 et 3 v. parmi les tracés géométriques de vases; 3° les grandes lettres, moulées avec soin, d'un feuillet rapporté (fol. 33), qui traite de quelques problèmes de géométrie. — Les trois genres d'écriture sont cependant bien de fra Giocondo.

Le recueil contient six cent-douze dessins. Si l'on songe à ce nombre prodigieux, au format restreint du volume, et aux soixante-six pages demeurées blanches, on comprendra aisément que fra Giocondo voulait constituer un résumé portatif du plus grand nombre possible de détails antiques, afin de les avoir toujours sous la main, selon les besoins. Le papier blanc et les places restées vides semblent démontrer clairement que le recueil n'était pas fait pour autrui, mais destiné à être complété. Il sera demeuré entre les mains du maître jusqu'à sa fin. Peut-être, comme d'autres dessins de Giocondo, il sera devenu la propriété de Raphaël; il aura ensuite appartenu à Jules Romain, puis sera passé avec ce dernier à Mantoue, et de là à Vicence chez Palladio.

Dans le choix des sujets, dans leur groupement, dans les annotations, on reconnait réunies les préoccupations du savant, de l'archéologue, de l'architecte au goût le plus éclairé, et du grand ingénieur. C'est le seul recueil parvenu jusqu'à nous qui songe à grouper aussi les ponts romains antiques. N'y a-t-il pas dans ce fait comme la confirmation éclatante que fra Giocondo seul en peut être l'auteur, lui qui joua, dans la construction du premier pont en pierre à Paris, un rôle plus important que ne le font présumer les dernières publications sur cette question?

De même, le classement des chapiteaux par séries d'un même ordre n'a rien d'étonnant de la part de celui qui publia deux éditions de Vitruve.

Ce recueil contient un nombre considérable de dessins de monuments représentés aussi dans les deux autres recueils, A et C. Cependant ces derniers à leur tour en contiennent qui n'ont pas trouvé place ici, peut-être précisement parce que le recueil B n'est pas achevé.

Album C. — En 1888, M. Destailleur eut la bonne fortune de pouvoir acquérir à Munich un troisième recueil dont les dessins lui paraissaient, avec raison, offrir une grande analogie de main avec ceux des deux recueils dont il était déjà l'heureux possesseur. Ce volume d'ailleurs avait été une première fois en France, et porte écrit au recto du feuillet de garde: *Recueil de dessins d'après l'antique; Architecture et autres.* L'écriture semble contemporaine de la reliure actuelle, fin du XVII[e] ou commencement du XVIII[e] siècle. Tous les dessins y sont exécutés avec une encre couleur sépia foncée, généralement tracés au tire-ligne ou à la plume. On ne voit de traces de compas qu'aux fol. 69 et 71. Les feuillets 118 à 127 n'ont pas encore été lavés à la sépia, ce qui montre que fra Giocondo exécutait parfois ses croquis en deux opérations distinctes. Les derniers feuillets sont peu soignés pour le trait, pour la mise en place des vues en perspective, et quant à la sûreté du tracé des moulures. Comme certaines touches, entremêlées aux autres, dénotent la main de fra Giocondo, que d'autres dessins sont incontestablement entièrement de sa main, il y a lieu de penser qu'il fit préparer ce recueil par l'un de ses aides, afin d'y ajouter parfois lui-même les ornements des moulures, des frises et des chapiteaux. Les feuillets 6 et 9, tracés à l'encre trop claire, ont été repris à la plume, après le lavis, avec un trait ferme qui semble celui

de Giocondo lui-même. Le papier, rouge sur tranches, mesure 0m 20 de haut, 0m 156 de large. La pagination, qui semble être de fra Giocondo lui-même, commence au troisième feuillet; le dernier porte le nº 127. Elle a été parfois presque enlevée par la rognure lors de la reliure. Le premier et le dernier feuillet montrent chacun un demi-filigrane: deux cercles concentriques. Dans l'intérieur, une sorte de rosace et, dans le bord circulaire, des cercles alternant avec des croix de S. André ou des rayons.

Ce recueil ne contient que deux ou trois annotations manuscrites. Au fol. 13, avec deux cotes d'un piédouche, il semble qu'il y ait le mot *montorionem* tracé au pinceau. Au fol. 60, sous une frise, on lit ces mots: *a tiuoli*, de la même petite écriture de fra Giocondo que porte le dessin de Florence provenant de la succession de Raphaël. Au bas du fol. 51, sous un entrelac, on remarque cette formule: đ *capoa*, dont la seule vue fait palpiter le cœur. A l'élégance avec laquelle sont moulées ces lettres, d'une encre très noire et d'une main très ferme, il semble, à n'en pas douter, qu'on soit en présence de l'écriture de Raphaël.

Si la variété des dessins est ici moins grande que dans les deux autres recueils, le volume C contient néanmoins un certain nombre de beaux chapiteaux représentés à une assez grande échelle et dont plusieurs ne figurent pas dans les autres; par exemple, aux fol. 27, 44, 81. Il en est de même des lampes. Les figures des folios 19 et 22 sont des répétitions moins complètes des sujets donnés aux folios 103 et 49 du volume A des dessins découpés. Le siége que reproduit le fol. 13 est celui, en rouge antique, qui est conservé actuellement au musée du Louvre. La sépulture, fol. 16 du volume A, figure ici surmontée d'une sorte de piédestal, sur la face duquel est représenté un personnage avec un cheval.

Parmi les représentations qui ue figurent pas dans les autres volumes, citons au fol. 71 les deux masques ou médaillons en métal, et le chapiteau composé d'une multitude de serpents se dressant de manière à former la corbeille d'où sortent les volutes (fol. 81).

Nous ne saurions quitter ces recueils sans dire quelques mots sur un album de dessins qui nous avait été signalé, il y a quelques années déjà, par notre ami M. Raffet, conservateur adjoint au Cabinet des Estampes, et existant dans cette collection à Paris. Quelques regards nous suffirent pour supposer que ces dessins étaient copiés d'après un recueil de fra Giocondo. M. Destailleur voulut bien nous autoriser à confronter ses trois recueils avec celui du Cabinet des Estampes. Cette comparaison transforma notre supposition en une certitude entière. Il nous sembla d'abord, à cause du grand nombre de représentations communes aux deux recueils, que c'était celui ayant appartenu à Palladio qui avait servi de modèle. Un examen plus attentif démontre au contraire que c'est une autre rédaction de ses monuments antiques, encore inconnue, qu'a eue devant lui le dessinateur français, auteur de l'album du Cabinet des Estampes. Il était remarquablement scrupuleux, car, non seulement dans la manière de dessiner, dans la couleur du lavis, mais jusque dans la forme des lettres, il reproduit, involontairement en quelque sorte, l'original de fra Giocondo. Ce volume porte le timbre $\frac{\text{H d}}{53}$, et fut acquis par la Bibliothèque le 18 octobre 1813. Sur le premier feuillet de garde on lit en caractères du milieu du XVIIe siècle:

Recueille | De plusieurs ornemens, Bazes, chapiteaux, | Corniches. Designées sur ce qui se troue | de plus beaux de l'Antiquité, tant | A Rome, que aux autres villes de | l'Italie;

et au-dessous:

Varie et Diuersi ornamenti | Cauaté, della più bella Archittectura Antica | Di Roma . é d'altra Cilla D' Italia | tioé . Baze, Capitelli, & Cornichij.

Au-dessous, sur une petite bande de papier collée postérieurement on lit: „ Par Cotel, architecte françois „. On voit que, primitivement, il y avait sous cette bande de papier une autre indication qui a été grattée; on devine encore un R.

Le dernier feuillet paginé porte le n° 88. Sur le verso du feuillet blanc suivant, on voit plusieurs dessins de grecques ou de méandres préparés à la mine de plomb, puis, sur le feuillet suivant, qui est le dernier du volume, un dessin d'une grecque double, au-dessus de laquelle sont écrits ces mots: *A Reims à la porte Bazée*, probablement de la même écriture que celle du titre. Le papier, rouge sur tranche, mesure 191 millimètres de haut sur 151 $^1/_2$ de large. En tenant compte des rognures à la reliure, ce recueil et le volume B devaient avoir le même format.

L'examen attentif de ces albums inédits donne lieu à plusieurs remarques, générales ou particulières.

Il y a quelques années à peine, on ne connaissait qu'un seul dessin de fra Giocondo. En présence de certaines particularités, on se demandait si ce dessin était authentique ou bien s'il n'y fallait voir que le résultat d'une plaisanterie d'Antonio da Sangallo. En 1882 cependant, nous réussîmes à découvrir graduellement plus d'une centaine de dessins de toute nature du grand Véronais (1). Aujourd'hui, c'est plus d'un millier de tels dessins,

(1) V. notre ouvrage intitulé: *Cento disegni di architettura, d'ornato e di figure di fra Giovanni Giocondo*, Firenze, fratelli Bocca, et Paris, J. Baudry, 1882.

répartis dans les trois recueils de la collection Destailleur, que nous pouvons signaler à tous ceux qui s'intéressent aux grands maîtres de la Renaissance et aux monuments de l'antiquité romaine. A ces monuments se rapportent, sauf quelques rares exceptions, toutes les pièces dont il est question ici.

En venant se réunir dans la bibliothèque de l'architecte distingué qui joint à l'exercice remarquable de son art un goût si éclairé pour les choses du passé, on dirait que les recueils de fra Giocondo ont obéi à une sorte d'affinité naturelle. Nulle collection n'était mieux qualifiée que celle de M. Destailleur pour réunir en si grand nombre, à côté des œuvres de Du Cerceau, les dessins de celui qui fut à la fois grand architecte, grand ingénieur et grand archéologue, et exerça une influence si considérable sur la Renaissance en Italie et en France. Nous sommes heureux de nous trouver, dans toutes les observations que nous aurons à faire sur la manière de dessiner dans ces recueils, complètement d'accord avec les appréciations d'un juge aussi compétent, aussi peu prévenu, aussi prudent que l'est M. Destailleur.

C'est en 1875 que nous eûmes l'occasion de voir deux de ces albums. Il nous semblait bien dès-lors avoir avoir vu à Florence des dessins de la même main, mais ce fut seulement en février 1884, grâce aux dessins de fra Giocondo que nous avions découverts sur ces entrefaites, que nous fûmes à même de reconnaître, après un examen attentif, que ceux-ci étaient dus au même auteur. Depuis lors, après de nombreuses vérifications, contrôlées par la comparaison avec des photographies de dessins caractéristiques de Florence, nous pouvons le déclarer avec une certitude absolue. Pour les dessins de Florence, notre attribution non seulement n'a jamais été, à ce que nous sachions, contestée, mais elle a été adoptée depuis par le catalogue officiel des Uffizi (1). Toute

(1) Nous ne répétons p s ici la démonstration détaillée que nous vons donnée à ce sujet dans notre ouvrage: *Cento disegni* etc. Voici

personne ayant les aptitudes et l'expérience requises pour l'étude des dessins d'architecture et d'ornement, en comparant les photographies d'un certain nombre de morceaux des deux collections, se convaincra bientôt qu'ils sont de la même main. Nous nous bornerons à rappeler ici, quand l'occasion s'en présentera, les particularités de dessin qui pourront faciliter cette comparaison: nous appellerons aussi l'attention sur quelques unes des notes manuscrites que présentent les albums de la collection Destailleur. Un certain nombre de passages et d'expressions y révèlent des particularités de nature à confirmer le fait que nul autre que fra Giocondo ne peut en être l'auteur. Ils viennent aussi ajouter parfois quelques traits nouveaux à l'individualité encore trop peu connue du grand maître.

Un point sur lequel il est nécessaire d'insister est l'inégalité d'apparence dans le caractère de l'écriture aussi bien que des dessins, à tel point que si, sur telle feuille, on ne rencontrait pas le passage de l'écriture soignée d'un certain genre à celle d'un autre genre parfois dans une seule ligne, on serait en droit de croire à plusieurs mains différentes. Tantôt l'écriture est régulière, nette et bien moulée, comme dans les deux lettres qu'on

le titre du catalogue de Florence auquel nous nous référons: *Ministero della pubblica Istruzione. Indici e Cataloghi III. Disegni di architettura esistenti nella R. Galleria degli Uffizi in Firenze,* Roma, 1885. Le conservateur, M. Nerino Ferri, auteur de ce catalogue, non seulement cite, dans la *Bibliografia intorno ai disegni di architettura,* avec nos autres publications relatives aux dessins des *Uffizi,* notre travail sur fra Giocondo, mais donne, page XXVI, sous le nom de fra Giocondo tous les dessins que nous lui avons restitués; on peut s'en convaincre en comparant les numéros de son catalogue avec ceux de notre *Tavola dei disegni descritti.* L'absence du n° 1691 est un simple oubli de la part de M. Ferri; les n°s 186, 1448, 1533 ne pouvaient figurer dans son catalogue comme faisant partie de la classe des dessins de figures ou d'ornements. D'autre part, M. Ferri indique huit autres dessins qu'il attribue simplement à fra Giocondo, et au sujet desquels nous ne pouvons nous prononcer, n'ayant pu les vérifier.

a de fra Giocondo, tantôt elle devient plus grande, parfois anguleuse et assez irrégulière, tout en restant bien lisible. D'autres fois elle est très fine et plus cursive, et pourrait sembler de vingt ou trente ans plus moderne (1). Dans les albums de M. Destailleur, le second genre ne se rencontre presque pas, la petite échelle des dessins n'en fournissant pas l'occasion (2). — Dans les dessins de Florence, nous avions signalé quelques velléités d'écrire de droite à gauche, comme Léonard de Vinci. Ici nous trouvons du moins le souvenir de cette bizarrerie. Fol. 65, au bas d'une base, fra Giocondo a écrit: *once 45 Larog*, au lieu *de Largo.*

Dans la manière d'écrire, nous rencontrons une particularité qui trahit le savant habitué à copier des inscriptions: c'est l'emploi, par inadvertance, des majuscules romaines tout à coup, au milieu d'un mot en caractères cursifs. A Florence, sur le dessin n° 2050, par exemple, on lit: *n*El *palacio de nerua trajano*, et aussi le mot: *caria*T*ides.* — L'auteur commence plus d'une fois un mot par deux majuscules, par exemple: DE*lle* T*erma*, sur une base, fol. 72, album A; ou fol. 53: AP*resso* N*apole a pausilipo...* Ou bien plusieurs mots, dans une note, commencent sans aucune raison par de telles majuscules: I*n* R*oma* A' *santo gioanne i laterano* R*otto di mezo releuo di bono* M*aestro dilegentissimo lauorato*, *et sono de molte figure . tutte sono* R*otte*, fol. 103, album A.

Certaines notes signalent clairement les références littéraires ou érudites. Ainsi, fol. 20 v., album A, l'auteur écrit: *dimostrero nel libro V dove combatterno gli Horatij e Curiatij.* Fol. 95 du même album, il fait encore allusion à ce quinto libro.

(1) Fol. 8, 38, 55, 60, 97, 102, album A.

(2) L'écriture est cependant grande, fol. 26, 53, 58, 66, 72, album A. Elle est grande et petite à la fois, fol. 45, album A; moyenne, fol. 16, 52, album A.

Le chercheur infatigable, même des plus petits fragments, se révèle, fol. 11, album A, par huit petits fragments avec cette indication: *in Roma a ponte S[ta] Maria in certj scalini, e sono Reliquie de diverse cornicioni.* Tous, sauf un, sont plutôt des fragments d'architraves.

Une question très importante, au point de vue archéologique, serait de savoir si toutes les parties d'un plan, ou les fragments de détails représentés par fra Giocondo existaient réellement au moment où il les a représentés, ou bien si ces reproductions contiennent des restitutions partielles, et par suite suspectes, comme c'est le cas chez Giuliano da Sangallo, où d'ailleurs les restitutions sautent assez vite aux yeux par leur peu d'harmonie ou par leur cachet Renaissance. Chez fra Giocondo, nous n'avons rien remarqué de suspect par ces deux dernières raisons. Nous croyons d'une manière générale que fra Giocondo a reproduit tout ce qui existait sous ses yeux, et cela à cause d'un certain nombre d'annotations qui dénotent le désir de fixer avec précision toutes les indications relatives aux monuments représentés. Tantôt fra Giocondo se reprend si l'indication du lieu où était l'objet n'était pas tout-à-fait exacte: fol. 63, album A. Pour deux bases: *A terracina tutte duoi nel domo dico la maggiore chiesa che ve sia li;* et fol. 64, la même correction répétée. Tantôt, par une note, il indique que telle partie de la ruine n'est plus reconnaissable, et il fournit ainsi la preuve que les parties précisées, au contraire, étaient clairement visibles pour lui: fol. 16, album A: *Questo è in sepolcro loquale è molto ruinato e fora de albano per la via appia che viene a Roma e de peperigno* e il canto dietro la porta e ruinata senza uestiggio come gliera, no sene uede alcuna cosetta. — Au-dessus du vase, fol. 29, ibid.: *In trastevere in piu petti il so piede nō lo ha.* — Sous le vase, fol. 44, ibid., un pied sommairement indiqué, avec l'indication: *senza pede.* — Il est vrai qu'au fol. 92, ibid., fra Gio-

condo représente le temple de Vesta, qu'il désigne comme " anticamente Tempio di Diana, hora si dice S[to] Stefano ", au pied de l'Aventin, avec un entablement et un dôme surbaissé; mais, dans la description, il a soin de dire: *per le soi misure la sua cimatio e l'architrave nō ce ne he nullo tutto ruinato...* Et, dans la sépulture à deux étages de la Via Appia, fol. 56, ibid., le dessin correspond exactement à l'indication: *la parte de sopra nō ce se vede fino la mita deli pilastri.* — Sous une corniche dont la mutule est ornée de la figure d'un homme dont les jambes se terminent en queue de serpent, fol. 42, album A, il a écrit: *in Roma fora porta san paulo dentro una vignea*, et plus loin: *la vignei dove sta questo cornicione con se uscito fore la ditta porta se uede uno vicolo a ma sinistra poi a man dritta la seconda vignia e murato per tavola da magniar le sotto sopra.* — Du chapiteau à S[a] Maria Rotonda in Albano: *hora serue per pilo de acqua S[ta] dico del battisimo*, fol. 14, album A. — Au fol. 38, ibid.: " In Roma nel foro traiano dentro un orto ruinato "; et au-dessous: *In Roma nel medesimo ortho e credo che fosse uno stipite de una porta dico questo pezzo qui sotto.* — A Terracina, ayant parlé du Duomo, il se rectifie deux fois et dit: *dico ne la maggiore chiesa che ve sia li*, fol. 63 et 64, album A.

Ces expressions fréquentes: *lavorato diligente* ou *diligentissimamente*, celles qui plusieurs fois qualifient un travail comme l'œuvre d'un *buon maestro*, dénotent l'observateur intelligent et réfléchi. La description des irrégularités résultant de la restauration antique du temple de Saturne est le fait d'un homme qui cherche à recueillir des notes précises.

Les matériaux sont souvent indiqués avec des tournures d'expression qui dénotent un intérêt spécial: *fatti di mattonj; di pietra cotta; opere di tiuertino e peperigno*, *stuccato;* fol. 39, album A, sous un monument octogone dont le troisième étage

forme pyramide aigüe: *e fora di Roma 4 miglia per andare a la cechinola un poco fora de mano è de peperigno de una pietra che si trova per il paese proprio dove ella sta e sopra un poggetto.* — Enfin, album A, fol. 30 v., des colonnes du temple de Saturne ... *sono di granito orientale con le soi Machiette minutissime di colore Nero e biscio e nō sono tutti de una Misura sono di varie edifitij di più grosseze... sono di granito rosso...*

L'expression *freso*, que l'on trouve généralement pour frise (1), dénote l'Italien du nord. Toutefois, fol. 67 de l'album B, nous la trouvons employée simultanément dans la même note avec le mot *freggio*, répété deux fois. On en peut conclure que Giocondo, de bonne heure, a pratiqué les Toscans et les Romains. Ce fait, qui est d'une certaine importance pour la biographie du Frate, se trouve confirmé et précisé par la note suivante: album A, fol. 19: *Questa presente pianta e de un Æeteātro, de albano lo quale Amfeteatro e parte Murato e parte dello monte proprio intagliato Nel sasso del Monte ch'è de peperigno a quasi tutte si* (sic) *del Monte pochi ne sono fatti di fabrica lo soi scalini sono dodici, l'altitudine del scalino dico il fronte è palmi tre semplice la lagreze* (larghezza?) *doue posa il sedere e palmi tre et mezo de sopra a li detti scalini dico ala fine nel sumo faceua una logia coperta ch' viene a essere quelle piante di pilastri segnati fora deli scalini. il piano della loggia viene a essere quasi al piano del* (sic) *era de assai grandeza ma io nò la ho misurata per non hauere comodita meco perche handai aspasso é non per designare; et era con meco il poggio leteratissime: et amatore delle Antichità la sua grandeze per il longo e circa trenta cande* (2) *po assere.*

Le Pogge étant retourné à Florence, en 1456, il en résulte

(1) Par exemple, album A, fol. 26 v., 55, 76, 81, etc.
(2) Pour *canne*.

que fra Giocondo n'avait, en aucun cas, plus de 21 ans lorsqu'il visita avec le Pogge l'amphithéâtre d'Albano. Nous le voyons ainsi de bonne heure occupé d'antiquités et hors de sa patrie. Dès lors l'idée d'identifier avec fra Giocondo un certain Mastro Giovanni Verona ou Veronese qui, l'année suivante, cherche à Florence le privilège d'y fabriquer des machines (1), acquiert un peu plus de vraisemblance.

La présence des monuments de Naples, Capoue, Pouzzoles, s'explique d'autant mieux que l'on sait maintenant que fra Giocondo a non seulement habité Naples dans les années 1489-1492 (2), mais qu'à cette dernière date, il était architecte du duc de Calabre, et prenait à son service pour cinq ans un jeune garçon de quatorze ans (3). C'est pendant ce séjour qu'il a dû faire, aux manuscrits de Francesco di Giorgio, les emprunts que que nous avons signalés ailleurs, vu que, dans les années 1492-1493 le maître siennois était constamment appelé en consultation par le souverain de Naples (4).

La manière dont le dessinateur s'exprime sur la beauté du fragment des trois colonnes du temple de Vespasien, dénote non seulement le savant et l'archéologue, mais l'artiste intelligent et passionné du beau. — Au fol. 99 de l'album B, il dit : *Questo cimatio è in Roma sotto capitolio et se dice de tre colonne; volendolo lodare nõ saprei dire altro sìnon ch è il più bello et inteso che cornice del mondo, diligente lavorato diligentissimamente....* Puis, dans l'album B, fol. 65, parlant du temple de Jupiter Stator (aujourd'hui de Castor et Pollux) : *Questa cornice s'e delle tre colonne adritto segnate diuina; et certo sono tanti*

(1) Gaye, *Carteggio*, I, 177-178 ; Müntz, *Les Arts à la cour des Papes*, I, 260, 278, 280-282.
(2) *Archivio storico per le province napoletane*, 1884-1885.
(3) Principe Filangieri, *Arte napoletana*, vol. III, p. 165-166.
(4) *Cento disegni di fra Giocondo*, p. 22.

belle et diligente lauorati et corrispondenti soi menbri che mi e parso darli tal nome et queste . . . (1). Et en effet, dans la frise de l'élévation d'ensemble des trois colonnes, sur le verso du fol. 64, et dans celle de l'entablement dessinée plus en grand, fol. 65, fra Giocondo a écrit: *Divina.* — Fol. 64, à côté d'une base, d'un chapiteau et d'un ornement de caisson ou de soffite, fra Giocondo écrit: *Questi tre membri ch dicono diuina sono de l'edificio de l'altra facie segnato pur divina.* Et sous chacune des deux premières est répété le même mot de *diuina.* La seule idée de qualifier alors cette corniche comme la plus belle, et surtout la mieux comprise qui soit au monde, puis, une autre fois, de baptiser une œuvre d'un nom particulier, celui de *Divina*, à cause de la correspondance de ses membres, cette seule idée révèle un juge d'une nature exceptionnelle et d'une grande expérience, telles précisément que l'on doit s'attendre à les trouver chez celui qui fut le premier à publier Vitruve, et le publia non pas une seule fois, mais deux fois.

Nous pourrions citer encore, au fol. 32 de l'album A: *Questa poca cornice he miracolosa in la sua giusteze*, et, sur le même folio, ces mots: *superb cornicione*, et, au fol. 91 même album, en parlant d'un chapiteau ionique dans la campagne de Rome: *e uno deli belli capitellj di questa sorte ch'io habbia visto.* — A l'occasion du temple de Castor et Pollux, dédié aux SS. Cosme et Damien, nous lisons: *Questa baza e anco il capitello le quale ce ne sono duoi, dico due base et duoi capitelli et sono in opera lavorati diligentissimi al possibile et credo che quelli Maestri ch' li fecero lavorassero cō li ferri perfumati tanto sono bene lauorati et intesi...*, fol. 65, ibid. — L'image originale et charmante des sculpteurs travaillant avec des ciseaux parfumés, dont fra Giocondo se sert pour donner une idée de la perfection et

(1) Le reste de la note a été rogné lors de la reliure du recueil

du sentiment exquis de ces sculptures, fait mieux comprendre le fondu des teintes par lequel, dans maint dessin, il cherche à rendre, plus que cela n'était souvent le cas chez ses contemporains, la douceur de modelé d'une belle moulure.

La description suivante d'un chapiteau est intéressante, fol. 91, album A: *Questo capitello ionico è in La villa di* (1) *per la campagna d' Roma ei uno delj belli capitellj de questa sorte che io habbia visto molto proportionato et benissimo Intagliato è per terra ruinato et è de bona grandeza il diametro del caetoto* (cateto?) *et piedi 4 1/2 et minuti 3 1/2 et aueua la sua baza ma e multo ruinata frustissima cō fatica se uedono li soi intaglie come faceuano et la sua colonda è de marmo bianco in dieci patzi.* — Fra Giocondo sait aussi fort bien critiquer un monument antique. Il écrit, des chapiteaux du temple de Saturne au pied du Capitole: ... *La capitelli sono goffi al possibile per questo none ho dimostrata altra figura*... — Au fol. 3, album A, il dit d'un entablement: ... *in Sta Maria rotonda a Albano*... *ruinatissima lavorato nel peperigno e he delli bellj ordini adorice che io habbia ancor visto;* — et de l'entablement du temple de Vespasien: *per nō ce essere più integritate che tanto no Me ho curato de Misurarelo benche la sua bonta il meritasse come se puo uedere larchitettura fatta diuinamente e bone intagliata diligentissima... nō ce sono remasti sino queste lettere* RESTITVER... Album A, fol. 27. — Au sujet du même édifice, fol. 67, album B, il écrit: *Questa reliquia di foro le ī R* (pour Roma) *sotto cāpidoglio ī el foro romano et e de opera corinta nō si e misurata p nō essere se nō questo poco ī piede pero le bellissima et alle carte seguente uedrette li cose piu chiare anco et li soi menbri; et la frōte come uedete nō a architraue ma dent...* (sic) *et p li fianchi si e il freso, e tutto a trofei dico da li cantj perch̄ dentro nō et se nō l'architraue*

(1) La place est restée vide dans l'original.

intagliato et il freggio vaj ī canbio de cornice et freggio p ch nō ci e cornice.

Tous les dessins sont tracés à la plume et modelés, lavés généralement au bistre, ou d'un ton gris argenté très fin, identique à plusieurs dessins de fra Giocondo aux Uffizi (1). D'autres fois le ton du lavis varie entre ces deux nuances extrêmes. Quelques rares dessins sont uniquement modelés par des hachures tantôt simples, tantôt croisées, dont les directions ainsi que le trait rapide et ferme, parfois légèrement gras, rappelle d'une façon absolument convaincante les particularités caractéristiques des dessins de Florence. Souvent le modelé a été commencé à la plume et terminé au lavis. Si l'auteur n'est pas pressé, la fermeté et l'élégance du mouvement dans le tracé de la moulure révèle, comme à Florence, le grand architecte; et la finesse du modelé, quoique rapidement adouci, montre fra Giocondo toujours préoccupé de rivaliser avec la perfection d'exécution des fragments antiques.

La manière dont sont dessinées telles séries de chapiteaux ou de bases, surchargées des sculptures les plus fines, la sûreté avec laquelle chaque ornement est mis à sa place, dénotent une connaissance des formes antiques extraordinaire, et une habileté, une expérience de main tout-à-fait remarquables. L'aisance avec laquelle les putti, les grifons ou autres figures animées sont mêlées aux rinceaux, aux chapiteaux ou à d'autres ornements, mérite aussi d'être rappelée.

Que faut-il penser du caractère spécial de chacun des trois albums de la collection Destailleur?

L'album A nous paraît contenir les observations et les mi-

(1) Par exemple, le dessin n° 202 et 202 v. Voyez *Cento disegni*, etc., p. 88.

nutes relatives à une partie des études de fra Giocondo d'après les monuments antiques; le volume B doit être le commencment d'un sommaire portatif de tous les éléments d'architecture et d'ornements antiques dont fra Giocondo croyait pouvoir avoir besoin dans ses voyages, ou pour son enseignement relatif à l'architecture antique. Le recueil C semble avoir été fait sur la demande de l'un de ses amis ou clients, ou bien avec l'intention d'en faire hommage ou même de le vendre à quelque confrère, peut-être, par exemple, à Raphaël.

Si l'on réfléchit à l'activité prodigieuse, scientifique et artistique, à l'ardeur que déploya fra Giocondo jusqu'à sa mort, arrivée à l'âge de 80 ans, si l'on songe d'autre part au nombre considérable de recueils d'un Jacques d'Androuet Du Cerceau, dont les préoccupations offrent de loin quelque analogie avec celles du maître Véronais, on ne s'étonnera pas que fra Giocondo ait été, lui aussi, dessinateur fécond, et que d'heureuses recherches nous fassent découvrir, encore aujourd'hui, de si précieux restes, on aimera, au contraire, à espérer d'en retrouver d'autres encore (1). Quoi qu'il en soit, il nous a semblé que les trois recueils de M. Destailleur, la copie du Cabinet des Estampes et les dessins que nous avons signalés aux *Uffizi*, pouvaient servir de base à un travail qu'il nous semblerait bien désirable de voir entreprendre par quelque Académie ou Corps savant, nous voulons parler d'un travail analogue à ce que l'on fait pour les inscriptions antiques, un inventaire, un *Corpus* des monuments et détails antiques dessinés, comparés avec les fragments existants, et les complétant sans doute sur maint point important.

(1) Nous connaissons, à l'heure qu'il est, déjà d'autres dessins de Giocondo; mais, par leur nature, ils sont étrangers au présent travail.

H. de Geymüller.

QUATRE DESSINS INÉDITS
DE LA COLLECTION DESTAILLEUR
RELATIFS AUX RUINES DE ROME

Lo esame dei quattro disegni planimetrici, rappresentati nelle seguenti eliotipie, presenta gravi difficoltà, poichè mal potrebbesi giudicare del loro valore archeologico ed architettonico senza aver sott'occhio tutta la serie che rappresenta l'indole e la specialità delle ricerche compiute dall'autore. Prima di avere letta la monografia del chiarissimo Geymüller, che in questo volume delle *Mélanges... de l'Ecole française* precede il mio scritto, ed ignaro al tutto delle ricerche da lui fatte e delle conclusioni da lui adottate, io aveva tentato di riconoscere da me stesso l'autore e l'epoca dei disegni. Ed avendo richiesto l'avviso del sig. Nerino Ferri, il dotto e cortese conservatore delle stampe e disegni nelle rr. gallerie degli Uffizi, e ventilata con lui la questione, eravamo giunti di comune accordo a conclusioni alquanto diverse da quelle esposte dal ch. Geymüller. Credo utile per coloro che attendono specialmente allo studio delle grafie dei monumenti romani, di far cenno di taluni elementi della controversia, trascrivendoli da una lettera del Ferri, in data 11 febbraio.

" I quattro disegni, per quanto si può giudicare dalle eliotipie da Lei inviatemi, appartengono indubbiamente ad una medesima mano, sia per la uniformità della calligrafia come della tecnica; ma non sembra certo che autore dei medesimi sia fra Giocondo da Verona. Come pure escluderei anche il nome del Ligorio, sembrandomi la sua calligrafia assai diversa da quella che apparisce nei disegni in questione. La scrittura del Ligorio,

da quanto rilevo da due suoi disegni, ha una forma piuttosto arrotondata e uniforme, con le lettere quasi tutte staccate le une dalle altre, mentre in questi quattro disegni abbiamo una scrittura piuttosto allungata, poco uniforme, e con lettere di una stessa parola o sillaba collegate fra loro. Dovendo pronunciare un nome, propenderei per quello di Francesco, figliuolo di Giuliano da Sangallo. E a questa induzione mi condurrebbe la molta somiglianza che si riscontra con la scrittura di alcuni suoi disegni conservati in questo gabinetto, come pure la maniera del disegnare. La forma, poi, tutt'affatto caratteristica della lettera *e*, la quale costantemente ripetesi e nei quattro disegni ed in quelli degli Uffizî, mi conferma viemmaggiormente in tale opinione. E metto pegno che anche Lei, se avesse sott'occhio questi disegni, particolarmente il n. 1681, non esiterebbe a convenirne. Ad ogni modo Ella può facilmente osservare un frammento della scrittura di detto disegno, trovandosi riprodotto nell' ultima tavola dell'atlante della splendida opera sopra la basilica di san Pietro, del nostro egregio barone de Geymüller.

„ A convincersi che lo scrittore di quelle note sia un toscano, basti leggere quella apposta alla tavola esprimente la basilica di Costantino: *qui non si uede altro, ma penso facesse lo medesmo che fa da l'altra parte.* Non altri che un toscano poteva scrivere con sì corretta ortografia e disinvolta eleganza.

„ Sono persuaso che se questi confronti si facessero insieme, dalle reciproche obiezioni si potrebbe ricavare un maggior frutto. Per poter dare, infine, un giudizio più esatto e concreto, sarebbe necessario esaminare le quattro carte originali „.

L'opinione del ch. Nerino Ferri mi sembra meritevole di considerazione, ma nè il mio cortese amico nè io intendiamo darle soverchio peso, perchè, come fu detto di sopra, quattro soli disegni su molte centinaia non bastano a fornire il giusto criterio. Vi è un mezzo solo per troncare decisamente ogni con-

troversia, ed è quello di trovare nella serie dei disegni la memoria di uno scavo e di una scoperta monumentale dei quali si conosca, per altre testimonianze, la data precisa, od anche approssimativa. Così, per esempio, se si sapesse che la *conca*, o tazza di fontana, delineata dall'autore dei nostri disegni sul lato orientale del tempio di Venere e Roma, è tornata in luce dopo la morte di fra' Giocondo, il suo nome verrebbe di necessità ad essere messo in disparte. E credo che questo sia il caso preciso, perchè il Ligorio, che scrisse e disegnò il codice bodleiano nella seconda metà del XVI, e che morì nel 1593, parla della *conca* come di oggetto trovato a' suoi tempi. Il sincronismo, adunque, che non può valere per fra' Giocondo, morto circa l'anno 1521, sarebbe invece valido per Francesco, figliuolo di Giuliano da Sangallo. Ripeto, tuttavia, che siffatte questioni possono essere trattate efficacemente soltanto da chi, come l'egregio di Geymüller, ha avuto agio di esaminare l'intero apparato. Io mi terrò pago alla semplice analisi topografica dei quattro disegni favoritimi dalla cortesia del comm. Geffroy, direttore della Scuola francese di Roma.

Per la importanza monumentale va assegnata la precedenza alle due tavole che rappresentano, l'una la basilica di Costantino, l'altra il terreno che confina con essa basilica e col dinao di Venere e Roma, dalla parte di oriente (1). Conciossiachè, mentre sono note agli studiosi infinite delineazioni dell'uno e dell'altro edificio, la topografia della zona compresa tra la via del Colosséo e s. Francesca romana si mantiene ancora sconosciuta. Questa zona oggi comprende due proprietà: gli antichi giardini Carpensi, oggi dell'ospizio delle Mendicanti, e l'orto di diretto dominio demaniale, locato alla ditta Belluni e Basevi.

(1) Tavole III e IV.

La pianta della basilica di Costantino è delineata con sufficiente precisione, se si prescinda dall' errore, comune a tante altre grafie, dell'aver fatto simmetrici i due lati maggiori. La esistenza di una abside dalla parte dell' orto delle Mendicanti ha consigliato gli architetti a immaginarne una corrispondente dalla parte della Sacra via. Gli scavi del 1819 hanno dimostrato quanto falsa fosse cotesta supposizione. La tribuna orientale è aggiunta del secolo quinto, fatta quando l'ingresso principale della basilica, che prima guardava il mezzogiorno, fu girato dalla parte di ponente.

Alcuni particolari dimostrano che l'autore del disegno ha investigato con diligenza la condizione dell'edificio, e che la sua pianta non deve considerarsi come bozzetto dimostrativo, ma come vera e precisa espressione di quanto egli ha visto nel terreno. Così, per esempio, le pareti che intestano contro l'angolo della basilica, dalla parte del *templum sacrae Urbis*, son quelle delle *horrea piperataria*, mentovate da Erodiano e dal catalogo dell'Eccardo, e distrutte nell' incendio di Commodo. La basilica di Costantino occupa il sito, non solo di questi ricchi magazzini, ma di molti altri edificii pubblici e privati, spianati al suolo per trovare lo spazio sufficiente alla nuova fabbrica. Il Nibby, *R. A.* 2, 241, dà qualche notizia intorno questo substrato di ruderi, e prova che l'ossatura dei muraglioni fu impastata da Massenzio coi rottami delle demolizioni. Egli è perciò che negli scavi del dicembre 1879 e del gennaio 1880, ho letto nei frantumi delle volte e delle pareti (cadute nel tremuoto del 1349) molti bolli della prima metà del secolo secondo, misti a quelli delle fornaci giovie, e *sacrae rationis* (cf. Fea, *Varietà* p. 73 e *Notizie*, Genn. 1880). L'anno 1811, sotto il pavimento dell'arcone verso il fôro della Pace (il primo dei tre superstiti, a sinistra), furono trovate le pareti di una casetta, con iscrizioni a pennello sulle pareti (Fea, *Varietà*, p. 24, n. 1). Nel

1871 o 1872, ricostruendosi la condottura che reca l'acqua felice agli orti farnesiani, furono scoperti alquanti muri sotto la nave di mezzo, ed una cloaca costruita con frammenti di marmo di varia specie. Nel 1876 tornò in luce un elogio appartenente al sepolcro gentilizio dei Valerii, posto sotto la Velia, nel sito della basilica (Henzen: *Bull. com.* 1876, p. 59).

Un'altra particolarità prova la diligenza dell'autore del disegno: la corretta delineazione a linee punteggiate del " tunnel „ sull'angolo N. E. dell'edifizio, detto nel medio evo arco di Latrone. Ne ho parlato di recente nell' *Itinerario di Einsiedeln*, p. 120. Questo fornice, che dava communicazione diretta dal clivo Sacro alle Carine e viceversa, ridotto a sepolcreto nei tempi di mezzo, ed a grotta da vino dai pp. dei ss. Cosma e Damiano, è lastricato con tegoloni segnati col bollo rotondo ☙ OFF S R FOCEN: ed ha le pareti, e sopratutto gli spigoli, solcati dai barili delle ruote.

Sarà utile notare un terzo particolare importante, cioè quel muraglione ornato di nicchie e pilastrini, che forma intercapedine lungo il lato maggiore orientale della basilica, dalla parte delle Mendicanti. Questo lato maggiore orientale ci apparisce ora quasi destinato a reggere il terrapieno del monte, che tocca l'imposta dei voltoni: ma monte e terrapieno sono di fattura relativa moderna, probabilmente del cardinal Pio di Carpi, che morì nel 1568. Nella quinta vignetta del du Perac, la basilica apparisce ancora sgombra da questo lato. Quivi infatti correva *ab antico* una via di circonvallamento, scoperta al tempo del Piranesi, e della quale rimane ancora il selciato lungo la fronte orientale, dalla parte del tempio di Venere e Roma. Parlano di questa strada, poco conosciuta dai topografi, il Canina *Ind.* p. 125, ed il Nibby *R. A.*, 1, 52, il quale asserisce che negli scavi del 1828 fece fare ricerche sotto il selciato, e lo trovò in parte costrutto sopra ruderi de' tempi imperiali. Si

vede dunque che, prima che Massenzio incominciasse la edificazione della basilica, il gruppo delle fabbriche oggi nascosto dal terrapieno delle Mendicanti si estendeva sin quasi a toccare le *horrea piperataria* e la Sacra via. Nelle espropriazioni bandite per dar luogo al novello edificio fu compresa anche una striscia di suolo, necessaria all' isolamento dell'edificio stesso dalle fabbriche private, verso oriente, ed in questa intercapedine fu stabilita una strada. Il Piranesi, come dissi, ne ha visto il selciato: io, senza vederlo, ne ho potuto misurare la larghezza in occasione di un franamento del suolo avvenuto nel 1887. In questa occasione rimase a nudo un tratto della fronte orientale della basilica, e della fronte occidentale delle fabbriche soggiacenti al terrapieno delle Mendicanti, e l'una distava dall'altra di m. 5. 25, che è appunto la larghezza della via o intercapedine. La fronte orientale della basilica conserva ancora, in eccellente stato, le cornici laterizie dell'ordine inferiore, coperte e protette da un tetto di tegoloni e canali, che forma spôrto e gocciolatore.

Conviene ora paragonare la nostra tavola prima con la seconda, e congiungere la basilica col tempio di Venere e Roma. L'autore delle icnografie distingue, come è giusto, tre cose: il predetto tempio di Venere e Roma, lo spazio che divide il tempio dagli orti delle Mendicanti e demaniale, e finalmente le fabbriche che occupano l'area dei due orti. Egli chiama dunque il dinao adrianéo " templum solis et lunae ". La cella del sole " doue oggi e santa maria nova " è in gran " parte ruinata ": l'altra, che guarda il Colosséo, è in migliore stato: ambedue circondate dall'orto dei frati, che il Peruzzi giuniore, nella sua scheda 690, chiama " viridarium cōgregatiōis mōis oliuar ". L'autore del nostro disegno aggiunge i seguenti particolari: " oggi tutto questo spatio e orti ꝑ tutto doue e quest.... doue e il segno . E . sono casame(nti) quali sono sospesi dalle uolte....

(la leggenda non è integra) „. È noto l'aneddoto riferito da Flaminio Vacca a proposito di cotesti giardini. Soltanto una parte di essi apparteneva alla famiglia religiosa di s. M. Nuova: l'altra, da possessore in possessore, venne, sulla fine del XVI secolo, ad Alessandro de' Medici, arcivescovo di Firenze, creato cardinale da Gregorio XIII, e restauratore della chiesa dei ss. Quirico e Giolitta (Ugonio, *Stazioni*, 277). Nel codice barb. XXX, 89, si ha qualche cenno della raccolta antiquaria, messa insieme dal cardinale Alessandro " oratore di s. Altezza nell' accasamento del giardino ch'è dietro Santa Maria noua fin' al colisseo „ nella qual raccolta primeggiava " un bellissimo Cupido grande in pie col suo braccio antico maraviglioso, ch'è il dritto, la cui mano si tiene alla spalla sinistra, doue se ne appoggia dormendo „ (l. c. f. 538 e 540').

Lungo il lato occidentale del dinao, dalla parte della Sacra via, è delineata parte del peristilio, a pilastri e colonne isolate, con la postilla " qui era un portico „. L'autore deve aver avuta conoscenza di questi avanzi, non perchè emergessero dal suolo dell'orto, ma per scavi fatti per la ricerca di materiali " in seruigio della fabbrica di s. Pietro „. Quasi tutti i cinquecentisti ne parlano. Così nella scheda 1704 del Gobbo da Sangallo, si dà il profilo di una cornice " cauata i fra lo chuliseo e lo tenpio del sole e luna ouero di chastore e polluce nell'orto di santamaria noua „. Il Ligorio *Bodl.* f. 38, dando la pianta più o meno veridica di questo stesso tratto del peristilio, dice " hoggi le colonne così ruinate sono condotte a sanpietro per uso della fabbrica.... da li fundamenti et pilastri che si son uiste cauar più uolte et in più lochi, et in particolar da i frati di s[ta] Maria Noua nel far un lor granaro „.

Dalla parte opposta orientale si ha un " cortile lungo p fi(no) alla scala quanto e il tempio „. Questo cortile non è altro fuorchè lo spazio compreso fra la doppia cella ed il portico che rac-

chiudeva l'area sacra. Vi è delineata una tazza da fontana o " conca „ particolare, anch'esso, esattissimo. Cf. Ligorio, *Bodl.* f. 18′ " (presso il lato maggiore orientale della doppia cella) fu trouato cauando un uaso ouato assai bello di marmo granito lungo · XXV · palmi largo · XI · era tutto di un pēzo ma stato ruinato dalle scellerate mani che hau guaste l'altre cose „.

Assai importante è la delinazione di ruderi di forma basilicale fra il tempio di Venere e Roma e la via del Colosséo, nell'area dell'orto demaniale già mentovato di sopra. Non v'è alcun dubbio che essi offrissero quella precisa forma, grandiosa e regolare, con l'ampia scaléa conducente alla sala absidata, col peristilio rettangolo dietro l'abside etc. etc. perchè nel citato codice bodleiano al f. 18-19 se ne ha una seconda delineazione pressochè identica. E posso anche aggiungere una mia osservazione: i ruderi anch'oggi visibili in detto orto, specialmente i cripto-portici (locati ad un negoziante per uso di " caciara „ o officina per la salagione dei formaggi) si adattano assai bene alle linee maestre delle due piante.

Possiamo dunque ritenere per cosa certa che in questa estrema punta della regione IV, fra la basilica nova, il tempio di Venere e Roma, e la via (antica: Tigillo sororio) delle Carine al Colosséo, eran visibili nel secolo XVI cospicui avanzi di un fabbricato disposto attorno ad una grande aula di tipo basilicale. Ma qual nome potremmo attribuirgli?

La topografia di questo gruppo non è stata ancora da me studiata, perchè ho voluto aspettare le scoperte che il Comune avrebbe ottenuto, senza alcun dubbio, tracciando attraverso il giardino delle Mendicanti la via maestra pel Laterano, conforme porta il piano regolatore della città. Ma siccome non v'è speranza di vedere il lavoro eseguito per lunghi anni avvenire, così ricorderò le poche notizie da me raccolte sino ad oggi, ed in parte già dichiarate nel *Bull. com.* del 1876, p. 48 sg. " Al

giardino del cardinal Pio... dietro il tempio della Pace, fu disfatto il boschetto per ordine del direttore delle zitelle (di san Filippo), ove si trovarono stanze dipinte del buonissimo secolo, e per quanto sembravano del tempo di Tito „ (Bartoli, *mem.* 51). " Per tutto l'orto delle Mendicanti si scorgono ancora dei corridoi sotterranei con varii resti di volta e muri dipinti del fabbricato neroniano „ (Fea, *Casa aurea*, p. 9). Queste costruzioni del I° secolo si estendono anche sotto il tempio di Venere e Roma, ove il Fea, nel 1819, trovò " muri di camere e pavimenti di quadrelli di paste di vetro e di marmi, che furono lasciati al luogo „. Chiunque richiami alla mente le notizie che abbiamo sul trasporto del colosso neroniano, dal vestibolo della Casa aurea, presso la somma Sacra via, alla piazza dell'anfiteatro, facilmente si persuaderà che i ruderi nell'orto delle Mendicanti e demaniale, non possono non appartenere alla *domus aurea*. Dopo l' abbandono della *domus* saranno stati adibiti ad altri usi, trasformati e riuniti a fabbriche di diversa indole. Una parte di essi, in sulla fine del secolo III, era occupata dalla residenza urbana di Attio Insteio Tertullo, prefetto nel 307 e console di anno incerto. Veggasi il CIL. VI, I, 1696 „.

Il terzo disegno (Tavola II) rappresenta, o dice di rappresentare, una parte degli *Horti Salustij*, i confini e la estensione della quale sono determinati da due *strade*. La strada rettilinea — parallela al margine sinistro del disegno — è quella che chiamiamo via di porta Salaria, e che in antico formava il primo tronco della Salaria (nova), fra la porta collina ed il sepolcro di Q. Sulpicio Massimo. L'altra, irregolare e tortuosa, è quella che da s. Basilio conduceva alla porta Salaria predetta, soppressa nel 1887 insieme alla villa Ludovisi. Non è strada antica, come ben vide l'autore del disegno (*oggi strada*), ma una specie di sentiero tracciato attraverso le rovine degli orti, dopo la catastrofe del

24 agosto 410. Se ne può studiare l'andamento nelle tavole A^2 B^2 del Bufalini, e nel capitolo secondo del mio *Itinerario di Einsiedeln*.

La pianta ha un certo valore, e rappresenta abbastanza correttamente la disposizione e l'altimetria del luogo. Il rettangolo ove è tracciata la leggenda *horti Salustij* è quello compreso entro le mura serviane, fra le moderne vie Venti Settermbre e Sallustiana, veramente *a caualliero a tutti*, come possono ricordare coloro che han visitato e studiato i terreni Spithœver prima della loro recente fabbricazione. Il particolare dei nicchioni appoggiati alle mura di Servio è anch'esso preciso: mentre arbitraria sembra essere la doppia fila di celle attorno i tre lati del rettangolo.

La terrazza · B · fra le mura serviane e la *valle*, è quella in capo alla quale sorge il noto ninféo, che ha forma ottagona nella parte inferiore, e forma basilicale nel piano di sopra, conforme è delineato in pianta. Si possono riconoscere ancora alcuni avanzi di quest'aula basilicale: il Ligorio ne ha lasciato disegni eccellenti nel cod. vat. 3439.

Lo spazio · C · rappresenta la *ualle*, circo abbozzato dalla natura e perfezionato dalla mano dell'uomo, nel quale si celebravano i ludi apollinari, ogni qualvolta il Tevere inondava la valle Murcia (cf. Livio 30, 38). Esso era sostruito tutt'intorno da muraglioni con portici, dei quali è visibile ancora un piccolo avanzo sotto la via Ludovisi. Il muro con nicchie, che limita il lato minore occidentale del circo (presso il margine destro del disegno), si vede delineato in tutte le piante della città, compresa la censuale (rettangolo H 3). Stava presso l'angolo formato della via di s. Niccolò da Tolentino col vicolo delle Fiamme, entro la villa Massimo. Lo misurai, mentre lo distruggevano sino al piano delle fondamenta, circa due anni or sono. Oggi,

sulla linea di esso, sorge la seconda casa di via s. Susanna, presso l'angolo con la via Sallustiana.

Molto importanti sono le indicazioni della pianta, riferibili alla parte compresa fra la strada (di s. Basilio) e le mura aureliane (che non appariscono nel disegno) ossia alla parte compresa sino al 1887 nel recinto di villa Ludovisi. Vi si notano tre cose: una scala a due rampanti per mezzo della quale si saliva dal fondo della convalle alla spianata · B ·: l'*onbellisco:* ed un elegante casino profusamente decorato di colonnati.

L'esistenza della scala non è certa, ma probabile, poichè tra la valle e la spianata · B · v'è un salto perpendicolare di circa quindici metri. Sugli avanzi di essa, e delle camere vicine è stata piantata la fabbrica del museo ludovisiano. Anche dal lato opposto della valle vi era una scala addossata al ninféo. Se ne riconoscono ancora gli avanzi.

Intorno all' obelisco, ho scritto di recente nella memoria citata, alla pagina 29. Gli itinerarii dimostrano che la strada attraverso gli orti sallustiani, delineata nella nostra pianta, esisteva già nel secolo VIII. Si vede dunque che, mentre gli orti erano in pieno essere, i viandanti diretti dalla valle Barberini alla porta Salaria, eran costretti a fare un lungo giro attorno il confine nord della proprietà demaniale (1). Abbandonata questa, dopo le arsioni di Alarico, il traffico si avviò per una linea più diretta e più breve, che taglia diagonalmente i giardini.

Le traccie di fabbricati, scoperte nel costruire le cloache del

(1) La strada che segna il confine nord dei giardini, dalla parte delle mura di Aureliano, è stata scoperta tre volte. L'anno 1745, scavandosi nella vigna già Vacca, poi Verospi, da ultimo Ludovisi, fu scoperta « grandissima quantità di selcioni grandi coi quali solevano anticamente selciare le strade », de Rossi, *Note per la pianta di G. B. Nolli*, p. 19. L'ho vista scoprire per la seconda e terza volta nel 1888, e nel 1889, nelle vicinanze della nuova casa religiosa di s. Patrizio.

nuovo quartiere sono così poca cosa, che non riesce possibile determinarne la forma precisa, e paragonarle con le linee del casino delineato a sinistra dell'obelisco. Secondo le notizie a noi trasmesse dal Bottari, *Mus. cap.* III, 76, 77: dal Briga, *Fascia isiaca:* dal Winkelmann, I, 127: dal Braschi, *De trib. stat.* I, 5: e dal Ficoroni, *Mem.* 15, si sarebbe dovuto trovare in questi pressi un'edificio di stile egizio. Altri avanzi monumentali sono indicati nella zona, già di vigna Vacca-Verospi, verso la porta Salaria, ma anche di questi s'ignora la disposizione. cf. Nardini IV, 7: *Bull. com.* 1888 p. 8 sg. Vi era anche da questa banda la *Venus hortorum Sallustianorum*, intorno alla quale si consultino il *Bull. com.* l. c., e le *Mittheilungen*, 1889, p. 170.

L'ultimo disegno (Tavola V) esprime la pianta abbastanza inverosimile di un edifizio di villa romana, costruito attorno un ippodromo. La leggenda dice così: " questa e una uilla fuora „ di Roma quale era di lucinio morena et e p la strada di grot„ taferrata lontano da l'aqquidutto circa cinquanta passi et fa „ unaltro aquidutto p pigliar laqqua dal puplico benche poi ce „ la ristituisce „. Ho chiamata la pianta inverosimile, perchè la maggior parte dei segni che contiene, o non hanno alcun significato architettonico, o ripugnano alle regole più elementari dell'arte. Si direbbe un bozzetto delineato da mano fanciullesca.

Ciò posto, il problema di rintracciare sul terreno i ruderi di una villa delineata di fantasia diviene assai difficile. Il pensiero corre spontaneo al casal di Morena fra il IX ed il X miglio di via Latina, ed alla villa della gente Licinia, quivi scavata nell'anno 1740 dalla famiglia Ciampini, e nel 1769 dal conte Stefano Giraud (*Cod. bibl. tuscol.*, p. 152; *Bull. com.*, 1884, p. 188; *Bull. crist.*, ser. II, v. III, p. 89; Tomassetti, *via Latina*, p. 78 sg.; *Atti accad. archeol.*, IV, p. 151, ecc.). " Il casale

di Morena, scrive il Tomassetti, sorge sopra un'antica costruzione di opera reticolata. I sotterranei del casale meritano di essere visitati per la loro vastità e conservazione. Altri ruderi sono sparsi per la tenuta. Uno è di grande mole e sostiene una torre modernamente ristaurata „. Ma questi ruderi non offrono l'importanza propria di quelli di una villa di primo ordine; anzi io credo che spettino, in parte, al centro abitato il quale, nel tubo plumbeo quivi scoperto nel maggio 1886 (cf. *Notizie*, 1886. p. 159), porta il nome di RESPVBLICA DECIMIENSIVM. Manca inoltre la caratteristica fondamentale dell'edificio delineato nella pianta, vale a dire l'ippodromo. Questa caratteristica si riscontra in due sole ville vicine alla " strada di Grottaferrata „ o non molto da essa discoste: in quella de' Quintilii a s. Maria nuova, ed in quella de' Settebassi presso l'osteria del Curato. La scelta fra le due non sarà difficile, se si pon mente ad una condizione essenziale: quella delineata in pianta stava vicina ai grandi acquedotti, e ne traeva l'acqua per mezzo di un braccio speciale. Tutti questi particolari si verificano a capello nel gruppo de' Settebassi posto fra la strada di Grottaferrata e " laqquidutto „ fornito di derivazione speciale, e di un ippodromo. Ho visitato il luogo e l'ho studiato con diligenza nel giorno 26 febbraio, ed ho riconosciuto che la pianta dell'anonimo interpreta con una certa approssimazione al vero le linee fondamentali dell'edificio. Per coloro che, pur dilettandosi di cotesti studi, non hanno agio di studiare sul posto questa parte estrema orientale dell'amplissimo tenimento di Roma vecchia (1), ricorderò che essa è stata più volte delineata, ma sempre o con infedeltà o con negligenza. Giovanni Antonio Ricci, a p. 124 *del-*

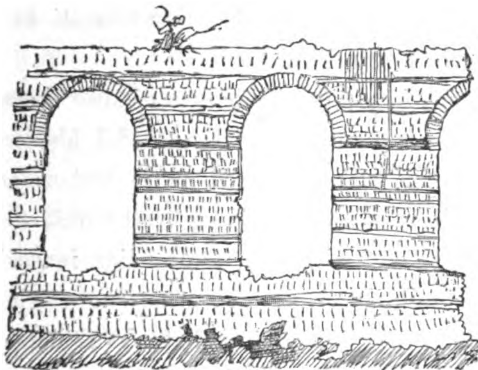
(1) Misura mille e quaranta ettari di superficie, ed è diviso in quarti o *pediche*, che portano il nome di Acquasanta, Capo di Bove, Condotti, Statuario, Calice, Roma vecchia, Quadraro, Torre spaccata, Ospedaletto.

l'antico pago Lemonio, scrive: " Equivale ad una scoperta fatta in questo quarto (dei Settebassi) la notizia che ci dà il sig. Guattani (*Mon. ant. ined.*, 1787, p. 21) delli disegni in grande presi da un architetto francese, che non mentova, delli ruderi che quivi si veggono. Ci offre inoltre egli stesso una pianta dei medesimi ricavati dal sig. architetto Antolini, ma non può dissimularsi che l'ispezione di essa promove il desiderio di maggior chiarezza ". A queste piante si aggiungano quelle di Angelini Giovanni e Fea Antonio, nei *Monumenti insigni del Lazio*, tav. III e XVII, del Mazois: *Les ruines dePompei*, part. II, planche II, fig. 3, e del Canina: *Edifizii*, vol. VI, tav. LXXIX. Anche recentemente, un architetto di cui mi spiace ignorare il nome, ha tolto l'icnografia della villa, impiegandovi lo spazio di sei settimane. Egli è certo che l'architetto archeologo non potrebbe trovare soggetto più attraente di questo per una monografia illustrata, perchè, ad eccezione di quella piccola porzione del fabbricato, confinante con la via Latina, che fu delineata dal Mazois, tutto il resto può ancora ascriversi alla classe dei monumenti inediti.

Seguono gli appunti da me presi nella escursione del 26 febbraio.

" L'acquedotto, che reca l'acqua alla villa, parte dalla Claudia, non dall'Aniene nuovo, come vuole il Fabretti, *de aq.* 158, e lo dimostra la mancanza delle incrostazioni caratteristiche del secondo. Il castello di derivazione doveva trovarsi a metà di distanza fra la Posticciola ed i ruderi del Calicetto, alla quota di 72 sul mare, ma non ne rimane traccia. L'acquedotto non è costruito a pilastri e fornici, come quello della villa de' Quintilii, ma consta di una parete continua, grossa m. 0.90, traforata da finestroni a tutto sesto, larghi m. 2.35. I piedritti fra ciascuna coppia di finestroni son larghi m. 2.80: il poggiuolo o davanzale è alto m. 2.20 sul piano di campagna. È difficile determinare a quale

epoca spetti quest'opera idraulica, perchè, mentre nella sua struttura predomina la maniera cosidetta massenziana, a strati alterni di tegolozza e di tufi, vi sono tronchi costrutti alla maniera

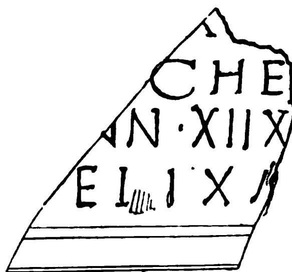


cosidetta saracena, ossia con quadrelli di tufa o di peperino, alternati da filari di tegolozza, ad intervalli che variano da m. 0.25 a m. 1.70. Gli archivolti hanno la fronte costruita di mezzi mattoni lunghi m. 0.297. In alcuni tratti l'acquedotto è costituito da muro continuo, senza fornici o finestroni; in altri è fasciato da fodera, grossa m. 0.60, costruita con materiali d'ogni specie, messi insieme alla rinfusa. Giudicando adunque dall' apparenza della fabbrica, l'acquedotto si direbbe opera originaria della fine del secolo terzo o degli inizi del quarto, largamente restaurata nel secolo quinto. Nè vale il dire che la piscina, cui mette capo, è buon lavoro del secolo secondo, e che, per conseguenza, l'alveo murato, quale ora apparisce, deve essere tutto di restauro: perchè può darsi il caso che l'acqua giungesse in origine alla villa per via d'un sifone di piombo.

Alla distanza di m. 650 dalla dispensa di derivazione, l'acquedotto incontra la via Latina, e ne sottopassa il selciato a poca profondità. Il selciato, ancora visibile al tempo del Mazois,

sarà andato a finire nelle macerie della tenuta: oggi ne rimane soltanto un tratto di crepidine, formato da pentagoni basaltini messi di costa. Ma l'andamento della via può riconoscersi per lungo spazio, a monte ed a valle, fiancheggiata com'è da sepolcri talvolta emergenti da terra, più spesso marcati da una ondulazione del suolo a foggia di cono.

Oltrepassata la strada, l'alveo sotterraneo tocca il lato meridionale del palazzo minore, delineato dal Mazois. Intorno al quale osservo che, ad eccezione di un'ala restaurata di maniera massenziana, il resto è di cortina perfettissima, con particolari architettonici di rara eleganza, e di felice invenzione. In una stanza absidata sta capovolto sul piano uno scaglione di piedistallo marmoreo con cornice intagliata. Vi si legge il seguente brano d'iscrizione, a lettere di buona forma:



Più oltre, ho trovato una base attica marmorea di m. 0.43 di diametro, ed un tronco di colonna di granito orientale: la prima serve di focolare, il secondo di sedile nella capanna dei pastori.

L'edificio fu abitato nel primo medio evo, conforme dimostrano talune pareti di chiusura ai vani di porte e di finestre, fatte tumultuariamente con tufi, marmi, tegoli da tetto, ed altri rifiuti di fabbrica, murati in fango.

L'acquedotto emerge nuovamente da terra e prosegue con leggera curva verso la piscina limaria: contava in origine no-

vantasette arcuazioni, ma ne son crollate ventiquattro. Nel pilone LXV è murato (di restauro) un mattone col bollo rotondo:

EXPRÆAVGN̄DEFIGL·SEFOR
P · MELLVTI · EVVENI
vaso a due anse

Il Marini, n. 192, p. 86, ed. de Rossi, propone un diverso esemplare, ma forse imperfetto:

EX · PRÆ AVG · N̄ DE FIG · SEF
OP · P · MELLV · EVVENI

Si noti che nel mio apografo l'ultima lettera della prima linea è segnata con punto dubitativo: può darsi quindi che il Marini abbia ragione di crederla una P.

La piscina limaria cui mette capo l'acquedotto, dopo un percorso di 420 metri, forma un rettangolo di m. 23.23 × 6.15 chiuso da muraglione grosso m. 1.20, ed ornato di otto nicchie nei lati maggiori, di due nei minori. È diviso in due scomparti da tramezzo grosso m. 0.61. La cortina di mattoni pare opera del secolo II scadente.

Il palazzo maggiore occupa i lati di levante e di tramontana dell'ippodromo, che è lungo trecento metri. È un labirinto di aule di ogni forma e misura, di corridoi, di porticati, di criptoportici, celle, scale, che desta stupore. Ho letto in più copie i noti bolli Marin. 125 e 482:

sic EX PR FAVSTINÀE AVC OPVS DOL
L BRTTIDI AVGVST........
due palme

SERVIANO III COS
EX F VIL AVG SVLPIC

I due bolli accennano alla fine del regno di Adriano. Il Nibby, *Analisi*, 3, 735, ricorda alcuni rari mattoni con la data del 123, che possono essere stati messi opera qualche anno più tardi. La grande massa della fabbrica, incominciata nel 134, quart'ultimo anno di Adriano, fu portata a compimento prima della morte di Faustina seniore. Infatti che la Faustina, nominata nella figulina di Bruttidio, sia quella del divo Pio, non quella del divo Marco, è provato dal confronto di questo con altri sigilli del medesimo figulo, che portan la data del 123 e 126. Egli esercitò le fornaci oceane minori, ereditate da Faustina. Cf. le osservazioni del Marini al n. 120.

Dell' ippodromo nulla rimane, all' infuori dei muri di perimetro e di sostruzione: ma se ne possono riconoscere le linee maestre dall'alto delle rovine che ne segnano il lato minore meridionale. Queste rovine comprendono, fra le altre, una parete lunga circa quaranta metri, rinforzata all'esterno da una fila di speroni, inclinati alla perpendicolare di circa 13°, e costruiti con quadrelli di peperino, alternati con fascioni di cortina. Questo partito di muratura è rarissimo (1): di speroni inclinati a quel modo non ricordo altri esempli. Io non ho potuto compiere la mia esplorazione scendendo nei cripto-portici e ne' sotterranei, perchè questa nobilissima villa è stata di recente affittata per uso di gallinaio; e l'affittuario ha otturato con sassi e con tavolati tutti i vani di comunicazione. A me sembra che " il lungo ambulacro verso occidente..... che nella estremità settentrionale finisce in un'essedra " veduto dal Nibby, accenni chiaramente alla curva nord dell'ippodromo.

Le osservazioni sin qui esposte giovano poco o nulla per la soluzione del problema che ha agitato tutti i descrittori di Roma

(1) Ne ho trovato altri esempî nella villa di Voconio Pollione, in quella di « messer Paolo », ed in generale nella zona subtuscolana, attraversata dalla nuova ferrovia Roma-Segni.

vecchia. Esso concerne la origine e le vicende della villa anteriormente al secolo X. Il nome volgare di Settebassi, assai antico, e registrato in un documento del 955 ap. Marini, *Papiri*, p. 40, sembrerebbe invero derivato da quello di un Septimio Basso, p. e. da quello del prefetto di Roma del 317-319 (cf. Borghesi, 3, 104); ma, prescindendo dall'età troppo tarda cui appartiene costui, vi sono altri Bassi illustri, contemporanei o di poco posteriori alla costruzione di questo suburbano: p. e. il Basso amico di Severo di cui parlano Sparziano, *Sev.* 8, e Aur. Vittore, *Sev.* 20, dai quali potrebbe derivarsi la etimologia. In ogni caso, benchè probabile, non è certa: ed essendo questa zona di via Latina densamente popolata di ville (di L. Sempronio Proculo, di Q. Servilio Pudente, de' Valerii, ecc., cf. Lanciani, *Aqued.*, p. 258, n. 334-337), può darsi che sia avvenuta una leggera trasposizione di nome da un luogo all'altro.

Il Nibby, *l. c.*, 3, 737 ed il Tomassetti, *l. c.*, p. 42, n. 1, fondandosi sul passo di Erodiano ove descrive la sedizione scoppiata contro Cleandro, credono che Commodo abbia fuso in un immenso suburbano tutta la zona fra il quinto miglio dell'Appia ed il sesto della Tuscolana, dalla villa de' Quintilii a questa nostra de' tempi adrianèi, da s. Maria nuova all'osteria del Curato. Questa supposizione potrebbe sembrare avvalorata dal fatto che anche oggi questi terreni appartengono ad un solo padrone, alla casa Torlonia: ma il fatto è recente, e nulla ha che vedere con l'antico stato del sito. Senza poter addurre ragioni di qualche peso, io mi sento portato a credere che veramente la villa d' Settebassi (1) abbia fatto parte del demanio imperiale. Fra le terre

(1) Sulla breccia di Settebassi, così detta « perchè ... trovata la prima volta fra gli avanzi della villa ... nel luogo detto Roma vecchia », cf. Corsi, p. 149. Il più bel campione di questa breccia fu trovato nel 1886 dal sig. m.se Francesco Patrizi sulla via Nomentana, presso il sito ove sorge ora la villa Ruffo-Scilla. Credo sia ora esibito nel museo vaticano.

donate da Costantino al battisterio lateranense il *Lib. pont.* ed. Duchesne, I, 175, annovera *fundum Bassi praes(tantem) sol.* CXX. Non si determina, egli è vero, in qual *territorium* si ritrovasse; ma siccome precede l'indicazione *intra urbe Roma*, *domos vel horrea praest. sol.* II CCC, è probabile che il fondo di Basso si trovasse nel suburbano. Nel medio evo formò una *domusculta*, come dimostrano le chiusure e i tramezzamenti di vani murati in fango. Si consultino le pregevoli memorie raccolte ed esposte dal comm. de Rossi nel *Bull. crist.*, 1873, p. 87 sg. Nell'archivio del cessato ministero delle Belle arti, 1862, V, 1, 5, v'è ricordo degli scavi eseguiti da una società di scavatori, presso l'osteria del Curato, nel gennaio 1861. Trovarono, fra molti oggetti, " due casse in marmo sepolcrali, un titolo, e molti frammenti di eccellente scoltura ".

R. LANCIANI.

AFRIQUE ROMAINE

FOUILLES DE M. GSELL À TIPASA.

La basilique de Sainte Salsa.

Le martyrologe dit de Saint Jérôme nomme parmi les martyrs d'Afrique une Salsa. La passion de cette sainte, conservée dans deux manuscrits, a été récemment publiée par les Bollandistes, et, l'année dernière, elle a fait l'objet d'une très intéressante lecture de M. l'abbé Duchesne à l'Institut. Les parents de Salsa, habitants de Tipasa en Maurétanie Césarienne, étaient restés payens. Ils amenèrent leur fille, âgée de quatorze ans, et déjà convertie, à une fête qu'on célébrait dans ce lieu en l'honneur d'une idole, un serpent à tête dorée. Salsa jeta l'idole à la mer, et elle y fut précipitée à son tour par la foule furieuse. Le corps de la sainte fut porté par les flots jusque dans le port: des marins gaulois l'y recueillirent et ils l'ensevelirent. Cet évènement se passa à une époque où le paganisme était déjà en décadence, sans doute vers le règne de Constantin.

L'auteur de la passion, qui connaît parfaitement Tipasa, indique avec précision le lieu du martyre. L'idole était adorée sur une colline, située au centre même de la ville, et formant un promontoire dans la mer. La description concorde exactement avec l'aspect des lieux. C'est aujourd'hui la colline du phare. Quant à l'emplacement du port, il peut encore être reconnu. Il se trouvait à l'Est de cette colline centrale, entre deux îlots et une autre colline qui, à cet endroit, s'avance aussi dans la mer. La sainte reçut la sépulture tout près de cet endroit. La mer porta le corps, dit l'hagiographe, « *in portum ac propemodum finitimum* (corpus) *futuro sepulchro tenaci admodum in statione fundavit* ». On voit aussi, d'après un autre passage de la passion, que le sanctuaire élevé sur la tombe de la martyre se trouvait en dehors du rem-

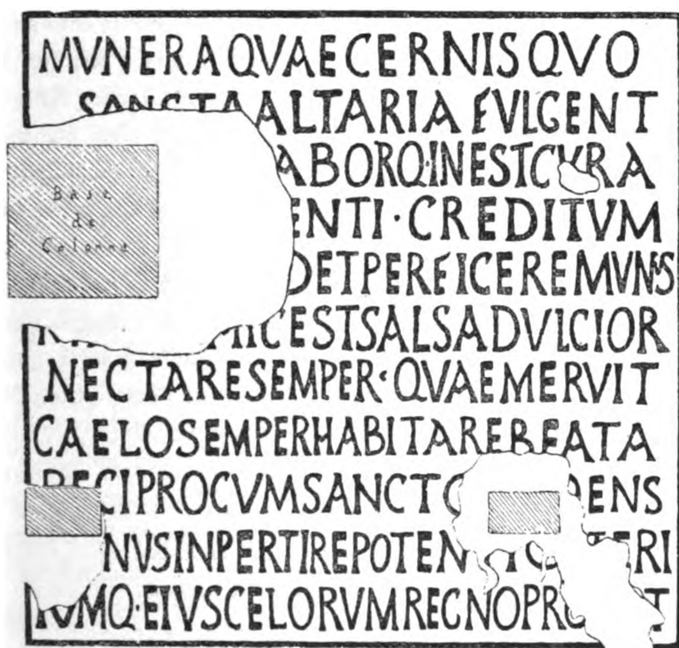
part, puisque Firmus, lorsqu'il assiégea Tipasa, put y accéder librement.

Or en face du port antique, au point culminant de la colline de l'Est, à trois cents mètres environ du rempart, qui est conservé, on voit encore les ruines d'une basilique chrétienne, entourée d'un vaste cimetière. Le plan en a déjà été publié, d'une manière inexacte, dans la *Revue archéologique* (1). M. l'abbé Duchesne déclarait dans son étude qu'il n'était pas permis d'hésiter devant l'identification de cette basilique et du sanctuaire de Sainte Salsa.

Si l'on avait pu en douter encore, toute incertitude serait dissipée par les fouilles que vient d'y entreprendre M. Gsell, chargé de cours à l'Ecole des Lettres d'Alger et ancien membre de l'Ecole française de Rome. La basilique qui, par suite d'un allongement postérieur, mesure trente mètres de long sur quinze mètres de large, était primitivement carrée (quinze mètres de côté). L'église ancienne se compose d'une partie centrale et de deux bas côtés séparés de la partie centrale par des piliers carrés. Au fond, une abside. Vers le milieu de la partie centrale, quoique un peu poussé à gauche, a été retrouvé un socle rectangulaire de 2^m 34 de long sur 1^m 70 de large, plaqué de marbre, orné à chacun de ses angles d'élégants rinceaux (pris sans aucun doute à un édifice d'époque antérieure). Par derrière, dispersés en éventail, ont été trouvés les fragments d'un grand sarcophage de marbre à figures, qu'on a brisé en menus morceaux. Plusieurs fragments ont été recueillis sur le socle même. La destruction de ce sarcophage a eu lieu après la démolition partielle de l'église, car des tuiles de la toiture et des claveaux des piliers supportant la charpente ont été trouvés sous les fragments dispersés derrière le socle; cela prouve que le sarcophage n'était pas placé directement sur le sol de l'église. Il est donc évident qu'il reposait sur le socle, et enfermait le corps de la sainte, mis à la place d'honneur. Le socle a été entouré d'une grille en métal.

(1) L. Leclerc, *Revue Archéologique*, T. VII, 1850, pl. 151, n° 3.

Sauf l'espace occupé par une tombe dont nous parlerons tout-à-l'heure, toute la partie centrale de l'église a été pavée en mosaïque. Cette mosaïque se retrouve même sous le socle, qui semble par conséquent d'une époque postérieure à la fondation du sanctuaire. Elle présente des motifs de décoration disposés très symétriquement, à l'exception d'un grand cadre carré de 2ᵐ 25 de côté situé en avant de l'abside, mais à gauche. Dans ce cadre on lit l'inscription suivante (cubes bleus; haut. des lettres 0ᵐ 16):



Munera quae cernis quo sancta altaria fulgent,
[*His sumptus l*]*aborq*(*ue*) *inest cura* [*que.....*]*enti,*
Creditum [*sibi qui gau*]*det perficere munus.*
Ma[*rtyr*] *hic est Salsa dulcior nectare semper,*
Quae meruit caelo semper habitare beata.
Reciprocum sancto [*red*]*dens* [*mu*]*nus inpertire potenti*
[...]*eritumq*(*ue*) *ejus celorum regno pro*[...]*t.*

Cette inscription a été endommagée par la pose d'une base appartenant à une colonnade de basse époque, et de deux petites piles servant de soutiens à une grille en métal qui entourait le socle.

Les suppléments des trois premiers vers ont été suggérés à M. Gsell par M. l'abbé Duchesne. Le dernier mot du second vers est très probablement un nom propre. Au début du quatrième vers, *Martyr* semble certain. Il est difficile de trouver des suppléments satisfaisants au dernier vers, et d'expliquer le sens de la fin de l'inscription.

En avant de ce cadre, et, par conséquent, sur le côté gauche de la partie centrale de l'église, la fouille a mis à jour un tombeau orienté à peu près comme l'église avec une légère différence (direction est-ouest pour les côtés longs). Il est ainsi composé:

1°) Un cippe en pierre, allongé en forme de demi-cylindre, long de 1m 46, large de 0m 54, s'élevant de 0m 60 au-dessus du niveau de la mosaïque environnante, et reposant sur de gros blocs cubiques enfoncés en terre; il est décoré d'élégantes rosaces, d'une fleur de lys et d'une palme en relief; sur la face longue, qui est tournée vers le nord, il présente un cartouche quadrangulaire avec l'inscription suivante (hauteur du champ de l'inscription, 0m 40; largeur 0m 39; hauteur moyenne des lettres 0m 03):

D D M
FABIAE SALSE MATRI
SANCT·ET·RARISSIMÆ
ET INCOMPARABILI
QVAE VIXIT·ANN LXII
M·II·D·XXVII·H·VIIII·OB
MERITA EIVS·TITVLVM
F·ET·F·ET·N·AEDVCATRICI *sic*
SVEQ·CONSTABILITOS·REI *sic*
F E C E R ·

D(e)d(icatum) m(emoriae). Fabiae Salse matri sanct(ae) et rarissimae et incomparabili, quae vixit ann(is) LXII, m(ensibus) II, d(iebus) XXVII, h(oris) VIIII, ob merita ejus titulum f(ilii) et f(iliae) et n(epotes) aeducatrici sueq(ue) constabilitos (= constabilitrici) rei fecer(unt).

2°) Par derrière ce cippe, un sarcophage en pierre, long de 2m. 09, large de 0m. 72. Le couvercle de ce sarcophage affleurait la mosaïque environnante.

3°) Par derrière le sarcophage, trois bornes quadrangulaires limitant la tombe de ce côté.

L'inscription, évidemment payenne, montre que Fabia Salsa, sans doute une personne de la même famille que la Sainte, possédait une fortune assez considérable. A certains indices, qu'il serait trop long d'exposer ici, il est facile de reconnaître que le monument dont il s'agit, est antérieur à la basilique. Il fut respecté lors de la construction de l'édifice, et c'est, comme on l'a fait remarquer plus haut, le seul espace de la partie centrale de l'église qui n'ait pas été recouvert par la mosaïque. Quand fut élevé le socle destiné à supporter le sarcophage de marbre, il fut construit de manière à recouvrir et à cacher entièrement aux yeux l'ensemble du monument de Fabia Salsa, et, pour cette raison, placé un peu à gauche. Avant la construction de ce socle, le sarcophage de Fabia Salsa avait été ouvert; il semble que les ossements en aient été retirés: en tout cas, on n'en a trouvé aucun en fouillant la tombe. La tombe, dont le couvercle avait été en grande partie brisée par suite de l'ouverture, fut alors remplie de débris de toute sorte: pierres, briques, fragments de plaques de marbre.

D'après ces observations, il est peut-être permis de supposer que le corps de la jeune martyre fut d'abord déposé dans la tombe d'une personne de sa famille, Fabia Salsa; que sur cette tombe s'éleva la basilique (1); qu'à cette époque fut faite la mosaïque

(1) Pourquoi le monument de Fabia Salsa se trouve-t-il non au milieu de la partie centrale de l'église, mais à gauche? Il est diffi-

dont l'inscription se trouve placée du même côté que la tombe de Fabia Salsa; que, plus tard, on retira les ossements contenus dans cette tombe, et qu'on les transporta sur un socle construit au-dessus de la tombe, socle qui supporta un grand sarcophage en marbre.

A quelques mètres au sud de l'église se trouve un édifice qui est en rapport évident avec elle. Il n'a pas encore été fouillé. Contre cet édifice et à fleur de terre, gisent trois morceaux d'un même bloc quadrangulaire de pierre calcaire, morceaux qui se raccordent malgré des lacunes sur le devant. Le bloc est complet à gauche, et une rainure verticale limite de ce côté l'inscription; à droite il est brisé. La longueur de la partie qui reste, est de 2^{m} 25, la largeur de 0^{m} 56, l'épaisseur de 0^{m} 42. Malgré une rainure qui borde le bloc en haut, il est évident que l'inscription n'est pas complète de ce côté, et qu'au-dessus du bloc en question, il y avait un ou plusieurs blocs semblables formant peut-être un pan de muraille; de même au-dessous. Les lettres, hautes de 0^{m} 16, sont très difficiles à lire, ce qui explique que cette inscription, quoique apparente, n'ait pas encore été déchiffrée.



dede[*r*(*unt*)] *promissa* [. . . . . *re*]*qu*[*ies*]*cit in nomine Crist*[*i* c ou *in*]*tra* . . . . *Salsa*(*e*) . . . . . [*e*]*pisco*[*p*].

A la première ligne du troisième morceau, les lettres qui précèdent et suivent le Q sont douteuses. Il n'est pas certain qu'il faille

cile de le dire. Quoi qu'il en soit, le bas-côté de gauche étant plus large que celui de droite, le sarcophage situé derrière le cippe est exactement au milieu de l'édifice considéré dans son ensemble.

y voir le commencement du mot *requiescit*. A la troisième ligne du second morceau, toutes les lettres sont douteuses. Le troisième morceau se raccorde par derrière avec le second.

Cette fouille a donné d'autres inscriptions, des lampes, et un ensemble de résultats intéressants. Une étude complète de la basilique de Sainte Salsa sera publiée dans la Bibliothèque de l'Ecole des lettres d'Alger.

FOUILLES DE M. LE CAPITAINE DAUTHEVILLE À TABARKA.

La colline du Bordj de Tabarka est couverte de ruines; des pans de murs, des débris de constructions, des voûtes de citernes plus ou moins bien conservées sortent de terre à chaque pas. On ne peut entreprendre aucune fouille sans rencontrer des vestiges antiques. Une découverte intéressante y a été faite en dernier lieu (mai 90) par M. Dautheville, capitaine au 4e régiment de zouaves. A moins d'un mètre au-dessous du sol actuel, il a mis au jour les restes d'une coustruction dont les murs étaient enduits de ce ciment rose, si répandu dans l'Afrique, formé de chaux mélangée avec de la brique concassée. Au milieu de la pièce, dans les déblais mêmes, ont été trouvés plusieurs objets qui méritent d'attirer l'attention.

I. Quelques blocs taillés, de dimensions assez considérables; des morceaux de colonnes, de plinthes et de chapiteaux.

II. Objets en terre cuite: — 1° Débris de plats et de vases en poterie rouge et noire; — 2° 10 fragments sans intérêt de lampes romaines, en terre cuite grise et rouge sans couverte; — 3° Deux débris de poterie rouge non vernissée, sans ornements; — 4° Deux débris de poterie rouge non vernissée, décorés l'un de cercles concentriques tracés à la pointe, l'autre d'une bande de stries parallèles également tracées à la pointe; — 5° Un

creuset, en terre rougeâtre, mesurant 0,07 de hauteur, 0,065 de diamètre à l'orifice, et dont les parois sont épaisses de 0,01.

III. Objets en verre : — Fragments nombreux de petits vases en verre, de couleur blanche ou verte; trois de ces débris étaient recouverts, quand on les a mis au jour, d'une matière blanchâtre irisée.

IV. Objets en os: — *A*. Matière non travaillée: os et dents à l'état naturel : — 1° Un os de coq avec son ergot; — 2° 6 dents de dimensions diverses et d'animaux différents. — *B*. Matière travaillée ; — 3° Un os de poulet poli et appointé ; — 4° Une dent polie et transformée en une sorte de poinçon; — 5° Deux épingles à tête ronde, intactes, mesurant 0, 07 et 0, 065 de longueur ; — 6° Dix fragments d'épingles, ayant encore leurs têtes soit sphériques, soit ovales ; l'une de ces têtes est taillée à facettes ; — 7° Quelques fragments d'épingles brisées ; — 8° Débris d'une flûte en os : le morceau qui subsiste présente deux trous circulaires (long. : 0,11 — diam. : 0,025).

V. Objets en métal: — *A*. Matière non travaillée : — 1° Morceau de cuivre fondu. — *B*. Matière travaillée : 2° Clous en fer, intacts ou brisés; 3° Clous en cuivre : sur l'un d'eux, très bien conservé, brille encore la couleur jaune du métal; 4° Série d'aiguilles en cuivre : la mieux conservée, mesure 0,15 ; les trous y sont parfaitement intacts. Ces aiguilles sont de dimensions variées; quelques-unes sont très fines; d'autres au contraire ressemblent à une lame et sont larges de près d'un centimètre ; 5° Deux crochets à ouvrage que l'on disposait sans doute à l'extrémité d'un manche en bois (Rich, *Dict. des Antiquités*, au mot *Hamus*) ; 6° Une clé à moitié terminée, faite en métal coulé ; les bavures de cuivre n'ont pas été enlevées; 7° Une sorte de toute petite pince ou navette coudée; 8° Un hameçon intact; 9° Quatre fragments de petits tuyaux en plomb; pour fabriquer ces tuyaux, on se contentait de replier sur elle-même une lame de plomb suffisamment large.

Outre ces objets à peu près bien conservés, M. le capitaine Dautheville a trouvé un assez grand nombre de débris en métal (lames de couteau, rondelles, morceaux d'hameçons, d'aiguilles, etc).

Enfin il a mis au jour deux fragments d'inscriptions et quelques médailles intéressantes:

sEVERI ... ARI — a r ... c i

IIP·MA ... IEO

Médailles: 1° Face: Tête laurée. Autour: P. CAES. MA*ur*. SEV. ALE*xa*NDE*r*. — Rv. Femme assise, le bras droit tendu, tenant un sceptre — Au dessous, la lettre S. Autour PON*t*. *max*. *t*R. P. II. COS P*p*.

2° Tête d'empereur. Autour IMP CAES NERVA TRAIAN AVG GERM ////. Rv. Personnage debout. Autour TR. POT ///. COS ///. PP. — 3° Tête laurée. Autour CONSTANTINVS AVG. — 4° Tête laurée. Autour AVG CLAVD ///. Rv. COS //.

D'autres monnaies moins bien conservées ont été trouvées au même endroit. On y distingue à peine la tête laurée des monnaies impériales, et quelques lettres très effacées.

Ce qui fait, à notre avis, l'intérêt de la découverte due à M. le capitaine Dautheville, c'est le mélange des matières brutes et des mêmes matières travaillées. A côté les uns des autres, ont été rencontrés des morceaux d'os naturels et des épingles de toilette en os poli et travaillé, un fragment de cuivre fondu et des objets en cuivre travaillé, tels que clous, aiguilles, etc. Enfin l'état même de la clé, sortant en quelque sorte de l'atelier où elle a été fabriquée et non encore absolument terminée, nous semble indiquer que tous ces débris proviennent de la boutique de quelque petit fabricant. D'autre part, les textes épigraphiques et numismatiques reproduits plus haut prouvent que tous les objets provenant de cette fouille datent de l'époque romaine.

Qu'il nous soit permis, en terminant, de remercier M. le capitaine Dautheville du soin avec lequel il a conservé et de la peine qu'il a prise pour nous communiquer les résultats de sa fouille.

J. Toutain.

Collections du Musée Alaoui publiées sous la direction de M. R. de la Blanchère. Paris, Firmin-Didot. 1e Série, Livraisons 6-7, 1890.

1° *L'inscription alimentaire de Sicca* (*Le Kef*), commentée par M. Toutain. — P. Licinius Papirianus, de la tribu Quirina, *procurator a rationibus* des deux empereurs Marc-Aurèle et L. Verus, laisse à la ville de Sicca Veneria un capital considérable, dont les intérêts serviront à nourrir 500 enfants: 300 garçons et 200 filles. Dans l'inscription, rédigée entre 175 et 180, il a tout prévu: le taux de l'intérêt, l'âge des *pueri alimentarii*, la somme qu'ils devront recevoir chaque mois les uns et les autres.

2° *Reliefs de miroirs en bronze découverts à Bulla Regia* (*Hammam Darradji*), par M. Salomon Reinach. — Les nécropoles païennes de l'Afrique romaine commencent à donner, elles aussi, de ces « dos de miroirs à reliefs » tels qu'on n'en avait encore signalé qu'en Italie et dans le monde hellénique. M. Salomon Reinach ne se contente pas d'interpréter trois de ces reliefs, trouvés à Bulla Regia, et qui ont figuré à l'Exposition du centenaire; il saisit l'occasion d'indications utiles pour une étude générale des miroirs antiques. — Plusieurs planches accompagnent son travail.

Publications de l'Ecole supérieure des lettres d'Alger. — *Bulletin de correspondance africaine.* Ernest Leroux, éditeur.

I. E. Cat, *Notice sur la carte de l'Ogôoué.* — II. E. Amélineau, *Vie du patriarche Isaac. Texte copte et traduction française.* — III. E. Cat, *Essai sur la vie et les ouvrages du chroniqueur Gonzalo de Ayora.* — IV. E. Lefébure, *Rites égyptiens.* — V. René Basset, *Le dialecte de Syouah.* — VI. G. Le Chatelier, *Tribus du sud-ouest marocain.*

Pour paraître prochainement: Em. Masqueray, *Inscriptions de la Maurétanie Césarienne et de la Numidie.* — Em. Masqueray, *Textes de la Tamahoq des Taïtoq.* — René Basset, *La Zénatia des Beni-Mezab de Ouargla et de l'Oued-Righ.* — René Basset, *Les règles de saint Pacôme.*

BIBLIOGRAPHIE.

Stéphane Gsell. *Fouilles dans la Nécropole de Vulci exécutées et publiées aux frais de S. E. le prince* Torlonia. Un volume in-4° de 568 pages, avec cent-une vignettes dans le texte, une carte et vingt-trois planches hors texte. — Paris, Thorin.

Au commencement de l'année 1889, l'Ecole française de Rome a été autorisée à entreprendre sur le domaine de Musignano, où se trouve une partie de la nécropole de Vulci, des fouilles dont la Maison princière Torlonia, propriétaire de ce domaine, a fait entièrement les frais. Ces fouilles, faites avec l'assentiment du gouvernement italien, ont duré quatre mois. Elles ont été dirigées par M. St. Gsell, membre de l'Ecole. — Le volume que nous annonçons est divisé en deux parties.

La première (p. 9-248) comprend la relation des fouilles. La construction et le mobilier funéraire des cent trente-six tombes qui ont été ouvertes sont décrits en détail. Des plans sont joints à cette relation; des planches hors texte présentent un choix des objets les plus remarquables; des planches supplémentaires donnent les formes de tous les vases.

La seconde partie (p. 248-536) est intitulée: *Etude des fouilles*. L'auteur s'y est proposé de classer chronologiquement les tombes fouillées et d'indiquer les ressemblances qu'elles présentent, soit par leur disposition, soit par leur matériel, avec les tombes étrusques ou italiennes déjà connues. Voici l'énumération des chapitres:

I. *Tombes à puits*. Disposition des tombes; urnes cinéraires; vases accessoires; fibules, objets d'ornement, couteaux, mors, etc; classification chronologique; observations sur la civilisation de la période des tombes à puits.

II. *Tombes à fosse primitives*.

III. *Tombes à fosse récentes*. Disposition des tombes; céramiques locales; poteries grecques à décoration géométrique et imitations locales; vases de bronze; fibules, objets de parure, armes et ustensiles en fer; observations sur l'époque de ces tombes.

IV. *Tombes à chambre de la fin du septième siècle au commencement du cinquième.* Tombes à couloir simple et tombes à vestibule découvert ou *cassone;* disposition des tombes; poteries locales; céramiques grecques (vases de type corinthien, vases attiques); vases peints étrusques; vases de bronze; fibules, objets de parure, etc; classification chronologique.

V. *Tombes à chambre récentes* (cinquième, quatrième et troisième siècles).

Gaston Boissier, *La fin du paganisme. Etudes sur les dernières luttes en Occident au IVᵉ siècle.* 2 vol. in-8°, Hachette, 1891.

Le nom seul de l'auteur recommande suffisamment son nouvel ouvrage, où l'on retrouvera tout son talent, encore affermi par la bienfaisante influence d'une persistante et sincère étude. L'entreprise, purement historique d'abord, est devenue, par la seule pente d'un esprit élevé, littéraire et morale: c'est-à-dire que l'histoire est présentée ici par ses côtés les plus intéressants, par ses traits les plus réels, par ceux qui sont les plus sensibles aux lecteurs habitués à réfléchir. « Chez M. Gaston Boissier, on l'a fort bien dit et avec une extrême justesse, l'humaniste précède l'historien et apporte avec bonheur à l'histoire la contribution des lettres. C'est par l'examen des livres qu'il pénètre dans le vif des mœurs, des idées et des sentiments. Il excelle à tirer des écrits qu'il analyse le secret des âmes ». Ajoutons qu'ici encore, tout comme dans ses *Promenades archéologiques à Rome* et dans ce livre charmant: *Cicéron et ses amis*, on a les preuves toujours nouvelles de cette familiarité intime avec l'antiquité classique qui donne aux œuvres de M. Boissier un charme auquel le lecteur vraiment lettré se laisse aller avec une sécurité parfaite, laquelle est pour lui un nouveau plaisir.

L'auteur a voulu raconter, dans ces deux volumes, les dernières résistances opposées par le paganisme à son ennemi victorieux.

Il commence son récit à la conversion de Constantin et le continue jusqu'aux premières années du Vᵉ siècle, alors que l'empire est sur le point de finir. Il fait connaître tour à tour les mesures prises par Constantin et Constance pour assurer le triomphe de

leur religion, la réaction de Julien, le débat entre saint Ambroise et Symmaque à propos de l'autel de la Victoire, enfin les polémiques que souleva la prise de Rome, en 410, et auxquelles saint Augustin répondit dans la *Cité de Dieu*.

Mais ces combats au grand jour, qui étaient vus de tout le monde, ont été souvent racontés. Au-dessous il s'en livrait d'autres, plus importants peut-être, et dont le résultat n'a pas été le même. Pendant que le paganisme était proscrit par les édits des empereurs et semblait disparaître de la terre, il trouvait des routes secrètes pour s'insinuer jusque chez son rival et s'y établir. L'éducation était restée toute païenne, et le christianisme, pendant une domination de près de deux siècles, ne sut ou ne put pas créer un enseignement qui lui fût propre. Il en résulta que l'intelligence de tous ceux qui avaient passé par les écoles, c'est-à-dire de toute la bourgeoisie romaine, resta imprégnée de paganisme. M. Boissier a montré chez les plus grands docteurs de l'Eglise la lutte de ces éléments contraires; puis il a fait voir de quelle manière ils étaient parvenus à se fondre ensemble, et comment de cette fusion est sortie la littérature chrétienne.

Ce sujet n'a pas seulement pour nous un intérêt historique: il est actuel et vivant. Comme notre société est un mélange de la civilisation antique et du christianisme, il nous importe de savoir à quelle époque et de quelle manière le mélange s'est accompli, ce que nous devons à l'un et à l'autre élément, ce que nous eussions gagné ou perdu si l'un ou l'autre avait dominé davantage.

R. P. Franz Ehrle, S. J. — *Historia bibliothecae Romanorum Pontificum tum Bonifatianae tum Avenionensis enarrata et antiquis earum indicibus aliisque documentis illustrata*. Romae, Typis Vaticanis, 1890, tom. I, pp. XVI-790, et 8 planches.

Cet ouvrage est un des plus importants qui aient paru depuis quelques années sur l'histoire littéraire du moyen-âge. Ecrit en un latin facile et précis, il se lit avec le plus grand plaisir, tant l'auteur possède l'art d'encadrer les documents originaux dans les explications si nécessaires qui doivent les précéder, les accompagner et les suivre. La bibliographie ne laisse rien à dé-

sirer; le R. P. Ehrle a cité jusqu'aux noms les plus obscurs; et c'est de là que ce livre tire une partie de son prix, puisqu'il remplace désormais tous les ouvrages, bons ou médiocres, qui ont traité le même sujet. Une critique très vive, une connaissance parfaite de la littérature du moyen-âge, de longues et savantes recherches dans les bibliothèques et les archives du Vatican, du palais Borghèse, d'Avignon, d'Assise, de Toulouse et de Paris, ne pouvaient que produire un tel résultat.

L'excellent travail de MM. Müntz et Fabre sur la bibliothèque du Vatican va de 1417 à 1484. Il sera donc rejoint chronologiquement par l'ouvrage du R. P. Ehrle, qui va de 1295 à 1417. Ces deux belles études, jointes à celles de MM. G.-B. de Rossi, P. de Nolhac, P. Batiffol et Müntz (XVIe siècle), formeront ainsi un ensemble des plus curieux et des plus instructifs.

Le premier volume du R. P. Ehrle est divisé en deux parties: la première comprend le pontificat de Boniface VIII et celui de Clément V jusqu'au moment où ce dernier s'établit à Avignon; la seconde embrasse le séjour des papes à Avignon jusqu'à leur retour à Rome. Une brève analyse de ces deux parties donnera une idée de la valeur du livre.

I. Jusqu'à Boniface VIII, la bibliothèque était confondue dans le Trésor apostolique, et il est impossible, pendant toute cette période initiale, d'en écrire l'histoire détaillée. Au commencement de 1295, Boniface VIII fit revenir la cour de Naples à Rome, et ordonna la rédaction d'un inventaire du trésor qu'il rapportait avec lui: cet inventaire est aujourd'hui conservé aux Archives du Vatican, et la Bibliothèque nationale de Paris en possède une assez mauvaise copie (Lat. 5810). L'inventaire suivant fut exécuté sur les ordres de Clément V, à Pérouse (1311). — Une partie du trésor, restée à Lucques, fut volée par les Gibelins en 1314; celle qui avait été déposée à Pérouse, de beaucoup moins précieuse, fut transférée dans l'église de Saint-François, à Assise, et inventoriée en 1323 (document aujourd'hui disparu), en 1327, et en 1339. Le R. P. Ehrle, en publiant l'inventaire de 1311, a ajouté en note et en appendice tout ce qui, dans les deux derniers, pouvait l'éclaircir ou le compléter.

Ces inventaires, publiés avec un soin scrupuleux, accompagnés chacun d'une étude spéciale, de précieuses notes et de tables fort bien rédigées, sont suivis d'une étude d'ensemble sur la bibliothèque Bonifacienne. Les manuscrits qui la composaient ne re-

montaient pas très-haut; le *scrinium* du Lateran n'a pas laissé de traces après Honorius III, et on en trouverait au besoin la preuve dans la constitution même, au XIIIe siècle, d'une nouvelle bibliothèque. Bien peu de ces manuscrits sont antérieurs à la seconde moitié de ce siècle: on le voit facilement par les noms des auteurs dont les œuvres y sont transcrites (cf. le tableau des pp. 120–121). Il faut signaler dans cette bibliothèque la présence de quelques manuscrits français et provençaux, et surtout de trente manuscrits grecs: c'est la première collection de ce genre qui soit mentionnée au moyen-âge, et le R. P. Ehrle explique facilement cette singularité par les fréquentes relations du Saint-Siège et de l'Empire grec au XIIIe siècle.

L'auteur lui-même fait quelques réserves sur le nom qu'il a donné à cette bibliothèque; il ne croit pas du tout que la formation en concorde précisément avec l'avénement au pontificat du cardinal Benedetto Caetani; mais ce n'est qu'à partir de cette époque que l'on a sur elle des renseignements suffisants. Sans doute commencée sous Innocent III, elle s'accrut toujours jusqu'à Boniface VIII; et ce qu'elle gagna depuis la mort de ce pontife jusqu'à celle de Benoît XI, ressort clairement d'une comparaison facile entre l'inventaire de 1295 et celui de 1311. Quant à la provenance des manuscrits, quelques-uns avaient fait partie des collections privées des papes; d'autres provenaient, *iure spolii*, de l'héritage des prélats décédés à la cour pontificale; d'autres encore avaient été offerts aux souverains pontifes par leurs auteurs; d'autres simplement acquis à prix d'argent, etc. Il faut d'ailleurs se souvenir (selon une très juste remarque du R. P. Ehrle) que cette collection ne constituait pas une bibliothèque au sens large et moderne du mot; elle était exclusivement réservée au pape et à ses familiers, et rien ne prouve qu'on en ait permis l'accès aux érudits ou même aux dignitaires de la cour pontificale avant Benoît XIII (Pierre de Luna). A ce compte, la bibliothèque Bonifacienne était déjà fort considérable.

Après 1339, année où l'on en dressa l'inventaire à Assise, nous ne savons presque plus rien de la bibliothèque Bonifacienne. Il semblait qu'on en dût rechercher les vestiges à Assise, dans les inventaires de la bibliothèque d'Avignon et au Vatican: cette enquête est malheureusement restée sans résultat.

II. *Bibliothèque d'Avignon.* Dans l'instabilité des choses sous Clément V, on ne put guère songer à reconstituer une biblio-

thèque. L'établissement définitif de Jean XXII à Avignon permit enfin d'y penser, et c'est à cette époque qu'il faut rapporter les commencements de la nouvelle bibliothèque.

Pour en écrire l'histoire, le R. P. Ehrle a consulté d'une part les registres des papes Jean XXII, Benoît XII, Clément VI, Urbain V et Grégoire XI, et d'autre part, les *introitus et exitus Camerae apostolicae* sous ces mêmes papes et sous Innocent VI, Clément VII et Benoît XIII. Les registres et les comptes nous renseignent sur deux classes de manuscrits, sur ceux qui ont été acquis à prix d'argent, et sur ceux qui ont été exécutés aux frais et sur l'ordre des papes. La troisième classe provient de legs faits par les particuliers ou par les papes eux-mêmes; enfin, la quatrième classe, de beaucoup la plus nombreuse, a sa source dans l'exercice du *ius spolii*. Il ne faut pas oublier d'ailleurs que les papes d'Avignon, surtout Urbain V, ont beaucoup favorisé les sciences et les arts. Les détails que nous possédons maintenant sur leur bibliothéque sont extrêmement précis: on trouvera par exemple, pp. 176–177, une liste des officiers chargés de distribuer le travail aux copistes, de les surveiller et de les payer; plus loin, une suite de noms de *scriptores*, d'enlumineurs, de relieurs, etc. Il n'y avait pas encore de bibliothécaire proprement dit. Au XIVe siècle, le *ius spolii* s'étend, et nous trouvons ici d'importants documents à ce sujet; plus d'un manuscrit de cette provenance est encore aujourd'hui au Vatican. Notons encore que c'est seulement au déclin du XIVe siécle que la collection de livres de la Chambre apostolique prit enfin le nom de *bibliothèque*.

Des deux inventaires qui nous sont parvenus, le premier, rédigé sous Urbain V, en 1369, montre que la bibliothèque n'était pas encore distincte du Trésor apostolique et que le pape, en reprenant le chemin de Rome, ne crut pas devoir exposer toutes ces richesses au péril du voyage. Le second, exécuté sous Grégoire XI en 1375, est beaucoup mieux composé que celui de 1369.

Il est inutile d'insister davantage sur une collection qui est si étroitement liée a l'histoire de notre pays. Le R. P. Ehrle n'a rien négligé pour être complet. Non seulement il a rempli cette partie de son livre de notes précieuses sur un grand nombre de manuscrits de la Bibliothèque Nationale de Paris et du palais Borghèse; mais il n'a pas reculé devant de difficiles recherches archéologiques qui jettent une lumière toute nouvelle sur la con-

stitution de la bibliothèque des papes d'Avignon. C'est dire que son ouvrage, dont tous les érudits attendront avec impatience le second volume, ne s'adresse pas seulement aux philologues et aux historiens: les archéologues y trouveront aussi de belles planches et de savantes dissertations qui ne manqueront pas de les intéresser vivement.

LÉON DOREZ.

PIER DE NOLHAC E ANGELO SOLERTI. — *Il viaggio in Italia di Enrico III Re di Francia e le Feste a Venezia, Ferrara, Mantova e Torino* (con illustrazioni). Torino, L. Roux, 1890, in-8°, VII-343 pp.

C'est un bien petit épisode de l'histoire de France et d'Italie qui fait le sujet de ce volume; mais il est raconté avec tant d'érudition et d'entrain qu'il fera certainement les délices des lecteurs des deux pays. Il est à croire d'ailleurs que l'on ne reviendra pas de si tôt sur ce voyage; car le catalogue des manuscrits, des imprimés et des peintures qui ont trait à ces curieuses fêtes et que les auteurs ont utilisés, paraît ici dressé d'une manière définitive. Enfin, il n'est pas besoin d'insister sur l'intérêt que présente la collaboration même d'où est sorti ce joli livre, bien écrit et bien illustré. L. D.

Œuvres complètes de S. Avit évêque de Vienne. Nouvelle édition publiée par les Facultés catholiques de Lyon, par le chanoine Ulysse CHEVALIER, professeur d'histoire ecclésiastique aux mêmes Facultés, correspondant de l'Institut de France. Lyon, Vitte, in-8°.

Voici une nouvelle édition de S. Avit, et le nom seul de l'éditeur nous garantit qu'elle est bonne. Quel érudit, s'occupant du moyen-âge, n'a eu l'occasion de se féliciter de la science si précise de M. Ul. Chevalier? Qui n'a consulté avec fruit et reconnaissance son *Répertoire des sources du moyen-âge?*

Cette édition a tous les mérites de ses autres œuvres; nous y trouvons une foule de renseignements provenant tous d'une érudition sûre. Dans une introduction succincte, l'éditeur trace rapidement une biographie de S. Avit et nous fait l'histoire de ses œuvres; puis il réunit tous les textes qui mentionnent son auteur et cite tous les érudits qui s'en sont occupés, depuis Baronius et Bellarmin jusqu'à l'éditeur de S. Avit dans les *Monumenta Germaniae*, M. Peiper; enfin M. le chanoine Chevalier dresse un catalogue alphabétique et topographique des manuscrits; il a eu même le mérite de l'augmenter. Le dernier éditeur, en effet, déclarait perdu un manuscrit de Grenoble, provenant de la Grande Chartreuse; or M. Chevalier l'a retrouvé et mis à contribution. Cette série de renseignements se termine par une liste fort complète des éditions de S. Avit qui ont paru, depuis l'édition princeps publiée à Strasbourg en 1507 jusqu'à celle de M. Peiper qui a paru en 1883 dans les *Monumenta Germaniae historica.*

Cette introduction sans prétentions, mais pleine de faits, est suivie des œuvres de S. Avit. Le texte de la nouvelle édition est accompagné des variantes des principaux manuscrits. Même après l'édition si soignée de M. Peiper, M. le chanoine Chevalier a su ajouter de nouvelles leçons puisées dans des manuscrits que l'érudit allemand avait imparfaitement étudiés. En somme, il semble que, grâce à ces deux éditions récentes, le texte de S. Avit soit fixé autant qu'il peut l'être. D'ailleurs, l'étude minutieuse de ces deux publications et du texte de S. Avit qui en résulte, a été fait dans *L'Université catholique* par le R. P. Poncelet; nous ne pouvons mieux faire que de nous en tenir à l'appréciation du savant bollandiste.

M. Ulysse Chevalier nous permettra-t-il de formuler quelques réserves? Grâce à sa connaissance approfondie des sources du moyen-âge et en particulier de l'histoire ecclésiastique des provinces de Vienne et de Lyon, il pouvait parler mieux que personne de S. Avit, de l'action politique qu'il a exercée auprès des rois burgondes, et du rôle qu'il a joué dans la lutte contre les Ariens et au Concile d'Epaone. Ce qu'en dit M. Chevalier, laisse encore notre curiosité en éveil.

D'un autre côté, au lieu de nous présenter une liste alphabétique des manuscrits de S. Avit, M. le chanoine Chevalier aurait pu les ranger d'après leurs rapports de parenté (et je ne doute pas qu'il n'en possède la généalogie dans ses notes). Cette clas-

sification aurait été plus scientifique; d'ailleurs elle aurait éclairé singulièrement la question de l'établissement du texte. Nous connaissons fort bien la liste des manuscrits, mais nous les voyons trop sur une même ligne, et nous serions peut-être embarrassés pour désigner les plus dignes de notre confiance.

Sans doute, si M. Chevalier n'a pas entrepris une biographie approfondie de S. Avit et un classement rigoureux des manuscrits, c'est qu'il a craint de donner à son édition des proportions trop volumineuses. D'ailleurs M. Chevalier ne tient pas à imposer ses opinions aux autres; il aime mieux mettre à leur disposition des renseignements et des textes qui sont toujours puisés aux meilleures sources.

JEAN GUIRAUD.

Emmanuel RODOCANACHI, *Le Saint-Siège et les Juifs. Le Ghetto à Rome*. Paris, 1891. Un volume in-8°.

Le Ghetto de Rome a disparu. Les travaux des nouveaux quais du Tibre le condamnaient en partie; on l'a complètement rasé, et les ruines du portique d'Octavie, qui s'élevaient jadis avec un aspect si pittoresque au milieu du vieux marché aux poissons, à l'entrée du Ghetto, dominent maintenant un espace dénudé qui attend des constructions nouvelles. Quoiqu'on ne puisse regretter ce sombre et infect quartier de Rome, bien des souvenirs intéressants s'y rattachent. M. Rodocanachi a pensé que le moment était bien choisi pour en écrire l'histoire.

Tout le monde sait que c'est au chef-lieu de la catholicité que les Juifs trouvèrent pendant tout le moyen-âge le plus de tolérance. Un calviniste, Basnage, dans son *Histoire des Juifs* (liv. IX, p. 242) pouvait dire: « De tous les souverains, il n'y en a presque point dont la domination ait été plus douce aux circoncis que celle des papes ». Ils furent non seulement protégés, mais même employés par les pontifes: Alexandre II eut un trésorier juif. La science un peu mystérieuse que l'on attribuait à leurs docteurs, les connaissances qu'ils puisaient dans les livres arabes, les firent rechercher comme médecins, et plus d'un posséda, à ce titre, la confiance des souverains pontifes. La renaissance ne leur fut pas

d'abord moins favorable que le moyen-âge; Martin V et Léon X les protégèrent, — jusqu'à leur permettre le divorce et le second mariage, — quitte à leur faire payer cette protection. Sous Paul II, on voit l'origine d'une coutume qui devint plus tard pour les Juifs une dure et humiliante vexation, mais qui, au début, n'avait point ce caractère. Paul II, vénitien, organisant pour le peuple de Rome ces plaisirs du carnaval si célèbres dès-lors à Venise, y fit entrer le plaisir des courses, déjà populaire à Rome: courses de chevaux, de buffles, d'ânes; courses de jeunes gens et aussi d'enfants et de vieillards. Les Juifs furent admis à prendre part à ces divertissements; il y eut la course des Juifs, qui, dans l'ordre des fêtes, se plaça entre celle des jeunes gens et celle des vieillards, et tout-à-fait au même titre. Les chroniqueurs du temps parlent des riches costumes dont se faisaient honneur les coureurs juifs. Ce n'est que plus tard que le changement des mœurs fit de ce divertissement, concédé d'abord comme une faveur et une sorte de privilège, une dérisoire et humiliante sujétion.

Les temps devinrent bientôt en effet plus durs. Paul IV (Caraffa) publia en 1555 la bulle qui, fixant les limites du Ghetto, obligea les Juifs à y vivre enfermés. Tous les édits précédents d'intolérance passagère étaient renouvelés et aggravés; toutes les faveurs, dispenses et libertés anciennes étaient suspendues. Presque tous les états ou métiers étaient interdits aux Juifs; la dureté de la loi devenait telle qu'elle parut par cela même souvent inapplicable. Il eut des alternatives de tolérance et de sévérité; mais on peut dire qu'au 17e et au 18e siècle, une réglementation exacte rendit le joug plus pesant. Cependant Clément IX abolit en 1668 la course des Juifs au carnaval, que Montaigne avait vue sans s'en étonner. Elle fut remplacée par une nouvelle taxe, il est vrai. Jusqu'en 1847 subsista l'hommage de vasselage que le grand rabbin et quelques notables venaient porter au Capitole, se mettant à genoux devant les Conservateurs.

La même année vit détruire par Pie IX l'enceinte du Ghetto. La communauté juive n'en profita pas pour quitter son triste séjour, et se contenta de se répandre dans les rues adjacentes. Il a fallu la destruction même pour mêler définitivement la population juive à celle du reste de la cité.

M. Rodocanachi étudie particulièrement la condition économique de la communauté juive pendant toute son histoire; brillante au moyen-âge, elle devient toujours plus difficile dans les

temps modernes, et n'offre qu'une lutte entre les sévérités de l'administration pontificale — voulant réduire les Juifs à ne plus faire que le commerce *du vieux*, du bric à brac, leur défendant surtout l'usure ou plutôt le commerce de l'argent — et l'habileté avec laquelle ils arrivaient à éluder ou transgresser les règlements.

D'intéressantes illustrations sont joints à ce beau volume, fort bien imprimé chez Didot.

Rodolfo Lanciani, *L'Itinerario di Einsiedeln e l'ordine di Benedetto canonico* (tirage à part des *Monumenti antichi* publiés par l'Académie royale des Lincei), in-folio, 1891.

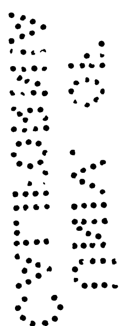
L'étude raisonnée de la topographie romaine à travers les différents âges est l'objet de toute une science, d'une de ces sciences auxiliaires et annexes dont l'histoire générale ne saurait se passer. Elle constitue, à bon droit, un enseignement spécial représenté à l'Université de Rome par la chaire qu'occupe M. Rod. Lanciani. On sait quel nombre considérable de mémoires savants, précis, élégants (comme on le dit des bonnes et fermes démonstrations de mathématique), l'auteur a publiés, soit dans le recueil de l'Académie des *Lincei*, où se trouve en particulier son volume sur les aqueducs romains, soit dans le *Bulletin archéologique municipal de Rome*, etc. (1). Il y fait revivre l'ancienne Rome avec le double talent de l'ingénieur-architecte et de l'archéologue classique. Le mémoire que nous annonçons est une nouvelle preuve de cette intelligence pénétrante et avisée. C'est le commentaire topographique du fameux manuscrit d'Einsiedeln, déjà tant étudié par M. de Rossi, par le regretté Jordan, ce topographe romain professeur à Königsberg, par l'abbé Duchesne, aux beaux travaux duquel M. Lanciani rend souvent ici témoignage. La nouvelle étude contient des découvertes, mais que déjà l'auteur a complétées et dépassées dans un autre écrit depuis la publication actuelle : nous voulons parler de ses pages sur les possessions des Acilii Gla-

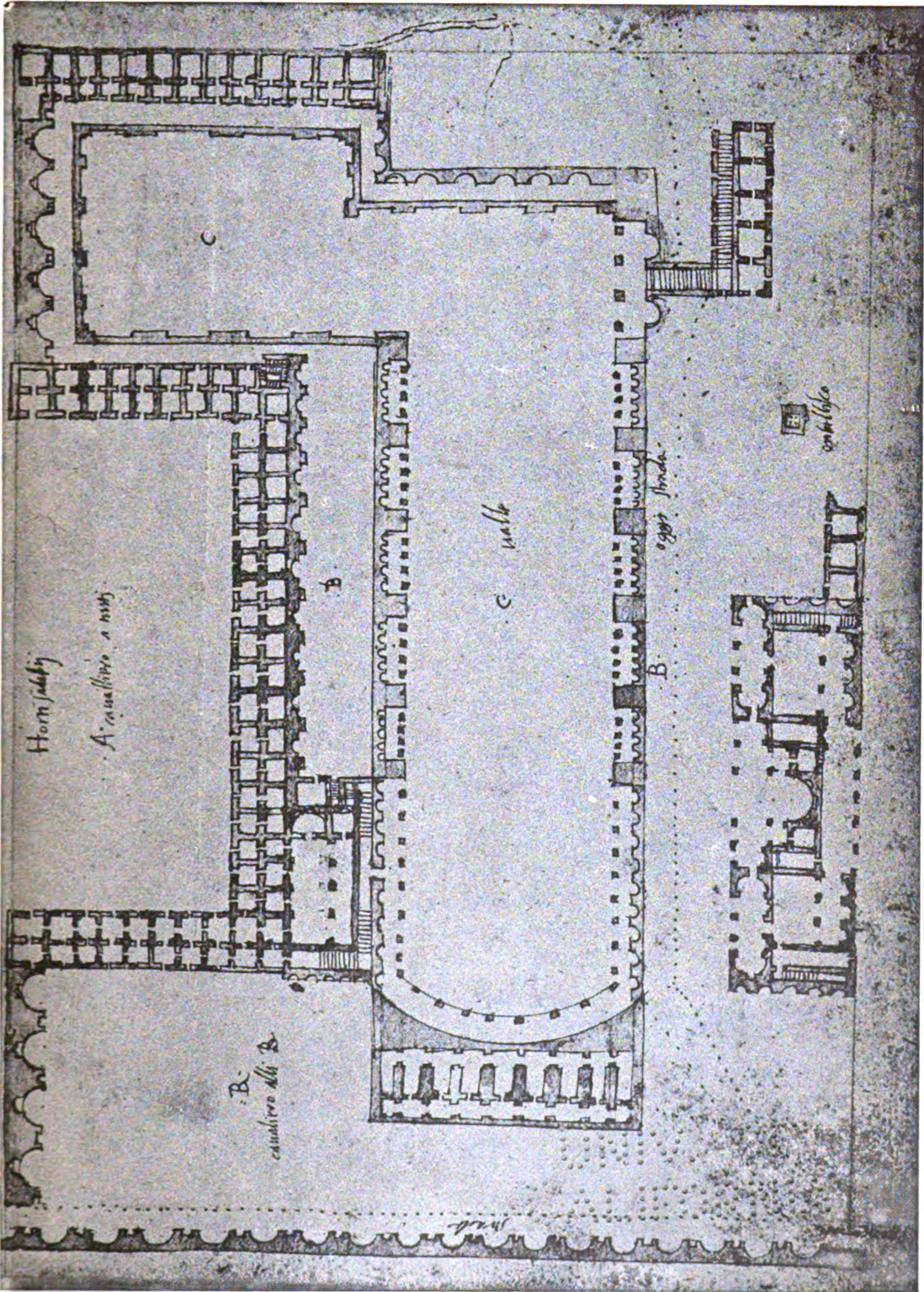
(1) La librairie Spithöver, à Rome, a mis en vente plusieurs séries des tirages à part.

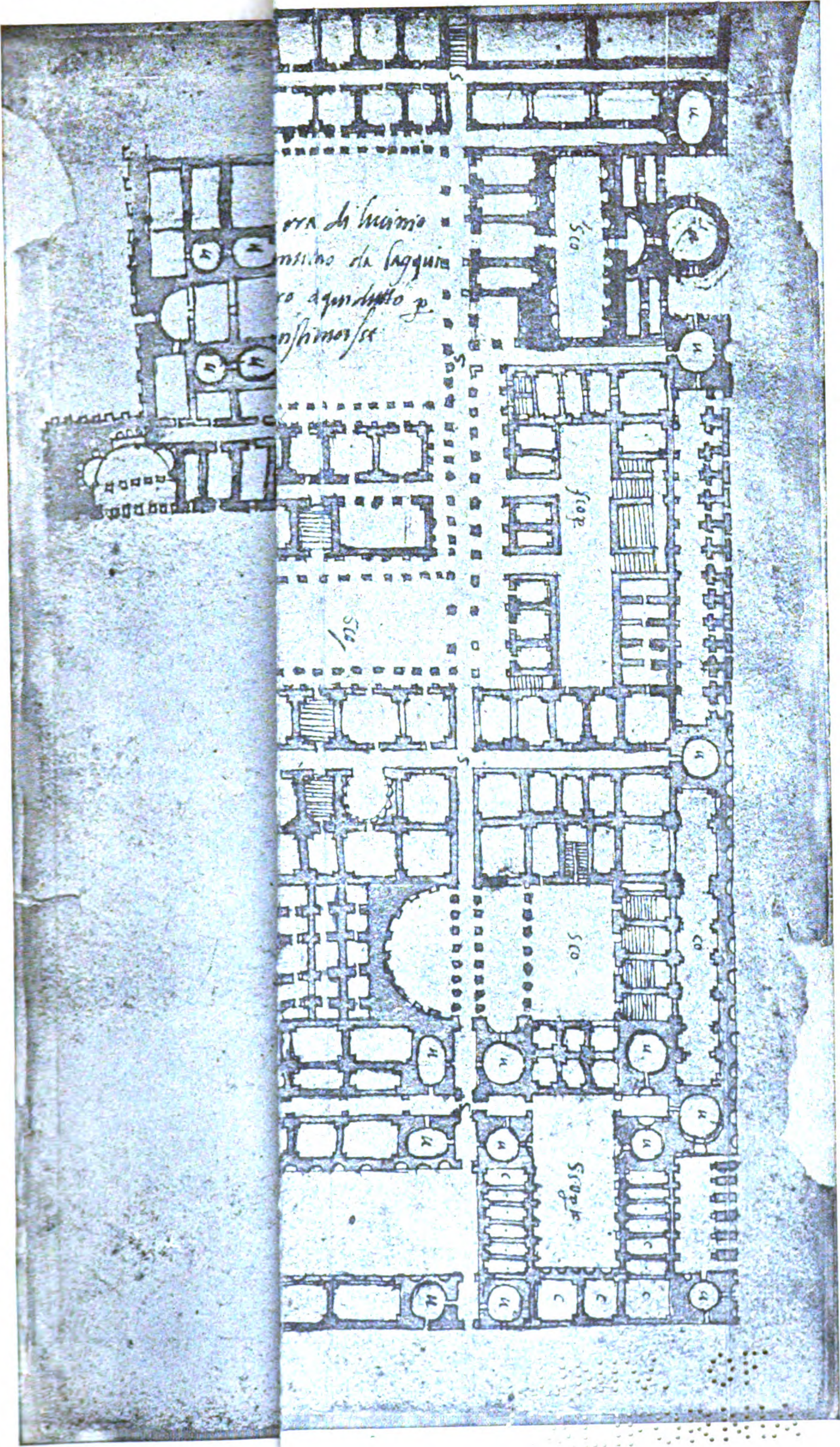
briones aux lieux qu'occupent maintenant la Villa Médicis, la Porta Pinciana, etc. Lecture publique en a été faite récemment; elles paraîtront dans le prochain fascicule du Bulletin municipal, et ajouteront beaucoup à la solution de ce problème .... M. Lanciani marche d'un tel pas qu'on a peine à le suivre. — C'est une vraie découverte aussi que contiennent les pages du présent mémoire sur le célèbre *Tarentum* des anciens Romains, et sur l'*Ara Ditis patris et Proserpinae*, autour de laquelle se célébraient les Jeux séculaires. Quand nous connaîtrons la grande inscription d'Auguste, trouvée récemment, relative à ces jeux, et confiée à M. Mommsen, elle trouvera un précieux commentaire dans la présente publication.



BAS-RELIEF INÉDIT. V. le texte, p. 136.







L'ABBAYE DE SAN GALGANO, PRÈS SIENNE,
AU TREIZIÈME SIÈCLE.

I. Histoire de l'abbaye. — II. Description du cartulaire. — III. Les débuts de l'abbaye, d'après le cartulaire. — IV L'œuvre et les architectes. — V. Organisation intérieure. — VI. Administration et nature des biens. — VII. Sciences, arts et métiers. — VIII. Renseignements étrangers à l'abbaye, contenus dans le cartulaire. — IX. Liste des dignitaires.

I. *Histoire de l'abbaye.* — L'ordre cistercien, fondé en France en 1098, organisé et popularisé par S[t] Bernard dans la première moitié du XII[e] siècle, fut implanté par le saint lui-même en Italie (1). Il y atteignit bientôt une puissance considérable, dont l'apogée se place dans les premières années du XIII[e] siècle. Presque toutes les fondations sont de la fin du XII[e] (2).

En Italie comme en Allemagne, les abbayes de Citeaux, peuplées de moines français, et dirigées par un chapître général siégeant au chef-lieu de l'ordre (3), amenèrent de France des ingénieurs qui assainirent les marais; des agriculteurs qui les transformèrent en champs fertiles, des architectes qui y révélèrent les premiers l'art gothique par d'admirables construc-

(1) Dans ses deux voyages en Italie, en 1131 et 1137; dans le second surtout, où il reçut en présent d'Innocent II les abbayes de Fossanova et de Saint Vincent et Saint Anastase.

(2) D'après les listes très incomplètes de Jongelin, il y aurait eu en Italie, Sicile et Sardaigne trente-sept abbayes cisterciennes fondées de 1120 à 1200, six au XIII[e], cinq au XIV[e] siècle, et plus aucune dans le siècle suivant.

(3) Voir à ce sujet: H. d'Arbois de Jubainville (en collaboration avec L. Pigeotte), *Etude sur l'état intérieur des abbayes cisterciennes, et principalement de Clairvaux aux XII[e] et XIII[e] siècles.* Paris, Durand, 1858, in-4°.

tions (1), des écoles enfin où s'enseignèrent les arts et les sciences (2). Le caractère éminemment français de ces colonies civilisatrices apparaît dans leur architecture et souvent jusque dans les noms donnés à ces établissements, par exemple Cistello, Chiaravalle, Morimonte, Rocca Amadore (3).

(1) En Suisse, en Allemagne et en Italie où le plus ancien monument gothique paraît être l'église abbatiale de Fossanova, élevée de 1180 à 1208, dont je donnerai bientôt une étude archéologique.

(2) Voir plus loin, au sujet des architectes de San Galgano.

(3) Le premier biographe de San Galgano fut Rolando da Pisa, cistercien du Monte Siepi, qui écrivit en 1197. — La bibliothèque Chigi à Rome conserve, sous la cote M. 118, un recueil manuscrit de diverses légendes de saints. Celle de San Galgano s'y trouve du feuillet 177 au feuillet 181; elle y est encore beaucoup plus simple que dans Libanori. Le manuscrit, mêlé de parchemin et de papier dans toutes ses parties, est homogène et remonte au XIV[e] siècle. Il n'a que des majuscules rouges, sans autre couleur, dorure, ni figure, conformément à la règle cistercienne, et vient très probablement de la bibliothèque de l'abbaye. On sait que la bibliothèque Chigi a été formée à Sienne même par le pape Alexandre VII. Sur la vie du saint et l'histoire de l'abbaye, on peut consulter les ouvrages imprimés suivamts: Baccetti, *Historia Septimiana*, l. XXXII. — Baronius, *Martyrologium Romanum*, 3 décembre. — Benvoglienti, *Trattato dell'origine ed accrescimento della città di Siena*. Rome, 1571, in-4°. — Benvoglienti (Uberto), *Notizie dell'abbadia di San Galgano*, ap. Gigli, *Diario Sanese*. — Ferroni (Card.), *Vita di San Galgano*. Plans et vue des ruines, lith. par Martelli. — Forti (C. G.), *Catalogus agiologicus hetruscus*. Rome, De Rubeis, 1731, in-12°. — Gargani, *Sigillo del card. Carlo de' Medici* (*Periodico di numismatica*, vol. IV. Florence, 1871). — Gigli, *Diario Sanese*, 3 décembre. Sienne. Quinza, 1722, in-4°. — Gourdault, *Les villes de Toscane*, planche. — Henriquez (Chrisostome), *Menologium*. — Janauscheck (Léopold), *Originum Cisterciensium*, tom. I. Vienne, 1877, in-4°. — Jonglinus (Gaspar), *Notitiae abbatiarum O. C. per universum orbem*. Cologne, Johann Henning, 1640, in-4°. — Jonglinus, *Theatrum Cisterciense*. — Libanori, *Vita del glorioso San Galgano*. Sienne, Bonetti, 1645, in-12°. — Malavolti (O.), *Historia de' fatti di guerra de' Sanesi*. Venise, Marchetti, 1599, 3 vol. in-4°. — Montalbo, *Historie*. — Muratori, *Antiquitates Italicae medii aevi*, t. VI, 263. — Razzi, *Santi di Toscana*, lib. I. — Repetti, *Dizionario geogr. storico della Toscana*. Florence, 1834-46, 6 vol. in-4°. — Targioni-Tozzetti, *Relazione d'alcuni viaggi fatti in diverse parti della Toscana*. Florence, 1722, 4 vol.

Malheureusement, les archives de ces établissements ont été généralement dispersées et perdues, d'abord au XVI[e] siècle sous les abbés commendataires, puis au début du XIX[e], par suite des guerres et de la suppression des ordres monastiques.

L'abbaye de San Galgano en Toscane, située à mi-distance environ entre Sienne et la mer, est ruinée depuis 1816; — mais son cartulaire a eu la bonne fortune de se conserver presque intact. Il est déposé aux archives de Sienne depuis 1322, date de l'achèvement de ces copies faites par 19 notaires pour la république qui, en 1292, avait pris l'abbaye sous sa protection.

Ce document, très-peu utilisé jusqu'ici, contient des détails intéressants sur l'organisation intérieure de San Galgano; toute son histoire depuis les dernières années du XII[e] siècle jusqu'à 1320, et des renseignements sur les autres fondations religieuses des environs.

L'établissement des Cisterciens à San Galgano remonte à la mort de ce saint. En 1180, Galgano, noble siennois originaire de la petite ville de Chiusdino, s'était fait ermite sur le *Monte Siepi*, à peu de distance de cette ville. Il y acquit en peu de temps une grande popularité (1), dont le renom parvint jusqu'à Rome, à l'abbaye cistercienne des Trois Fontaines. Galgano s'étant rendu à Rome pour voir le pape, les moines l'attirèrent et l'affilièrent à leur ordre, en lui laissant la liberté de retourner dans

in-12°, t. III. — Tizio, *Storia di Siena*, — Tomasi (Giugurta), *Delle historie di Siena*. Venise, Pulciani, 1625-26, 2 vol. in-4°. — Ughelli, *Italia Sacra*. Volterra. Venise, Coleti, 1722, in-f°. — Ugurgeri (P.), *Pompe Sanesi*. Pistoia, Fortunati, 1649, 2 vol. in-4°.

(1) La lègende dit que, voulant briser son épée sur le rocher, il la vit y pénétrer et y demeurer plantée. Il s'en servit alors comme d'une croix. L'épée plantée dans le roc devint son attribut et le blason de l'abbaye. Sur le tronçon d'épée apocryphe que l'on vénère aujourd'hui à San Galgano, voir G. Gargani, *Sigillo del cardinale Carlo de' Medici, commendatario di San Galgano* (*Periodico di numismatica e sfragistica per la storia d'Italia*, vol. IV. Florence, 1871, in-8°.

sa solitude (1). Au bout d'un an, il mourut dans son ermitage (2). Par les soins des abbés de Fossanova et de Casamari, il fut aussitôt enseveli avec l'habit cistercien; l'évêque de Volterra permit aux moines de Casamari de venir veiller sur la dépouille mortelle de leur frère en religion, et de bâtir un logis et un oratoire sur sa tombe. L'ordre de Citeaux se trouva ainsi en possession d'un établissement nouveau et de reliques vénérées qui attirèrent les pélerins et les offrandes. Le nouveau monastère supplanta bientôt les abbayes bénédictines du voisinage, dont il racheta peu à peu les biens. Durant le XIII[e] siècle, il devint maître par ses acquisitions de toute la région avoisinante, et à ce domaine s'ajoutèrent de riches possessions à Sienne, Asciano, Grosseto, Massa Marittima, et jusqu'à San Gimignano, où le chapître de San Felice avait témoigné aux Cisterciens la plus violente hostilité.

Autour de San Galgano même s'était créée une bourgade fortifiée ayant ses coutumes propres (3). Les moines dirigeaient, en même temps que leurs constructions personnelles, celles de l'hôpital de Santa Maria della Scala et de la cathédrale de Sienne (4); ils fournissaient à la république des trésoriers (5);

(1) Tel est du moins le récit de Libanori, et l'ordre de Citeaux a toujours revendiqué Galgano comme un de ses saints. Quoi qu'il en soit, les Cisterciens lui succédèrent et prirent possession de ses reliques sur le Monte Siepi immédiatement après sa mort.

(2) Libanori, ouvr. cité.

(3) Cartulaire, vol. I, f° 149 v°, 1281, 9 août, *Secundum modum et cursum castri sancti Galgani.*

(4) En 1259, *Fra Vernaccio*, *Fra Melano* et *Fra Mario* de San Galgano apparaissent dans les documents relatifs au dôme, publiés par Milanesi, *Documenti per la storia dell'arte Senese* (Sienne, Porri, 1854, in-8°, 3 vol.), tome I. — Pour Santa Maria della Scala, voir Libanori, *Vita di San Galgano*. Sienne, 1615, in-8°, p. 157.

(5) Parmi les *Camerlingues de Biccherna* de la république, figurent plusieurs moines de San Galgano. Voir à ce sujet l'intéressante étude de M. A. Geffroy sur les couvertures peintes de leurs registres,

à leur ordre d'illustres abbés, à l'Eglise des évêques et des saints (1).

Cette prospérité déclina à la fin du XIVe siècle; les abbés commendataires apparurent au XVe; et, à partir du pontificat de Jules II, ils se succédèrent sans interruption. Ils consommèrent promptement la ruine de l'abbaye; à la fin du XVIe siècle, l'un d'eux, Vitelli, vendait les plombs du toit de l'église (2). Peu après, San Galgano se releva un instant: Ughelli, qui y était entré comme novice, y fut élu abbé en 1630; après lui, la décadence recommença: au temps de son noviciat, il y avait 80 moines; sous Innocent X il y en eut de quatre à six; à la fin du XVIIIe siècle dix. — Les bâtiments, faute d'entretien, s'écroulaient alors; il pleuvait dans l'église, et l'on officiait dans la sacristie (3); les cultures étaient abandonnées, les aqueducs dès

où figure le portrait du premier d'entre eux: *Tablettes inédites de la Biccherna et de la Gabella de Sienne. Mélanges de l'Ecole française de Rome*, 1882, p. 405. Les camerlingues pris parmi les moines sont les suivants: *Ugo* [*Aczolini, di Siena*], c'est sans doute celui qui figure au cartulaire comme cellerier du 1er février 1249 au 15 avril 1253; il avait dû acquérir dans ces fonctions l'expérience de l'administration financière. Il était encore camerlingue en 1261. De 1271 à 1279, le cartulaire mentionne D. Ugo Buonferri et un autre Ugo, — D. Bartolomeus de Alexis en 1278. Il fut abbé de 1306 à 1309. — D. Nicolaus en 1329. Il y eut plusieurs moines de ce nom à cette époque. — D. Mattheus en 1336. Le cartulaire mentionne de 1292 à 1295 Mattheus quondam Ildini, et le 20 février 1308 D. Mattheus de Senis. En 1344 Leonardus. En 1345 D. Fracesco Vannucci.

(1) Les abbés Talento et Martino, visiteurs de l'ordre au début du XIVe siècle; l'abbé Placidio, réformateur de l'abbaye de Settimo près Florence; Davide Patrizzi, évêque de Soana; Galgano, évêque de Volterra; les bienheureux Forese, noble siennois; Giacomo da Montieri, et Raineri da Belforte, tous trois abbés de San Galgano.

(2) Voir sur Vitelli, le P. Ub. Benvoglienti cité par Gigli, *Diario Senese*, II, 598 et 604.

(3) Voir Targioni-Tozzetti, *Viaggi*, t. III, pp. 17-20. — P. Ugurgeri cité par Benvoglienti ap. Gigli, II, 598, et Repetti, *Dizionario geografico storico della Toscana*, I, p. 14, col. 1.

longtemps engorgés et crevés; les fièvres avaient repris possession de la contrée, et le bourg, dépeuplé par le fléau, avait disparu. La suppression des ordres monastiques au moment de la conquête française dispersa les derniers religieux, en en 1816 le cardinal Ferroni, dernier abbé commendataire, démolit une partie des ruines et installa une ferme dans ce qui subsistait de l'abbaye.

Ces débris devinrent depuis lors propriété privée. Ils sont aujourd'hui classés parmi les monuments nationaux et appartiennent au marquis Ippolito Niccolini de Florence, député au parlement Italien. Mais, malgré la sauvegarde de l'Etat et l'intérêt que leur porte un propriétaire éclairé, ils sont menacés d'une disparition prochaine: les murs crevassés croulent de toutes parts.

La description et l'étude graphique détaillée du monument seront l'objet d'un chapitre du travail d'ensemble que j'achève sur les origines de l'architecture gothique en Italie (1).

Je laisserai donc ici complètement de côté l'étude archéologique du monument, et les détails historiques tirés du cartulaire feront presque tous les frais de la présente étude (2).

II. — *Description du Cartulaire.* — Le Cartulaire de San Galgano se compose de trois énormes volumes in-folio cotés autrefois A. B. C. et numérotés aujourd'hui 1, 2 et 3.

Ils sont écrits sur parchemin, reliés entre ais de bois, et

(1) Bien que cet intéressant sujet soit effleuré dans quelques monographies en cours de publication dans une revue étrangère, les nombreux documents que j'ai de longue date et personnellement recueillis me permettront de donner sous peu une étude qui paraîtra, je l'espère, sérieuse et entièrement nouvelle sur ce point important et, on peut le dire, inédit de l'histoire de l'art.

(2) C'est un devoir pour moi de témoigner ici ma reconnaissance à M. A. Lisini, directeur des archives de Sienne, et à M. l'archiviste Bandini-Piccolomini, dont l'obligeance m'a facilité toutes ces recherches.

comprenaient en tout 1429 feuillets numérotés; il en manque aujourd'hui 27 (1).

En tête de chaque volume existe en outre un répertoire contemporain sur feuillets non numérotés. Le tome Ier conservait de plus, clouée sur la face postérieure de la reliure, une table contenant les noms des terres signalées dans les actes: *Sancti Galgani. De Chiuslino. De Papena. De Sancto Gymignano. De Castiglione Piscarie. De Rosia. De Partibus citra Monasterium. De Fruosine.* Une bande de papier annexée au même volume contient en douze vers de langue vulgaire l'histoire de l'abbaye, et date probablement du XVe siècle:

Con molti doni e grandissimi tesori
Prelati e conti cola larga mano
Hedificavano quei gran lavori
A honore di Dio e di Santo Galgano
Per l'onor fatto a' Gallerani
Sì ci lassaro i poderi d'Asciano
Cortesia, lume e specchio d'ogni honore
Questo comite ne fatto di buon core
Di questo luogo furo sempre defensori
Qui da Chiusdino e qui da Monticiano
Ma que da Ilei tanti nominati
Nostri benefattori grandi sempre sono.

(1) Le tome I avait 488 feuillets, dont dix manquent; le tome II 455, dont un blanc; il en a perdu sept; sept numéros de la pagination figurent en double; le tome III 480 feuilles, dont dix ont disparu. Le répertoire a 22 feuillets dans le tome I; 26 dans le tome II et 30 dans le tome III. Ceux du I et du III portent ce titre: *In nomine Domini amen. Hec est tabula et alfabetum registri instrumentorum, pertinentium ad Monasterium Sancti Galgani.* Celui du II est ainsi conçu: *In nomine Domini; amen. Hec est tabula et alfabetum registri instrumentorum ad Monasterium Sancti Galgani pertinentium, prout inferius denotatur.* Les lettres qui désignent chaque volume sont inscrites au premier et au dernier feuillet.

Les 19 notaires de Sienne qui ont exécuté ces volumes ont authentiqué chaque cahier par un certificat de collation sur les originaux et d'insinuation à la *curia del placito*, et chaque feuille par un signe dessiné en marge, à cheval sur deux feuillets (1). L'ordre dans lequel les chartes sont copiées est complètement arbitraire; cependant, un certain nombre de pièces relatives à une même affaire ont parfois été recopiées à la suite les unes des autres: c'est sans doute que les notaires les ont trouvées réunies en liasses.

Les pièces se composent de chartes, privilèges, donations, achats, échanges, testaments et actes de procédure. Elles se rapportent toutes aux biens de San Galgano et sont datées de 1141 au 14 avril 1320.

Quelques-unes seulement sont antérieures au XIII[e] siècle; encore ne se rapportent-elles presque jamais à San Galgano, mais à l'abbaye de Serena dont notre abbaye avait acquis les biens (2).

(1) Le tome I est écrit de 1320 à 1322 par neuf notaires: Johannes olim Ugolini; Gellus olim Naccii; Franciscus Guidarelli; Incontrus olim Mini; Dominicus condam Nini; Jacobus ser Buondi; Jacobus Memmi; Vannes Ranerii; Angelus Lotti. — Le tome II est exécuté de 1319 à 1322 de la main des quinze notaires suivants: Jacobus filius Memmi pictoris; Franciscus Guidarelli; Andreas Bindi; Incontrus Mini; Gellus olim Nuccii; Franciscus Baldi; Johannes Ugolini; Franciscus Bandini; Jacobus olim Chesis Peruczi; Dominicus Vivi; Michael vocatus Chele, olim Cacciaguerre; Jacobus ser Buondi; Bartolomeus ser Nerii Conoscentis; Meus olim Riccii; Vannes olim Bartolini. — Sept seulement ont collaboré au tome III: ce sont: Incontrus Mini; Jacobus Memmi; Michael Cacciaguerre; Gellus olim Nuccii; Franciscus Guidarelli; Johannes Ugolini: Franciscus Bandini. — Angelo di Lotto seul n'a pas reproduit son signe à cheval sur les deux marges intérieures des copies.

(2) L'abbaye de Serena, dont il ne subsiste plus trace, appartenait aux Bénédictins. Le cartulaire de San Galgano renferme deux chartes de 1147 pour cette abbaye et plusieurs autres, dont il résulte qu'elle avait en 1216 (31 août) trois moines, un prêtre et un convers; en 1220

III. — *Les débuts de l'abbaye d'après le Cartulaire.* — La plus ancienne pièce concernant San Galgano est une charte du 23 avril 1196, par laquelle *Mateldina quondam Ugolini et derelicta Guidaldorii* donne une terre à l'abbaye. Cette charte a trait à la construction de la première église sur la colline ; c'est une chapelle ronde qui subsiste encore aujourd'hui ; l'on voit qu'à cette date elle n'était pas encore achevée: *ecclesie beati S. Galgani que constructa est et hedificatur in podium de monte Scebbio, super flumine Mersis* (1).

Nous savons par le Cartulaire qu'un cloître existait auprès de cette chapelle (2). Peu d'années après cette première construction, l'abbaye, ayant reçu des terres au pied de la colline, on commença à y élever les somptueux bâtiments dont il ne subsiste que des ruines. Cette situation était plus conforme aux règles adoptées par les Cisterciens qui, pour donner à leurs cultures des champs fertiles, et pour assainir par des travaux d'art

(8 janvier), cinq moines; en 1223 (4 février), un abbé, quatre moines et six convers. Elle était alors en litige avec San Galgano. En 1240 (21 avril), deux moines et cinq convers; en 1241, un abbé, trois moines et trois convers; en 1245 également; Serena vendit alors ses terres de Frosini à San Galgano pour payer ses dettes; en 1253 enfin (1[er] avril), quatre moines figurent au chapitre; d'autres sont absents. Après l'anéantissement de Serena, la légende de San Galgano attribua aux moines de cette abbaye la destruction de l'ermitage du saint, suivie de châtiments miraculeux. C'est cette version qu'a illustrée Giovanni di Paolo dans son tableau du musée de Sienne (fin du XV[e] siècle). Au XIV[e] il semble qu'elle n'était pas encore inventée: dans la légende de San Galgano de la bibliothèque Chigi, les dévastateurs ne sont pas nommés. Libanori donne le dernier état de la légende.

(1) Cart., vol. II, f° 272 v°. Cette charte est publiée par Ughelli et Gigli avec de nombreuses erreurs de lecture: par exemple la substitution de *VIIII kal. martii* à *VIII kal. madii*, soit une erreur de deux mois, qui change le millésime, puisque l'année commence le 25 mars.

(2) Cart., vol. II, f° 234, 1262, 24 juillet: « actum in claustro ecclesie rotunde S. Galgani de monte, supra prefatum monasterium ».

les régions malsaines, ont toujours recherché des fonds de vallées, le plus souvent insalubres (1).

En 1206, le monastère ne portait pas encore le titre d'abbaye : *Bonus*, qui le dirigeait, s'intitulait simplement *rector ecclesie beati Sancti Galgani*. Jonglinus, dans les *Notitiae Abbatiarum Ordinis Cisterciensis* (2), le qualifie de français, et une chronique reproduite par Libanori, historien de San Galgano, contient ce paragraphe : " In monte Sepio, Bono gallo primo hic abbate mandante per monachos Cistercienses sacellum S. Galgani, serviturae (sic) mirabilis maxima expensa pecunia perficitur anno D. M · C · L · XXXV " (3). La date de l'achevement de la chapelle et la qualité d'abbé donnée à Bonus sont en désaccord, on l'a vu, avec les documents authentiques.

Quant à la nationalité française de Bonus, elle n'a rien que de vraisemblable, les moines de San Galgano étant venus de Casamari, et ceux de Casamari étant en grande partie venus de France. L'architecture de ces deux abbayes appartient à une école française, comme je le démontrerai ailleurs.

En 1214, San Galgano avait le titre d'abbaye ; c'est vers cette époque que commencèrent les travaux de la nouvelle construction. Sur cette construction, le cartulaire nous donne une foule de détails précis que n'ont soupçonnés aucun des historiens qui ont voulu assigner une date à l'édifice. Ceux-ci se sont ac-

(1) Voir à ce sujet la lettre de Fastredus, abbé de Clairvaux, citée par M. d'Arbois de Jubainville (*Etude sur l'état intérieur des abbayes cisterciennes au XIIe siècle*). « Les saints Pères nos prédécesseurs cherchaient » dit-il « des vallées profondes et humides pour bâtir des monastères, afin que les moines fussent toujours mal portants, et qu'ayant toujours la mort devant les yeux, ils ne pussent vivre en sécurité ».

(2) Jonglinus, *Notitiae abbatiarum O. C.*, p. 83 : « Bonus mon. Clarae Vallis ex ejusdem eremi priore electus anno 1180 profuit usque ad anno 1202 ». Il est à remarquer que la date d'élection est fausse, San Galgano n'ayant été fondé qu'en 1181.

(3) Libanori, *Vita del glorioso San Galgano*, p. 126.

cordés à donner la date de 1248, d'après une inscription du XVII[e] siècle, et ont supposé que le bienheureux abbé Ranerio da Belforte aurait dirigé la construction. Ce sont là des assertions gratuites autant qu'erronées.

IV. — *L'œuvre et les architectes.* — Les documents relatifs à la construction sont compris entre les années 1218 et 1300. Jusqu'en 1276, l'œuvre était sous la direction d'un moine désigné sous le nom d'*operarius;* à cette époque il fut remplacé par un convers qui porte généralement le titre de *magister operis lapidum* et parfois celui d'*operarius;* en 1279, il lui est adjoint un second *operarius.*

Les deux titres peuvent se traduire par maître de l'œuvre; mais, s'il n'est pas douteux que le *magister operis lapidum* soit un architecte, nous voyons par les comptes de la cathédrale de Sienne qu'il peut en être différemment de l'*operarius.* Directeur de la construction ou *opera*, il administre les biens qui y sont affectés, fait le devis, décide du plan, des dimensions, des détails de distribution et de décoration de l'édifice, puis passe marché avec des artistes et ouvriers pour l'exécution. Il n'était pas indispensable que cet emploi fût rempli par un artiste. De nos jours, le titre d'*operario* désigne simplement, en Italie, le chef d'un conseil de fabrique.

Mais il est infiniment probable que les premiers *operarii* de San Galgano construisaient eux-mêmes. Dans un centre aussi restreint, la distinction d'attributions eût été une complication superflue; d'autre part, le style de l'édifice, différent de tout ce qui se faisait alors dans la contrée, mais identique à celui des abbayes cisterciennes de la province de Rome, prouve que les artistes étaient bien des moines venus de Casamari et de Fossanova. De plus, les repentirs et les reprises de la construction répondent parfaitement aux changements d'*operarii* que le cartulaire nous fait connaître.

La date du commencement des travaux coïncidant avec celle de l'achèvement de l'église de Casamari, et l'église de San Galgano étant identique à celle-ci, il est tout aussi probable que le premier maître de l'œuvre de San Galgano avait travaillé à la construction de la maison-mère.

Le cartulaire de Casamari est malheureusement perdu, et aucun autre document ne nous renseigne sur les artistes auxquels nous devons cette magnifique abbaye.

Malgré cette lacune, il est possible de déterminer l'école à laquelle ils s'étaient formés. L'abbaye de Fossanova, dont l'église consacrée en 1208 est le modèle de celle de Casamari et probablement l'un des trois ou quatre premiers monuments gothiques élevés en Italie, possédait un *studium artium*, où les moines des autres abbayes allaient s'instruire dans toutes les sciences. Cette université monastique, qui semble avoir été le pendant du collège des Bernardins de Paris, existait dès avant 1249, comme en fait foi un accord conclu cette année-là avec l'abbaye de Valvisciolo pour la pension des dix moines étudiants qu'elle devait y entretenir (1). On étudiait là les sciences qui, sous le nom d'*arts*, étaient divisées en deux classes: le *trivium* et le *quadrivium* Cette dernière comprenant la géométrie, fut peut-être en très-grande faveur à Fossanova : l'influence de l'école de Fossanova en matière d'architecture est indéniable : tout d'abord cette abbaye est le centre de la première école gothique d'Italie, d'origine toute française; ensuite, les architectes qui jusqu'au XIVe siècle gardèrent le style très-particulier de cette

(1) Sur le Collège des Bernardins voir, pour l'histoire, d'Arbois de Jubainville, *Etude sur l'état intérieur des abbayes cisterciennes au XIIe siècle*, et, pour l'archéologie, Alb. Le Noir, *Statistique monumentale de Paris.*

école étaient généralement de Piperno, ville aux portes de laquelle est situé Fossanova (1).

Les *operarii* (2) dont le cartulaire de San Galgano nous donne la liste sont au nombre de six. Tous sont des moines cisterciens.

Donnus Johannes de 1218 à 1227. En 1229 il ne s'occupait plus de la construction de l'abbaye, mais des moulins. *Donnus Petrus* en 1228 et 1229. *Donnus Simon* en 1239. *Donnus Ildinus* on 1271, 1272 et 1273. *Frater Ugolinus* (Fra Ugolino di Maffeo), *conversus*, *magister operis lapidum* de 1276 à 1294, et probablement au encore commencement du XIVᵉ siècle. *Frater Petrus* en 1278. Un maître charpentier, *Frater Matheus*, *magister operis lignaminis*, apparaît en 1281. Celui-ci s'occupait, de même que l'*operarius* Johannes, de la construction des moulins et de tous les travaux d'art qu'elle entraînait. Voici maintenant les mentions du cartulaire qui peuvent servir à dater les diverses parties de l'abbaye. En 1218, achat de bois par l'architecte. — En 1220, un porche existait à l'entrée de l'abbaye. En 1223, celui de la maréchalerie était élevé, et l'abbaye

(1) L'église de San Lorenzo d'Amaseno possède un riche pupitre de marbre portant cette inscription: *Ave Maria, gratia plena. In nomine Domini, amen. Anno nativitatis ejusdem · M· CC LXXXXI · indict. IIII · mense aprilis, pontificatus domni Nicolai pape · IIII · anno IIII · opus hujus ecclesie et istius pulpiti completum fuit per magistros Petrum Gullihari de Piperno et Morisium ac Jacobum filios ejus, quorum anime requiescant in pace amen.* Cette inscription vient d'être publiée de la façon la plus incorrecte. Sur le linteau de l'église de l'Assomption à Terracine, qui semble de la même date ou un peu plus récente, on lit une autre inscription inédite: *Magister Andreas de Piperno me fecit.* Ces artistes semblent avoir exécuté des travaux secondaires dans d'autres monuments. L'abbé *Babosius de Piperno* qui a signé, le portail de la cathédrale de Naples, et plusieurs tombeaux du XVᵉ siècle avaient pu recevoir les leçons des derniers maîtres de cette école.

(2) Toutes les références qui concernent la construction, seront données dans l'étude archéologique.

était designée sous le nom d' " abbatia nova ". En 1229, le 18 juillet, première mention de la salle capitulaire, appelée " parlatorium ". Le 8 novembre, un acte est passé dans le chantier des tailleurs de pierre " in loco ubi actantur lapides operis ". C'est cette année qu'on trouve la première mention de l'infirmerie des moines et de celle des pauvres. Le cloître était alors en construction, et clos par une palissade, et la cellule de l'abbé était bâtie; le local de l'agence " domus operis " mentionné le 7 novembre, pouvait n'être qu'une partie des bâtiments non encore livrée à l'usage de la communauté. L'infirmerie des laïques, mentionnée en 1230, doit être la même que celle dite des pauvres. En 1234, le 27 avril on passe un acte sur le terre-plein du four à chaux: " in platea fornacis ", et, le 25 mars 1236, près de l'ancien four à chaux " apud fornacem veterem ". En 1238, mention du " porticus " de la cellule abbatiale prouvant qu'il s'agit bien de celle dont les restes subsistent.

Les travaux semblent s'être alors ralentis; en revanche les moines construisaient des moulins. — Le 2 décembre 1244, il est fait mention de la porte du cloître; le 18 décembre 1245, de celle de l'église; mais ce ne pouvait être le portail de la façade: on n'en était alors qu'au transept. En effet, le 4 août 1255, maître Ranerio del fu Radicondolfo, dans un testament fait à San Galgano même, lègue cent livres à l'œuvre pour la construction d'une des chapelles de l'église. Il prévoit toutefois le cas où ce legs ne serait pas exécutable, et prescrit d'employer en ce cas la somme, soit dans la construction du dortoir et du cloître, soit en livres pour la communauté et autres objets utiles. Il est à remarquer que, se trouvant sur les lieux mêmes, il ne pouvait ignorer l'état exact des travaux. En 1256 (8 juin), mention du " parlatorium quod est juxta claustrum ". C'est la salle du chapître; le cloître, encore mentionné en 1261, doit avoir été terminé vers cette époque. En 1288, le samedi 13 mars,

l'œuvre reçut de Cola del fu Guido de Sienne, demeurant à Massa, 40 livres pour la construction d'un autel auprès duquel une inscription devait rappeler le bienfaiteur.

L'architecte Fra Ugolino di Maffeo se montra plus actif que ses devanciers. Il reçut, acheta, vendit, échangea plus de terres qu'aucun d'eux. Ces terres achetées par les architectes sont souvent des carrières. En 1289, Fra Ugolino achetait des bœufs, sans doute pour le transport des matériaux. En 1294 et 1296, il fit d'importants achats de bois à couper, pour les charpentes. Mais la construction n'était pas encore achevée; car, le 2 août 1306, Pigro del fu Signoretto de Monticiano lègua à l'œuvre de l'église sa mule, son mulet, et partie de ses biens.

Les détails qui concernent les revenus de l'œuvre et leur gestion se placent naturellement plus loin, au chapitre de l'administration.

V. — *Organisation intérieure.* — L'organisation intérieure différait peu de celle que M. d'Arbois de Jubainville a étudiée pour l'abbaye de Clairvaux au XII[e] siècle. L'abbé de la maison mère devait ratifier les élections abbatiales et les actes les plus importants de l'administration (1). Les dignitaires étaient l'abbé, le prieur, le sous-prieur, trois celleriers qualifiés de *major* — *medianus*, *mezanus*, *medicinus* ou *mediocris* et *minor*. Ce dernier semble remplir un rôle très-inférieur, tandis que le second figure dans les actes aussi souvent que son chef. Il semble avoir été préposé à la cuisine (2), le chantre, le portier, le sacristain, l'hospitalier, l'infirmier; le *fantesis* ou chef des serviteurs, et

(1) Voir Arch. Vatic., Reg. Joh. XXII. R. V. 91, MMXXIII ./. MMCCXXIX et Arch. de Sienne, Cart. de San Galgano, t. III, ff. 181, 227 et 228.

(2) 1300, 2 nov.: « Cellerario minori l. IV · ut faciat ex eis unam pitanciam conventui prefati monasterii et ut fiat commemoratio pro anima sua ». Cart., vol. III, f° 9.

sans doute le curé, car il existait dès 1218 une cure dépendante de l'abbaye et dont le bâtiment était précédé d'un porche (1). L'abbé, les deux premiers celleriers et le portier avaient leurs cellules (2). — Enfin, aux époques où l'on construisait, l'*operarius* s'ajoute à ces fonctionnaires. Toutes ces fonctions étaient remplies par des moines, sauf la dernière, qui pouvait être confiée à un convers si des connaissances techniques le rendaient plus apte à la remplir. Tels étaient les fonctionnaires qui gouvernaient l'abbaye. Des moines médecins, notaires, artistes et artisans les secondaient et leur obéissaient. Tous les moines, et eux seuls, avaient voix à l'assemblée du chapître dont le consentement était requis pour tous les actes d'administration, et qui investissait de pouvoirs plus ou moins étendus un ou plusieurs mandataires de l'abbaye dans chacune de ses affaires. Ces mandataires répondaient indifféremment aux noms de *syndicus*, *procurator* et *yconomus*. Ils étaient généralement choisis parmi les moines, mais souvent aussi parmi les convers et les laïques. Une fois seulement, l'abbaye se fait représenter par une femme (3). Le couvent comprenait les moines, les convers, et les oblats ou *arrenduti*. Il y avait aussi des serviteurs laïques et peut-être des serfs. L'existence de ces derniers est un fait assez curieux et contraire à la règle cistercienne; il n'en est pas moins vrai qu'en 1234 San Galgano affranchit une famille demeurant à Frosini (4), et qu'en 1254 le convers fra Compagno s'intitule *manumissus monasterii* (5). Mais il serait assez naturel de supposer pour le premier cas que l'abbaye se trouvait posséder des

(1) Cart., vol. I, f° 313 v°, et col. III, f° 9.

(2) Voir Cart., vol. I, ff. 316 et 351; vol. III, ff. 65 v°, 67 v°, 70 v°, 142 v°, 312 et 371.

(3) 1294; 1er juin « Donna Fiore quondam Prencatzi recipiens nomine monasterii ». Cart., vol. III, f° 45.

(4) Cart., vol. III, f° 330.

(5) 1254; 22 avril, Cart., vol. III.

serfs parce qu'ils faisaient partie d'un domaine récemment acquis, et qu'elle les aurait aussitôt libérés; et pour le second que *manumissus* est pris dans le sens assez fréquent de " fondé de pouvoirs ", qui s'applique très-bien au cas dont il s'agit.

Il était interdit aux abbayes cisterciennes de posséder des prieurés. Elles n'en eurent en France que peu avant la Révolution. Mais San Galgano dérogea à la règle dès le XIII[e] siècle: en 1275, le 29 juillet, on posait la première pierre de la chapelle de celui de Squillino, sis à Asciano, et que l'abbaye reçut de la munificence de Sigherio de' Galeranni, le 10 juin 1286 (1). Un autre prieuré appelé Santa Margareta ou San Galganello fut fondé aux portes de Sienne quelques années plus tard. Son oratoire est mentionné le 19 mai 1292; il reçoit des legs le 20 août 1298 et le 8 mai 1303, et une donation le 5 mai 1311. Ces dons sont faits pour la construction, et pour achats de calices, chalumeau, chandeliers, parements d'autel et ornements. Les restes de ce prieuré subsistent (2). — Il s'y trouvait un sous-prieur à la date du 8 mars 1309; on ne saurait dire s'il existait au-dessus de lui un prieur, autre que celui de l'abbaye. — Le prieuré d'Asciano avait ses prieurs, et l'on n'y voit pas mention d'autres dignitaires.

Toutes les charges qui viennent d'être énumérées, à part quelquefois celle d'*operarius*, et la charge temporaire de *syndicus*, étaient remplies par des moines.

Les fonctionnaires appelés *grangiers* (*grancerius* ou *major grancie*) étaient un contraire toujours des convers. Ils remplissaient les mêmes fonctions que les *maîtres de granges* de Citeaux et Clairvaux, mais avec des attributions plus étendues. Le moine qui, sous le titre de *grangier*, centralisait la direction de

(1) Cart., vol. II, ff. 375 v° et 418.
(2) Cart., vol. III, ff. 37 et suiv., 467, 472 v° et suiv.

toutes les exploitations agricoles de ces abbayes n'existait pas à San Galgano.

L'abbaye possédait neuf granges, à Colle près San Gimignano dans le Val d'Elsa; à Gesseri, Mollano, Sant'Andrea près Grosseto, Ticiano (Monticiano), Valloria, Vignalis, et Villanova. Le nom de Valloria rappelle la grande abbaye cistercienne de Valloire en Picardie.

Un acte du 18 juillet 1310 est passé dans la grange de saint André près de Grosseto " in refectorio et cucina dicti loci ". Il semble que les deux services aient été réunis en une seule pièce. Les granges avaient des oratoires et étaient des réductions plus ou moins sommaires du plan des abbayes.

Des convers résidaient aussi dans les nombreux moulins de l'abbaye, mais n'avaient pas de titre spécial (1).

Chacun des services confiés aux fonctionnaires qui viennent d'être énumérés avait son patrimoine distinct, administré par le dignitaire qui y était préposé, et le droit de recevoir et d'aliéner si le chapitre l'y autorisait. On va voir, à propos des biens de l'abbaye, comment fonctionnait cette savante organisation.

VI. — *Administration et nature des biens.* — Les biens pouvaient être la propriété spéciale de chaque service de l'abbaye; les legs se font non seulement à l'œuvre, comme nous l'avons vu, mais à la porte des pauvres, et aux trois infirmeries, auxquelles Ranerio del fu Radicondolo légue 100 livres le 4 août 1255, à charge d'un achat de moutons qui appartiendront pour un tiers à chacune d'elles; un autre legs est fait au cellerier inférieur pour subvenir à une pitance annuelle, un autre est fait à l'office (*fantasca*), un autre à la cure.

La grange de Villanova appartenait à l'œuvre; tous ses re-

(1) « Rainerius conversus qui nunc moreris in molendino quod vocatur Palatium, positum in flumine Merse, prope Orgia ». 1272, 18 février.

venus y étaient affectés, et c'est l'architecte fra Ugolino di Maffeo qui en était le grangier (1).

C'est au prieur qu'il incombait de répartir les fonds entre les divers services: le testament de Ranerio en donne plusieurs fois la preuve.

La division des services était si bien établie, que les administrateurs passaient parfois des contrats entre eux par actes authentiques. Le 31 janvier 1285, Fra Agostino, *sindicus* du monastère pour tout ce qui touche aux bois et domaines de Frosini, vend par acte notarié à Fra Ugolino, convers, tout le bois et toutes les herbes de 8 pièces de terre et de bois situées aux lieux dits Scopa, Maschile, et Collastore, pour y couper l'herbe et le bois à titre d'usufruitier pour dix ans moyennant 24 livres de Sienne (2).

De même, le 6 février 1273, Gratia, recteur de l'église de San Martino, que l'abbaye avait acquise en 1254, voulant acheter une cloche pour son église, vend une pièce de terre à Rinforzato di Paganello, qui, après avoir été l'homme d'affaires de San Galgano plus de 30 ans, était devenu oblat en 1267, et était alors convers (3).

Nous voyons encore le 6 septembre 1302 le cellerier Nonno Matteo faire un contrat de vente avec l'oblat Afflitto di Crono del fu Orlandino de Scandaleone, citoyen de Chiusdino (4).

Les choses se passaient à peu près de même à Clairvaux: « En 1215, dit M. d'Arbois de Jubainville, un échange se fait entre le portier et les celleriers de l'abbaye, par la volonté de l'abbé et le conseil des anciens. Le portier cède aux celleriers

(1) « Frater Ugolinus magister operis lapidum stans pro majori apud granciam de Villanova, que grancia supposita est dicto operi ».
(2) Cart., vol. III, f° 40.
(3) Cart., vol. III, ff. 210 v° et 211.
(4) Cart., vol. III, f° 101 v°.

toutes les vignes, toutes les terres et tous les près dépendant de son office, à charge toutefois, par les celleriers, de lui fournir chaque année le foin nécessaire pour la nourriture d'un cheval. Il leur abandonne aussi la paille de ses moulins. En compensation, les celleriers lui cèdent le moulin de Moreins et tous ses produits, sauf la paille (1).

Les moines pouvaient recevoir individuellement: nous voyons un legs fait à l'un d'eux pour l'achat d'une peau, probablement de parchemin, et un legs avec substitution à un médecin (2) qualifié d'oblat et ailleurs de convers.

Il y avait dans une certaine mesure communauté de biens entre les abbayes cisterciennes. M. d'Arbois de Jubainville a montré comment elles étaient tenues de se prêter de l'argent au besoin, et le Cartulaire de San Galgano mentionne un trésorier général de l'ordre: " Donnus Ugo major ordinis cisterciensis camerarius " (3).

L'abbaye était co-propriétaire d'une grande quantité de biens meubles et immeubles indivis. — Dans les meubles, il y avait non seulement indivision entre les divers services, comme pour le troupeau de moutons commun aux trois infirmeries (4), mais aussi entre l'abbaye et les particuliers: nous voyons le 5 septembre 1310 les héritiers de Giacomo de Galerannis constituer procureur pour la liquidation à opérer avec San Galgano, qui possédait des chevaux en commun avec le dit Giacomo (5). Le

(1) D'Arbois de Jubainville, ouvr. cité, p. 208.

(2) 1288; 13 mars. Testament de Cola di Guido: legs à fra Giovanni médecin et oblat d'un bien de la valeur de 200 l. qu'il devra laisser à un fidéicommissaire qu'il instituera lui-même à sa mort, c'était un moyen d'éluder la règle qui voulait que le couvent héritât de l'oblat.

(3) 1258; 2 décembre.

(4) Cart., vol. I, f° 246 v°.

(5) Cart., vol. II.

maître maçon Fra Ugolino di Maffeo, grangier de Villanova, pratiquait le même système pour ses bœufs: le 10 juillet 1289, il achète pour 22 livres de Paganello del fu Orlandino de Frosini la moitié indivise de trois bœufs; Matteo del fu Saracino de Traciano, habitant de Frosini, Micho et Bindo ses fils, et Garandesca sa femme se constituent débiteurs solidaires au nom d'Ugolino, qui les leur prête pour labourer par moitié avec lui sur le domaine de l'abbaye à Frosini (1).

Pour les terres et surtout pour les moulins, San Galgano pratiquait encore l'indivision. La raison en était que les statuts du chapître général de Citeaux limitaient les acquisitions immobilières et proscrivaient l'exploitation des moulins (2). Les moulins furent cependant l'une des principales sources de revenus de l'abbaye. Son premier privilège, donné le 15 octobre 1208 par Hildebrand, évêque de Volterra, comprend la permission de construire des acqueducs pour moulins dans toute l'étendue du diocèse (3). Le 12 juin 1216, Pagano, successeur d'Hildebrand, renouvelle cette concession (4). Et de fait, San Galgano eut des moulins dans tout le diocèse et au-delà. Les actes qui s'y rapportent sont innombrables, ils détaillent leur nombre, la manière dont on les construisait, les conventions entre les co-propriétaires et les nombreux procès auxquels ces moulins donnaient lieu. L'abbaye en avait en commun avec l'évêque de Volterra, la commune de San Gimignano, l'œuvre de la cathédrale de Sienne, la paroisse San Giovanni de Monticiano et

(1) Cart., vol. III, f° 410 v°.

(2) Voir d'Arbois de Jubainville, ouvr. cité, p. 279: « La Charte de Charité, dit-il, interdit aux monastères la possession des églises, des villages, des serfs, des fours et des moulins banaux; ...... La défense d'acquérir des moulins qui ne seraient pas destinés à l'usage des moines est renouvelée par un statut de 1157 ».

(3) Voir Ughelli et cartulaire, vol. II.

(4) Voir Ughelli et cartulaire, vol. I, f° 329.

des particuliers. Les constructions se faisaient à frais communs sous la direction de l'architecte Nonno Giovanni et du maître charpentier Fra Matteo, qui choisissaient les emplacements, achetaient les terres, sources, servitudes, et faisaient tous les travaux d'art nécessaires " pro molendinis et gualcheriis et steccbariis et goris et faitibus et steccharellis et appodiamentis et toratoriis et aliis rebus ". Il est aussi question des maisons et aqueducs (1). L'entretien se faisait à frais communs, à la requête de l'un ou l'autre des co-propriétaires, dont un contrat détaillé réglait les droits. Il subsiste aux portes de San Gimignano un moulin qui, s'il n'est pas de ceux élevés par San Galgano en 1278, 1281 et 1282, en est contemporain, et a donné lieu à force travaux d'art; un aqueduc dont la grande arche forme une porte monumentale à la cour du moulin y amène l'eau de la colline qui, sur le parcours, alimente une fontaine-lavoir.

Les moulins communs à San Galgano et à la commune de San Gimignano furent l'objet des contestations les plus vives de la part du chapitre de San Felice. Le 4 mars 1278, nous voyons le prieur Ugolino, recevant une sommation, déclarer qu'il ne l'entend pas, tenter d'arracher l'acte des mains du notaire, en refuser copie, et prendre la fuite. Trois ans après, le 29 novembre, a lieu une dénonciation de nouvel œuvre (2), et le 14 décembre, le vicaire de l'église de Florence est obligé de menacer d'excommunication le prieur s'il ne cesse les hostilités (3). — En 1290, le chapître intentait aux moines un procès pour homicide prémédité sur la personne de Rainero di Corneto, et confisquait leur *tenuta* ou *podere* appelé *Villa Castelli*; le pape Nicolas IV faisait procéder le 26 octobre à une enquête, et les moines étaient reconnus innocents. Le samedi 14 novembre, était

(1) Cart., vol. I, ff. 135 v° à 134 v°, et 258 v°; vol. II, f° 145 v°.
(2) Cart., vol. I, f° 146 v°.
(8) Cart., vol. I, ff. 132 v° à 134 v°.

rendue une ordonnance de remise en possession, suivie d'un acte exécutoire en date du 10 mars 1291 (1).

Le 11 avril suivant, les travaux reprennent: une dénonciation de nouvel œuvre fut faite " sollemniter et audacter, jactu trium capillorum " pour une estacade construite sous les moulins; elle nous a conservé le nom de l'entrepreneur Baldo di Porcello et de ses ouvriers (2).

L'abbaye de San Galgano contrevenait peut-être à la Charte de Charité en possédant des serfs et le village qui l'environnait; mais ces points ne sont pas certains; la charte défendait aussi la possession des fours banaux, et rien ne dit que le local appelé en 1245 *domus clibani* (3) servît à d'autres qu'aux religieux; mais où ceux-ci contrevenaient formellement à la règle, c'était en possédant des églises: les 7 et 8 septembre 1252, l'abbaye avait acquis celles de San Fabiano e San Sebastiano de Papena, de Santa Maria e San Pietro de Scapignano, de San Giacomo e San Cristoforo de Greppina, et de San Martino de Vespro (4). Les abbayes cisterciennes de Fossanova, de Casamari et de San Martino al Cimino possédaient du reste à la même époque de nombreuses églises.

Les autres immeubles de l'abbaye consistaient en usines, maisons, carrières, vignes et terres à blé.

Pendant que les domaines de San Galgano s'accroissaient, les paroisses et abbayes voisines, auxquelles les dons étaient loin d'affluer de la même manière, et qui étaient beaucoup moins bien administrées, dépérissaient. San Galgano achetait leurs biens: ainsi en 1245, 1265 et 1282 des acquisitions importantes sont

(1) Cart., vol. I, ff. 90 v° et 91.
(2) Cart., vol. I, f° 256 v°.
(3) Cart., vol. I, f° 387.
(4) Cart., vol. III, f° 177.

faites dans la paroisse San Giovanni de Monticiano (1); en 1245, San Galgano achète à l'abbaye de Serena toutes ses terres sises à Frosini (2); en 1288 les moulins et les bois de celle de San Martino di Torri (3); en 1254 les églises de Papena, Scapignano, Grepina et Vespro (4).

C'était généralement l'emprunt usuraire qui ruinait ces divers établissements. Nous lisons, par exemple, ce cri de détresse dans l'acte de vente à San Galgano de la moitié d'un moulin de la paroisse San Giovanni de Monticiano: " Cum plebes sancti Johannis de Monte mole debitorum nimium gravaretur, et ipsorum *debitorum moles bona ipsius ecclesie tanquam ferrum rubigo consumeret*, *propter voraginem usurarum, que vigilant sine aliquo temporis intervallo*, nec haberet ecclesia ipsa unde in rebus mobilibus ipsa melius possit solvi.... " (5).

Cet expédient ne réussit pas à rétablir le budget de la paroisse: le 2 juillet 1265, le recteur et ses paroissiens, *necessitate coacti* (6), faisaient une nouvelle vente. Et le 10 avril 1282, aliénant de nouvelles terres, le curé commence ainsi l'acte de vente: " Plebanus de Monti, necessitate coactus, scilicet pro emendo frumentum et bladum pro me et familiaribus meis.... " (7).

L'abbaye San Martino de Turri, elle aussi, le 10 mai 1288, se dit ruinée *voragine usurarum* (8).

De sages prescriptions protégeaient au contraire les abbayes cisterciennes contre les conséquences ruineuses des emprunts usuraires, et celles-là ne semblent avoir été assez bien observées à

(1) Cart., vol. III, ff. 416-417.
(2) Cart., vol. III, f° 114 v°.
(3) Cart., vol. II, ff. 125 et suiv.
(4) Cart., vol. III, f° 177.
(5) Cart., vol. III, ff. 360 et 361.
(6) Cart., vol. III, f° 416 v°.
(7) Cart., vol. III, f° 417.
(8) Cart., vol. III, f° 419.

San Galgano. Nous voyons toutefois à la date du 30 octobre 1282 Fra Ugolino di Maffeo rembourser un emprunt usuraire à Bartolomeo del fu Giovanni di Chiusdino (1).

Nous voyons aussi, le 11 avril 1289, le grand cellerier Nonno Andrea chargé de recevoir de Bindo de Sienne, fils de Sigherio, de Galerannis, un dépôt de 5000 florins, et de demander l'autorisation de l'employer au paiement des dettes de l'abbaye (2). Le 29 janvier 1292, Nonno Matteo del fu Ildino rend à Ciampolo di Messer Giacomo del fu Sigherio de Galerannis et à Futtio di Messer Picciolo, chevaliers, héritiers de Bindo del fu Messer Sigherio, la somme de 1450 deniers de Florence, reste des 1250 florins d'or empruntés par le cellerier Andrea (3).

Un document plus curieux est daté du 26 janvier 1296: c'est le reçu donné par Lando del fu Vitale di Piero Monačhello, de la paroisse de San Marco da Sienne, à Fra Ugolino di Maffeo de 60 livres de Sienne, à-compte d'une somme de cent livres par lui promises pour le gain réalisé par les moines de San Galgano avec l'argent du dit Lando (4). Le 29 avril suivant, il délivrait au même moine, représentant cette fois Paganello del fu Orlandino, un reçu d'une somme de 600 livres promise à Donna Cecilia, sa grand-mère (5).

Ces pièces établissent péremptoirement que les moines de San Galgano faisaient la banque. Du moins Ugolino eut-il recours à cette ressource au moment où il terminait rapidement l'œuvre de l'église.

Il lui fallut, à la même époque, vendre des terres de sa grange de Villanova, ou du moins les faire vendre, car cette opération

(1) Cart., vol. III, ff. 401 à 420.
(2) Cart., vol. III, f° 490 v°.
(3) Cart., vol. III, f° 391.
(4) Cart., vol. III, f° 417 v°.
(5) Cart., vol. III, ff. 410 à 420.

excédait ses pouvoirs: le 4 octobre 1283, Nonno Guido, grand cellerier, y procéda à une importante aliénation de terres. Le père abbé de Casamari, Angelo, fut témoin de cet acte pour y donner son autorisation (1).

En 1259, San Galgano traversa une période critique; Alexandre IV accorda alors à l'abbaye une exemption perpétuelle de dîmes (2), au sujet du mobilier; le cartulaire ne donne guère d'autres renseignements que ceux qu'on vient de voir. Il nous apprend seulement que l'infirmerie reçut le 22 août 1295 un legs de Cambio del fu Paganello de Sienne, et celle des pauvres, le 2 novembre 1300, un legs de 18 livres de Manno del fu Alberto da Monticiano pour achat de literies comprenant matelas, couvertures, oreillers et descentes de lits (3), et il consigne le legs d'une bibliothèque de droit dont il sera question plus loin.

Il ne dit rien du trésor: celui-ci dut se constituer un peu plus tard, lorsque les bâtiments furent terminés. Et de fait, ce qui nous en reste appartient au XIV[e] siècle. L'hôpital de Sienne possède un très-beau reliquaire d'argent repoussé, en forme de pavillon octogone avec faces à arcatures contenant des bas-reliefs, et toit en poivrière. Il renferme le chef de San Galgano. M. Alessandro Lisini, directeur des archives de la province de Sienne, prépare une notice sur cet intéressant objet.

(1) Cart., vol. III, ff. 360-361.

(2) Archives Vaticanes, Registre 25, f° 238 v°, n° 16: « Abbati et conventui monasterii Sancti Galgani, Cisterciensis ordinis, Vulterrane diocesis. Cum monasterium vestrum, sicut accepimus, propter varios et diversos eventus sit non modicum in temporalibus diminutum, nos volentes ipsum et vos ex hoc prosequi speciali gratia et favore, quod de terris et vineis quas propriis manibus vel sumptibus colitis aut sic coletis in posterum, nulli teneamini solvere decimas, seu quodlibet aliud nomine decimarum, vobis auctoritate presentium indulgemus. Nulli nostre concessionis, etc. Dat. Anagnie, X kalendas februarii, anno sexto ».

(3) Cart., vol. III, f° 343 : « Firmamenta lectorum; idest materitia, culcitras, cuscinos et strata pro infirmis ».

Un second reliquaire absolument inédit et très-beau existe à Frosini dans la villa de M. le marquis Niccolini: il se compose d'un tableau à deux faces surmonté d'un gâble aigu et reposant sur un pied à tige hexagone munie d'un nœud. Le pied s'évase en forme de quatrefeuille aigu et repose sur quatre lions. Le pied et les rampants du toit, ornés de crètes à crochets délicats, sont en bronze doré orné d'émaux champlevés opaques bleu et rouge brique. — Le corps du reliquaire est en lames d'argent assemblées sur une âme de bois; ses deux petites faces sont ornées d'arcatures; les angles sont garnis de contreforts à clochetons aigus; les grandes faces sont occupées par des médaillons circulaires évidés contenant diverses reliques et fermés par des lentilles de cristal serties de cercles de vermeil ornés de moulures et de billettes. Entre ces cercles sont rapportés des losanges d'argent décorés de têtes d'anges en émail; au bas de chacune de ces grandes faces se déroulent les scènes de la vie de San Galgano, également en émail. Tous ces émaux sont translucides sur fond délicatement modelé au ciseau; le vert émeraude, le pourpre foncé et le pourpre clair font presque tous les frais des figures qui se détachent sur un fond d'outremer foncé.

Les médaillons circulaires juxtaposés sur les grandes faces rappellent les fenestrages de marbre des églises des Trois Fontaines à Rome et de Saint François à Bologne, cette dernière à-peu-près de même date que le reliquaire. Ses pignons aigus, ses clochetons, ses moulures à denticules rappellent les parties de la cathédrale de Sienne élevées au XIV[e] siècle.

Un beau calice émaillé de travail analogue a été vendu par le cardinal Ferroni, dernier abbé commendataire, et l'on ne sait ce qu'il est devenu. Le même abbé a fait fondre plusieurs autres pièces.

L'abbaye possédait plusieurs beaux retables peints; l'un a

été décrit au XVII[e] siècle, par le P. Libanori dans une vie de San Galgano (1) trois autres sont au musée de Sienne. Deux sont dûs à Giovanni di Paolo; le plus grand offre une vue de l'abbaye, dans le fond du panneau, qui figure le bienheureux abbé Ranerio da Belforte, et une curieuse représentation de la légende du saint, selon la forme qu'elle avait prise au quinzième siècle.

Il est intéressant de rapprocher celle-ci des figures des deux reliquaires. Une partie de ces œuvres d'art a pu être exécutée dans l'abbaye. San Galgano ne semble pas avoir possédé une université monastique comme Fossanova, et il ne semble pas qu'on y ait fait des cours de droit comme à Casamari; mais les sciences, arts et métiers y étaient pourtant en honneur.

VII. — *Sciences, arts et métiers.* — M. d'Arbois de Jubainville a constaté à plusieurs reprises l'éloignement des moines de Citeaux et Clairvaux pour l'étude de la médecine et pour celle du droit (2). Le cartulaire de San Galgano permet de faire une constatation diamétralement opposée: l'extension donnée au service de l'infirmerie et les nombreux procès que soutenait l'abbaye sont des raisons suffisantes pour que le droit et la médecine y aient été en honneur. Le premier médecin qui paraisse au cartulaire est fra Giovanni del fu Buonadote, convers, qui était en même temps savetier du monastère. Ce cumul ne nuisait ni à son prestige ni à son activité ni à ses succès. Il apparaît dans une foule d'actes. Le 13 mars 1288, un de ses clients, Cola di Guido, lui légua une propriété qui dut lui être achetée pour la somme de 200 livres. Pour qu'il pût en disposer à son tour par testament, le testateur eut l'ingénieuse idée d'instituer un fidéicommissaire, mais sans le nommer: ce sera celui que

(1) *Vita del glorioso San Galgano.* Ce tableau était alors sur l'autel de la sacristie.

(2) Voir notamment pp. 63 et 81.

désignera frère Jean qui devra lui succéder de par la volonté du premier testateur. Le religieux médecin est ici qualifié d'oblat: dans des actes antérieurs et postérieurs, il est appelé convers (1). En 1255, le 13 juin, un moine du nom d'Ugolinus est qualifié de *medichus*. La même année, l'abbaye possédait un second médecin, Albertus, celui-là ayant titre de moine.

Le bienheureux Ranerio da Belforte, abbé de San Galgano, s'était illustré dans la médecine avant de se faire moine. En 1228, il s'intitulait encore, en tête d'une charte, *Ranerius fisicus, abbas*. C'est de ce titre qu'Uberto Benvoglienti, historien de l'abbaye, a fait *Raineri Fisco*. Le droit pouvait être étudié à fond à San Galgano. Le cartulaire ne contient que deux mentions des livres de l'abbaye. La première, du 7 août, 1255 est un legs de Ranerio del fu Radicondolfo pour achat de livres à la communauté; la seconde est le legs d'une bibliothèque complète de jurisconsulte, par le testament de Bonaiuta del fu Pepone, citoyen de Sienne, en date du 24 juillet 1262. L'estimation de la valeur des ouvrages suit leurs titres; en voici la liste:

Un *Corpus Juris* complet, en caractères nouveaux, avec notes d'Accurse, valant 25 livres de menus derniers de Sienne. Le *Digestum vetus* annoté par Azon et Accurse, valant 20 livres; le *Digestum novum*, avec glose, d'Accurse, en écriture nouvelle, même valeur; l'*Infortiatum* et les *Tres Partes*, en un volume, *cum apparatu Domni Ugilini*, même valeur; *Les Authentiques avec les trois livres du Code* en un volume, valant 10 livres; *Institutiones cum apparatu Accursi*, 3. l.; *Unus codex de veteri littera cum apparatu Aczonis et aliis bonis et utilibus closis*, 18. l.; *Firma Aczonis super Codice et Institutionibus specialiter edita*, 18. l.; *Libellus Domni Roffredi de Benevento cum summa Accursi super Autenticum*, *et cum questionibus Acso-*

(1) Cart., vol. III, fº 250.

nis et domnorum Pilei et Guarnerii, atque broccardis Aczonis necnon aliis libellis, closis et rationibus in unius volumine libri, 15. l.; *Corpus juris Canonici, quod est decretorum liber*, 12. l.; *Liber decretalium novarum*, 10. l. (1). En 1271, nous voyons le frère Bentivennis qualifié de *legisperitus*. Des moines investis du titre de notaires ont rédigé et authentiqué certains des actes de l'abbaye, et y ont mentionnés parfois leur double qualité: *Ego Bartholomeus notarius quondam Bonaventure, frater supradicti monasterii predictis omnibus interfui, et ut supra continetur, rogatus scripsi et publicavi* (2).

Et Ego Butaus condam Omusci de Augubio, nunc alio nomine frater Lucas dictus, prefati monachus monasterii, predictis omnibus presens existens et de mandato ejusdem domni abbatis subscripsi et autenticavi notarius publicus (3). A côté des professions libérales, un plus grand nombre de convers et d'oblats se livraient aux travaux manuels de l'agriculture et de l'industrie. La première était, on le sait, le but principal de l'institut cistercien. On a vu son organisation. Les occupations industrielles comprenaient la métallurgie et la meunerie.

De la métallurgie, le cartulaire ne dit presque rien: il mentionne, on l'a vu, le bâtiment de la maréchalerie précédé d'un porche. Il mentionne aussi l'entrée à San Galgano, en qualité d'oblat, du forgeron Giovanni, du lieu dit *Saxa*, au bas du Monte

(1) Cart., vol. II, f° 284. Il est à remarquer également qu'à Casamari la partie la plus remarquable de la bibliothèque est une collection d'incunables des décrétales, qui paraissent avoir été souvent lus, d'après les annotations manuscrites ajoutées sur les gardes. Un moine de Clairmarais près Saint-Omer fit en 1584, à Casamari, un cours sur les Clémentines, et en consigna le souvenir sur une garde du recueil: « Hoc Clementinarum volumen diligenter legit Fr Antonius Panesius Flander, religiosus Beate Marie de Claromarisco, cum ageret in monasterio Casaemarii 1584. Panesius Watinus ».

(2) 1289, 11 avril. Cart., vol. II, f° 391.

(3) 1291, 23 mai. Cart., vol. III, f° 298 v°.

Siepi, à la date du 14 avril 1301. Etant marié, il dut se faire autoriser par sa femme et par l'évêque de Volterra.

Les ruines d'un établissement métallurgique existent à une centaine de mètres au-dessous de l'abbaye, du côté du sud-ouest, non loin de la Merse. Un aqueduc à demi engorgé y amène encore l'eau qui s'y répand parmi les briques et les scories.

Targioni Tozzetti, au tome III de ses *Voyages*, page 19, donne au sujet de cette industrie des moines de San Galgano la citation suivante: " Giovanni Guidi seniore, nel suo trattato legale *De Mineralibus*, pag. 12, dice: *Consuluit Fed. de Senis in Consilio 207 pro Fratribus S. Galgani, qui venam ferri trahebant ex insula Ilvae, et illam eorum artificiis redigebant in ferrum purum, quod licite facerent, et non dicerentur negotiari, et non tenerentur ad solutionem gabellae* " (1).

VIII. — *Renseignements étrangers à l'abbaye contenus dans le Çartulaire.* — Outre ces renseignements, qui tous concernent l'abbaye, le cartulaire de San Galgano nous en fournit d'intéressants sur l'histoire de toute la région. Dans les testaments faits en faveur de l'abbaye, se trouvent aussi des legs à d'autres établissements religieux, qui nous donnent souvent des dates de constructions d'édifices.

L'œuvre du dôme de Sienne est l'objet de legs de la part de Ristoro del fu Ranuccio, qui lui laissa 5 sols le 22 août 1253 (2); de Mino del fu Herrigo di Giliotto del'Incontri, dont elle reçut 10 livres par testament du 20 août 1298 (3); en 1259, le 9

(1) *Viaggi*, t. III, p. 19. On a dit aussi que les moines de San Galgano battaient monnaie, cette affirmation semble dénuée de preuve: on a trouvé auprès de l'abbaye de petites médailles de bronze à l'effigie du saint; mais ce devaient être des souvenirs de pélerinage, comme les plombs de Notre-Dame de Boulogne, dont le musée de Cluny conserve une si curieuse collection.

(2) Cart., vol. II.

(3) Cart., vol. III, f° 467.

du même mois, elle avait reçu 10 sols à remettre aux artistes qui y travaillaient à l'autel de la Vierge. On trouve dans le cartulaire de nombreuses mentions des hôpitaux de Sienne. Entre autres, à la date du 11 mars 1213: « hospitalis quod noviter est hedificatum extra portam S. Mauricii » (1).

L'hôpital de Sienne cède le 28 mars 1220 à San Galgano des maisons et des églises.

Le 20 août 1298, Mino del fu Herrigo di Guillotto de' Incontri fait un legs au même établissement pour l'achat d'un ostensoir (2).

Des ornements d'autel sont donnés aussi à l'église S[t] Donat de Sienne (aujourd'hui San Donato in San Michele) par le testament de Cola di Guido, daté du 13 mars 1288. Il lègue en même temps 50 livres pour la restauration (*pro reactatione*) de l'église S[t] Michel (3).

Les Carmes de Sienne reçoivent une donation de 50 livres pour l'œuvre de leur église le 29 février 1290, de la part de « Paganello de Jamincordo » (4). Les « fratres heremitani de porta archus » reçoivent le 20 août 1298 un legs de « Minus quondam Herrigi Giolitti de Incontris, pro construenda ecclesia » (5). C'est l'église S[t] Augustin qui subsiste près de la *porta de' tufi*, et qui conserve, en effet, des traces d'architecture de cette date.

D'autres renseignements concernent nombre d'églises de la province: Burnicciolo del fu Gianni, citoyen de Grosseto et corse de naissance, fait le 2 décembre 1303 un legs de 5 livres de deniers Siennois « hoperi S. Marie que fit penes canonicam Gros-

(1) Cart., vol. I, f° 279 v°.
(2) Cart., vol. III, f° 467.
(3) Cart., vol. III, f° 250.
(4) Cart., vol. II.
(5) Cart., vol. III, f° 467.

setanam (1). D'autres documents concernant San Cerbonio de Massa, des 17 et 23 juin 1255, nous donnent le nom de son *operarius*, Buonincontro, choisi comme arbitre par San Galgano au sujet de contestations relatives à une maison sise à Chiusdino (2).

En 1288, le testament de Cola di Guido, daté du 13 mars, contient plusieurs dispositions en faveur de cette église, et des détails intéressants sur son mobilier:

" Operii S. Cerbonii de Massa pro opere ipsius ecclesie .C. libras denariorum dicte monete (Senensis). Item volo et dari jubeo et relinquo de meis bonis pro anima mea, pro fornimento altaris Sancte Marie ad onorem suum et etiam sanctorum ad quorum onorem ego feci fieri tabulam que est ante ipsum altare, libras centum denariorum. Item volo et dari jubeo de meis bonis eidem ecclesie S. Cerbonii pro uno bono antifonario nocturno faciendo pro dicta ecclesia quinquaginta libras denariorum ". Les autres églises de Massa bénéficient en vertu du même acte de libéralités analogues: " Item volo et dari jubeo et relinquo de meis bonis pro anima operi ecclesie Fratrum Minorum de Massa pro ipso opere ducentas libras denariorum dicte monete. Item volo et dari jubeo et relinquo eidem ecclesie S. Francisci pro fornimento unius altaris ipsius ecclesie libras centum denariorum.

L'église San Pietro e Santa Chiara de Massa reçoit un don de garnitures d'autel; les religieuses de San Spandeo de la même ville 10 livres pour la construction d'une citerne et 20 pour garniture d'autel; l'hôpital de Massa un autel, des lits, etc.; les églises de Valaspera et de San Bartolomeo, dépendantes de Massa, des garnitures d'autel; enfin, dix livres sont léguées

(1) Cart., vol. III.
(2) Cart., vol. III, ff. 187-188.

" Sancto Laurentio de Mutini in adjutorium domus ejusdem ecclesie faciende " (1).

Les églises de Monticiano figurent le 2 novembre 1300 dans le testament de *Mannus quondam Alberti*, citoyen de cette ville, enterré à San Galgano : il lègue 100 sols à l'œuvre de la collégiale Santa Maria ; il lègue aux chanoines, à l'hôpital des pauvres, aux Augustins 12 livres ; ces derniers les emploieront pour l'œuvre de leur église (2).

La paroisse reçoit le 25 juin 1231 un legs de Marco del fu Orlando di Belladuno da Frosini (3).

L'œuvre de l'église des Frères Mineurs 20 sous le 2 août 1306, dans le testament de Pignis olim Signoretti de Monticiano.

A Camporeggio, Mino del fu Herrigo di Giliotto de Incontris fonde, par son testament du 20 août 1298, une chapelle que les Frères Prêcheurs y devront élever, et qui sera dédiée à S[t] Ambroise.

A Castiglione della Pescaria, le 4 août 1281, l'œuvre de l'église San Niccolò reçoit un legs de garniture d'autel ; l'œuvre de l'église San Francesco et les frères franciscains 10 livres de menus deniers pisans (4).

La paroisse de Ripamarancia, aujourd'hui Pomarance, dans le Val de Cecina, fut, le 11 novembre 1289, l'objet d'un legs de 40 deniers de Marchus olim Beneventi Francischi de Ripamarancia : le testateur stipule que la somme sera employée à faire exécuter une image de la Vierge, peinte avec les figures qui plairont au peintre, et abritée sous un auvent *in frontispicio plebis dicti castri*, *super gramias eiusdem plebis*. Un legs

(1) Cart., vol. III, f° 250.
(2) Cart., vol. II, f° 9.
(3) Cart., vol. III, f° 348 v°.
(4) Cart., vol. III, f° 462 v°.

semblable est fait à l'église Sant'Angelo de la même localité (1).

Pietro del fu Ranuccio laisse le 9 août 6 sols pour la construction projetée d'une léproserie à Reinole: " Infectis de Reinole in opere infirmarie eorum VI S. si inceperint eam ".

La collégiale de Saltennano, dans le Val d'Arbia, reçoit par le même testament 20 sous payables lorsqu'elle se sera acheté une cloche (2).

Le procès-verbal de la pose de la première pierre de l'église du prieuré d'Asciano, pierre marquée d'une croix, est transcrit dans le cartulaire (3).

Le cartulaire de San Galgano ne fournit pas moins de renseignements à l'histoire des personnes et des mœurs qu'à celle des monuments du pays: il serait trop long de citer toutes les pièces curieuses à cet égard. Notons seulement un acte du 4 décembre 1256, par lequel les gens de Frosini approuvent l'aliénation à San Galgano de la *Silva Marchese* et qui contient la liste complète de leurs noms (3), un contrat du 2 mai 1251 réglant des conventions de mitoyenneté au sujet de maisons sises à Sienne (4); et surtout le testament de Giacomo del fu Aniglerio, banquier siennois, qui, le 21 juin 1259, institue l'abbé de San Galgano son exécuteur testamentaire, avec charge de faire les restitutions qu'il jugera justes aux personnes qu'il estime avoir le plus dûrement exploitées: *a quibus extorsi et habui usuras et inlicita lucra* (5). Il donne la liste des noms et des sommes qu'il se rappelle, et parmi lesquels figurent ceux de ses associés et deux autres noms italiens; tous les autres noms sont ceux de localités et d'établissements religieux situés en

(1) Cart., vol. II, f° 141.
(2) Cart.. vol. III.
(3) Cart., vol. III.
(4) Cart., vol. II.
(5) Cart., vol. I, f° 181.

France. C'est en France en effet, et autour de Paris où il était probablement établi, que Giacomo avait exercé son commerce; le livre des comptes de la société financière était resté en France, et devait être consulté pour l'exécution du testament: *et in libro societatis mee qui est in Francia*, dit le testateur. Il est évident que, s'il choisit l'abbé de San Galgano pour exécuter ces restitutions, c'est à cause des relations fréquentes et intimes que celui-ci avait nécessairement avec la France. — Je vais donner la liste des noms fournis par ce curieux document en proposant des identifications que rend parfois très-problématiques l'altération des noms français traduits en latin par un Italien et transcrits par un ou deux autres Italiens, et quelquefois en abrégé:

Parrochie Sancti Frosini de Lagño . . . . *cc. libras tornensium.*
Item parrochie Sancti Salvatoris de Lagño . . *c. lbr. torn.*
Item parrochie Sancti Poli de Lagniu . . . . . *c. lbr. torn.*
Item parrochie Madalene prope Lagn. . . . . . *xxv. lbr. torn.*
Item Cestro de Lagn. . . . . *xxv. lbr. torn.*
Item parrochie Sancti Laurentii . . . . *xxv. lbr. torn.*
Item parrochie Montis Veran. . . . . *lxx. lbr. torn.*
Item ville dicte Cissino . . . . *l. lbr. torn.*
Item parrochie Ciandiferro (?) . . . . *l. lbr. torn.*
Item Monterin. . . . . *l. lbr. torn.*

Il serait peut-être hardi d'identifier *Mons Veran* avec Montferrand, *Cissino* avec Cysoing ou Cesson, *Ciandiferro* avec Caufry ou Caufier, Monterin avec Monterrein. Quant à la localité désignée par l'abréviation *Lagño* ou *Lagnin*, il serait assez vraisemblable d'y voir Lagny (Oise ou Seine et Marne), plusieurs des localités désignées plus bas étant du voisinage. Le reste de la liste est plus intelligible:

Item villis de Contio (Conty) *et di Goberna* (Gouvernes) . . . . *c. libras tornensium.*
Item Ciantaro (Le Chantier, le Chantereau, Chantore, Chantru ou Chantau). . . . . . . *l. lbr. torn.*
Item ville Nove Sancti Donisii (Villeneuve Saint-Denis) . . . . *xxv. lbr. torn.*

Item ville Totii (Toisy) . . . . *c. lbr. torn.*
Item ville Gornaie (Gournay). . - . . . . *l. lbr. torn.*
Item ville Dicelle (Celle, Celles, La Celle ou Cellé) . . . . *l. lbr. torn.*
Item ville Ferrerie (La Ferrière ou Ferrière) . *l. lbr. torn.*
Item ville Mongiaie (Montgé) . . . . *l. lbr. torn.*
Item ville Alpino . . . . *xxv. lbr. torn.*
Item ville Tornante (Tournan) . . . . *l. lbr. torn.*
Item ville Ciampagnino (Champagny ?) . . . . . *xxv. lbr. torn.*
Item ville Faverie (Favières ou La Favière). . *xxv lbr. torn.*
Item ville dicte Nusillo grande (Noisy le Grand). *xxv. lbr. torn.*
Item ville Camgni (Chagny, Chauny ou Cagny). *xxv. lbr. torn.*
Item abbati Sancti Fero de Melza (Saint Faron de Meaux) . . . . *c. lbr. torn.*
Item Ugolino Rustichini . . . . *xxx. lbr. torn.*
Item Ragonesi et Scadacollo civibus et mercatoribus Senensibus . . . . *xxx. lbr. torn.*
Item Martino Aniglerii et filiis Lonardi de Lantis et filiis Orlandi Magistri sociis meis. . *lx. lbr. torn.*

Il lègue en outre 700 livres de Sienne, y compris la dot de sa mère, à sa fille Jacoppina ou, à son défaut, aux pauvres.

J'ai cru qu'il ne serait pas inutile d'extraire ces quelques notes d'un cartulaire important, qui, jusqu'ici, n'avait été consulté que bien superficiellement, même par Ughelli.

Les listes d'abbés données jusqu'à ce jour ne répondant que fort imparfaitement aux renseignements fournis par le cartulaire, je crois bien faire de terminer cette étude par une liste des noms d'abbés et autres dignitaires qui figurent dans ces trois registres. En regard de la liste des abbés, on trouvera celles qu'avaient établies les précédents historiens de l'abbaye.

Je serais heureux si, par cette étude sommaire, j'avais pu appeler l'attention sur le rôle important que jouèrent dans la civilisation des pays étrangers les moines français qui, du XII[e] au XIV[e] siècle, se répandirent de Citeaux et Clairvaux dans le monde entier.

IX. Liste des dignitaires de l'abbaye de San Galgano, d'après le cartulaire.

1°. Abbés.

Liste de Benvoglienti.	Liste de Jonglinus.	Mentions du cartulaire.
	Bonus 1180-1202	Bonus, rector ecclesie beati Sancti Galgani 1206; 23 décembre.
	Jacobus 1215	
Giovanni 1214-1230	Johannes 1223	Johannes 1214, 10 mai.
		Petrus 1228, 15 août.
		Johannes 1229, 27 octobre.
Pavolo 1231-1236.		Paulus 1223, 10 mars, à 1236, 31 octobre.
Forello 1243.		
Forese 1244-1249.	Forensis de Forensibus Senensis ex abbate de Septimo 1237-1245	Forensis 1238. 12 mars, à 1250, 14 février.
Buoninsegna 1252-1255		Buoninsegna 1252, 2 février, à 1255, 13 juin.
Niccolo 1256.		Niccolaus 1256, 18 juillet.
Pietro 1257		Petrus 1257, 8 juin, à 1258, 10 janvier.
Galgano 1258.		Galganus 1258, 23 octobre.
Buoninsegna 1260		Buoninsegna 1260, 23 septembre.
Forese 1260.		
Galgano 1261.		Galganus 1261, 2 juillet, à 1281, 2 mai.
Guinigi 1282		Guiniscius 1282, 30 août, à 1283, 30 septembre.
Niccolo 1284.		Niccolaus 1285, 16 janvier.
B° Rainieri Fisco 1288.	Rainieri da Belforte, 1260-1272.	Ranerius fisicus 1288, 26 octobre, à 1296, 9 mai.
Ranieri 1292		
Gratia 1296	Gartias 1296.	Gratia 1296, 21 juin.
Ranieri 1297-1299		Ranerius 1298, 6 mars, 21 octobre, 10 novembre.
		Niccolaus olim Guidonis Masii 1305, 2 et 27 septembre.
Bartolomeo degli Alessi di Siena 1306-1308.		Bartolomeus de Alexis 1307, 21 janvier.
Francesco da Pistoja 1309		Franciscus de Pistorio 1309, 6 mars à 1310.
	Talenus, visitator Ordinis in Italia 1320-1321	Talentus 1316, 11 septembre et 12 octobre.
Ranieri 1316		Ranerius 1317, 22 janvier.
Martino 1321	Martinus, visitator Ordinis 1321-1325	Martinus 1321, 23 décembre.
		Angelus 1229 (Arch. Vat. Reg. 91, ep. 2023).

2° **Prieurs de S. Galgano.** = Galgano 1205, 18 décembre. — Aldus 1216, 30 juin. — Deodatus 1218, 1er décembre; 1226, 11 janvier. — David 1223, 1er août; 1224, 10 février. — Ildebrandus 1223, 20 septembre; 1224, 13 février. — Raynaldus 1227, 29 avril; 1228, 13 octobre. — Forensis 1235, 3 février; 1236, 11 juin. — Bonninsegna 1241, 28 janvier. — Galgano 1254, 14 août. — Magnus 1254, 30 novembre. — Bartolomeus 1256, 18 juin. — Galgano 1260, 23 septembre. — Andreas 1264, 14 mai. — Ubaldus 1271, 17 mai. — Nicolaus 1278, 4 mars; 1281, 2 mai. — Bartolomeus 1285, 16 janvier. — Restorus 1288, 16 décembre. — Andreas 1289, 11 avril. — Thomas 1293, 21 novembre. — Restorus 1298, 21 octobre — Palmerius 1301, 22 novembre. — Jeronimus 1307, 16, 22, 24, 26 février.

3° **Sous-prieurs.** = Johannes 1214, 31 janvier. — Raynaldus 1224, 10 février; 1229, 18 juin. — Petrus 1229, 6 octobre. — Johannes 1230, 4 novembre. — Boninsegna 1235, 2 février. — Petrus 1244, 28 janvier. — Ildinus 1264, 15 mai; 1265, 15 mars. — Ildibrandinus ou Aldebrandinus 1270, 28 février, 16 juillet et 6 août. — Riccardus 1271, 17 mai; 1274, 8 et 9 septembre. — Bartolomeus 1279, 4 mars; 1281, 2 mai. — Johannes, 1307, 16 février. — Guillelmus 1309, 6 mars.

4° **Grands Celleriers.** = Jacobus 1232, 12 juin. — Petrus Senensis 1233, 25 avril. — Matheus 1235, 7 octobre. — Ranerius 1256, 18 juillet. — Jacobus 1238, 31 janvier. — Matheus 1239. — Bartolomeus de Alexis, 1288, 10 mai. — Petrus de Vignione 1291, 23 juin; 1292, 6 mars. — Ristorus 1296, 2 septembre. — Albertus 1298, 20 novembre. — Gregorius 1306, 16 juillet. — Philippus 1306, 2 septembre.

5° **Celleriers moyens.** = Petrus 1225, 29 janvier. — Clarus 1227, 29 avril. — Brunus 1236, 25 février. — Petrus 1238, 24 octobre. — Bruuus 1251, 10 février. — Ildinus Gilii 1254, 2 février; 1262, 1er octobre. — Gregorius 1259, 12 février et 24 mai. — Franciscbus 1271, 13 février et 8 mars. — Ildinus 1272. 23 mai. — Francischus 1274, 1er juin. — Accorsus 1276, 12 mai; 1277, 30 décembre.

6° **Celleriers non qualifiés.** = Paulus 1221, 24 septembre. — Benenatus, cellerarius conventus, 1229, 18 juin. — Forensis 1234, 21 février. Petrus 1232, 28 mai. — Matheus 1236, 11 décembre. — Raynaldus 1240, 21 avril. — Ambrosius 1243, 18 septembre. — Simon 1244, 28 janvier. — Raynaldus 1251, 31 septembre. — Ugo 1248 1er février; 1253, 1er avril. — Ildibrandiuus Gilii 1257, 7 juillet. — Gregorius 1269, 8 fé-

vrier. — Johannes 1271, 5 avril. — Petrus 1278, 31 mars. — Ranerius 1285, 10 mai; 1285, 10 mars. — Andreas 1289, 25 août. — Petrus 1299, 29 septembre. — Matheus 1302, 6 septembre. — Jacobus 1320, 13 avril.

7° **Operarii.** = Johannes 1218 à 1227. — Petrus 1228, 1229. — Simon 1239. — Ildinus 1271, 1262, 1273. — Frater Ugulinus Maffei, conversus, magister operis lapidum 1276 à 1294. — Frater Petrus 1278.

8° **Autres charges.** = *Portiarius:* Andreas 1227, 29 avril; 1229, 18 juin. — *Sacristanus* ou *Sacresta:* Benedictus 1227, 29 avril. — *Infirmarius:* Leonardus 1227, 29 avril. — *Hospitalarius:* Palese 1227, 29 avril. — *Cantor:* Johannes 1227, 29 avril.

9° **Prieurs de prieurés.** = *Prieuré de Squillino*, district d'Asciano (diocèse d'Arezzo): Palmerius 1304, 25 février, et 1305, 22 mars. — Albertus 1308, 22 mai. — Ambrosius 1319, 26 février, et 1320, 17 septembre. — *Prieuré de Sainte Marguerite:* Angelus, subprior, 1309, 8 mars.

10° **Grangiers.** = *S. Andreas de Grosseto:* Ventura olim de Berignano, archipresbiter de colle S. Andree, 1278, 5 mai. — Guielmus, grancerius collis S. Andree de Grosseto, 1297, 1er janvier, et 1301, 20 novembre. — Guido 1311, 6 juillet. — *Frosini:* Ugolinus de Vespero 1304, 20 mai. — *Gesseri:* Johannes 1277. — *Mollano:* Johannes 1282, 6 et 8 février. — *Papena:* Junta 1258, 27 décembre; 1281, 4 décembre. — Johannes 1282, 10 février. — *Ticiano* ou *Tichiano:* Laurentius 1271, 2 et 3 mai; 1272, 1er février. — Guielmus 1291, 5 mars. — Petrus Pisanus, avant le 26 novembre 1298. — *Valloria:* Junta 1268, 6 septembre. — Johannes 1276, 25 décembre. — Ugolinus de Vespero 1309, 8 janvier. — *Vignalis:* Jacobus quondam Ugolini de Monza, de 1289, 25 septembre, à 1311, 31 juillet. — Ugolinus de Vespero 1198, 2 août. — Robertus 1306, 26 août. — Buonamichus de Colle vallis Else 1307, du 15 au 24 janvier; 1311, 31 juillet. — *Villanova:* Salvus 1250, 30 avril. — Richomannus 1265, 10 avril et 1273, 3 avril. — Ugolinus, de 1278, 27 mai, à 1306, 1er mars. — Accursus 1315, 11 septembre. — Petrus 1317, 20 janvier.

11° **Meunier.** = 1271, 24 février. « Ranerius conversus, qui nunc moraris in molendino quod vocatur *palatium*, posito in flumine Merse, prope Orgia ».

C. Enlart.

UNE NOUVELLE INSCRIPTION DE TROESMIS (IGLITZA).

Depuis un quart de siècle, l'attention du monde savant a été attirée sur la région voisine des bouches du Danube, en particulier sur la Dobroudja. Constituée par un groupe de collines, dont quelques sommets dépassent 300 et même 400 mètres, bornée à l'est par la mer Noire, à l'ouest et au nord par le lit déjà multiple du grand fleuve et par les nombreux marécages au milieu desquels il serpente, la Dobroudja est très nettement délimitée vers le sud par une dépression de 60 à 80 mètres d'altitude, qui relie Rassova et Cernavoda sur le Danube à Kustendje sur la mer Noire (1). Les premières explorations scientifiques eurent lieu d'une part sur la côte, autour de Kustendje, l'antique Tomes, d'autre part sur la rive droite du Danube entre Silistrie, autrefois Durostorum, et le delta (2). Pendant les dix dernières années, les découvertes archéologiques et épigraphiques se sont multipliées, non plus seulement le long du fleuve et sur

(1) Elisée Reclus, *L'Europe méridionale*, p. 209.

(2) Voir: Mercklin, *Archaeologische Zeitung*, VIII, 1850, p. 139-141. — Robert, *Mémoires de l'Académie de Metz*, vol. 39, ann. 1857-1858, p 377 et suiv. — J. Duband, *Bulletin de la Société archéologique de Sens*, 1858, p. 120. — Et surtout: L. Renier, *Comptes rendus de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres*, nouv. série, t. I, 1865, p. 263-305. — G. Boissière, *Rapport sur une mission archéologique et épigraphique en Moldavie et en Valachie*, dans les *Archives des Missions*, 2e série, vol. IX, 1867, p. 181-221. — E. Desjardins, *Annales de l'Institut de correspondance archéologique*, tome 40, 1868: *Sur quelques inscriptions inédites de Valachie et de Bulgarie*, p. 1-107. — Mommsen, *Bulletin de l'Institut de correspondance archéologique*, ann. 1864, p. 193-201 et p. 260-263; *Comptes-rendus de l'Académie des Inscriptions et Belles Lettres*, nouv. série, t. II, 1866: Lettre à Léon Renier, p. 27-31.

le rivage du Pont-Euxin, mais encore dans l'intérieur du pays. L'honneur en revient en bonne partie à M. le professeur Tocilescu, directeur du musée national de Bukarest (1). Après avoir retrouvé un très grand nombre d'inscriptions latines et grecques, M. Tocilescu a tout récemment déterminé le véritable caractère d'une ruine colossale qui s'élève dans la partie méridionale de la Dobroudja, tout près d'Adam-Klissi. Ce monument, dont il ne reste en place que les assises inférieures, était un gigantesque trophée dressé par l'empereur Trajan après sa victoire sur les Daces (2). L'un des points où les recherches poursuivies ont donné le plus de résultats est l'emplacement de l'ancienne Troesmis, aujourd'hui Iglitza. Cette ville, qui existait avant que la vallée du bas Danube ne fût réduite en province romaine (3), devint plus tard, à partir du second siècle de l'ère chrétienne, une des cités les plus importantes de toute la région; elle acquit le rang de municipe, et fut, avec Noviodunum situé un peu plus bas sur la rive droite du fleuve, la principale garnison de cette frontière constamment menacée par les Barbares.

I.

L'inscription que nous nous proposons d'expliquer et de commenter a été trouvée à Iglitza par M. le professeur Tocilescu, qui a bien voulu nous la communiquer. Elle est gravée sur une

(1) *Archaeol. epigraph. Mittheilungen von Oesterreich*, 1877, p. 73; 1879, p. 40-46; et surtout, 1882, p. 1-52; 1884, p. 1-34; 1887, p. 19-70. Il convient de signaler aussi, dans le même recueil, les travaux de M. Schuchhardt, *Die roemischen Grenzwalle in der Dobrugea*, 1885, p. 87-113.

(2) Communication faite à l'Institut de correspondance archéologique, à Rome, le vendredi 23 janvier 1891.

(3) Ovide, *Ex Ponto*, IV, 9, vers 75 et suiv.

plaque de pierre calcaire, dont l'angle supérieur droit est seul endommagé.

IMPP *p. Caesss.*
FL · CL CONSTANTINVS AL*amann. german. max*
FL·IVL CONSTANTIVS·SARM · *Per*SI*c///m*L*dic. max*
/L·IVL· CONSTANS SARM· PII FELICES AVGG
LOCVM INPARTE LIMITIS POSITVM GENTILIVM
GOTHO//M TEMERITATI SEMPER APTIS
SIMVM AD CONFIRMANDAMPROVINCIALIVM
SVORVM AETERNAM SECVRITATEM ERECTA IS
TIVS FABRICAE MVNITIONE CLAVSERVN
T·LATRV//VLORVMQVE IMPETVM PEREN
NIS MVN///NIS DISPOSITIONE TENVERVNT
ADCVRANTE SAPPONE VPDVCE LIMITIS
S C Y T H I A E

Impp[*p. Caesss*] *Fl*(*avius*) *Cl*(*audius*) *Constantinus Al* ....
.... *Fl*(*avius*) *Iul*(*ius*) *Constantius Sarm*(*aticus*)...
si ... *e* (ou *l*) ... *Fl*(*avius*) *Iu*(*lius*) *Constans Sarm*(*aticus*), *pii felices aug*(*usti*) *locum in parte limitis positum gentilium Goth*[*oru*]*m temeritati semper aptissimum ad confirmandam provincialium suorum* [*ae*]*ternam securitatem erecta istius fabricae munitione clauserunt, latru*[*nc*]*ulorumque impetum perennis mun*[*imi*]*nis dispositione tenuerunt, adcurante Sappone v*(*iro*) *p*(*erfectissimo*) *duce limitis Scythiae.*

Ce texte mentionne la construction d'un ouvrage de défense militaire sous le règne des trois empereurs Constantin, Constance et Constant, et par les soins de Sappo, *dux limitis Scythiae.* Il est facile de déterminer, à trois années près, la date de ce do-

cument épigraphique. Les trois empereurs désignés dans les premières lignes sont les trois fils de Constantin le Grand, qui se partagèrent le monde romain après la mort de leur père. Comme Césars, ils sont nommés plusieurs fois ensemble, toujours dans l'ordre où nous les trouvons ici: *C. I. L.*, III, 197[b]; VIII, 7011. Comme Augustes, la seule inscription qui les ait jusqu'à présent mentionnés provient d'Afrique: *Ephem. epigr.*, V, 303; encore faut-il remarquer que, sur ce dernier monument, le nom de l'empereur Constantin II est martelé. L'inscription de Troesmis est donc, à notre connaissance, le premier document épigraphique qui présente les noms de ces trois empereurs réunis et intacts.

Constantin le Grand mourut, d'après la *Descriptio Consulum* de l'évêque Idatius, le onzième jour avant les calendes de juin de l'année 337 ap. J.-C., soit le 22 mai 337. Ce renseignement concorde avec ceux que nous fournit le Code théodosien: la dernière des constitutions décrétées sous cet empereur est datée de Carthage, le douzième jour avant les calendes de juin. Par conséquent, notre inscription ne peut pas être antérieure au 22 mai 337. D'autre part, Constantin II fut tué en avril 340; la dernière constitution du Code théodosien qui porte les noms des trois empereurs est du cinquième jour avant les ides d'avril 340, soit le 9 avril 340; et la première de celles en tête desquelles ne se trouve plus le nom de Constantin II est du troisième jour avant les calendes de mai, soit le 29 avril. Il s'ensuit que l'inscription de Troesmis a été rédigée entre le mois de mai 337 et le mois d'avril 340.

Nous savons par plusieurs auteurs comment l'empire fut partagé. Constantin II, l'aîné des trois fils, eut toute la partie occidentale de l'Europe: Bretagne, Gaule, Espagne, et la Maurétanie; Constance II eut tout l'Orient Asiatique, y compris l'Egypte, et peut-être Constantinople; Constant, le plus jeune, eut en Europe l'Italie avec les îles, les vastes territoires réunis

sous le nom d'Illyricum, la Macédoine, la Grèce et la Thrace; en Afrique: la Numidie, l'Africa proprement dite et la Tripolitaine (1). Il semble même que ce partage ait été préparé par Constantin le Grand, et que chacun des futurs Augustes ait été placé, comme César, à la tête des provinces qu'il devait plus tard posséder (2).

La Scythie et la Mésie inférieure sont indiquées dans les listes de provinces du IV[e] siècle comme dépendant du diocèse de Thrace (3); elles étaient donc comprises dans la part de l'empereur Constant. Néanmoins les trois empereurs sont nommés en tête de l'inscription, sans que rien distingue Constant de ses deux frères. C'est également ce qui a lieu dans le Code théodosien pour les constitutions qui ont été décrétées aux époques où l'empire était divisé. L'administration intérieure et le commandement militaire étaient partagés; mais le monde romain restait un. Dioclétien, en créant la tétrarchie, n'avait pas voulu fonder quatre Etats séparés et isolés; il avait simplement essayé de répartir sur quatre têtes le poids et les soucis du gouvernement. La même pensée inspira sans doute Constantin lorsque, déjà de son vivant, comme le rapportent Eusèbe et Eutrope, il assigna à chacun de ses fils une partie de l'empire à gouverner.

Les trois empereurs ont sur notre texte des titres rappelant les victoires qu'ils ont remportées, ou qui ont été remportées en leur nom sur les Barbares. Ces titres ne sont pas les mêmes pour tous. A la première ligne, on reconnaît dans les deux lettres qui suivent le mot Constantinus, le début du surnom Alamannicus ou Alemannicus. Ce surnom est très rare en épi-

(1) Aurelius Victor, *Vie de Constantin*. — Zonaras, XIII, 5. — Zosime, II, 39.

(2) Eusèbe, *De vita Constantini*, IV, 51. — Eutrope, X, 6.

(3) Mommsen, *Mémoire sur les provinces romaines*, trad. par E. Picot, dans la *Revue archéologique*, 1866.

graphie ; il ne s'est encore rencontré que sur un très petit nombre d'inscriptions postérieures à notre texte (*C. I. L.*, III, 3705. — Willmanns, *Exempla inscriptionum latinarum*, 1091). Spartien, dans la *Vie de Caracalla* (X, 6), raconte que cet empereur portait le titre de Alemannicus (1) ; mais sur les inscriptions il n'est jamais appelé que Germanicus. De même nous savons que plusieurs empereurs du IIIe siècle luttèrent contre les Alamanni, par exemple Gallien (2), Claude le Gothique (3), Aurélien (4) ; tous portent le surnom de Germanicus, aucun celui de Alamannicus : à cette époque les Alamanni étaient encore connus sous le nom général de Germains (5). Le titre apparaît pour la première fois sur un milliaire trouvé à Sirmium, qui date des dernières années du règne de Constance II, de 354 (*C. I. L.*, III, 3705) ; mais les Alamanni ne sont pas encore distingués complètement des Germains. Constance est en effet appelé *Germanicus Alemannicus maximus*, puis *Germanicus maximus*. C'est seulement sous Valentinien, Valens et Gratien, vers l'an 370, que l'on commence à désigner spécialement les Alamanni, comme les Franci, parmi les autres peuples transrhénans (Willmanns, l. c. : *Germanicus maximus*, *Alamannicus maximus*, *Francicus maximus*). Nous croyons donc, d'après tous ces indices, que l'on peut restituer ainsi la première ligne : *Fl. Cl. Constantinus Al*[*amann. german. max.*]. Constantin II, dans le partage de l'empire, obtint les provinces occidentales sans cesse exposées aux incursions des Alamanni, qui habitaient sur la rive droite du Rhin, entre Augusta Rauracorum (Bâle) et Mogontiacum (Mayence).

(1) *Nam cum Germanici et Parthici et Arabici et Alamannici nomen adscriberet* (*nam Alamannorum gentem devicerat*).....

(2) Eutrope, IX, 8.

(3) Aurelius Victor, *Epitome*, 34.

(4) Aurelius Victor, *Epitome*, 35. — Zosime, I, 49.

(5) *Scriptores Historiae Augustae*, ed. Peter, XXIX, 13, 3 : *nam Alamannos, qui tunc adhuc Germani dicebantur*.....

Constance Chlore et Constantin le Grand leur avaient déjà infligé de sanglantes défaites (1).

La fin de la seconde ligne est très incomplète. Néanmoins nous croyons possible de la restituer. Le titre qui suit le surnom de Sarmaticus ne peut être que Per]si[c(us). Aucun autre surnom ne contient la syllabe *si*. La dernière lettre visible, à moitié disparue dans la brisure, est un L ou un E. La lettre L ne pourrait convenir qu'au surnom d'Alamannicus; nous ne pensons qu'à cette époque Constance II l'ait déjà porté (2); nous préférons lire *m*E*dic*(*us*), et compléter ainsi la seconde ligne: *Fl. Iul. Constantius sarm.* [*per*]*si*[*c. m*[*e*[*dic. max.*].

Les deux surnoms, Persicus et Medicus, avaient été déjà portés par les empereurs précédents, entre autres par les tétrarques et

(1) Eutrope, IX, 8; X, 3. — Voir aussi Eckhel, *Doctr. num. veter.*, t. VIII, p. 84.

(2) Le milliaire de Sirmium (*C. I. L.*, III, 3705), qui donne à Constance II en 354 les surnoms suivants dans cet ordre: *Germanicus Alemannicus Maximus*, *Germanicus Maximus*, *Gothicus Maximus*, *Adiabenicus Maximus*, a été commenté par M. Mommsen dans le *Bulletin de l'Institut de correspondance archéol.*, ann. 1868, p. 141. D'après l'éminent historien allemand, les surnoms de l'empereur seraient placés dans l'ordre chronologique direct; comme le titre d'Adiabenicus Maximus ne peut se rapporter qu'à la guerre contre Sapor, entreprise dès 337, il en résulte que tous les précédents feraient allusion à des guerres antérieures. Nous devrions alors les retrouver sur notre texte, disposés exactement comme sur le milliaire de Sirmium. Il n'en est rien. D'une part, en effet, les surnoms ne se succèdent pas nécessairement dans l'ordre chronologique. D'autre part, il faudrait admettre qu'entre 338 et 354 Constance n'a livré aucun combat aux ennemis de l'empire. Or l'empereur nomma César son cousin Julien, parce que, d'après Zosime (III, 1), sur toutes les frontières les Barbares avaient ravagé les provinces limitrophes, s'étaient emparés de plusieurs villes et avaient emmené un très grand butin. Il est donc probable, malgré le silence des historiens, que la guerre n'avait cessé ni sur le Rhin, ni sur le Danube, ni sur l'Euphrate, pendant la lutte entre Magnence et Constance II; le titre de Germanicus Alemannicus Maximus se rapporte sans doute à quelque incident de cette guerre ininterrompue.

par Constantin le Grand (1). Ils conviennent très bien à Constance II. Comme César, Constance avait reçu en partage tout l'Orient; peut-être même il accompagnait son père Constantin, lorsque celui-ci dirigea contre le royaume des Perses une expédition, au début de laquelle il mourut. Devenu empereur, Constance II poursuivit immédiatement la guerre contre le roi Sapor qui, profitant de la mort de Constantin le Grand, avait ravagé la Mésopotamie et mis le siège devant Nisibis (2). Il n'est pas non plus étonnant que Constance ait porté le titre de Sarmaticus. Par Sarmatae, les Romains entendaient toutes les peuplades barbares qui habitaient la côte nord et nord-ouest du Pont-Euxin, et qui, dès la fin du III[e] siècle, avaient pris l'habitude de venir pirater sur les rivages de la Thrace et de l'Asie Mineure (3).

Constant, le plus jeune des fils de Constantin le Grand, n'avait été déclaré César qu'en 333, tandis que Constantin II l'avait été en 317, et Constance II en 324 (4). Son surnom de Sarmaticus s'explique très naturellement: Constant était chargé de défendre la frontière du Danube, et à cette époque les Barbares en menaçaient surtout l'extrémité orientale. Notre texte même le prouve.

(1) R. Cagnat, *Cours d'épigraphie latine*, 1[ère] éd., Appendice II, p. 218.

(2) Chronique d'Eusèbe, continuée par Saint Jérôme: *Patrologie latine*, *Œuvres de Saint Jérôme*, t. VIII, p. 679-680. — Paul Orose, *Histor.*, l. VII, ch. 28.

(3) Mommsen, *Roemische Geschichte*, t. V, p. 221 et suiv.

(4) *Descriptio Consulum*, de l'évêque Idatius.

II.

L'inscription de Troesmis n'est point rédigée en style officiel: il était impossible, pour décrire l'œuvre dont elle a conservé le souvenir, d'employer des formules toutes faites, comme c'est presque toujours le cas en épigraphie. Aussi, tout en négligeant les exagérations oratoires et les prétentions à l'éternité (*aeternam securitatem* — *perennis muniminis dispositione*), nous devons examiner de très près les principales expressions de ce document, et les éclairer en quelque sorte par tout ce que les précédentes découvertes et les textes anciens nous ont déjà appris sur cette région.

Que faut-il entendre par *locus in parte limitis positus?* Quel est ce *limes Scythiae?* Dans son sens historique et géographique le plus strict, le *limes* est la frontière qui sépare le territoire romain des territoires non romains. A partir du second siècle de l'ère chrétienne, il devint indispensable de fortifier toutes les frontières de l'empire; d'une manière générale, on construisit des routes militaires, sur lesquelles, de distance en distance, étaient assis des castella, des stationes, des oppida. En certains points, plus particulièrement exposés, on voulut même barrer complètement la route aux incursions des peuplades barbares; on éleva des lignes de retranchements en Bretagne, en Germanie, en Rétie. Il y eut donc pendant les derniers siècles de l'empire deux sortes de *limites:* les *limites* proprement dits, constitués uniquement par des routes stratégiques, et les *limites* protégés par des retranchements artificiels. Les travaux de M. Schuchhardt ont prouvé que, dans l'antiquité, un triple vallum avait été construit au sud de la Dobroudja, précisément le long de la dépression qui en forme la limite méridionale. Le nom de Trajan est at-

taché par la tradition locale à ces travaux de défense militaire. Parmi les savants qui ont étudié cette question, les uns admettent qu'il s'agit de l'empereur, tandis que d'autres, tout en écartant le nom du comte Trajan, général de l'empereur Valens, qui est cité par les historiens romains de la basse époque, attribuent à Théodose I[er] la construction du triple vallum (1).

Quoi qu'il en soit, il est certain qu'à partir du second siècle de l'ère chrétienne, la Dobroudja ou tout au moins la rive droite du Danube fut militairement occupée par les Romains. Tandis que Strabon, Pomponius Mela et Pline l'Ancien ne connaissent près des bouches du Danube que les colonies grecques de la côte, et le long du fleuve que des peuples encore sauvages, Ptolémée, dès le milieu du second siècle, nomme entre Durostorum (Mésie inférieure) et la mer, sept oppida: Sucidava, Axiopolis, Carsum, Troesmis, Dinogetia, Noviodunum, Sitioenta, et signale Troesmis comme le siège de la legio V Macedonica (2).

Plus tard, aux III[e] et IV[e] siècles, l'Itinéraire d'Antonin et la Table de Peutinger ajoutent plusieurs noms à la liste donnée par le géographe d'Alexandrie; enfin, avec les renseignements fournis par la *Notitia Dignitatum* (Or. XXXIX), il est facile de reconstituer la série des cités fortifiées et des postes moins considérables, qui se succédaient sur la rive droite du Danube entre Durostorum et l'embouchure: *Durostorum* (encore dans la Mésie inférieure), *Sucidava*, *Axiopolis*, *Capidava*, *Carsum*, *Cius*, *Biroe* ou *Beroe*, *Troesmis*, *Arrubium*, *Noviodunum*, *Aegissos*, *Salsovia*.

D'autres postes militaires sont indiqués par la *Notitia* sans qu'on puisse déterminer exactement leur situation: Flaviana se

(1) C. Schuchhardt, *loc. citat.*, p. 113. — Sutzu, « *Valul lui Trajan* », dans la *Revista Istorie, Archeologie si pentru Filologie*, Bukarest, 1883.

(2) Strabon, VIII, 5, 12; VIII, 6, 1. — Pomponius Mela, II, 2. — Pline, *Hist. natur.*, III, 26; IV, 11. — Ptolémée, III, 10, § 4 et 5.

trouvait entre Durostorum et Axiopolis, Gratiana au-dessous de Salsovia. Quant à Diniguthia ou Dirigothia, nommée par Ptolémée, par l'*Itinéraire d'Antonin* et par la *Notitia*, cette station paraît correspondre aux ruines romaines que l'on voit encore sur la rive gauche du Danube, tout près du confluent au Sereth, en un lieu nommé actuellement Gergina.

L'épigraphie permet d'identifier avec une certitude absolue Durostorum à Silistrie (*C. I. L.*, III, Supplément, 7479), et Troesmis à Iglitza (*Ibid.*, 6172, 6173, 6183, 6199). Grâce aux mesures données par la Table de Peutinger et par l'Itinéraire, mesures qui concordent à peu près depuis Axiopolis jusqu'à Salsovia, grâce aussi à l'exploration archéologique du pays, on peut dès maintenant indiquer l'emplacement de la plupart des oppida romains : les ruines d'Axiopolis se retrouvent près de l'île d'Hinok, au nord du village de Cokirlen ; celles de Carsum à Hirschova ; celles de Cius ou de Beroe, à dix kilomètres plus au nord, en un point dit Hassarlik. Au-delà de Troesmis, le village moderne de Matchin est construit sur l'emplacement de l'antique Arrubium ; Noviodunum correspond au bourg d'Isaktscha, et Aegissos à Tultscha (1).

Tous ces postes militaires étaient reliés entre eux par une voie romaine qui suivait la rive droite du Danube, puis, de Noviodunum ou de Salsovia, rejoignait Istropolis par l'intérieur des terres. Plusieurs bornes milliaires de cette route ont été découvertes, une près de Cernavoda, six à Hirschova, une à Matchin, et une entre Noviodunum et Istropolis. Les plus anciennes portent le nom de Septime Sévère et sont datées de l'an 200 (*C. I. L.*, *ibid.*, 7602, 7603, 7604) ; d'autres ont été placées sous Gordien (*C. I. L.*, *ibid.*, 7606), sous Maximin et Verus (*C. I. L.*, *ibid.*, 7605), sous Valérien et Gallien (*C. I. L.*, *ibid.*, 7608) ; enfin

(1) *C. I. L.*, III, Supplément, p. 1351 et suiv.

sur les plus récentes sont inscrits les noms des tétrarques (*C. I. L.*, III, 7606, 7609, 7610). Cette route militaire, hérissée de castella et d'oppida, parallèle au Danube, protégée par le fleuve même et par les marécages qui s'étendent jusqu'au pied des collines de la Dobroudja, était le *limes Scythicus,* c'est à dire la ligne stratégique qui marquait dans cette région la frontière de l'empire. De même au sud de la Numidie et de la Tripolitaine, le *limes Africanus* était constitué par une voie militaire que défendaient de nombreuses stations, et qui passait entre les montagnes de l'Aurès et les chotts d'une part, et le désert de l'autre.

Pendant le IIIe siècle, se développa sur les deux rives du Bas Danube toute une série de faits qui obligea les empereurs à fortifier plus solidement que jamais le *limes Scythicus.* Hors de l'empire, c'est à dire sur la rive gauche du fleuve, les anciennes tribus sarmates, limitrophes du territoire romain, furent remplacées d'abord par la peuplade germanique des Carpi, puis par la nation beaucoup plus nombreuse et plus redoutable des Goths. Ces derniers franchirent pour la première fois le Danube en 238; depuis cette date jusqu'à la fin du IIIe siècle, la lutte fut, pour ainsi dire, ininterrompue, avec des alternatives de succès et de revers, les Barbares envahissant la Mésie et la Thrace pour être ensuite refoulés. L'empire des Goths devint de plus en plus puissant (1).

Dans l'intérieur de l'empire, c'est à dire sur la rive droite du Danube, l'ancienne Scythie se romanisait. Comme dans toutes les parties du monde romain, il s'était créé autour des stations d'abord purement militaires, des centres urbains. A Troesmis par exemple, dès l'époque d'Hadrien, une agglomération de *canabae* existait autour du camp de la legio V Macedonica (2). Ce vil-

(1) Mommsen, *Roemische Geschichte*, V, p. 216-227.

(2) L. Renier, *Comptes-rendus de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres,* nouv. série, t. I, ann. 1865, p. 282 et suiv.

lage était encore administré, sous Antonin le Pieux, par des *magistri* et des *aediles* (*C. I. L.*, III, 6162). C'est probablemant à la fin du second siècle que Troesmis devint un municipe: la première inscription qui fasse mention de l'*ordo Troesmensium* est une dédicace à un légat propréteur, P. Vigellius Saturninus, qui fut proconsul d'Afrique à l'époque de Tertullien (*C. I. L.*, III, 775 et 6183). Près du Pont-Euxin, Istropolis et Tomes étaient d'anciennes colonies grecques, fondées depuis plusieurs siècles. Mais ce ne fut pas seulement sur la côte ou le long du fleuve que la vie municipale se développa. Une inscription découverte près d'Adam-Klissi par M. le professeur Tocilescu, mais qui malheureusement ne contient aucun élément chronologique, prouve qu'il existait dans l'intérieur du pays des municipes régulièrement constitués (1).

Ainsi, d'une part, les peuples à demi barbares que Rome trouvait en face d'elle sur le Bas Danube étaient plus redoutables qu'autrefois; d'autre part, la Scythie cisdanubienne s'était peu à peu transformée en un pays romain, en une province de l'empire. L'adversaire à combattre était devenu plus dangereux; les contrées qu'il menaçait méritaient plus que par le passé la sollicitude des empereurs.

(1) Ce texte épigraphique a été publié pour la première fois dans les *Archaeol. epigraph. Mittheilungen von Oesterreich*, VI, p. 16. Il commence ainsi:

ORDO SPL*endi*
DISSIMA MVN*ic*
TROP.......

M. Tocilescu interprétait ainsi ces trois lignes: *ordo splendidissima municipii Tomorum metropolis*..... Mais il n'y a pas sur la pierre assez de place pour justifier cette restitution; en outre, le monument a été trouvé fort loin de la cité antique de Tomes. Les éditeurs du 3e volume du *Corpus* (p. 1351), tout en faisant à l'hypothèse du savant roumain ces deux objections, l'ont cependant provisoirement acceptée. Lorsque M. Tocilescu a lu à l'Institut de correspondance archéologi-

Cette sollicitude ne leur fit pas défaut. Au point de vue militaire, la défense du Bas Danube fut confiée, dès le troisième siècle, à un commandant spécial, à un *dux*, sans qu'on puisse déterminer exactement à quelle date ni dans quelles circonstances. Nous savons seulement, par un passage de Flavius Vopiscus (*Scriptores Historiae Augustae*, éd. Peter, XXVI, 13), qu'en l'an 258, sous le règne de Valérien, Avulnius Saturninus était *dux Scythici limitis*. Pendant le second siècle au contraire, et au moins jusqu'au règne d'Elagabal, les garnisons romaines de la Dobroudja étaient restées soumises à l'autorité directe du légat propréteur de Basse Mésie (*C. I. L.*, III, 6169, 6170, 6178, 6182, 6184). C'est donc entre 222 et 258 que le *limes Scythicus* fut constitué en commandement distinct. Désormais Troesmis et peut-être Noviodunum furent les centres militaires de cette région. Cette réforme provoqua sans doute ou accompagna la création d'une province nouvelle, la Scythie. La liste du Manuscrit de Vérone, dont M. Mommsen fait remonter la rédaction originale à l'année 297, nomme déjà la Scythie, après la Mésie inférieure, parmi les divisions administratives qui composent le Diocèse de Thrace.

En même temps, pour diminuer la pression exercée sur cette

que de Rome sa communication sur le trophée d'Adam-Klissi, il a ajouté que peut-être il fallait renoncer à voir dans la syllabe TROP qui commence la 3e ligne, la fin du mot abrégé METROP, et supposer que la ville voisine du monument colossal élevé par Trajan avait pris le nom de Tropæopolis. Cette hypothèse est pleinement confirmée par un texte ancien. Le *Sunecdemos* d'Hiéroclès cite parmi les villes de la Scythie une localité du nom de Τροπαῖος (*Veterum Romanorum itineraria*, éd. Wesseling, p. 637). Dans l'énumération du géographe byzantin, Tropæos vient après les villes de la côte et avant les cités riveraines du Danube. Cette place, dans la liste d'Hiéroclès, correspond exactement à la situation géographique des ruines que M. Tocilescu a signalées près d'Adam-Klissi, et où il a trouvé ce texte très important. La lecture des trois premières lignes est donc certaine ainsi: *Ordo splendidissima mun(icipii) Trop(aei)*.....

frontière par les peuplades transdanubiennes, les empereurs établirent en territoire romain quelques tribus sarmates et germaniques. Probus fit passer le Danube à cent mille Bastarnes, qui se soumirent loyalement à Rome (1) ; quelques années plus tard, en 295, Dioclétien usa du même procédé envers les Carpi et les derniers restes des Bastarnes (2). Il y eut désormais des Barbares colons romains et des Barbares ennemis de Rome. L'expression *Gentilium Gothorum*, que contient notre texte, n'est ni un pléonasme ni une redondance. Au milieu du IV[e] siècle, il y avait en deçà du Danube des Goths qui n'étaient pas pour les Romains des étrangers, des *Gentiles*. Les auteurs de l'inscription ont voulu indiquer que l'ouvrage militaire construit à Troesmis était un travail de défense contre les Goths de l'extérieur.

L'on savait déjà, par le témoignage des historiens, que les empereurs ne réussirent pas plus sur le Bas Danube que sur le Rhin à arrêter les invasions des Barbares. La nouvelle inscription de Troesmis nous donne une preuve matérielle de cette impuissance. Moins de vingt ans en effet après la sanglante défaite infligée aux Goths par Constantin le Grand, la voie stratégique qui reliait tous les postes de la Scythie ne constituait plus une défense suffisante. La station militaire la plus considérable, le siège d'une des légions chargées de protéger la province, était sans cesse exposée aux attaques des Barbares : *Gentilium Gothorum temeritati semper aptissimum*. Ce n'étaient même pas des troupes nombreuses, armées en guerre, qui menaçaient Troesmis, et contre lesquelles on crut nécessaire de défendre la cité ; c'étaient des *latrunculi*, c'est à dire des pillards, des bandes qui,

(1) Flavius Vopiscus, dans les *Scriptores Historiae Augustae*, éd. Peter, XXVIII, 18. — Zosime, I, 71.

(2) Idatius, *Descriptio Consulum*. — Chronique d'Eusèbe, ad annum 295. — Eutrope, IX, 25.

suivant toute apparence, passaient le Danube de temps en temps pour razzier la province romaine, ce que l'on pourrait appeler des pirates de terre.

Le texte du document épigraphique que nous étudions est-il assez explicite pour que nous puissions déterminer avec précision la nature et l'importance de l'ouvrage militaire dont il nous a conservé le souvenir? " *Locum Gothorum temeritati semper aptissimum erecta istius fabricae munitione clauserunt* ". D'une manière générale, le chemin par lequel les pillards entraient sur le territoire romain a été barré par une construction artificielle, une *fabrica* (1). La citadelle de Troesmis (2) était située dans une position naturellement très forte, défendue par des escarpements qui tombaient à pic sur le Danube; mais la plaine qui s'abaissait en pente douce vers Arrubium était beaucoup plus exposée aux incursions des Barbares transdanubiens. M. Boissière signale en ce point " une longue levée de terre qui s'étend des collines au fleuve, coupe le milieu de la plaine et ferme du côté de Matchin les abords des forteresses de Troesmis... Ce n'était vraisemblablement qu'une première ligne de défense, qu'un simple talus retranché en avant de la ville ". D'autres traces de fortifications artificielles existent dans les environs de la cité. Il serait téméraire d'affirmer que notre inscription se rapporte à telle ou telle de ces constructions militaires; il est même difficile d'indiquer si la *fabrica* dont il est question est un simple talus en terre (*agger*), ou une palissade (*vallum*), ou une muraille en pierre, comme on en a trouvé au sud de la Dobroudja. Mais il

(1) Il ne faut pas attribuer ici au mot latin *fabrica* un sens trop restreint. Dans Hygin (*De munitionibus castrorum*, éd. Gemoll, § 3), la *fabrica*, placée auprès du *veterinarium*, est, sans aucun doute, la forge, la maréchalerie. Ce terme ne saurait avoir, dans notre texte, cette signification. Son sens est plus vague, moins précis.

(2) Voir G. Boissière, *Archives des Missions*, loc. citat.

est certain que cet ouvrage militaire était destiné à faire l'office d'une barrière beaucoup plutôt que d'un véritable rempart. C'était un obstacle de plus opposé aux pillards, de même qu'en Rétie, au début du IIe siècle, plusieurs routes furent barrées purement et simplement par des abattis d'arbres.

Trente ans plus tard environ, sous le règne de l'empereur Valens, il fut nécessaire de fortifier un autre point du *limes Scythicus*. L'inscription d'Hassarlik, qui date, comme l'a montré M. le professeur Tocilescu, de la dernière moitié du IVe siècle (1), signale la construction d'un castellum ou d'un retranchement " *ad defensionem rei publicae* ", un peu au sud de Troesmis, en un point que les auteurs du *Corpus* (III, supplément, p. 1353) identifient avec la station de Cius, tandis que M. Tocilescu croit retrouver dans les ruines qui y sont encore visibles les vestiges de l'antique Beroe ou Biroe. Malheureusement cette inscription est incomplète ; le savant archéologue roumain restitue à la troisième ligne: *hunc burgum a fundamentis. Burgum* n'est qu'une hypothèse. En tout cas, il s'agit sans conteste d'une fortification militaire. L'ancienne route stratégique, qui jadis suffisait à assurer la sécurité du territoire romain, ne constituait plus au IVe siècle une défense sérieuse. Le fleuve lui-même n'était pas un obstacle pour les Goths. Les empereurs s'efforcèrent en vain de barrer la route aux envahisseurs. La poussée des Barbares fut irrésistible; ils pénétrèrent dans l'empire par le Bas Danube comme par le Rhin. Les fortifications construites à Troesmis et à Beroe ne les arrêtèrent pas plus que le génie de Théodose et la valeur militaire de Stilicon.

(1) Voir sur ce document: E. Desjardins, *Annales de l'Institut de correspondance archéologique*, ann. 1868, t. XL, p. 162 et suiv. — Mommsen, *Ibid.*, p. 432 et suiv. — Tocilescu, *Archaeol. epigraph. Mittheilungen von Oesterreich*, 6e ann., 1882, p. 48-19.

III.

Les deux dernières lignes de l'inscription de Troesmis ne sont pas les moins intéressantes. Elles nous apprennent que les travaux dont il est question dans ce document épigraphique ont été exécutés par les soins et sous la direction de *Sappo*, *v(ir) p(erfectissimus), dux limitis Scythiae.*

Nous avons indiqué plus haut que le *dux limitis Scythici* apparaissait pour la première fois dans la seconde moitié du IIIe siècle. C'est un commandant militaire. D'autre part, vers la même époque, la Scythie a été détachée de la Mésie inférieure, et a formé une province, qui, au IVe siècle, était administrée par un *praeses* (*Notitia Dignitatum*, Or. I, 116).

La nouvelle inscription de Troesmis ajoute un nom à la liste encore très courte des *duces limitis Scythiae* que nous connaissons. En 258, Avulnius Saturninus, *dux limitis Scythici,* figure dans une sorte de grand conseil militaire tenu à Byzance par l'empereur Valérien. *Aur. Firminianus, v(ir) p(erfectissimus), dux limitis provinciae Scythiae*, est nommé par une inscription (*C. I. L.*, III, 764); il vivait probablement sous les tétrarques. Enfin le texte d'Hassarlik dont nous avons déjà parlé signale un *Stercorius, vir clarissimus, dux.* Il n'est pas inutile de faire remarquer que Sappo, comme Aur. Firminianus, n'a que le titre de *vir perfectissimus.* Le passage d'Ammien (XXI, 16, 2) que cite M. Tocilescu, dans son commentaire de l'inscription d'Hassarlik, se trouve ainsi confirmé par un document officiel.

Sappo était jusqu'à présent inconnu; ce nom même n'a pas encore été rencontré, à notre connaissance, dans les textes épigraphiques; il a une physionomie orientale. Depuis longtemps déjà, l'armée romaine était envahie par les Barbares; de plus

en plus, c'était à l'étranger que se recrutaient les chefs des troupes qui étaient chargées de défendre l'empire.

Puisque l'ouvrage militaire, destiné à arrêter les invasions incessantes des pirates transdanubiens, a été construit sous la direction et par les soins du commandant des légions cantonnées dans le pays, il faut en conclure qu'il a été élevé par les soldats eux-mêmes. L'inscription d'Hassarlik, quoique mutilée, est plus explicite sur ce point. La cinquième ligne doit être restituée, comme l'a fait M. le professeur Tocilescu: *labore... devotissi* ou *fidelissi*]*morum militum suorum Romanorum*. Ce n'est point là un fait exceptionnel. Plusieurs inscriptions attestent que très souvent les grands travaux publics, routes, aqueducs, ponts, ont été exécutés par les troupes impériales: à plus forte raison devait-il en être ainsi lorsque l'entreprise avait un caractère plus particulièrement militaire.

Dans ce commentaire de la nouvelle inscription de Troesmis, nous n'avons pas eu la prétention d'exposer ni même d'esquisser toute l'histoire de la Dobroudja sous la domination romaine. Quoique les documents épigraphiques et archéologiques deviennent chaque jour plus nombreux, nous ne croyons pas qu'il soit encore possible de suivre dans toutes ses péripéties le développement de cette province située à l'extrémité nord-est de l'empire. Pourtant quelques périodes se distinguent déjà. Pendant tout le premier siècle, la Scythie reste un pays à demi-sauvage; les seules villes citées par les géographes contemporains sont les anciennes colonies grecques voisines du Pont-Euxin. Au second siècle, des stations militaires sont fondées tout le long du Danube; autour de ces postes se forment des agglomérations. Le troisième siècle paraît avoir été pour la Scythie cisdanubienne l'époque de la plus grande prospérité: de véritables cités existent tant sur les bords du fleuve que dans l'intérieur du pays.

Mais déjà le danger est menaçant: les Goths envahissent et ravagent la province. Les empereurs s'efforcent par divers moyens de conjurer le péril. Ils n'y réussissent pas. Le texte que nous venons d'étudier montre qu'au milieu du IV[e] siècle le gouvernement impérial en était réduit à se tenir sur la défensive; au lieu de refouler les Barbares, il se contentait de leur barrer momentanément la route. Mais Rome ne pouvait pas être sauvée par un retranchement en terre ou par un mur de pierre.

J. Toutain.

NOTICE SUR UN PLAT DE BRONZE GRAVÉ
DÉCOUVERT À ROME.

On a découvert à Rome, il y a deux ans, dans les environs de Santa Lucia in Selce, c'est à dire au pied de la colline qui porte les églises de San Martino ai Monti et de San Pietro in Vincoli, les fragments d'un plat de bronze décoré de figures et d'ornements, que le *Bulletin de la Commission archéologique de Rome* décrit en ces termes:

" Plat fait d'une feuille de bronze, de 42 centimètres de diamètre, orné de figures, d'inscriptions et d'ornements dessinés au trait avec netteté et précision. Brisé en beaucoup de fragments, dont quelques uns sont perdus. Les restes en ont été rassemblés le mieux possible par les soins de la Commission; mais il sera nécessaire de le nettoyer pour que l'on en puisse discerner les menues particularités. Au milieu, entouré de rinceaux de feuilles ou de fleurs, est représenté un roi assis sur un trône, vêtu d'une tunique à large ceinture, et d'un manteau attaché au milieu de la poitrine. Son visage est imberbe, sa tête coiffée d'un bonnet entouré d'une couronne; il regarde quelque peu vers la gauche, dans la direction d'un objet qu'il tient de la main gauche. Cet objet est un lys, ou plutôt une fleur de lys, le fameux emblème des rois de France. De la main droite il tient un objet de forme ovale, sur lequel sont gravées quelques lettres. Le champ, à l'intérieur comme à l'extérieur de la couronne de rinceaux, est couvert de feuillages, de fleurs de lys et d'autres ornements, entre lesquels sont gravés çà et là quelques mots, que l'usure du bronze a rendus en partie illisibles. On y lit: HVMILITAS — SPES — IT/ IHA — OᔕCI — et quelques autres lettres

ne formant aucun mot. Il n'est pas douteux que l'image ici gravée représente un roi de France. L'emblème du lys semble avoir été adopté par Louis VII le Jeune à l'occasion du mariage de son fils, Philippe Auguste. Mais cet emblème n'apparaît dans les monnaies qu'au temps de saint Louis et de Philippe le Bel, dont on a des sous tournois, au revers desquels le castel tournois est encadré d'une couronne de douze fleurs de lys. Ce détail significatif et les mots *humilitas*, *spes*, qui doivent certainement faire allusion au personnage royal ici figuré, nous font considérer, sinon comme certain, du moins comme très vraisemblable que nous avons à faire à un portrait du roi saint Louis. Le style du monument peut convenir assez bien à cette époque du haut moyen-âge, voisine des premiers commencements de la renaissance. Mais nous ne voulons que signaler ici cet objet: nous laisserons à d'autres le soin de l'examiner de plus près, et de publier comme il convient ce précieux petit monument (1) „.

Il est inutile d'insister sur l'intérêt exceptionnel que présenterait ce bassin si les conclusions des savants romains devaient être admises. Car un simple coup d'œil jeté sur la planche ci-jointe (2) permet de reconnaître que cet objet ne saurait être postérieur au XIII[e] siècle. Si donc il représentait réellement saint Louis, nous aurions là une des plus anciennes images de ce roi, une image qui pourrait remonter au temps même où il vivait.

L'auteur de la note précitée, en donnant son interprétation, émettait le vœu qu'elle fût reprise par d'autres, et que ce petit monument fût l'objet d'une étude plus approfondie. Le directeur de l'Ecole française de Rome ne pouvait laisser passer inaperçue

(1) *Bullettino della Commissione archeologica comunale di Roma*, 3[e] série (1883)., p. 422.

(2) M. Camille Enlart, mon ancien élève, aujourd'hui membre de l'Ecole française de Rome, a obligeamment mis à ma disposition ses talents de photographe. Je lui dois les clichés qui m'ont permis d'étudier ce bassin, et qui ont servi à l'exécution de la planche VI.

une découverte qui semblait si importante; il m'a signalé l'invitation des savants romains et m'a engagé à l'accueillir. Je n'ai pas cru pouvoir le lui refuser, quoique mes conclusions répondent peu aux espérances qu'on avait pu concevoir.

Je ne puis, en effet, reconnaître le roi saint Louis dans la figure gravée au fond de ce plat, d'abord parceque la date que je serais disposé à attribuer à l'objet, ne saurait se concilier avec cette hypothèse; et, en second lieu, parceque cette figure n'est pas, à mon avis, une figure de roi; ce n'est pas même une figure d'homme, c'est celle d'une femme.

Ces deux propositions me semblent faciles à établir.

On ne peut songer à trouver sur un meuble quelconque l'image de saint Louis à une date antérieure à sa mort et à sa canonisation; or ce plat est certainement antérieur à la canonisation de saint Louis (1297), et à sa mort (1270); il est même sans doute antérieur à sa naissance, car le style de la figure, le caractère des courtes inscriptions qui l'accompagnent, la forme des rinceaux qui l'entourent, ne dénotent aucunement le XIII[e] siècle. C'est encore de l'art roman: on n'y voit poindre aucune tendance gothique, et, quoique les apparences archaïques des objets de cette sorte puissent parfois induire en erreur, je ne crois pas me tromper beaucoup en affirmant que celui-ci est au plus tard contemporain des premières années de Philippe-Auguste, et qu'il est peut-être plus ancien. Il ne peut donc être question de saint Louis.

On ne peut davantage songer à quelqu'autre de nos rois; car, je viens de le dire, c'est une femme qui est figurée ici. Ce n'est pas la première fois que des savants autorisés commettent pareille méprise: elle s'explique facilement si l'on veut bien remarquer qu'au XII[e] et au XIII[e] siècle, les hommes ayant le visage rasé et portant, comme les femmes, des vêtements longs et peu ajustés,

la distinction des sexes n'est pas toujours aussi facile à faire qu'on pourrait le croire.

Le personnage a de longs cheveux; on les aperçoit parfaitement à gauche du visage, tombant en boucles épaisses sur ses épaules. Ce ne serait point une raison suffisante pour refuser de voir en lui un roi, et même un roi de France. Il est en effet constant que plusieurs princes de la race capétienne ont porté les cheveux fort longs. Ce n'était pas le cas, il est vrai, pour saint Louis; mais ce l'était certainement pour Philippe-Auguste et pour Louis VII (1).

Je n'insiste donc pas sur cette considération. L'examen du costume va d'ailleurs me fournir des arguments autrement forts. C'est d'abord la forme des manches, dont l'excessive ampleur est un des caractères les plus marquants du costume féminin pendant une bonne partie du XIIe siècle (2). C'est surtout la forme du manteau. Il est attaché au milieu de la poitrine par une broche ou un bijou quelconque. Or aucun de nos rois du XIIe ou du XIIIe siècle n'a jamais porté son manteau de la sorte. Comme tous les hommes de leur temps, Louis VI, Louis VII, Philippe Auguste et leurs successeurs ont toujours attaché leur manteau sur l'épaule droite. Le témoignage de leurs sceaux est formel à cet égard. Les femmes, au contraire, attachaient presque toutes leur manteau au milieu de la poitrine. Une foule de

(1) Les cheveux, courts chez Robert, Henri Ier, Philippe Ier et Louis le Gros, deviennent longs et flottants sur les épaules dans les sceaux de Louis VII, de Philippe Auguste et de Louis VIII. Ils diminuent ensuite de façon à ne pas dépasser la naissance du cou chez saint Louis, Philippe le Hardi, etc. (Demay, *Hist. du costume d'après les sceaux*, p. 79).

(2) La reine Adélaïde, femme de Louis VII, est vêtue sur son sceau exactement comme ici, avec des manches tout-à-fait semblables et un manteau attaché de la même façon (Archives nationales, K. 25. — Cf. N. de Wailly, *Eléments de paléographie*, t. II, pl. C, n° 4).

miniatures et de sceaux le prouvent, et ce détail du costume est si caractéristique qu'il me paraît superflu d'en discuter d'autres.

Ce n'est donc pas à un roi que nous avons à faire, c'est à une reine, ou plutôt à une femme couronnée, car la couronne n'est pas ici forcément un indice de royauté, du moins au sens humain du mot.

Cette femme pourrait être la Vierge, par exemple. Les fleurs de lys qu'elle tient de chaque main, et qui l'ont fait prendre pour un roi de France, pourraient presque fournir un argument à l'appui de cette hypothèse; car on sait combien est fréquent cet attribut dans les figures de la reine du ciel. Au XIIe siècle notamment, il est rare que nos Vierges, même lorsqu'elles tiennent l'Enfant divin, n'aient pas à la main une de ces fleurs (1) où l'on a cru trouver le prototype de la fleur de lys (2).

Je ne crois pas toutefois que ce soit la Sainte Vierge qu'on a voulu représenter ici. Ce qui m'en fait douter, ce n'est pas seulement l'absence du nimbe; car, bien qu'au XIIe siècle cet attribut fasse rarement défaut, il serait trop facile de citer des monuments où on l'a omis. Mais c'est surtout un détail de costume qui me paraît fournir un argument irrésistible. Si l'on examine bien notre plat, on voit que la figure qui nous occupe est coiffée en cheveux. Elle ne porte aucun voile sur la tête. Or je ne crois pas qu'on puisse citer au XIIe siècle un exemple de Vierge ne portant pas le voile. Les façons de le mettre peuvent varier, il peut être remplacé parfois par un pan du manteau; mais, que la Vierge soit nimbée ou non, qu'elle soit seule ou qu'elle ait son divin Enfant dans les bras, ses cheveux sont toujours couverts d'un voile quelconque.

Cette figure n'est donc pas celle de la Vierge. C'est certai-

(1) Voir les nombreux sceaux au type de la Vierge que Demay a réunis dans son *Hist. du costume d'après les sceaux*, p. 380.

(2) Demay, *op. cit.*, p. 195 et suiv.

nement une de ces figures allégoriques, comme on en trouve souvent au moyen-âge.

On ne peut guère hésiter à l'admettre si l'on remarque les inscriptions gravées de part et d'autre de la figure. Les mots SPES et HVMILITAS qui l'accompagnent sont des noms de vertus; or c'est précisément sous la forme de femmes assises, couronne en tête, que le moyen-âge a souvent représenté les Vertus.

L'origine de ce détail iconographique paraît remonter à un ouvrage qui eut une vogue extraordinaire, et qui inspira pendant plusieurs siècles de nombreuses générations d'artistes, je veux parler de la *Psychomachia* de Prudence. Nous y voyons, parmi les premiers épisodes du poëme, la Foi couronnant les Vertus après son triomphe sur l'idolâtrie (1). Et rien n'est plus commun dans l'iconographie romane et gothique que de voir les Vertus représentées couronne en tête (2). C'est ainsi qu'on les voit à Paris dans les médaillons du vitrail de la rose occidentale de Notre-Dame (3); à Chartres sur les sculptures du porche septentrional et du porche méridional de la cathédrale (4); à Sens dans les sculptures du soubassement de la porte principale (5).

(1) « Fides post victoriam virtutes coronat ». — Bibl. nat., ms. lat. 8085, du IXe ou du Xe siècle. — Bibl. de Leyde. Cod. Voss. lat. 15,

(2) Dans le Combat des Vices et des Vertus, que donne figuré l'*Hortus deliciarum* d'Herrade de Landsperg, les principales Vertus, la Foi, l'Humilité, l'Espérance, la Charité, etc., avaient la couronne pardessus leur casque.

(3) Didron, *Annal. archéol.*, t. VI, p. 48 et suiv., a donné la reproduction de toutes les Vertus du porche Nord. Elles sont toutes couronnées et sans voile.

(3) Lenoir, *Statistique monumentale de Paris*, publiée par le Ministère de l'Instruction publique, Atlas.

(4) *Monographie de la cathédrale de Chartres.*

(5) Viollet-le-Duc, *Dictionnaire d'architecture*, t. IX, p. 358, a re-

Je crois donc que la décoration de ce plat était empruntée à l'iconographie des Vertus et des Vices, et que c'est une des Vertus, la Foi probablement, — celle que le moyen-âge considérait comme la primordiale, — qui occupe ici le centre de la décoration. Le pourtour du plat est tellement mutilé que je n'ai pu reconnaître sur la photographie en quoi consistait sa décoration, ni donner un sens aux quelques lettres sans suite que l'on y aperçoit ; mais il est facile de se faire une idée de cette décoration, puisqu'on possède dans plusieurs musées d'Europe des bassins de la même famille et dont l'ornementation est conçue selon la même donnée.

Les deux plus complets et les mieux conservés que je connaisse ont été découverts à Gand, il y a quelques années, et sont aujourd'hui déposés au musée archéologique de cette ville (1). Ils ont été publiés récemment par M. le baron Béthune de Villers, qui a saisi cette occasion pour passer en revue les principaux objets du même genre signalés jusqu'ici (2).

Ces deux bassins de Gand sont dessinés sur le même modèle, ils formaient évidemment la paire. L'un est consacré aux Vertus, l'autre aux Vices.

Le premier nous montre, au milieu, une femme voilée et nimbée, tenant un livre de chaque main. Elle est assise au centre d'une série de cercles concentriques autour desquels viennent s'appliquer six lobes circulaires sous chacun desquels se voit une figure en buste, voilée et nimbée, analogue à la figure centrale. Une autre rangée de lobes ou de festons occupe les intervalles entre les premiers. Chacun d'eux est orné de feuillages épanouis

produit l'admirable figure de la « Largesse » (*Largitas*), qui orne ce soubassement.

(1) Ils portent les n°s 1283 et 1284 dans le *Catalogue descriptif du musée de Gand*, dressé par M. Van Duyse. Gand, 1886.

(2) *Revue de l'art chrétien*, 29e année, p. 318 et 443.

entre lesquels se lisent des inscriptions qui nous donnent les noms des principales Vertus. Ce sont:

BO NIT *Bonitas*	BN IGN *Benignitas*	MN SVE *Mansuetudo*
CA TIT *Castitas*	MD ЄST *Modestia*	RЄ LIG *Religio*
PR DEN *Prudentia*	PAX *Pax*	OBЄ DIN *Obedientia*
LM ЄBA (?)	FOR TIT *Fortitudo*	IVS TIC *Justicia*
PЄ TA *Pietas*	PR VI *Providentia*	RA IO *Ratio*
SC IA *Scientia*	DS ICP *Disciplina*	CN IЄN *Conscientia*

Le second vase est en tout semblable au premier. Il nous montre, également au centre, une figure assise. Elle est voilée, ce qui indique bien que c'est une femme et non Dieu le père, comme l'a cru M. Van Duyse, le conservateur du musée (1).

(1) *Catalogue descriptif*, p. 79.

Elle n'est pas pas nimbée; elle tient à la main un globe. Dans les médaillons du pourtour, on voit six figures en buste, nues, les cheveux hérissés et formant comme un diadème de mèches autour de la tête. C'est une des formes sous lesquelles on représente habituellement les Démons et les Vices dans l'imagerie du XI[e] et du XII[e] siècle (1). Et les légendes gravées dans les lobes extérieurs nous montrent que ce sont effectivement des Vices qui figurent ici. En voici les noms :

	INM	
MA	VNDI	EBR
LIC	*Immundicia*	IET
Malicia		*Ebrietas*
	PE	
DOI	CCA	ODL
VM	*Peccatum*	VS
Odium		*Dolus*
	FRA	
CP	VS	EMV
APV	*Fraus*	LAT
Crapula		*Emulatio*
	VAN	
PIG	AGLO	DES
RIC	*Vana gloria*	PER
Pigricia		*Desperatio*

(1) « La chevelure, dit M. Béthune de Villers, est singulièrement rendue; elle paraît sous la forme de quatre rayons ou flammes qui partent du front, de l'occiput et de la nuque » (*Revue de l'art chrét.*, p. 443). — Ce ne sont ni des rayons ni des flammes. Il est de tradition, dans l'art roman, que les Vices, comme les Démons qui les personnifient, sont habituellement représentés, comme ici, avec les cheveux hérissés. Les chapiteaux de l'église de Vézelay en fournissent des exemples bien connus (Viollet-le-Duc, *Dict. d'archit.*, t. V, p. 30).

	AM	
CON	BIC	SVS
TEN	*Ambicio*	PIC
Contentio		*Suspicio*
	DIS	
TRI	SEN	FVR
STIC	*Dissensio*	OR
Tristicia		*Furor*

Grâce à ces légendes, aucun doute ne peut subsister sur l'interprétation de ces bassins. Seule la figure qui en occupe le milieu est un peu difficile à déterminer. Le conservateur du musée de Gand, M. Van Duyse, avait cru y reconnaître le Christ ou Dieu le père (1); mais cette opinion n'est pas soutenable, car, comme l'a justement fait remarquer M. Béthune de Villers, cette figure centrale est celle d'une femme. Est-ce la Religion, comme il l'a cru? J'en doute, car le nom de cette vertu *Religio* figure au même rang que les autres dans les inscriptions du pourtour, et rien n'autorise à croire qu'après l'avoir nommée avec les autres, on ait jugé nécessaire de la figurer une seconde fois. S'il fallait y voir une vertu en particulier, j'aimerais mieux en faire la Foi, qui n'est pas nommée au milieu des autres, et qui occupe ordinairement une place prééminente dans la série des vertus chrétiennes (2). On peut seulement objecter, en ce cas, qu'elle ferait double emploi avec la *Religio*; mais peut-être faut-il sim-

(1) *Musée archéologique de la ville de Gand. Catal. descriptif* (éd. 1880), p. 78 et 79.

(2) Dans le poème de Prudence, c'est la Foi qui entame la lutte contre les puissances du mal; c'est elle qui rentre en scène après la défaite des Vices; elle frappe la Discorde, qui cherchait à diviser les Vertus victorieuses; c'est elle enfin qui joue avec la Charité le principal rôle dans toute la fin du poème.

plement voir ici une figure de vertu quelconque, non spécifiée, et cette explication peut tout aussi bien convenir à la figure centrale du plateau des Vices. Peut-être encore est-ce l'Eglise chrétienne entourée des Vertus d'une part, en butte aux Vices de l'autre. Je n'ose conclure. La seule chose bien certaine, c'est que c'est la même figure que l'on a représentée sur les deux bassins de Gand et sur celui de Rome.

Le Musée National de Munich possède un autre bassin qui rentre dans la même catégorie. D'après M. Béthune de Villers, il est en cuivre rouge, et montre un médaillon central flanqué de quatre médaillons, ornés chacun d'une figure de femme nimbée, avec les inscriptions: FIDES PATIENTIA HVMILITAS SPES CARITAS.

Dans les intervalles entre les lobes du pourtour on lit des noms de vices: ODIVM DOLVS MALITIA PECCATVM.

Le musée de Herrenhausen en possède un du même genre, sur lequel je n'ai pu recueillir malheureusement aucun détail. Enfin il en existe encore un au musée de Könisberg (1). Ce dernier porte au centre une figure de femme représentant la Vérité, avec la légende VERA, et, autour, quatre médaillons ornés de figures féminines avec les mots: IDOLATRIA INVIDIA IRA LVXVRIA.

Voilà plus d'exemples qu'il n'en faut pour faire comprendre ce qu'a dû être le bassin dont les fragments ont été recueillis à Rome.

Il me faudrait, pour être complet, déterminer maintenant l'usage auquel ce bassin a pu servir.

(1) Il a été décrit en détail par M. Frimmel dans les *Mittheil. der K. K. Central-Commission zur Erforschung und Erhaltung der Kunst und historischen Denkmäler*, t. XII; et plus sommairement dans le travail précité de M. Béthune de Villers.

J'ai dit plus haut que M. Béthune de Villers avait qualifié de " bassins liturgiques " les vases de cette catégorie (1). Il est parfaitement vrai, comme il le dit en s'inspirant de Victor Gay (2), qu'on se servait dans les églises de bassins de ce genre en guise d'*aquamanilia* pour le lavement des mains, pour recueillir les offrandes, etc. Mais ce n'est point une raison suffisante pour qualifier ces vases de *liturgiques*, car ils n'ont jamais figuré, que je sache, parmi les véritables vases méritant ce nom, et les auteurs du moyen-âge, qui ont traité de la liturgie, n'en parlent point. J'ajoute que, pour une partie d'entre eux, il est bien difficile de dire s'ils ont été destinés à des usages religieux ou profanes. Si l'on en possède en effet un certain nombre auxquels des représentations comme celles que nous venons d'étudier semblent donner un caractère religieux, il en est d'autres, par contre, dont le caractère profane n'est pas contestable.

Ainsi notre Bibliothèque nationale en possède un identique comme forme à ceux que je viens d'énumérer, mais qui en diffère essentiellement par la décoration; au lieu de scènes religieuses, il est orné d'une légende absolument profane. On y a gravé l'histoire de la jeunesse d'Achille, d'après l'*Achilléïde* de Stace (3).

Le musée de Soissons en possède un autre tout pareil, sur lequel on voit l'histoire de Pyrame et Thisbé.

Si l'on remarque enfin que ces bassins se présentent généralement deux à deux, comme ces bassins émaillés de Limoges dont nous possédons encore un si grand nombre, on est auto-

(1) *Revue de l'art chrétien*, p. 319.

(2) *Gloss. archéol.*, v° BACIN.

(3) Il a été publié par M. Maurice Prou dans la *Gazette archéologique* de 1886, pl. V, et p. 38 et suiv.

risé à croire qu'ils ont eu comme ceux-ci des usages variés, mais sans aucun rapport avec la liturgie proprement dite. Je proposerai donc de donner aux premiers le nom sous lequel on désigne communément les seconds, et de substituer au nom de *bassins liturgiques*, proposé par M. Béthune de Villers, celui de *gémellions*.

R. DE LASTEYRIE.

UN REGISTRE
DE LETTRES MISSIVES DE LOUIS XII.
(Milan, Archivio di Stato. *Lettere missive*, Registro 213)

Il ne reste aux archives de Milan que des débris des archives de la domination de Louis XII, de 1499 à 1512. La collection des registres renfermant des lettres missives des princes qui ont successivement gouverné le Milanais, très complète pour les autres périodes, n'en compte qu'un relatif au règne de Louis XII: le registre 213. C'est un volume in-quarto, papier, cartonné. Il comprend 181 folios se décomposant comme il suit: trois feuillets blancs, en tête du premier desquels est l'inscription: *Antonius Maria* (probablement le nom du scribe qui l'a rédigé), + 60 ff. foliotés, dont les sept derniers sont blancs, + 118 ff. non foliotés et restés également blancs. Les 53 ff. écrits contiennent 138 lettres expédiées entre le 12 septembre et le 18 octobre 1499, c'est-à-dire dans les premières semaines de la domination française. Ces lettres nous renseignent sur l'itinéraire du roi et sur de nombreux détails de l'histoire de la conquête, que nous ne connaissons que par elles. Le catalogue de ces lettres missives ne paraîtra donc pas inutile.

1. Fol. 1. — Au podestat de Varese. *Potestati Varesii.* Milan, 12 septembre 1499. *Signé:* B. Chalcus.

Ordre de surseoir jusqu'à plus ample informé à l'expédition de la cause du nommé J. P. Bosso.

2. Ibid. — Au trésorier de Pavie. *Thesaurario Papie.* Même date; sans signature.

Ordre de venir à Milan en apportant les listes et les comptes des débiteurs du trésor, pour liquider ces comptes, sous la direction de Trivulce, « perchè se delibera de saldar l'administra-

tione de li danari che haveti ricevuti de le intrate de quella città del anno presente da calende septembris indreto ».

Au-dessous, mention de lettres analogues écrites aux trésoriers de Come, de Lodi, de Plaisance, de Parme, de Novare, de Tortone, d'Alexandrie, de Borgo San Domino et de Monza.

3. Fol. 1 verso. — Au commissaire des taxes sur les chevaux en Lomeline. *Commissario taxarum equorum Lumeline.* Même date; sans sign.

Ordre de venir à Milan pour liquider les comptes de l'année jusqu'au premier septembre, par ordre de Trivulce.

Au-dessous, mention de lettres analogues écrites aux commissaires des taxes de Pavie, Parme, Plaisance, Lodi, Tortone, Alexandrie.

4. Fol. 2 recto. — Au commissaire général des transports de blés de Tortone, Alexandrie, etc. *Jo. Raye, commissario generali devectûs bladorum agri Tortonensis et Alexandrie ac Castroni arcis Boschi.* Même date. *Signé:* B. Chalcus.

Ordre de dresser un inventaire des blés existant dans la circonscription et de l'envoyer au commissaire général des approvisionnements, et défense d'en vendre ou d'en exporter, « perchè la total mente nostra e de lo illustrissimo signor M. Joanne Jacobo Trivulzio, generale locumtente etc., è che le biade sono in Alexandria e Tortonese non siano conducte in loco alcuno se non alla città de Milano, per meglio provedere al bisogno del campo... ».

5. Fol. 3 recto. — Au podestat de Varese. *Potestati Varesii.* Milan, 14 septembre 1499. Sans sign.

Ordre de faire mettre en liberté Gulielmo Ligurneto, dont les délits, au témoignage de Francesco de Varesio, sont sans gravité (non... de tropo momento), et de faire restituer à leurs propriétaires les objets par lui volés, « admonendolo che quando li occurresse cometere altro mancamento, *etiam* che fusse minimo, sera impicato per la gola ».

6. Ibid. — A Pietro Fideli, citoyen de Milan. *Petro de Fidelibus, civi Mediolanensi.* Même date ; sans sign.

Nomination aux fonctions de Syndic de la Commune en remplacement de Daniel de Olgiate (1).

7. Fol. 3 verso. — A Antoine Bonalanzi. *Antonio de Bonalantiis.* Même date ; sans sign.

Ordre de se présenter par devant Bernardino Vesconte avec les comtes Del Grano, en apportant diverses choses ayant appartenu à Ludovic Sforza, « le robe havute dal Felino e Torchiara, ch'erano del signor Ludovico, e denari ricevuti per epse robe ».

8. Ibid. — Aux abbés des collèges des Jurisconsultes, etc., de Milan. *Dominis abbatibus collegiorum juristarum, ac procuratorum et notariorum Mediolani.* Même date ; sans sign.

Prorogation, avec le consentement de J. J. Trivulce et à leur requête, dans les fonctions de Vicarius Pretoris Mediolani, malgré la mort du titulaire et quelque soit son successeur, du napolitain Francesco Merula.

9. Fol. 4 recto. — Aux trésoriers de Milan. *Praefectis rei pecuniariae.* Milan, 15 septembre 1499 ; sans sign.

Ordre de Trivulce de continuer le paiement de la pension de la duchesse Isabelle jusqu'à l'arrivée du roi, qui prendra une décision définitive.

10. Ibid. — A la famille Mogni. *Jo. Andree Mognio et filiis.* Milan, 17 septembre 1499 ; saus sign.

Ordre de restituer au couvent des religieuses de Saint Chris-

(1) Voici le texte *in extenso* de cette lettre : « Per la bona informatione la quale habiamo del bono ingenio ed integrità tua e quanto amore tu porti ad questa patria, te habiamo electo et volemo che tu exercischi l'officio de sindico del commune de questa inclyta città in loco de Daniel de Olgiate, fin a tanto che se fara altra provisione a questo officio, advertendoti ad usar quella diligentia ed integrità che richercha la natura del officio predicto ».

tophe de Pavie ce qu'ils lui ont pris, et de s'en rapporter à la justice royale pour régler leur procès avec ce couvent.

11. Fol. 4 verso. — Au capitaine de Monza. *Capitano Modoectie.* Même date ; sans sign.

Ordre de veiller à ce que le trésorier Bernardino de Erba paye à l'office des courriers (« offitio de cavaleri ») une somme de 76 L. 134 D. qui lui est due sur les revenus de Monza du mois d'août.

12. Fol. 5 recto. — A G. Giulio Ruscà. *J. Julio Rusche, officiali.* Milan, 18 septembre 1499 ; sans sign.

Nomination de G. G. Rusca aux fonctions d'inspecteur des forteresses de Bellinzona, avec cinq florins d'appointements mensuels, et avec la charge de tenir le compte des munitions selon la note que lui remettront les officiers généraux (« cum onere ipsam curandi et custodiendi »).

« Ludovicus XII. Cum plurimi faciamus munitionem quae in arcibus Saxi Corbarii, Castri magni et parvi ac Muralii et Montis Cavalli Belinzone que a nobis constituta est ... etc. » (Terra de Belinzona, Saxocorbaro, Castello picolo, Castelgrande, Muralia, Montecavallo).

13. Fol. 5 verso. — A Alexandre Boppi et Giov. Aldi. *Alexandro de Buppis et Jo. de Aldis.* Milan, 19 sept. 1499; sans sign.

Ordre de procéder à une enquête sur une plainte adressée au gouvernement.

14. Ibid. — Au référendaire de Come. *Referendario Comi.* Milan, 20 septembre 1499; *sign.*: Per Chaymum.

Ordre d'exiger de Polo de Deiphe *(sic)* et de son gendre Il Selva, de Come, le paiement de ce qu'ils doivent au trésor.

15. Fol. 6 recto. — Au commissaire et à la commune de Domodossola. *Commissario, comuni et incolis Domidossule.* " Datum citra montes ", 23 septembre 1499; sans sign.

Recommandation du duc pour Baptista Desertore qui désire obtenir dans cette commune les fonctions d' *offitiale de le strate.*

16. Fol. 6 verso. — Aux trésoriers de Milan. *Praefectis rei pecuniariae.* Milan, 20 septembre 1499; *sign.*: B. Chalcus.

Ordre de restituer à G. G. de Pozzobonello une somme qui lui est due (1).

17. Fol. 7 recto. — Au podestat et aux habitants de Bellinzago. *Potestati et hominibus Bellinzaghi.* " Datum citra montes ", 23 septembre 1499; sans sign.

Nomination d'Ambrosio del Mayno aux fonctions de podestat de Bellinzago.

18. Ibid. — Au podestat et au capitaine de Binasco. *Potestati et capitanio Binaschi.* " Datum citra montes ", 24 septembre 1499; sans sign.

Ordre que Bongaléas de Castelnovate puisse continuer à exiger le péage au pont de Castelnovate, sauf les exemptions dues à l'armée, « perche non intendemo che alcuno sia privato de la rasone soa ».

19. Ibid. — A. J. J. de Corte, *J. Jacobo de Curte.* " Datum citra montes ", 23 septembre 1499; sans sign.

Confirmation d'un bail.

20. Fol. 7 verso. — A J. J. Ruscha. *Jo. Julio Rusche, offitiali.* Novare, 25 septembre 1499; sans sign. (cf. n° 12).

(1) « Essendo facto intendere per parte della cancellaria secreta del stato di Milano che ultra li altri crediti de la mercede sua per li tempi passati, restate habere da Jo. Jacomo da Pozzobonello, citadino milanese, Ll. 2907 per resto dell'assignatione sua del anno passato 1498, et epso J. J. rendersi difficile a satisfarla, alegando non havere ancora ricevuto li denari del sale del ducato... ». La chancellerie secrète était alors gérée par B. Calco, Jo Antiquario, et Jo. Molo.

21. Fol. 8 recto. — A Guarnerio de Castrono. Milan, 29 septembre 1499; sans sign.

Défense de payer un loyer de soixante ducats à son propriétaire B. de Terlazo, celui-ci étant débiteur de J. J. Trivulce pour une somme supérieure (1).

22. Ibid. — Au commissaire de Come. *Commissario Comi, nomine gubernatorum*. Milan, 25 septembre 1499; sans sign.

Envoi d'une pétition de Giovanni Clerici et d'Andrea Cocchi, avec ordre de terminer leur procès dans la semaine, *Bonolus*, précédemment chargé de cette affaire, l'ayant négligée, ou de faire régler leur différend par un arbitre, « ita ut amplius querimoniam non sentiamus ».

23. Ibid. — Au capitaine de Binasco. *Capitaneo Binaschi, nomine regis*. Novare, 25 septembre 1499; *sign.*: Per Demetrium: B. Chalcus.

Ordre d'empêcher les illégalités dans la vente du pain et du vin (2).

24. Fol. 8 verso. — Aux maîtres des entrées. *Magistris intratarum, nomine regio*. Novare, 25 septembre 1499; *sign.*: Per ..... (*sic*) Jo. Molus.

(1) « Perche a noi consta che m. Jo. da Trivultio è creditore de libre 700 imperiali vel circa de Biaso de Terlazo, del quale voi tenete a ficto una sua casa cum pensione de ducati 60 lanno, como ne è dicto, e richedendone epso M. Trivultio aiuto alla satisfactione sua, ve comandamo non debiati respondere de li dinari desso ficto al prenominato Biaso, finche da noi vi sara ordinato altro in contrario ».

(2) « Intendendo che alcuni de quella plebe interpretando la crida quale li giorni passati fu facta in la inclita citta di Milano che chaduno potesse vendere pane e vino, sia facta in generale e non in specialità per dicta città voleno anche loro vendere pane e vino in gran damno de quelli quali hanno questa faculta per concessione; la quale cossa siccome è stata e le ne sera de la mente nostra, cossi ne pare digna di provisione; e pero te diremo che non debia permettere vendere ne pane ne vino alcuno de questa plebe se non ad chi te constara esserli in possessione per il passato ».

Ordre de terminer le procès de noble Catherine de Casteliono, « litteris inibi commemoratis declarantibus quod ejusmodi argumentum dotis comprehendatur in decreto in supplicatione nominato ».

25. Ibid. — Mention de la concession d'un décret contre les débiteurs du cardinal Ascanio Sforza. " Concessae fuerunt littere contra debitores agentibus pro Rev. et ill. D. Vicecancellarium, annum unum valiturae, nomine christianissimi regis Francorum. Datum citra montes, 26 septembris 1499 "; *sign.*: B. Chalcus.

26. Ibid. — A tous les officiers, communes et consuls. *Omnibus officialibus, communibus et consulibus.* " Citra montes, sub fide nostri sigilli ", 26 septembre 1499; *sign.*: Per Demetrium. B. Chalcus.

Ordre de Louis XII de prêter leur concours au podestat de Casoia, agent du cardinal Ascanio Sforza, contre les « tristi, dedelinquenti e calpestri » qui lui refusent obéissance ».

27. Fol. 9 recto. — Au capitaine de Binasco. *Capitaneo Binaschi, nomine regis.* Novare, 25 septembre 1499; *sign.*: Per Tuzatum, B. Chalcus.

Ordre de maintenir le *statu quo* au sujet des redevances sur les vins et les viandes de boucherie perçues par Francisco de Simonetti et ses frères dans cette ville.

28. Fol. 9 verso. — Au marquis Frédéric Pallavicini. *Domino Federico marchioni Pallavicino.* Novare, même date; même signature (1).

(1) « Cum dispiacere havemo inteso che, essendosi transferto a Milano Rolando vostro fratello per farci reventia, ve seti transferto ad Rochabiandia cum molta comitiva de gente armata e li havete tolto certo numero de bestiame e anche retenutoli un suo factore; et essendo nostra mente che non se stenino questi termini, ma se usino

Ordre de restituer à son frère Roland Pallavicini les bestiaux qu'il lui a volés pendant le voyage de celui-ci à Milan.

29. Ibid. — Aux frères Lupi. *Galeoto et Leonello fratribus de Lupis, nomine regis.* Même date; même signature.

Défense aux frères Lupi de profiter de l'absence de leur frère Deiphebo, appelé par le roi à Milan, pour lui nuire: « per fare qualche novità ».

30. Fol. 10 recto. — A la commune de Caina. *Comuni et hominibus Canei, nomine regis.* Même date; sans sign.

Défense à la commune et aux habitants de Caina de rien entreprendre contre Sebastiano et Jo. Angelo del Missaglia, au sujet du règlement du contrat habituel entre eux et la commune.

31. Fol. 10 verso. — Au marquis de Soragna. *Deiphebo de Lupis, marchioni Soraniae. Nomine regis.* " Datum ut supra "; sans signature (1).

Invitation à se rendre à Milan pour l'entrée du roi, avec l'assurance que ses biens seront, pendant son absence, respectés par ses frères.

32. Fol. 11 recto. — A Ambroise Trivulce, gouverneur de Lodi. *Ambrosio Trivultio, gubernatori Laude. Nomine regis.* " Citra montes, 26 sept. 1499 "; *sign.*: Jo. Molus.

Ordre d'écouter une nouvelle défense judiciaire de Bernardino de Septara pour pouvoir ensuite l'absoudre ou le condamner.

quelli della giusticia, vi comandamo che subito faciati restituire tutte le cose tolte e recovati omni altra novità quale di facto li havereti facta, et in questo non manchati, sotto pena de pagare per uno quatro e se cosa alcuna pretendeti da vostro fratello mandareti a Milano che non vi sara manchato de justicia ».

(1) « Ne sara molto grato che te transfereschi a Milano per farci reverentia como dimonstrai desiderare, e cosi te dicemo che li vadi, perchè da noi sarai veduto voluntieri; et adciò che toi fratelli non te facessero qualche novità in questa tua absentia, li admonimo per le allegate ad non presumare de fare novità alcuna contra le cose tue ».

33. Ibid. — Au capitaine de Binasco. *Capitaneo Binaschi. Nominc regis*. Novare, 25 septembre 1499; sans sign.

Renouvellement de l'ordre de payer les péages dûs à Bongaléas de Castelnovate, et de faire une note des délinquants pour les livrer aux « Gubernatori dello Stato ».

34. Fol. 11 verso. — Aux frères Visconti de Castelletto. *Lancialotto et frtribus Viccomitibus de Castelletto*. Même date; *sign.*: Per Curtium, B. Chalcus.

Ordre aux Visconti, sur le rapport du trompette Bartolomeo de Fiorenza, envoyé à Castelletto pour rechercher divers objets volés au citoyen milanais Antonio da Corto, de commander à Gaspar da Gattinara, leur serviteur, et à Il Bataya, leur fermier, de se livrer aux « Gubernatori dello Stato ».

35. Fol. 12 recto. — Aux châtelains du Castelletto de Bellinzona. *Ludovico et Giovanni Petro, fratribus de Pocobellis, dedeputatis ad custodiam arcis parve Belinzone*. Même date; *sign.*: Per Squassum, B. Chalcus.

Ordre de donner droit aux réclamations de Pulzino d'Alza, dont ils retiennent les provisions, les munitions et propriétés qu'il avait dans le château, malgré la promesse à lui faite de les lui rendre ou de les lui payer.

36. Fol. 12 verso. — ..... " Citra montes, 17 sept. 1499; *sign.*: Per Cuspertum, B. Chalcus.

Nomination de Paul de Perego à l'office de Poids du Pain, « ad officium ponderandi panis venalis sub judice datiorum inclite urbis Mediolani », au lieu et place d'Antonio de Mombreto, révoqué.

37. Ibid. — Au podestat de Varese. *Potestati Varesii, nomine regis*. Novare, 25 septembre 1499; *sign.*: Per Augustum Paranicum, Jo. Molus.

Ordre de faire droit aux réclamations de Zacharia de Bossi et de ses frères, victimes de violences et de vols, « excessi e robarie ».

38. Fol. 13 recto. — Au podestat d'Abiate. *Potestati Abiate.* Vigevano, 26 septembre 1499; sans sign.

Ordre d'empêcher qu'il soit fait du tort à noble Jo. Porro de Porri et à ses frères dans la perception de leurs droits sur le pain, le vin et les viandes dans cette ville, en raison des dernières proclamations, « perche molti ne vendano che non hanno larbitrio, la mente nostra non è stata per crida nostra de portare prejuditio alle rasone del terzo ».

Mention d'une lettre analogue adressée au podestat de Cassiano, au sujet des droits des mêmes sur les impôts de Cassiano.

39. Ibid. — Au capitaine de Vimercati. *Capitano Vicomercati.* Novare, 25 septembre 1499; sans sign. (1).

Ordre d'aider les agents des Lampugnano à toucher leurs redevances, les édits de diminution des impôts ne permettant pas de violer les droits des tiers.

40. Fol. 13 verso. — Mention d'une lettre au " Judex Datiorum " de Milan. Vigevano, 26 septembre 1499.

« Littera judici datiorum Mediolani pro Petro Georgio et Hieronymo fratribus de Lampugnano, ut provideat ne alii praeter ipsos suprascriptos vendere possint panem, vinum et carnes, salvo armigeris Christianissimi Regis ».

Lettre analogue adressée au même en faveur de Petro Paulo de Castro Sancti Petri, au sujet des impôts sur le vin et la farine de Cernoscolo et Finale.

(1) « Seben noi del nostro, in questa felice reintegratione de questo stato de Milano, havemo voluto fare piacere alli subditi nostri de remettere alcuni datii, nientedemeno la mente nostra non è stata de derogare ad la rasone del tesoro, et pero havendone facto intendere li nobili Petro Georgio e Hieron. fratelli di Lampugnano che è stato portato qualche difficoltà al fictabile suo che hanno li del bancho de la notaria quale dicono havere, etc. ».

41. Fol. 14 recto. — A Michel Tonsi. *Micheli Tonsi.* Pavie, 27 septembre 1499; *sign.*: Per Cambiagium, B. Chalcus (1).

Mention d'une lettre analogue à Jo. Andrea Vimercati.

42. Fol. 15 recto. — Au podestat de Pozzoli. *Potestati Pozoli.* Même date; *sign.*: Per Cambiagium, Jo. Molus.

Confirmation de la possession de la terre de Pozzoli à B. Chalco, secrétaire royal.

43. Fol. 15 verso. — Au podestat et à la commune de Bropere. *Potestati, communi et hominibus Bropere.* Même date; sans signature.

Confirmation de la possession du four de cette commune à Andrea da Corte, « non essendo intentione nostra di lassare pri–

(1) « Ludovicus, Dei gratia, etc. Si alicujus praestantis viri, cujus celebre sit nomen, virtutis et integritatis, in assignandis hujus status nostri Mediolani muneribus et officiis habenda est a nobis ratio, ex quo debitum virtuti locum omnes esse agnoscant, profecto praecipuum tenere debemus egregii jurisconsultis D. Michaelis Tonsi, civis Mediolani, nostri dilecti. Quandoquidem nobis praestantissimorum virorum hujus civitatis mentio habenda fuit, omnes uno ore predicarunt illum unum esse qui et praestantissimi oratoris et optimi et recti patroni et judicis famam ferat. Eorum itaque testimonio non solum recte eum prefectum annone judicavimus, sed ejusmodi nobis visus est ut non solum muneribus honestandus sed et praecipue amandus, ultro itaque illum in ipsum munus annone confirmandum duximus, rati integerrimum virum quamvis majora ex ejus virtute promereatur, optime illi muneri convenire in quo populis nostris ex ejus virtute et integritate utilem operam praestare possit; per has itaque nostras, ipsum D. Michaelem ad dictum munus annone confirmamus et si opus est de novo facimus, constituimus et deputamus prefectum annone et magistratum ad examinandum et consultandum processus et alias scripturas ipsi muneri occurrentes, quae consilium sapientis requirunt, cum salario, honoribus, preheminentiis et emolumentis ipsi muneri spectantibus et licitis et per alios ibi praefectos licite haberi et percipi solitis. Mandantes magistris intratarum et thexaurario nostro generali et quibuscumque spectat ut ipsi D. Michaeli de dictis salario et emolumentis respondeant. etc. — Papie, die 27ma septembris 1499. Per Cambiagium: B. Chalcus ».

vare alcuno de le concessione e razone sue, anzi più presso augumentarlo ».

44. Ibid. Au commissaire de Lodi. *Commissario Laude.* Même date; *sign.*: Per Cambiagium, B. Chalcus.

Ordre de faire respecter les droits de Catherine, veuve de Florimond de Cottignola, sur le péage du port de Cottignola, qu'on l'empêche de percevoir.

45. Fol. 16 recto. — .... « Citra montes, 8 septembre 1499; *sign.:* Per Cuspertum, B. Chalcus.

Nomination de Jo. Ambrosio de Vimercati, de la maison de D. Antoine Trivulce à l'office du Poids du Pain, de Milan, en remplacement de Manfrino de Negri.

46. Fol. 16 verso. — Au capitainc de justice de Milan. *Nomine regis, capitaneo justicie.* Pavie, 27 septembre 1499; *sign.*: Jo. Molus.

Ordre de se renfermer dans l'exercice de la juridiction criminelle (1).

47. Ibid. — Au capitaine de Monza. *Nominc regis, capitaneo Modoectie.* Pavie, 28 septembre 1499; sans sign.

Ordre d'interrompre le procès des Poretti de Pomago, père et fils, après restitution des objets volés par eux.

48. Fol. 17 recto. — D. Bartolomeo Moresino. « Ex curia Arenghi Mediolani, 28 septembre 1499. Deputati super apparatu adventûs christisnissimi Regi Francie.

(1) « Non parendone honesto che voi vi intromettati in altre cose che in quelle spectano ad officio vestro che sono le criminale, vi comandiamo che da mo inanti non ponatis manum in messem alienam ma lassiati andare le cause civille alli ordinarii soi, e voi attendeti solo alle criminale como e vostro officio et sono consueti fare li precessori vestri, facendo per modo che di questo non habiamo a sentire più querella. Per che ce saria molesto ».

Ordre de verser entre les mains de Hieron. Vicemasa la somme de 95 livres pour payer l'aubergiste de *Al cappello* pour les dépenses qu'y ont faites les ambassadeurs génois, « per le spese facte in questi dì proximi passati alli quattro magnifici ambassatori genovesi, de commissione del signor Jo. Jacobo da Triultio, facendone le opportune scripture ».

49. Fol. 17 verso. — Au référendaire de Come. *Nomine regis, referendario Comi.* " Citra montes, 28 septembre 1499 " ; sans signature (1).

Ordre d'obliger les habitants de Pieve de Nesi de payer aux comtes de Cemo leur redevance ordinaire de 492 L. 12 sous impériaux.

50. Fol. 18 recto. — Au commissaire et au podestat de Plaisance. *Commissario et potestati Placentie. Nomine regis.* Même date; *sign.*: Per Cintium, B. Chalcus.

Envoi de l'ordonnance rendue à la requête d'Aluysio de Canyo, avec ordre de l'exécuter.

51. Ibib. — A la commune de Pieve de Nesi. *Comuni et hominibus Plebis Nesii, nomine regis.* Même date; *sign.*: Per Tuzatum, B. Chalcus.

Ordre de payer aux comtes de Cemo leur redevance ordinaire de 492 L. 12 s., le roi ne voulant pas qu'ils en soient privés.

52. Fol. 18 verso. — Aux gouverneurs de Milan. *Gubernatoribus illustrissimi statûs Mediolani.* Milan, 18 septembre 1499; *sign.*: B. Chalcus.

(1) « Se li homini de la plebe de Nesio se prestassero renitenti ad pagare alli conti di Como le lbr. 492 s. 12 imper., quali sono consueti pagarli per virtù de la donatione sua como li scrivemo che debiano fare, volemo li admoniati e voi a pagarli secundo il solito et deinde provedere che cum effecto cossi faciano facendo el medesmo de quello restassero debitori per lo passato: perchè cosi è nostra intentione ».

Nomination de Baptista de Lodi à l'office d'Inspecteur de la Boulangerie (« ad visitationem pristinariorum ») de Milan, « ad occurrendum fraudibus et quod panis venalis fiat de pondere et bonitate juxta ordines civitatis ».

53. Fol. 19 recto. — Au podestat de Milan. *Potestati Mediolani.* Vigevano, 26 septembre 1499; sans signature.

Ordre de rechercher et, le cas échéant, de punir les auteurs des méfaits contre lesquels Aloisio de la Corte a porté plainte (1).

54. Fol. 19 verso. — Au commissaire de Bellinzona. *Nomine regis. Commissario Belinzone.* Vigevano, 27 septembre 1499; sans signature.

Défense de molester « Giovanne de Maignone, de la terra de Robiascho » sous prétexte d'une accusation de vol portée contre lui, et ordre de le laisser circuler librement.

55. Ibid. — ..... Vigevano, 28 sept. 1499; *sign.*: B. Chalcus.

Nomination de deux commissaires pour le recouvrement des dettes de la confrérie des Quatre Maries, Stefano de Serono et Bernardino de Applano, « habeant et habere intelligantur amplam jurisdictionem, potestatem, auctoritatem et bayliam quam circa predicta et debitores ipsius scholae exigendos habent judices ordinarii ».

56. Fol. 21 recto. — Aux capitaines, officiers et portiers des villes du duché. *Capitaneis, ufficialibus, ostiariis civitatum illustrissimi statûs Mediolani.* Vigevano, 29 septembre 1499; sans signature.

Laissez-passer pour noble Angelo de La Vella, citoyen milanais, retournant à Milan.

(1) « Fuisse a nonnullis quos ignorat et nos nonnisi improbos judicare possumus a paucis diebus citra attemptatas novitates quasdam in obturanda nonnulla fossata quae in territorio Bucinagi ducatûs nostri Mediolani adesse solebant pro beneficio rerum suarum et bonorum suorum ».

57. Ibid. — Au vicaire de provision de Milan. *Vicario provisionum Mediolani.* Milan, 28 sept. 1499; *sign.*: B. Chalcus.

Ordre d'arranger sans procès une contestation entre *Il Manzino*, huissier de la chancellerie, et son propriétaire, qui l'empêche de prendre possession d'une maison où il a installé ses meubles.

58. Ibid. — Au capitaine de Marignan. *Capitaneo Melegnani. Nomine regis.* Vigevano, 30 septembre 1499; *sign.*: B. Chalcus.

Ordre de faire payer à Martino de Cornate, ce qui lui est dû par Bernabone Crivello, prédécesseur dudit capitaine.

59. Fol. 21 verso. — A la commune et aux consuls de San Colombano. *Comuni, consulibus et hominibus sancti Columbani.* Vigevano, 30 septembre 1499; sans signature.

Ordre de laisser le podestat de San Colombano, agissant au nom du protonotaire apostolique Jo. Ant. de la Torre, exercer son office librement et percevoir les droits qui lui sont dûs.

60. Ibid. — ..... Même date; sans signature.

Nomination de Pier Paolo Pegio aux fonctions de « Judex datiorum et victualium » (1).

61. Fol. 22 verso. — A Aloysio de Castiliono. *Nomine regis. Aluysio de Castiliono, civi et campsori Mortarae.* Même date; *sign.*: B. Chalcus.

Envoi d'une ordonnance des « gubernatores ill.mi statûs Mediolani ».

Mention d'une lettre analogue au Vicaire de la Mense épiscopale de Milan, « Vicario mense episcopalis ».

(1) « . . . praeter quod nobili genere ortus est et ejus pater officium judicis datiorum urbis Mediolani administravit cum summa fide, diligentia et integritate, ut vel ob ejus merita filium chariorem habere debeamus . . . ».

62. Fol. 23 recto. — Au commissaire de Plaisance. *Commissario Placentie, nomine regis*. Même date; sans sign.

Ordre de faire droit aux plaintes du comte Pompeio da Lando contre ses vassaux de La Casella, à cause de leur refus d'obéissance à son podestat.

63. Ibid. — Au podestat de Marignan. *Potestati Melegnani*. Même date; sans signature.

Ordre de faire respecter les droits de noble Bongaléas de Castelnovate sur la vente du pain, malgré la proclamation faite à Milan sur la liberté de ce commerce.

64. Fol. 23 verso. — Au gouverneur de Parme. *Nomine regis. Gubernatori Parme*. Même date; *sign.*: B. Chalcus.

Ordre de faire respecter par ses héritiers le testament de Jo. Aldighero da Comazano.

65. Fol. 24 recto. — Au châtelain de Trezo. *Castellano Tritii, nomine regis*. Même date; même signature.

Ordre de vérifier s'il y a dans le pays des débiteurs de son prédécesseur Christoforo de Calabria, d'exiger le paiement de leurs dettes et de faire restituer du bois lui appartenant, « certo suo ligname ».

66. Fol. 24 verso. — Au gouverneur de Lodi. *Gubernatori Laude, nomine regis*. Cropello, 30 septembre 1499; sans sign.

Ordre de faire restituer à Antonio Bevilaqua et à ses fils les sommes d'argent qu'on leur a injustement prises.

67. Ibid. — Au référendaire de Parme. *Referendario Parme, nomine regis*. Même date; *sign.*: Per Squassum, B. Chalcus.

Ordre de faire payer à Aluysio del Como, ancien châtelain de la porte neuve de Parme (« castellanus Porte Nove ») les sommes à lui dues par la commune de Parme sur les revenus royaux.

68. Fol. 25 recto. — Au capitaine de justice. *Capitaneo justitie, nomine regis.* Vigevano, 30 septembre 1499; *sign.*: Jo. Molus.

Ordre de faire restituer au comte Angelo da Balbiano un cheval qui lui a été volé à Castiliono et qui se trouve actuellement entre les mains d'Ambrosio de Lugnano, notaire de Milan.

69. Ibid. — Au châtelain et à la commune de Cassiano. *Castellano communi et hominibus Cassiani.* Même date; sans signature.

Ordre de payer aux fils de Thomas de Nogarolo l'*imbotatura*, malgré les proclamations faites à Milan (1).

70. Fol. 25 verso. — Aux officiers de la douane de Milan. *Datiarius Doanne Mediolani, nomine regis.* Même date; sans signature.

Défense d'inquiéter Paolo de Roello, prétendu débiteur de Gulielmo de Blancardi, celui-ci ayant reconnu que sa créance n'avait pas un caractère légal.

71. Ibid. — ..... Vigevano, même date; sans signature.

Ordonnance de Louis XII interdisant l'exportation des blés hors de Milan.

72. Fol. 26 verso. — ..... Même date; sans signature.

Ordonnance de Louis XII maintenant la foire de Varese à l'époque accoutumée, dont l'anniversaire approchait.

73. Ibid. — A Baptiste Visconti et Ambrosio del Mayno. *Baptiste Vicecomiti et Ambrosio Mayno.* Même date; sans sign.

Envoi d'un arrêté des « gubernatores statûs Mediolani » terminant un procès entre les frères Roland et Frédéric marquis Pallavicini.

(1) Une autre copie de ces lettres, sous la date du 5 octobre 1499, est au fol. 35 verso.

74. Fol. 27 recto — ..... Même date; *sign.*: Per Tuzatum, B. Chalcus.

Permis de circulation pour Geronimo et Andrea de Cermenate, poissonniers de la cour (1).

75. Fol. 27 verso. — Au podestat de Busto. *Potestati et hominibus Busti.* Même date; sans signature.

Ordre de respecter les privilèges des médecins de Milan et de faire restituer à maître Rinaldo de Rasini les gages qu'on a exigés de lui, contrairement auxdits privilèges (2).

76. Fol. 28 verso. — A G. Giuliano Degnano. *Nomine regis.* Milan, 2 octobre 1499; sans signature.

Nomination de G. G. Degnano, longtemps chancelier du tribunal du Capitaine de Justice, pour exercer les fonctions de capitaine en l'absence du Capitaine de Justice et de son Vicaire.

77. Ibid. — Au marquis de Soragna. *Deyphobo de Lupis, marchioni Soranie. Nomine regis.* Vigevano, 30 septembre 1499; sans signature.

Ordre de restituer à son frère Galéaz les biens qu'il lui a pris et qu'il refuse de lui rendre, malgré l'ordre précédent du roi, et de se livrer aux gouverneurs de Milan.

78. Fol. 29 recto. — ..... Même date; *sign.*: Per Tuzatum, B. Chalcus.

Permis de circulation pour Geronimo et Andrea de Cermenate, fournisseurs des vivres de la cour, « pularoli curie nostre, cum habeant plerumque se transferre et mittere nuntios suos tam ad

(1) Cf. le texte dans mon recueil de *Documents pour l'histoire de la domination française dans le Milanais* (Toulouse, Privat. *Bibliothèque méridionale*, série II, tome I). Document 3.

(2) « . . . Havendo noi in questa nostra felice redintegratione di questo nostro stato confirmato li privilegî de li doctori e medici de la cita nostra de Milano . . . ».

varias dominii nostri partes quam ad alienas, causa mercandi, recuperandi et habendi ac emendi quacunque hora diei omnes illas quantitas pullorum, ovorum, anatum, edorum et asparagorum aut aliarum salvaticinarum cujusvis generis et manieriei que... pro usu et fulcimento predicte curie nostre sufficientes et idonee videbuntur ».

79. Fol. 29 verso. — Au châtelain de Trezo. *D. Ludovico Vicecomiti, castellano arcis Tricii. Nomine gubernatorum.* Milan, 2 octobre 1499 ; sans signature.

Ordre de livrer sans résistance ledit château au baron de Berna, lieutenant de Louis XII, en vertu de l'ordre de F. B. Visconti, « essendovi scripto opportunamente dal magnifico M. Francesco Bernardino Vesconte ».

80. Fol. 30 recto. — Au vicaire du juge de Lecco. *Vicario pretoris Leuci.* Pavie, 2 octobre 1499 ; sans signature.

Ordre de faire une enquête sérieuse sur un vol dont noble Joanne de Novate, ancien podestat de la Val Sasina, accuse les communes et habitants de Barso, Concineta, Cassina, Modio, Cremeno, Pasturio, qui lui auraient volé 160 ducats et auraient détruit ses registres de comptes, et que lesdites communes, par l'organe de leurs délégués près les gouverneurs de Milan, Bonayta de Zapella de Cremeno, et Joanne Grosso, nient avoir commis.

81. Ibid. Au capitaine de justice de Milan. *Capitaneo justitie Mediolani.* Même date ; sans signature.

Envoi d'une pétition avec ordre d'y faire droit autant que possible et *salvo jure tertii.*

82. Ibid. — Aux frères Visconti de Castelletto. *Lanceloto et fratribus Vicecomitibus de Castelletto. Nomine regis.* Pavie, 3 octobre 1499 ; *sign.* : B. Chalcus.

Renouvellement de l'ordre d'envoyer à Milan Gaspar de Gatinara et Il Bataglia, auteurs présumés du vol commis au préjudice

du milanais Antonio da Corte, et ce, dans un délai de trois jours à partir de la présentation de la présente, sous peine de rébellion: « altramente che non la faciate, saremo constretti fare contra voy cossa che vi dispiacera ».

83. Fol. 30 verso. — ..... Milan, 2 octobre 1499; *sign.*: Per Squassum, B. Chalcus.

Nomination d'une commission pour préparer les logements de Louis XII et de sa suite (1).

84. Fol. 31 recto. Aux trésoriers des finances du duché. *Praefectis rei pecuniariae.* Milan, 2 octobre 1499; *sign.*: Per Jacobum Siinum, B. Chalcus.

Ordre de rendre aux châtelains de Castelbaravello la caution qu'ils avaient consignée en entrant en charge, cette restitution étant une des conditions auxquelles ils avaient rendu ce château au roi.

Ordre de J. J. Trivulce de restituer à la femme de Piero da Corte la caution versée par son mari pendant ses fonctions de préposé « alla custodia de la Murata e cosi Rizarda da Cremona », et de châtelain de Belinzona et de Como.

85. Fol. 31 verso. — Aux consuls et à la commune de Senesio. *Communi, consulibus, hominibus et nobilibus plebis Senexi.* Pavie, 2 octobre 1499; sans signature.

Ordre de respecter les privilèges en matière de droits sur le vin, etc., des frères Della Missaglia, la proclamation dont les habitants de Senesio s'autorisent pour les violer étant exclusivement destinée à la ville de Milan.

86. Ibid. — ..... Vigevano, 1 octobre 1499; sans sign. — " Nomine regis. Concesse sunt littere contra debitores abbatibus et monacis Sancti Petri de Glassiate urbis Mediolani pro forma valiture annos duos ".

(1) Cf. *loc. cit.*, Document 5.

87. Ibid. — Au commissaire de Lodi. *Ambrosio Trivultio commissario Laude. Nomine regis.* Pavie, 30 octobre 1499 ; sans signature.

Interdiction à Anselme de Landoni d'établir une taverne à Castelnovo de Bochadadda, cette taverne pouvant nuire à celle que tient en ce lieu Bassano de Bonnini, laquelle existe depuis 1453 par autorisation de Fr. Sforza.

88. Fol. 32 recto. — Au podestat de Lodi. *Potestati Laude.* Pavie, 2 octobre 1499; *sign.*: Per Curtium, B. Chalcus.

Ordre de veiller à ce que Beltramo de Carminati paie à Francesco de Carminati ce qu'il lui doit, « procedendo in hoc summarie, simpliciter et de plano, sine strepitu et figura judicii ».

89. Fol. 22 verso. — Au commissaire de Lodi. *Commissario Laude.* Pavie, 3 octobre 1499; sans signature.

Interdiction de la vente des matières de consommation à Lodi, aux habitants du territoire de Pizzighetone (1).

90. Fol. 33 recto. — Au référendaire d'Alexandrie. *Referendario Alexandrie. Nomine regis.* Même date; sans sign.

Défense de molester les pauvres gens (2).

91. Ibid. — A Roland Pallavicini. Pavie, 4 octobre 1492; sans signature.

Défense d'empêcher le cardinal de Saint Séverin de percevoir les revenus du canonicat auquel il a été nommé après la mort d'Antonio de Medici, autrefois chanoine à Parme, et qui dépendent du territoire de Fontanella. Ordre de faire restituer par le podestat de Rocabianca les revenus dudit cardinal, qu'il a saisis (3).

(1) Cf. *loc. cit.*, Document 6.

(2) « Te commetto che se vero è che la farina de laqual se fa mentione fusse metuto a sacho pose la partita de M. Galeaz de Santo Severino da li, che tu desisti di molestare epsi supplicanti ».

(3) « . . . li fructi e ficti spectanti al canonicato suo acceptato dopo

92. Fol. 33 verso. — A J. J. Suico. *Gio. Giacomo Suico.* Pavie, 5 octobre 1499; sans signature.

Nomination à la fonction de « Officialis equitatorum apud praefectos generales nostros super provisionibus pestis Mediolani », en remplacement de J. Jac. de Ferrariis, avec un salaire mensuel de cinq florins, à 32 sous le florin.

93. Fol. 34 recto. — Au capitaine de justice. *Capitaneo Justitie. Nomine regis.* Même date; sans signature.

Ordre de poursuivre les débiteurs de l' Ospedale maggiore, pour faciliter l'administration de cet établissement.

94. Fol 34 verso. — A B. Ghiringello. *Bernardino Ghiringello.* Milan, 5 octobre 1499; *sign.*: Per Cuspertum, B. Chalcus.

Ordre de donner au vice-podestat de Milan, pour assurer sa subsistance, douze ducats pris sur les amendes des débiteurs condamnés.

95. Ibid. — Au châtelain de Trezo. *D. Barono de Berna, castellano arcis Tritii.* Pavie, 5 octobre 1499; sans signatnre.

Ordre de livrer à Carlo Visconti, docteur en droit, de Milan, les pièces relatives à l'affaire de vol Christ. de Calabria — Antonio de Pertichi.

96. Fol. 39 recto. — Au commissaire de Come. *Commissario Comi.* Milan, 8 octobre 1499; sans signature.

Ordre d'exécuter les instructions que lui apportera Leonino Bilia.

97. Ibid. — Au juge des impôts de Milan. *Judici datiorum Mediolani*, *nomine regis.* Pavie, 4 octobre 1499; *sign.*: Per Cambiagium, B. Chalcus.

la morte del quondam Antonio de Medici, olim canonico parmesano, per quelle parte de li beni de canonicato suo quali sono in lo territorio del loco vostro de Fontanella ».

Ordre de respecter les droits sur le pain, le vin et la boucherie du bourg de Seregno, achetés par Aymo de Seregno (1).

98. Fol. 39 verso. — Au gouverneur, etc., de Parme. *Gubernatori, potestati et referendario Parme.* Milan, 5 octobre 1499.

Concession d'une partie des créances de l'évêché de Parme à Protasio Taberna, en vue du paiement des dettes par lui contractées pendant la maladie et pour l'enterrement de son frère, l'évêque de Parme. Ordre de payer à lui ou à ses fondés de pouvoir le complément d'une somme de 2000 livres à prendre sur les créances de l'évêché (2).

99. Fol. 40 verso. — Au vicaire du podestat de Lecco. *Vicario potestatis Leuci.* Milan, 9 octobre 1499; *sign.*: Jo. Molus.

Ordre de faire droit aux plaintes de Nicola e Pier Arrigoni de Valsesina, victimes de diverses violences de la part d'un nommé Fracasso et de sa bande.

(1) «. . . perche l'intentione nostra e che quelli che haverano comprato de datii de pane, vino e carne, le goldeno come facevano de prima . . .».

(2) «Ce ha facto intendere M. Prothasio Taberna, che essendo manchato de la presente vita in mese di genaro passato il reverendo quondam M. Stephano Taberna suo fratello, vescovo di Parma. quantuncha per le grandi spese facte in la longa infirmita de epso vescovo eppoi in la morte per li funerali et exequie, li fructi e ficti de dicto vescovato da quello tempo indrieto (*sic*) e pendenti e maturi gli fossero devuti; e cossi fosse ordinato e scriptoli per il signor Ludovico che de epsi li è risposto; adciò mediante quelli potesse pagare parte de li debiti contracti in linfirmità e morte del predicto vescovo, nondimanco che poi rimasi contento e concorde cum il rev. protonotario de Gonzaga. al quale dicto vescovato era stato designato seu cum li agenti suoi, che per epsi fructi e ficti gli fossero date dua millia libre imperiali, e che, licet per epsi agenti gli fosse facta in il mese di zugno proximo passato la opportuna assignatione de dicte libre 2000 in tanti debitori de epso vescovato e promesso che li potesse scotere, tamen che per le cose sono poi successe, non ne ha possuto exigere se non certa parte, domanda dunque che essendo hora pervenuto il dicto vescovato in altro cha in il predicto protonotario, voliamo provedere chel posse rescotere tutti integramente li dicti fructi seu ficti, aut saltem fin alla summa predicta de libre 2000 del accordio».

100. Ibid. — Au commissaire, au vicaire, etc., de Come. *Commissario, vicario, et Bernardino Raymundo, olim vice thesaurario Comi. Nomine gubernatorum.* Même date; *sign.* P. Chalcus.

Ordre de donner à Leonino Bilia, envoyé du roi pour approvisionner de vivres les troupes dirigées en Valteline, cinquante ducats restant entre les mains dudit ex-sous-trésorier, ou, à défaut, pris sur les sommes encore dues au trésor, contre les débiteurs de qui il faut prendre toutes les mesures possibles, sous la responsabilité des gouverneurs.

101. Fol. 41 recto. — A François Pestolozzi. *Francisco Pestolontio. Nomine regis.* même date; *sign.*: Per Squassum, B. Chalcus.

Ordre de faire moudre, pour l'usage de l'armée, 150 mesures de blé, et de faire du pain avec 80 mesures de farine restant en magasin (1).

102. Fol. 41 verso. — Au commissaire et au référendaire de Come. *Commissario et referendario Comi. Nomine regis.* Même date; sans signature.

Ordre de prêter main forte à Bernardo del Mayno, ancien référendaire de cette ville, envoyé pour exiger le paiement des dettes des officiers de l'octroi, et de remettre à Leonino Bilia l'argent qui sera ainsi perçu.

103. Ibid. — ..... *Rex Francorum.* Milan, 8 octobre 1499; sans signature.

(1) « Volemo che alla recevuta de questa nostra de le 80 moza de farina quale foreno lassate presso da li officiali del signor Ludovico, ne facia fare pane per uso de l'esercito nostro, quale mandamo in quelle bande, e cosi facia macinare li 150 moza de furmento lassato simelmente in mane tua per dicti officiali ed in questo non mancharai de ogni diligentia, acciochè questo effecto succeda con presteza, se desideri farne cosa grata ».

Nomination de Philippe Birago aux fonctions de portier du Sénat, « hostiarius apud senatum secretum », en remplacement de J. Ant. Viscardi, révoqué.

104. Fol. 42 recto. — Au capitaine de la Martesane. *Capitanio Martesane.* Milan, 9 octobre 1499; *sign.*: Per Augustinum, Jo. Molus.

Ordre de poursuivre Petrolo da Marliano, assassin d'Antonio da Longhono.

105. Ibid. — Au Podestat de Parme. *Potestati Parme, nomine regis.* Milan, 10 octobre 1499; sans signature.

Lettres de rémission en faveur de Giovanne Colla de Parme.

106. Fol. 42 verso. — ..... Milan, 11 octobre 1499; sans signature.

Ordre de laisser circuler Taliano de la Croce, ex-châtelain du « Castello de Bellinzona », qui déménage de Bellinzona pour s'établir à Magnano et à Sepio, sans exiger de lui le paiement d'aucun octroi ni gabelle.

107. Fol. 43 recto. — Au consul et à la commune de Sexto. *Consuli, comuni et hominibus Sexti.* Même date; sans sign.

Ordre de rendre compte à Guideto da Birago de toutes les entrées ordinaires du Trésor, réserve faite pour l'*inquinto*, mais en maintenant les privilèges de la vente du pain, du vin et de la viande.

108. Fol. 43 verso. — Au podestat de Melzi. *Potestati Melcii.* Même date; *sign.*: B. Chalcus.

Défense de troubler Petro de Caxate dans la jouissance de l'octroi du pain, du vin et de la boucherie de la Terra di Liscate à lui concédée « pro benemeritis ».

109. Fol. 44 recto. — Même date; *sign.*: Per Cambiagium, B. Chalcus.

Ordonnance relative à une vente de fromages faite par l'abbé de Lamachastorna à un habitant de Crémone (1).

110. Ibid. — Au consul et à la commune de Subiaco Superiore. *Consuli, communi et hominibus ville Subiate Superioris.* Même date; sans signature.

Ordre de respecter les droits appartenant aux milanais Petro da Figino et autres sur les revenus de ce pays.

111. Fol. 44 verso. — Au consul et à la commune de Mezago. *Consuli, communi et hominibus Mezaghi.* Même date; sans signature.

Ordre de respecter les droits appartenant à Petro da Figino sur les *imbotature* de ce pays.

112. Ibid. — A Giov. Taberna. *D. Joanni Taberne.* Même date; sans signature.

Envoi des pièces d'un procès entre Ambrosius de Roxate, « physicus », et Jo. Petrus de Rixiis, citoyen milanais, soumis à son arbitrage, avec ordre de rendre sa sentence dans quatre jours.

113. Fol. 45 recto. — Au capitaine Robinet. *Capitaneo Robineto, gubernatori Papie.* Milan, 10 octobre 1499; sans sign.

Ordre de faire payer à Jo. Francesco da Marliano, « doctor et cavallero, gentiluomo milanese », ce que lui doivent divers habitants des lieux de Bexate Pavese, et autres de la campagne « su-

(1) « Rex Francor., etc. — Perche ne consta che l'abbate de Lamachastorna multi dì passati inante che Cremona fusse de Venetiani havea facto mercato de li formagii soi, quali sono centenara ventisei cum uno Domeneghino de la Gata, cremonese, e gia ha havuto avra; però parendone conveniente ch'el mercato facto in tal tempo debia havere loco; per tenore de le presente, comettemo a qualuncha nostro officiale e subdito che, liberamente e senza alcuno impedimento, lassino passare dicto fromagio per condurlo ad Cremona et in Cremonese ad beneplacito depso Domeneghino, non obstante ordine ne altro in contrario ».

prana et sottana » de Parme sur les « imbotature e datii de pane, vino e carne ».

114. Fol. 45 verso. — Au consul et à la commune de Bromolo et Cropello. *Consuli, communi et hominibus loci Bremule et loci Cropelli.* Milan, 11 octobre 1499; sans signature.

Ordre de respecter les privilèges et de payer les droits dus dans ce pays à Filippo Vesconte.

115. Ibid. Au trésorier de Plaisance. *Thesaurario Placentie.* Même date; sans signature.

Ordre de payer à Petro Aluisio Landriano, ex-châtelain de Plaisance, les arrérages de gages à lui dûs depuis le jour où il a quitté ladite forteresse.

116. Fol. 46 recto. — ..... Milan, 12 octobre 1499; sans sign.

Laissez-passer valable pour deux mois, accordé à Antonio Costabili, envoyé du duc de Ferrare, retournant à Ferrare.

117. Ibid. — Au gouverneur de Novare. *Gubernatori Novare.* Milan, 11 octobre 1499; sans signature.

Ordre de faire payer à Bernardino da Corte « nostro conductero de gente darme » par les habitants de Gianozo, cent ducats qu'il leur a prêtés.

118. Ibid. — ..... Même date; sans sign.

Nomination de Francesco de Cuzono, dit de Gallarate, aux fonctions de sonneur du Brolleto de Milan, « officium campanilis Borleti nostri Mediolani ».

119. Fol. 47 recto. — Au consul et à la commune de Seregno. *Consulibus, communi et habitantibus Serenii, nomine regis.* Milan, 12 octobre 1499; sans signature.

Ordre de payer tous les impôts comme dans la période antérieure à la domination française, y compris les *imbotature*, excepté toutefois l'*inquinto*.

120. Fol. 47 verso. Au podestat de Lodi. *Potestati Laude.* Même date; sans signature.

Ordre de faire rendre à Ambrosio de Confalonieri, moyennant récompense honnête, les écritures l'intéressant, alors détenues par Jacobo Brusalio.

121. Ibid. — A la commune de Brebi. *Communitati et hominibus plebis Brebie.* Même date; sans signature.

Ordre de payer au rév. Leonardo Vesconte les entrées et droits accoutumés.

122. Fol. 48 recto. — Au podestat de Septiano. *Potestati Septiani.* Même date; sans signature.

Ordre de respecter et de faire respecter les droits de Gabriel de Pirovano, médecin milanais, sur les *imbotature* de la Pieve de Decimo.

123. Ibid. — Au juge des impôts de Milan. *Judici Datiorum Mediolani.* Même date; sans signature.

Ordre de laisser le cavalier Vercellino Vesconte percevoir librement les droits sur le pain, le vin et la boucherie du lieu dit Basilio de la Pieve de Decimo.

124. Fol. 48 verso. — Au gouverneur et au syndic de Plaisance. *Gubernatori et presidenti communitatis Placentie.* Milan, 11 octobre 1499; sans signature.

Ordre de respecter et de faire respecter les droits de M. Bernardino Thedaldo sur le « Datio delle Bollette ».

125. Ibid. — Au podestat de Sissa. *Potestati Sisse.* Même date; sans signature.

Ordre de faire droit aux réclamations de Pietro Siccardo, recteur de l'église S. Nicola de Sissa, relativement à la possession de son église, dont ledit podestat l'a écarté de fait.

126. Fol. 49 recto. — .... Milan, 15 octobre 1499; sans signature.

Ordre aux divers officiers royaux en Valteline de prêter leur concours pour l'accomplissement de son mandat, à Agostino Torello, chargé du ravitaillement de l'armée envoyée dans cette région (1).

127. Fol. 49 verso. — Mention de la concession d'un décret contre les débiteurs d'Antonello de Romaguano et de ses fils. Même date; sans signature.

« Concesse sunt lettere contra debitores Antonello de Romagnano et ejus filiis cum adhibendo fidem libris usque ad summam librarum sexdecim pro singulari debitore, valiture unum annum ».

128. Ibid. — Mention d'une concession analogue contre les débiteurs de Cristoforo Briano. Même date; sans signature.

« Pro forma etiam cum personali detentione ».

129. Fol. 50 recto. — Au podestat de Marliano. *Potestati plebis Marliani.* Même date; sans signature.

Lettre explicative et restrictive du sens de la *grida* relative à la liberté de la vente du pain, du vin et de la boucherie, laquelle n'est applicable qu'à Milan seulement.

130. Ibid. — Au châtelain et à la commune de Marignan.

(1) « Rex Francorum. — Mandando de presente in Valletellina Augustino Torello per attendere alla expeditione de le munitioni che alla giornata se inviarano allo exercito nostro che è in dicta valle, et essendo bisogno per dicto effecto de bono numero de carri e cavalli per condurli; però per tenore de la presente, commettemo e mandamo ad qualuncha commune, homini e terre et subditi nostri, che circa quanto gli commettera el dicto nostro officiale per laiuto de carri e cavalli per la conducta depse victuaglie, gli vogliano, per quanto hanno cara la gratia nostra, prestarli obedienza et exequire quanto circaciò gli sera dicto da epso nostro offitiale, perche da epso gli sera facto el pagamento honesto ».

Castellano, communi et hominibus Melegnani. Même date ; sans signature.

Ordre de laisser Vercellino Visconte user librement du « Datio de la mercantia » du pont de Marignan, dont la concession lui a été récemment confirmée.

131. Fol. 50 verso. — Aux trésoriers du Duché. *Praefectis rei pecuniariae.* Même date ; *sign.* Per Squassum, B. Chalcus.

Ordre de payer à Boldino de Cremona les arrérages qui lui sont dûs depuis qu'il est sorti de la forteresse où il commandait.

132. Fol. 51 recto. — A Francesco de Marliano. Milan, 16 octobre 1499 ; sans signature.

Confirmation de la promesse à lui faite par le gouvernement précédent du premier poste de portier qui serait vacant au Conseil secret.

133. Ibid. — Au podestat de Pontecorrone. *Potestati Pontecuroni.* Même date ; sans signature.

Ordre de rechercher Joanne Libero de Pontecurono, voleur, et Henrico de Buseto, recéleur, qui ont pris au courrier Georgio Strabella, qui revenait de Tortone par Viguzolo a Doma, son cheval, sa bourse contenant deux ducats et demi, et une « partesana » avec une paire de couteaux « de bon pretio ».

134. Fol. 51 verso. — Au podestat de Proletto. *Potestati Proleti.* Même date ; sans signature.

Ordre d'envoyer à Milan Michele, Baptista, Antonio, et Il Matto del Fante de Caore.

135. Fol. 52 recto. — Au capitaine de Monza. *Capitaneo Modoectie, nomine regis.* Même date ; *sign.* : Jo. Molus.

Ordre de libérer après enquête, s'il y a lieu, Parello de Tornago et consorts, accusés d'assassinat et de vol sur un Français.

136. Fol. 52 verso. — A la commune et aux habitants d'Olazo. *Communi et hominibus terre Olagii.* Milan, 17 octobre 1499; sans signature.

Ordre de respecter les droits du comte Bolognini sur cette terre, et de payer à son podestat les impôts accoutumés.

137. Ibid. — A la commune de Calpignano. *Communitati et hominibus Calpignani.* Milan, 18 octobre 1499; sans sign.

Ordre de respecter les droits financiers et autres de Jo. Stefano Rizzi.

138. Ibid. — A la commune de Sandriano. *Consulibus, communi et hominibus Sandriani.* Même date; sans signature.

Ordre de respecter les droits financiers et autres de Pietro di Cabrini.

L. G. Pélissier.

AFRIQUE ROMAINE

NOTES SUR LES POTERIES COMMUNES D'AFRIQUE

Les fouilles archéologiques, exécutées depuis un demi-siècle dans l'ancienne *Africa*, ont mis au jour un grand nombre de vases en terre cuite. Toutes les nécropoles où l'on a fait des recherches continues et méthodiques ont fourni en grande quantité des poteries de toutes formes et de dimensions variées. A Sousse des officiers de tirailleurs, à Carthage le P. Delattre, plus récemment encore à *Bulla Regia* le D.[r] Carton, ont exhumé des amphores, des *ampullae*, des *ollae ossuariae*, des urnes. La plupart de ces objets, renfermés pendant de longs siècles dans des tombes inviolées, sont intacts ou peuvent être facilement reconstitués.

Il est rare que ces poteries se distinguent les unes des autres par une marque, par un signe en quelque sorte individuel. Le nombre est fort restreint des vases qui attirent l'attention de l'archéologue par un ornement tracé au pinceau ou gravé à la pointe: encore ces décorations sont-elles en général purement géométriques. Une bande de peinture rouge entourant la panse, un filet noir contournant l'orifice, des stries parallèles horizontales ou verticales, tels sont les témoignages de l'art assez grossier de l'antique potier africain. Parfois une inscription, en caractères néo-puniques, est gravée ou peinte sur le haut de la panse des urnes cinéraires: cette épitaphe du défunt peut être considérée comme une marque distinctive; mais ce sont là des exceptions. Dans leur ensemble, les vases récemment découverts en Afrique appartiennent à la catégorie des poteries communes, sans ornements. Ce sont en somme les ustensiles usuels des indigènes, des Phéniciens et des Romains. L'étude en est toutefois très intéressante.

Ces poteries peuvent être réparties eu un certain nombre de types généraux, distincts les uns des autres par leur seule forme extérieure. Dans chacune des séries ainsi définies, tous les objets se ressemblent par leur aspect, et pourtant il est rare que l'on en rencontre deux absolument identiques. Le profil de la panse est plus on moins convexe; les anses s'attachent plus ou moins haut sur le col; la base est plus ou moins large, le col est plus ou moins élancé. Ces différences ne sont pas assez fortes pour modifier la forme typique; mais elles n'échappent pas, même à l'œil le moins exercé.

L'industrie moderne, grâce aux procédés mécaniques, peut fabriquer des milliers d'objets exactement semblables; la main humaine ne saurait atteindre une telle perfection. Dans l'antiquité, chaque vase était modelé par le potier; l'usage du moule ne paraît pas avoir été connu des ouvriers qui travaillaient dans les fabriques de poteries communes. Un artisan devait-il faire une douzaine d'amphores: tous les vases qui sortaient de ses mains étaient bien des amphores; mais le premier différait du second par quelque détail, le second du troisième par quelque autre détail, et ainsi de suite. La ressemblance existait, non l'uniformité absolue.

Cette variété, pour ainsi dire infinie, a suscité plus d'une difficulté à ceux qui ont voulu classer méthodiquement ou cataloguer les poteries antiques. Nous connaissons, par les textes, une liste assez longue de noms de vases. Plusieurs archéologues ont considéré ces termes comme des dénominations en quelque sorte individuelles; ils ont essayé de retrouver quelle était la forme exacte et immuable désignée par l'un ou l'autre de ces noms. Nous ne croyons pas qu'une recherche aussi minutieuse puisse jamais entièrement réussir. Les mots: *amphora*, *ampulla*. *olla*, *urna*, *gutturnium*, *unguentarium*, *lagena*, *diota*, etc., représentaient non des objets, mais des types d'objets, si l'on peut s'exprimer ainsi. Un vase donné ne pouvait être qu'une amphore, ou qu'une urne; il n'avait pas plusieurs noms. Mais plusieurs vases un peu différents étaient désignés par le même terme.

Telle est, d'après nous, l'idée générale dont il faut s'inspirer, lorsque l'on dresse un inventaire méthodique de ces poteries communes. Il serait inutile et oiseux de chercher un nom spécial pour chaque forme individuelle; d'autre part, il est nécessaire de décrire chaque objet avec assez de précision pour le reconnaître au milieu de tous les autres. Pour obtenir ce résultat, il suffit d'indiquer d'abord le genre auquel appartient le vase en question, par exemple si c'est une *amphora*, ou une *ampulla*, ou un *gutturnium*, ou un *unguentarium*. Ce premier caractère une fois déterminé, on spécifiera davantage en ajoutant si la panse est plus ou moins large, si l'orifice est plus ou moins étroit, si le col est plus ou moins allongé. Les anses, la forme de la base pourront aussi fournir des signes particuliers. Enfin, ce qui complètera la description, ce qui en fera une notice vraiment individuelle, ce sera l'indication de certaines dimensions, de préférence la hauteur totale du vase, et le diamètre de la panse.

Il résulte de tout ce qui précède que l'on ne saurait connaître ces poteries ordinaires, si l'on n'étudie pas les formes variées que prennent leurs divers éléments, considérés à part et dans leurs multiples combinaisons.

1°. La panse. — Le corps du vase, autrement dit la panse, dont le rôle propre est de contenir le plus possible, est toujours de forme arrondie: les volumes ronds sont en effet ceux qui perdent le moins d'espace. Entre l'amphore, qui est cylindrique, et l'*ampulla*, qui est sphérique, se succèdent d'innombrables types, les uns plus allongés, les autres plus renflés. Les premiers, qui rappellent la forme de la poire, caractérisent les cruches de toutes dimensions, *gutturnia*, *gutti*, dont les anciens se servaient pour verser les liquides; les autres, d'apparence plus lourde, auxquels on peut appliquer l'épithète générique d'ovoïdes, étaient surtout réalisés dans les jarres à provision, *lagenae*, *diotae*, *ollae*. Du profil de l'amphore, qui est une ligne droite, à celui de l'*ampulla*, qui est une demi-circonférence, la transition a lieu sans lacunes. La ligne, d'abord rigoureusement droite, s'infléchit gracieusement; la

courbe s'accuse de plus en plus, élargissant la panse du vase soit près du col, soit à la partie inférieure; enfin, par une série de formes très voisines les unes des autres, elle atteint la régularité géométrique de la demi-circonférence. Les vases d'aspect conique et les profils en ligne sinueuse ou en ligne brisée sont fort rares. Quelle que soit donc la diversité, il est possible de faire un classement. Nous aurons quatre types principaux de panses: la panse cylindrique (*amphorae*); la panse allongée (*gutturnia*, *gutti*, etc.); la panse large ou ovoïde (*lagenae*, *ollae*, etc.); la panse arrondie ou sphérique (*ampullae*, *orcae*, *dolia*).

2°. La base. — La collection des poteries communes d'Afrique présente fort peu de vases reposant sur un pied nettement détaché de la panse. Cette forme ne se rencontre fréquemment que dans la céramique artistique et décorative. Or les objets que nous étudions ici sont, avant tout, des ustensiles, appropriés aux divers besoins de la vie domestique.

D'une manière générale, ces vases se terminent en pointe ou par une base plane. Ce dernier type est de beaucoup le plus abondant. Seules les amphores, destinées à contenir des provisions, et rarement déplacées, appartiennent à la première catégorie. Dans les magasins et dans les celliers, elles étaient enfoncées dans le sol presque toujours très meuble et appuyées contre les parois. Les récentes découvertes de M. Haunezo dans la nécropole punique d'Hadrumète ont fourni sur ce point les renseignements les plus précis. Devant la porte de chaque tombeau, l'on a trouvé plusieurs amphores disposées comme nous l'indiquons.

Au contraire les vaisseaux en terre cuite d'usage courant, tels que cruches (*gutturnia*), pots et jarres de moyenne grandeur, sont construits de manière à ce qu'on puisse très aisément les déranger, les remuer et les replacer. Le plus souvent, la panse est coupée par un plan horizontal, ce qui donne à la base une forme circulaire. Parfois le corps du vase repose sur une couronne qui s'en détache à peine et dont la hauteur atteint rarement un centimètre. Quoique le souci de l'art proprement dit n'ait pas présidé à la

confection de ces poteries vulgaires, néanmoins, par l'effet d'un goût peut-être inconscient, les arêtes vives et brusques ont été presque toujours évitées. C'est sous un angle très ouvert que le plan de la base rencontre la courbe de la panse. L'ensemble a ainsi moins de lourdeur, et semble moins peser sur le sol.

Il conviendra donc de signaler, dans la description d'un vase, si la base en est pointue ou plane; dans certains cas, il ne sera pas inutile d'indiquer si elle est large ou étroite. En général, les vases à base pointue re rattachent au type amphore; — les vases à base plane très large, au type *lagena* ou *olla*; — les vases à base plane étroite, au type *ampulla* ou au type *gutturnium*.

3°. Le col. — L'orifice d'un vase n'est presque jamais une simple ouverture pratiquée à la partie supérieure de la panse. Le plus souvent, c'est par un col que l'intérieur du vaisseau en poterie communique avec le dehors. Tantôt le profil du col est une ligne légèrement concave, qui prolonge la courbe convexe de la panse; tantôt c'est une ligne à peu près droite, qui rencontre le profil de la panse suivant un angle très voisin de 90°. Dans le premier cas, l'ensemble a peut-être plus d'élégance; mais il est difficile de dire où la panse finit et où commence le col; dans le second cas, chaque élément se détache mieux, mais le vase a moins de sveltesse et paraît plus grossier. Au premier type appartiennent surtout les *gutturnia;* il faut y joindre un certain nombre d'urnes trouvées dans les tombeaux. Au contraire les *ampullae*, les *lagenae*, les *ollae* sont munies en général d'un col cylindrique; il en est de même des *ungüentaria*.

Les cols sont larges ou étroits, courts ou allongés. Ce n'est pas au hasard et sans raison qu'on leur a donné l'une ou l'autre de ces formes. Tout, dans ces poteries ordinaires, a une cause et une fin pratiques. Lorsqu'un vase est destiné à contenir soit des liquides, soit des provisions que l'on utilise vite et qu'on renouvelle fréquemment, le col est large et court; il l'est même parfois tellement qu'on le distingue à peine. Les grandes amphores, les *ollae*, les *dolia*, présentent cette disposition. D'autre part, les vases

à parfums et les *ampullae*, qui ne devaient, pour ainsi dire, livrer leur contenu que goutte à goutte, se terminent à leur partie supérieure par un col plus ou moins allongé, mais toujours très étroit.

La forme du col, ses dimensions en hauteur et en largeur, seront des signes particuliers, qu'il sera intéressant de noter. En général, les cols sont à la fois larges et bas, étroits et allongés. Il faudra aussi indiquer avec soin s'ils sont cylindriques, ou s'ils ont un aspect légèrement conique. Les cols évasés ne se rencontrent, pour ainsi dire, jamais.

4°. Les anses. — Quand l'on examine la panse, la base et le col d'un vase en terre cuite, on en possède les principaux éléments. Il faut néanmoins y ajouter les anses, lorsqu'elles existent. Elles donnent souvent à l'objet plus d'élégance; le nombre et les formes en sont variés; elles n'occupent pas toujours la même place.

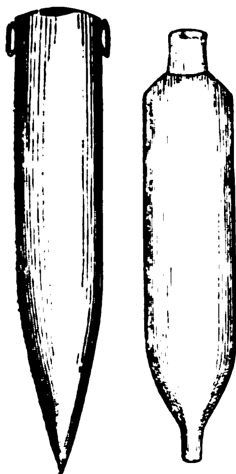
Considérons d'abord le nombre. Les vases ont deux anses ou n'en ont qu'une; quelques-uns en sont dépourvus. D'une manière générale, deux anses ont moins d'utilité pratique qu'une seule. Quels sont en effet les vaisseaux munis de deux anses? Ce sont les amphores, les *ollae*, les *lagenae*, en un mot les grandes jarres à provisions, que l'on déplace peu souvent, et dont on ne se sert jamais pour verser un liquide dans quelque autre vase. Il en résulte que les anses s'atrophient; les dimensions n'en sont plus proportionnées à la hauteur du vase dont elles font partie; elles perdent même leur nom: on les appelle *oreillettes*. Au contraire, lorsqu'un *gutturnium* ou un *capis* n'est orné que d'une seule anse, cette anse sert à quelque chose: pour verser un liquide, il est plus commode de prendre nettement une cruche par son anse que par son col. Dans ce cas, l'anse se détache nettement du col et de la panse; elle décrit une courbe le plus souvent assez gracieuse, et toujours très prononcée. Elle se rattache, par sa partie supérieure, à l'extrémité du col ou même è l'orifice; elle rejoint la panse. Voyez, au contraire, les vaisseaux de forme ovoïde; fréquemment les anses ont leurs deux points d'attache sur la panse; de là le nom fort

expressif de *diotae* (deux oreilles). La plupart des *ollae*, un grand nombre d'amphores, présentent la même disposition.

Quant aux *ampullae*, aux *unguentaria*, aux *dolia* et autres vases dont la panse est sphérique, ils n'ont presque jamais d'anses.

Il faudra donc ajouter à la description des principaux éléments les indications suivantes: tel vase a-t-il une ou deux anses, ou encore en est-il privé? Quelles sont la forme et la hauteur de l'anse ou des anses? Où se trouvent les points d'attache?

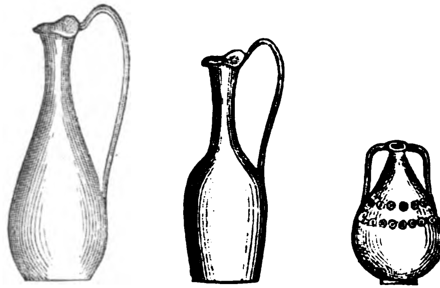
Nous avons essayé de décomposer un vase en ses principaux éléments, et de déterminer les caractères généraux de ces éléments. Cette étude analytique est la préface nécessaire d'un catalogue détaillé et précis des poteries communes, sans ornements ni signes particuliers. Grâce à elle, nous pouvons décrire un vase avec autant d'exactitude qu'une statue, un bas-relief ou un monument épigraphique. Lorsque, par exemple, nous lirons une notice ainsi conçue: « Vase à panse cylindrique, terminée en pointe; col très court, anses de petites dimensions », nous nous figurerons aussitôt une amphore; les dimensions (hauteur totale du vase, diamètre de la panse) nous aideront à reconnaître l'individu dans le genre. Si, d'autre part, nous trouvons: « Vase à large panse à base plane, col nul, orifice très large, oreillettes près de l'orifice », nous songerons immédiatement à une de ces *ollae ossuariae*, si nombreuses dans les tombeaux phéniciens, et dont le P. Delattre vient d'exhumer à Carthage des spécimens si abondants.



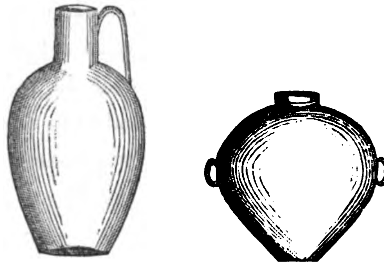
Comme, en outre, ces éléments ne sont pas combinés au hasard, il est possible de fixer plusieurs types généraux:

1°. L'amphore, dont le *cadus* se rapproche beaucoup, est caractérisée par une panse cylindrique à base pointue: col large ou nul, orifice large, avec ou sans anses.

2°. Le *gutturnium*, avec ses nombreuses variétés, se reconnaît à sa panse allongée, à sa base plane, au profil concave de son col, à son anse développée, à son orifice en forme de trèfle. L'urne cinéraire s'en rapproche.



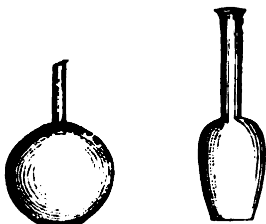
3°. Les vases à panse ovoïde, à base plane, à col court et large, se rattachent au type *lagena*, *diota*.



4°. L'*olla* se distingue par son large orifice et les dimensions très restreintes de ses deux anses; le plus souvent elle n'a pas de col. Voici une *olla ossuaria* de Carthage, *Bulla regia* (deux bandes de peinture brune):



5°. Le genre *ampulla* est déterminé par une panse sphérique, par un col long et étroit; l'*unguentarium* en est une variété.



Il est certain qu'une classification de cette nature laisse toujours en dehors un assez grand nombre d'individus. Ce que nous nous sommes proposé d'établir, c'est qu'il ne faut pas chercher un nom particulier pour chaque forme spéciale, mais, au contraire, ramener à un type dont on connaît exactement la dénomination toutes les formes voisines, qui résultent de la combinaison sensiblement pareille d'éléments à peu près identiques.

J. Toutain.

DEUX INSCRIPTIONS MILITAIRES D'AFRIQUE.

I.

Le service des Monuments historiques d'Algérie a commencé il y a trois ou quatre ans à déblayer, dans le camp romain de Lambèse, un édifice situé un peu en arrière du praetorium, auquel on a donné improprement le nom de *Carceres;* je me réserve de chercher ailleurs quelle pouvait être la véritable destination de ce monument. Il me suffira de dire ici qu'il porte des traces de réparations nombreuses, qui ont été exécutées à une basse époque, au moyen de pierres empruntées à des constructions plus anciennes et particulièrement d'inscriptions. Les fouilles en ont fait retrouver un assez grand nombre. M. Marmey, ancien inspecteur de la prison centrale de Lambèse, a eu l'amabilité de me les communiquer presque toutes, et je les ai publiées, en son nom, dans le *Bulletin archéologique du Comité des travaux historiques*, 1890, p. 236. — L'une d'elles est ainsi conçue:

i V V E N I · M A *tris aug. n*
ET · CASTRORV*m dedica*
NTE · Q · ANI*cio fausto*
LEG · AVGG *pr. pr. c. v. cos*
AMPL*issimo*
VETERAN*i leg. iii*
AVG · P · V · Q*u i m i*
LITARE C*oeperunt*
CN · CL · SE*vero*
II · TIB · CL · P*ompeiano ii*

Dans un voyage que j'ai fait récemment en Algérie, j'ai eu l'occasion, avec M. Letaille, d'examiner la pierre où ce texte est gravé, et nous avons constaté qu'elle portait, sur le côté gauche, une seconde inscription beaucoup plus longue et beaucoup plus difficile à

déchiffrer; ce qui explique qu'elle soit restée inédite aussi longtemps. Elle est disposée sur deux colonnes de la façon suivante :

L CALLIV/////////CL////	
C NERVLLI*us* SERANVS	CIRT
M AVRELIVS FATALIS ♁	THEV
M IVLIVS QVINTVLVS	CIRT
M CINGONIVS VERVS	CIRT
M FLAVIVS VRBANVS	CIRT
C IVLIVS SATVRNINVS	CAST
COH VII TIB CLAVDIVS CASTVS	CIRT
Q MEMMIVS AVI*t*VS	CAST
C ATTIVS ROGA*tus?*	CAST
Q CERELLIVS SILV*anus*	CAS*t*
M CATTIVS FAVSTINVS	CIRT
C SERTORIVS VICTOR	KART
M MVNATIVS MESSOR	CAST
C IVLIVS SILIQVARIVS	CIRT
C IVLIVS HONORATVS	CIRT
M GRANIVS CLEMENS	CAST
M CASSIVS RVFVS	////
C AVFIDIVS FAR/VLEVS	////
M AVRELIVS CITTINVS	////
Q CLODIVS CLARVS	CIRT
M VLPIVS SATVR*ni*NVS	KA*r*T
M GELLIVS OPTAT*us*	BA*gai?*
C CORNELIVS SA*turninus*	CIRT
M NVERIVS DA*tus*	CIRT
T AELIVS CRETICVS	CAST
Q AVRELIVS RVFVS	CAST
C VINICIVS DONATVS	CAST
C VITALIS C*u*PITVS	HAD
C IVLIVS ARABVS	CVIC
Q GEMINIVS SATVRNINVS	CIRTA
M ATINIVS FELIX	THAM
P PVBLICIVS ORESTINVS	C///SCORTR
C PETRONIVS MANGALA	CVIC
C IVLIVS EXTRICAT*us*	THEV
M CAECILIVS MERIDIANVS	CAST
Q SALLVSTIVS FELIX	CIRT
C IVLIVS VICTOR	CIRT
M TERENTIVS GEMELLVS	CIRT
C GEMINIVS VETVSTINVS	KARBFTRIB
SEX VETTIVS VICTORINVS	CAST
COH VIII C IVLIVS GVDVLLVS	CA*st*
M AEMILIVS HIDDIBAL	CAST
M FLAVIVS ROGATVS	AMM
C STABERIVS PRIMVS	CAST

X///IIIIVCAIS	
C POMPONIVS VITALIS	AMMED
C EGNATIVS SATVRNIN	KART
L IVLIVS FAVSTVS	CILIO
Q AEMILIVS SAXO	CIRT
C IVLIVS IVCVNDVS	CIRT
C LAELIVS SECVNDVS	CIRT
C IVLIVS FESTVS	SIMIT
C VIBSANIVS VICTOR	CAST
C IVLIVS IMPETRATVS	KART
C CORNELIVS HONORATVS	THAM
C CERELLIVS FRVCTVS	CAST CORN
Q OPPIVS CRESCENS	HIPPO
C GENTIVS IVLIANVS	CAST
COH X Q VOLVSSIVS MAXIM	LAMB
C IVLIVS VITALIS	THEV
C IVLIVS BARIC	CAST
C EGNATIVS MARTIALIS	THAM
M NVMISIVS GEMELLVS	CAST
M NVRIVS FELIX	CIRT
M QVINTIVS SERVILIVS	BVLLA
C G*ellius?* MARTIALIS	CILIO
T FLA*vius* SATVRNINVS	CAST
L LATINIVS SILVANVS	KART
L AGRIVS IANVARIVS	KART
C CANTINIVS VICTOR	CALAM
C SALTIVS VICTOR	CAST
C ATTIVS FA*ust*VS	*t*IPASBFTRIB
L OMIDIVS DONATVS	THAMSIG
C IVLIVS FELIX	CAST
C IVLIVS OPTATVS	HIPP
T AONIVS DONATVS	BAGAI
C PINAEVS BARIC	CAST
L FLAVIVS C///INVS	CALAM
L OCTAVIVS AVGVSTALIS	KART
C SILICIVS IANVARIVS	CAST
L MELLONIVS FELIX	CIRT
L LVCIVS ANTONINVS	DIAN
L LVCCEIVS FELI X	THEV
C AELIVS FORTVN ATV*s*	CIRT
C POMPONIVS FE LI*x*	N///
M LABERIVS O*p* *t*ATVS	TIPAS
C CAECILIVS IAN*uarius*	HIPP
C IVLIVS VICTO*r*	CIRT
P MAGNIVS GEMELL/V*s*	THVSD
L APPIVS PORCELLVS	OEA

L'ensemble des deux textes doit se lire :

[*Pro salute Imp*(*eratoris*) *Caes*(*aris*) *L. Septimi*(*i*) *Severi Pii*, etc., *et Imp*(*eratoris*) *Caes*(*aris*) *M. Aureli*(*i*) *Antonini Aug. et Iuliae Augustae*]..... *ma*[*tris Aug. n*] *et castroru*[*m, dedica*]*nte Q. Ani*[*cio Fausto*] *leg*(*ato*) *Aug*(*ustorum duorum*) [*pr*(*o*) *pr*(*aetore*) *c*(*larissimo*) *v*(*iro*) *co*(*n*)*s*(*ule*)] *ampl*[*issimo*]; *veteran*[*i leg*(*ionis*) *III*] *Aug*(*ustae*) *P*(*iae*) *V*(*indicis*) *q*[*ui mi*]*litare c*[*oeperunt*] *Cn. Cl*(*audio*) *Se*[*vero*] *II, Tib' Cl*(*audio*) [*Pompeiano II*] (*consulibus*).

[*Coh*(*ortis*) *VI*]

. . . .

L. Caeliu[*s.... cl*]......	
C. Nerulli[*us*] *Seranus*	[*C*]*irt*(*a*)
M. Aurelius Fatalis	*Thev*(*este*)
M. Iulius Quintulus	*Cirt*(*a*)
M. Cingonius Verus	*Cirt*(*a*)
M. Flavius Urbanus	*Cirt*(*a*)
C. Iulius Saturninus	*Cast*(*ris*)

Coh(*ortis*) *VII*

Tib. Claudius Castus	*Cirt*(*a*)
Q. Memmius Avi[*t*]*us*	*Cast*(*ris*)
C. Attius Roga[*tus?*]	*Cast*(*ris*)
Q. Cerellius Silv[*anus*	*Cas*[*t*](*ris*)
M. Cattius Faustinus	*Cirt*(*a*)
C. Sertorius Victor	*Kart*(*hagine*)
M. Munatius Messor	*Cast*(*ris*)
C. Iulius Siliquarius	*Cirt*(*a*)
C. Iulius Honoratus	*Cirt*(*a*)
M. Granius Clemens	*Cast*(*ris*)
M. Cassius Rufus	. . . .
C. Aufidius Far[*s*]*uleus?*	. . . .
M. Aurelius Cittinus	. . . .
Q. Clodius Carus	*Cirt*(*a*)
M. Ulpius Satur[*ni*]*nus*	*Ka*[*r*]*t*(*hagine*)
M. Gellius Optat[*us?*]	*Ba*[*gai?*]
C. Cornelius Sa[*turninus?*]	*Cirt*(*a*)

[*Coh*(*ortis VIIII*]

. . . .

C. Pomponius Vitalis	*Ammed*(*ara*)
C. Egnatius Saturnin(*us*)	*Kart*(*hagine*)
L. Iulius Faustus	*Cilio*
Q. Aemilius Saxo	*Cirt*(*a*)
C. Iulius Iucundus	*Cirt*(*a*)
C. Laelius Secundus	*Cirt*(*a*)
C. Iulius Festus	*Simit*(*tu*)
C. Vibsanius Victor	*Cast*(*ris*)
C. Iulius Impetratus	*Kart*(*hagine*)
C. Cornelius Honoratus	*Tham*(*ugadi*)
C. Cerellius Fructus	*Cast*(*ris*) — *corn*(*icen*)
Q. Oppius Crescens	*Hippo*(*ne*)
C. Gentius Iulianus	*Cast*(*ris*)

Coh(*ortis*) *X*

Q. Volussiu Maxim(*us*)	*Lamb*(*aese*)
C. Iulius Vitalis	*Thev*(*este*)
C. Iulius Baric	*Cast*(*ris*)
C. Egnatius Martialis	*Tham*(*ugadi*)
M. Numisius Gemellus	*Cast*(*ris*)
M. Nurius Felix	*Cirt*(*a*)
M. Quintius Servilius	*Bulla*
C. G[*entius*]*? Martialis*	*Cilio*
T. Fla[*viu*]*s Saturninus*	*Cast*(*ris*)
L. Latinius Silvanus	*Kart*(*hagine*)

M. Nuerius Da[tus]	*Cirt(a)*
T. Aelius Creticus	*Cast(ris)*
Q. Aurelius Rufus	*Cast(ris)*
C. Vinicius Donatus	*Cast(ris)*
C. Vitalis C[u]pitus	*Had(rumeto)*
C. Iulius Arabus	*Cuic(ulo)*
Q. Geminius Saturninus	*Cirta*
M. Atinius Felix	*Tham(ugadi)*
P. Publicius Orestinus	*C... — cor(nicularius) tr(ibuni?)*
C. Petronius Mangala	*Cuic(ulo)*
C. Iulius Extricat[us]	*Thev(este)*
M. Caecilius Meridianus	*Cast(ris)*
Q. Sallustius Felix	*Cirt(a)*
C. Iulius Victor	*Cirt(a)*
M. Terentius Gemellus	*Cirt(a)*
C. Geminius Vetustinus	*Kar(thagine) — b(enef(i)ciarius) trib(uni)*
Sex Vettius Victorinus	*Cast(ris)*
Coh(ortis) VIII	
C. Iulius Gudullus	*Ca[st(ris)]*
M. Aemilius Hiddibal	*Cast(ris)*
M. Flavius Rogatus	*Amm(aedara)*
C. Staberius Primus	*Cast(ris)*
L Agrius Ianuarius	*Kart(hagine)*
C. Cantinius Victor	*Calam(a)*
C. Saltius Victor	*Cast(ris)*
C. Attius Fa[us]tus	*[T]ipas(a) — b(ene)f(iciarius) trib(uni)*
L. Omidius Donatus	*Tham(ugadi) — sig(nifer)*
C. Iulius Felix	*Cast(ris)*
C. Iulius Optatus	*Hipp(one)*
T. Aonius Donatus	*Bagai*
C. Pinaeus Baric	*Cast(ris)*
L. Flavius C...inus	*Calam(a)*
L. Octavius Augustalis	*Kart(hagine)*
C. Silicius Ianuarius	*Cast(ris)*
L. Mellonius Felix	*Cirt(a)*
L. Lucius Antoninus	*Dian(a)*
L. Lucceius Felix	*Thev(este)*
C. Aelius Fortunatus	*Cirt(a)*
C. Pomponius Feli[x]	*N ....*
M. Laberius O[pt]atus	*Tipas(a)*
C. Caecilius Ian[uarius]	*Hipp(one)*
C. Iulius Victo[r]	*Cirt(a)*
P. Magnius Gemellus	*Thusd(ro)*
L. Appius Porcellus	*Oea*

Observations.

Face. — La première ligne porte bien VVENI, groupe qui ne peut appartenir qu'au mot *Iuveni* ou *Iuvent(utis)*. Au reçu de la lettre que m'avait envoyée M. Marmey, j'avais cru à une lecture imparfaite de ces lettres mutilées, et restitué conjecturalement IVL. AVG. Le doute n'est pas possible en face de la pierre: les caractères sont parfaitement nets. Il y a là évidemment une particularité qui n'est point ordinaire dans les inscriptions analogues d'Afrique que l'on possède; on peut faire à ce sujet plusieurs

suppositions ; aucune ne me satisfait entièrement. Il me paraît certain, de toutes façons, qu'il s'agit de *Iulia Augusta.*

Côté; *Colonne de gauche.* — Ligne 10. Je ne puis juger exactement de la longueur du surnom. Il y avait sur la pierre soit *Rogatus*, soit *Rogatianus.* — Ligne 33. Je n'ai pas pu déchiffrer le nom de la ville, patrie du soldat. Peut-être faut-il lire CAS avec un vide entre C et AS.

Colonne de droite. — L. 24. On peut songer au surnom *Cittinus* qu'on a déjà rencontré plus haut. — L. 38 et suiv. Une fissure ancienne de la pierre a obligé le graveur à couper en deux les surnoms. Même observation pour la ligne 45.

La face de la pierre contient deux dates : la date où l'inscription a été gravée, qui est aussi celle où les vétérans énumérés sur le côté ont obtenu leur retraite, et la date où ils sont entrés au service. Cette dernière, indiquée par les noms des consuls Cn. Claudius Severus et Tib. Claudius Pompeianus, n'offre aucune difficulté ; elle correspond à l'année 173. La première est fournie par le nom du légat Q. Anicius Faustus. Nous savons que ce personnage demeura à la tête de la légion de l'an 196 à l'an 201 (1) ; c'est donc dans cette période que le texte a été gravé. On peut même préciser davantage. Q. Anicius Faustus porte sur les inscriptions le titre de *consul designatus* en 197 et en 198 (2) ; celui de *consul* en cette même année 198 (3) et celui de *consularis* en 199 (4).

(1) M. Pallu de Lessert admet (*Fastes de la Numidie*, p. 115 et suiv.) qu'il était déjà légat en 195. Cette assertion ne saurait être acceptée. Je le prouverai ailleurs (*L'armée romaine d'Afrique*, p. 121, note 10).

(2) *C. I. L.*, VIII, 2438, 2527, 2528, 2550, etc.

(3) *Ibid.*, 2553 ; *Eph. epigr.*, VII, 354. M. Joh. Schmidt attribue ce dernier texte à l'an 199, à cause de la seconde puissance tribunice de Caracalla qui y figure ; mais ce prince en prit le titre, comme il était d'usage, le 10 décembre de l'année 198 ; l'inscription peut donc être attribuée aussi bien au mois de décembre 198 qu'à l'année suivante. Q. Anicius Faustus a été, suivant toute vraisemblance, consul suffect pendant les derniers mois de 198.

(4) *Ibid.*, VIII, 6.

L'épithète de *consul amplissimus*, qu'il a sur l'inscription qui nous occupe, prouve qu'elle date de l'an 198.

Ces soldats ayant été recrutés en 173, et libérés en 198, sont, par suite, restés au service pendant 25 ans : c'est la durée habituelle à cette époque (1).

Ils sont tous nés en Afrique. Le fait n'a rien qui puisse étonner, puisque, depuis Hadrien, le recrutement était devenu provincial, ainsi que l'a démontré M. Mommsen (2). En examinant les différents noms de villes qui figurent dans cette liste, on obtient le tableau suivant :

Le camp de Lambèse a fourni	21	soldats
Cirta	22	»
Carthage	8	»
Théveste	4	»
Hippone	4	»
Thamugadi	4	»
Cuicul	2	»
Ammaedara	2	»
Cilium	2	»
Calama	2	»
Tipasa	2	»
Hadrumète	1	soldat
Simittu	1	»
Lambèse	1	»
Bulla	1	»
Bagai	1, peut-être 2	
Diana	1	soldat
Thysdrus	1	»
Oea	1	»

Il résulte de ce tableau que le tiers environ des recrues de l'année 173 était originaire du camp de Lambèse, c'est à dire fils illégitimes de légionnaires (3). La même proportion se retrouve dans d'autres documents analogues de Lambèse (4). Il y a là un

(1) Mommsen, *ad C. I. L.*, III, p. 282 ; Marquardt, *Staatsverwaltung*, II, p. 543.

(2) *Hermes*, XIX, p. 21.

(3) Sur ces enfants de légionnaires cf. Willmanns, *Etude sur le camp de Lambèse* (trad. Thédenat), p. 23 et suiv. ; Mommsen, *Hermes*, XIV, p. 11, note 2, et *C. I. L.*, III, p. 1212.

(4) *Eph. epigr*, V, 714 (*an. 166*) ; 724 (*date inconnue*) ; *C. I. L.*,

fait intéressant à constater et qui caractérise le recrutement de la fin du IIe siècle et du début du IIIe; de provincial, le recrutement tend de plus en plus à devenir local.

Il est bien évident que l'on ne possède que le tiers environ des noms qui figuraient dans cette liste. Le côté droit du monument contenait la mention des soldats inscrits dans les cinq premières cohortes; le haut de la pierre, du côté gauche, renfermait celle de presque tous les vétérans inscrits dans la VIe (1re colonne), et une partie de ceux qui étaient rangés dans la VIIIe et la IXe cohortes (2e colonne).

II.

M. Héron de Villefosse a communiqué à l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres dans la séance du 2 janvier 1891 (1), de la part du R. P. Delattre, un fragment d'inscription récemment découvert à Carthage. Il a bien voulu m'en confier l'estampage, où on lit très nettement :

em]ERITA
ol[ISIPONE
e]BORA
[NORBA
]EMERITA
[S EMERITA
S EMERITA
S EBORA
]NEAPOLI
fan]O FORTV
ebo]RA

VIII, 2567 (*id.*). Dans d'autres listes, le nombre des soldats issus de légionnaires est de la moitié du nombre total des recrues (*C. I. L.*, VIII, 2565, 2566, 2569, etc.).

(1) *Comptes-rendus de l'Ac. des Inscr. et Belles Lett.*, 1891, p. 29 et s.

Il est plus que probable, ainsi que l'a dit M. Héron de Villefosse, que ce fragment appartenait à une liste de soldats, analogue à celle qui a été reproduite plus haut. Il serait intéressant de savoir à quelle légion ou à quel corps ces soldats appartenaient.

On doit songer *a priori*, soit à la légion IIIe Auguste qui fournissait chaque année, on le sait, une cohorte au proconsul pour appuyer son autorité (1), soit à l'une des différentes légions qui ont envoyé quelque détachement à Carthage, pour des raisons qui nous échappent, soit enfin à la cohorte urbaine de service auprès du procurateur (2). Pour faire un choix parmi ces troupes, il suffit de chercher quelle est celle d'entre elles qui a quelquefois reçu des recrues de Lusitanie, la plupart des villes qui figurent dans le fragment de Carthage appartenant à cette province.

Or, ni la légion IIIe Auguste (3) ni les cohortes urbaines (4) ne paraissent jamais, du moins dans l'état actuel de nos connaissances, avoir été complétées par l'envoi de Lusitaniens. Il faut donc se rabattre sur une des légions, autres que la IIIe Auguste, dont la mention s'est rencontrée sur des textes épigraphiques de Carthage; encore, parmi celles-ci, ne faut-il prendre en considération que celles qui ont reçu quelquefois des recrues lusitaniennes; ce qui est aisé à décider, en se reportant aux listes de recrutement dressées par M. Mommsen (5). Si l'on tient compte de ces deux éléments, on arrive aisément à fixer son choix sur la légion *VII^a Gemina*. Celle-ci, qui était campée en Espagne, ce qui explique qu'elle ait donné place dans ses rangs à des Lusitaniens, a laissé en Afrique, et particulièrement à Carthage, des traces assez nombreuses de son séjour: on lit son nom à Lambèse sur

(1) *C. I. L.*, VIII, 2532.

(2) *Eph. epigr.*, V, p. 117 et suiv.

(3) *Aucun* des soldats de la légion IIIe Auguste, dont nous connaissons la patrie, n'est originaire de Lusitanie.

(4) Cf. Bohn, *Ueber die Heimat der Praetorianeu* p. 23 et 24.

(5) *Eph. epigr.*, V, p. 164 et suiv.; voir spécialement p. 166 au début.

des tombes (1) et, ce qui est plus concluant encore, sur des briques légionnaires (2), à Carthage sur une épitaphe, qui fait partie de la collection recueillie par le P. Delattre dans le cimetière des *officiales* du procurateur (3). Il est, dès lors, naturel de supposer que cette légion a pu détacher soit directement d'Espagne, soit plutôt de Lambèse, où une partie de ses effectifs a fait certainement un séjour de quelque durée, quelques hommes auprès du proconsul ou du procurateur. Par suite, je serais assez disposé à reconnaître dans les soldats qui figurent sur l'inscription communiquée par M. Héron de Villefosse, des légionnaires de la légion *VII^a^ Gemina*.

Je dois ajouter, en terminant, qu'une cohorte de Lusitaniens, la VIIe, a fait partie, pendant une grande partie de l'empire, des auxiliaires de la légion IIIe Auguste (4), et que, par suite, on pourrait se demander s'il ne serait point question de quelques hommes de cette troupe sur ce fragment. Mais la mention de villes qui reçurent de très bonne heure le titre de colonies comme *Emerita*, ou de municipes comme *Ebora* et *Olisipo*, et dont les enfants étaient, par conséquent, citoyens romains, ne conviendrait pas à des auxiliaires, qui se recrutaient parmi les pérégrins.

R. CAGNAT.

(1) *C. I. L.*, VIII, 3075, 3226, 3245, 3268; cf. 3182 que je rapporterais de préférence à la légion VIIe Gemina.

(2) *Ibid.*, VIII, 10474, 12; Pallu de Lessert, *Les briques légionnaires d'Afrique*, p. 10.

(3) *Ibid.*, 12590.

(4) *C. I. L.*, V, 5267; VIII, 3101, 3147, 10721, 10733.

QUELQUES MARQUES DOLIAIRES
TROUVÉES À CARTHAGE EN 1891.

I. — Estampilles de briques.

1. — Sur un morceau de brique trouvé dans les fouilles du temple ou palais situé sur la colline de Saint-Louis près de la Cathédrale, estampille circulaire en partie brisée, mais facile à restituer :

EX *pr. Asiniae Quadrat*ILLOP·DOL·AFLAV
M*axim Gallica*·ET·VETERC°S

Grappe de raisin.

Nous avons déjà trouvé à Carthage deux briques sorties des *praedia Asiniae Quadratillae*, toutes deux fabriquées en 142, sous le consulat de *Lucius Quadratus*. La présente marque fixe à l'an 150 la fabrication de la brique qui la porte. Les consuls ici nommés sont: M. Gavius Squilla Gallicanus et Sex. Carminius Vetus.

2. — Morceau de brique rouge, épaisse de 0m 015, trouvée à Damous-el-Karita. Elle porte d'un côté des stries faites par les doigts du potier, et de l'autre cette portion d'estampille circulaire :

//////NARI////////

Caractères en creux, hauts de 0m 09. Leur sommet touche le cercle extérieur. Après I, amorce d'un A ou d'un X. Cette marque ne comptait qu'une seule ligne, entourant un cœur ou une sorte de feuille en relief.

II. — Estampilles d'amphores.

3. — Nous avons trouvé sur la colline de Saint-Louis, dans l'argile jaune, près d'une sépulture carthaginoise, un nouvel exemplaire de la marque

| L·EMACHI |

Elle a été imprimée sur une anse double de terre rouge brique à couverte jaunâtre. A côté de cette marque, on distingue l'impression de deux doigts.

4. — Sur le bourrelet de l'orifice d'une amphore:

//////// ORVS

Lettres en léger relief, hautes de 0^m 012.

III. — Estampilles grecques sur anses d'amphores.

Dans la série précédemment publiée (Voir le volume des *Mélanges* de 1891), il y a deux corrections à faire.

Le n° 23, outre l'estampille circulaire, en porte une seconde imprimée à la naissance de l'anse. Cette marque, carrée, mesure onze millimètres et demi de côté et renferme la lettre K.

| K |

Ce timbre indiquait-il, dès le moment de la fabrication, la destination de l'amphore á Carthage ?

Le n° 24 renferme une faute d'impression. Au lieu de ΕΠΙΑ-ΡΙΣΔΑΜΟΥ, il faut ΕΠΙ ΑΡΙΣΤΟΔΑΜΟΥ.

Depuis la dernière publication, nous avons trouvé deux anses grecques timbrées. L'une est un nouvel exemplaire de la marque

ΤΙΜΟΥΣ (longueur, 0^{m} 032; largeur, 0^{m} 014); dans l'autre, l'inscription est illisible.

IV. — Marques sur poteries rouges fines.

5. — Sur le fond d'une belle poterie rouge, marque arrondie aux deux extrémités, longue de douze millimètres et demi, et large de six.

C · VIBIEN

VIB et EN sont en lettres liées.

6. — Dans une empreinte de pied longue de vingt-et-un millimètres et demi :

C · VEBR////

V et E sont liés. Après R, il y a peut-être un A, et il manque encore une lettre pour que l'inscription soit complète.

7. — Au fond d'une belle poterie trouvée dans la vigne du Palais Archiépiscopal, marque longue de douze millimètres et large de cinq et demi :

C · VBF

La dernière lettre n'est pas certaine. Elle est plus petite que celles qui la précèdent.

8. — Dans une empreinte de pied, très étroite et longue de deux centimètres :

CORNELI

Lettres remarquables de netteté. N et E sont liés.

9. — Double marque carrée, d'un centimètre de côté. Elle devait se répéter cinq fois sur le fond de la patère, lorsque celle-ci était entière :

P-E

Le trait qui sépare ces deux lettres est un peu oblique et me fait hésiter entre la double lecture PE et RE.

Dans une empreinte de pied, brisée :

//////////A

10. — Dans une empreinte de pied, longue de dix-neuf millimètres :

C I Δ

Autres marques déjà connues : ATEI, L · R · P.

A. L. Delattre.

Académie des inscriptions et belles-lettres.
Séance du 13 février 1891.

M. de la Martinière a entrepris au Maroc des fouilles archéologiques; M. Héron de Villefosse rend compte à l'Académie des résultats de la dernière campagne. — A Linus, M. de la Martinière a trouvé une inscription votive en caractères phéniciens: c'est le premier document lapidaire sémitique découvert en cet endroit. A Volubilis, 35 inscriptions inédites ont été mises au jour. La plupart sont des épitaphes, dont l'une est curieuse, car elle ne se lit pas de gauche à droite, comme les textes romains, mais de droite à gauche, comme les textes phéniciens. A côté des épitaphes, il y a deux inscriptions importantes: une grande dédicace gravée en l'année 158 par les soins des membres d'un collège religieux, les *cultores domus Augustae*, et qui contient le nom d'un nouveau gouverneur de la province Q. Aeronius Monianus; et un autre texte, de l'époque de Marc-Aurèle, qui mentionne une conférence du procurateur de la Tingitane avec le chef d'une tribu, sans doute la tribu des *Baquates*, une des plus considérables du pays.

Académie des inscriptions et belles-lettres. — Séance du 15 mai.

Au mois de mars dernier, M. René Cagnat avait été chargé, par M. le ministre des Beaux-Arts, d'une mission en Algérie pour y étudier les résultats de fouilles importantes exécutées depuis une dizaine d'années à Timgad par le Service des monuments historiques. A son retour, il a communiqué à l'Académie des Inscriptions, par l'intermédiaire de M. Boissier, un intéressant rapport

sur les restes de cette ville, qui fut anéantie par les Maures effrayés à l'approche des Byzantins. Comme à Pompéi, on a trouvé tout dans le même état qu'au moment de la destruction de la cité. On a déjà déblayé de grandes voies, limitées de chaque côté par des arcs de triomphe, dont un est presque intact, le forum tout entier avec ses dépendances, un théâtre et un marché très curieux, dont le fond se termine en abside. On se rend très bien compte que toutes ces constructions ont dû être faites d'un seul coup, sur un plan d'ensemble nettement établi ; elles datent, d'après les inscriptions qu'on y a trouvées, de la première moitié de notre ère. M. Cagnat attribue la naissance de cette ville toute romaine et son rapide développement à l'influence impériale, qui avait voulu créer un centre de civilisation florissant au milieu d'un pays qu'on venait de pacifier.

M. Cagnat se propose de faire, sur les ruines magnifiques de Timgad, de concert avec M. Boeswillwald, inspecteur général des monuments historiques, une publication qui paraîtra par fascicules chez E. Leroux, et dont M. Boissier a déjà déposé la première livraison sur le bureau de l'Académie.

Revue archéologique. Troisième série. — Tome XVII. Janvier-février 1891.

1°. *Inscriptions inédites de Cherchel.* — MM. Victor Waille et Paul Gauckler ont entrepris de publier les inscriptions provenant de fouilles déjà faites ou qui se poursuivent encore sur divers points de la ville de Cherchel. Quelques-unes d'entre elles ont été déjà publiées dans les comptes-rendus de l'Académie des inscriptions et belles-lettres. Mais beaucoup restent encore inédites. Ce sont celles-là que nous donnent aujourd'hui MM. Waille et Gauckler. Leur premier article contient 51 inscriptions ou fragments d'inscriptions politiques, religieuses ou funéraires. Ils compléteront ce recueil par un certain nombre de signatures de lampes, de marques de poteries et de légendes gravées sur des bagues.

2°. *Les tombeaux puniques de Carthage, par le R. P. A.-L. De-*

lattre. — C'est la relation de fouilles pratiquées dans la nécropole de la colline de Saint-Louis, du 4 juillet au 16 novembre 1890. Six tombeaux ont été ouverts. Celui qui a été déblayé le 28 août est particulièrement intéressant par le riche mobilier funéraire qu'il renfermait. Des objets d'or, d'argent, d'ivoire, de bronze, de verre, des poteries en assez grand nombre y ont été trouvés. Ces nouvelles fouilles font suite à celles dont les résultats ont été exposés dans une brochure publiée en 1890 par le R. P. Delattre sous le même titre: *Les tombeaux puniques de Carthage.*

Revue archéologique. — Mars-avril 1891. — 1.° *Inscriptions inédites de Cherchel.* — MM. Waille et Gauckler terminent leur publication des inscriptions inédites de Cherchel. Ce second article est consacré aux inscriptions funéraires. Suivent, comme les deux auteurs l'avaient annoncé, un certain nombre d'inscriptions de lampes avec signatures, pouvant servir de matériaux à une étude sur la lampe antique en Afrique, des marques de patères et des marques de vases. Les trois dernières pages sont employées à rectifier quelques erreurs, légères du reste, concernant plusieurs inscriptions de Cherchel qui ont déjà trouvé place dans divers recueils (*Corpus inscriptionum latinarum - Ephemeris epigraphica — Bulletin épigraphique de la Gaule — Bulletin d'Oran — Bulletin de l'Académie d'Hippone*).

2.° *Sur quelques divinités topiques africaines, par M. le Dr A. Vercoutre.* — Parmi les anciennes divinités africaines, il en est comme Bacan, Eruc, Baldir Caub, Motmanio, Malagbel, Ifru, Gurzil, qu'on a jusqu'à présent considérées comme topiques. M. le Dr Vercoutre en étudie deux spécialement, Eruc et Malagbel, et montre, d'une manière très-ingénieuse et très-vraisemblable, qu'on s'est trompé à leur sujet. Ce ne sont point des divinités africaines purement locales; mais, suivant lui, Eruc est une divinité d'origine étrangère, une divinité grecque de Sicile, importée d'Eryx en Afrique par les Carthaginois, le *Deus Erucinus* associé à la Vénus Erycine bien connue, et qui ne serait autre que le héros Eryx

lui-même, dont le tombeau se voyait au sommet du mont Eryx dans le temple consacré à Vénus. — Quant à Malagbel, ce nom est une déformation de Baal-Malaca, c'est-à-dire le Baal de la ville de Malaca (Guelma). En ce cas, Malagbel ne serait pas non plus une divinité d'un caractère topique, « mais simplement un Baal punique, adoré d'ailleurs non seulement à Guelma, mais encore dans toutes les autres villes carthaginoises. » Pour voir comment l'auteur est arrivé à ces conclusions, nous renvoyons à l'article lui-même.

On lit dans le journal *La dépêche tunisienne*, Tunis, 31 mai 1891 : « M. le capitaine Bordier, contrôleur civil et vice-consul de France à Maktar, a signalé récemment plusieurs découvertes qu'il a eu l'occasion de faire et qui offrent un grand intérêt. Un mausolée romain, dit d'Antistius, est indiqué sur la carte de l'Etat-Major par ces mots : *Hr el Crennara* chez les Mguerbas ; c'est *Hr el Guennara* qu'il faut lire ; le monument est encore inédit. A *El-Akakra* se voit un fortin romain avec murailles crénelées. A *Ksar-Medjdja*, M. Bordier a relevé une petite citadelle, une inscription libyque appartenant à un monument qui a disparu, et une tombe libyque jusqu'ici inviolée.

» Le Service des Antiquités et Arts a l'un de ses auxiliaires les plus savants dans M. le contrôleur civil de Maktar. C'est à ses travaux personnels, exécutés à ses propres frais et sans aucune subvention jusqu'ici, que le musée Alaoui doit l'importante série de stèles à inscriptions néo-puniques, couvertes de nombreux symboles, qui forment l'originalité des collections épigraphiques du Bardo.

» M. le contrôleur civil de Tozeur a fait connaître la découverte d'une inscription romaine, auprès d'un puits que le Service des Forêts a fait creuser, à mi-chemin entre Gafsa et Tozeur.

» Nous ne parlons pas cette fois des fouilles et découvertes intéressantes qui ont eu lieu, depuis quelque temps, dans le con-

trôle civil du Kef. Dès que les informations seront plus complètes, nous aurons l'occasion de donner quelques détails précis.

» Disons seulement que M. Sadoux, inspecteur-adjoint du Service des Antiquités et Arts, est retourné à Béja avec M. l'inspecteur chef du Service. Celui-ci a choisi, dans les ruines de l'ancien camp français de Bou-Hamba, une inscription qui sera ultérieurement apportée au musée. A cause du mauvais temps qui rendait impossible l'achèvement de l'exploration du contrôle civil de Béja, et d'autre part à cause d'une très curieuse découverte qui venait d'être signalée à M. Doublet par l'un des officiers de la brigade d'occupation, M. Sadoux a entrepris une tournée dans le caïdat de Teboursouk et le contrôle annexe de Medjez-el-Bab.

» D'après les renseignements parvenus à l'Inspection des Antiquités et Arts, ce voyage de trois semaines a donné d'importants résultats. M. Sadoux a exploré tout le massif du Djebel-Ghorra, où il a pris beaucoup de photographies et quelques plans des principaux édifices, ainsi que Teboursouk, Dougga, Bordj-Messoudi, etc, Le service achévera prochainement l'inspection du territoire de Béja, pour entreprendre celle des contrôles civils de Souk-el-Arba et de Bizerte, puis du territoire militaire de Tunis.

» Enfin nous avons appris le retour momentané parmi nous de M. J. Toutain, ancien attaché à la Direction des Antiquités, maintenant membre de l'Ecole française de Rome. Après un voyage en Algérie, le jeune explorateur compte faire quelques recherches aux environs de Tunis, relatives à un mémoire qu'il a entrepris sur le culte de Saturne en Afrique ».

Dépêche Tunisienne du 15-16 juin: « M. J. Toutain vient de découvrir, près du sommet de la pointe la moins élevée du Bou-Koreïn le sanctuaire du dieu Saturnus Balcaranensis Augustus... Il a près de 500 fragments de stèles et d'inscriptions, une série de textes entiers, avec nouvelles dates consulaires, etc. » — Tous les résultats de la mission de M. Toutain seront donnés dans les publications de l'Ecole française de Rome.

BIBLIOGRAPHIE.

Helbig (Wolfgang). *Führer durch die öffentlichen Sammlungen klassischer Alterthümer in Rom*, tome premier, Leipzig, Baedeker, 1891, in-12°.

La puissante maison Baedeker, de Leipzig, prépare cette importante publication. Nous avons sous les yeux les bonnes feuilles du premier volume; le second volume est déjà imprimé en grande partie: ils paraîtront ensemble. On peut dire dès maintenant que ce livre, marquera, par sa valeur et par son influence, un véritable progrès de la science archéologique. On avait les catalogues raisonnés de MM. Benndorf et Schöne pour le *Laterano*, de M. Schreiber pour la *Ludovisi*, de MM. Matz et Duhn pour les petites collections ou les monuments épars de Rome; excellents ouvrages, qui datent déjà de 1867, de 1880, de 1881. Le *Guide* de M. Helbig n'aspire pas à les remplacer; bien souvent il les met à profit et les résume; mais souvent aussi il y ajoute, les complète ou même les corrige. C'est que la science archéologique se transforme rapidement de nos jours. L'exégèse se fortifie par d'incessantes conquêtes. On en vient à méditer un *Corpus* de ces dessins jusqu'à présent inédits, légués par la Renaissance, qui nous instruisent de l'état de conservation de statues, de groupes, de bas-reliefs antiques mutilés ou modifiés depuis lors; les merveilleuses découvertes qui se font en Orient nous révèlent de nouveaux modèles grecs reproduits à satiété, comme il est arrivé d'ordinaire, par les artistes romains. Les anciennes attributions de beaucoup des statues conservées dans les galeries de Rome ne sont plus soutenables. Une critique pénétrante a dénoncé les restitutions erronées, les identifications fausses, les dénominations arbitraires. Un vaste tra-

vail de réfection s'accomplit, auquel l'histoire de l'art, celle des mythes, de la religion et des croyances antiques sont gravement intéressées.

M. le professeur Helbig, ancien secrétaire de l'Institut de correspondance archéologique à Rome, et correspondant de l'Institut de France, a pris à tout ce mouvement une large part. Il habite Rome depuis quelque trente ans; pendant plus de vingt-cinq années, il a siégé aux côtés du regretté Henzen en présidant aux séances de l'Institut germanique; il a multiplié dans les *Annales* et dans le *Bulletin* les mémoires, les discussions, les observations de détail sur les monuments figurés. Ses divers ouvrages: sur les peintures murales des villes de Campanie, sur l'épopée homérique (1), sur la race italique dans la vallée du Pô, ont beaucoup contribué à l'avancement de la science. Nul n'était mieux préparé à l'œuvre utile qu'il accomplit aujourd'hui.

L'auteur procède, quant à la disposition du livre, comme doit faire un simple *Guide du voyageur.* Il adopte l'ordre établi dans chaque musée, salle par salle, numéro par numéro, — sauf qu'il ne s'astreint pas à mentionner et à expliquer tous les monuments.

Il suit pour chacun une méthode toujours la même. Il dit d'abord de quelles restaurations on doit tenir compte, quels ont été le lieu et la date de la découverte, et quelle est la provenance. Il donne ensuite une ample description, à la fois esthétique et technique. Il signale les répliques de quelque valeur, assigne au monument décrit sa place dans l'histoire de l'art, en recherche la date et l'origine. Son commentaire est parfois toute une dissertation, qui résume les résultats acquis par les plus récents travaux des plus habiles archéologues, et y ajoute des informations nouvelles et des conclusions originales. Le commentaire se termine par une courte et substantielle bibliographie, qui indique particulièrement avec soin les représentations figurées de l'objet décrit. M. Helbig

(1) M. Trawinski en prépare une traduction française qui paraîtra chez Didot.

a inséré parfois lui-même dans son texte des illustrations pouvant aider aux comparaisons nécessaires.

Ce premier volume contient la vaste collection de sculptures antiques du Vatican, celles du Capitole et du *Laterano*. Le second comprendra la Villa Albani, la collection Ludovisi (*Museo Boncompagni*), la Villa Borghese, le Palazzo Spada, les antiques de la Bibliothèque Vaticane.

M. Helbig explique dans sa Préface qu'il ne s'est pas occupé du musée de la Villa *Papa Giulio*, parceque l'Académie royale des *Lincei* se propose de donner prochainement à ce sujet une description détaillée. Il pouvait ajouter que c'est là une collection intéressant beaucoup plus l'archéologie que l'histoire de l'art, et qu'elle contient fort peu de sculptures proprement dites. Il ne comprend pas non plus dans son travail le musée des Thermes de Dioclétien, parceque la formation en est toute récente et non encore tout à fait achevée. Ce musée possède cependant plusieurs morceaux d'une singulière valeur, tels que la statue trouvée à Subiaco (1). Aussi M. Helbig s'est-il résolu, bien que l'impression de son ouvrage fût fort avancée, à mentionner ces principales œuvres. Quant au musée étrusque du Vatican (*Museo Gregoriano*) et au musée Kircher, M. Emil Reisch en prépare pour la maison Baedeker un catalogue raisonné.

Il y a dans l'ouvrage de M. Helbig beaucoup de très ingénieuses et savantes nouveautés. Je choisirai quelques exemples parmi les 699 numéros de son premier volume.

Intéressante est son interprétation de la fameuse Louve du Capitole (n° 612 de la salle des bronzes, au Palais des Conservateurs). Il établit que les anciens ont représenté la louve sous deux aspects : avec la tête tournée vers les jumeaux qu'elle allaite (on connaît les vers de Virgile), ou bien, sans les jumeaux, avec la tête tendue en avant dans une attitude menaçante. C'est

(1) La *Gazette des Beaux-arts* vient de publier, au sujet de cette œuvre antique, un travail de M. Marcel Reymond de Grenoble, avec photographies.

ce dernier aspect que figurent un denier de Publius Satrienus, reproduit ici (page 478), et un petit bronze de Trajan. La louve du Capitole est dans cette seconde manière : elle tend le cou en avant, redoutable, montrant les dents contre un ennemi qu'elle aperçoit. L'expression de menace était accrue par le brillant de l'émail dont se composaient les yeux : on en voit encore quelque reste à l'œil droit. C'est donc une grave faute qu'a commise Guglielmo della Porta (mort en 1577) lorsqu'il a ajouté les jumeaux.

De quel temps faut-il dater la louve elle-même ? M. Helbig conjecture que, si l'on peut juger du progrès de l'art romain primitif par un progrès parallèle de l'art étrusque, nous avons là une œuvre du V[e] siècle avant J.-C. Il rejette en tout cas l'identification qui a été proposée avec la louve consacrée en 295 par les deux édiles Gnaeus et Quintus Ogulnius ; car les Romains, dit-il, dominaient dès lors en Campanie ; ils y avaient rencontré l'art grec, et l'on ne saurait imaginer qu'un ouvrage aussi archaïque que la louve du Capitole ait pu dater du même temps pour être exposé publiquement à Rome. Plusieurs érudits ont voulu y voir une œuvre du premier moyen-âge ; mais nous savons qu'elle était connue au X[e] siècle ; croira-t-on que les siècles immédiatement précédents — c'étaient ceux de la plus complète impuissance — aient produit un tel morceau ? Qu'on en juge par le diptyque de Rambona, ouvrage lombard de la fin du IX[e] siècle. On y remarque, au bas du Christ sur la croix, la louve qui allaite. Or le contraste est complet entre ce travail d'une barbarie enfantine et le type sévère de la louve du Capitole. Ce qui peut bien appartenir à cette date, c'est l'informe travail de réparation qu'elle a subi. La basilique du *Laterano*, après le tremblement de terre de 896, fut reconstruite tout à nouveau sous le pape Serge III, 904-911. Peut-être ce fut alors que, dans l'impuissance d'élever quelque statue, on eut la pensée d'exposer sur la vaste place tout ce qui comptait comme insignes ou symboles de la cité de Rome. La louve gisait peut-être dans quelque lieu obscur et humide où elle avait souffert : quelque inhabile artisan aura été chargé de la transporter, de la

dresser tant bien que mal, de la réparer. De cela seul le Xe siècle, à Rome, était capable.

Un débris presque informe suffit quelquefois à M. Helbig pour restituer une belle sculpture grecque, à l'aide d'une comparaison critique avec les répliques éparses. Le n° 465 du musée Chiaramonti, par exemple, fragment de haut-relief affreusement mutilé, mais très beau, devient pour lui, et doit être évidemment une Pénélope, assise dans l'attitude de la tristesse patiente et rêveuse, la tête penchée sur la main droite, la main gauche appuyée sur le siège audessous duquel est sa corbeille à ouvrage. Toute l'allure du morceau paraît se rapporter à un original attique du milieu du Ve siècle, original que reproduisent beaucoup de répliques, et particulièrement un vase à figures rouges de cette même époque (reproduit ici à la page 56). M. Helbig estime que ce touchant modèle a servi fréquemment aux monuments funéraires, lorsqu'on voulait honorer la mémoire d'une épouse fidèle. On sait qu'il en fut ainsi de beaucoup d'originaux grecs, circonstance qui a contribué à nous en conserver les images. Le beau bas-relief d'Hermès, Orphée et Eurydice, la scène de la mort d'Alceste, le Thanatos ailé, tenant d'une main l'arc qui lance la flèche mortelle et de l'autre le flambeau renversé, jeune, triste, ému de pitié, ... bien d'autres motifs encore, légués par les grands artistes, ont ainsi été adoptés par l'admiration et la sympathie publiques, qui nous les ont transmis.

Certaines observations de M. Helbig sur la Pallas ou *Minerva pacifera* des anciens catalogues (n° 259 de la galerie des statues du Vatican) complètent habilement ce qu'en a dit E. Braun (*Ruinen und Museen Roms*, p. 331. Cf. Friederichs-Wolters, p. 603). On peut voir la représentation de cette statue dans Visconti, *Museo Pio-Clementino*, tome III, planche XXXVII, tenant de la droite un casque et de la gauche une branche de laurier en bronze. Par malheur, la tête, qui est antique, est rapportée et d'un autre marbre. Cette tête de femme est sur un corps d'homme : tout le buste, quoique vêtu, apparaît évidemment viril. Les deux avant-bras et les attributs sont des inventions modernes. Ce n'est point Pallas,

mais Apollon citharède. — On peut voir encore aujourd'hui que l'auteur de la restitution a essayé de faire disparaître, ne le comprenant pas, un ressaut du vêtement, au côté gauche de la poitrine; là s'appuyait la cithare, que retenait la main gauche, tandis que la droite présentait probablement une coupe. Tout l'ample et double vêtement, avec ces derniers attributs, la coupe et la cithare, reproduit l'Apollon citharède. M. Helbig rappelle à ce sujet la statue érigée par Bryaxis dans le temple d'Apollon de Daphné, à Antioche sur l'Oronte, et un tétradrachme d'Antiochus V Epiphane. Les monnaies d'Auguste figurent de même l'*Apollo Actius* ou *Palatinus*.

J'ajouterai à sa dernière remarque, et pour la confirmer peut-être, que, si cette statue du Vatican, qui était jadis dans le jardin du Palais Ottoboni-Fiano, a été trouvée là même, il y a lieu de rappeler que la célèbre *Ara Pacis* en l'honneur d'Auguste s'élevait en ce lieu, probablement avec une triple enceinte, comme pour l'*Ara Ditis et Proserpinae*, avec des bas-reliefs, des statues, etc. De beaux restes de sculpture, provenant sans aucun doute de ce bel ensemble, subsistent aujourd'hui sous le portail du Palais Fiano, et plusieurs grands bas-reliefs qui paraissent y avoir appartenu se retrouvent à Florence, à l'Académie de France à Rome, etc. Est-il téméraire de conjecturer que la statue de l'*Apollo Actius*, si elle a été trouvée là, ait figuré dans le vaste édifice consacré à Auguste ?

J'en ai assez dit, assurément, pour faire comprendre l'importance du nouvel ouvrage de M. Helbig. Il va répandre au loin beaucoup de notions réservées hier encore aux seuls érudits.

A. Geffroy.

Archivio storico dell'arte, diretto da Domenico Gnoli, 4e année, 4 volumes in-4° avec planches, Rome, Löscher, 36 *lire* par an.

Puisque l'art italien a joué un si grand rôle dans l'histoire de l'art moderne, il va de soi qu'une *Revue* consacrée à ce genre d'étude, si elle est établie à Rome, si son directeur est italien, en rapport constant avec les diverses contrées de l'Italie, en relations bienveillantes, pour en faire partie lui-même, avec l'administration italienne, aura des ressources particulières et infinies. Il lui sera facile de se procurer de précieuses informations locales, de se faire ouvrir les riches collections privées, d'obtenir le libre travail dans les collections publiques. Que le directeur d'une telle *Revue* sache ensuite grouper les forces vives, nombreuses mais éparses en Italie, réaliser l'union indispensable de la critique érudite avec le sentiment du beau, réserver les droits du libre examen et de l'appréciation indépendante, il pourra, à ces conditions, acquérir une autorité spéciale, au grand profit des études, de l'art lui-même, et de son pays.

Ces résultats paraissent de plus en plus devoir être atteints par l'*Archivio storico dell'arte* que dirige à Rome depuis plus de trois années M. Domenico Gnoli, préfet de la Bibliothèque Victor-Emmanuel. M. Gnoli s'était déjà fait connaître par d'excellentes contributions à la *Nuova Antologia*. Il y a donné, un bien curieux travail sur *Pasquino*. Nous ne connaissons guère que le *Pasquino* médisant et railleur, redresseur de torts et chef de parti. Il nous en a révélé un autre plus ancien, de meilleure composition, humble et docile, respectueux des puissants, et qui, au lieu de pamphlets, ne connaissait, peu s'en faut, que la littérature académique. Il n'en était pas moins populaire et renommé, puisque, à certains jours, on en faisait l'interprète des préoccupations publiques. Lors de certaines fêtes, on habillait le pauvre mutilé de vêtements symboliques. Il représentait Minerve s'il y avait cette année-là quelque traité de paix, Mars si l'on était en guerre, et en même temps

on affichait tout autour de lui les productions poétiques des adeptes de l'humanisme et de l'Académie romaine.

M. Gnoli prend une part très active à la rédaction de l'*Archivio*. Il y donne des études qui intéressent à la fois l'histoire de l'art et l'érudition. Un des plus importants parmi ses derniers travaux insérés dans cette *Revue* est une série d'articles sur les œuvres de Mino de Fiesole à Rome. Les lecteurs de ces pages y apprendront beaucoup sur l'éclat incomparable de la fin du quinzième siècle à Rome, sur les dévastations commises par le XVI[e] et le XVII[e] siècle, sur l'aveuglement en fait d'art jusque dans notre temps. Croira-t-on qu'en 1872 encore ont été vendues presque pour rien, à Rome, quatre statues importantes de Mino, celles qui se trouvaient aux angles du tabernacle par lui élevé dans la basilique de sainte Marie-Majeure? Son tombeau de Paul II a de même été détruit dans la basilique de saint Pierre, et de beaux fragments en subsistent seuls, outre les deux bas-reliefs du Louvre, dans les Grottes Vaticanes.

Les recherches de M. Gnoli ont eu récemment un résultat pratique, qui peut être d'un heureux exemple. Dans l'église de S[te] Cécile, au Trastevere, le tombeau du fameux cardinal condottiere Forteguerri avait subi les mutilations auxquelles les œuvres de Mino de Fiesole semblent avoir été particulièrement en butte; l'urne était restée à sa place; un bas-relief supérieur servait de rétable d'autel, pendant que d'autres fragments étaient dispersés jusque dans les souterrains de l'église. Grâce aux remarques et aux indications de M. Gnoli, ce beau monument est maintenant reconstitué, et s'élève dans son harmonieuse élégance à l'entrée de l'église.

A propos du remaniement édilitaire de Rome, M. Domenico Gnoli est intervenu *pro virili parte* afin de prévenir des destructions qui eussent été fatales. Il faut lire, à ce sujet, dans le second volume de l'*Archivio storico dell'arte*, son travail intitulé: *Nuovo accesso alla piazza di san Pietro in Roma*. Il y fait connaître ce vaste palais *dei Penitenzieri*, place *Scossacavalli*, tout

rempli de peintures de Pinturicchio, dissimulées aujourd'hui par des aménagements barbares.

A côté de lui, des collaborateurs éminents multiplient les études et les communications savantes, ceux d'Italie: MM. Venturi, Beltrami, Frizzoni, Cavalcaselle, Fumi, Baldoria, Luzio, U. Rossi, Carotti; et ceux du dehors: MM. Bode, Schmarsow, Thode, Harck, Tikkanen, Fabriczy, Müntz. M. Eugène Müntz, ici comme dans tous les principaux recueils actuels sur l'histoire de la Renaissance, est cité presque incessamment, son *Histoire des arts à la cour des papes* étant l'arsenal où peut puiser désormais l'exégèse.

La lecture de l'*Archivio storico dell'arte* révèlera aux voyageurs sérieux en Italie une foule de collections bien peu visitées d'ordinaire. M. Frizzoni y a fait connaître la Pinacothèque municipale Martinengo de Brescia, et le musée Borromeo, récemment ouvert par cette illustre famille à Milan; M. Umberto Rossi y a décrit cette riche collection d'objets du moyen-âge qu'un Français, M. Louis Carrand, a refusé de léguer à la France républicaine, et qu'il a donnée au musée national de Florence.

Chaque livraison de ce recueil périodique se termine par une chronique où sont enregistrés, non seulement les nouvelles concernant les beaux-arts, mais les documents curieux empruntés aux bibliothèques et aux archives. Et nous n'avons rien dit encore du luxe d'illustrations qui fait de chaque volume de l'*Archivio storico dell'arte* un riche album, offrant double attrait, à l'esprit et aux yeux. Il faut savoir gré à la direction de s'imposer de si graves dépenses, dont elle ne nie pas d'ailleurs qu'elle ne commence à être récompensée.

A. G.

E. Caetani Lovatelli, *Miscellanea archeologica.* Roma 1891, un volume in-12.

L'Italie a toujours ses Muses, je veux dire ses grandes dames, lettrées et savantes, qui continuent une belle tradition. J'ai sous

les yeux l'intéressante monographie récemment publiée par Mme la Comtesse Pasolini: *Una famiglia di mezzadri romagnoli*, où l'habile maniement des chiffres ne fait qu'appuyer et confirmer une utile démonstration économique, toute dirigée vers le point de vue moral.— Mme Pasquale Villari, pendant que son mari interrompt son Histoire de la république florentine pour les graves soins du ministère de l'instruction publique, vient de donner une nouvelle étude, une monographie, sur cet Ulysse de Salis, capitaine suisse qui a joué un grand rôle dans les guerres de la Valteline au XVIIe siècle. — Et voici enfin un nouveau volume de Mme la comtesse Ersilia Lovatelli aussi élégant que ses prédécesseurs. (1) On dit d'une démonstration de mathématique très bien faite, c'est-à-dire claire, précise, irréfutable, sans un mot de trop, sans un vide dans la chaîne des preuves, que c'est une démonstration « élégante ». C'est ce qu'on peut dire aussi, dans le même sens, des dissertations archéologiques de Mme la comtesse Lovatelli.

Le nouveau volume se compose de douze morceaux précédemment publiés en divers recueils d'érudition. Un des principaux est celui qui est intitulé: *Una mano votiva in bronzo*. Il s'agit d'une de ces mains panthées comme il y en a tant dans les musées d'Europe, et ce sujet, en vérité, était de ceux qui pouvaient le mieux faire briller une érudition discrète et sobre. Plusieurs savants ont refusé, non sans quelque raison, de reprendre le problème usé et peut-être insoluble que présentent ces objets revendiqués par la magie. Aussi Mme la comtesse Lovatelli, laissant de côté les divagations faciles, consacre-t-elle son étude surtout à montrer la solidarité des traditions concernant l'usage symbolique de la main à travers les diverses civilisations humaines.

Dans ce seul domaine, elle sait encore se limiter. Je regrette seulement qu'elle non plus, malgré sa science clairvoyante, ne nous ait pas expliqué le passage du livre premier de Tite Live, c. 21, si digne de méditation et de recherches: *Et soli Fidei solenne insti-*

(1) Cf. ses *Antichi monumenti illustrati*, 1889 etc.

tuit (Numa). *Ad id sacrarium flamines bigis, curru arcuato, vehi jussit, manuque ad digitos usque involuta rem divinam facere; significantes fidem tutandam, sedemque ejus etiam in dextris sacratam esse.*

Le ferme propos de savoir se borner explique qu'elle n'ait pas donné tous les textes intéressants qu'offraient Cicéron et Tite Live. Apulée en a un fort curieux qui eût bien figuré à côté de celui de Quintilien sur le geste accompagnant la déclamation, qu'elle a cité: *Porrigit dextram, et ad instar oratorum conformat articulum duobus que infimis conclusis digitis ceteros eminentes porrigens et infesto pollice clementer subridens.* — Mme la comtesse Lovatelli aurait démontré plus abondamment, si elle l'eût voulu, le sens juridique de la main. On retrouverait encore dans les coutumes de l'Allemagne certaines attitudes de la main ou des doigts réputées nécessaires pour l'achèvement d'une vente. Grimm (*Deutsche Rechtsalterthümer*) en a cité plusieurs exemples pour les duchés de Slesvig-Holstein. — Le gant, au moyen-âge, considéré évidemment comme un prolongement et un symbole de la main, a eu, lui aussi, un sens juridique: *Conradinus ante suam decollationem, omnia jura sua, quae habebat in Sicilia et Apulia, consanguineo suo Petro regi Arragoniae legavit et publice per suam chirothecam projectam in aëre resignavit.* Eccard, I, 1424.

A vrai dire, le sujet traité était infini; il suffit que l'auteur en ait mis en lumière très abondamment les aspects principaux.

Dans son étude intitulée: *I fratelli Arvali e il loro santuario e bosco sacro sulla via Campana*, Mme la comtesse Lovatelli, toujours si bien informée, n'a pas manqué de citer la spirituelle conférence insérée par M. Th. Mommsen dans le *Grenzboten* du 28 janvier 1870. Nous dira-t-elle de qui était, dans le même recueil, à la date du 24 septembre 1869, un article non signé, — sur les Actes et la fête des Arvales, — qui ne manque pas d'intérêt?

Il est clair qu'on n'était pas tenu, en traitant du *Culte d'Isis à Rome*, de prendre occasion du célèbre *navigium Isidis* d'Apulée pour essayer d'interpréter l'énigmatique *navigium Isidis* de Tacite.

Le morceau intitulé *I Sogni e l'Ipnotismo nel mondo antico* est un des mieux venus du charmant recueil. Je ne m'étonne pas de n'y point voir cité le célèbre passage d'Ammien Marcellin liv. 29; mais pourquoi pas le volume de M. Paul Girard : *L'Asclépieion d'Athènes*, aussi bien que l'*Histoire de la divination* de M. Bouché-Leclercq ? – C'est qu'on ne peut citer tout.

L'étude sur *La Bocca della Verità e la sua leggenda nell'età di mezzo* est pleine de faits dans sa brièveté. Il est évident que le célèbre masque était une bouche d'eau ou de vapeur, dans quelque therme par exemple. L'analogie n'est-elle pas claire avec les deux beaux exemplaires de la villa Albani et de la galerie Ludovisi ?

A. G.

Joseph Wilpert. *Die Katakombengemälde und ihre alten Copien*. Freiburg im Breisgau, 1891, in 4°, IX - 81 pp. et 28 planches.

Ce livre est consacré à l'étude des dessins exécutés dans les catacombes sous la direction des prédécesseurs de Bosio et de Bosio lui-même. Peu de temps après la découverte du cimetière des Jordani sur la voie *Salaria nuova* (1) (31 mai 1578), le savant dominicain Ciacconio entreprit l'étude des fresques de cette catacombe. Il les fit copier ainsi que beaucoup d'autres, comme nous l'apprend son ami Jean l'Heureux, et y ajouta quelques notes manuscrites; mais il ne publia pas ces dessins. Son manuscrit se trouve aujourd'hui à la bibliothèque Vaticane et porte la cote *Vat.* 5409. Le flamand Philippe de Winghe constata l'inexactitude des copies de Ciacconio. Il recommença lui-même ce

(1) On sait que cette découverte a été le point de départ de tous les travaux qui ont abouti à la reconstitution de la Rome souterraine.

travail; mais il mourut en 1592 sans avoir pu le mener à bonne fin, et nous n'avons de ses dessins que des copies de seconde main. Bosio eut connaissance des copies de Ciacconio et de Philippe de Winghe, et il en fit usage; de plus il fit exécuter de nouvelles copies, qui furent pour la plupart publiées dans sa *Roma sotterranea*. Le manuscrit qui contient ces dessins se trouve à la bibliothèque Vallicelliane sous la cote G. VI.

Le travail de M. Wilpert consiste à passer en revue ces copies et à les comparer avec ceux des originaux qui existent encore aujourd'hui. Quand les originaux ont disparu, il fait divers rapprochements entre ces copies et les peintures encore existantes qui présentent des caractères analogues; il arrive ainsi à des restitutions assez heureuses. En même temps, il montre l'influence fâcheuse que ces dessins trop souvent inexacts ont exercée soit sur les planches de la *Roma sotterranea* de Bosio, soit sur les différents recueils consacrés jusqu'à nos jours à la reproduction des fresques des catacombes; cette partie de son travail est la plus intéressante et la plus utile.

Les copies exécutées par l'ordre de Ciacconio sont l'œuvre de cinq copistes différents, qui avaient des procédés communs. Dans les catacombes, ils se contentaient de prendre leurs esquisses au crayon; revenus chez eux, ils les repassaient à l'encre, et enfin ajoutaient les couleurs. Cette méthode explique tous les défauts de leur travail.

Le premier copiste employé par Ciacconio travailla dans les Catacombes des Jordans, de Priscille et de Novella. Il a une tendance marquée à donner à ses personnages les traits et les attitudes de la sculpture classique. Dans le premier de ces cimetières, dont les fresques n'existent plus, il a dû mal lire sur une tombe l'inscription: *Paulus Pastor Apostolus*. M. Wilpert cite d'autres exemples des défauts de sa méthode. Cependant, si on écarte de ces copies les éléments introduits par le caprice de l'artiste, on y retrouve les traits essentiels des fresques représentant des sujets analogues; en somme, les reproductions que Bosio

a données de ces fresques sont encore plus inexactes (1). M. Wilpert cherche la date approximative des originaux et les place à la fin du IIIe siècle ou au commencement du IVe.

Les originaux des peintures copiées par le copiste dans la catacombe de Priscille existent encore aujourd'hui. Si on les compare avec ses reproductions, on voit qu'il a donné ici libre carrière à son imagination. Les femmes sont changées en hommes, les hommes en femmes, les brebis en coqs, les colombes en anges, etc. Rien de plus caractéristique à cet égard que la scène bien connue de la *velatio* dont M. Wilpert, depuis trois ans déjà, a fixé définitivement la signification (2), et dont il nous donne pour la première fois une photographie (3). Au lieu de l'évêque se préparant à donner le voile à la vierge chrétienne, nous voyons un moine assis qui paraît dire son bréviaire; devant lui se tient un homme à longue barbe et à longs cheveux.

Le cimetière de Novella a fourni une autre carrière aux fantaisies du dessinateur. Ici c'est une servante en tunique retroussée qui donne à manger à des brebis et à des coqs: Ciacconio, d'après une de ses notes manuscrites, y voyait sainte Praxède nourrissant les « prédicateurs de l'Evangile représentés par les coqs ». L'original n'existe plus. M. Wilpert, d'accord avec Bosio, qui a dans une assez large mesure rectifié ce dessin, y reconnaît simplement le Bon Pasteur entouré de ses brebis (4). Ailleurs, à la place de Noé recevant dans l'arche la colombe, c'est un prédicateur en chaire au dessus duquel on aperçoit un ange: « le pape Marcellin prèchant et inspiré par un ange », nous dit en note Ciacconio (5).

(1) Bosio *Roma Sotterr.* p. 513 et seq.

(2) *Bullettino di archeologia cristiana,* 1888, p. 82.

(3) V. pl. IX; cf. Bosio, *Roma Sotterr.* p. 549; Garrucci, *Storia dell'arte cristiana* II, tav. 78, 1.

(4) Bosio, *Roma Sotterr.* p. 531; Garrucci, *Storia dell'arte crist.* II tav. 72, 3.

(5) Bosio, *Roma Sotterr.* p. 531; Garrucci, *Storia dell' arte cristiana* II, tav. 72, 1.

Les dessins du deuxième copiste dans la région de sainte Sotère, au cimetière de Callixte, ne sont pas plus exacts (1). — Le troisième a exercé son talent et son imagination dans la catacombe de sainte Domitille et dans celle de Thrason. Dans la première de ces catacombes, il a rencontré une scène de la vie réelle représentant, d'après M. Wilpert (2), le déchargement de trois bateaux contenant du blé que l'on porte à terre sous la surveillance de deux magistrats de l'annone. Le copiste en a fait une scène de martyre : un chrétien subit le supplice de la lapidation (3).

Les fresques de la crypte d'Orphée, dans cette même catacombe de Domitille, n'ont pas été mieux traitées par le quatrième copiste. A la place de la madone, à côté de laquelle se tient un prophète, on aperçoit un médaillon représentant le Christ (4).

Le cinquième copiste de Ciacconio a travaillé dans la catacombe de la Voie latine, détruite du vivant de Bosio, et aussi dans la catacombe de saint Valentin. On sait que les peintures de ce dernier cimetière se composent surtout d'un crucifix du VII[e] siècle, qui compte parmi les plus anciennes représentations de ce genre (5). M. Wilpert compare le dessin de Ciacconio avec celui de Bosio, et, à l'aide de ce qui reste de l'original, il essaie de reconstituer les groupes dans leur intégrité. Sur quelques points, ses explications ne sont pas d'accord avec celles de M. Marucchi. Ainsi il ne croit pas que le Christ ait été revêtu du *colobium* que lui donnent les deux dessins. Il n'aurait eu que le *perizoma*, et les copistes auraient été induits en erreur par la forte couche de peinture que l'artiste du VII[e] siècle avait répandue sur la poitrine (6).

Les copies du sixième copiste sont réunies avec celles des

(1) De Rossi, *Roma Sotterr.* III, tav. X, 2; p. 74-77.

(2) *Römische Quartalschrift,* 1887, p. 20.

(3) Bosio, *l. c.* p. 227; Garrucci, *Storia dell' arte cristiana* II, tav. 22, 1.

(4) Bosio, *l. c.* p. 25 et ss.; Garrucci, *l. c.* tav. 30 et ss.

(5) Marucchi, *Il cimitero e la basilica di S. Valentino,* Roma, 1890.

(6) Bosio, *l. c.* p. 579 et ss.; Garrucci, *l. c.* II, tav. 84.

dessinateurs de Bosio dans le manuscrit de la Vallicelliane. En général, ces dernières rendent mieux les originaux qui se trouvent dans la catacombe de Domitille, spécialement les peintures de la *crypte du roi David.* M. Wilpert dit incidemment que l'Orphée souvent signalé à cet endroit n'est plus visible aujourd'hui. On peut l'en croire sur parole: les lecteurs du *Bullettino* ont souvent vu en effet M. de Rossi rendre hommage « aux yeux perçants » de M. Wilpert.

Bosio a en général corrigé plus ou moins les défauts des copistes de Ciacconio. Aussi l'étude de M. Wilpert sur leurs dessins inédits ne présente plus guère qu'un intérêt de curiosité. Mais les reproductions elles-mêmes de Bosio sont loin d'être parfaites, et il est d'autant plus nécessaire d'être fixé sur leur valeur qu'elles ont servi de base jusqu'à nos jours à tous les travaux postérieurs. C'est à ce travail de critique qu'est consacrée la deuxième partie de l'ouvrage. Dans cette deuxième partie, qui est la plus importante, M. Wilpert étudie les copies des dessinateurs de Bosio, conservées à la Vallicelliane. Bosio, dit-il, ne surveillait pas le travail de ses copistes pendant qu'ils travaillaient dans les catacombes. Une fois les copies terminées, il y ajoutait, comme Ciacconio, quelques notes manuscrites, et c'est seulement au moment de les donner à l'imprimeur qu'il les comparait avec les originaux. En général, il ne conservait pas les copies qu'il avait jugées dignes de l'impression, et il gardait plutôt les dessins qu'il avait biffés comme trop défectueux. Il réunit à cette dernière catégorie un petit nombre de reproductions qui semblaient destinées à l'impression, et qui, pour une raison ou pour une autre, ne furent pas publiées. Le manuscrit ainsi composé devint la propriété de l'oratorien Severano, chargé de publier la *Roma sotterranea*, et resta ensuite dans la bibliothèque de l'Oratoire.

M. Wilpert a reconnu que Bosio n'avait employé que deux dessinateurs: l'un s'appelait Jean-Ange Santini, dit Toccafondo, et était natif de Sienne. On voit encore sa signature dans la *crypte des Brebis* du cimetière de sainte Sotère. Mais la plus grande

partie des dessins dont s'est servi Bosio est due à un copiste anonyme. M. Wilpert juge très-sévérement les copies de Toccafondo, qui avait tous les défauts des dessinateurs de Ciacconio, et y ajoutait les siens. Il ne variait pas ses types, et ses Bons Pasteurs comme ses Orantes se ressemblent tous. D'ailleurs il se permettait toutes les licences. En particulier, il met souvent dans l'arrière-plan de ses sujets des groupes qui n'ont jamais existé que dans son imagination, et il donne à ses personnages des costumes fantaisistes, par exemple des chaussures montant jusqu'au genou, qui ne correspondent à aucun modèle connu.

Le plus grand nombre furent biffés de la main de Bosio et n'arrivèrent jamais à l'impression, par exemple l'adoration des quatre mages de la catacombe de sainte Domitille. Il en avait fait une scène de martyre. La Vierge est devenue sous sa plume une chrétienne qui se tient debout au milieu des flammes. Les mages présentant leurs présents sont changés en bourreaux, qui apportent du bois pour alimenter le feu. Malheureusement Bosio imprima plusieurs de ces dessins plus ou moins amendés par des corrections qui ne sont pas toujours complètes. C'est ainsi qu'un boulanger qui se tient derrière une mesure de blé est devenu dans Bosio une orante. On peut citer encore, entre autres exemples du même genre, une fresque de la catacombe de Domitille représentant nos premiers parents et que Bosio a reproduite d'une manière fort inexacte (1). Il est d'autant plus facile de s'en convaincre que M. Wilpert, dans sa planche XXIV, 1, nous offre pour la première fois un dessin soigné de cette fresque.

Le dessinateur anonyme employé par Bosio était bien supérieur à Toccafondo et aux différents copistes de Ciacconio. A part deux exceptions, ses dessins ne se trouvent plus dans la collection de la Vallicelliane; ils avaient été imprimés dans la *Roma sotterranea* de Bosio. M. Wilpert passe donc en revue les reproductions de Bosio qu'il n'avait pas eu encore l'occasion d'étudier

(1) Bosio, *l. c.* p. 273.

au cours de son travail, et relève les principales erreurs dont le copiste anonyme est l'auteur responsable. La liste en est fort longue, et je ne puis qu'indiquer les pages de la *Roma sotterranea* où se trouvent les dessins dont M. Wilpert démontre l'inexactitude (1).

On arrive ainsi à la conclusion que la plus grande partie de l'œuvre iconographique de Bosio est à recommencer. M. Wilpert plaide d'ailleurs les circonstances atténuantes en faveur du « Christophe Colomb » des catacombes. Il rappelle que des défauts de ce genre étaient difficiles à éviter quand l'archéologie chrétienne faisait ses premiers pas. La préoccupation dominante de voir partout dans les catacombes des scènes de martyre a contribué à égarer les premiers travailleurs. Mais on peut être plus sévère pour les continuateurs de Bosio qui, comme Bottari, Seroux d'Agincourt et même Garrucci, ont reproduit sans critique la plupart de ses erreurs (2). C'est à M. de Rossi qu'on doit les premières représentations fidèles des peintures des catacombes: il reste dans ce sens plus de progrès à faire qu'on ne le penserait peut-être. M. Wilpert, qui excelle surtout dans l'étude des détails, est au nombre de ceux qui doivent réaliser ces progrès. Il a eu le premier la satisfaction d'établir que Bosio était à la fois archéologue et dessinateur (3). Sans tenter un rapprochement qu'il ne permettrait pas de faire, on est en droit de dire que lui aussi a ce double mérite: les amis de l'archéologie chrétienne ne peuvent que l'en féliciter et s'en réjouir. LOUIS GUÉRARD.

(1) Bosio, *Roma Sotterr.* p. 223, 231, 253, 331, 339, 343, 347, 349, 355, 359, 363, 367, 373, 377, 391, 395, 415, 447, 451, 455, 461, 463, 467, 471, 473, 475, 503, 565, 567, 569. Ces inexactitudes ont été reproduites par Arringhi, Bottari et Garrucci. On trouvera sur ce point dans les notes de M. Wilpert toutes les références nécessaires.

(2) M. Wilpert ne critique avec détail que Seroux d'Agincourt, avec les reproches les plus graves; mais il annonce l'intention de soumettre à la même épreuve les autres collections du même genre.

(3) Quelques copies du manuscrit de la Vallicelliane sont l'œuvre de Bosio lui-même.

Le *Bulletin critique* (Paris, Ernest Thorin) publie dans sa livraison du 1er juin 1891, sur le récent mémoire de M. Rod. Lanciani: *L'Itinerario di Einsiedeln e l'ordine di Benedetto canonico*, mémoire déjà signalé dans les *Mélanges*, un-article de M. l'abbé Duchesne qu'il nous sera permis de reproduire, au moins en partie: notre Ecole croira reprendre son bien, comme on dit, partout où elle le retrouve. — Après avoir noté que M. Lanciani démontre l'accord des indications de l'*Itinéraire*, destinées à un pélerin du temps de Charlemagne cheminant dans Rome par les rues antiques, avec les processions du chanoine Benoît, clair témoignage d'un système général de viabilité à peine modifié trois cents ans après Charlemagne, M. l'abbé Duchesne ajoute: « M. Lanciani ne se borne pas à cette observation si importante. En suivant son pèlerin le long des rues et des portiques, il rencontre souvent l'occasion de produire des renseignements topographiques absolument nouveaux ou de proposer des systèmes fort ingénieux. Je signalerai en particulier, parmi les passages où j'ai beaucoup appris, les pages sur la *Domus Pinciana*, résidence des Anicii Probi, où s'élevait l'église, maintenant disparue, de S. Félix *in Pincis*; la description topographique des environs de S. Marcel, et l'étude sur S. Martin des Monts. Cette dernière église a été, ces temps derniers, l'objet d'un examen nouveau. Qui l'aurait cru? Son toît est encore formé de tuiles contemporaines de sa fondation, estampillées au nom du roi Théodoric.

» J'avais publié, il n'y a pas très longtemps, un petit mémoire sur les dénominations attribuées pendant le moyen-âge aux forums d'Auguste, de Nerva, etc., ainsi qu'aux monuments circonvoisins. Sur ce point je me trouvais obligé de combattre des idées émises par feu Jordan, d'érudite mémoire. M. Lanciani, adopte mes conclusions, ce qui me flatte beaucoup, et, ce qui me plaît davantage encore, il les illustre d'un coup de crayon. Faut-il que, justement dans ces abords du Forum, je rencontre un détail à contester! M. Lanciani n'admet pas que S. Maria Antiqua et S. Maria Nova soient le même édifice sous des dénominations différen-

tes. Il transporte S. Maria Antiqua au pied du Palatin et l'identifie avec S. Maria Liberatrice, ou plutôt avec l'église antique qui se trouve au dessous. C'est, je crois, une petite hérésie; d'autres, je pense, la combattront; quant à moi, je me contente de ne pas l'accepter.

» Il n'en est pas de même des conclusions de M. Lanciani sur S. Stefano Rotondo, cet édifice mystérieux, le « sphinx du Cœlius ». Ici je suis converti, *do manus*. Nous avons affaire à un édifice antique, quoique d'assez basse époque, de la fin du IVe siècle environ. C'est un bâtiment construit pour un usage profane, vraisemblablement un marché, *macellum*, qui fut plus tard transformé en église. A l'origine ce n'était pas une église. A ce propos, l'auteur rappelle des transformations analogues déjà connues, celle du *Templum sacrae Urbis* en église des SS. Côme et Damien, celle de l'*Aula senatus* en église de S. Hadrien; il montre que c'est aussi en appropriant de grandes salles préexistantes que l'on a obtenu les basiliques de Sainte-Croix et de Sainte-Balbine.

» Mais où se révèle le mieux son étonnante sagacité d'archéologue, c'est dans la découverte qu'il a faite de l'*ara Ditis et Proserpinae*, le sanctuaire des jeux séculaires. Au moment où le percement du corso Vittorio-Emanuele atteignait l'espace compris entre la Chiesa Nuova et le palais Cesarini, M. Lanciani voyageait en Amérique. A son retour, il entendit parler de certaines murailles mises au jour en cet endroit, à une grande profondeur, puis recouvertes par le remblai qui supporte la nouvelle rue. Vite il interrogea les plans des fouilles, les carnets des contre-maîtres, les souvenirs des ouvriers, compara les renseignements, les reporta sur le papier, et vit enfin apparaître le célèbre autel, avec les principaux motifs de sa décoration, ses degrés, sa triple enceinte, le fossé ou euripe qui longeait l'une de ses faces. C'est une résurrection.

» M. Lanciani l'a obtenue par le procédé qui caractérise son investigation archéologique. Il n'ignore, bien entendu, aucun des textes anciens relatifs à la topographie romaine; il connaît, pour

les voir chaque jour, les monuments apparents; personne ne suit les fouilles avec plus d'attention que lui. Mais tous les topographes en sont là. Ce qu'il a de plus que les autres, c'est une connaissance approfondie du sous-sol de Rome. Il a recherché avec patience tout ce que l'on pouvait tirer des anciens comptes de dépenses, des vieux carnets d'architectes, des papiers de notaires, et ainsi de suite. Depuis le XVI[e] siècle, il s'est construit ou démoli peu de maisons sans que M. Lanciani sache ce qu'il y avait dans leurs caves. Ces profondeurs n'ont pas de secret pour lui. En se promenant dans Rome, il voit à travers le pavé des rues et des cours. Un effondrement peut se produire sous ses pas: il saura toujours chez quel ancien romain il pénètre. Il est même si bien renseigné qu'il doit y avoir là-dessous un peu de diablerie. Le vieux *pater Tiberis* se permet quelquefois des excursions souterraines entre les éternelles collines. M. Lanciani ne l'a-t-il jamais accompagné la nuit, et son *calamus* d'architecte ne serait-il pas taillé dans des roseaux sacrés? »



PLAT DE BRONZE GRAVÉ.

LE MANUSCRIT DE LYON N° C

En publiant ici même une notice sur les fragments antiques que contient le ms. n° c de la Bibliothèque municipale de Lyon, l'un de nous a déjà donné une description de ce recueil (1). Il convient de la compléter par quelques considérations générales sur les caractères les plus saillants qui le distinguent.

Notre ms. appartient à une classe qui est représentée dans les diverses bibliothèques de l'Europe par un nombre considérable d'exemplaires. Nous voulons parler de ces recueils que les savants italiens du xve siècle se plaisaient à former à leur usage, en réunissant au hasard toutes les pièces littéraires qui leur tombaient sous la main, et qui, pour un motif quelconque, attiraient leur attention.

Parmi ces recueils, il n'y en a pas deux qui se ressemblent exactement; mais, comme le même goût règnait alors dans toutes les écoles, comme certains genres d'écrits, certains auteurs avaient les préférences de tous les maîtres, il devait nécessairement arriver que l'on choisît souvent les mêmes morceaux. Aussi tous ces manuscrits, quoique rédigés à des distances quelquefois considérables de temps et de lieu, offrent toujours entre eux des rapports plus ou moins étroits (2). Ils forment le pendant de

(1) V. les MÉLANGES de 1891, p. 92-105, G. LAFAYE, *Une Anthologie latine du XVe siècle.*

(2) A l'appui de cette assertion, il serait facile d'allèguer un grand nombre d'exemples; nous nous contenterons de signaler à l'attention du lecteur le rapport étroit qui unit le ms. de Lyon au n.° 8582 du fonds Latin de la Nationale de Paris. Ce ms., à notre avis, n'est autre chose que la copie partielle, exécutée au xvie siècle, d'un recueil formé un siècle auparavant; il renferme (sans parler de nom-

ces mélanges que les bourgeois, les marchands, les ouvriers mêmes aimaient à compiler dans leurs moments de loisir, en insérant au milieu des chiffres de leurs livres de comptes quelques bribes d'érudition et de poésie (1). Mais entre ces *Mescolanze* et les *Zibaldoni* des savants il y a une différence essentielle. Là le *volgare* règne en souverain ; ici le latin seul a été admis (2).

Le ms. de Lyon appartient à la classe des mélanges latins. Composé par un clerc, par un professeur de littérature, ou peut-être encore par un juriste, qui vivait en Italie au milieu du quinzième siècle (3), il offre une image fidèle des goûts et du savoir

breuses lettres de Pogge, qui se rencontrent dans les deux mss.) treize pièces que contient également notre recueil, et qu'on ne trouve pas ailleurs. Il est fort probable que le ms. de Lyon et celui de Paris dérivent tous les deux en partie d'un recueil plus ancien, et ce recueil, on pourrait peut-être l'identifier avec un ms. du XVe siècle que l'on conservait au commencement de notre siècle dans la bibliothèque municipale de Padoue, et dont le comte Trissino a donné le signalement. Cf. le n.° LXXXVIII de notre Table.

(1) Les *Mescolanze* du florentin Michele Siminetti, conservées à la Bibliothèque Royale de Dresde, et dont M. Buchholz a dernièrement publié un dépouillement fort soigné dans la *Zeitschrift für vergleich. Litteraturgesch. u. Renaissance-Litteratur*, N. S. v. II, livr. 4-5, p. 340 et suiv., sont sans doute, parmi les nombreux exemples de cette classe de recueils qu'on pourrait citer, un des plus remarquables.

(2) Telle était déjà la règle au XIVe siècle, comme en témoignent les Mélanges de Boccace (ms. Magl. II, II, 327) et le ms. de Pucci (Ricc. 1922 et Magl. XXIII, 135). Naturellement il y a des exceptions ; ainsi le *Zibaldone* de F. Sacchetti (ms. Laur. Ashburnham 507) contient des pièces latines à côté des extraits en italien, mais elles sont singulièrement corrompues.

(3) L'origine italienne du recueil est, à notre avis, indiscutable ; car l'écriture est sans aucun doute d'une main italienne, et le choix des écrits suffirait à lui seul à révéler la patrie du copiste. La date ne peut pas être déterminée avec autant de certitude ; car si l'épitaphe du Patriarche de Constantinople, composée par Vegio, nous permet de remonter à 1439 (cfr. dans la Table le n.° C), le traité de Thomas Morroni, dédié au Patriarche de Jérusalem, pourrait nous obliger à descendre jusqu'à 1447 environ (Table, n.° LXIX). On peut donc affirmer sans crainte que le recueil, tel que nous le voyons, a été

de ce personnage. Quoique celui-ci ait consacré la plus grande partie de son livre aux doctes écrits des humanistes les plus renommés de son temps, il n'a pas voulu en exclure ces productions anonymes qui, nées on ne sait où, on ne sait quand, passaient de manuscrit en manuscrit. Cet éclectisme devait, naturellement, avoir des résultats étranges. Comme beaucoup d'autres, le recueil de Lyon présente un bizarre assemblage de morceaux disparates; car dans les mêmes feuillets une complainte ascétique sur la vanité du monde suit une élégie toute païenne du Panormita; un traité de morale précède un dialogue d'amour; des épîtres, d'un goût exécrable, écrites par un notaire du XIVe siècle, se mêlent aux compositions impeccables, mais banales et vides dans leur froide élégance, de Gasparino Barzizza, le restaurateur des études cicéroniennes. C'est ce pêle-mêle d'écrits anciens et récents, empruntés aux pays les plus divers, qui fait l'intérêt de notre recueil. Nous avons pensé que peut-être on nous saurait gré de donner une Table exacte de toutes les piéces qu'il renferme; nous publions *in extenso* les plus remarquables parmi celles qui ne se rencontrent pas ailleurs, ou qui, bien que conservées dans d'autres manuscrits, étaient restes inédites jusqu'à ce jour.

formé entre 1450 et 1470; mais nous n'excluons pas la possibilité que le ms. de Lyon soit une copie fidèle du recueil original, exécutée peut-être une dizaine d'années plus tard.

Au commencement du XVIe siècle, notre ms. était toujours en deçà des Alpes; car parmi les gribouillages dont les gardes sont couvertes, nous lisons ces inscriptions d'une main évidemment italienne: DVCE VIRTVTE ET COMITE FORTVNA — DVCE NATVRA ET COMITE VIRTVTE. ALEX. MAGIVS TVVS. Ce nom est bien italien; nous connaissons même un personnage fort distingué qui l'a porté au XVIe s.: c'est un mathématicien crémonais, que Charles V crèa surintendant des ouvrages de fortification du duché de Milan; cfr. GRASSELLI, *Memorie genealog. di alc. illustri famiglie Cremonesi,* Cremona, 1817, p. 35. La devise aussi est connue: on la trouve avec la date du 16 juin 1503 dans un ms. de la Bibliothèque de l'Université de Turin, le n.° I, III, 13; cfr. Pasini, *Cat.* t. II, p. 162.

TABLE

I. [f. 1-f. 10]. — **Poggius orator eximius de moribus Indorum.**

Inc.: « Haud ab re futurum arbitror ».
Expl.: « et dolore quodam afficiatur manus ».

C'est le livre quatrième du traité *De varietate fortunae*, où Pogge a raconté les péripéties du voyage entrepris de son temps à travers l'Asie par un marchand de Venise, Niccolò de' Conti: cfr. *Poggii Bracciolini Florentini Historiae de variet. fort. Libri quatuor ex ms. cod. Bibl. Ottobon. nunc primum editi et notis illustr. a* D. Georgio ... Lutetiae Parisiorum, MDCCXXIII, p. 126 et suivantes. Dans notre ms. la narration s'arrête au moment où Pogge cesse d'utiliser les souvenirs de Conti, c'est-à-dire là où s'arrête aussi la version portugaise, d'après laquelle G. B. Ramusio a donné dans le Ier volume *Delle navigationi et viaggi* (Venezia, Giunti, MDCXIII, p. 338) un résumé très-exact du voyage de Niccolò. On pourrait donc conjecturer que Valentin Fernandez, le traducteur portugais, n'a connu lui-même l'ouvrage du Pogge que par l'extrait du quatrième livre, tel qu'il nous apparaît dans le ms. de Lyon.

II. [f. 10 *r.*-f. 13 *v.*]. — **Epistola presbiteri Iohannis de India ad serenissimum imperatorem grecorum.**

Inc.: « Presbiter Iohannes potentia et virtute Dei ac domini nostri Iesu Christi rex terrenorum regum et dominus dominantium Hemanuel Romae imperatori salutem ».
Expl.: « et sis inter homines terre nostre in quibus non est fraus que est in greculis tuis ».

Cette prétendue lettre du Prêtre Jean à l'empereur grec Emmanuel (1143-80) contient une description détaillée des pays et des peuples qui obéissaient au fabuleux monarque Africain; de très-bonne heure on l'a mise au compte de l'empereur Frédéric Barberousse, contemporain d'Emmanuel, et il en existe plu-

sieurs versions françaises et italiennes. Une édition critique du texte latin a été publiée à Leipzig en 1874 par M. Zarncke. Cfr. aussi M. Koehler, *La Nouvelle du Prêtre Jean*, dans la *Romania*, V, p. 79 et suivantes ; Graf, *Roma nella memoria e nelle immag. del M. Evo*, II, 549 ; P. Meyer, *Notices sur quelques mss. français de la Bibl. Phillipps à Cheltenham*, Paris, 1891, p. 84 et suiv.

III. [f. 13 *v.*-f. 14]. — **Littera per Pontium Pilatum ad Claudium imperatorem missa.**

Inc.: « Pontius Pilatus regi Claudio salutem. Nuper accidit ».
Expl.: « direxi omnia vestre parti que gesta sunt de Ihesu in pretorium nostrum ».

C. Tischendorf, *Evangelia apocrypha*, Lipsiae, 1853, p. 392, a publié, à la suite du *Descensus Christi ad Inferos*, une lettre de Pilate à Claude, qui commence ainsi: " *Nuper accidit* "; le style naïf et grossier trahit la main d'un faussaire ingénu, qui vivait probablement au XIIe ou au XIIIe siècle. Cette très-gauche fiction ne pouvait que déplaire aux esprits cultivés de la Renaissance ; dès lors l'épître de Pilate dut dépouiller sa forme barbare, et paraître habillée " en nouveau langage " ou, pour parler plus exactement, en ancien langage; car on donna au style du préteur romain une ampleur et une élégance cicéroniennes. Revêtue de ces nouveaux et brillants atours, la lettre circula promptement; et on peut s'étonner que Tischendorf n'ait fait usage pour l'imprimer dans son recueil (p. 410) que d'un seul ms. (de la Marciana de Venise), et d'un ms. du XVIe siècle, lorsque ceux où on la retrouve foisonnent depuis la première moitié du siècle précédent.

IV. [f. 14-f. 14 *v.*]. — **Quidam Romanus dum esset officialis in provincia Iude pro Romanis tempore Tiberii Cesaris Jesum Christum viderat ejusque magnalia opera. Epistolam senatui romano scripsit videlicet:**

Inc.: « Apparuit nostris temporibus ».
Expl.: « Reperta in annalibus Romanorum ».

Cette lettre adressée au Sénat romain par Lentulus, *proconsul in partibus Judeae et Herodis regis*, a joui, elle aussi, d'une notoriété égale et peut-être supérieure à celle de la relation apocryphe de Pilate; cependant, sauf erreur, elle n'a pas dû être connue avant le xve siècle; car tous les mss. qui la renferment appartiennent à cette époque. Cf. les mss. lat. de la Bibl. roy. de Munich 426, f. 26; 503, f. 306 *t.*; 850, f. 85 *t.*; Paris. Fonds Lat. Nouv. Acq. 1152, c. 71 *t.*; Ambros. G. 22 sup., f. dern.; H 48 inf., f. 104; O 63 sup., f. 228 *t*; Bibl. de la ville de Palerme ZQQ D 71, f. 169 *v.*; Bibl. de la ville de Bergame Gab. Λ, Fila I 20, f. 65 *t.*; etc. Une ancienne version italienne a été imprimée par M. L. Del Prete, *Lettera inedita del Presto Giovanni all'imp. Carlo IV ed altra di Lentulo ai Senatori Romani sopra G. Cristo*, Lucca, Rocchi, 1857; une autre, quelque peu différente, par M. Zambrini, *Opere volg. a stampa*; 4 éd., c. 592: cf. ibid., c. 810.

V. [f. 14 *t.*]. — **Tulii de offitiis** (1).

Inc.: « Nec promissa igitur servanda sunt ».
Expl.: « jure praetorio liberantur, nonnulla legibus ».

Immédiatement à la suite: Même titre répété (2).

Inc.: « Sin erunt merita ».
Expl.: « qui nobis iam profuerunt ».

VI. [f. 15-f. 25]. — **Poggius De nobilitate.**

Inc.: « Apud maiores nostros sepe de nobilitate disputatum est ».
Expl.: « In vestra nunc sententia relinquitur. Deo gratias ».

On savait au XVe siècle que Pogge avait abordé, lui aussi, cette grave controverse sur la noblesse qui avait passionné les juristes et les philosophes aussi bien que les poètes: Bartolo et Lapo da Castiglionchio aussi bien que Guinicelli et Dante lui-

(1) V. Cic. *Off.* I. x. 32. Lafaye, *Une anthologie latine* p. 92.
(2) *Ibid.* I. xv. 47. Cf. Lafaye, *ibid.*

même (1). On attribua donc plus d'une fois ce dialogue à Pogge (2) dans les mss.; on l'imprima même sous le nom de Leonardo Bruni (3); mais c'est en réalité l'œuvre d'un autre humaniste toscan bien connu, Messer Buonaccorso da Montemagno le jeune, qui l'a dédié à Charles Malatesta, seigneur de Rimini (4). Un bourgeois de Florence nommé Michele del Giogante, a traduit ce morceau (et il n'a pas été le seul), dans son " volgare ". Cette " gientile et maravigliosa opera ", comme il l'appelle, se trouve souvent dans les mss. du temps: elle a été imprimée en 1718 à Florence par G. B. Casotti (5).

VII. [f. 25-f. 30]. — **Poggius illustri principi domino Iohanni Francisco de Gonzaga Mantue marchioni.**

Inc.: « Iohannes Cassianus, vir doctissimus, nostre religionis ».
Expl.: « Conducere arbitrarer. Bononie ».

Cette longue épître, adressée en 1436 par Pogge au marquis de Mantoue, qui était fort irrité contre son fils Ludovic, pour lui prêcher la modération et l'indulgence, ouvre dans notre ms. une série fort considérable de lettres de ce savant, qui sont pour la plupart non seulement connues, mais imprimées. Nous nous bornerons donc à signaler les recueils dans lesquels on

(1) Cfr. notre avant-dernier n°.

(2) Dans Clm. 15613, ms. du XIV-XVe s. (cfr. Halm et Laubmann, *Catal. Codd. Latin. Bibl. R. Monacensis*, VI, 24) on a conservé d'une façon bien bizarre le nom du véritable auteur à côté de celui du Pogge: « *Poggii controversia de nobilitate inter P. Cornelium Scipionem et Gaium Flaminium per Bonacursum Pistoriensem* ».

(3) Cfr. *Novelle Letterarie pubbl. in Firenze l'a. 1790*, n° du 19 février, c. 113-125.

(4) Notons en passant que dans Clm. 3586 (écrit entre 1472 et 1475: cf. *Cat.* II, 96) la *Controversia* porte une dédicace où il n'est pas question de Malatesta, mais de Guidantonio de Montefeltro, seigneur d'Urbin (1405-1443), qui avait épousé une sœur de Malatesta.

(5) *Prose e Rime de' due Buonaccorsi da Montemagno con Annotaz. ed alc. Rime di Niccolò Tinucci*, Firenze, Manni, 1718. L'éditeur a publié le *De Nobilitate* d'après des mss. qui appartenaient alors à deux érudits de ses amis, Marmi et Recanati. Mais, sans compter les copies déjà mentionnées, on lit l'ouvrage de Buonaccorso dans les Clm. 518 et 519; Vatic.-Urbin. 1167; Laur. Ashburnh. 108 et 109, *Naz. di Firenze S. Marco* I. IX. 4, etc.

peut les trouver (1). Pour commencer par celle-ci, il est à remarquer que Andres en fit le sujet d'une dissertation assez prolixe dans le *Catalogo de'Codici manoscritti della famiglia Capilupi di Mantova* (2); que Mai la publia dans le X[e] tome du *Spicilegium Romanum*, Ep. XIV, p. 256, et aussi Tonelli: Poggii *Ep.* l. VII, ep. I, II, 131 (3).

VIII. [f. 30 *v.* - f. 31]. — **Poggius domino Juliano cardinali Sancti Angeli.**

Inc.: « Tum quia de rebus nostris ».
Expl.: « Vale et me, ut soles, ama. Roma ».

Imprimée dans les Poggii *Epistolae*, éd. Giorgi, ep. XXIII, p. 188; éd. Tonelli, l. IV, ep. XX, I, 345.

IX. [f. 31 - f. 32]. — **Poggius eidem cardinali Sancti Angeli.**

Inc.: « Doleo, mi pater optime, hanc expeditionem Germanicam ».
Expl.: « Vale et me ama. Rome ».

Imprimée dans le même recueil, l. IV, ep. XXIV, I, 365.

X. [f. 32 - f. 34]. — **Poggius eidem cardinali Sancti Angeli.**

Inc.: « Vereor, prestantissime pater ».
Expl.: « Longior fui quam vellem, Rome ».

Imprimée dans Poggii *Epist.* éd. Giorgi, ep. XXVII, p. 207.

(1) En voici les titres:
1) Poggii *Florentini Oratoris et Philosophi Opera*, Basileae, apud Henricum Petrum, MDXXXVIII et Argentorati, MDX.
2) Poggii Bracciolini *Florentini, Historiae de Varietate Fortunae libri IV....* Accedunt *Ejusdem* Poggii *Epistolae LVII* quae nunquam antea prodierunt... ed. D. Georgio, Lutetiae Parisiorum, MDCCXXIII, p. 153-284.
3) *Poggii Epistolae: editas collegit et emendavit plerasque ex codd. mss. eruit....* Thomas de Tonellis, v. I, Florentiae, MDCCCXXXII (le 2[e] et le 3[me] volume parurent en 1859-61).
4) Mai, *Spicilegium Romanum*, tomus X, Romae MDCCCXLIV, p. 225-371.
(2) Mantova, 1797, p. 88 et suiv.
(3) On peut voir aussi Shepherd-Tonelli, *Vita di M. Poggio*, v. I, p. 276 et suiv. et le récent travail de MM. Luzio-Renier, *I Filelfo e l'Umanismo alla corte dei Gonzaga*, in *Giorn. Stor. della Lett. Ital.*, v. XVI, p. 126 et suiv.

XI. [f. 34-f. 37 *v.*]. — **Poggius eidem domino cardinali Sancti Angeli.**

Inc.: « Quamvis ea que ad te ».
Expl.: « Qui sim ex stilo cognosces. Rome pridie Kal. julii 1433 ».

Imprimée dans Poggii *Epistolae*, éd. Giorgi, ep. XXVI, p. 201; éd. Tonelli, l. V, ep. VII, II, 22.

XII. [f. 37 *v.*-f. 38 *v.*]. — **Poggius eidem cardinali Sancti Angeli.**

Inc.: « Timens dudum ».
Expl.: « Vale et me ut soles ama ».

Imprimée dans l'éd. Giorgi, ep. XXXIV, p. 221; éd. Tonelli, l. V, ep. XVI, II, 52.

XIII. [f. 38 *v.*-f. 40 *v.*]. — **Poggius eidem domino Cardinali Sancti Angeli.**

Inc.: « Exhortatus sepius ».
Expl.: « Vale et me, ut soles, ama ».

Imprimée dans l'éd. Giorgi, ep. XXXVII, p. 250; éd. Tonelli l. VI, ep. II, 41, 78.

XIV. [f. 40 *v.*-f. 44]. — **Poggius domino Angeletto** (*sic*) **cardinali Sancti Marci.**

Inc.: « Scio in hac tua nova ».
Expl.: « fretus conscientia mea. Rome VIII Idus Octobris 1436 ».

Imprimée dans Poggii *Epistolae*, éd. Giorgi, ep. XXV, p. 192; éd. Tonelli, l. IV, ep. XXIII, I, 352.

XV. [f. 44-f. 47 *v.*]. — **Poggius Antonio Lusco.** (Au haut des pages: **Contra delatores**).

Inc.: « Licet maioris esset ingenii ».
Expl.: « qui etiam malo gaudent futuri sitis ingrati. Rome ».

Imprimée dans Mai, *Spicilegium Romanum*, t. IX, p. 622.

XVI. [f. 47-f. 48]. — **Poggius p. s. d. Nicholao Lusco v. c.**

Inc.: « Litteras quas nuper ».
Expl.: « ad laudem et gloriam consequendam. Rome ».

Imprimée dans Poggii *Epist.* éd. Giorgi, ep. XXXII, p. 217; l. V, ep. IX, II, 33.

XVII. [f. 48-f. 48 *v.*]. — **Poggius p. s. d. Leonardo Aretino v. c.**

Inc.: « Cum essem pridie in cancellaria ».
Expl.: « vale et me ut soles ames. Rome ».

Imprimée dans Poggii *Opera*, éd. Basil., p. 346; éd. Strasb., p. 130.

XVIII. [f. 48 *v.*-f. 49 *v.*]. — **Poggius p. s. d. Leonardo Aretino v. c.**

Inc.: « Habui nuper litteras tuas ».
Expl.: « Opus quod inceperam licet dudum. vale ».

Imprimée dans Poggii *Opera*, éd. Basil., p. 347; éd. Strasb. p. 131.

XIX. [f. 49 *v.*-f. 50]. — **Poggius suprascripto.**

Inc.: « Scribis ad me certiorem te factum ».
Expl.: « et animo et corpore recte valeas opto. Florentie die xiv Martii ».

Imprimée dans Poggii *Opera*, éd. Basil., p. 187; Poggii *Epist.* éd. Giorgi, ep. XXIX, p. 213.

XX. [f. 50-f. 50 *v.*]. — **Poggius p. s. d. reverendo patri Loisio archiepiscopo Florentino.**

Inc.: « Cum diutius mecum ».
Expl.: « Vale mei memor. Ferrarie ».

Imprimée dans Poggii *Opera*, éd. Bas., p. 321; éd. Strasb., p. 122.

XXI. [f. 50 *v.*-f. 51]. — **Poggius p. s. d. Thome archiepiscopo Pisano v. c.**

Inc.: « Cum primum te vidi olim ».
Expl.: « quam desidiam crimineris. Vale meque ut solebas ames ».

XXII. [f. 51 - f. 51 *v.*]. — **Poggius suprascripto.**

Inc.: « Vir insignis, existimo te fortassis miraturum ».
Expl.: « Ne videar diffidere tue liberalitati. Vale et me ama ».

Ces deux lettres ne se retrouvent dans aucun recueil imprimé des lettres de Pogge, et aucun archevêque de Pise, dans le XV[e] s., n'a répondu au nom de Thomas.

XXIII. [f. 51 *v.* - f. 54]. — **Poggius p. s. d. Antonio Luscho v. c.**

Inc.: « Est M. Tullii secundo de Oratore libro ».
Expl. « Vale et si me ut soles amas rescribe sepius; nam nil mihi jocundius esse poterit litteris tuis ».

Imprimée dans Poggii *Epist.*, éd. Tonelli, l. II, ep. XIII, I, 112.

XXIV. [f. 54 - f. 55]. — **Poggius p. s. d. Antonio Luscho v. c.**

Inc: « Licet doctrina et scientia prediti ».
Expl.: « Te etiam atque etiam rogo. Vale et me ama ».

Nous n'en connaissons aucun ms.

XXV. [f. 55 - f. 58 *v.*]. — **Poggii invectiva in Franciscum Philelphum pro Nicolao Nicoli egregio civ. florentino.**

Inc.: « Impurissimam atque obscenissimam ».
Expl.: « nisi me animus fallat satis accumulatam ».

C'est la première de ces violentes Invectives, qu'on peut voir imprimées dans Poggii *Opera*, éd. Basil., p. 164; éd. Strasb. p. 62.

XXVI. [f. 58 *v.* - f. 61 *v.*]. — **Invectiva Poggii pro eodem.**

Inc.: « Statueram mihi unica ».
Expl.: « orationem que est in manibus expecta. Vale, Florentie ».

Imprimée dans Poggii *Opera*, éd. Basil., p. 170.

XXVII. [f. 61 *v.* - f. 63.]. — **Poggius p. s. d. Karolo suo Arretino v. c.** (En haut des pages: **de morte Nicolai Nicoli**).

Inc.: « Gravem dolorem suscepi ».
Expl.: « vale et tu quoque quem plurimum amavit ».

Imprimée dans Poggii *Opera*, éd. Basil., p. 342 et dans l'éd.

Tonelli, l. VI, ep. XII, II, 108. Par une singulière méprise, le n. 169 des Canon. Misc. de la Bodléienne attribue cette lettre à Bruni, qui regrette avec Niccoli la mort de Valla (1).

XXVIII. [f. 63-f. 63 *v.*]. — **Poggius suprascripto.**

Inc.: « Letor tui causa, Nicolae : iterum enim mortuum compello ».
Expl.: « Etiam in laudibus et celebratione mortui conservabo ».

C'est la fin de l'éloge funèbre qui suit [f. 63 *v.*]. — **Poggius super laudibus Nicolai Nicoli egregii civis florentini.**

Inc.: « Si, cives prestantissimi, latine Muse hoc in loco ».
Expl.: « etiam in laudibus et celebratione mortui conservabo ».

Imprimé dans Poggii *Opera*, éd. Basil., p. 270.

XXIX. [f. 69-f. 72]. — **Poggius p. s. d. Cosimo de Medicis v. c.**

Inc.: « Quamvis hic tuus ».
Expl.: « que a magna [mea] erga te benevolentia profecta est. Rome ».

Imprimée dans Poggii *Opera*, éd. Strasb., p. 118 et dans l'éd. Tonelli, l. V, ep. XII, II. 37.

XXX. [f. 72-f. 74 *v.*]. — **Poggius p. s. d. Cosimo de Medicis v. c.**

Inc.: « Quoniam, mi suavissime ».
Expl.: « certissimam omnium constitutam. Vale diu et me ut facis ama ».

Imprimée dans Poggii *Opera*, éd. Strasb., p. 128 et dans l'éd. Tonelli, l. V, ep. XXI, II, 64.

XXXI. [f. 75 *r.*-f. 80 *v.*]. — **Poggius p. s. d. Scipioni Ferrariensi v. c.** (En haut des pages **de Cesare et Scipione**).

Inc.: « Rem sane arduam ».
Expl.: « ut quisque sentiat quid velit. Vale ».

XXXII. [f. 80 *v.*-f. 98]. — **Guarinus Veronensis contra Poggium de Cesaris prestantia.**

(1) Cf. Coxe, *Cat. Codd. mss. Bibl. Bodleianae,* P. III, c. 548; cod. 169, n. 75, f. 50: *Leonardi Aretini ad Nicolaum* [*Niccoli?*] *epistola de morte Laurentii Vallae, seu Vallensis, condolentis.*

Inc.: Guarinus Veronensis illustri domino Leonello marchioni Ferrariensi p. s. d. Nuntius ecce novus affertur... »
Expl.: « Pro tua severitate sententiam proferes ».

Suit le traité:

Inc.: « Remeante proximis diebus illustri principe nostro ».
Expl.: « Veri scriptoris nomen et premium consequeris. Vale ».

Imprimé ainsi que XXXI dans Poggii *Opera*, éd. Basil., p. 357 ; éd. de Strasb., p. 134.

Pour être agréable à son ami, Scipione Manenti, qui professait un culte enthousiaste pour le grand capitaine de l'antiquité, dont il portait le nom, Pogge avait écrit en 1435 sa fameuse dissertation, où il mettait Scipion au dessus de César. Il n'en fallut pas davantage pour déchaîner contre lui l'indignation de Guarino; celui-ci adressa à Leonello d'Este cette apologie de César, dans laquelle on trouve, comme Pogge le faisait justement observer à F. Barbaro, la virulence passionnée d'une véritable invective (1). Pogge, du reste, n'était pas homme à s'en laisser imposer et il répondit sur le même ton (2). Pour plus de détails sur cet épisode des relations entre Pogge et Guarino, cf. Sabbadini, *Storia del Ciceronianismo*, Torino, Loescher, 1886, p. 113 et suivantes. Le même savant dans son livre: *Guarino Veronese e il suo epistolario edito ed inedito*, Salerno, 1885, p. 34, n. 336, p. 43, n. 454, a indiqué les mss. des diverses bibliothèques de l'Europe qui ont conservé le traité de Guarino; il a paru en outre, paraît-il, à Vienne, en 1512, dans une plaquette d'une extrême rareté.

XXXIII. [f. 98 - f. 99 *v.*]. — **Poggius p. s. d. illustri domino Leonello Marchioni Ferrariensi.**

Inc.: « Cum essem hodie in secretiori aula ».
Expl.: « Quos omnes cupio benevalere. Reate die quinta augusti ».

(1) « Scripsit ad me libellum quempiam pergrandem, in quo non » tantum Caesarem tueri, quantum me obiurgare, in me invehi velle » videtur ». *Defensiunc.* Poggii *Flor. contra Guar. Ver.* in *Opera,* éd. Basil., p. 365.
(2) *Opera* cit., p. 365.

Imprimée dans Poggii *Epistolae*, éd. Giorgi, ep. XXX, p. 214; éd. Tonelli, l. V, ep. XVIII, II, 57.

XXXIV. [f. 99 *v.*-f. 101]. — **Poggius p. s. d. Antonio Panormitae v. c.**

Inc.: « Pluribus verbis quam necesse erat ».
Expl.: « et presertim mihi erit gratissimum. Vale mi memor. Rome ».

Imprimée dans Poggii *Opera*, éd. Bas., p. 353, éd. Strasb., p. 183.

XXXV. [f. 101 - f. 102]. — **Poggii super laudibus medicine.**

Inc.: « Vellem, patres prestantissimi ».
Expl.: « Quibus me humiliter recommendo ».

Pogge lui-même, dans la seconde de ses *Disceptationes Convivales*, où il traite de la préférence qu'on doit donner à l'étude du droit sur celle de la médecine, fait mention de cette harangue: " Scripsi olim paucis verbis duas oratiunculas ieiunas quidem, in laudem utriusque doctrinae, incertus sane cui palma esset tribuenda; utraque perutilis est nobis, utraque nobis necessaria " (1). C'est un travail de jeunesse, qu'on rencontre rarement dans les mss., et qui, à notre connaissance, n'a jamais été publié (2).

XXXVI. [f. 102 - f. 105]. — **Poggius p. s. d. Nicholao suo v. c.** (En marge, d'une autre écriture: **de balneis Germanorum facunda epistola**).

Inc.: « Si vales, bene est, ego quidem valeo, Per quendam contribulum meum scripsi ex Constantia ».
Expl.: « et Cosmo salutem dicito. Ex balneis Constantie ».

Cette charmante description des Bains de Baden, que Pogge visita au mois de mai de 1416 (cfr. Shepherd-Tonelli, *Vita di*

(1) *Utra artium medicinae an iuris civilis praestent* in *Opera*, ed. cit. p. 37.
(2) Quoique Bandini ne le dise pas, on la retrouve sans titre dans le ms. Laur. Pl. XLVII, 20, f. 81.

M. Poggio, Firenze, 1825, v. I, p. 64) est imprimée dans Poggii *Opera*, éd. Basil. p. 297.

XXXVII. [f. 105-f. 107 *v.*]. — **[Poggius] Super legum laudibus.**

Inc.: « Si quis ea esset facultate, doctissimi patres ».
Expl.: « Nec inane ac viribus, sed iure et legibus decertabit ».

Bandini a signalé cette harangue dans le ms. Laur. Pl. XLVII, 20, du XVᵉ siècle, qui contient un certain nombre de lettres du Pogge (*Cat. Codd. Mss. Lat. Bibl. Med. Laur.*, II, 404 et suiv., n. LXXXI, p. 86). Elle n'a jamais été publiée: cf. Shepherd-Tonelli, *Vita di P. Bracciolini*, v. II, p. 130.

XXXVIII. [f. 107 *v.*-f. 109]. — **Poggius p. s. d. Fratri Alberto Minorum ordinis v. c.**

Inc.: « Tantum abest, mi Alberte, ut graviter feram ».
Expl.: « vale et me ama. Rome IX martii ».

Imprimée dans Poggii *Epistolae*, éd. Tonelli, l. IV, ep. VII, I, 310.

XXXIX. [f. 109 *v.*-f. 112]. — **Poggius p. s. d. Nicholao suo v. c.** (En haut de la page: **Poggii de adventu Cesaris Sigismundi ad Urbem**).

Inc.: « Quamvis sciam, mi Nicholae, non admodum ».
Expl: « Tu vero responde cum libet. Rome, pridie nonas Iuniii ».

Imprimée dans Mai, *Spicileg. Roman.*, ep. V, p. 230 et dans Poggii, *Epist.*, éd. Tonelli, l. V, ep. VI, II, 15.

XL. [f. 112-f. 115]. — **Poggius p. s. d. Leonardo Arretino.** (En haut: **de balneis Constantie**).

Inc.: « Cum pluribus diebus ».
Expl.: « Constantie, eo die quo Hieronymus penas luit ».

Imprimée dans Poggii *Opera*, éd. Strasb., p. 114; Poggii *Epist.* éd. Tonelli, l. I, ep. II, I, 11.

XLI. [f. 115-f. 115 *v.*]. — **Poggius p. s. d. Leonardo Arretino v. c.**

Inc.: « Credo oblivione esse abs te factum ».
Expl.: « etiam atque etiam rogo. Vale. Rome, v Kal. octobris ».

Imprimée dans Poggii *Opera*, éd. Strasb., p. 166; Poggii *Epist.*, éd. Tonelli, l. III, ep. IV, I, 191.

XLII. [f. 115 *v.*-f. 116]. — **Poggius p. s. d. Leonardo Arretino v. c.**

Inc.: « De litteris Faventinis non rescripsi ».
Expl.: « dabo tuas litteras legendas Pontifici. Vale. Rome, die xix Kl. octobris ».

Imprimée dans Poggii *Epist.*, éd. Giorgi, ep. III, p. 159.

XLIII. [f. 116-f. 116 *v.*]. — **Poggius p. s. d. Leonardo Arretino v. c.**

Inc.: « Audivi, quo nil gratius ».
Expl.: « Vale et rescribe. Rome, vii Kal. Octobris ».

Imprimée dans le même recueil, ep. IV, p. 161 et dans Poggii *Epist.*, éd. Tonelli, l. III, ep. VI, I, 195.

XLIV. [f. 117]. — **Poggius p. s. d. Leonardo Arretino v. c.**

Inc.: « Non sum antea gratulatus tibi ».
Expl.: « Vale meque ama. Rome, decimo octavo Kl. decembris ».

Imprimée dans Poggii *Epist.*, éd. Giorgi, ep. VIII, p. 166; éd Tonelli, l. III, ep. XVI, I, 215.

XLV. [f. 117 *v.*-f. 118]. — **Poggius p. s. d. Leonardo Arretino v. c.**

Inc.: « Reddite sunt mihi ».
Expl.: « remittetur tibi quamprimum. Vale. 17 januarii ».

Imprimée dans Poggii, *Epist.* éd. Giorgi, ep. XI, p. 172; éd. Tonelli, l. III, ep. X, I, 203.

XLVI. [f. 118-f. 118 *v.*]. — **Poggius p. s. d. Guarino Veronensi viro suavissimo.**

Inc.: « Doleo, mi Guarine, imponi mihi ».
Expl.: « una cum litteris tuis. Rome, idus novembris ».

Imprimée dans Poggii *Epist.*, éd. Tonelli, l. II, ep. VI, I, 95. Cfr. Sabbadini, *Guarino Ver. e il suo Epistolario* etc., n. 112, p. 16.

XLVII. [f. 118 *v.*-f. 119]. — **Poggius p. s. d. Guarino Veronensi v. c.**

Inc.: « Philippus tuus archipresbyter ».
Expl.: « et vitant turpitudinem. Vale. Rome, viii Idus Aprilis ».

Imprimée dans POGGII *Opera*, éd. Strasb., p. 117; POGGII *Epist.*, éd. Tonelli, l. II, ep. XXI, I, 146. Cfr. SABBADINI, o. c., n. 368, p. 36.

XLVIII. [f. 119-f. 120]. — **Poggius p. s. d. Guarino Veronensi v. c.**

Inc.: « Optimus adolescens Nicholaus Luscus ».
Expl.: « Vale et me ama. Rome, 18 octobris ».

Imprimée dans POGGII *Epist.*, éd. Giorgi, ep. XXXIII, p. 219; éd. Tonelli, l. V, ep. XIII, II, 47.

XLIX. [f. 120-f. 120 *v.*]. — **Poggius p. s. d. Guarino Veronensi v. c.**

Inc.: « Franciscus noster Ferrariensis vir doctus ».
Expl.: « Virtute prestantissimo. Bononie, die decima octava Maij ».

Imprimée dans POGGII *Opera*, éd. Basil., p. 355; éd. Strasb., p. 134; POGGII *Epist.*, éd. Tonelli, l. VI, ep. I, II, 75. Cfr. SABBADINI, o. c., n. 153, p. 20.

L. [f. 121-f. 121 *v.*]. — **Poggius p. s. d. Guarino suo.**

Inc.: « Laurentius de Prato prestantissimus ».
Expl.: « Vale et quid de eis sentias rescribe. Bononie, die VI Augusti ».

Imprimée dans POGGII *Epist.*, éd. Giorgi, ep. LI, p. 274; éd. Tonelli, l. VI, ep. XV, II, 114. Cfr. SABBADINI, o. c., n. 243, p. 26.

LI. [f. 121 *v.*-f. 122]. — **Poggius p. s. d. Guarino suo v. c.**

Inc.: « Heri cum revertissem ex Florentia ».
Expl.: « scripsi hec manu festina. Vale. Bononie die v Julii ».

Imprimée dans POGGII *Epist.*, éd. Giorgi, ep. LIV, p. 278; éd. Tonelli, l. VI, ep. XVII, II, 117. Cfr. SABBADINI o. c., n. 185, p. 22.

LII. [f. 122-f. 122 *v.*]. — **Poggius p. s. d. Petro Donato episcopo Castellano.**

Inc.: « Ita me Deus salvet, ut qua dies ».
Expl.: « vale et me ama. manu veloci, Rome, IIII Idus decembris ».

Imprimée dans POGGII *Epist.*, éd. Tonelli, l. II, ep. XIX, I, 143.

LIII. [f. 122 *v.*-f. 124 *v.*]. — **Poggius p. s. d. Petro Donato archiepiscopo Cretensi.**

Inc.: « Cum visitassem pridie abbatem ».
Expl.: « philosophemur. x Kl. Augustas, Reate ».

Imprimée dans le même recueil, l. II, ep. XIV, I, 120.

LIV. [f. 124 *v.*-f. 125]. — **Poggius p. s. d. Francisco Barbaro v. c.**

Inc.: « Posteaquam recessisti a nobis ».
Expl.: « eum salutato verbis meis. Rome, vii Kl. octobris ».

Imprimée dans Poggii *Epist.*, éd. Giorgi, ep. V, p. 162; éd. Tonelli, l. III, ep. VII, I, 199.

LV. [f. 125-f. 126]. **Poggius p. s. d. Francisco Bárbaro v. c.**

Inc.: « Memini me recommendasse tibi ».
Expl.: « Vale et me ama. Rome, vii martii ».

Imprimée dans Poggii *Epist.*, éd. Giorgi, ep. X, p. 170; éd. Tonelli, l. III, ep. XI, I, 205.

LVI. [f. 126-f. 126 *v.*]. — **Poggius p. s. d. Francisco Barbaro v. c.**

Inc.: « Rem Hermolai nostri ».
Expl.: « Vale et me, ut soles, ama. Rome pridie idus novembris ».

Imprimée dans Poggii *Epist.*, éd. Giorgi, ep. XIII, p. 174; éd. Tonelli, l. III, ep. XXIV, I, 259.

LVII. [f. 126 *v.*-f. 127]. — **Poggius p. s. d. Francisco Barbaro v. c.**

Inc.: « Iam tandem gaudeo ».
Expl.: « Vale, mi Francisce, et me ama. Rome die xviii decembris ».

Imprimée dans Poggii *Epist.*, éd. Giorgi, ep. XIV, p. 176; éd. Tonelli, l. III, ep. XXVI, I, 261.

LVIII. [f. 127-f. 127 *v.*]. — **Poggius p. s. d. Francisco Barbaro v. c.**

Inc.: « Recreatus sum totus ».
Expl.: « Vale et me ut facis ama. Rome, Kl. Augustas ».

Imprimée dans Poggii *Epist.*, éd. Giorgi, ep. XV, p. 178; éd. Tonelli, l. IV, ep. VIII, I, 315.

LIX. [f. 127 *v.* - f. 128]. — **Poggius p. s. d. Francisco Barbaro equiti insigni.**

Inc.: « Significavi nuper ».
Expl.: « ex animo iudicium perscribe. Bononie, die x junii ».

Imprimée dans Poggii *Epist.*, éd. Giorgi, ep. LII, p. 275; éd. Tonelli, l. VI, ep. XVI, II, 116.

LX. [f. 128 - f. 129 *v.*]. — **Poggius p. s. d. Richardo Wintoniensis episcopi secretario.**

Inc.: « Amantissime frater, fungeris tu quidem officio ».
Expl.: « tum me domino recommenda. Rome, die XIII octobris ».

Imprimée dans Poggii *Epist.*, éd. Tonelli, l. II, ep. XVIII, I, 139.

LXI. [f. 129 *v.* - f. 130]. — **Poggius suprascripto.**

Inc.: « Pervenisse ad vos epistolam paduanam nostram ».
Expl.: « Si forte aliquis esset apud vos Petrus ».

Nous ne l'avons pas rencontrée dans aucun autre des recueils de lettres du Pogge.

LXII. [f. 130 - f. 132]. — **Poggius p. s. d. Scipioni episcopo Mutinensi.**

Inc.: « Cum verbis tecum agere potuissem ».
Expl.: « eternam sit quietem prestaturum. Vale. Bononie ».

Imprimée dans Poggii *Epist.*, éd. Giorgi, ep. XLI, p. 258; éd. Tonelli, l. VI, ep. V, II, 88.

LXIII. [f. 132 - f. 133]. — **Poggius p. s. d. Benedicto Aretino, viro doctissimo.**

Inc.: « Plurimum delectatus sum ».
Expl.: « et me, ut cepisti, ama. Bononie, Kl. decembr. ».

Imprimée dans Poggii *Epist.*, éd. Giorgi, ep. XLVII, p. 268; éd. Tonelli, l. VI, ep. VIII, II, 97.

LXIV. [f. 133 - f. 134 *v.*]. — **Poggius p. s. d. Bornio suo Bononiensi jurisconsulto.**

Inc.: « Gaudeo, mi Borni ».
Expl.: « ad vitam contulisse videatur. Vale et me ama. Bononie, die VII februarij ».

Imprimée dans Poggii *Opera*, éd. Basil. p. 348, éd. Strasb. p. 131; Poggii *Epist*, éd. Tonelli, l. VI, ep. XI, II, 104.

LXV. [f. 134 *v.*-f. 135 *v.*]. — En haut de la page: **Poggius.**

Inc.: « Vellem, beatissime pater, tantam in me ingenii ubertatem et elegantiam esse ».
Expl.: « ad regimen populi christiani et ecclesie sue sancte. Amen ».

On lit aussi cette oraison dans le ms. Laur. Pl. XLVII, 20, f. 113: cfr. Bandini, o. c., II, c. 409.

— Au dessous:

« Poggii epistole elegantissime expliciunt feliciter ».
Puis un feuillet blanc.

LXVI. [f. 137-f. 143 *v.*]. — **Franciscus Petrarcha laureatus poeta de Griseldis.**

Inc.: « Librum tuum, quem nostro materno eloquio... ».
Expl.: « Hec prefatus incipio ».

Inc.: « Est ad Italie latus ».
Expl.: « rusticana hec muliercula passa est. Amen ».

C'est la traduction en latin de la nouvelle fameuse du *Décaméron* de Boccace (Giorn. x, Nov. x). Ce morceau, le dernier ouvrage de Pétrarque, est précédé de la lettre d'envoi adressée par le poète à Boccace, et que celui-ci reçut seulement quelque temps après la mort de son grand ami (1). La lettre est la III[e] du Livre XVII[e] des *Seniles*; la traduction est imprimée dans les œuvres de Pétrarque: cfr. F. Petrarchae *Florentini... Opera quae extant omnia*, Basilieae, ap. Henrichum Petri, MDLIIII, t. I, p. 601 et suiv.

LXVII. [f. 144-f. 148]. — En haut de la page: **Leonardus Aretinus.**

Inc.: « Tancredus fuit princeps Salernitanus ».
Expl.: « in eodem sepulcro sepeliri ambos fecit ».

(1) Voyez F. Corazzini, *Le lettere edite ed inedite di M. G. Boccacci*, Firenze, 1877, p. 384.

C'est la traduction latine d'une autre nouvelle du Boccace, la Iᵉ de la IVᵉ Giorn. du *Décaméron*. Leonardo Bruni l'a écrite: cfr. Leonardi Bruni *Epistolae*, éd. Mehus, P. I, p. LXXXI.

LXVIII. [f. 148-f. 149 *v.*]. — **Leonardus Aretinus p. s. d. Marasio siculo v. c.**

Inc.: « Fons quidem, si fabulis picturisque credimus ».
Expl.: « Vale et cotidie scribe aliquid, ut facis, dignum ».

Cette lettre est la Iᵉ du liv. VI des Leonardo Bruni *Epistolae*, éd. Mehus, P. II, p. 36.

LXIX. [f. 149 *v.*-f. 150]. — **M(arci) T(ullii) C(iceronis).**

Inc.: « Nec vero ego M. Regulum ».
Expl.: « In se uno ponit omnia ».

Cic. *Paradoxa*. II.

Inc.: « Cui spes omnis et ratio ».
Expl.: « expetendus videri decet ».

Cic. *Paradoxa* II. Cf. Lafaye, *Une anthol. lat.*, p. 93.

LXX. [f. 150-f. 153 *v.*]. — **Petrus Paulus Vergerius ad dominum Ludovicum de Ymola.**

Inc.: « Non est apud quem querar, vir magnifice ».
Expl.: « ut se atque Virgilio dignum est, restituat. Vale. Bononie, xiiii kl. octobris 1399 ».

Dans cette lettre adressée à Ludovic Alidosi, un des seigneurs les plus savants et les plus éclairés de son temps (1), Vergerio se plaint éloquemment de l'outrage que Charles Malatesta avait infligé à la mémoire de Virgile, lorsque en 1397 il avait renversé l'ancienne statue du poète, que les Mantouans en-

(1) Sur ce personnage voy. Litta, *Fam. cel. d'Italia*, XIX, *Alidosio d'Imola*, tav. I, et Pogge, *De diversit. Fortunae*, l. II, p. 71 et suiv., où l'auteur déplore les malheurs de ce prince et l'infâme trahison dont il fut victime.

touraient d'un culte pieux (1). Ce morceau devait être réimprimé d'après les éditions antérieures (2), et avec l'aide de sept mss. des bibliothèques de Venise et de Padoue par M. C. A. Combi dans la nouvelle édition qu'il préparait des lettres de Vergerio. Après sa mort, les matériaux qu'il avait réunis ont été livrés au public dans une compilation désordonnée et remplie d'erreurs de toute sorte ; on y trouve aussi notre lettre, avec des variantes indiquées pêle-mêle pendant quelques pages et ensuite brusquement supprimées (3). C'est donc un travail à recommencer. Celui qui l'entreprendra fera bien de pousser les recherches plus loin que M. Combi. A notre connaissance l'épître de Vergerio se lit dans les mss. suivants, qui tous sont restés inconnus au dernier éditeur : A 166 sup., f. 43 *v.* de la Bibl. Ambroisienne ; n° C. VII, 1, f. 111 *r.* de la Bibl. Queriniana de Brescia ; n° 45 c. 18, f. 34 *v.* de la Bibl. Corsiniana de Rome ; n° 779, f. 150 *r.* de la Bibl. Riccardiana de Florence ; n° H, 111, 8, f. 126 de la Bibl. de l'Université de Turin ; n° 1194, f. 74 du fonds Urbin à la Vaticane ; n° H, V, 3, f. 74 *r.* de la Bibl. Communale de Sienne ; Clm. 443, f. 54 *r.* ; ms. Canonic. Misc. 169, f. 51 *r.* de la Bibl. Bodléjenne d'Oxford ; n° 1181 du Fonds lat. N. A., f. 43 *t.* de la Bibl. Nat. de Paris ; n° 8582, f. 66 *r.* du Fonds lat. de la même Bibliothèque. Dans ce dernier ms., dont nous avons déjà indiqué les rapports avec le nôtre, la lettre de Vergerio est datée, comme ici : " XIIII Kal. Octobris 1399 ". Il y a là probablement une faute de lecture ; le copiste a lu 9 au lieu de 7, qui était dans son exemplaire. C'est en effet dans l'été de 1397

(1) On a prétendu, bien à tort, ôter toute importance au témoignage accablant de Vergerio ; on a même nié l'existence de la statue que le seigneur de Rimini, poussé par son zèle excessif, fit jeter à l'eau. On trouvera dans les écrits suivants de M. A. PORTIOLI un résumé des longues discussions qui se sont élevées à ce sujet : *Monumento a Virgilio in Mantova*, Mantova, 1879, p. 22 et suiv. ; *Mantova a Virgilio*, Mantova, 1882, p. 9 etc.

(2) Il y en a au moins quatre. Cf. COMBI, *Di P. P. Vergerio il Sen. da Capodistria* e *del suo Epistolario*, Venezia, 1880, p. 108, n. 98.

(3) *Epistola di P. P. Vergerio Seniore da Capodistria*, Venezia, 1887, p. 113.

que Charles Malatesta commit l'acte de vandalisme que Vergerio lui a tant reproché (1).

LXXXI. [f. 153 *v.*-f. 161]. — **Thomas Aretinus** (sic).

Inc: « Ad reverendissimum patrem dominum Blasium patriarcham Hierosolymitanum Thomas Reatinus de Fortuna. Cogitanti mihi interdum, reverendissime pater, rerum humanarum conditionem... ».

Expl.: « Aliquando prodesse possint. Amen. Vale et me ama ».

Mieux que personne de son temps, Thomas Moroni de Rieti aurait pu traiter de la Fortune avec compétence, car il connaissait fort bien l'aveugle déesse, pour avoir été tour à tour l'objet de ses faveurs et de ses dédains. Malheureusement, au lieu de tracer le piquant tableau de ses aventures, Thomas a jugé plus à propos de recueillir pour Blaise Molino tous les lieux communs qu'on débitait depuis des siècles sur la Fortune, sur sa nature et son influence. En définitive il nous a laissé un traité banal au lieu des pages pleines d'intérêt qu'il aurait pu écrire en racontant simplement sa propre histoire.

En effet Thomas de Rieti, qu'on a trop souvent appelé Arétin, faute que notre copiste n'a pas su entièrement éviter (2), fut un des aventuriers les plus extraordinaires de ce quinzième siècle, qui en a tant vu s'élever aux plus hautes dignités de l'église et de la société.

(1) Cf. L. Frati, *La Guerra di G. G. Visconti contro Mantova nel 1397* in *Arch. Stor. Lomb.*, a. xiv, 1887, fasc. 2.

(2) Cfr. Tiraboschi, *Storia della Letterat. Ital.*, v. VII, p. 850. On a même cru jusqu'à ces derniers temps qu'il y avait eu deux personnages du même nom; le premier aurait vécu vers la fin du xive siècle; le second au milieu du suivant. Cette opinion, fondée sur une fausse interprétation d'une Chanson dédiée par Moroni à Philippe Marie Visconti, qu'on croyait adressée au père de ce prince, est aujourd'hui complètement abandonnée. V. cependant Bertoldi, *Un poeta umbro del sec. XV* in *Archivio Storico per le Marche e l'Umbria*, v. IV, 1889, p. 49 et suiv.; *Archivio Storico Lombardo*, v. XVI, p. 1008.

Tour-à-tour étudiant, soldat, professeur, secrétaire de la curie de Rome, homme d'état, diplomate, il connut tous les tourments de la pauvreté, toutes les jouissances de la grandeur. Au cours de sa carrière, il se heurta à des adversaires redoutables, au Pogge entre autres, et le choc fut rude. Le véhément florentin dechaîna contre Moroni toutes les foudres de son éloquence dans une invective d'une violence incroyable (1); Thomas para le coup de son mieux en ripostant par un plaidoyer qu'il récita lui-même en présence de tous les dignitaires de l'église (2). Mais rarement on se relevait des coups que Pogge avait portés; Moroni en fit la dure expérience (3). Il renonça alors à la carrière ecclésiastique, et entra dans celle de l'enseignement, mais il la quitta bientôt pour retourner à son ancien métier; enfin, devenu un des plus sûrs instruments de la politique ondoyante de Philippe Marie Visconti, il voyagea pour le compte de son maître dans toute l'Italie (4). Ses talents ne furent pas moins appréciés par le successeur de Visconti, François Sforza, qui le fit comte, et le combla d'honneurs et de richesses (5). Dans sa vieillesse, Thomas servit encore Galéas Marie, le fils dégénéré de Sforza, avec le même dévouement; mais le jeune prince le récompensa mal de ses services; les documents qu'a

(1) Elle a été publiée, mais fort incorrectement, dans le même *Archivio Stor. per le Marche* etc. IV, p. 643 et suiv.

(2) Cette défense de Moroni, qui est très-intéressante à cause des renseignements qu'il y donne sur Pogge, est toujours inédite. Elle est conservée à notre connaissance dans quatre manuscrits: 1) le n° 29 des mss. Capilupi (cfr. ANDRES, *Catalogo* etc., p. 97) avec ce titre: *Thomae Reatini viri eloquentissimi equestris ordinis Apologia apud sacrum collegium Cardinalium habita in Poggium maledicum;* 2) le n° 7853 du Fonds Latin de la Bibl. Nationale de Paris, f. 148: *Apologia contra Poggium;* 3) Clm. 2801, f. 270: *Thomae Aretini oratio apud sacrum Collegium contra Poggium maledicum;* Ricc. 779, f. 290 *v.*; avec le même titre.

(3) Pogge se vante de l'avoir fait emprisonner; c'est ce dont témoigne P. C. Decembrio; cfr. ANDRES, l. c.

(4) Sur les ambassades, les missions, dont Moroni fut chargé par Visconti, à partir de 1440, on peut voir ses lettres publiées par OSIO, *Documenti Diplomatici* etc., v. III, p. 279, 283, 284, 502.

(5) Voy. le travail fort soigné de M. P. GHINZONI, *Ultime vicende di Tommaso Moroni da Rieti letterato Umbro del sec. XV; Archivio Stor. Lombardo,* II série, XVII, 1890, p. 42 et suiv.

publiés récemment un savant employé des archives de Milan, M. Ghinzoni, nous permettent d'affirmer que la fin de Moroni fut triste; car il mourut seul et captif dans la forteresse d'Alexandrie, où Sforza l'avait enfermé de peur de perdre l'héritage du vieux ministre, qui n'avait pas de descendants légitimes (1).

Au cours de cette vie vagabonde, Thomas a écrit fort peu; toutefois on a de lui quelques traités philosophiques, quelques harangues, quelques poésies en latin et en italien qui font honneur à ses talents et à son savoir (2). Le traité *sur la Fortune* était jusqu'ici tout à fait inconnu; la dédicace à Blaise Molino, prélat vénitien, qui jouit parmi les contemporains d'une grande réputation, nous assure que cet ouvrage a été écrit entre 1434 et 1447; car Molino prit possession du Patriarcat de Jérusalem dans la première de ces deux années, et mourut le 21 novembre de la seconde (3). Comme Thomas affirme dans son épître dédicatoire qu'il avait quitté les armes pour les lettres (4), il est fort probable que son traité fut composé entre 1436 et 1437,

(1) Il avait toutefois une fille naturelle reconnue par lui; en 1470 le duc de Milan la fit comtesse de Rieti, Casaldonato et autres fiefs dans le territoire de Plaisance: cfr. GHINZONI, o. c., p. 50.

(2) Dans le ms. n° 7853 de la Bibl. Nationale de Paris il y a deux harangues prononcées par Thomas au nom de son maître en présence de Ferdinand d'Aragon et de Pie II. Une autre harangue de lui est conservée dans le ms. H. 48 inf. de la Bibl. Ambroisienne; on cite aussi (cf. BANDINI, o. c. II, suppl. c. 201) un dialogue adressé par Thomas à Jean de Rohan qui avait perdu son fils. Pour les poésies italiennes voy. BERTOLDI, l. c. Dans le ms. D 112 inf. de l'Ambroisienne, f. 151 *r.* et *v.* et f. 162 *v.* on lit deux épigrammes qui lui sont aussi attribuées; la première est adressée à P. C. Decembrio; l'autre est l'épitaphe d'un Espagnol: Iñigo Lope de Mendoza.

(3) Blaise Molino, élu en 1410 évêque de Pola, passa en 1419 au siège de Zara, que Fantino Vallaresso ambitionnait; en 1425, le Sénat lui offrit celui de Castello qu'il refusa: v. AGOSTINI, *Notizie Ist. Crit. int. la vita e le op. degli Scrittori Viniziani*, I, p. 271. En 1427 il obtint le Patriarcat de Grado; sept ans après, celui de Jérusalem. Un manuscrit des œuvres de Richard de St. Victor, qui est maintenant le Canonic. Misc. 140 de la Bibl. Bodléjenne d'Oxford, a été écrit pour lui en 1430 par un copiste allemand; cfr. COXE, *Cat. Codd. mss. Latin. Bibl. Bodl.* P. III, c. 520.

(4) Voici le passage: « Quare, cum me a re militari, in qua ab » ineunte adulescentia ad hanc usque etatem versatus eram, ad pri- » stina litterarum studia retulissem, quid utramque rem in bellicis

pendant l'année où il enseigna la rhétorique à l'Université de Bologne.

LXXII. [f. 161]. — **Franciscus Barbarus p. s. d. Pallanti Strotio v. c.**

Inc.: « Postquam mihi nuntiatum est ».
Expl.: « erga se et te voluntatis. Vale. Ex Venetiis ».

Imprimé par le Card. QUERINI dans sa *Diatriba praeliminaris in duas partes divisa ad F. Barbari epistolas...* Brixiae, MDCCXLI, p. 248 et suiv.

LXXIII. [f. 161 - f. 162 *v.*]. — **Francisci Barbari funebris oratio.**

Inc.: « Vereor, patres optimi et sapientissimi viri, ne ab hoc laudationis officio ».
Expl.: « pie inviolateque servabitis. Amen ».

C'est l'oraison funébre de Jean Conradinus, grand ami du patricien vénitien, mort en 1416. Elle a été imprimée par QUERINI dans sa *Diatriba*, p. 156 et suiv.

LXXIV. [f. 162 *v.* - f. 164]. — **Franciscus Philelphus super laudibus M(arci) T(ullii) C(iceronis).**

Inc.: « Etsi diu permultumque cupierim, viri florentissimi, eam mihi ab immortali Deo ».
Expl.: « jure vel debere vel posse. Amen ».

Cette pièce n'apparaît pas parmi les *Orationes Philelphi* dont l'auteur lui-même soigna la publication à Venise en 1491; elle est aussi inconnue à C. DE ROSMINI, *Vita di Francesco Filelfo*, Milan 1808; cfr. v. II, p. 263, n. 1.

LXXV. [f. 164]. — **Guarinus Veronensis suprascripto.**

Inc.: « Etsi supervacua sit tua philosophia... ».
Expl.: « imperties multis ac disseminabis. Vale. Ex Venetiis ».

Inédite: cf. SABBADINI, *G. V. e il suo Epist.*, p. 18, n. 136.

» rebus, in quibus id maxime cernitur, sepissime quid valeret [vidis-
» sem], haud alienum a me duxi, cum periclitandi ingenii gratia scri-
» bere aliquid statuissem quod de virtute satis pateret, eius socie
» fortune vires maximumque illius in rebus humanis imperium scri-
» bendo persequi eaque in libello collecta ad te mittere etc. ».

LXXVI. [f. 164 *v.*-f. 165]. — **Guarinus Veronensis suprascripto.**

Inc.: « Hodie festum egi diem ».
Expl.: « que profecto depravate sunt ».

Inédite: cf. Sabbadini, o. c., p. 24, n. 208.

LXXVII. [f. 165-f. 165 *v.*]. — **Guarinus Veronensis suprascripto.**

Inc.: « O execrandos tabellarios ».
Expl.: « Vale iterum. Ex Verona, quinto kal. iunii 1420 ».

Inédite: cf. Sabbadini, o. c., p. 35, n. 352. Dans les mss. connus par ce savant, cette lettre porte la date du mois de janvier, et non pas de juin. Il y a donc là sans doute un *lapsus calami* de quelque copiste, qui aura mal lu le *ianuarii* de son texte.

LXXVIII. [f. 166-f. 167]. — **Guarinus Veronensis p. s. d. Petropaulo Vergerio v. c.**

Inc.: » Si vales bene est, ego quoque valeo. Nicholaus physicus amicissimus meus ».
Expl.: « in ere tuo computato. Vale. Ex Venetiis ».

Déjà publiée dans l'*Archivio Stor. Ital.* XXIII, 3, p. 179. Cfr. Sabbadini, o. c., p. 31, n. 299.

LXXIX. [f. 167 *v.*]. — **Guarinus Veronensis p. s. d. Poggio secretario apostolico v. c.**

Alius, tuarum amenitatem fructumque litterarum expertus, longiusculam scribendi intermissionem tuam non solum incusaret, sed etiam acrioribus insectaretur verbis, ut vel hoc pacto aliquam abs te venaretur epistolam, quin etiam summa lectionis voluptate sese per inertiam tuam privatum esse diceret. Ego vero, tametsi hoc idem mecum de te sentiam et tacitus incusem, id tamen palam dicere et hoc iniuriarum genere expostulare non audeo, ne incuses eodem me crimine: eiusdem enim culpe conscientia mutum me prorsus elinguemque reddidit. Hec tamen dicere orareque non formidavero: aut tanto tu tuarum desiderio rerum ne me afficias aut eloquens esse desine; demus velim mutuam nobis tarditatis veniam, et si quid hactenus per incuriam litterarum dimissum est, crebris scri-

3 amenitatum 6 veneraretur | quid itaque 9 genus 10 enim 12 *om.* rerum 14 iniuriam.

bendi vicibus instauremus. Hoc enim modo poterunt excusari errata, si ad scribendum non modo seduli, verum etiam importuni erimus. Ita, quia et absentes et longinqui quoque ut presentes mutuo nos spectare non possumus, mutuo nos audiemus.

Superiori tempore (1) ad nos allatus Quintilianus est, quem tua opera hec fatetur etas et posteri non tacebunt; idque tanti apud studiosos litterarum homines fit, ut perrara Constantie gesta sint, que huic ipsi librorum inventioni anteponantur. Ceterum cum vel librariorum menda vel alia depravatus sit causa, tua mihi opus est ope atque opera. Sentio te aliud Quintiliani exemplar nactum esse, quod apud te est, ex quo unum nomine meo conscribi facias oro quam emendatior esse potest. Quod si facere vis, hoc est si per alias occupationes tuas licet, quamprimum pecunias tibi dari faciam, quas tu ipse iusseris. Quam gratum autem id et mihi et litteratis futurum sit, dicere non possum. Erit preterea officiosum admodum, ut quem ad vitam retraxeris, incolumem serves in luce. Vale. Barbarus noster pluries tibi salutem nuntiat.

LXXX. [f. 167 *v.*-f. 168]. — **Guarinus Veronensis dulcissimo suo Petro Georgio p. s. d.**

Expectavi hactenus, mi Petre suavissime, ut aliquid ad me litterarum dares, quemadmodum, dum a nobis discedebas, pollicitus es. quod cum abs te factum non sit, te ne incusem dubito. Nam si, ut audio, ita litteris invigilas, aliqua dignus es venia, qui propter legendi, studendi ac discendi cupiditatem nullum scribendi onus suscipis; quamquam ad hec litterarum studia nihil utilius commodiusve esse potest quam crebra exercitatio et assiduitas. Sin autem tarditate et, quod deterius est, oblivione tacuisti, quantis dignus increpationibus sis, tu ipse dignus sis iudex. Quanto melior Fantinus, qui, uti pollicitus fuit, ita ex Verona mihi diligenter habundeque conscripsit! Cum ei moribus, bonitate, amore, benignitate similis sis, et scribendi diligentia similem esse velim. Cura igitur, mi Petre, ut mihi et multa et sepe rescribas. Primum quidem... me certiorem facito quem librum auditis et quod genus litterarum ad exercitium sumitis; deinde quid de mea sentis Verona, que loci amenitas, que hominum consuetudo.

Et, ut iam tecum et cum Fantino loquar, congratulabor familie vestre Georgie, que tales procreat viros, qualem pretorem iam omnium

[1] *le ms.* mihi? [3] itaque et abs. pres. et long. | *om.* ut [7] *après* litterarum, inventioni anteponantur *souligné* [21] *om.* dum [32] prim. quid sit ut audio doctrinam capis.

(1) Ici commence le fragment publié par M. Sabbadini.

sermo predicat, virum prudentissimum, optimum, iustissimum et in eruendis malificiis accuratissimum. Hoc anno summam populo Veronensi felicitatem pervenisse civitas nostra decantat, quod tam sapientes, fortes, integros, humanos est consecuta gubernatores; quorum gloria ad ipsa scandit sidera, et, ut diceret Virgilius:

Semper honos nomenque suum laudesque manebunt (1).

Valete, et me divino pretori commendate eiusque laudibus nomine meo congratulamini. Universus equalium vestrorum vos salvere iubet et condiscipulorum cetus. Venetiis.

• *om.* cetus.

Nous pensons être agréables à tous ceux qu'intéresse l'étude de la Renaissance en publiant ces deux lettres de Guarino; l'une n'a été signalée jusqu'ici que dans un seul ms. (2); la seconde était absolument inconnue. Aucune des deux n'est datée dans notre ms., mais les données historiques qu'elles contiennent permettent d'établir avec certitude l'époque où elles ont été écrites.

M. Sabbadini, dans ses recherches sur la bibliothèque de Guarino (3), a eu l'occasion de publier d'après le ms. du British Museum un très-court fragment de la première lettre; il est d'avis qu'elle date de 1418, car il y est question du séjour du Pogge à Constance, et nous savons qu'il en partit dans les derniers mois de cette même année (4). Le Quintilien, dont Guarino souhaitait si fort d'avoir une copie, est le second manuscrit des *Institutiones Oratoriae*, découvert par le Pogge en Allemagne. Guarino ne tarda pas à voir sa demande satisfaite (5).

Le nom de Pietro Zorzi n'a pas figuré jusqu'à présent parmi ceux des correspondants du savant professeur de Vérone. Ce jeune homme était un des enfants de Nicolas Zorzi, personnage

(1) *Buc.* V, 78.

(2) Le n° 2492 des mss. Harléjens du British Museum, qui en donne (f. 370 *v.*) un très-mauvais texte.

(3) *Codici Latini possed., scop., illustr. da Guar. Veron.* in *Museo ital. d'antich. classica,* v. II, punt. II, 412.

(4) O. c., l. c.

(5) Cf. Sabbadini, o. c., c. 443 e *Vita di Guarino Veronese,* § 86 in *Giorn. Ligustico,* a. xviii, p. 37.

qui jouissait d'une grande réputation parmi ses concitoyens (1), et, par conséquent, frère de ce Fantino, avec lequel nous savions déjà que Guarino entretenait un commerce épistolaire (2). Les deux frères, dont les études avaient été jusqu'alors dirigées par Guarino, quittèrent Venise en 1418 pour suivre leur père à Vérone, car Nicolas Zorzi en avait été élu pour cette année " Podestà " (3), à la grande satisfaction de Guarino, qui dans la lettre du ms. de Lyon comme dans une autre adressée vers le même temps à Christophe de Parme, ne tarit point sur les louanges du nouveau magistrat (4). Notre lettre est donc postérieure aux premiers jours du mois de mai 1418 (5), mais elle

(1) Zorzi fut envoyé avec Fantino Dandolo comme ambassadeur de la République de Vénise auprès de Martin V. Ce pape le créa chevalier le jour de St. Pierre. Cf. GIOV. DEGLI AGOSTINI, *Notizie Istorico-critiche intorno la vita e le opere degli Scrittori Viniziani*, Venezia, MDCCLII, t. I, p. 12.

(2) Dans plusieurs mss. (cf. SABBADINI, *Guar. Ver. e il suo Epistol. ed. e ined.*, p. 24, n. 206) on lit une lettre de Guarino à Fantino, dans laquelle il lui rend compte des réjouissances, par lesquelles on avait accueilli à Vérone (?) Nicolas son père; toute la ville était sortie à sa rencontre: « non uti legato homini obviam progrediens, » sed uti dimissum e celo deum quempiam visura » (ms. Ambr. O 66 sup., f. 46 *r.*). Y a-t-il ici une allusion à l'ambassade de 1420?

(3) Cf. G. B. BIANCOLINI, *Serie Cronologica dei Vescovi e Governatori di Verona*, Verona, 1760, p. 29: « 1418 Niccolò Zorzi. Bartolomeo Morosini IV Kav. ». Morosini était *Capitanio*.

(4) La lettre au grammairien parmesan a été imprimée par AFFÒ, *Mem. degli Scritt. Parm.*, II, 139: « Renunciatum esse tibi arbitror » clarissimum hominem et virum sapientissimum Nicolaum Georgium » tibi amicissimum Veronensem praetorem designatum esse. Qua ex re » tibi gratulaturus eram, quoniam (AFFÒ quem) amicorum honores » (AFFÒ homines) ac secundae res non minus quum pecunia, vestis ce» teraque id genus (*sic*) nobis communia sunt. Verum tu qui habes cogni» tam prudentiam, fidem, integritatem, gravitatem, munificentiam, » fortitudinem hominis, civitati meae pro tua in me caritate gratulabe» ris, quod felix ei iste annus contingit, quo tam optimo, tam benigno, » tam iusto gubernatore regenda est ». Dans une seconde lettre à Christophe, écrite non pas vers 1415, comme le croyait AFFÒ, mais peu de temps après la précédente, c'est-à-dire entre 1418 et 1419, Guarino le prie de saluer de sa part Nicolas et ses enfants: « Claris» simo viro Praetori nostro me commenda. Fantino et Petro, nobilis» simis adolescentibus, salutem dicito verbis meis ». AFFÒ, o. c., p. 139.

(5) M. Gaétan da Re a l'obligeance de nous informer que Zorzi dut entrer en charge entre le 27 avril et le 12 mai, car la première

ne peut pas avoir été écrite après le mois de mars de l'année suivante; car M. Sabbadini a prouvé qu'en avril 1419 Guarino était déjà revenu dans sa ville natale (1), dont Zorzi ne s'éloigna pas avant les premiers jours de juin (2).

LXXXI. [f. 168]. — **Guasparinus Pergamensis p. s. d. clarissimo viro Iohanni Cornelio** (3).

Baptista Iustinianus pridie me convenit et ut ad te de pecuniis illis scriberem admonuit. Feci ut dixit: nescio quem eventum res habuerit, et an tibi pecunia illa numerata sit, an ee forte littere nondum in manus tuas venerunt. multis enim verbis te adhortabar ut reliquam familiam ex illo pestilenti aere tecum educeres. Spero, si ille tibi reddite fuissent, quod discessum tuum paulo celerius maturasses. Nunc vero aliud de ea re non scribo, cum intelligam iam pene te in ipso navigandi itinere esse. Mitto autem ad te litteras Cambii [Zambeccari ?] quas nuper de ducatis 330 ex Constantia habui; que pecunia, si tibi, ut confido, erit absoluta, eam tibi ad rationem eris quod debeo repones.

Fredericus noster bene se habet et est mirifici ingenii adolescens, de quo etsi optime semper speraverim, tamen expectationem meam longe antecessit. Incredibile dictu est quantum sub Guarino nostro profecisse mihi visus est; non satis possum admirari quam ea etate in dicendo elegans sit ita in his nostris artibus humanitate edoctus, ut non tantum equalibus sit suis anteferrendus, ut verbis apud Ciceronem tuum utar, sed multis ei maioribus natu comparandus. Video illum, si fundamenta, que iecit, prosecutus fuerit, maximum patrie fundamentum futurum. Una tamen in re eum accuso,

[1] Gasparinus Pergamensis Ioanni Cornelio s., P. [4] quem habuit res illa P. adventum L. [6] nundum L. [10] penes P. [12] soluta P. [14] Federicus L. | adulescens L. [18] et ita P. *qui om.* in his *et* humanitate. [19] anteponendus P. [20] multis etiam natu maior. sit P.

date est celle d'un acte signé par ses prédécesseurs, Nicolas Venier et Marc Dandolo, et la seconde celle d'une lettre ducale adressée à lui-même et à son collègue Morosini (*Camera Fisc. Veneta, Registr. Litterar. et Mandator.*, f. 53 *v.*; Arch. del Comune, *Reg. Nov. Litter. Duc.*, f. 16).

(1) *Vita di Guar. Ver.*, § 95 in *Giorn. Lig.* XVIII, 40.

(2) Arch. della Cam. Fisc. Ven., *Reg. Litter. et Mand.* f. 60. Un décret signé par Zorzi est daté: 31 mai 1419. Le 10 juin une lettre ducale est adressée à ses successeurs Jacques Trevisano et Vital Miani. Entre ces deux dates eut donc lieu son départ.

(3) Cette lettre se lit aussi dans le n. 8582, f. 64 *v.* du Fonds Lat. de la Nat. de Paris. Nous en donnons ici les variantes:

quod nimis verecundus est ac mee domus vicinus nimis abstinens, cum illud sciat me nullo hospitio familiarius quam tuo usum esse. Fac ut litteris tuis eum admoneas ne id faciat utaturque eo animo non solum studiis meis, sed etiam rebus omnibus atque offitiis, quo ego semper tuis opibus usus fui. Vale. Patavii.

[1] nimis tamen abst. P. [4] instudiis P. et P. | omnibus meis quod P.

Cette lettre n'est pas du nombre de celles qui ont été publiées à Rome en 1723 par J. A. Furietti, le concitoyen et le biographe de Barzizza (1); elle ne figure pas non plus dans l'utile répertoire des lettres et des harangues du professeur Bergamasque, imprimées et inédites que M. Sabbadini a dressé en 1886 (2). C'est donc une pièce tout-à-fait inconnue qui méritait d'être publiée.

Gasparino n'a pas daté sa lettre, ou, s'il l'avait fait, les copistes n'ont pas suivi son exemple: mais il est facile d'y remédier. Avant tout Barzizza écrit de Padoue: sa lettre appartient donc à la période de son enseignement dans cette ville, qui commença en 1412, et se prolongea jusqu'en 1422 (3). Mais il y fait allusion au Concile de Constance; il écrivait donc avant 1418. Enfin il parle avec terreur de la peste, qui ravageait Venise, et il admire dans un de ses élèves, le fils de Jean Corner, les fruits de l'excellente méthode de Guarino. Or nous savons que le fléau sévissait à Venise en 1416 (4); Guarino d'autre part ne s'était pas fixé dans cette ville avant 1414 (5). Notre lettre est donc évidemment de 1416.

Il nous reste à dire quelques mots de Jean Corner. Ce patricien, qui aimait beaucoup les lettres, s'était lié avec Gaspa-

(1) *Gasparini Barzizii Bergomatis et Guiniforti filii Opera,* recens. ac edid. Jos. Al. Furiettus, Romae, MDCCXXIII.

(2) *Lettere e Orazioni edite e inedite* di G. Barzizza in *Archivio Stor. Lombardo,* s. II, v. XIII, p. 368 et suiv.

(3) Furietti affirme (o. c., p. XXX) que Barzizza partit de Padoue en 1418, mais une lettre, que M. Sabbadini a fait connaître (o. c., p. 376, n. 62) prouve au contraire que le professeur Bergamasque était encore à Padoue en 1422.

(4) Cf. Sabbadini, *Vita di Guar. Ver.* § 75, dans le *Giorn. Lig.*, XVIII, 32.

(5) Cf. Sabbadini, *ib.* § 50; o. c. p. 21.

rino d'une étroite amitié, dont la correspondance de ce savant nous offre plusieurs témoignages (1). Sa bibliothèque passait pour une des plus riches en manuscrits qui fussent à Venise; c'est ce que nous apprend Traversari, qui lors de son séjour dans cette ville, en 1433, s'empressa d'aller la voir: il la déclare " *comptissimam* " (2). Il ne sera pas inutile à ce propos d'ajouter que Corner prit part aux négociations engagées par Gasparino avec Antoine Fiesso de Ferrare, le gendre de Donato Albanzani, pour avoir quelques uns des mss. qui avaient appartenu au savant maître de Nicolas III d'Este (3).

Frédéric Corner, dont Gasparino parle avec tant d'amitié et d'estime, était le fils de Jean. Il avait étudié à Venise sous la direction de Facino Ventraria (4), et plus tard sous celle de Guarino. Traversari lui écrivit aussi; on peut sur ce point comparer le n. LXXXIV de notre Table.

LXXXII. [f. 168-f. 169]. — **Lapus Castelliunculus p. s. d. Leonardo Arretino v. c.**

Inc.: « Accepi tuas litteras a patre meo ».
Expl.: « legendo cognoscere possim. Vale ».

La correspondance de Lapo de Castiglionchio le jeune, dont on a plusieurs exemplaires dans les bibliothèques italiennes et étrangè-

(1) Cf. notamment la lettre écrite par Barzizza entre 1408 et 1410 à Jean, son neveu, dans laquelle il l'autorise à demander de l'argent à Corner, s'il en a besoin. (Furietti, o. c., I, 129; Sabbadini, o. c., p. 372, n. 32). Sur les rapports de Jean avec Cyriaque d'Ancône, cf. Mehus, *Vita A. Traversarii*, p. XXV.

(2) Mehus, *Vita A. Traversarii*, p. CCCVIII; Agostini, o. c., I, p. 20.

(3) Furietti, o. c., p. 209. Corner devait payer de sa bourse les six ducats nécessaires pour compléter la somme que les héritiers de Donato demandaient à Gasparin en paiement d'un Tite Live, que celui-ci n'hésite pas à déclarer plus précieux pour lui que ses yeux mêmes... (« *cum enim liber ille charior mihi sit oculis meis..* »). Dans la même lettre, Barzizza remercie son ami de lui avoir prêté un ms. de Pline, qu'il voulait faire transcrire.

(4) Cfr. la lettre écrite en 1411 par Gasparino à Ventraria, dans laquelle il le prie de ne pas épargner ses soins à Frédéric, et l'autre lettre, écrite l'année suivante, à Frédéric lui-même pour l'exhorter à suivre les conseils de Facino et à travailler autant que son âge le comporte; Furietti, o. c., p. 116 et 153.

res (1), est fort mal connue jusqu'ici (2). Cette lettre à notre connaissance, n'a jamais été imprimée; elle n'offre du reste aucun intérêt.

LXXXIII. [f. 169 - f. 173 *v*.]. — **Angelus Aretinus p. s. d. Lapo Castelliunculo v. c.**

Inc.: « Quererer tecum, Lape, atque expostularer... ».
Expl.: « coactus et invitus videar confugisse. Vale mei memor ».

Cette lettre se trouve aussi dans le n. 8592 du Fonds Lat. de la Bibl. Nationale de Paris, f. 61 *r*.

LXXXIV. [f. 173 *v*.-f. 174]. — **Ambrosius monachus p. s. d. Federico Cornelio v. c.**

Inc.: « Vereor ne parum existimes offitiosum ».
Expl.: « salutem ex me dicito. Vale, Federice amantissime ».

Imprimée dans *Ambrosii Traversarii Gener. Camald. Epistolae et Orationes,* éd. Canneti, lib. VI, ep. XXXXII, c. 326-27.

Cette lettre n'est datée ni dans notre ms. ni dans l'édition de Canneti. Mais il y a moyen de savoir à quelle année elle doit être rapportée. Ecrivant le " xiv kal. novembris 1420 „ à François Barbaro (3), Traversari le prie d'excuser son silence avec les Corner: " Claros itidem adolescentes Federicum et An„ dream Cornelios, quorum mihi consuetudo carissima est, of„ ficio meo salutabis. Illorum officiosissimis litteris hactenus mi„ nus respondi, quod per occupationum mearum molem actum „ est. Curabo tamen quum plus otii nactus ero, praeteriti silen„ tii damna resarcire „. Or notre lettre est destinée précisément à justifier le long silence de Traversari. Elle a donc été écrite après la lettre à Barbaro, et probablement dans les premiers mois de 1421 (4).

(1) Ms. Vatic. Ottob. 1677, ms. 11388 du Fonds Lat. de la Nationale de Paris, etc.
(2) Cfr. Voigt, *Die Wiederbelebung der klassisch. Alterth.*, v. II, p. 440.
(3) O. c., c. 297.
(4) De Frédéric Traversari fait encore mention dans l'ep. XII du même livre, c. 290.

LXXXV. [f. 174-f. 175 *v*.]. — **Leonardus Iustinianus p. s. d. Guarino Veronensi v. c.**

Binas his diebus abs te litteras habui, quarum superioribus Iacobum nostrum non tantum commendas mihi, verum etiam ut egregie et singulariter amem cogis. Nam cum virtutes ejus et summum in me studium ac amorem tuam denique et benivolentiam expressisses, omisisti nihil quod me in amicitiam ejus et caritatem allicere posset. Verum, sicut ex eo forte acceperis, illum neque benigne salutare aut amice congredi datum fuit; adeo repente Gabrielis patris consilio, hominis integerrimi et mihi familiarissimi, hinc discessit. Quod et si mihi permolestum fuerit, minus tamen egre pertuli, quia salutis magis quam salutationis ratio habenda fuit; tua tamen intererit, mi Guarine, qui has mihi delitias, sive potius divitias dixerim, comparasti, pari studio curare, ut eas quoque me tua diligentia continere intelligam, ne immortalium tuorum in me beneficiorum, non dicam cumulo, sed montibus aliquid cotidie non adicias.

Venio nunc ad secundas litteras tuas, in quibus et sepissime, sicuti alias, tuum erga me maximum ardorem, curam ac vehemens studium perfacile declarasti. Video enim quam anxius, quam sollicitus sis de mea salute, quantum te pericula mea perurgeant, quantum hac temporum difficultate turberis, qui tam dulciter, tam diligenter, tam ex animo litteras de mea incolumitate, non dicam expetis, sed extorques, ut plane mihi videre videar tuam sine mea tibi salutem haud admodum fore jocundam. Itaque, mi Guarine, leni hunc, queso, animi tui languorem, excute hanc tantam de me sollicitudinem. Non peto ut ipsum amorem tuum erga me immensum diminuas, a quo ipsa proficiscuntur; verum id tantum peto, ut tibi persuadeas nostre valitudini tuto consultum esse; me namque ipsum omnemque familiam Muranum accepit, municipium egregie amenum et in his periculis, que certe non parva sunt, satis egregie locatum. Bimestri insuper exilio Venetiis mulctatus sum perinde eo quem gerebam magistratu abdicavi; quod eo libentius feci, ut omnia penitus vincula dirupta sint, quibus cotidie Venetias pertrahebar. Dies vero meos, quos nunc primum meos appellare licet, ita distribuo: cotidie aliquid lego, et varia potius ac jocunda, quam certa vel utili lectione otii mei mihi partem vendico; paulatim me ipsum colligo et ex cotidianis maximisque forensium occupationibus in antiquissima verissimaque studia

[1] Leon. Justin. Guar. Sal. S. [3] superioribus *om.* L. [4] Veritatem... mihi comm. S. [5] virtutem S. [6] et *om.* S. *qui donne* tuamque. [7] nihil *om.* L. [8] nec S. [10] si L. [11] fuit L. tuli... potius S. [12] interest S. [14] ut ita dixerim S. me... continere *om.* L. [16] non adicias *om.* S. [17] sicut et sep. S. [21] quia *corrigé en* quam S. qui hac S. [23] expetas... extorqueas S. [24] sine mea tuam S. [25] queso hunc S. [26] angorem S. [27] ipsum *om.* S. *qui écrit* ut immens, tuum erga me am. e quo haec S. [28] suadeas S. [29] satis tuto S. [30] recepi S. [31] magna... apte [32] a Ven. per quia eo... me abd. S. [34] quotidie *om.* L. [35] appellari S. [36] et S. part. mihi S. [38] antiqua suavissima que S.

nostra confugi. Mirum est, mi Guarine, quanta in legendo delectatione afficiar; nihil magis cupio, nulla re lassatus animus amplius refici potest. Quid ergo? Semperne lego? Mínime certe; me ipsum namque acriter reluctantem a libris divello; et ratio valitudinis, que mihi plurimum habenda est, non satietatem sed lectionis gustum interrumpit; mihique persepe venit in mentem et ad meam rem satis accommodo illam ignorantie ridendam apologiam, litteras sine vita nulli usui cedere posse, plurimo vitam sine litteris. Itaque et a libris ereptus ad nobilissimorum hominum, quibus hoc municipium pene refertum est, sermones, usus atque consuetudines me confero. Cum his quandoque horum temporum acerbitatem tum seriis tum et jocis demulceo; hic de rei publice statu, hic de gubernatione rei familiaris, hic de antiquis casibus atque fortuniis civitatis civiumque nostrorum, hic de felicitate superioris seculi, de vita hujus etatis, de gloria, de virtute ceterisque rebus humanis semper aut utiliter aut festive quippiam disputatur, et que tot ingenia de unaquaque re omni sua etate collegerint, brevi ego momento cognosco. Neque tamen id me perpetuo tenet. Ceterum, quod ad institutionem vite moresque effigendos plurimum valet, monasteria plerumque reviso; patres quosdam, sive, ut veteri vocabulo verius eos appellem, philosophos christianos, habeo, cum quibus aliquid de sacris litteris aut optimo vivendi genere disseram. Et dum mores ac instituta sua diligenti observatione considero, difficillimum est ne quid quod in me ipso reprehendam intelligam. Neque vero, mi Guarine, id semper facio; ἀλλά, ut animo requiem, corpori aliquid et voluptatis et emolumenti comparem, vicina littora nostra quandoque lustro: hic aliquid invenio quod meam deambulationem suaviorem reddat. Video enim in tanta undique salsedinis circumfusione dulcissimos et inessiccabiles puteos, nulla humana industria sed naturali tantum opere servatos. Video preterea in sterili et infecunda arena tot pomorum frugumque genera, tantam olerum omniumque herbarum varietatem et copiam, quantam in hujusmodi locis gigni vix credi potest. Et nisi juvarent antiqua illa et nobilissima adulescentie mee ad naturalem philosophiam erudimenta, vulgi more ad miracula plerumque transferrem quot secreta nature ratio edidisset. Hac itaque tandem deambulatione fessus, scaphum conscendo, piscor aliquando, aucupor nonnunquam et, quod hec omnia longe meliora facit, interdum, ego dum quietus resideo, aliquis semper aut latinus aut grecus comes mecum confabulatur,

[2] relassatus S. [3] potuit S. [4] e S. [5] interrumpit mihi, quod S. [6] satis *om.* S. [7] illam ignor. *om.* L. S. litteras *om.* L. *qui écrit* credere [8] plurimum... itaque e S. [11] cum S. [12] rei fam. gub. S. [13] fortunis S. [14] Felicitatibus... calamitate S. [17] collegerunt... nec S. [19] effugiendos L. mon. — reviso *om.* L. [20] sive *om.* L. [23] considero *om.* L. quod *om.* L. *qui écrit* intell. repr. [24] neque iterum S. ἀλλά *om.* L. [25] afferam S. [26] quando L. perlustro S. hic etiam S. [27] mihi suavior. S. [29] opera S. [30] paucorum S. [31] herbarumque omn. S. que *om.* L. [32] quanta in eiusm. loc. generari S. | quod nisi me S. [33] adulescentia mea S. [35] quod... vis S. tandem *om.* L. [36] scapham S. scaffam L. [37] longo... fatio L. inter eundem ego sum convictus (l'*Ed. lit* convectus) sub umbella resideo S. [38] aut semper L.

disserit, loquitur. Interim umbella fervidum solis estum excludit; suaves auras accipio. Excogita, mi Guarine, melius quicquam, si potes. Nihil, hercle, arbitror esse, quod lectionem tam sapide, tam dulciter condire possit, neque ullum in omni genere vehiculi genus esse aut suavius aut his nostris studiis accommodatius. Hec igitur sunt in hoc otio mea negotia; hac medicina adversus aeris crudelitatem cotidie utor. Omnem vitam meam nunc explicavi, nisi quod me preterea ad musica oblectamenta quandoque diverto, ad que natura ipsa, qua duce omnia musice genera prorsus tam facile complexus sum, non me voluntas impellit (1). Tandem, mi Guarine suavissime, si pro temporum difficultate hanc meam institutionem cursumque vite probas, reliquum est ut iam de Leonardo tuo tam trepidus esse nolis. Si enim consilio cum hisce periclis nobis agendum est, nihil pretermissum video quod ad tuendam valitudinem vitamque servandam conducat. Sed de his satis.

Aliud jam mihi superest quod me male afficit et te moleste audire arbitror. Christophorus Parmensis noster, quem semper omni necessitatis studio colui, a Vicentinis quibusdam civibus ad erudiendos liberos suos conductus est. Hac in re ipse summe peccavit, tum quia neminem amicorum suorum consuluit, quos tamen et plurimos et optimos in hac nostra civitate nactus est; tum etiam quia rei sue familiari longe utilius consultum esset, si ipse animum suum ac sententiam suam detulisset. Angor mirifice, mi Guarine, et quia jacturam nostram, cum te amisimus, ut video, perpetuo, non sine lacrimis certe memorie revoco, dum urbem nostram his viris seu potius luminibus cecari video; et quia Bernardum nostrum, unicam spem familie nostre, jam omni litterario presidio destitutum sentio. Temptabo itaque litteris, nam Christophorus sic mecum convenit, eum ab his promissionibus liberare. Si minime proficiam, egomet Vicentiam proficiscar, ut etiam B[ernardo] nostro gloriari liceat, me sui commodi causa profectionem suscepisse. Quid inde evenerit te meis litteris certiorem reddam.

Vale et Andree, tue urbis judici, qui te summe diligit, ut debet, me commenda. Reliquos nostros mei nomine salvere jubeto. Barbarus noster propediem iudicio medicorum liber erit et ita liber, ut nunquam, ut spero, amplius in ejusmodi egritudinis potestatem venturus sit. Vale iterum, suavitas mea.

[1] ut bella L. secundum S. solis et L. [2] accipit S. [3] mehercule S. quantum L. [4] nec S. aut *après* esse *om.* S. [5] ergo S. [6] hoc *om.* S. *qui écrit* meo. crud. aer. S. [7] tibi nunc expl. S. [7] preter erat quand. fortassis ad musicae S. [8] ad quam ipsam (*l'Ed.* ipsa) quasi duce anima prors. S. [10] tand. itaque suav. mi G., S. [12] dolore tuo L. *qui om.* esse nolis. [13] ipse? L. [16] nam S. auditurum S. [17] necessitate L. amicitiae S. [21] nostra *om.* S. [23] suam *om.* S. *qui ajoute* ad me. [24] ipsum, ut video, perp. amis. S. [25] memoria S. [27] carissimo S. *qui omet* litterario [28] litteris *om.* L. sic *om.* L. cum promiss. liberarem S. [31] S. *ajoute* aliquam. [33] domino Ant. praefecto tue urbis S. [35] liber *après* ita *om.* L. [36] eiusce S. [37] S. *om.* iterum.

(1) Nous avons d'autres témoignages du goût de Giustiniani pour la musique: cfr. Agostini, o. c., I, 142.

On connait depuis longtemps la profonde affection qui lia pendant toute leur vie Guarino et Léonard; les lettres de ces savants nous en offrent de touchants témoignages. Nous en avons ici un nouveau grâce à cette lettre, vue au siècle dernier par Agostini (1) dans un manuscrit dont on a perdu la trace, et retrouvée de nos jours par le dernier biographe de Guarino (2). Elle était digne d'être connue à cause des détails fort intéressants qu'elle nous donne sur les goûts de Giustiniani; nous y voyons qu'il préférait à la vie luxueuse et agitée de Venise, la solitude et la tranquillité dont il jouissait à Murano, dans sa petite maison de campagne (3).

La lettre n'est pas datée dans notre ms., ni dans celui de Padoue non plus. M. Sabbadini toutefois conjecture qu'elle ait été écrite en 1420, en s'appuyant sur des arguments qui ne nous paraissent pas bien solides. Puisqu'elle a été écrite par Léonard au moment où la peste sévissait à Venise, il nous semble probable qu'elle remonte au contraire à 1427 (4). Nous pourrions établir cette date avec plus de certitude si la vie du docte grammairien Christophe de Parme nous était mieux connue; mais, dans les quelques pages qu'Affò lui a consacrées, nous ne rencontrons aucune notice sur le passage de ce savant à Vicence, dont il est question dans la lettre de Giustiniani (5).

(1) *Notizie istor. crit. sugli Scrittori Viniziani*, t. I, p. 173.

(2) Cfr. Sabbadini, *Guarino Ver. e il suo Epistolario*, ecc., p. 11, n. 34, et l'autre article du même savant *Sugli Studi volgari di L. Giustiniani*, in *Giorn. Stor. della Lett. It.* v. X, p. 363, où la lettre est publiée d'après un ms. de la Biblioth. du Séminaire de Padoue, dont nous donnons les leçons.

(3) En léguant à son fils « *domum a Statio positam Murani in confinio Sancti Stephani, cum hortulo et domuncula vinearii* », Bernardo, fils de Léonard, dit dans son testament, dont Agostini, o. c., I, p. 138 a donné des extraits, qu'il obéit à la volonté de son père, qui désirait que la maison ne sortît jamais de la famille.

(4) Agostini nous assure (o. c., I, p. 144) qu'en 1427 Giustiniani resta plus de six mois à Murano et qu'il y donna asile à Philelphe, que la peur de l'épidémie avait poussé à s'éloigner de Venise.

(5) Affò, *Memorie degli Scritt. e Letter. Parmig.*, II, p. 138 et suiv., dit qu'en 1423 Scarpa était à Venise, quoique deux ans après il eût fixé son domicile à Padoue. Mais les informations d'Affò ne sont pas très exactes.

LXXXVI. [f. 176 - f. 180 *v.*]. — **Cosmas Raimundus orator eximius super laudibus eloquentie.**

Inc.: « Cosmas Raimundus p. s. d. magnifico ac splendidissimo militi viroque sapientissimo domino Iohanni Chadardi christianissimi Francorum regis consiliario. Miratus sepe sum atque iterum miror ».

Expl.: « Vale, tueque dignitatis observantissimum, me, ut facis, diligas ».

Les mss. M 44 sup., f. 206 *v.*, T 20 sup., f. 239 *v.* de la bibl. Ambroisienne de Milan, le ms. n.° 14532, f. 20 *r.* de la Bibliothèque du Roi à Turin, le n.° 7808 Fonds Latin de la Nationale de Paris, renferment tous des copies de ce petit ouvrage, qui, sans avoir en soi-même beaucoup de valeur, apporte toutefois quelques données nouvelles à l'histoire de la renaissance des études classiques dans la France méridionale au xve siècle. On voudra donc bien nous pardonner si, élargissant quelque peu le cadre habituel de nos notices, nous parlons ici avec quelque détail de l'*Eloge de l'éloquence* et du personnage qui l'a composé.

Piero Valeriano n'a probablement jamais connu Côme Raimondi; car s'il avait entendu parler des malheurs de cet homme de lettres, il n'aurait pas renoncé sans doute au triste plaisir de lui donner une place dans les rangs pressés de ces savants, dont il a raconté les déboires. Le nom de Raimondi était même presque entierement oublié hors de sa patrie, lorsque, récemment, M. Sabbadini lui a consacré quelques pages dans un de ses remarquables travaux sur la vie et les études de Guarino; il a essayé de prouver, par des arguments fort ingénieux, que Côme Raimondi ne faisait qu'un avec Côme de Crémone, le " vir doctissimus „ qui, selon le témoignage de Biondo, aurait déchiffré le premier le manuscrit presque illisible de l'*Orator*, retrouvé à Lodi par l'évêque Landriani (1). Toutefois, comme le

(1) R. Sabbadini, *Codici latini posseduti, scoperti, illustrati da Guarino Veronese*, in *Museo d'antichità classica*, v. II, punt. 2, p. 401 et suiv.; cfr. aussi *I codici delle Opere Rettoriche di Cicerone* par le même savant, in *Rivista di Filologia Classica*, XVI, 1888, p. 107-113.

savant professeur de Catane n'a pas poussé jusqu'au bout ses recherches, il reste encore beaucoup à dire sur l'humaniste crémonais et sur sa fin véritablement tragique.

La famille dont sortait Côme n'eut peut-être jamais la bonne fortune de compter parmi ses ancêtres cet allemand nommé Ruremond, qui, s'il en fallait croire Bresciani (1), témoin fort suspect d'ailleurs, aurait suivi l'empereur Henri III dans son expédition imaginaire contre Crémone (1196); mais elle n'en jouissait pas moins dans sa patrie d'une grande considération. Dès la fin du XIVe siècle, Jean Raimondi a sa place parmi les conseillers de la ville (2); en 1388, il est choisi pour l'élaboration de ces " Statuti " de l'Université des marchands, qu'on devait soumettre à l'approbation du nouveau seigneur de Crémone, Jean Galéas, comte de Vertus (3). Thomas Raimondi, vers la fin du XVe siècle, fait un cours de droit à Pavie et il écrit des distiques assez bien tournés; il est conseiller et avocat de la ville (4); Elisée enfin, la gloire de la famille, mathématicien profond, habile architecte, bâtit en 1496 un palais splendide, qui n'est peut-être pas, comme il l'appelait lui-même un peu trop pompeusement, *romanae architecturae aemulum opus* (5), mais dans lequel personne ne se refusera à recon-

ARISI, dans sa *Cremona Literata*, Parmae, 1702, a donné à plusieurs reprises (v. I, p. 268; v. III, p. 47) des renseignements fort intéressants sur Raimondi, qui ont échappé à M. Sabbadini. Il avait déjà proposé cette identification.

(1) G. BRESCIANO, *Le gloriose attioni di Zanino dalla Balla*, Cremona, 1666, p. 90 e 93.

(2) *Statuta civitatis Cremonae*, Cremonae MDLXXVIII, p. 15, *De consilio generali*, Rubr. XXX.

(3) *Statuta mercatorum civ. Crem.* dans le même vol., p. 209.

(4) Il fut agrégé au Collège des Jurisconsultes de Crémone le 24 Juin 1488; v. G. BRESCIANI, *Il Collegio dei Dottori della Città di Cremona* etc., Cremona, 1652, p. 34. ARISI, *Cremona Liter.*, I, 399, assure qu'il composa des vers *Contra hypocritas* et une *Peregrinatio ad loca sancta Hierusalem*. Ces ouvrages sont aujourd'hui perdus; nous ne connaissons de lui qu'une épigramme, écrite le 19 juillet 1488 sur le dernier feuillet d'un livre qui lui appartenait: cfr. *Il Bibliofilo*, a. III, n° 3, 1882, p. 40.

(5) Dans les inscriptions qu'il fit graver sur la porte: v. [VAIRANI] *Inscriptiones Urbis Cremonae universae*, Cremonae, 1796, n. 2192, 2193, p. CCCVIII. Parmi les nombreuses inscriptions relatives à la

naître une des plus belles productions de l'art lombard de la Renaissance. Nous ignorons le nom du père de Côme; quant à sa mère, elle appartenait, c'est Raimondi lui-même qui nous l'assure, à une famille crémonaise très distinguée: celle des Oldoini (1). Ce n'était donc pas, à tout prendre, la noblesse qui faisait défaut à Raimondi; c'était plutôt, hélas! la richesse. Dès son plus jeune âge, il dut lutter contre la gêne; la pauvreté, cette redoutable ennemie des poètes, qui arrache si rudement de leurs fronts les couronnes tressées par les Muses, déjoua sans cesse ses espérances, contrecarra tous ses projets, fut la cause de tous ses malheurs. Il trouva la mort dans ce combat inégal.

A Crémone, dès la fin du quatorzième siècle, comme partout en Italie, il y avait des écoles florissantes et des maîtres distingués; il suffira de nommer Folchino de Borfonibus, l'ami intime de Moggio de Parme, Jean de Traversis, qui enseigna à Pavie, Jean Balestreri, qui se glorifie d'avoir compté parmi ses élèves Flavio Biondo (2). Encouragé probablement par ses précepteurs, mais poussé surtout par un penchant irrésistible, Côme se voua tout jeune avec une ardeur passionnée à l'étude de l'éloquence et de la poésie. De ces premières années de travail nous ne savons rien; il vécut obscurément et péniblement dans sa ville natale. Mais il se sentait des ailes et brûlait du désir de les ouvrir dans un large essor. Milan, la capitale du Duché, le foyer de la culture lombarde, exerçait sur lui une attraction puissante: un jour il y céda et abandonna Crémone.

Quelle date peut-on assigner à ce voyage? M. Sabbadini, qui, nous l'avons vu, s'est proposé de démontrer l'identité de

famille Raimondi imprimées dans ce recueil, celles qui portent les n[os] 584, 811, 1950, 1952 ne doivent pas être prises en considération, car, selon sa déplorable habitude, Bresciani les a forgées de toutes pièces. C'est du reste un imposteur fort naïf, qui ne trompe plus personne aujourd'hui.

(1) Dans la lettre à Capra, imprimée par M. Sabbadini (*Museo*, c. 403-404), Raimondi s'exprime ainsi: « Avunculus mihi est vir optimus » et juris civilis scientiae peritissimus tuaeque dignitatis amantis» simus d. Antonius Oldovinus... ». Sur ce personnage qui occupa des emplois très-élevés à Milan et à Mantoue, v. Arisi, o. c., I, 240 et suiv.

(2) Sur ces personnages on peut aussi consulter Arisi, o. c., I, 223.

Raimondi et de l'habile paléographe crémonais, mentionné par Biondo, a naturellement cherché à établir la présence de Raimondi à Milan en 1422. Voyons donc comment il s'y prend. Pendant son séjour dans cette ville, Raimondi, nous dit M. Sabbadini, apprit que B. Capra s'était mis en route pour s'y rendre. Il écrivit aussitôt à ce prélat une lettre fort aimable, dans laquelle il lui offrait, en qualité de compatriote, son amitié et ses services. Quelle est la date de cette lettre? Sans doute, répond M. Sabbadini, elle a été écrite dans les premiers jours de 1423, car nous savons que Capra, le 23 février de cette année, prit solennellement possession du siège épiscopal de Milan, que l'opiniâtre résistance d'un puissant adversaire lui avait disputé pendant douze ans. Raimondi avait donc déjà fixé son domicile à Milan en 1422; il connaissait depuis quelque temps Barzizza, et c'est sans doute à lui que le professeur bergamasque confia le précieux manuscrit que Landriani lui avait envoyé (1).

Le raisonnement de M. Sabbadini est fort ingénieux et ses conclusions, personne ne voudra le nier, sont très-séduisantes. Mais sont elles aussi solides? Nous nous permettons pour notre part d'en douter. Raimondi nous assure que son séjour à Milan fut très-court: qu'il y resta à peine treize mois (2). Or s'il y était déjà en 1422, il dut en partir dans les premiers mois de l'année suivante. Et que fit-il alors? Prit-il aussitôt le chemin de la France? Ce n'est guère probable; car dans les lettres qu'il écrivit d'Avignon à ses amis entre 1429 et 1432, il parle tou-

(1) *Museo*, l. c., c. 402 et suiv. Toute cette partie du travail de M. Sabbadini avait déjà paru dans un autre périodique (*I Codici delle opere rettoriche di Cicerone* in *Rivista di filologia classica*, XVI, 1888, p. 107-113). Pour ce qui regarde la vie de Capra, nous avons quelque peu modifié les renseignements donnés par M. Sabbadini; il paraît ignorer la victorieuse réfutation des erreurs d'Ughelli et autres écrivains faite par GIULINI dans son grand ouvrage *Memorie spettanti alla storia... della città e della campagna di Milano ne' secoli bassi*, Milano, 1856, t. VI, p. 148, 211, 217-18, 260.

(2) Dans la lettre au sénat de Milan dont nous parlerons plus loin, il écrit: « Nam, cum essem annum et mensem Mediolani de» moratus, magistratus ineundi alicuius gratia... ».

jours de son départ comme d'un évènement tout récent, ce qui serait absurde s'il avait quitté l'Italie depuis sept ou huit ans. D'un autre côté, on ne peut supposer qu'après avoir quitté Milan, il fût revenu pendant une période de temps plus ou moins longue à Crémone; car dans ces mêmes lettres il présente toujours son voyage à l'étranger comme la conséquence " immédiate „ de ses déboires (1). Nous penchons donc à croire qu'il ne vint pas à Milan avant 1426 ou 1427, et que son départ pour Avignon n'eut lieu qu'en 1428.

Mais, dira-t-on, et sa lettre à Capra? Qu'y a-t-il donc dans cette lettre qui nous oblige à la rapporter avec M. Sabbadini à 1423? Il faudrait bien en passer par là, s'il résultait du témoignage irrécusable des documents que Capra, une fois mis en possession de son siège, ne s'éloigna plus de Milan jusqu'à sa mort, qui eut lieu dix ans après (2). Mais les documents prouvent tout le contraire! Ils nous montrent que, deux mois après son entrée, Capra se trouvait à Pavie, où se tenait alors le Concile (3); que, revenu ensuite à Milan, il s'éloigna de nouveau en 1427 pour aller à Turin négocier le mariage de son maître avec la fille du duc de Savoie (4); ils nous apprennent enfin qu'à peine de retour il partait une troisième fois, et cette fois pour Gênes, dont il venait d'être nommé gouverneur à la place du cardinal Isolani (5). Pourquoi donc rapporter à 1423, plutôt qu'à 1424 ou à 1427, la lettre de Raimondi, lorsque cette lettre parle de l'arrivée de Capra à Milan d'une façon si vague qu'elle peut se prêter à toutes les interprétations? " *Hanc ego cum Mediolanum adventare diceteris, tibi in itinere dari obviam volui:* „ voilà tout ce que Raimondi dit du voyage de Capra. Mais ces phrases si simples ne contiennent-elles pas

(1) Voyez les passages que nous citons plus loin.

(2) Le 30 septembre 1433 à Bâle, où il était depuis six mois; cfr. GIULINI, o. c., VI, p. 331.

(3) GIULINI, o. c., t. VI, p. 260.

(4) GIULINI, o. c., t. VI, p. 298.

(5) GIULINI, o. c., t. VI, p. 301; GIUSTINIANI, *Annali della Republica di Genova*, illustr. con note del prof. G. B. Spotorno, Gênes, 1854. Capra entra en charge le 28 février 1428; il en sortit en 1432.

la plus claire réfutation des hypothèses de M. Sabbadini? Si, lorsque Raimondi lui-écrivait, Capra avait dû faire son entrée solennelle dans le diocèse, dont on lui avait disputé la possession avec tant d'acharnement, ne trouverions-nous pas dans la lettre de Côme une allusion explicite à cet évènement? Et Côme, qui désirait si fort gagner la faveur de l'archevêque, n'aurait-il pas profité de l'occasion pour lui marquer toute la joie que lui causait ce triomphe?

Est-il impossible cependant d'identifier Raimondi avec le savant copiste de l'*Orator?* Nous ne le croyons pas; il y a moyen de tout concilier, si on accorde que le passage de Biondo, où il est question de cette fameuse copie, a été mal interprété par M. Sabbadini et par les autres critiques qui l'ont allégué avant lui. Relisons-le: " Et cum nullus Mediolani esset repertus, „ qui eius vetusti codicis litteram sciret legere, Cosmus quidam „ egregii ingenii Cremonensis, tres de Oratore libros pri- „ mus transcripsit; multiplicataque inde exempla omnem Italiam „ desideratissimo codice repleverunt „ (1). Biondo veut dire, à ce qu'il nous semble, que, comme on ne trouva pas *à Milan* un savant capable de déchiffrer le vieux manuscrit de Lodi, on dut l'aller chercher *ailleurs*. Ou nous nous trompons fort ou le passage de Biondo exclut d'une façon péremptoire l'hypothèse que le manuscrit ait été copié à Milan; Côme le reçut probablement à Crémone, où il demeurait alors. De cette manière tout s'arrange; l'identité des deux personnages reste non seulement possible, mais fort probable, et en même temps nous ne sommes pas obligés de bouleverser, pour obtenir ce résultat, la chronologie de la vie de Raimondi, telle qu'elle ressort de l'étude de ses lettres.

Pendant son séjour à Milan, que nous avons de bonnes raisons de ne pas juger antérieur à 1427, Raimondi suivit les cours de Barzizza (2), et se lia d'amitié avec des personnages très-

(1) *Italia illustrata* in BLONDI FLAVII *Opera*, éd. de Vénise, 1503, f. 72.

(2) C'est Côme lui-même qui nous l'apprend dans sa lettre à Corvini, sur laquelle nous reviendrons tout à l'heure: « Nisi forte » debeat satis illud facere quod Gasparinum audiverim Perga-

haut placés, protecteurs éclairés des lettres; tel était par exemple Jean Corvini d'Arezzo, conseiller de Philippe Marie Visconti et possesseur d'une bibliothèque magnifique, qu'il agrandissait sans cesse et dont les trésors excitaient la convoitise de tous les érudits italiens (1); tels étaient encore Nicolas Arcimboldi de Parme, magistrat d'une grande réputation et fort bien vu, lui aussi, à la cour (2); Antoine Bernieri, savant juriste et successeur de Gérard Landriani dans le siège épiscopal de Lodi (3); Antoine de Ro, le moine humaniste, qui composa même à l'intention de Côme son grand ouvrage scolaire *De imitationibus eloquentiae* (4). Il trouva encore d'excellents camarades parmi les jeunes gens qui faisaient leurs premiers pas dans la

» mensem. Fateor equidem et pre me fero audisse illum idque etiam » esse factum gaudeo. sed si quibus a me est auditus omnis » in unum conferantur dies, vix auditionis et studii quod » factum apud illum sit, sex et trium mensium adnumerare tem» pus queam... ». Cod. Ambr. B 124 sup., f. 109 *v*.

(1) Sur Corvini et sur sa bibliothèque v. beaucoup de détails intéressants dans SABBADINI, *Della Bibliot. di Giov. Corvini* e *d'una ignota Commedia latina* (*Mus. Ital. d'antich. class.*, v. II, punt. 1, p. 81 et suiv.). Pour la vie de ce personnage la source la plus abondante est toujours ARGELATI, o. c., t. II, P. II, c. 1759-61; mais il serait bien désirable que quelque savant lombard entreprît des recherches nouvelles dans les archives sur ce sujet, qui a un très-grand intérêt pour l'histoire littéraire et politique du temps.

(2) ARGELATI, o. c., t. I, P. II, c. 82, a donné une place à Arcimboldi parmi les écrivains milanais; mais AFFÒ (*Memorie degli Scrittori e Letter. Parmigiani*, t. II, p. 229-41), avec autant d'érudition que de vivacité, a revendiqué pour sa patrie l'honneur de lui avoir donné la vie. N. Arcimboldi, qui mourut à Milan le 30 avril 1459, a été fort lié avec Philelphe et Pier Candido Decembrio. Ce dernier lui a dédié les trois livres de l'*Historia Peregrina*.

(3) Bernieri lui aussi était de Parme: v. AFFÒ, o. c., II, 180 suiv.

(4) Sur Antoine de Ro (*Antonius Raudensis*) cf. ARGELATI, o. c, t. II, p. I, c. 1213 et suiv. et SBARALEA, *Supplem. ad Script. trium ord. S. Francisci*, c. 89 et suiv. Son livre est conservé, mais en partie seulement, dans le ms. H. 49 inf. de l'Ambroisienne; il y est précédé d'une lettre de Raimondi à l'auteur, dans laquelle il l'exhorte à composer cet ouvrage, qui sera certainement d'une grande utilité pour tout le monde, mais pour lui en particulier, « cum neque libris ipse abun» dem, nec fieri possit ut non aliqua interdum memoria excidant, nec » vero etiam ego, ut tu, qui et bibliotheca et tempore abundasti, per» sequi et legere omnia potuerim » (f. 210 *r*.).

carrière poétique; Antoine Canobio, Ambroise Crivelli méritent surtout une mention (1). Mais il ne réussit pas à obtenir, comme il le souhaitait, une place dans l'enseignement, qui lui aurait assuré le moyen de vivre tranquille à Milan, et d'y travailler à son aise. Ses amis firent tous leurs efforts pour lui venir en aide, mais sans résultat (2). Humilié, dépité, Raimondi, qui croyait ses mérites méconnus, prit alors un grand parti, celui d'abandonner l'Italie, d'aller en quelque pays étranger s'appliquer à de nouvelles études, au droit ou à la philosophie (3). Sa détermination prise, il partit pour la France et se dirigea vers Avignon, qui, après tant de vicissitudes, conservait encore une Université très-fréquentée. Il eut assez de bonheur dans les premiers temps, car il y rencontra un protecteur puissant dans Jean Chadard, personnage d'une haute distinction, qui, après avoir occupé longtemps la charge de médecin du Roi et exercé une influence considérable sur les affaires publiques, s'était éloigné de la Cour, et vivait tranquille dans la vieille ville des papes (4). Chadard, séduit par l'esprit, le savoir, l'éloquence de

(1) Cf. ARGELATI, o. c., t. II, P. II, c. 1764, et le n.° XCVIII de notre Table.

(2) « Testes mihi sunt homines honestissimi atque ornatissimi, » et vobis non ignoti, d. Anthonius Bernerius ac d. Nicho- » laus Arcimboldus, quibus ego rebus me dedere et que susci- » pere negocia non respuerim, ut etiam interdum pudeat animi visum » esse tam infimi, ut que me digna parum intelligerem oblata cum » essent, renunciatum quamprimum illis a me non fuerit ». Lettre au Sénat Milanais; ms. Ambr. B. 124 sup., f. 207 *r*.

(3) « Pergraviter merens id ipsum tempus quod fuisset ambi- » tioni impensum frustra totum a me consumptum esse, perduci ul- » terius inaniter meam spem ac dies inutiliter subduci mihi singulas » non sum passus Italiamque aufugiens ob paupertatem veteribus » meis studiis auscultandum putavi, que diu multumque a me inter- » missa cogitare cupidius videbantur, ut fortune, que me semper re- » liquisset, amplius non inherens et ad se repetenda et ad philoso- » phiam cognoscendam, a quibus nunquam destituerer, me transfer- » rem ». Lettre citée, ms. B. 124 sup., f. 106 *v*.

(4) Notre ms. ne donne à Jean Chadard que les titres de chevalier et de conseiller du roi; mais, dans ceux de Turin et de Milan, il est dit seigneur d'un fief, dont le nom est *Bellevisus*, ou *Bellinisus* (*Bellicasa* de T. 20 sup., n'est qu'une faute de copiste, qu'un lecteur crut corriger, en substituant aux *a* des *o*, et en faisant de ce nom corrompu l'adjectif: *bellicosus!*).

l'humaniste italien, lui ouvrit sa maison, et Côme accepta avec empressement une hospitalité dont il avait grand besoin (1).

Mais dans cette ville où se pressait une foule d'écoliers joyeux et turbulents, où enseignaient des professeurs célèbres (2), Côme s'aperçut bien vite avec douleur que personne ne se souciait de l'éloquence, que dans Avignon, comme dans toute la Provence, il n'y avait pas une de ces chaires de rhétorique qui faisaient la gloire des universités italiennes, lorsqu'elles étaient occupées par des hommes qui s'appelaient Guarino, Philelphe, Barzizza. Choqué de cette indifférence, voulant jeter un cri d'alarme et réveiller les esprits endormis, il composa une harangue *De laudibus eloquentiae*, qu'il s'empressa de dédier à Chadard, son Mécène. Ce petit livre eut beaucoup de succès: c'est Côme lui-même qui l'assure dans cette lettre d'envoi adressée en 1432, une année après qu'il eut écrit l'ouvrage, à un de ses amis de Milan, Antoine Canobio (3):

Cosmas Raymundus Antonio Canobio s. p. d.

Cum offendissem hanc unam Galliae notissimam civitatem et reliquam similiter audirem Provinciam non modo poeticis et oratoriis studiis esse vacuas, sed pene etiam ab eis abhorrere, gravissime ferens huiusmodi principum artium tantam in tam celeberrima provincia iacturam esse, coactus sum de magnitudine et laudibus eloquentie, quoquo modo possem, scribere libellum, ut horum hominum animos, quantum prestari per me posset, ad eloquentiam affectos redderem. Quod quidem nonnulla ex parte consecutus videor; plurimi enim, harum rerum insuetudine, admirati que sunt a me in eo libello

(1) C'est de Raimondi lui-même que nous tenons ces détails: « Cum tua sponte, écrit-il dans la conclusion de son livre, où il s'adresse » à Chadard, meque non rogante, iuvare mea studia tuis opibus » domique tue apud te recipere volueris ».

(2) « Atque in hac tamen vestrorum hominum eloquentium ra» ritate, urbs hec celeberrima, alumna maxima studiorum, que lit» teras et doctrinas omnes excoluit semper, hominibus sapientissimis » refertissimum gymnasium tenuit, duos hoc habet tempore d. An» tonium Vironem ac d. Pontium Tranquerium, cum utra» rumque legum civilisque et canonice institutionis doctores excel» lentissimos, tum in eloquentia omnique ingenua eruditione quam» doctissimos ».

(3) C'est sans doute un *lapsus calami* qui a transformé chez M. Sabbadini (*Codd. latini* etc., c. 401) *Canobio* en *Cambio* [Zambeccari].

scripta, que quidem ego minimi facio, ita ad dicendi studium sunt incensi, ut nullam artem pluris quam oratoriam videantur facere. Eam de eloquentia disputatione, qualiscumque ea est, ad te mitto; misissemque iamdudum (annum enim prope et nata est et in publicum profecta), nisi quod verebar gloriari me viderer meisque scriptis confidere, qui legenda illa ad vos mitterem. quamquam, cum ipse meminissem solere vestros oratores litterarum exemplar, versiculorum etiam quatuor, ad ultimas usque regiones dare, ut eorum eloquentia disseminata oris pluribus, immortales ipsos redderet; verendum non erat mihi ut arrogans existimarer, si libellum ego hunc ad meos dedissem homines. Atque in hoc quid iudicaturi sint de me ceteri non laboro quidem multum; mihi sum enim ipsi conscius non eo ad te misisse, quia temere mihi quicquam arrogem, sed cum esse tibi me carissimum intelligerem, putavi res quoque meas futuras non ingratas. Habeo alia pleraque, que si ad scribendum erit tempus, etiam ad te dabo. A vestris oratoribus si quid est confectum quod allaturum non sit nauseam, id si curabis ut videre possim, gratissimum quidem feceris. Vale, deque redditis et libello et litteris scribe. Ex Avinione, kal. novembris anno Christi 1432 (1).

Quoiqu'il n'eût pas à regretter d'avoir prêché dans le désert, Raimondi ne pouvait se trouver fort à l'aise en Avignon. Au milieu de gens qui ne savaient même pas que Cicéron eût existé, et qui ne se souciaient guère de l'apprendre (2), le pauvre humaniste se prenait à regretter Milan et la savante société dont il y avait joui. Entre 1430 et 1432, il écrivit de nombreuses lettres à ses amis d'Italie; la plupart se lisaient dans un ms. qui, malheureusement, est aujourd'hui perdu ou caché dans quelque coin oublié (3); deux cependant, qui sont parvenues

(1) Nous avons établi le texte de cette lettre sur deux mss.: les n.os M. 44 sup., f. 206 *r.* et T. 20 sup., f. 239 *r.* de l'Ambroisienne.

(2) « ... et bonarum artium studia vehementia in Italia sunt et » eorum librorum qui ad eloquentiam pertinent magna copia, quos » ego hic quamquam in celebri gymnasio sim, reperire adhuc nullos » potui, nec reperturum spero, ut qui ad eos homines pervenerim, » a quibus ne Ciceronis ipsius quidem auditum unquam nomen » fuerit... ». Lettre à Corvini, ms. Ambr. B 124 sup., f. 111 *r.*

(3) Ce ms., qui appartenait au milieu du XVIIIe siècle au savant abbé Pierre Canneti, a été décrit par Arisi, *Cremona lit.*, III, 47; on y lisait de Raimondi le traité *De laudibus eloquentiae*, plus cinq lettres, dont une seule, celle à Corvini, se rencontre ailleurs. Parmi les autres, une était adressée au cardinal Julien Cesarini, légat

jusqu'à nous, témoignent clairement de l'ardent désir que Côme nourrissait de revenir dans sa patrie. La première, adressée au sénat de Milan, nous offre en même temps un curieux témoignage de la haute estime que le savant Crémonais avait de lui-même. Prenant au pied de la lettre le conseil d'Horace: " *Sume superbiam quaesitam meritis* ,, il somme les sénateurs de vouloir bien se souvenir que c'est leur faute s'il a été obligé d'abandonner sa patrie: il a vainement sollicité dans l'enseignement public une de ces places qu'on donne avec tant de facilité à des gens qui lui sont très-inférieurs, ou dont il est au moins l'égal. Il affirme son droit à voir enfin ses titres reconnus d'une façon éclatante, et, mêlant les louanges aux reproches, il finit son plaidoyer par cette chaleureuse péroraison: " Subvenite inopi, ,, date opem litteris. Te, te appello, Franchine Castilionensis, vir ,, consilio, sapientia, virtute, humanitate prestantissime: faveas ,, atque adsis disciplinis, quarum gratia in sublimem illam ho- ,, noris et dignitatis sedem pervenisti. Vos, Corvine, Conradine ,, Muzone, Iohannes Francisce Gallina, clarissimi viri atque ,, doctissimi, qui mihi omnes studiorum dicendi cognatione, in ,, quibus multum prestatis, affines quidem estis, oro atque ob- ,, secro, affinem vestrum respicite! Reverendissimum vero patrem, ,, sapientissimum virum, d. I. Isolanum, cardinalem emeritissimum ,, et omnis cum humane, tum divine doctrine quam doctissimum, ,, scio propter senectutem non frequenter in consilio adesse, cui ,, tamen impensius etiam me commendo ,, (1).

Ces hommes, dont Raimondi implore ici la toute-puissante protection, tenaient réellement alors dans leurs mains la direction suprème de l'Etat (2). Franchino Castiglione, fils de Pierre

du pape au concile de Bâle, et portait la date « Idibus Octobris MCCCCXXXII »; deux à Barthélemy de Sienne, secrétaire de Capra (une datée « VII Kal. Octobris » sans indication de mois); la dernière, sans adresse, à ce qu'il paraît, renfermait des détails sans doute fort intéressants sur Jeanne Darc: « Epistola Cosmae Raymundi Cre- » monensis super allatis in Italiam rumoribus de Iohanna puella pas- » torali ».

(1) Ms. Ambr. B 124 sup., f. 108 *v*.

(2) Sur le mécanisme compliqué du gouvernement milanais sous Philippe Marie voy. DECEMBRII *Vita Phil. M. Vicecom.* in MURATORI, *Rer. It. Scr.* XX, c. 997, ch. XXXIV et GIULINI, o. c., t. VI, p. 255.

et de Valentine Visconti, après avoir enseigné pendant quelque temps dans les universités de Parme et de Pavie, avait été rappelé à Milan par Philippe Marie, qui lui donna une place dans son conseil secret. Envoyé en 1422 à Gênes en qualité de gouverneur, il y resta deux ans, et, revenu ensuite à Milan, fut employé par son maître dans plusieurs négociations fort délicates; c'est à lui que les historiens attribuent l'heureuse conclusion du mariage de Blanche Marie Visconti avec le comte François Sforza (1). Homme d'une austère probité, d'une grande sévérité de mœurs et de principes, il formait le plus étonnant contraste avec le collègue que lui avait donné le duc, toujours fidèle à ses idées despotiques, et à sa défiance sans cesse en éveil; c'était ce Jean François Gallina, sur le compte duquel couraient de si mauvais bruits, que Decembrio appelle *homo vitae lenioris* (2), mais qui était un diplomate fort habile et sans scrupules (3). Nous ne possédons aucun renseignement sur le quatrième personnage nommé par Raimondi (4); mais le cinquième nous est au contraire bien connu, et en le trouvant mentionné ici, nous pouvons établir d'une façon très-certaine la date de la lettre de Côme. Jacques Isolani, le savant professeur bolonais, qui avait en 1413 troqué la robe doctorale contre la pourpre de cardinal (5), et dont Philippe Marie appréciait fort le savoir et la sagesse, n'était revenu à Milan qu'en 1428, lorsque Capra prit sa place comme gouverneur de Gênes (6), et il y mourait le 9 février 1431 des fatigues d'un voyage en France, entrepris quelques mois avant par ordre de Martin V (7). Il est donc hors

(1) IOH. SITONI DE SCOTIA, *Theatrum Equestr. Nobilit.* etc., Mediolani, 1706, p. 43; ARGELATI, o. c., t. II, P. I, c. 357.

(2) O. et l. cit.

(3) En 1428 il représenta son maître au congrès de Ferrare; cfr. AGOSTINI, *Mem. degli Scritt. Viniz.*, t. II, p. 63. Sa mort eut lieu au mois de juin de l'an. 1442: cfr. SITONI, o. c., p. 22, n. 94.

(4) Ni Sitoni ni les autres écrivains milanais ne parlent d'un Conradus « Muzonus »; la famille aussi est inconnue.

(5) C'était une créature de Jean XXIII; cfr. CIACCONIUS, *Vitae et res gestae Pontif. Rom.*, t. II, c. 809; FANTUZZI, *Notizie degli Scritt. Bologn.*, t. IV, p. 371 et suiv., etc.

(6) Il était entré en possession de cette charge le 15 nov. 1425; cfr. GIULINI, o. c., t. VI, p. 273.

(7) CIACCONIUS, o. c., l. c.

de doute que Raimondi adressa sa plainte au sénat entre 1428 et 1431.

La seconde lettre a été écrite à la suite de la première, à Jean Corvini (1). Raimondi y revient sur les mésaventures qui ont gâté son existence; il expose longuement les raisons qui l'ont poussé à s'exiler, à aller chercher en pays étranger le refuge que sa patrie s'obstinait à lui refuser. Il renouvelle ses plaintes sur l'impuissance dans laquelle la pauvreté le jette; la pauvreté qui comprime tous ses élans, qui le replonge brutalement dans l'obscurité, lorsqu'il aspire à s'élancer au plus haut des cieux. Il finit par implorer de nouveau le secours de Corvini et assure celui-ci de sa reconnaissance. Il écrivit peut-être en même temps à Arcimboldi une troisième lettre, qui n'existe plus (2).

Tandis qu'il attendait anxieusement une réponse favorable, le ciel s'obscurcissait pour lui tous les jours davantage. Dans l'hiver de 1433 le mécontentement des Avignonnais, qui refusaient de recevoir le légat que voulait leur donner le pape Eugène IV, éclatait en révolte ouverte. Le cardinal de Foix, pour mettre fin à cette résistance, alla assiéger la ville, et ainsi, pendant une longue année, Avignon eut à souffrir toutes les horreurs d'un siège; au dehors, les troupes du cardinal de Foix ravageaient la campagne; au dedans sévissaient la famine et les maladies (3). Dans ces tristes circonstances, Raimondi renouvela de la façon la plus pressante ses prières à ses amis de Milan:

Clarissimo atque eloquentissimo Iuris utriusque doctori domino Nicolao Arcemboldo Cosmas Raymundus se suum dicit.

Nunc ope quam primum nisi me, Arcembolde, iuvaris,
Extremum capiet vita sodalis onus.
Fausta diu densis pugnatur Avinio telis,
Queque ego defugi, bella tremenda fero.

(1) Le ms. Ambr. B 124 sup., f. 108 *v.*, ne donne point l'adresse (elle y a été ajoutée d'une main moderne), mais on ne peut pas douter que la lettre soit écrite à Corvini, qui y est plusieurs fois nommé. La date en est tout aussi certaine; car Raimondi y déplore la mort de Barzizza, qui mourut lui aussi en 1431.

(2) Cfr. ms. Ambr. B 124 sup., f. 111 *r.*

(3) V. Dom Vaissete, *Histoire de Languedoc*, l. XXXIV, § LXI et LXII.

Secessi ex Latio, visus mihi dira videre
Prelia, nec visum vana secuta fides.
En ego quo veni? quo me mea fata tulerunt?
Maiorem patior, quam fuit ante, metum.
Stare nec est tutum, nec eundi est ulla potestas,
Namque fames stantem, terret et hostis iter.
Advenisse mei credam nunc ultima fati,
Et summam, que me tollat, adesse diem.
Undique clausa mihi via; nulla est certa salutis,
Atque sciens mortem prestolor ipse meam.
Nunc Deus ille metum nobis, qui regnat Olympo,
Incutit: in proprias fulminat arma domos.
Prereptas urbes ac prerepta oppida pugnat,
Certat in amissos Iupiter ire lares.
Quodque magis stupeas, geminus se Iupiter urget,
Atque eadem vario signa sub hoste micant.
Pila sub impressa Iovis hostis imagine defert,
Nostraque pervolitant pila relata Iovem.
Ac Iovibus binis inimica ferentibus arma,
Non dubium quorsum Martis agetur honos.
Sed mihi non certum mea post sit clade peracta
Vita ne venturos intuitura dies.
Quod si me casus tibi quis decerpet amicum,
Obruerit miserum dira procella caput,
Defuncto tumulum et tumulo prestabis honorem,
Atque hec in tumulo carmina finge meo:
« Quem Maro, quem Cicero, vatumque exercitus omnis
Foverat, hic, Cosma, flende poeta, iaces (1). »

Ces effrayants présages devaient se réaliser plus vite que ne le croyait peut-être le poète lui-même. A la suite de la pièce de Raimondi, dans le même ms. de l'Ambroisienne, nous en trouvons une autre, envoyée à Nicolas Arcimboldi par un de ses amis, qui était en même temps ami de Côme: Ambroise Crivelli (2). C'est encore une élégie, dans laquelle Crivelli s'efforce de peindre le saisissement où l'avait plongé la plus affreuse

(1) Ms. Ambr. M 44 sup., f. 214 *v.*

(2) Ms. Ambr. M 44 sup., f. 215 *r.*: *Ad eumdem Ambrosii Criveli.* L'élégie est composée de 17 distiques, dont voici le premier:

Si, Nicolae, mihi doctis ut sepe poetis
Blandus eris, nostro carmine dictus eris...

des nouvelles: celle de la mort de Raimondi. Le malheureux savant, à bout de ressources, s'était pendu.

Mira, sed atra canam. tacitis invecta tenebris
Luna, soror Phebi, nocte silente, fuit,
Cum, me sopito, tenues delapsa per umbras,
Incubuit nostro, mesta Elegia, thoro.
Illa mihi ante oculos, laceris incompta capillis,
Constitit et tristi sedit amica sinu;
Et gemuit lacrimisque genas turbavit et auras,
Percussit palmis pectus inane simul.
Ter tetigit tunc labra sonus, ter fugit in ima,
Nec potuit questus mesta referre suos.
Vix tandem lacrimis potuit dolor addere verba:
Hunc dedit et lugubri carmine questa sonum:
« Si tibi nostra placet divini fluminis unda,
Res pius, ah, nostras, non patiare mori!
« Fer, precor, hec celebri Nicolao carmina: Cosmus
Hec cecinit: propria concidit ille manu.
« Nodus colla tenet celso pendentia ligno ».
Dixerat et nocti mixta relapsa fuit.
Et mihi presentes, animo saliente, tabellas
Liquit et attonitum strinxit ubique tremor.

Les derniers vers de Côme étaient donc parvenus à Crivelli avec la nouvelle qu'il avait mis fin à ses jours. La pièce de Crivelli porte dans le ms. cette date: " *Ex cubili meo*, XI *kalendas apriles 1436* ". Si on tient compte du temps qu'a dû prendre le voyage, ou pourra conclure que la mort du pauvre Raimondi eut lieu dans les derniers mois de 1435.

LXXXVII. [f. 180 *v*. - f. 181 *v*.]. — **Anselmus Canis p. s. d. frugalissimo viro Guarino Veronensi v. c.**

Inc.: « Laudum tuarum cumulum... ».
Expl.: « Magnifico stilo exagerabis. Vale ex Mediolano propter magnificas edes ».

Cette lettre est restée inconnue à M. Sabbadini, qui ne lui a pas donné place dans sa table des lettres de Guarino et de ses amis. Elle se lit aussi dans le n.° 8582 du Fonds Lat. à la Bibl. Nationale de Paris, f. 64 *r*.

LXXXVIII. — [f. 181 *r.*-f. 181 *r.*]. — **Idem.**

Inc.: « Etsi cuiquam adversus inimicissimum ».
Expl.: « libebit bono utar animo. Vale ».

Elle nous est tout à fait inconnue.

LXXXIX. [f. 181 *v.*-f. 182]. — **Plutarcus p. s. d. Traiano.**

Inc.: « Modestiam tuam noveram ».
Expl.: « in perniciem imperii non pergis auctore Plutarcho ».

En glanant çà et là dans les Ἀποφθέγματα et dans d'autres ouvrages de Plutarque des idées et des sentences, un grec, on ne sait à quelle époque, compila un livre, qu'il intitula *Institutio Traiani*, et qui fut traduit en latin. Aujourd'hui l'œuvre originale et la version latine sont également perdues; du livre du pseudo-Plutarque on ne connaît plus que les fragments insérés, au XIIe siècle, dans son *Polycraticon* (l. V, c. I) par Jean de Salisbury, parmi lesquels le plus considérable est précisément cette dédicace. Cfr. Schaarschmidt, *Johannes Saresberiensis nach Leben und Studien, Schriften u. Philosophie,* Leipzig, 1862, p. 123-24, et aussi Fabricius *Biblioth. Graeca,* Hamburgi, 1717, v. III, p. 365, lib. IV, 127; Plutarchi, *Fragmenta et spuria,* ed. Dübner, Parisiis 1855, p. 59-60. Elle a été du reste bien souvent copiée à part dans les mss.: cfr. Ambros. B. 124 sup., f. 213 *v.*; Marc. Lat. Cl., XII, 139, f. 26 *v.*; XIV, 286, f. 183 *r.*; Laur. Pl. XLIX, 17, f. 240 *r;* Pl. LXXXIX sup., 27, f. 79 *r;* ms. T. III, 13 de la Bibl. de l'Univ. de Turin, f. 173 *r.*; Clm. 78, f. 83; 503, f. 102; ms. Canon. Misc. 169 de la Bibl. Bodléjenne d'Oxford, f. 48 et les n.os 2691, 6072, 6122, 7853 du Fonds Lat. de la Bibl. Nat. de Paris.

XC. [f. 182-f. 183 *v.*]. — **Exempla sancti Bernardi de regimine domus.**

Inc.: « Gratioso et felici militi Raymundo Castri Ambrosii Bernardus in senio deductus salutem. Petisti a nobis de cura et rei militaris gubernande... ».
Expl.: Merita sue damnande senectutis. Vale ».

La renommée presque universelle dont cette pièce a joui pendant le moyen-âge a été certainement accrue par la croyance qu'elle était l'œuvre de St Bernard. Mabillon le premier ébranla cette attribution, qui n'était fondée sur aucun argument sérieux. On donna alors au *De cura rei familiaris* un autre père dans la personne de Bernard de Chartres, *Bernardus Silvestris;* mais cette attribution, qui paraît moderne, car elle n'est confirmée par aucun manuscrit, " ne mérite pas, c'est un juge fort compétent qui l'assure (1), grande confiance ". M. Hauréau a mentionné tout récemment, dans une savante note, les traductions françaises qu'on a faites de ce petit ouvrage soit en vers, soit en prose, au XIIIe siècle comme au XVIe; il n'a pas oublié de citer la paraphrase en vers écossais, qu'a publiée M. Rawson Lumby (2); mais il a passé sous silence les nombreuses traductions italiennes, qui, copiées avec empressement dès le XIVe siècle, ont été bientôt imprimées et plus d'une fois reproduites de nos jours (3). La seule édition du texte latin qui pourrait passer pour critique a été elle-même exécutée par un savant italien; c'est Jean Christophe Amaduzzi, qui en établit la leçon avec l'aide de trois manuscrits de la Laurentienne de Florence dans le quatrième tome de ses: *Anecdota litteraria ex manuscriptis codicibus eruta*, Romae, MDCCLXXXIII, p. 229 et suiv. (4).

XCI. [f. 183 *v.*-f. 191]. — **De passione Domini oratio elegantissima.**

Inc.: « Etsi verear, patres conscripti, ne cui ex omni hoc doctissimorum virorum ornatissimo consessu me nimium de me sperasse ».

Expl.: « gloriosissime iocundissimeque coniungi iure optimo mereamur. Amen ».

Nous n'en connaissons pas l'auteur.

(1) B. Hauréau, *Notices et extraits de quelques mss. latins de la Biblioth. Nationale*, Paris, 1890, p. 334 et suiv.

(2) O. c., p. 337.

(3) Cf. Zambrini, *Opere volgari a stampa* etc., 4e éd., c. 63, 65, 67.

(4) Ce quatrième tome est, du reste, fort rare. Amaduzzi attribue lui aussi le *De Cura* à St. Bernard. Le seigneur pour lequel le traité a été écrit est appelé dans presque tous les mss. italiens que nous

XCII. [f. 191 *v.*-f. 193]. — **Lombardus p. s. d. Francisco Petrarche laureato ac celeberrimo vati.**

Inc.: « Fervet animus te videndi desiderio... ».
Expl.: « Remaneo. Tu, pater optime, vale. Rure, tertio kalendas martii ».

Cette jolie pièce, où l'on exalte avec tant d'enthousiasme les charmes de la solitude et de la campagne, est attribuée par la plupart des mss. à son véritable auteur, le savant Lombard della Seta, l'ami dévoué de Pétrarque (1). On a cependant essayé quelquefois de le dépouiller de ses droits. Sans parler d'une vieille édition (2) qui l'attribue à Pétrarque lui-même, nous nous bornerons à signaler l'artifice par lequel, au milieu du xv[e] siècle, on essaya de faire passer le *De dispositione vitae suae* pour l'ouvrage d'un Milanais qui vécut au siècle précédent, Conrad de Bernadigio (3). Pour y réussir, on gratta dans une copie, qui maintenant est jointe au ms. D 223 inf. de la Bibl. Ambroisienne, le titre originaire, dans lequel se lisait le nom de

avons vus, aussi bien que dans les traductions, *de Castro Sancti Ambrosii;* nous ne doutons pas que cette forme soit la bonne. Cfr. HAURÉAU, l. c., p. 336.

(1) Voici l'indication de quelques mss., où le dialogue porte le nom de Lombard: I, 216 inf., f. 104 *r.* de l'Ambroisienne de Milan; AD XI 23, n.° 2 de la Bibl. Nationale de Brera dans la même ville; ms. lat. Cl. XI, 59, f. 109 *r.* de la Marcienne de Venise; ms., H, 111, 8 f. 90 de la Bibl. de l'Université de Turin; ms. 8582 Fonds Lat. de la Bibl. Nat. de Paris, f. 51 *v.*; ms. 3884 de la Mazarine, f. 121 *r.*; Clm. 78, f. 33 *r*; 361, f. 143 *r.*, 504, f. 343 *r.*, etc. Sur l'édition publiée en 1581 à Padoue par Livio Ferro, cf. A. ZENO, *Dissertazioni Vossiane,* Venezia, MDCCLII, t. I, p. 26, n.° VIII, etc.

(2) Toutefois cette attribution, chose étrange, a trompé FRACASSETTI, qui dans le t. III des *Epist. F. P. Fam. et Variae,* p. 506 et suiv., App., ep. III, a publié l'épître de Lombardo comme si elle était de Pétrarque.

(3) Ce personnage, dont FAGNANI, *Famiglie Milanesi,* lettre B, ms. Ambr. T. 175 sup., c. 135 et suiv., tout en parlant des Bernadigio, ne dit mot, aurait été, si nous en croyons ARGELATI (*Bibl.*, t. I, 143) au nombre des *Decurioni* en 1344, et sept ans après il travaillait aux *Statuts* de la ville de Milan en sa qualité de jurisconsulte célèbre... *Transeat Marte suo.*

Lombard (1), et on y substitua cette rubrique: " *Ad dominum* „ *Franciscum Petrarcam Conradus de Bernadigio serenissimi* „ *domini Imperatoris magnus Mareschallus generalis de dispo-* „ *sitione vite sue* „. La supercherie était évidente; pourtant Argelati s'est laissé prendre à ce piége grossier, et dans sa *Bibliotheca* il accorde une mention très-honorable à ce bon Conrad de Bernadigio, qui avait reçu de Pétrarque tant de marques d'amitié (2).

XCIII. [f. 193 *v.*-f. 195]. — **Lombardus p. s. d. Francisco Petrarche laureato ac celeberrimo vati.**

Inc.: « Quid ages dolore? en, adesne? heu me, propera »
Expl.: « et hunc provectum merito fac inter mortales eternum. Vale ».

Cette lettre inédite de Lombard à Pétrarque, relative à la mort de Manno Donati, le célèbre condottiere florentin au service de Padoue, se retrouve aussi dans le ms. 8582, f. 56 de la Bibliothèque Nationale de Paris; et au commencement de ce siècle, le comte L. Trissino en signalait à l'abbé Moreni une troisième copie dans un ms. de la Bibliothèque de la ville de

(1) C'est un petit fascicule de 14 feuillets, qui forment les f. 177-190 du ms. dans son état actuel. Le titre primitif était ainsi conçu: « *Ad d. Franciscum petrarcham lombardus de serancdos* (sic) *de dispositione vite sue* ».

(2) L'*animus delinquendi* chez le faussaire qui substitua le nom de Bernadigio à celui du Padouan, se montre encore d'une façon plus évidente lorsqu'on jette les yeux sur les autres pièces que le ms. renferme. Le dialogue de Lombard est suivi de l'*Invectiva contra arma domini ducis Mediolani transmissa per Ser Colucium*... à qui? *domino Benedicto de Bernadigio;* et plus loin on a la *Responsio per dominum Benedictum de Bernadigio cancellarium Ill.mi et excell.mi domini Ducis Mediolani* (f. 180 *r.*). Or nous savons que Coluccio adressa sa pièce à Enghiramo de' Bracchi, personnage bien connu, et que celui-ci lui répondit par une pièce qui est précisement celle dont on fait ici cadeau à cet hypothètique Benoît. Mais ce n'est pas tout. A f. 180 *v.* nous lisons une *Epistola domini Francisci Petrarce poete laureati ad dominum Conradum de Bernadigio de Mediolano magnum Seneschallum sive Mareschallum ser.mi domini Imperatoris* etc., qui n'est autre chose que la fameuse lettre adressée par Pétrarque à Nicolas Acciajuoli (*Fam.* l. XII, ep. II, ed. Fracassetti, II, 162 et suiv.).

Padoue, qui actuellement, paraît-il, est perdu (1). Après avoir demandé à Pétrarque de célébrer en vers la mémoire de Manno, Lombard le prie de lui donner en outre une place " dans sa galerie des hommes illustres ". Ce passage, fort intéressant pour les questions qui ont été soulevées par la critique sur le cadre primitif du *De viris* de Pétrarque, a été publié par M. P. de Nolhac dans son beau travail, *Le* " De viris illustribus " *de Pétrarque*, *Notice sur les mss. originaux*, *suivie de fragments inédits*, Paris, 1890, p. 46, n.° 3 (2).

XCIV. — Francisci Petrarche laureati poete pro responcione (sic) **versus.**

Inc.: « Miles eram magnus factis et nomine Mannus ».
Expl.: « Optabit reducem, fors quem contempsit amabit ».

Ces vers, composés par Pétrarque, ont été gravés sur le tombeau de Manno, dans le cloître du Santo à Padoue et ont été plusieurs fois imprimés dans cette ville et ailleurs. M. Zardo les a tout récemment reproduits dans son livre *Il Petrarca e i Carraresi*, App. IV, p. 292. Mais dans toutes ces copies de l'épitaphe manquent les trois derniers vers; elle s'arrête au v. 12:

Reddita mens celo nomen servate sequentes.

La pièce doit se terminer comme nous le voyons dans notre ms:

Italie externisque procul notissimus oris
Ignotus patrie vixi; que forte sepultum
Optabit reducem, fors quem contempsit amabit.

(1) V. la lettre de Trissino à Moreni dans le recueil d'autographes *Gonnelli* (Bibl. Nat. de Florence, boite XLI, n. 85).
(2) Tiré des *Notic. et Extr. des Mss. de la Bibl. Nationale* etc., t. XXXIV, Ire Partie.

XCV. [f. 195 *v.*-f. 196]. — **Franciscus Petrarcha p. s. d. illustri domine domine Baptiste de Malatestis Pesari domine gloriosissime** (1).

Quamquam, preclarissima domina, parvitas ingenioli mei non sit digna ad tantam tuam celsitudinem scribere, tamen tue humanitatis benignitas audaciam mihi prestat, ut hoc desiderium incredibile te visendi, audiendi colendique valeam explicare, quod in me tue probitatis famam genuisse persentio. Tanta enim in se virtus habet, ut etiam quos nunquam vidimus propter virtutem amemus. Sepenumero titubabat animus ad te scribere cum scribebam. Repetebam namque ipse mecum tui nobilitatem, auctoritatem, integritatem morum, scientiam, eloquentiam, tum ceteras virtutes quas nunc divulgare desinam, et quasi semianimis maximo stupore afficiebar. En rationes que ad silentium in me concertasse videbantur. At fiduciam tue preterite benignitatis vicisse confiteor, quoniam mihi occurrebat in mentem illud Ciceronis, qui admonet ut quanto nos superiores sumus tanto nos geramus submissius: quod nunquam te oblivioni tradidisse memoratur. Quare cum ita sit, certa non habetur deliberatio, quenam feminarum sit tibi anteponenda, quoniam si ad religionem divinam, si ad amicitias, si ad pacis consilia te confero, inter peritissimas orbis terrarum principes maxime te rutilare invenio, veluti solis iubar; qua ex re non mirum videri debet.... Cum tam excelso loco nata sis, praeposuisti nil melius, nil felicius agere posse quam preclara scientia perornari. Meministi enim illud Aristotelis, qui dixit quod summa felicitas claris speculationibus possit acquiri. O illustrissima mulierum, o decus nostre etatis clarissimum et seculi nostri lumen, quod nobis inter tot tantaque aut nature aut studii aut fortune ornamenta datum est! O felix hominum genus, quibus a tanta tamque sapienti domina regi contigit; quoniam nihil magnificentius, nihil preclarius populis esse potest nec reipublice salutarius, quam illud salubre Platonis observare, beatissimas fore respublicas, si qui earum gubernationi preessent aut sapientia prediti aut sapientie studio tenerentur. Letare ergo, serenissima domina, tanto bono tibi ingenito et gratias Deo reddere non recuses, quoniam non parum videris Deo debere, [cui] ultra quam iure creationis, extes obnoxia tum fame tue gloria,

[3] precl. dom. *om.* P. [10] mor. integr. P. [11] et P. nunc *om.* L. [12] En rationes-preterite *om.* P, *qui écrit* silentium tam. benign. tue vicisse. *Le texte est corrompu aussi dans L, qui écrit* enarrationes quia sil... pretense, *et omet* fiduciam. [15] queramus P. [17] illarum L. P., *qui om.* tibi [19] me P. [21] nihil... nihil P. [27] tanta domina tantaque sapientia L.

(1) Cette lettre se lit aussi dans le ms. 8582 Fonds Lat. de le Nat. de Paris, f. 58 *r.* avec ce titre: *Franciscus Petrarcha illustri dominae Baptistae de Malatestis Pesari Dominae S.* Nous en donnons les variantes.

tum dignitatis excellentia, tum fortune bonorum copia. At quia ista sunt bona exteriora, minime appetenda sunt; sed in istis bene appetenda est animi celsitudo, quoniam exercitasse dignitatem sine superbia, gloriam sine ambitione, divitias sine avaritia, quid divinum esse appellamus. Absit tamen quod hoc assentatorie dicam: quia te conscientem esse non dubito quod falsa predicatione delectari aut vanitatis aut superbie indicium diceretur. Sed gloriari in bono opere non propter gloriam, gloriam dico suam, sed cuncta ad illum referre, cui finem glorie debemus, tanquam calcar ad virtutes esse ducitur. Et ne tuam tam dignam reverentiam meis nugis obtundam, finem iam scribendi faciam. Tu igitur, ut soles omnia, eas benigne suscipe non spernendas; tue autem amplissime gratie me totum trado atque condono. Vale.

[5] quia-diceretur *om.* P. *qui écrit* te nullo vanit. aut sup. spiritu duci. [6] conscientia L. [7] P. tantum namque L. in op. bono P. [8] non propter-suam *om.* P. cuncta-referre *om.* L. *Après* debemus P. *ajoute* que est quodammodo *et écrit* virtutem *et om.* esse duc. [10] sed ne ea L P. P. [12] non spern. *om.* P.

Parmi les enfants qu'Antoine de Montefeltro, comte d'Urbin, eut de son mariage avec Agnès de Montedolce, Battista, née en 1388, donna, dès l'âge le plus tendre, des preuves éclatantes d'un talent et d'une âme supérieurs à son sexe (1). Mariée toute jeune encore à Galéas Marie Malatesta, seigneur de Pesaro et son cousin, elle ne trouva pas dans cette union le bonheur dont elle était digne. Emprisonnée en 1424 à Gradara avec son mari, chassée en 1431 de Pesaro par le peuple insurgé, elle dut se réfugier à Urbin; elle eut bientôt la douleur d'y voir arriver aussi sa fille Elisabeth, dont le mari, Piergentile de Varano, venait de perdre en même temps le pouvoir et la vie. Elle demanda alors justice à l'empereur Sigismond, qui passait par Urbin, dans un éloquent plaidoyer qu'elle composa elle même, mais ses efforts échouèrent (2). Revenue à Pesaro en 1434, Battista fut contrainte à en sortir de nouveau quelques années après, lorsque Malatesta

(1) Voy. Litta, *Fam. celebri Ital.*, Malatesta di Rimini, Planche VII.

(2) Les harangues latines qu'elle écrivit à cette occasion sont conservées par plusieurs mss.; nous citerons entre autres les Clm. 459, f. 93 et suiv.; 522, f. 256 et suiv. Battista mérite aussi une place parmi les poètes italiens de son temps par ses poésies pieuses. Cfr. Zambrini, *Opere volgari a stampa* etc., 4ᵉ éd., c. 641.

vendit la ville à Sforza. Elle passa alors à Urbino, et en 1446 à Foligno, où elle prit le voile dans le couvent de S[te] Claire. Sa mort eut lieu le 3 juillet 1448.

C'en est assez pour établir que notre ms. et aussi le n.° 8582 de la Bibliothèque Nationale de Paris sont dans l'erreur, lorsqu'ils attribuent à Pétrarque une lettre adressée à Battista, née dix ans après la mort du grand poète. L'épître que nous avons publiée est sans doute l'œuvre d'un de ces savants de la première moitié du xv[e] siècle qui, dans la dame de Pesaro admiraient, tout comme Léonard Bruni (1), des talents alors très rares chez une femme, même lorsque la fortune l'avait fait naître près d'un trône.

XCVI. [f. 196 - f. 196 *v.*]. — **Demostenes p. s. d. Alexandro Macedonum regi.**

Inc.: « Nihil habet, rex Alexander, vel fortuna tua maius ».
Expl.: « Cum hec feceris consecuturus es. Vale, rex potentissime. »

Le savant abbé L. Mehus, dans la Préface qu'il a mise en tête des lettres de Bruni, et où il parle longuement des ouvrages de cet auteur, ne mentionne pas la traduction de cette lettre apocryphe (2). Toutefois les mss. s'accordent à l'attribuer à Léonard: cfr. le ms. L, IV, 20 de la Bibliothèque de l'Université de Turin, f. 120 (Pasini, *Codd. Mss. Bibl. R. Taurin. Athenaei*, Taurini, 1749, II, 160); Laur. Strozz. 104, f. 40 *r.*; Ricc. 779, f. 177 *v.* le n.° 1152 Fonds Lat. N. A. f. 72 *v.* de la Bibliothèque Nationale de Paris, etc.

XCVI. [f. 197 - f. 198]. — **Super laudibus philosophie.**

Inc.: « Insignem sublimis glorie seriem ».
Expl.: « inter tuorum sacrorum penetralium domesticos et familiares recensear. Amen ».

(1) Bruni adressa à Battista une lettre, qui commence ainsi: « *Compulsus crebro rumore admirabilium virtutum tuarum, scribere* » *ad te constitui* ». Il y blâme amèrement les princes qui cherchent à étouffer chez leurs sujets l'amour de l'étude. Cfr. Mehus, *L. Bruni Epistol. Libri VIII*, t. I, p. LX.

(2) *Leonardi Bruni Arretini Epistol. Libri VIII*, Florentiae, MDCCXXXXI, t. I, p. IV et suiv.

Cette harangue, qui a servi fort probablement de leçon d'ouverture à quelque cours, a été prononcée à Padoue par un professeur qui avait déjà enseigné à Bologne. " *Labores*, dit-il quelque part, *quos Bononia pariter et in hac alma et felice urbe Patavina sustinui* ". C'est là tout ce que nous avons pu recueillir relativement à l'auteur de ce discours au milieu des louanges banales qu'il décerne à la philosophie.

XCVII. [f. 198 - f. 203]. — **De amore prohemium.**

Inc.: « Antonius Canobius Mediolanensis p. s. d. Simonino Anselmo (*sic*, l. Ghilino) homini magno atque persplendido. « Quod opusculum ad te demittam meum ».
Expl.: « Vale, mi Simonine elegantissime, et fidem simul et spem in te meam pre oculis ferto. Mediolani ex nostris edibus die VI kl. Octubris 1433 ».

Suit le traité *De Amore:*

Inc.: « Forte superioribus diebus ».
Expl.: « Antonii Canobii Mediolanensis de amore dialogus ».

Antoine Canobio, que nous avons déjà rencontré au nombre des amis de Raimondi, était fils de Jacques, frère de Barthélemy, et neveu de ce Paul, qui conquit des titres à la reconnaissance des Milanais, en instituant des écoles qui portèrent longtemps son nom: les *Canobiane*. C'est Argelati qui dans sa *Biblioth. Scriptor. Mediolan.* (1) nous donne ces détails, que nous nous garderons toutefois bien d'accueillir sans réserves; car ailleurs Argelati lui-même nous assure que Paul Canobio mourut en 1557... un peu trop tard, il faut bien le dire, pour avoir pu être l'oncle d'un personnage qui vivait en 1433. Il y a donc là un " imbroglio " généalogique, que malheureusement il nous est impossible d'éclaircir; car Fagnani toujours bien renseigné, est muet sur ce sujet (2). La *Bibliotheca* nous assure aussi qu'en 1466 Antonio était secrétaire du sénat. Voilà

(1) T. I, P. II, c. 271, n. CCCLXXXVI.
(2) Il ne dit presque rien de la famille Canobio dans ses *Famiglie Milanesi*, lettre C, P. I, p. 402 et suiv. (ms. Ambrois. T. 176 sup.).

enfin un renseignement vraisemblable; car Canobio occupait déjà un emploi dans la chancellerie ducale, lorsqu'il écrivait son dialogue (1).

Dans ce petit ouvrage, notre auteur s'est attaché à retracer les entretiens amicaux et enjoués, par lesquels les jeunes gens, qui travaillaient dans la chancellerie du prince, charmaient leurs loisirs; il s'adresse à leur chef à tous, Simonin Ghilini, secrétaire de Philippe Marie, homme remarquable, qui a joué un rôle très-important dans les événements du temps (2). Tous ces jeunes gens aimables et ingénieux " *adulescentes tum suaves tum arguti* " sont ici mentionnés l'un après l'autre: c'étaient Jacques Bechetti, qui entretenait alors une correspondance littéraire avec Côme de Medicis, et qui devint plus tard le secrétaire intime de

(1) Sur les indications d'Argelati nous avons retrouvé dans le ms. M 44 sup. de l'Ambroisienne une autre copie du dialogue, f. 216 *r.* - f. 224 *v.*

(2) Simonin, fils d'André Ghilini, était d'Alexandrie; voilà pourquoi ARGELATI, qui ne se fait pas faute de parler longuement des autres membres de la même famille (o. c., t. I, P. II, c. 680 et suiv.), ne donne sur lui aucun renseignement. FAGNANI, au contraire (o. c., lettre G, P. I, f. 94) et après lui LITTA (o. c., Sér. III, t. I, Ghilini d'Alessandria, Planche I) en ont recueilli un certain nombre que nous utilisons. Chargé par son maître d'une mission fort délicate, celle de se saisir de François Sforza qui était à Crémone, Simonin en 1432 sut si bien faire, qu'il persuada Sforza de le suivre de bon gré à Milan, où il le réconcilia avec Philippe Marie. Plus tard, en 1441, il alla une seconde fois voir Sforza pour traiter de la paix avec les Vénitiens (B. CORIO, *Historia di Milano*, f. 263); en 1446 il fit le voyage de Naples pour décider Alphonse d'Aragon à déclarer la guerre au comte François, que Philippe Marie voulait chasser de Romagne: cette fois il avait avec lui Guiniforte Barzizza (B. FACIUS, *Rer. Gestar. Alph. Reg.* l. VIII in GRAEVII, *Thes. Antiq. et Histor. It.*, t. IX, P. III, c. 112). Philippe Marie, qui l'aimait beaucoup, lui donna d'éclatants témoignages de sa reconnaissance. Par décret en date du 5 Août 1436, il lui conféra le privilège « constituendi et pro libito deputandi unum ex notariis officii provisionum » Communis nostri Mediolani sufficientem et idoneum cum salario et » prerogativis eidem officio licite respectantibus et pertinentibus »; en 1438 il fit plus: il érigea en fief pour Simonin (Décret du 28 Mai) les terres « Burgirati et Gamalerii districtus Alexandrie »; et un an après (Décret du 3 Octobre 1439) il le déclarait exempt de tout impôt.

Bona Maria, duchesse de Milan (1), Luchino Toscani (2), Obizzo Castiglioni, Giacomino Visini. Au château, le soir (3), après souper, on causait de poésie, de philosophie et d'amour; on mettait sur le tapis des problèmes en tout semblables à ceux qui jadis avaient été discutés dans les cours de France et d'Angleterre, et qui, vers ce même temps, faisaient les délices des lecteurs des *Arrêts d'Amour* de Martial d'Auvergne: " Est-il possible de concevoir un „ amour véritable pour une femme avec laquelle on n'a jamais „ échangé un mot? „ — " Peut-on faire naître l'amour dans les „ autres par un effort de volonté et le faire mourir de même? (4) „. Telles étaient les questions, fort peu graves assurément, dont Canobio dans son dialogue a tenté de donner une explication. Pour rendre agréable un pareil sujet, il fallait beaucoup d'esprit, de goût, de science; malheureusement le *de Amore* est dépourvu de toutes ces qualités; c'est une œuvre plate et banale. Il n'en reste pas moins intéressant comme un témoignage des efforts qu'on faisait à la cour du dernier Visconti pour suivre le grand courant littéraire qui entraînait tous les esprits vers l'étude des problèmes philosophiques et scientifiques. Ces causeries du château de Milan sont donc pour nous comme un écho affaibli de ces dialogues sérieux ou badins, dont retentissaient à Rome le *Bugiale*, à Florence les salles de Palazzo Vecchio et du palais de *Via Larga*.

(*A suivre*).

F. NOVATI.
G. LAFAYE.

(1) Cf. ARGELATI, o. c., t. II, P. I, c. 1110, 1648; P. II, c. 2048 et BANDINI, *Cat. Codd.* etc., t. I, c. 665; II, c. 646.

(2) Un de ses enfants, Jean Antoine, jouit de quelque renommée comme orateur et poète: cf. ARGELATI, o. c., t. II, P. I, c. 1506.

(3) « Nam quotidianis usque adeo curis eaque, ut ita loquar, ser» vitute premor, ut vix magnificentissimas edes has exire, » amori vero nullam operam dare possim ». Ainsi s'exprime un des interlocuteurs; c'est donc du château ducal qu'il est ici question.

(4) « Contentio autem eiusmodi fuit, possetne quispiam eius mu» lieris amore detineri, quam ne unquam allocutus esset. Porro num » nostri foret arbitrii cui vellemus amoris flammas adicere et adie» ctas revocare ».

EPIGRAPHIE AFRICAINE

I.

INSCRIPTIONS INÉDITES D'AFRIQUE

Chargé, au mois d'avril 1891, par M. le Directeur de l'Ecole française de Rome d'une mission archéologique en Algérie et en Tunisie, je me suis surtout appliqué à rechercher les monuments figurés, stèles et bas-reliefs, relatifs au culte de Saturne dans l'Afrique romaine (1). Mais en même temps j'ai relevé avec le plus grand soin les textes épigraphiques encore inédits que j'ai rencontrés au cours de mon voyage. La plupart de ces inscriptions sont des épitaphes; quelques-unes cependant ont un intérêt particulier. Je les publie ici, d'après les copies que j'ai prises sur les originaux; le mauvais temps, la pluie et le vent m'ont trop souvent empêché de faire des estampages.

Le Hammam du Guergour.

A l'endroit où l'oued Bou-Sellam, qui passe tout près de Sétif, sort de la gorge très étroite par laquelle il franchit le Djebel Guergour, se voient encore les ruines d'une cité romaine. La ville antique était assise sur un plateau rocheux qui s'abaisse

(1) L'étude de ces documents archéologiques sera le principal objet du mémoire que je me propose d'adresser à l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres.

en pente douce vers la rivière, et que les escarpements du Djebel Guergour dominent au sud-est. Les anciens habitants ont laissé leurs traces à la fois par des travaux exécutés dans le roc naturel (tombeaux, bassin et rigole servant sans doute à la captation d'une source) et par des constructions artificielles, dont plusieurs s'élèvent encore au-dessus du sol actuel. Parmi ces dernières, la mieux conservée est un mausolée de forme à peu près carrée, bâti en pierres de grand appareil. Chacun des angles est orné d'un pilier, que surmonte un chapiteau de style africain, à larges feuilles. Dans l'intérieur, on distingue très nettement trois petites niches destinées à recevoir des urnes cinéraires. Ce mausolée était en réalité un colombarium. L'inscription se trouvait gravée sur les assises supérieures de la face ouest; il n'en reste que la dernière ligne.

1. PATER FECIT · PR · CL$\overline{\text{IIII}}$

Pater fecit. [*Anno*] *pr*(*ovinciae*) *154.*

Par bonheur, ce débris de l'épitaphe nous donne la date du monument. L'an 154 de la province (Maurétanie Césarienne) correspond à l'année 193 de l'ère chrétienne. — Parmi les ruines de la ville, j'ai relevé les épitaphes suivantes:

2. Sur un caisson funéraire;

CAECILIV
CRESCENS
VMEX.

Caeciliu(*s*) *Crescens v*(*ixit*) *me*(*nsibus*) *10.*

3. Sur un caisson funéraire :

D M S
C S T E I V
S F V I A
N I S L V
D I E S I I I

D(is) M(anibus) s(acrum) C. Steius f(ilius)? vi(xit) anis 55, dies 3.

4. Fragment de stèle funéraire. Au dessous d'un bas-relief représentant une femme vêtue à la romaine, debout près d'un autel embrasé :

D M S
O C C I A P Є R

D(is) m(anibus) s(acrum) Occia Per...?

5. Au-dessous d'un bas-relief, de facture grossière, représentant un homme et une femme se donnant la main :

D M S M I N V C I A
P R I M A V A
X X X X V
I T E M M S T E
I V S F A V S T V S
F I L E I V S V
A X X
H S E E

D(is) m(anibus) s(acrum). Minucia prima v(ixit) a(nnis) 45. Item M. Steius Faustus fil(ius) ejus v(ixit) a(nnis) 20. H(ic) s(iti) sunt.

Je croirais volontiers que le lapicide a redoublé la dernière lettre de la formule H · S · E pour indiquer le pluriel ou plutôt le duel, de même que AVGG signifie : deux Augustes.

AÏN-ROUA, SUR LA ROUTE DU HAMMAM DU GUERGOUR À SÉTIF.

6. Inscription gravée sur la face antérieure d'un petit autel carré orné de moulures très simples :

1 A · R · M · M
E
2 C A N T O N V S
3 S A T V R N N V S
4 V L A S
5 P S X X N

Les lignes 2, 3 et 4 sont d'une lecture facile et certaine. *C. Antonius Saturninus v(otum) l(ibens) a(nimo) s(olvit).*

Je ne sais comment interpréter les lettres qui composent les première et cinquième lignes. Peut-être même n'ont-elles pas été gravées en même temps que le reste de l'inscription.

Sillègue ou Beni-Fuda.

Le village européen de Sillègue a été établi, il y a une quinzaine d'années, chez les Beni-Fuda, sur l'emplacement d'une ville romaine, dont le nom semble être Novar (*Eph. Epig.* VII, 461). Beaucoup de débris antiques ont été déjà exhumés par les habitants. Aucune fouille méthodique n'a encore été entreprise sur ce point (1).

(1) Je considère comme un devoir de signaler ici, une fois pour toutes, certains faits qui me paraissent déplorables, et sur lesquels je me permets d'attirer l'attention de tous ceux qui s'intéressent à l'archéologie et à l'épigraphie de l'Afrique du Nord. D'une manière générale, l'établissement d'un centre européen à proximité d'une ruine romaine est funeste à cette ruine. Les nouveaux habitants y vont chercher la pierre dont ils ont besoin, avec d'autant plus d'empressement qu'ils trouvent presque toujours soit de beaux tronçons de colonnes, soit des blocs de granit bien équarris et tout préparés pour la construction. Les inscriptions, les stèles, les bas-reliefs ne sont pas épargnés davantage. On les encastre dans les murs des maisons nouvelles, quelquefois trop haut pour qu'on puisse les estamper et les photographier, ou bien on s'en sert purement et simplement comme de matériaux. Ces documents disparaissent ainsi sans qu'on puisse savoir ce qu'ils sont devenus. C'est ainsi que j'ai cherché en vain des inscriptions et des stèles votives publiées il y a moins de dix ans dans l'*Ephemeris Epigraphica,* v. V et VII. Cette remarque n'est point particulière à Sillègue: j'ai constaté le même état de choses en d'autres endroits, à Milah, à Sigus, à Guelma. Les entrepreneurs de travaux publics (routes, chemins de fer, ponts) ne se gênent guère non plus pour transformer les ruines romaines en carrières de pierre, et pour réduire en caillasse des inscriptions parfois inédites. Dans les petites agglomérations où les pouvoirs publics n'exercent aucune surveillance, les monuments antiques ne sont sauvés de la destruction que par l'initiative individuelle. Il serait bon d'encourager ces efforts isolés. C'est dans cette intention que j'adresse ici tous mes remerciements à MM. Isnard et Pointé, instituteurs primaires de Sillègue et de Milah, qui m'ont beaucoup facilité ma tâche, et qui se sont en quelque sorte improvisés conservateurs des antiquités dans le centre européen qu'ils habitent.

7. Au-dessous d'un bas-relief représentant trois femmes debout, vêtues de longues robes:

IVLIA ROGATA NVRVS · V · A
MODIA SAPIDA NVRVS · V · A
/////////////NCILLA NVRVS · V · A.

Julia Rogata nurus v(ixit) a(nnis)... Modia Sapida nurus v(ixit) a(nnis)... (a)ncilla (?) *nurus v(ixit) a(nnis)...*

8. Stèle funéraire fort curieuse, terminée à sa partie supérieure par un fronton triangulaire. Dans le fronton une rosette; de chaque côté du fronton, un sphinx ailé à tête et buste de femme. Puis, l'un au-dessous de l'autre, deux bas-reliefs semblables, représentant chacun deux personnages, un homme et une femme vêtus, debout, et tenant de la main gauche un objet indistinct. A la partie inférieure de la stèle, dans un cartouche à queues d'aronde, l'épitaphe suivante:

D M S
C M/ M O N I V S
SECVNDVS VA LXXV
FABIA ROGATA VX
OR EIVS VA LXV HSE

D(is) m(anibus) s(acrum) C. Ammonius (?) *Secundus v(ixit) a(nnis) 75. Fabia Rogata uxor ejus v(ixit) a(nnis) 65. H(ic) s(itus) e(st).*

9. Epitaphe:

D I S M A
M · GARGI
LIVS PAS
TOR VIXIT
ANNIS LXX
H S E

Dis Ma[*nibus sacrum*]. *M. Gargilius Pastor vixit annis 70. H*(*ic*) *s*(*itus*) *e*(*st*).

10. Au-dessous d'un bas-relief représentant un homme debout près d'un autel, épitaphe:

D M SAC
L CREPEREIVS SECVNDVS
VIXIT ANNIS LXX
H S E O T B Q.

D(*is*) *m*(*anibus*) *sac*(*rum*). *L. Crepereius Secundus vixit annis 70. H*(*ic*) *s*(*itus*) *e*(*st*). *O*(*ssa*) *t*(*ibi*) *b*(*ene*) *q*(*uiescant*).

11. Epitaphe. D M S
CAELIVS FELIX VAXL
/////REIA PACATA VXOR EIVS
ET AELI FELICIANVS NAMPHAMO
GVDVLLVS FILI ET HER PATRI PIISSIMO.

D(*is*) *m*(*anibus*) *s*(*acrum*). *C. Aelius Felix v*(*ixit*) *a*(*nnis*) *40......reia Pacata uxor ejus et Aeli: Felicianus, Namphamo, Gudullus, fili et her*(*edes*) *patri piissimo.*

12. Grande pierre tombale:

D M S
////// H///
///
/// H/// V A LX
////////////////////////////////// R//// V//////// VA///////
SEX HELVI///////////////RIVS V A XVI
SEX HELVIV////// SECVNDINVS V A LV
RVBRIA S///CVN/////A V A
SEX HELVIVS SEXTIANVS V A XXVIII
HELVII M SECVNDINVS SEXTIA/ SIBI PARENTIB POS

D(is) m(anibus) s(acrum) . . . . Sex(tus) Helvi[us Rub]rius v(ixit) a(nnis) 16. S(extus) Helviu[s] Secundinus v(ixit) a(nnis) 55. Rubria S[e]cun[d]a v(ixit) a(nnis)..... Sex(tus) Helvius Sextian(us) v(ixit a(nnis) 28. Helvii M (?) *Secundinus Sextian(us) sibi* [*et*] *parentib(us) pos(uerunt).*

13. Sur un fragment d'architecture, probablement sur un linteau de porte provenant d'une basilique chrétienne donatiste:

DEO LAVDES SVPERA///VA//ANO

Deo laudes supera..va..ano? Dans les deux endroits où la pierre est effritée, il n'y a place que pour une lettre.

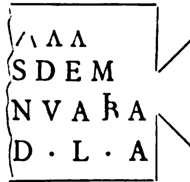
14. Au-dessous d'un bas-relief, représentant deux personnages debout, un homme et une femme, tenant chacun de la main droite une tête de pavot:

MA///LIA VENVSTA
///// A/// XXV

Manlia (ou *Manilia*) *Venusta* [*vixit*] *a*(*nnis*) *25.*

Mons (1).

15. Fragment d'une inscription gravée dans un cartouche à queues d'aronde.



16. Pierre tombale, actuellement au moulin de Mons.

D M S
SEXTILIVS ///////////////////////
V A LV
FABIA VICTORIA VXOR
VA //////////

D(*is*) *m*(*anibus*) *s*(*acrum*) *Sextilius* . . . . . *v*(*ixit*) *a*(*nnis*) *55. Fabia Victoria uxor v*(*ixit*) *a*(*nnis*). . . .

(1) Je n'ai pas retrouvé dans le pays la dénomination d'Henchir Kasbaït, donnée par les auteurs du *Corpus* et de l'*Ephemeris*. Le douar arabe installé au milieu même des ruines ne porte pas ce nom. Les habitants de Sillègue et tous les Européens de la contrée emploient encore le nom antique: l'on va à Mons, et le moulin de Mr Schwartz, situé au-dessous de la ruine, est même appelé le moulin de Mons.

Djemilah (Cuicul).

17. Dédicace (1)

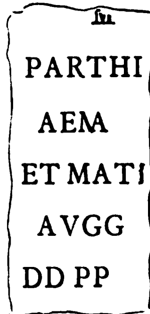
GENIO POPVLI CVI
L CLAVDIVS M FIL QVIR HONORATVS TRIB · M
I AVG PAN EQVO PVBL · EXORNAT · AB IMP ANTONIN
COL CIRT DEC · ET · AED · COL · CVIC · DEC ET AVG EXEDR
QVAM CL · MODESTVS PATER SVVS OB HONOREM PONTIFI
FONTEI FRONTINIANI LEG AVG PR PR AMPLIATA PEC

Genio populi Cui[*culitani*]. *L. Claudius M*(*odesti*) *fil*(*ius*) *Quir*(*ina*), *Honoratus*, *trib*(*unus*) *m*[*ilitum. . . . . praef coh*] *I Aug*(*ustae*) *Pan*(*noniorum*), *equo publ*(*ico*) *exornat*(*us*) *ab imp*(*eratore*) *Antonin*[*o. . . . . .*] *col*(*oniae*) *Cirt*(*ae*) *dec*(*urio*) *et aed*(*ilis*), *col*(*oniae*) *Cuic*(*ulitanae*) *dec*(*urio*) *et Aug*(*ustalis*) *exedr*[*am. . . .*] *quam Cl*(*audius*) *Modestus pater suus ob honorem pontifi*[*catus. . . .*] *Fontei Frontiniani leg*(*ati*) *Aug*(*usti*) *pr*(*o*) *pr*(*aetore*) *ampliata pec*[*unia. . . . .*] (2).

(1) Cette inscription et le fragment qui suit n'ont encore été publiés dans aucun recueil épigraphique ou archéologique. Lorsque je suis allé visiter les ruines de Cuicul, la brigade topographique, commandée par M[r] le capitaine Flick, était installée dans le pays depuis plusieurs semaines. M[r] le capitaine Flick étant de ceux qui s'intéressent aux antiquités, j'aurais été heureux de savoir si les textes que je publie ici avaient été déjà copiés ou même si les pierres avaient été découvertes par lui. Mais il était absent, et je n'ai pu le rencontrer. Comme ces inscriptions sont importantes, je crois utile de les publier le plus tôt possible; mais je tenais à faire savoir comment j'en ai eu connaissance.

(2) Ce texte a besoin d'être complété et commenté. Ici je n'ai voulu que le publier.

18. Fragment d'inscription, sur un cippe exagonal.



.....*parthi*[*ci*....] ... *ae ma*.... *et mat*[*r*.....] *augustorum D*(*ecreto*) *D*(*ecurionum*) *P*(*ecunia*) *P*(*ublica*).

Ce texte date de l'époque des Sévères. Si mutilé qu'il soit, on y reconnaît les expressions par lesquelles Julia Domna est désignée sur les inscriptions.

Khenchela (Mascula).

Dans une collection particulière de Khenchela, j'ai remarqué plusieurs fragments d'architecture, en particulier quelques piliers carrés qui proviennent sans doute d'une basilique donatiste. Ces piliers sont très ornés. Tous portent le monogramme du Christ, entre l'α et l'ω. Sur deux d'entre eux, qui se ressemblent par leur ornementation et qui probablement étaient disposés symétriquement, se trouve l'inscription suivante:

19.

DEO
LAV
DES

Sur l'un des piliers, le texte est gravé en creux; sur l'autre, les lettres sont en relief.

Sigus.

L'inscription suivante a déjà été publiée (*C. I. L.* VIII, 5749). J'ai revu l'original, couché dans un champ le long du sentier qui mène de Sigus à Fedj Sila, et j'ai pu le lire entièrement :

20. Pierre tombale à double registre. Le registre de gauche seul est rempli :

D M S
M E M O R I E
C L O D I P R O C
E S S I · M V L T I S
A N N I S N A
V I G A N D O
E T P E R E G R I N A N
DO HANc SEDE PETI
H A N C Q V O Q V E
////////MVM AETERNA
///IHI VIVS POSI ET
CONIVGI ET HOC ES
T QVOD VIDETIS A
MICI VALETE · V · A
//XXXV · O · T · B · Q.

D(is) m(anibus) s(acrum). Memoriae Clodi Processi. Multis annis navigando et peregrinando hanc sede[m] peti; hanc quo-

que [do]mum aeterna[m] [m]ihi vi(v)us pos(u)i et conjugi, et hoc est quod videtis, amici valete. V(ixit) a(nnis) [l]xxxv = 85. O(ssa) t(ibi) b(ene) q(uiescant).

HAMMAM MESKOUTINE (*Aquae Thibilitanae*)

21. Petit monument intact et fort intéressant. C'est une stèle à sommet arrondi. Le texte qu'elle porte est très effacé ; j'y ai lu :

WIC·N·EI
IELICIS

Au-dessus de l'inscription, un bas-relief très grossier représente un homme nu, traité comme sur les petits monuments indigènes de la région (Voir De La Mare, *Exploration archéologique*), tenant de la main droite une palme, de la main gauche une pomme de pin ; un peu au-dessus de lui, à sa gauche, on distingue l'objet si fréquemment représenté sur les stèles analogues, et qui ressemble à une couronne circulaire ornée de deux cornes.

22. Inscription très fruste.

D M S
S///ELIX
TORINA
VA XXVI

D(is) (manibus) s(acrum) ...s [F]elix ...[Vic]torina ...v(ixit) a(nnis) 26.

23. Epitaphe: TITVLLA·BAR
ICIS·F·V·A·I

Titulla, Baricis f(ilia) v(ixit) a(nno) 1.

BÔNE.

chez M. Aubert, ingénieur,
chef de l'exploitation de la compagnie Bône-Guelma (1).

24. Inscription à demi effacée.

////CA·FELI
//////////PIA
//////////AN

?...*ca. Feli*[*cis filia*?] *pia* [*vixit*] *a*(*nnis*)...

25. Sur la face antérieure d'un petit autel carré:

CAELESTI AVG
SACRVM
//////LIS ACTOR
VOTVM QVOD
PROMISIT
REDDIDIT

(1) La construction des lignes du réseau Bône-Guelma a provoqué la découverte d'un certain nombre d'inscriptions, surtout dans la région des frontières entre la Tunisie et l'Algérie. Avec un soin et une sollicitude auxquels on ne saurait trop rendre hommage, M[r] Aubert a fait transporter chez lui, à Bône, la plupart des bas-reliefs et des textes épigraphiques ainsi exhumés. Je tiens à le remercier ici de l'accueil bienveillant que j'ai trouvé auprès de lui.

Caelesti Aug(ustae) sacrum. ?... lis Actor votum quod promisit reddidit.

26. Epitaphe.

M · IVLIVS
FESTVS PI
VS·VIX·AN
XXXV·H S E

M. Julius Festus pius vix(it) an(nis) 35 H(ic) s(itus) e(st).

27. Sur un caisson, au-dessous d'un hexagone inscrit dans une circonférence, et contenant lui-même une rosace.

D · M · S · AD
VLESCENS
FVRIVS CRES
CENTIVS
VIX AN
IS XXII

D(is) m(anibus) s(acrum). Adulescens Furius Crescentius vix(it) anis 22.

GHARDIMAOU.

28. Fragment mutilé. L'inscription gravée sur une pierre qui s'effrite est très endommagée.



Il serait intéressant d'étudier si ce fragment ne se raccorde pas avec quelqu'un des autres débris trouvés à Ghardimaou.

29. Grande stèle à fronton triangulaire.

M GALLIVS GAL
///////VS PIVS VIX
NIS LVII

M. Gallius Gal[*lic*]*us pius vix*(*it*) [*an*]*nis 57.*

II.

L'HISTOIRE D'UNE INSCRIPTION D'AUMALE (AUZIA)

Le huitième volume du *Corpus Inscriptionum latinarum*, tout entier consacré aux provinces romaines de l'Afrique, contient, sous les numéros 9170 et 9159, deux inscriptions ou fragments d'inscriptions originaires d'Aumale (Auzia).

C. I. L. VIII, 9170:

VEL VOS QVOS PIETAS DVXIT MVNERARE PARENTES
IAM REQVIEM SVMIMVS VBI NOS FORTVNA REMISIT
TALIA QVIS FACIAT NISI VOS QVOS AMOR ADEGIT
ACCIPIANT CVNCTI VESTROS ORNASSE PARENTES
//
VITALI PATRI ET SATVRNIAE AVIAE DIGNISSIMIS

Lettres liées:

Ligne 1. P et I dans *pietas;* I et T dans *duxit.* — 2. I et M dans *sumimus;* B et I dans *ubi;* R et T, N et A dans *fortuna;* M et I, I et T dans *remisit.* — 3. N et I dans *nisi;* A et M dans *amor.* — 4. P et I, A et N dans *accipiant;* T et I dans *cuncti;* N et T dans *parentes.*

C. I. L. VIII, 9159:

////N SVMMVS L COM
///TRIS QVAE SENECTVS
///TER AGENS SALVE VERSVS CVM EGER//S ISTOS
//IA CAPITA EXPLORES INGENIVM NOMENQVE
//RINVS SERGIANVS ET SATVR PROBABIS
///PR · CCLXVI · NINVS

Lettres liées:

Ligne 2. T et R dans *(ma)tris;* V et A dans *quae.* — 4. I et N, N et I dans *ingenium.* — 5. V et R dans *satur.*

De ces deux fragments, le second avait déjà disparu, lorsque Léon Renier publia son Recueil des Inscriptions d'Algérie. Le premier se trouvait jadis dans la Kasbah turque d'Aumale; nous ne l'avons pas revu à notre récent passage dans cette petite ville.

Les auteurs du *Corpus* ont publié ces deux débris à part; on ne peut guère le leur reprocher. Il leur était difficile, pour ne pas dire impossible, d'apercevoir le rapport qui les unissait. Ce sont en réalité les deux parties d'une seule et même inscription, qui était encore intacte il y a moins de cinquante ans. MM. Cagnat, professeur d'épigraphie latine au Collège de France, et Maupas, conservateur de la Bibliothèque-Musée d'Alger, ont reçu chacun une lettre de M. Baron, libraire à Narbonne, qui a été en garnison à Aumale comme caporal de zouaves de 1846 à 1848, et qui a pris une copie de cette inscription avant qu'elle fût brisée en deux morceaux.

Voici la copie de M. Baron:

D M S
VEL VOS QVOS PIETAS DVXIT MVNERARE PARENTES ❦ IAM
ETI TM SVMIMVS E OV MA
IAM REQVIEM SVMIMVS VBI NOS FORTVNA REMISIT ❦ TRIS
QVAE SENECTVS
TALIA QVIS FACIAT NISI VOS QVOS AMOR ADEGIT ❦ ITER
AGENS SALVÉ VERSVS CVM LEGERIS ISTOS
ACCIPIANT CVNTI VESTROS ORNASSE PARENTES ↄ SIA CAPITA
EXPLORES INGENIVM NOMENQVE
MVMMICLEA KAMERINA MARITO ET AELII VITALIS KAMERINVS
SERGIANVS PROBABIS
VITALI PATRI ET SATVRNINAE AVIAE DIGNISSIMIS PR CCLXVI ❦
ET SATVRNINVS

Lettres liées:

Ligne 1. D M S se trouve à gauche du texte dans la queue d'aronde qui orne le cartouche. — 2. P et I dans *pietas;* I et T dans *duxit;* V, N et E dans *munerare;* I, A et M dans *jam?;* T et I dans *eti?;* M et I dans *sumimus;* M et A dans *ma(tris)*. — 3. I et M dans *sumimus;* R et T, N et A dans *fortuna;* M et I, I et T dans *remisit.* — 4. N et I dans *nisi;* A et M dans *amor;* M et L dans *cum legeris;* I et R dans *legeris.* — 5. P et I dans *accipiant;* T et I dans *cun(c)ti;* I et N, N et I dans *ingenium.* — 6. M et V dans *Mummiclea;* M et A, R et I dans *marito.*

Tel qu'il a été transmis à MM. Cagnat et Maupas, ce texte se compose de trois parties:

1.° Quatre vers hexamètres, écrits chacun sur une seule ligne, dans la moitié gauche de l'inscription;

2.° Trois autres vers hexamètres, écrits chacun sur une ou deux lignes dans la moitié droite;

3.° Deux lignes de prose épigraphique, s'entremêlant à leurs extrémités, et contenant: α) les noms des parents qui ont élevé ce monument funéraire; β) les noms des défunts; γ) la date exacte du monument.

L'inscription se lit donc ainsi:

D(is) M(anibus) s(acrum)
Vel vos quos pietas duxit munerare parentes,
Jam requiem sumimus ubi nos fortuna remisit.
Talia quis faciat nisi vos quos amor adegit;
Accipiant cuncti vestros ornasse parentes.
? . . . . matrisque senectus.
Iter agens, salve, versus cum legeris istos;
Si a ? capita explores ingenium nomenque probabis.

Mummiclea Kamerina marito et Aelii: Vitalis, Kamerinus Sergianus et Saturninus Vitali patri et Saturninæ aviæ dignissimis. [Anno] pr(ovinciæ) 266.

Il n'y a pas lieu d'insister ici sur les fautes de quantité et sur les expressions étranges qui émaillent ce petit poëme. En général, ces épitaphes métriques de basse époque sont aussi mal rédigées et incorrectes que prétentieuses.

Réunies, les deux premières parties de cette inscription forment sept vers hexamètres, qui ne sont rien moins qu'un acrostiche bâti sur le surnom de Vitalis. Ce surnom était celui du *pater familias*, dont ce texte ornait le tombeau. Seul le début du cinquième vers est trop mutilé pour qu'il soit possible de le reconstituer. Les quatre premiers vers sont adressés aux membres de la famille qui ont élevé le monument; les deux derniers, suivant un usage très fréquent en épigraphie, au passant qui s'arrêtera devant le mausolée.

La copie communiquée par M. Baron permet donc de restituer presque intégralement cette épitaphe fort intéressante. Aelius Vitalis, fils d'une Saturnina, a été marié à Mummiclea Kamerina. De cette union sont nés quatre fils, dont les surnoms rappellent ceux de leurs ascendants. Il est légitime de supposer que les noms de ces fils se succèdent par ordre de primogéniture. Dans

cette hypothèse, le fils aîné porte le surnom du père, Vitalis; le second fils porte le surnom de sa mère, Kamerinus; le quatrième, celui de sa grand-mère, Saturninus. Ne pourrait-on pas, par analogie, admettre que le cognomen de Sergianus, attribué au troisième fils, était porté par son grand-père le mari de Saturnina?

Enfin, nous possédons la date exacte à laquelle a été gravée l'inscription. C'est l'an 266 de l'ère provinciale (Maurétanie Césarienne), qui correspond à l'année 305 de l'ère chrétienne.

Au moment où les savants épigraphistes de Berlin et de Paris se préparent à éditer un très considérable supplément au volume VIII du *Corpus*, nous avons cru qu'il n'était pas inutile de rapprocher, grâce à la copie de M. Baron, deux fragments d'une même inscription restés jusqu'alors isolés l'un de l'autre.

J. Toutain.

NOTE

SUR LES

MANUSCRITS DU *DIARIUM ITALICUM* DE MONTFAUCON

Montfaucon, appelé à Paris depuis dix ans pour travailler aux grandes éditions des Pères grecs et latins entreprises par les Bénédictins de Saint-Germain-des-Prés (1), venait d'achever la publication, en 1698, des *Œuvres de saint Athanase.* Avant de commencer l'édition des *Œuvres de saint Jean-Chrysostome*, il remontra au supérieur général de la Congrégation de Saint-Maur la nécessité qu'il y aurait de visiter les bibliothèques d'Italie pour collationner les plus anciens manuscrits des Pères grecs; sa proposition fut agréée, et, dès le 18 mai 1698, Montfaucon et son compagnon, Paul Briois, se mettaient en route pour l'Italie (2). Ils arrivaient à Rome, après avoir passé par Gênes, Mi-

(1) Voy. la récente publication de M. le prince Emmanuel DE BROGLIE, *La Société de l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés au XVIII[e] siècle. Bernard de Montfaucon et les Bernardins* (Paris, Plon, 1891, 2 vol. in-8°).

(2) Voy. la lettre de Montfaucon à Magliabechi (Modène, 29 juillet 1698) dans VALÉRY, *Correspondance*, etc., t. III, p. 23-24: « Notre départ de Paris fut si précipité, que je n'eus pas le temps de vous donner avis que nous allions en Italie, dans le dessein d'y visiter les bibliothèques et d'y faire des recherches pour nos éditions des Pères grecs.... Dès que notre édition de S. Athanase fut achevée, je représentai à nos Pères la nécessité qu'il y avait de voir les bibliothèques d'Italie avant que de passer outre aux éditions des autres Pères grecs. Il fut résolu que je partirois au plus tôt avec Dom Paul Brioys, mon compagnon... ».

Voici d'un autre côté le texte de la lettre du supérieur général qui le chargeait de cette mission (Bibl. nat., ms. latin 11915, fol. 32):

lan, Parme, Modène, Venise, Ravenne et Ancône, le 17 septembre, et, le 24 octobre, repartaient pour Naples et le Mont Cassin. De retour à Rome, le compagnon de Montfaucon, Paul Briois, y mourait à 34 ans, le 10 février 1700 (1). Quelques jours après, Montfaucon se mettait en route pour rentrer en France; il était depuis plusieurs semaines à Florence, lorsqu'il fut rappelé à Rome par sa nomination, en mai 1700, comme

In nomine Domini nostri Jesu Christi. Amen.

FRATER CLAUDIUS BOISTARD, humilis superior generalis Congregationis Sancti Mauri in Gallia, ordinis Sancti Benedicti, omnibus quorum intererit notum facimus dilectos nostros in Christo fratres Domnum Bernardum de Montfaucon et Domnum Paulum Briois, presbiteros monachos eorumdem ordinis et congregationis expresse professos, nullis ecclesiae censuris aut aliis impedimentis irretitos, de mandato nostro et licentia Romam proficisci ad quaedam negotia nobis nota, et, ipsis peractis, reversuros, ad hoc tamen ut, tempore suae residentiae ibi sub suavi jugo obedientiae R[di] Patris Procuratoris generalis nostrae congregationis in curia Romana vivant et conversentur. In quorum fidem has ipsis praesentes nostras litteras manu propria signatas et officii nostri sigillo munitas, necnon a secretario nostro subsignatas dedimus Parisiis, in monasterio Sancti-Germani-a-Pratis, die decima nona mensis maii, anno ejusdem Domini millesimo sexcentesimo nonagesimo octavo.

(*Sceau.*) F. Claudius BOISTARD, generalis.
De mandato R[mi] Patris Superioris generalis:
F. Julianus RAGUIDEAU, secretarius.

(1) *Le Nécrologe de l'abbaye de S. Germain-des-Prés* (Bibl. nat., ms. franç. 16861, p. 32) consacre la notice suivante à Paul Briois: « 77. D. Paul BRIOIS. Le 10 février de cette année 1700 est mort à Rome Dom Paul Briois, religieux de ce monastère, où il avoit été envoyé avec un autre religieux de ce monastère [*Montfaucon*] pour chercher des mémoires pour travailler sur les Pères grecques (*sic*). Il étoit né à Paris, au mois de septembre de l'année 1666, et avoit fait profession au monastère de S. Faron de Meaux, le 23 avril 1686. On l'a enterré au couvent des Minimes de la S[te] Trinité-du-Mont auprès du R. P. D. Claude Etiennot, procureur général de la Congrégation, qui y est décédé au mois de juin de l'année précédente ». — Le *Necrologium* (ms. latin 12835, p. 14) ne donne qu'un résumé de la notice précédente.

procureur général de la Congrégation de Saint-Maur près du S[t]-Siège, en remplacement de Claude Estiennot, mort l'année précédente (1). Cette charge ne put le retenir en Italie, et, moins d'une année après, le 10 mars 1701, il se mettait en route pour la France, par Florence, Modène, Bologne, Venise, Parme, Milan, Turin, le Mont Cenis, et était de retour à Paris le 11 juin de la même année.

Sans tarder, Montfaucon songeait à imprimer la relation de son voyage sous le titre de *Diarium italicum*, et pensait à le faire suivre, à l'exemple de Mabillon (2), d'un recueil des principaux textes inédits qu'il avait recueillis au cours de son voyage, et qu'il se proposait d'intituler *Monumenta italica* (3). On trou-

(1) La lettre originale de nomination de Montfaucon, comme procureur général de la Congrégation de S. Maur à Rome (17 mai 1700) est dans le ms. latin 11915, fol. 35. — Cf. une lettre de Montfaucon à Muratori (Rome 21 avril 1700), dans VALÉRY, *Correspondance*, etc., t. III, p. 91 : « Le pauvre Dom Paul, mon cher compagnon de voyage, mourut le 10 février passé, d'une fièvre maligne. Peu de jours après sa mort, je partis de Rome en dessein de m'en retourner en France. Me trouvant tout seul de ma bande, et étant indispensablement obligé de passer en Languedoc, mon pays, j'avais résolu de m'embarquer à Livourne pour Marseille. Ainsi je n'aurais point eu l'honneur de vous voir à mon retour. Je demeurai cinq semaines à Florence, où je reçus de M. le Grand Prince toutes les honnêtetés possibles. Je copiai là beaucoup de choses, ayant une entière liberté dans la bibliothèque de S. Laurent, et, lorsque j'étais sur le point de partir pour la France, je reçus ordre du P. Général de notre congrégation de retourner à Rome, où je ne sais combien de temps je resterai ».

(2) *Museum italicum*, a D. IOANNE MABILLON (Paris, 1687-1689, 2 vol. in-4°); la première partie du tome I[er] contient l'*Iter italicum litterarium annis 1685 et 1686*.

(3) Cf. une lettre de Montfaucon à Gattola (Rome, 7 mars 1701), dans VALÉRY, *Correspondance*, etc. t. III, p. 111 : « Devo partire di Roma questa settimana, e quando sarò arrivato in Parigi farò stampare *subito* le *Anecdota*, in cinque o sei volumi in-foglio; in fronte del libro sarà il *Diarium italicum*, là si parla delle cose osservate in Italia, e massimamente in Roma, delle di cui antichità ho infinite cose, non mai toccate dagli scrittori. »

Dans une autre lettre, au grand-prince héréditaire de Toscane,

vera plus loin le texte du traité qu'il signa à ce sujet, dès le 21 août 1701, avec l'imprimeur-libraire Anisson, directeur de l'Imprimerie royale.

Montfaucon avait noté au jour le jour les différents incidents de ses voyages, et ses notes nous ont été conservées en très-grande partie, pour le premier voyage de 1698, dans le ms. latin 11919 (fol. 292-346) de la Bibliothèque Nationale. Les notes de Montfaucon sont écrites sur des feuillets de format petit in-4°, reliées assez mal en ordre parmi différents mélanges d'antiquités, la plupart d'Italie, qui proviennent du Résidu S. Germain (paquet 148, n.° 8) (1).

Tandis que Montfaucon rédigeait ce journal, son compagnon, Paul Briois, tenait de son côté un journal du voyage, qui ne fait pas double emploi avec celui de Montfaucon. Le journal de Paul Briois est écrit sur un petit cahier de format in-8° (ms. français 19640, fol. 1-56; anc. Résidu S. Germain, paq. 145, n.° 1). Après la mort de son compagnon, Montfaucon continua sur ce même petit cahier (fol. 57-122) le journal de son voyage à Florence, en 1700, et de son voyage de retour en France, en 1701.

Pendant le cours de ses voyages, Montfaucon avait sans doute occupé ses loisirs en commençant la rédaction de son *Diarium*

Montfaucon, en lui offrant un exemplaire du *Diarium italicum*, dédié à son père, ajoute: « Ce tome ci doit être suivi de dix ou douze autres, sous le titre de *Monumenta italica* ». (Valéry, *Correspondance*, etc., t. III, p. 140).

(1) Un fragment du journal du voyage à Naples de Montfaucon se trouve inséré dans le ms. latin 11915 (fol. 131-133) et correspond aux pages 302-316 du *Diarium italicum*.

Enfin le ms. nouv. acq. franç. 4229 contient quelques notes de Montfaucon pendant son séjour à Rome, qui se rapportent notamment aux pages 110-111 de l'imprimé. A la fin se trouve un *Catalogue des statues, bustes et vases du cardinal de Richelieu,* publié dans le *Bulletin de la Société des Antiquaires de France,* 1891.

italicum, et il semble que nous avons le premier jet de cette rédaction dans le ms. latin 11906 (fol. 1-117), dont le texte suit le journal français de beaucoup plus près que ne le fait l'édition. Les fol. 1-23 de ce manuscrit contiennent le récit du voyage jusqu'à Rome; les fol. 24-84 sont consacrés à la ville de Rome, mais plusieurs parties en ont été enlevées pour être insérées dans la seconde rédaction; les fol. 85-115 renferment le texte du voyage à Naples et du voyage de retour par Florence et Venise; le tout correspond aux pages 1-446 de l'édition. Voici le début de cette rédaction, qu'on pourra comparer avec le texte imprimé:

« Anno igitur 1698, xv. kal. maias, cum D. Paulo Bryoesio, congregationis nostrae monacho, itineris ac studiorum socio, Cabilonem proficiscimur. Cabilone onerariam conscendimus, ubi convector aderat ill^{mus} marchio de Caraliis, inter Pedemontii primores conspicuus, quicum frequenter confabulati sumus, comitate vir ac modestia haud minus quam stirpe clarus. Matisconem praetergressi vectores alios excepimus D. Duga, Lugdunensis civitatis praepositi filium, urbanioris notae virum, graece peritum ac litteris instructum probe, qui nobis postea Lugduni semper adfuit cum D. Gualterio ejus socio... ».

La copie du *Diarium italicum* qui servit à l'impression est aujourd'hui conservée dans le ms. latin 11905; elle forme 406 pages de papier in-4°, correspondant aux pages 1-408 du texte imprimé (1). Enfin, le ms. latin 11904 est entièrement composé de

(1) Le *Dictionnaire historique* de Moréri mentionne des notes faites par l'abbé de Longuerue, ami de Montfaucon, sur le *Diarium italicum;* quelques unes de ces notes sont aujourd'hui conservées dans le ms. français 17709 (fol. 249 et suiv., cf. fol. 237) et portent la plupart sur des points de détail. Ces remarques de l'abbé de Longuerue se terminent par le billet suivant, du 19 août 1702, adressé à Montfaucon (fol. 252):

« Voicy ce que le peu de tems que j'ay eu à lire votre livre m'a permis d'y remarquer. Il y a une infinité de choses que je n'ay point

pièces relatives au *Diarium italicum* de Montfaucon: 1.° Fol. 1-92. " *Apologia seconda del* Diario italico... *stesa in una lettera al... barone Giusto di Fridensperg* [contre Ficoroni]. — 2.° Fol. 93-97, de la main de Montfaucon: " *Animadversiones in nuperum Francisci Ficoroni libellum* „. Plusieurs copies de ces mêmes observations se trouvent dans le même volume aux fol. 98-121. — 3.° Fol. 122-129. Placets adressés au pape et aux cardinaux de la congrégation de l'Index, par Dom Philippe Raffier, procureur général de la Congrégation de Saint-Maur, et Dom Devic (1711), au sujet de la critique du *Diarium italicum* de Ficoroni.

Pour compléter ces quelques notes sur le *Diarium italicum*, on ne lira peut-être pas sans intérêt les deux lettres suivantes de Montfaucon, qui résument les principaux évènements de son premier voyage en Italie; elles sont adressées, de Rome, à l'abbé de Louvois, bibliothécaire du roi, et se trouvent dans sa correspondance, conservée à la Bibliothèque Nationale (ms. français 20.052, fol. 79 et 89).

deu examiner parceque je n'ay jamais passé les Alpes. Il y en a d'autres où on ne peut sur le champ trouver tout ce qu'on voudroit. Comme je vois que vous [vous] préparés à donner un second volume, nous aurons du temps pour vous donner quelques remarques. Mais je vous prie de faire faire trois ou quatre cartons et de supprimer si bien les fautes qui y sont qu'on n'en entende jamais parler. On ne songe qu'à détruire par de méchants endroits les gens de grand mérite... ».

Montfaucon suivit les conseils de l'abbé de Longuerue et fit faire des cartons pour les pages 69-70 et 335-336.

H. Omont.

LETTRES DE MONTFAUCON
À L'ABBÉ DE LOUVOIS SUR SON VOYAGE EN ITALIE.
(1698-1699)

I.

Monsieur,

Je crois que vous ne serez pas fâché que je prenne la liberté de vous écrire et de vous faire un petit récit de notre voyage. L'impossibilité qu'il y a de rien faire à Rome pendant les grandes chaleurs nous ayant obligés de prendre des mesures pour n'y arriver que vers la fin de septembre, nous nous rendîmes de Gennes à Milan, où nous fîmes un séjour de prez de trois semmaines pour voir à loisir la bibliothèque Ambrosienne, une des plus riches de l'Italie en manuscrits. Il y a aussi un grand nombre d'imprimez, mais, comme on y fait très peu de dépense à acheter de nouveaux livres, toutes les meilleures éditions des Pères et autres autheurs y manquent. Nous avons tiré de cette bibliothèque plusieurs pièces dont quelques unes sont fort considérables. Parmy les manuscrits, dont j'ay pris la notice, il y en a un dont M. Boivin (1) pourroit peut-être bien s'accommoder pour son histoire de Gregoras; il a pour titre περὶ τῆς τοῦ Γρηγορᾶ ψευδογραφίας ὁμοῦ καὶ δυσσεβείας. Je l'aurois copié s'il avoit été moins long; mais, outre que je ne sçavois pas si M. Boivin en auroit à faire, j'ignorois aussi s'il ne se trouvoit pas dans la Bibliothèque du Roy ou dans les autres de Paris.

(1) Jean Boivin, garde des manuscrits de la Bibliothèque royale (1691-1726); son édition de l'histoire de Nicéphore Grégoras devait paraître en 1712.

De Milan nous allâmes à Modène, où nous vîmes la bibliothèque de Son Altesse. Il y a un grand nombre de manuscrits en toutes langues et beaucoup de bonnes éditions. Monsieur le Duc a dessein d'y faire de la dépense. Le bibliothécaire est le P. Bacchini, habile homme, connu par plusieurs ouvrages qu'il a donnez cy-devant au public. Il travaille présentement à l'édition d'un certain Agnellus de Ravenne, autheur du neuvième siècle, qui a écrit l'histoire des évêques de cette ville depuis S. Apollinaire jusques à son temps. Le P. Bacchini nous fit au sujet de son livre une histoire fort plaisante. Il nous dit que l'ayant montré à l'Inquisiteur, pour le faire approuver, il se choqua de trouver dans sa préface le mot grec κατὰ πόδα, et luy dit que ne sachant pas si ce mot contenoit quelque hérésie ou quelque impiété, il ne pouvoit luy accorder la permission d'imprimer cet ouvrage, à moins qu'il ne l'ôtat. Le P. fut obligé de faire sauter son κατὰ πόδα. L'Inquisiteur ne fit pas plus de quartier à un autre mot grec que j'ay oublié et qui luy étoit aussi suspect d'hérésie que le κατὰ πόδα.

De Modène nous allâmes à Venise, où nous avons fait un séjour de plus de trois semmaines. Nous n'avons veu que fort légèrement la bibliothèque de St. Marc; j'y ay pourtant été jusqu'à trois fois. On ne permet pas d'y rien copier, on n'en montre pas même volontiers les manuscrits. Il court un bruit parmy les sénateurs qu'il est venu des François à Venise qui ont acheté des manuscrits au feu bibliothéquaire. Cela fait que l'entrée est encore moins libre aux François qu'aux autres. Un de nos amis nous fit présent d'un catalogue imprimé des manuscrits de Venise et de Padoue (1).

Outre la bibliothèque publique on trouve encore beaucoup de manuscrits grecs en diverses bibliothèques des particuliers, que nous avons veues. Nous avons emporté une assez bonne quantité

(1) Ce sont les *Bibliothecae Patavinae manuscriptae* et *Bibliothecae Venetae manuscriptae* de Tomasini (Udine, 1639 et 1650, in-4°).

d'anciens monumens; si nous avions peu y faire un long séjour, nous aurions peu copier quelques pièces anciennes fort considérables, qui n'ont jamais veu le jour. Il y a peu d'années que la bibliothèque de St. Antoine, la plus considérable après celle de St. Marc, fut brûlée. Là périrent un très grand nombre de manuscrits grecs, latins, hébreux et autres (1).

On me dit à Venise qu'il y avoit en certain lieu environ cinquante manuscrits grecs à vendre qu'on pourroit avoir à bon marché, on m'avoit donné jour pour les aller voir, mais la personne qui s'en vouloit défaire ne s'y trouva pas, s'étant absentée de Venise pour quelque tems. On m'a promis de me faire sçavoir ses volontez après son retour. Si l'on m'en écrit, je ne manqueray pas, Monsieur, de vous en donner avis (2).

Je n'ay jamais oublié le *Macarius Magnes* de M. Boivin (3); je l'ay cherché dans toutes les bibliothèques où j'ai été, mais je n'en ay encore rien trouvé. J'ay acheté à Venise une Bible cophte, dont on avoit égaré un volume, qu'on n'a jamais peu trouver. Ce qui en reste est en cinq volumes, sçavoir: le Pentateuque, les

(1) Le catalogue des manuscrits de S.-Antonio-in-Castello a été imprimé par TOMASINI dans ses *Bibliothecae Venetae manuscriptae*, p. 1-19; la plupart de ces manuscrits provenaient du cardinal Domenico Grimani. Cf. la *Bibliothèque de l'Ecole des Chartes* (1886), t. XLVI, p. 49.

(2) Voy. la lettre suivante.

(3) Voy. *Macarii Magnetis quae supersunt*, ed. C. BLONDEL (Paris, 1876, in-4°) et *De Macario Magnete* disseruit L. DUCHESNE (Paris, 1877, in-4°). Deux ans auparavant l'ambassadeur de France à Venise avait fait part en ces termes à l'abbé de Louvois de l'insuccès de ses recherches dans la bibliothèque de S. Marc (ms. français 20.052, fol. 50):

« *Monsieur*,

» Il y a desjà quelque temps que j'ay receu la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'escrire le 16e du mois passé au sujet d'un manuscrit grec *Macarius Magnes*, qui doit, me dites-vous, se trouver icy dans la bibliothèque de St. Marc, parmy les livres du cardinal Bessarion, soubs le n° 14.

douze petits Prophetes, avec Daniel, et tous les livres du Nouveau Testament, en trois volumes (1).

On nous fit voir, la veille de notre départ, un tableau de Raphael, qui est à vendre, une des plus excellentes pièces que cet habile peintre ait jamais faites. Il représente l'histoire de la manne au désert, haut de quatre piés, large de trois; il est peint sur du bois et l'on dit qu'il n'y a pas de bon peintre qui ne connoisse qu'il est véritablement de Raphael. J'ay creu devoir vous en donner avis.

De Venise, nous vinmes, par Ancône et Lorette, à Rome, où nous arrivâmes le 16 du mois passé. Nous travaillons tous les jours aux bibliothèques. Sur le catalogue du Vatican, j'ay remarqué quelques epîtres de Gregoras, si elles font pour M. Boivin, je les copieray, et, s'il a besoin de moy en quelque autre chose, qu'il ne m'épargne pas. Je luy aurois écrit par cet ordinaire, mais le temps me manque ; j'ay eu beaucoup à écrire aujourd'huy.

» Je me suis adressé pour en estre esclairci au S[r] abbé Letus, Ecossois, qui est bibliotéquaire de la République, et, après avoir bien sollicité et attendu sa réponse, il me l'envoya avant hier, et vous la trouverez cy-jointe de sa main. Il a bien pu chercher parmy les livres du cardinal Bessarion s'il s'y trouveroit celuy dont vous souhaitez une copie, mais quand il l'auroit trouvé, il ne pouroit pas me le prêter pour en tirer copie sans une particulière permission de la République, qu'il n'est pas facile d'obtenir. Cependant, Monsieur, en cela, comme en toute autre chose vous n'aurez qu'à m'ordonner, et je tiendray à bonne fortune si vous me procurez l'occasion de vous faire connoistre par mes services que je suis sincèrement, etc.

» De La Haye ».

A Venise, le 29[e] décembre 1696.

La lettre de l'abbé « Lethus de St. Laurens » [Leith] a été reliée plus loin dans le même volume, fol. 282.

(1) Mss. 56, 58, 60, 63 et 65 du fonds copte de la Bibliothèque nationale. En tête de chacun de ces volumes on lit la mention: « Emtus Venetiis, anno 1698, 11 augusti, per me D. Bernardum de Montfaucon ».

Je souhaiterois de sçavoir si certains ouvrages, que j'ay trouvez et que je crois n'être pas imprimez, se trouvent à la Bibliothèque du Roy et de M. Colbert: *Hesychii commentarius in Psalmos; Theodori Antiocheni in XII. Prophetas*, init.: Εἰς ἔλεγχον τὸν ἀβασανίστως; *Catena Patrum in Esaïam; Isidori Pelusiotae commentarius in Scripturam*, epistolico more. M. Boivin me fera, s'il luy plaît la grâce de le marquer. Souffrez, s'il vous plaît, Monsieur, que je fasse icy mes baisemains à Messieurs Hersant et Tarni et à MM. Clément (1) et Boivin, et pardonnez à ma trop grande liberté. Je suis, etc.

Fr. Bernard DE MONTFAUCON, m. b.

A Rome, ce 7 octobre 1698.

II.

Monsieur,

J'attendois à vous écrire jusqu'à ce que j'eusse réponse touchant quelques manuscrits de Venise, dont un particulier a envie de se défaire. J'ay receu depuis peu de jours le catalogue, que je vous envoye (2). J'ay veu ces manuscrits, et j'ay mis la note

(1) Marc-Antoine Hersan, professeur au Collège royal, mort en 1724. — L'abbé de Targny, plus tard garde des manuscrits de la Bibliothèque royale (1712-1737). — Nicolas Clément, garde de la Bibliothèque du roi, mort en 1712.

(2) Ce catalogue a été relié plus loin dans le même ms. français 20.052, fol. 90 *bis*. Il contient les douze articles suivants:

1. Joannis Chrisostomi sermones, 600 annorum.
2. Rabbi Abraham interpretationes in Scripturam.
3. Vita Mariae Ægyptiacae. Scala Joannis Climaci, scripta anno mundi 6821, Christi 1313.
4. Historia Constantini Manassis, 300 ann.
5. Basilii orationes quaedam, 600 ann.
6. Rabbi Abraham Hascardi in Genesim.
7. Aristotelis de animalibus, 250 ann.

à la teste de chacun sur laquelle on a fait le catalogue. Le plus rare est celuy qui contient ces longs Excerpta des Stromates de S. Clément, écrit en papier, depuis trois ou quatre cent ans, *in parvo 4°*, mais épais. Ce qui fait le mérite de ce manuscrit, c'est que, comme vous sçavez mieux que moy, l'on ne trouve plus de manuscrit de cet ouvrage, non pas même celuy sur lequel il a été imprimé la première fois. Il y a outre cela une Bible hebraïque manuscrite fort ancienne, et qui, à mon avis ne cède gueres en beauté à la belle Bible en même langue de la Bibliothèque du Roy. Il y a de plus dix manuscrits sur le catalogue que je vous envoye. Celuy qui veut s'en défaire, qui est une personne de la première qualité, ne veut pas les donner à moins de 50 pistoles. Je ne sçay si vous trouverez ce prix excessif; j'attends sur cela votre réponse. Au reste ces manuscrits sont autres que ceux dont i'eux l'honneur de vous parler dans ma précédente lettre; je n'ay point eu réponse touchant ceux-là. Il ne faut point divulguer cecy; la République est si jalouse de laisser rien sortir de l'État, qu'elle empescheroit de vendre ces manuscrits si elle en avoit le vent. Témoin S. E. le cardinal Noris, qui n'a peu jamais obtenir la permission de faire venir la bibliothèque de Véronne à Rome. Ce qui fait que ceux qui veulent vendre des manuscrits, ou des antiquailles et autres choses de prix, le font secrettement.

A Naples, j'ay veu un autre manuscrit assez singulier; c'est une histoire de France manuscrite, en vélin, gros volume, in-folio. Le commencement y manque; le premier roy qui s'y trouve est Gontran. On lit ainsi: « Tiers Livre. *Comment Gontran fu nez et comment il fut fais roys. XXI.* Nouviaux plais et nouvelle cause

8. Orationes diversae.
9. Commentarius Rabbinicus in libros Geneseos, Exodi, et in Psalmos, antiquus, initio mutilus, nomen auctoris deest.
10. S. Joannis Chrisostomi homeliae variae, ann. fere 600.
11. Biblia hebraica antiquissima et elegantissima.
12. Excerpta longissima et pretiosissima Stromatum, Protreptici et Paedagogi S. Clementis Alexandrini, ann. plus 300.

fu meue de nouvel contre Théodose l'evesque de Marseille, pour ce que il ot reçeu en la cité Gondovant qui estoit freres le roy Gontran ». Le manuscrit va jusques au couronnement de Charles six, qui est à peu prez le tems où il fut écrit. Ce manuscrit est venu d'Espagne, et comme celuy qui l'a est extremement curieux de livres et de manuscrits, je creus qu'il ne falloit pas parler de le vendre. Mais luy ayant écrit depuis mon retour, que, s'il vouloit se défaire de ce manuscrit, il pourroit trouver à le vendre en France, il m'a fait response qu'il le vendroit volontiers et qu'il le donneroit pour ce qu'il luy avoit coûté. Et par ce qu'il écrit à un libraire de Rome, il paroît qu'il en veut vint pistoles. A vous dire mon sentiment, je ne trouve pas que ce soit un prix excessif. Ce livre est si gros que, si on le vouloit faire copier, la main du copiste coûteroit autant. Ce Napolitain est Mr. Vallette, qui a fait une des plus belles bibliothèques d'Italie, où il y a un assez grand nombre de manuscrits et beaucoup de livres imprimez, tous rares et bons livres. Il a une grande chambre exprez pour les livres françois, dont il est si bien fourny qu'il me défia de lui nommer un livre rare et estimé en France, qu'il n'eût point. Je luy en nommay plusieurs des plus rares; il les avoit tous. Il a eu l'honnêteté de m'écrire qu'il m'envoye son histoire de France manuscrite pour la vendre et qu'il n'en demande que ce qu'elle luy a coûté de port et d'achat. Ainsi j'auray moyen d'examiner cette histoire à fond, et vous manderay mon sentiment.

J'ay veu à Naples un Dioscoride grec chez les PP. Augustins plus ancien et plus beau, à mon avis, que celuy de la Bibliothèque du Roy (1). Il y a outre cela deux cens mss. grecs ou latins, dont j'apporte le catalogue (2).

(1) Ce manuscrit est aujourd'hui conservé à la bibliothèque impériale de Vienne (Supplément grec 4); il y en a un fac-similé dans le recueil de la *Palaeographical Society*, 2e série, pl. 45.

(2) Le catalogue des manuscrits du monastère des Augustins de San-Giovanni a Carbonara de Naples a été imprimé par MONTFAUCON

Monsieur Rostgaard m'a prévenu dans le dessein de vous rendre service et à M. Boivin au sujet de Gregoras. Il n'a pas même voulu souffrir que j'aye eu quelque part à son travail. Point de compagnon, dit-il, quand il s'agit de rendre service à M. l'abbé de Louvois et à M. Boivin. Si j'avois été plus maître de mon tems que je ne le suis, à peine auroit-il peu avoir quelque part à ce travail qu'il a fait tout entier. Mais le R. P. Général nous ayant écrit qu'il souhaite que nous arrivions à Paris dans la quinzaine après Pâques, à moins qu'il ne révoque cet ordre, à peine pourrons nous copier la moitié de ce que nous avons trouvé d'ouvrages et d'épîtres de SS. Basile et Chrysostome, sans compter ce que nous pourrons trouver dans la suite, n'ayant veu qu'une partie des manuscrits de ce pays-cy. Nous allons trois jours de la semmaine au Vatican, où nous travaillons depuis le matin jusques au soir; les autres jours nous nous occupons à transcrire les manuscrits de la bibliothèque Ottoboni, que S. E. a la bonté de nous permettre d'emporter a *case*. Je suis, etc.

Fr. Bernard DE MONTFAUCON, m. b.

A Rome, ce 3 février 1699.

J'écris à M. Clément et à M. Boivin; je salue très affectueusement MM. Hersant et Tarni.

dans sa *Bibliotheca bibliothecarum mss. nova*, t. I, p. 231-233. Cf. *I codici della biblioteca del cenobio di S. Giovanni a Carbonara di Napoli...* per B. C. (Napoli, 1890, in-12). Extrait de l'*Eco di S. Agostino*, an. IV, fasc. 2 et 9.

III.

TRAITÉ POUR L'ÉDITION DU *DIARIUM ITALICUM* DE MONTFAUCON (1701) (1)

Traité fait entre le R. P. Dom Bernard de Montfaucon, de la Congrégation de St. Maur, et Mr. Anisson, directeur de l'Imprimerie royale.

Nous soussignez R. P. Dom Bernard de Montfaucon, d'une part, et Mr. Anisson, de l'autre, sommes convenus des articles qui suivent :

Que ledit R. P. Dom Bernard, de l'agrément du Très R. P. Dom Claude Boittard, supérieur général de ladite congrégation, cède et transporte son droit de privilège pour son *Diarium* et *Monumenta italica* pour en jouir, pendant le temps qu'il sera accordé, aux conditions suivantes :

1.° Que le dit Sr Anisson payera les fraiz de l'obtention dudit privilège.

2.° Qu'il fera imprimer à ses fraiz et dépens le *Diarium* et *Monumenta italica;* qu'il donnera un caractère de *St. Augustin* pour le premier volume, et un caractère de *Cicero* pour les volumes suivans, au gré dudit R. P. Dom Bernard; qu'il fera faire les gravures en cuivre et en bois, suivant les desseins et la volonté dudit auteur; qu'il donnera un papier agréé, et ne le changera point dans la suite de l'impression, qu'il commencera l'impression quand il aura le privilège en main, et qu'il ne discon-

(1) Bibl. nat., ms. latin 11915, fol. 202-203. — Le même volume contient différents autres traités pour les principaux ouvrages de Montfaucon, entre autres celui de la *Palaeographia graeca* (voy. *Revue des Études grecques,* 1891, p. 63).

tinuera point que d'un commun consentement, entre ledit auteur et lui, tant le premier volume que les suivants.

3.° Que ledit sieur Anisson fera porter audit auteur jusques à trois épreuves de chaque feuille, s'il est nécessaire, qu'il en donnera deux épreuves, les deux premières fois, et une la troisième, et qu'on ne fera imprimer que sur celle qui sera parafée; que s'il se trouve des fautes considérables, que ledit auteur aye marquées, et qui n'ayent pas été corrigées par la négligence des ouvriers, ledit S[r] Anisson fera refaire la feuille à ses dépens lorsque ces fautes altèreront notablement le sens et ne pourront être supplées par le lecteur.

4.° Que ledit S[r] Anisson et ses associez fourniront lesdits exemplaires pour satisfaire au privilège, donneront deux bonnes feuilles audit auteur à mesure que l'on tirera et qu'ils donneront, quand le livre sera fini et avant de l'exposer en vente, *soixante exemplaires en feuilles* audit auteur, du meilleur papier, qui aura esté employé pour l'impression, de plus *un* exemplaire relié en marroquin de Levant pour la personne à qui l'ouvrage sera dédié (1), *un* à la bibliothèque de St.-Germain-des-Prez, *un* au très révérend Père Général, *un* à chacun des R. P. Assistans, et *un* au R. P. Prieur de St.-Germain-des-Prez, tous reliez en veau; et, si ledit auteur n'avoit pas assez du nombre de *soixante*

(1) Le *Diarium italicum* parut en un volume in-4°, en 1702, et fut dédié par Montfaucon au grand duc de Toscane, Cosme III. On trouvera dans VALÉRY, *Correspondance*, etc., t. III, p. 133-137, la lettre par laquelle Montfaucon demandait au grand duc de lui dédier ses « *Monumenta italica*, en plusieurs volumes » et lui envoyait l'épître dédicatoire qu'il se proposait de mettre en tête (juillet 1702). Le texte de cette épître dédicatoire, différente de celle qui fut imprimée, est reproduit aux p. 134-137. Dans le même volume (p. 141-142), on peut lire la lettre de Montfaucon à Cosme III lui annonçant l'envoi du *Diarium italicum*, avec les changements qu'il avait demandés dans l'épître dédicatoire (13 novembre 1702). Montfaucon envoyait en même temps un autre exemplaire au grand prince, fils de Cosme III; la lettre de remercîment du prince, datée de Pise, 6 janvier 1702, se trouve dans le ms. français 17.706, fol. 213.

exemplaires en feuilles pour lui, ledit sieur Anisson s'oblige de lui en vendre jusques au nombre de *vint* autres exemplaires en feuilles, en rabattant un quart du prix auquel chaque volume se vendra au public, la rellieure déduite.

5.° Que ledit Sr Anisson ni ses associez ne pourront faire une seconde édition de l'ouvrage sans en avertir ledit auteur, qui y fera toutes les corrections, changemens et additions qu'il jugera à propos, et qui s'engage de son côté à en corriger les épreuves, meyennant *douze* exemplaires, sçavoir six reliez en veau et six en feuilles, que ledit Sr Anisson ou ses associez luy donneront pour ladite segonde édition.

6.° Que ledit Sr Anisson et ses associez ne pourront transporter leur droit de privilège à un autre libraire sans le consentement dudit auteur, ni dédier ledit ouvrage.

Fait double entre nous, à Paris, le 21 aoust 1701.

[Montfaucon n'a pas signé ce double.]

Anisson, pour lui et pour
ses associez.

N. B. Que ledit Sr Anisson, sans s'obliger à donner un exemplaire au R. P. Secrétaire et au R. P. Dépositaire, se réserve à leur en faire un présent par la considération particulière qu'il a pour l'un et pour l'autre de ces RR. PP.

NOTE SUR L'ÎLE DE LA GALITE (TUNISIE)

Situées à plus de soixante kilomètres au N-N-E. du port de Tabarka, les îles Galite ne sont guère que des rochers sauvages et abrupts se dressant en pleine mer; une seule plage, sur la côte méridionale du principal îlot, est accessible aux petites barques. De nos jours, quelques habitants y vivent, sur la pente la moins escarpée, et non loin d'un plateau où apparaissent de rares champs d'orge et de fèves.

Ce groupe d'îles était connu dans l'antiquité. Pomponius Mela nomme Galata parmi les îles voisines de la côte d'Afrique; Pline l'Ancien la cite comme étant la première étape des bateaux de transport qui se dirigeaient de Thabraca vers les côtes de la Sicile, de la Sardaigne ou de l'Italie (1).

Au mois de mai 1890, nous avons pu y constater des vestiges certains de l'occupation antique. Un cimetière, dont les dispositions sont fort curieuses, a été découvert dans les flancs même de la colline qui domine le seul point abordable de tout le rivage. Cette colline est constituée par une sorte de tuf poreux et friable, dans lequel les habitants actuels ont creusé plusieurs chambres. Les anciens y avaient ménagé, presque au même endroit, la demeure de leurs morts. Une douzaine de tombes ont été mises au jour; ce sont tout simplement des excavations de forme rectangulaire, creusées dans la muraille verticale, de telle sorte que l'orifice se trouve aux pieds du cadavre. Cet ori-

(1) Tissot, *Exploration de l'Afrique romaine*, I, p. 232-233, signale les principaux passages des auteurs anciens qui ont parlé non-seulement de la Galite proprement dite, mais encore des autres rochers voisins de la grande île.

fice était fermé par un morceau de rocher dégrossi et taillé en forme de tablette. Les dimensions moyennes de ces tombes sont: profondeur, de 1^m 75 à 2 mètres; — largeur, 0^m 70; — hauteur, 0^m 75.

On distingue encore très nettement sur les parois les traces du pic avec lequel les tombes ont été creusées.

A quelques mètres au-dessous de ce premier groupe de tombeaux, a été découverte une chambre funéraire entièrement close, dans laquelle on a pénétré en crevant la paroi supérieure. C'est une excavation rectangulaire, creusée à même dans le rocher, mais dont les dimensions sont plus considérables: c'est un véritable caveau. — D'autres tombeaux ont encore été trouvés dans le même endroit; mais ils ont été détruits, et les renseignements recueillis sur place n'ont pas été assez précis pour que nous affirmions si c'étaient des caveaux ou de simples tombes. Ce qui est certain, c'est qu'ils étaient creusés dans le roc vif, comme ceux que nous avons pu voir par nous-même.

Ces tombes n'avaient pas été violées. L'intérieur était intact au moment de leur ouverture. Les cadavres ont été trouvés étendus sur le dos, les pieds tournés vers l'orifice. Aucune trace de cercueil n'a apparu. Le mobilier funéraire consistait en poteries et en bijoux grossiers. Les deux seuls vases qui aient été conservés sont: une grande amphore en terre rougeâtre — et un vase en terre grise, dont la panse affecte la forme conique, rappelant ainsi certaines poteries trouvées dans la nécropole punique de Vaga (Béja). Quant aux bijoux, ce sont de grands anneaux en cuivre, accompagnés chacun d'une longue épingle, et tout-à-fait analogues à ceux que portent de nos jours les femmes indigènes de la Tunisie.

Ces sépultures présentent sans aucun doute tous les caractères des tombes puniques. Elles ne sont pas comparables, bien certainement, aux caveaux des nécropoles de Carthage ou d'Ha-

drumète, les plus importantes qui aient été explorées sur la terre d'Afrique. Mais la disposition des tombes, le mode d'ensevelissement, et même le mobilier funéraire, pourtant si peu abondant et si grossier, portent la marque phénicienne. Il est impossible de voir dans ces tombeaux des sépultures romaines.

D'autres vestiges antiques nous ont été signalés dans l'île. Nous avons visité, entre autres ruines, une chambre souterraine, sur le plateau qui domine la plage. Cette chambre, dont toutes les parois sont maçonnées, est entièrement au-dessous du sol actuel; elle a quelque analogie avec une citerne. On y pénètre par le haut; la voûte est fermée, à sa partie supérieure, par des pierres plates. De l'une des extrémités de cette chambre semble partir un souterrain, aujourd'hui complètement bouché. Les habitants nous ont affirmé qu'une autre ruine du même genre existait sur la pente de la grande montagne de l'Est; mais aucun d'eux n'a pu la retrouver, au milieu des énormes rochers qui encombrent ce coin de l'île.

De ce qui précède, il résulte, à notre avis, que l'île de la Galite a été occupée par les Phéniciens; il est certain d'autre part qu'elle était connue des Romains. C'était en effet un point de relâche très commode, et pour les navigateurs phéniciens qui aimaient peu à perdre les côtes de vue, et pour les armateurs romains qui transportaient de Thabraca en Italie les marbres de Simitthu (Chemtou), *marmor numidicum*.

En terminant, il n'est pas inutile de faire remarquer que les traces de l'occupation antique ont été retrouvées exactement dans la partie de l'île où se sont établis les habitants modernes, et dans le voisinage de la seule baie qui soit accessible de nos jours. Le sol de la Galite, malgré sa constitution volcanique, n'a donc subi aucune révolution, aucun changement notable.

J. TOUTAIN.

RECHERCHES ET DOCUMENTS

SUR LA

BIBLIOTHÈQUE DU CARDINAL SIRLETO

I. — LE TESTAMENT DE SIRLETO.

Le 7 octobre 1585, après une courte maladie, expirait l'illustre cardinal Sirleto. Il avait, avant de mourir, réglé sa succession par un testament qui nous a été conservé (1), et dont l'une des clauses est relative à la bibliothèque. Voici cette clause dans son intégrité :

« *Item relinquo iure legati predicto Domino Hieronymo de Blaso* (2) *scuta ducenta auri in auro persolvenda per infrascriptos meos haeredes arbitrio Dominorum meorum exequtorum, nec non omni qua decet reverentia et submissione post Beatis-*

(1) Bibliot. Barberini, LII, 36; fol. 43-45 v°. — Ce ms., déjà signalé par M. P. Batiffol (*La Vaticane de Paul III à Paul V*, Paris, 1890, p. 36), est attribué, par le catalogue ms. de la Barberiniana, à un neveu du cardinal. On lit en effet, à la fin du ms., la note suivante (fol. 50): « Petrus Paulus Sirleti ex Terra Vardavalle, nunc Romae commorans, querit an infra annum ab hodie efficitur episcopus Hipruensis (?). — Regina Suetiarum adiuvante, Petre, Hieracensem tu habebis venerabilem ecclesiam ». D'après l'arbre généalogique qui se trouve au fol. 3, ce Pietro Paolo, qui y est qualifié d'*abbate*, serait l'arrière-petit-neveu de Sirleto (l'arrière-petit-fils de Filippo, fils de Tomaso et frère de Guglielmo). Cette note prouve tout au moins que le ms. a été possédé par la famille.

(2) Dans la clause précédente, ce personnage est déjà nommé : « Item volo et mando quod infrascripti mei haeredes teneantur in primis restituere quanto citius scuta quingenta auri in auro Domino Hieronymo de Balso (*sic*), sororis meae filio, qui mihi totidem mutuavit annis elapsis, de quibus nulla adest scriptura neque chirografum ».

simorum pedum oscula, santissimo Domino nostro Sixto Quinto Pontefici maximo universalem familiam valde commendo, et praesertim Thomam Sirletum, fratris mei filium, V. I. D., virum probatum et eruditum filium D. Matthei Sirleti fratris mei germani bonae indolis et expectationis, ac D. Federicum Rainaldum, Sacrae Bibliothecae Vaticanae custodem (1), *de me et Sede Apostolica optime meritum, et Vincentium de Maioribus, cappellanum et caudatarium meum, et D. Antonium Castelium. Haeredes meos universales instituo, et declaro: D. Mattheum fratrem germanum* (2) *et eius filios pro una tertia parte, et pro alia tertia D. Thomam germani fratris mei filium, et pro alia tertia parte filios D. Philippi legitimos et naturales, et filios quondam D. Petri, meorum fratrum germanorum pro dicta ultima et tertia parte, scilicet dimidiam partem tertii filiis unius et aliam dimidiam partem filiis alterius germani fratris, in omnibus meis bonis mobilibus, stabilibus et moventibus, creditis, fructibus beneficiorum et pensionum mihi quomodolibet competentium et aliarum quomodocumque et qualitercumque debitarum*

(1) « Fausto Sabeo successit Federicus Ranaldus Valvensis », dit Roccha, *Bibl. Apostolica Vatic.*, p. 56. Mr. E. Müntz l'appelle *Rinaldi* (*La Bibl. du Vat. au XVI*e *s.*, p. 101).

(2) Les frères de Sirleto se nommaient Matteo, Cesare, Filippo, Gio. Aloise et Girolamo (Bibl. Barberini, ms. cité, fol. 3); ce dernier fut nommé custode de la Vaticane lors de la promotion de son frère au protonotariat, et ce fut Marino Ranaldo, frère de Federico, qui lui succéda (Roccha, ouvr. cité, p. 56). Voici ce que dit de Girolamo le ms. de la Barberiniana: « Così havendo (Sirleto) lasciato la Biblioteca, et in suo luogo posto per custode Girolimo Sirleto suo fratello carnale, huomo di grandissime lettere e di molta esperienza appresso le genti di quella Corte non solo, ma di tutta l'Italia, il quale dando saggio del suo intelletto scrisse un libro molto elegantemente sopra Seneca, che hoggi si conserva nella Biblioteca Vaticana, questo offitio eseguì con tanta prudenza e virtù, che per la Corte altro non si dicea sè non che Iddio havea dato al mondo questa famiglia de Sirleti per illuminar le genti, acciochè ogn'uno da loro bevesse l'acqua dolcissima della vera sapienza ».

et debendarum usque ad meum obitum, ac in omnibus argenteis vestibus seu vestibus etiam pretiosis, omnibus supellectilibus, libris et scripturis, excipiendo tamen manu scripta annotationum super novo Testamento una cum Biblia Lovanii impressa et emendata, libellum litterarum quae scriptae sunt tempore celebrationis Concilii Tridentini ad Ill^mum Card. S. Crucis, postea Marcellum Secundum Pont. Max. fel. rec. (1), et Ill^mum D. Card. Seripandum bo. mem. (2), et illorum responsa, excipiendo etiam quaedam manu scripta super Veteri et Novo Testamento quae sunt veluti Sylva (3), ex qua componi possunt nonnulli libri ad favorem Religionis Catholicae et Sanctae Sedis Apostolicae quae quidem universa volo quod tradantur Ill^mis DD. meis exequtoribus custodienda et examinanda, et si ipsis visum fuerit imprimenda ad communem Sanctae Ecclesiae utilitatem et quod librorum huiusmodi emolumentum cadat in utilitatem meorum praedictorum haeredum (4); omnia vero scripta et instrumenta (5) quae pertinent ad usum Sanctae Sedis Apostolicae

(1) Les deux volumes qui forment aujourd'hui le *Vat.* 6177 et que je publierai prochainement.

(2) *Vat.* 6189.

(3) Un de ces mss. (*Vat.* 6141) porte cette touchante mention : « Notationes in Acta Apostolorum aggressus sum anno Domini M.D.XLII (?), die XXV mensis Septembris, cum essem Romae et apud Marcellum Cervinum ℟.^m Cardinalem Sanctae Crucis libentissime viverem ».

(4) Gian-Vittore Rossi, (*Ianus Nicius Erythraeus*) dit à ce propos, dans sa *Pinacotheca*, Cologne, 1645, p. 270: « Plura etiam alia doctissime scripsit, quae, cognatorum negligentia, bibliothecae Vaticanae custodiis inclusa, nondum communem lucem aspexerunt ». C'est une erreur; les héritiers de Sirleto n'étaient pas chargés de publier ses œuvres posthumes; ils n'auraient eu qu'à en toucher le profit si les exécuteurs testamentaires avaient rempli le vœu de leur collègue défunt.

(5) *Scripta et instrumenta*, ce sont des mss. et des actes plus ou moins officiels. Il est inexact de dire, comme l'a fait, après tant d'autres, M. de Nolhac, d'ordinaire si scrupuleux sur les sources: « Sirleto avait légué à la Vaticane tous ceux de ses livres qu'elle n'avait pas ». *Bibl. Orsini*, p. 188, n. 4.

reponantur in Bibliotheca Vaticana pro arbitratu Ill^morum^ DD. exequtorum meorum. *Exequtores vero predicti mei Testamenti ac ultimae voluntatis rogo et nomino ut sint Ill^mi^ et R^mi^ DD. mei Cardinales videlicet Prosper de Santa Cruce* (1), *Julius Antonius Sancta Severina* (2), *Antonius Caraffa* (3), *et Vincentius Laurus Montis Regalis nuncupati* (4), *quibus concedo omnem licentiam exequendi huiusmodi Testamentum*, „ etc.

Le 20 octobre 1585, on procéda, sur l'ordre des exécuteurs testamentaires, à l'inventaire de la bibliothèque. Cette pièce nous a été conservée dans le Vat. 6937 (fol. 207-350 v°). Elle se divise en deux parties; la première comprend, dans l'ordre des chambres et des rayons, les mss. et les livres grecs; la seconde, les mss. et les livres latins; à la fin, les livres et mss. brochés ou en mauvaise condition. Il semble bien que ce soit la minute même de l'inventaire dressé après le décès de Sirleto.

II. — MISE EN VENTE DE LA BIBLIOTHÈQUE.

Les mss. et les papiers légués à la Vaticane par Sirleto une fois remis aux mains des custodes, le reste de la collection du cardinal fut offert aux riches amateurs. Cette belle bibliothèque, qui avait absorbé, avec les aumônes, le plus clair de la fortune de son possesseur, était en outre célèbre par la provenance d'un certain nombre de ses livres et de ses mss. On disait en effet (et on l'a répété bien des fois depuis, sur le témoignage du cardinal Stefano Borgia et de Tiraboschi), que le fonds ancien

(1) 4e création de Pie V; fut nonce en France sous Charles IX.

(2) 3e création de Pie V.

(3) 2e création de Pie V; succéda à Sirleto dans la charge de cardinal-bibliothécaire.

(4) 7e création de Grégoire XIII; fut nonce à la cour d'Emmanuel-Philibert, duc de Savoie.

de cette bibliothèque, légué par Alberto Pio de Carpi à Agostino Steuco, avait été laissé par Fabio, frère de ce dernier, à Marcello Cervini, lequel l'avait enfin transmis, très augmenté, au cardinal Sirleto. Ces assertions, accueillies par de savants critiques, ne sauraient être foncièrement erronées; mais il serait nécessaire de reprendre la question à ses origines mêmes pour voir s'il ne s'est pas glissé, dans l'histoire de cette triple transmission, quelque méprise ou, au moins, quelque exagération. Peut-être s'agirait-il seulement d'une certaine quantité de volumes, et non de la totalité des collections (1). Pour ne parler que des mss. de Cervini, il semble qu'ils restèrent quelque temps aux mains de sa famille (2); le frère de Cervini, Alessandro, écrit à Sirleto, le 14 janvier 1556: „ Le chiavi de libri, si le ha V. S., tenghile, ancorch'io habbi scritto à Messer Niccolo che le mandi, et in tanto harà la certezza della mia venuta „ (3). On pourrait, il est vrai, alléguer qu'à cette date, la succession de Cervini n'était probablement pas encore réglée; ou bien encore, plus simplement, que Sirleto agissait vis-à-vis de la famille de son ancien patron avec sa délicatesse et son dévouement habituels. Le seul moyen de trancher définitivement la question, ce serait, comme en tous les cas analogues, de produire les pièces authentiques; malheureusement, je n'ai pu encore retrouver ni à Rome, ni à Florence, le testament du pape

(1) C'est ainsi qu'une grande partie de la bibliothèque d'Alberto Pio se trouve aujourd'hui à l'Estense de Modène. Cf. Th. W. Allen, *Notes on greek Mss. in italian libraries*, Londres, 1890, p. 3.

(2) Certains livres et mss., ainsi que tous les papiers de Cervini, restèrent dans sa famille très longtemps; au XVIII[e] siècle, le grand-duc de Toscane Léopold les acheta et les déposa à la *Segretaria Vecchia* (v. Tiraboschi, *Stor. d. lett. ital.*, Florence, 1809, part. I, t. VII, p. 30); ils forment aujourd'hui, sous la dénomination de *Mss. Cerviniani*, plus de 60 volumes ou liasses de l'*Archivio di Stato* de Florence.

(3) *Vat.* 6189 (2[e] partie), fol. 278-9.

Marcel II. De nouvelles recherches me permettront, je l'espère, d'éclaircir les points encore obscurs sur lesquels j'appelle l'attention des chercheurs.

Grâce aux relations journalières où vivaient alors l'Espagne et la cour de Rome, les bibliothèques de la ville pontificale étaient bien connues au delà des Pyrénées. On n'y hésitait même guère à demander des livres en communication, et nous en avons plus d'une preuve, par exemple les lettres d'un prélat espagnol (1562, 1563, 1564) qui demande à Sirleto de lui faire transmettre certains mss. de la bibliothèque du feu pape Marcel (1). Aussi, quand on apprit à l'Escurial la mise en vente de la bibliothèque de Sirleto, Philippe II conçut, dit-on, tout d'abord le désir de l'acquérir tout entière. Le comte d'Olivarès, alors ambassadeur près du Saint-Siège, entama, à la fin de l'année 1586, des négociations qui furent rompues dans l'été de 1587: on trouva trop exigeants les héritiers, qui demandaient 20.000 ducats. Un dossier tout entier de l'Escurial (X. 1. 15, armoire X des mss. grecs) contient les pièces relatives à cette affaire: let-

(1) *Vat.* 6189 (première partie), fol. 151, 174-5, 263; (2e partie) fol. 152. Témoin encore ce bref de Léon X, dont je retrouve la minute dans le même ms. (première partie), fol. 152:

« Breve ad nuntium apostolicum qui est in Hispania. Leo X, etc. — Cum valde cupiamus libros Palatinae Bibliothecae qui paulo diutius inde abfuerunt, audiamusque duo graeca volumina sacrae Bibliae, olim commodata bonae memoriae Franc.o tt.l S.tae Balbinae Car.li Toletano, post eius obitum abs te recepta penes te esse, sicut te hac in re fidei ac diligentiae laudamus, ita et fraternitatem tuam hortamur ac tenore praesentium tibi iniungimus ut ea remittas per certos ac fideles latores quos, Romam venientes, idoneos iudicaris quibus tale negocium committatur, repetitis litteris Palatino Bibliothecario Bibliothecaeve custodibus significans a quo homine libros accepturi sint. Ne qua in eis exigendis fiat mora, quia in hac re te nobis gratificaturum scito. Bene vale. Datum Romae. vii Ianuarii 1519. Anno Sexto ». — Au dos: « Iohanni Ruffo archiepiscopo Consentino, nuntio apostolico in Hispania, super recuperandis libris duobus Bibliothecae Vaticanae ».

tres, rapports, index des mss. grecs, latins, et livres imprimés (1). On ajoute que ce fut le cardinal de Granvelle qui empêcha cette collection, comme celle d'Orsini, de quitter Rome pour l'Espagne. Pour ma part, je soupçonne, ici encore, quelque exagération. Philippe II n'a peut-être jamais eu l'intention de faire entrer à l'Escurial la totalité de la bibliothèque de Sirleto. Il y voulait plutôt faire un choix de mss. qui pussent rehausser l'éclat de la collection royale. On m'objectera le rapport d'Alonzo Chacon (2); mais ce n'est là qu'un premier rapport, destiné seulement à rendre compte aux agents royaux de l'importance de la collection, de sa valeur approximative, et des offres que l'on pouvait faire pour tel ou tel ms. Cette opinion est d'autant plus plausible qu'elle est confirmée par l'important document conservé dans le ms. XXXIX, 107, de la Barberiniana. Cette pièce contient l'estimation des mss. demandés par le roi d'Espagne, sans autre indication que des numéros d'ordre et divers renseignements sur la condition des mss. Par bonheur, j'ai mis la main sur un beau catalogue de la bibliothèque de Sirleto (*Vat.* 6163, fol. 1-256) (3), celui-là même où l'on a choisi les mss. demandés: la preuve en est dans le tiret qui, à part de rares exceptions, y précède les numéros retenus dans l' " Estimazione ".

Voici l'économie générale de cet inventaire.

A. — 1.° Mss. Grecs. — Πίναξ ἀκριβὴς τῆς βιβλιοθήκης τῶν ἑλληνικῶν βιβλίων τοῦ εν μακαρίᾳ τῇ λήξει γενομένου, Καρδινάλεως

(1) Ch. Graux, *Essai sur les origines du fonds grec de l'Escurial.* Paris, 1880, pp. 157 et 306.

(2) Ch. Dejob, *De l'influence du Concile de Trente*, etc., Paris, 1884, in 8°, p. 356 et suiv. M. Dejob déclare ignorer à qui est adressé ce rapport; il n'est guère douteux qu'il ne soit adressé au comte d'Olivarès.

(3) Papier. Reliure vélin vert (Urbain VIII); 220 × 335 mm.

Σιρλέτου (1). — Fol. 1. Théologie, 300 mss.; 171. Grammaire, 31; 179. Mathématiques, 25; 193 v.° Jurisprudence, 4; 194 v.° Philosophie, 43; 204. Rhétorique, poésie (et commentaires), 51; 211 v.° Médecine, 8; 216-v.° 218 v.°: Τῶν ἔξω ἱστορίων βιβλία, 12.

Τέλος πάντων τῶν χειρογραφέντων βιβλίων (2).

2.° Imprimés Grecs. — Fol. 219. Théologie et histoire ecclésiastique, 108 ouvrages. — Au fol. 225 v.° s'ouvre, sous cette même rubrique, une subdivision qui se retrouve d'ailleurs sous toutes les autres rubriques des imprimés grecs et latins: *Libri cum annotationibus manuscriptis in marginibus*, 37. A la suite (fol. 227 v.°), commence une autre subdivision que nous retrouvons également dans toute l'étendue de ce catalogue: *Libri inserti cum auctoribus diversae professionis;* ce sont les livres qui se trouvent reliés avec quelques-uns des volumes compris dans d'autres facultés. — Fol. 231. Belles-lettres, 156 ouvrages; 242 v.° Histoire profane, 55; 246 v.° Médecine, 24; 249. Mathématiques, 12; 250. Jurisprudence, 7; 250 v.°-256. Philosophie, 93 (3).

B. — 1.° Mss. Latins. — *Index librorum latinorum qui manuscripti sunt.* — Fol. 257. Théologie (*Omnes sunt in pergameno praeter eos, qui in individuo designantur esse in papiro*), 667 mss., dont 15 probablement brochés, ou incomplets, ou en mauvaise condition: *libri mss. in fasciculo.* 201. Histoire ecclésiastique, 82. Cette division est suivie: Fol. 304, des mss.

(1) Dans cette première partie, les mss. en parchemin et en papier sont mélangés. — En outre, dans tout cet inventaire, les mss. et les livres sont catalogués suivant leur format.

(2) En tout, 474 mss.; il y en avait 476, si l'on en croit Alonzo Chacon; v. Dejob, ouvr. cité, p. 359.

(3) 492 ouvrages; Chacon, pour en trouver 530, a probablement compté par mégarde les *libri inserti.*

hébreux, 8; 304 v.° des mss. arméniens, 5; 305. Droit canonique et civil, 99; 310 v.° Grammaire, 21; 312. Belles-lettres, 238; 324 v.° Histoire profane, 138; 330 v.° Mathématiques et art militaire, 48; 334. Philosophie, 72; 338 v.° Médecine, 17 (1).

2.° Imprimés Latins (fol. 340 v.°). — *Index librorum latinorum, qui impressi sunt.* — Fol. 1. (2) Théologie, 1987 ouvrages; Fol. 79. Histoire ecclésiastique, 235; suivie des livres chaldéens, arabes, et autres, 83; 92. Droit canonique et civil, 248; 103. Grammaire, 46; 106. Belles-lettres, 509; 135. Histoire profane, 464; 164. Mathématiques et Art militaire, 69; 170. Philosophie, 191; 184. Médecine, 108 (3).

En outre, ce catalogue signale particulièrement, comme portant de riches annotations de diverses mains, 103 imprimés grecs (théol. 37; gramm. 2; b.-l. 34; hist. prof. 12; méd. 1; philos. 17) et 73 imprimés latins (théol. 42; b.-l. 25; hist. prof. 6).

Enfin, au dernier fol., se lit la note suivante:

" Ulterius est sciendum quod in primis et ultimis paginis omnium fere librorum cuiuscumque professionis sunt quaedam annotatu digna per ipsum Card. Sirletum, ut omnes possint dici cum correctionibus et scholiis ".

De ce long inventaire je n'ai retenu que les descriptions des mss. latins demandés par le roi d'Espagne. Il n'est cependant pas inutile de publier en entier l'*Estimazione.* Un jeune helléniste fera facilement pour les mss. grecs le petit travail que j'ai fait pour les mss. latins et orientaux, afin d'offrir un bon exemple d'un catalogue soigné du XVIe siècle et, en même

(1) 1395 mss.; Chacon en accuse 1396.

(2) Je suivrai ici la foliotation spéciale de l'index des imprimés latins.

(3) Au total 3940; Chacon n'en signale que 3939.

temps, d'un véritable catalogue de vente, auquel on a donné toute la publicité nécessaire (1). Si on ne l'a pas livré à l'impression, c'est que l'on ne voulait à aucun prix vendre en détail la collection du cardinal.

ESTIMAZIONE ET PREZZO DELLI LIBRI GRECI DELLA LIBRARIA DEL CARDINAL SIRLETO, CHE DIMANDA SUA MAESTÀ (2).

THEOLOGIA. — Num.° 4. Li scholii sono tanto pochi, che non si possono dire, che siano li scholii. Il libro è grande, in carta pecora, et scritto da mano antica; et il prezzo starrà all'estimatione, che ciascuno vorrà fare: et al manco valerà venti scudi. Ma la Tassa generale fatta da librari, stimando l'un libro per l'altro di tutta la Biblioteca Greca, li mettono da cinque in sei scudi l'uno, et non più, perche se bene ce sono libri di valore, sono molti altri, che non vagliono dui giulii, et per questo non si deve far stima di libro per libro. — 6. Il libro è scritto à penna di mano antica, mal trattato, senza principio, ne si può leggere in alcune parti per l'antichità, et si trova stampato latino. Valerà fino à sei scudi. — 8. Mano moderna mendosa, et con molte emendationi in margine: può passare per l'estimation generale, sc. 5. — 14. È mal trattato assai, è libro che per tutto si trova stampato latino; la carta è buona. Vale trenta scudi. — 21. Mano moderna; valerà un scudo. — 29. Id., è stampato latino; diece scudi. — 47. M. antica, ben trattato; vale sei scudi. — 53. Id., molto

(1) Ainsi s'explique le nombre des catalogues de la bibliothèque de Sirleto; outre celui de l'Escurial et les trois ou quatre que possède la Vaticane, il y en a un autre à la Vallicelliana, coté C. 28, et un autre encore à l'Ambrosienne. V. Blume.

(2) Bibliot. Barberini XXXIX, 107, fol. 8-15.

mal trattato; et in parte è stampato latino. Vale quattro scudi. — 59. M. moderna; è buon libro, et raro. Vale diece scudi.

[*Totale*] *scudi* **92**.

[*Fol. 8 v.°*]. **75. M. antica, senza principio, et molto mal trattato; un scudo. — 76. Id., un scudo. — 77. Id. et buona; vale tre scudi. — 92. M. moderna, piccolo; un scudo. — 96. M. antica; doi scudi. — 98. M. moderna, et è stampato latino; mezzo scudo. — 99. Id., mezzo scudo. — 100. Id., mezzo scudo. — 106. Id., et è stampato latino; scudi otto. — 107. Id., in papiro. Un scudo. — 110. M. antica, mala. Un scudo. — 111. Id., scudi tre. — 112. M. moderna, in papiro; scudi quattro. — 115. Id., id.; scudi tre. — 119. M. antica, senza principio, in papiro; scudo mezzo. — 120. M. antichissima, in papiro, maltrattato assai, che non si può leggere in molte parti; scudi quattro. — 123. M. antica, in carta pecora, et è buon libro; scudi tre. — 126. M. moderna, in papiro; doi giulii. — 133. Id., id., et è stampato latino; tre scudi. — 134. Id., et è tradotto da latino in Greco: mezzo scudo. — 138. M. antica, in papiro; quattro giulii. — 141. M. moderna in papiro; scudi cinque. — 150. Id., id., scudi doi. — 158. Id., id., mezzo scudo. — 163. Id., id., et è buon libro; cinque scudi. — 166. Id., id., quattro giulii.**

[*Totale*] *scudi* **54**.

[*Fol. 9*]. **169. M. antica, disligato, in papiro. Mezzo scudo. — 175. M. moderna, in papiro; un scudo. — 176. Id., id., et è stampato in latino. Un scudo. — 178. Stampato in parte, et in parte manoscritto in papiro; tre scudi. — 186. M. moderna, in papiro; quattro giulii. — 207. Id., id. tre scudi. — 208. Id., id. Scudi quattro. — 214. Id., id., gran volume; scudi venti. — 218. M. antica, carta pecora, sligato, et mal trattato, senza principio, et senza fine. Doi scudi. — 223. M. moderna, in papiro, ben trattato; quattro scudi. — 226. Id., id. Tre scudi. — 229. M. antica, in papiro, et in parte è latino, disligato; tre giulii. — 231. M. moderna, in papiro, ben trattato; sei scudi. — 235. Id., id., ben trat-**

tato; tre scudi. — 242. Id., id., ben trattato; doi scudi. — 246. Id., et è stampato in latino; scudi quattro. — 257. M. antica, in carta pecora, ben trattato; scudi doi. — 261. Id., et in parte è latino. Mezzo scudo. — 262. Id., in carta pecora, ben trattato, et è buon libro. — 263. M. moderna, in papiro. Doi giulii. — 264. M. antica, in papiro; tre giulii. — 287. M. moderna, in papiro; et sono quinterni sligati de diversi Padri, che stanno imperfetti, per non esser finiti de scrivere; tre scudi. — 293. Sono quinterni imperfetti in papiro. Un scudo. — 299. M. moderna, in papiro, ben trattato; tre scudi. — 19. Id., id. Doi scudi.

[*Totale*] *scudi* **67. 20.**

[*Fol. 9. v.°*]. MATHEMATICA. — 2. M. moderna, in papiro; doi scudi. — 4. Id., id., et si trova stampato in latino; sei scudi. — 5. M. moderna buona, in papiro, ben trattato; dodici scudi. — 6. Id., in papiro; sei scudi. — 9. Id., id., buona, in papiro; tre scudi. — 17. Id., in papiro. Tre giulii. — 24. Id., id., sligato; mezzo scudo.

FILOSOFIA. — 2. M. moderna, in papiro. Un scudo. — 7. Id., id., et si trova stampato latino; quattro scudi. — 8. Id., id., sei scudi. — 11. Id., id., gran Volume; otto scudi. — 15. Id., id., buona, et buon Volume; si trova stampato latino; tre scudi. — 17. Id., id., tre giulii. — 18. Id., id., et buon Volume; tre scudi. — 23. Id., id. Mezzo scudo. — 26. M. antica, in carta pecora. Un scudo. — 27. Id., in papiro, maltrattato, senza principio, ne fine; quattro giulii. — 29. M. moderna, in papiro. Doi giulii. — 36. Id., id. Un scudo. — 38. Quinterni squadernati, mano moderna, in papiro; doi giulii.

[*Totale*] *scudi* **58. 40.**

[*Fol. 10*] HUMANITÀ. — 1. M. moderna, in papiro, mezzano Volume. Doi scudi. — 6. Id., id. Doi scudi. — 9. Id., id., et buon Volume; si trova stampato; [scudi tre] — 34. Id., id. Doi giulii.

MEDICINA. Num.° 1. M. moderna, in papiro, è buono et gran Volume: scudi sei — 3. Id., id. Doi scudi. — 4. Id., id. Mezzo scudo. — 5. M. moderna cattivissima, in papiro; quattro giulii. — 6. Id., in papiro; quattro giulii. — 7. Id., di varii quinterni in papiro; giulii quattro. — 8. Id., buona in carta pecora. Un scudo.

[*Totale*] *scudi* **17. 80.**

Summa in tutto di scudi **289. 50.**

ESTIMAZIONE ET PREZZO DELLI LIBRI LATINI DELLA LIBRERIA DEL CARDINAL SIRLETO, CHE DIMANDA SUA MAESTÀ (1).

[*Fol. 11*]. THEOLOGIA. — Num.° **10.** Manoscritto, littera antica, carta pecora, sono alcuni fogli guasti. Vale doi scudi. — **14.** Ms. grande, carta pecora, anticho de littera longobarda, et in parte mal trattato; quattro scudi. — **16.** Ms. lettera moderna buona, papiro, grande; sei scudi. — **17.** Ms., carta pecora, antico, et di puoco Volume; quattro giulii. — **24.** Ms., carta pecora, grande, ben trattato, littera moderna; si trovano stampate l'Epistole; quattro scudi. — **25.** Ms. lettera antica, senza coperta, sei scudi. — **28.** Ms. antico, carta pecora, senza coperta. Doi scudi. — **33.** Ms. lettera moderna, in papiro, puoco volume. Doi scudi. — **35.** Ms. moderno in carta pecora grande, maltrattati alcuni fogli; si trova stampato latino; scudi cinque. — **38.** Ms. antico, senza coperta. Un scudo. — **51.** Ms. non molto antico. Doi scudi. — **54.** Ms. moderno grande, in papiro. Diece scudi. — **61.** Ms. in lettera franzese grande. Cinque scudi. — **63.** Ms. in lettera moderna grande. Doi scudi. — **68.** Ms. moderno; mezzo scudo. — **75.** Ms. moderno di puoco volume. Quattro giulii. — **77.** Ms.

(1) Des difficultés typographiques nous obligent à imprimer à la suite l'une de l'autre l'«Estimazione» et les descriptions du Vat. 6163 qui la complètent et la commentent.

moderno, senza coperta, e maltrattati alcuni fogli [sette giulii]. — **80.** Ms. moderno, in papiro grande. Scudi cinque. — **81.** Ms. antico, papiro, poco volume. Un scudo. — **82.** Ms. moderno in papiro. Doi scudi. [*Totale*] *scudi* **61. 60.**

[*Fol. 11. v.°*] **84.** Ms. moderno, buona mano, grande. Scudi sei. — **86.** Ms. non troppo antico, grande in papiro; sei scudi. — **89.** Ms. moderno in papiro, mediocre volume. Doi scudi. — **92.** Ms. antico, carta pecora, mediocre volume. Un scudo. — **162.** Ms., carta pecora, senza coperta; mezzo scudo. — **254.** Ms., id. Doi giulii. — **257.** Ms., id., mezzo scudo. — **259.** Ms., id., quattro giulii. — **261.** Ms., id., antico. Cinque scudi. — **268.** Ms· id, id. Cinque scudi. — **269. 270. 271. 272.** Biblia di quattro volumi, manoscritta, di lettera moderna, in papiro; quattro scudi. — **445.** Ms., carta pecora; mezzo scudo. — **502.** Ms., lettera moderna. Un scudo. — **503.** Ms., id. Un scudo. — **521.** Ms. in carta pecora. Doi giulii. — **536.** Ms. di lettera antica in carta pecora; tre giulii. — **167.** Ms. moderno in papiro, di puoco volume; doi giulii. — **214.** Ms. in carta pecora; mezzo scudo. — **181.** Ms. moderno in papiro. Doi giulii. — **223.** Ms. in carta pecora; tre giulii. — **230.** Ms. id. senza coperta; un giulio. — **247.** Ms. id. in puoco volume; un giulio. — **250.** Ms. id. senza coperta; un giulio. — **252.** Ms. id., mezzo scudo. — **289.** Ms. moderno in papiro di puoco volume; quattro giulii. — **295.** Ms. id., id, Un scudo. — **296.** Ms. id., id. Un scudo. [*Totale*] *scudi* **38.**

[*Fol. 12*] **297.** Ms. di dodici fogli in papiro. Doi giulii. — **300.** Ms. moderno in papiro. Un scudo. — **303.** Ms. id., di puoco volume; mezzo scudo — **316.** Ms. in carta pecora grande, senza coperta; quattro scudi. — **320.** Ms. in carta pecora grande; sei scudi. — **352.** Ms. antico in carta pecora, di gran volume, maltrattato, et è mezza Biblia; otto scudi. — **400.** Ms. in papiro, moderno. Un scudo. — **403.** Ms. in carta pecora, moderno. Tre scudi. — **405.** Ms. id., id., e grande; sei scudi. — **434.** Ms.

antico in papiro. Quattro scudi. — **435.** Ms. moderno in papiro. Un scudo. — **452.** Ms. id., id. Un scudo. — **478.** Ms. maltrattato in papiro, et senza coperta; doi scudi. — **489.** Ms. in carta pecora, senza coperta; un scudo. — **515.** Ms., et moderno di puoco importanza. Un giulio. — **560.** Ms. piccolo in carta pecora. Doi giulii. — **580.** Ms. moderno in carta pecora, senza coperchio, di puoco volume [doi scudi. — **585.** Ms. in papiro, moderno, et grande. Sei scudi. — **590.** Ms. mezzo moderno, in papiro, et maltrattato; [scudi due]. — **598.** Ms. in papiro, moderno. Doi giulii. — **607.** Ms. id., id. Doi scudi. — **652.** Ms. id., id., gran volume, et si stampa adesso in lingua latina. Diece scudi.

IUS CANONICUM.

9. Ms. in papiro, grande. Un scudo. — **22.** Ms. in carta pecora. Un scudo. — **26.** Ms. in papiro, grande. Un scudo. — **25.** Ms. moderno di puoco volume. Un scudo. — **28.** Ms. in papiro grande. Tre scudi. [*Totale*] *scudi* **68. 20.**

[*Fol. 12. v.°*] **30.** Ms. in papiro. Doi giulii. — **34.** Ms. in papiro. Mezzo scudo. — **88.** Ms. in carta pecora. Mezzo scudo.

HUMANITÀ. — **66.** Ms. in papiro. Doi giulii. — **108.** Ms. id. Mezzo scudo. — **117.** Ms. id. Mezzo scudo. — **119.** Ms. id. di mala mano. Mezzo scudo. — **129.** Ms. id., id., Mezzo scudo. — **222.** Ms. id. Doi scudi.

HISTORIE PROFANE — **71.** Ms. in papiro, piccolo, et si trova stampato. Doi giulii. — **76.** Ms. in carta pecora, moderno, grande. Tre scudi.

MATEMATICA. — **10.** Ms. in carta pecora, lettera mezza antica. Tre scudi. — **25.** Ms. in papiro ben trattato, et grande. Sei scudi. — **26.** Ms. in papiro, grande, et ben trattato. Scudi dieci. — **30.** Ms. di lettera moderna, grande. Doi scudi. — **31.** Ms. antico,

di puoco volume. Doi scudi. — **13**. Ms. in carta pecora, di puoco volume. Doi scudi.

HEBREI. — **1**. Ms. di carta pecora antico, di gran volume, et ben trattato. Scudi venti — **2**. Ms. antico in papiro, di puoco volume. Doi scudi. — **4**. Ms. moderno in papiro. Quattro scudi. — **6**. Ms. in carta pecora, antico, et si trova stampato. Doi scudi.

[*Totale*] *scudi* **61. 60**.

[*Fol.* 13]. ARMENI. — **9**. Ms. in papiro. Quattro scudi. — **10**. Ms. id. Un scudo. — **11**. Ms. id. Mezzo scudo. — **12**. Ms. id. Mezzo scudo. — **13**. Ms. id. Mezzo scudo.

FILOSOFIA. — **27**. Ms. in carta pecora, et ben trattato. Mezzo scudo. — **62**. Ms. in papiro. Mezzo scudo. — **65**. Ms. in papiro moderno, di puoco volume; mezzo scudo. — **71**. Ms. in carta pecora di foglio grande, senza coperta. [Quattro scudi].

MEDICINA. — **6**. Ms. in papiro, maltrattato, antico. Un scudo. — **10**. Ms. in carta pecora, senza coperta, di puoco volume. [Mezzo scudo]. [*Totale*] *scudi* **13. 50**.

Somma in tutto: Scudi **242. 30**.

A la fin de cette pièce (*fol. 15 v°*), il y a quelques indications dont je n'ai rien pu tirer.

DESCRIPTION DES MSS. LATINS DÉSIGNÉS DANS L'« ESTIMAZIONE ».

Vat. 6163, fol. 257 et suiv.

10. Jo. Josephi Antiquitatis Judaicae. lib. 20; — Additio in 6 lib. presentis voluminis; — Contra Appionem Grammat. lib. 2. *In cartone rubeo.* [*in fol.*, ainsi que les 24 suivants].

14. Liber scriptus littera longobarda, qui fuit Antonii Panormitae, continens haec: Paralipomenon lib. 2. Rabbani in lib. 4 Regum comment. S. Augustini confessionum lib. 13. Hieronymi contra Jovinianum lib. 2. De expositionibus Divinae legis, et de auctoribus Christianis perlegendis lib. 3. S. Augustini soliloquiorum lib. 2. Eiusdem novum et vetus Testamentum quaest. 124.

16. Synodus Verno palatio facta. Capitulum de alia synodo sub Rege Papino (*sic*) facta. Epistola episcoporum Ludovico et Lotario Augustis. Quaedam, quae ex cap. cuiusdam decerpta sunt. Exemplar ex Authent. Proti (?) fideliter translatum. Capitulorum Constitutiones SS. Episcoporum Carpintoraïs (*sic*), tempore Liberii Papae. Epistola Nicolai Papae ad consultationem Bul(e)garorum. *In papiro.*

17. Prudentii liber. Columbi quam plurima epigrammata de actibus, quae geruntur in novo et veteri Testamento.

24. Epistolae ex registro Gregorii Papae, in quibus, ultra impressas, haec sunt, videlicet: post epistolam *Excellentissimi* adest epistola *Quorundam;* post epist. *Sicut de his*, quae in n.° 62 in lib. V., adsunt duae epistolae, quarum prima incipit *Postquam revertens*, secunda verò *Quid maligni;* post epist. *Ex sacrorum* adsunt 4.^or epistolae, quarum prima incipit *Valde mirati*, 2.ª *Valerianus*, 3.ª *Valerianus*, 4.ª *Fraternitati* in lib. 7.° In eodem libro, post epist. *Indicavit*, sequuntur 6. epistolae, videlicet: prima, *Judei;* 2. *Si quam;* 3. *Quia;* 4. *Cognovimus;* 5. *Indicatum* 6. *Pervenit.* Post epist. *Miramur...* adest epistola *Postquam revertens*, et epi-

stola *Quid maligni.* — In manuscriptis ex epist. *Praeciosissimi* usque ad finem defuit.

25. Hugo de Vienna super proverb. Salomonis.

28. Hugonis postillae super Lucam.

33. Theologorum in Concil. Tridentino consistentium sententiae de libris canonicis et de tollendis abusibus, quae in his libris irrepserunt, videlicet: Generalis Carmelitanorum. Generalis minorum Apolog. Frater Concilii. Antonii Delphini tractatus. Frater Hieronymi. Generalis heremit. S. Augustini. Alphonsi de Castro et Claudii Jai super Epistolas Pauli ad Haebreos. Episcopi Motulanensis de libris Maccabeorum, quod sint canonici. Abb. Isidori de lib. extra haebreum Canon. Abb. Luciani de lib. hist. Ecclesiasticae. Frater de Vega Hispani, quod Evang. de adultera sit canon. Generalis Carmelitani et Baptistae Castilionensis de abusibus in scriptura. Sex abusibus in script. (*sic*). Vincentii Luneli de scripturarum germano usu et earum abusibus epitome. Oratio an Biblicorum libri in vulgatam linguam sint dandi. Frater Concilii de vulgatae editionis emendatione aliqua. De traditionibus sine scripto. Claudii Jay sententia de traditionibus Ecclesiasticis. De traditionibus non scriptis in ecclesia. Episcopi Mutalensis de traditionibus sine scriptis. Episcopi Feltrensis de traditionibus.

35. Cypriani opera ex lib. de lapsis usque ad coenam Cypriani inclusive; in cartone deaurato.

38. Praefatio in Isidorum ethimologiarum. Bedae de figuris et t[r]opis Sacrae Scripturae. Concordantia in Sacra Scriptura. Vocabularium. Concordantia dictionum.

51. Jo. de Rausio disputatio contra Robyczamum haereticum de communione laicali sub utraque specie in concilio Basiliensi facta. Responsio et replicatio Robyczami contra Jo. de Rausio. Jo. de Rausio contra Huscitas (*sic*) lib. 1. Articuli quaesitarum ponuntur. Andreae de Boborsino determinatio contra articulum de communione laicali sub utraque specie. Processus inquisitorum ad revelandos haereticos et libros ipsorum. Processus Judiciarius cum Articulis, contra Geonium haereticum. Registrum disputationum

et tractatuum contra haeresim de communione laicali sub utraque specie secundum ordinem alphabeti tabulatum. Decretum Basiliensis Concilii contra eandem communionem. Jo. de Robyczana (*sic*) haeretici articuli et errores. B. Augustini de scientia salutis tractatus: *In papiro.*

54. Matthei Monaci alphabetum Canonum. *In papiro.*

61. 7.ª et 8.ª Synodus Anastasii multo copiosior quam impressa. *In papiro.*

63. Petri Damiani de parentelae gradibus disputatio. De dimisso vel potius dimittendo Episcopatu, et quibusdam miraculis noviter factis. Eiusdem epistola ad Nicolaum Papam de Incontinentia episcoporum. Disputatio super quaest. qua quaeritur, si Deus omnipotens est, quomodo potest agere ut quae facta sunt facta non fuerint. De Palatio Romuli et Philosopho corruentibus. De his, qui Deum blasphemantes lepra percussi sunt. De illo, quem adulterio commisso malignus interemit spiritus. De puero clausis foribus intromisso. Eiusdem Petri epistola fratribus in heremo commorantibus. Epistola sugillatoria fratribus, qui indicta sibi sunt mandata transgressi. Epistola ad foeminam nomine Blannam. Quod aliquando iusti ab iniustis idcirco permittuntur affligi, ut acquiescant ad Deum, vel ex necessitate converti. Quod quisquis contemptor seculi ad hoc debet eniti, ut perveniat ad amorem Dei. De anima cum egreditur, quibus doloribus coarctatur. Sententiae Scripturarum de die Judicii. De monacho, qui diu caste in heremo vixit, postea in monasterium revertens, in munditiam lapsus cito animam reddidit. De sepultura Sophiae. De Veneti Ducis uxore delicata post in putredinem versa. De suppliciis damnatorum. Quod Dominicus frater simul psalteria cum disciplina cantavit, et in 13.ᵐ coepit. De coelestis Hierusalem beatitudine sempiterna. Alexandri Papae epistola Mediolanensibus missa in hebdomada suae ordinationis. Petri Damiani epistola ad Nicolaum Papam de dimittendo episcopatu cum plurimorum episcoporum exemplis. Quod animae gehennae supplicibus (*sic*) traditae Dominicis diebus refrigerio potiuntur. De monaco, qui liberatus est ab inferno. De Sylvano

filio Bondensi episcopi (*sic*). De episcopo simoniaco, qui Spiritum Sanctum nominare non poterat. De comite, qui damnatus est propter possessionem ecclesiae quam tenebat. De Miletio Martire et de nonnullis aliis episcopis qui renunciaverunt episcopatum. De Canicula ante lethum B. Gregorii perenta. De Joanne et Pandulfo in Inferno damnatis. De 24.or Senioribus. Privilegia Romanae Ecclesiae. Leonis Papae. Juramentum Archiepiscopi et aliorum episcoporum et clericorum, et de poenitentiis. Epist. Senogaliensi et Eugubino Episcopis pro corrigendis opusculis miss. et alia quamplurima. Petri Damiani sermo de vitio linguae fratribus in heremo. *In papiro.*

68. Nicolai de Lyra *postilla* super Job et alios libros ipsius Bibliae, et est alia, quam est impressa, in Biblia. — B. Benedicti Regula.

75. Benecaspi additiones super pluribus locis Bibliae et comment[ariis] antiquorum.

77. Leonis Papae Epistolae, copiosiores quam impressae, videlicet: Edictum sancti Leonis Urbis Romae episcopi, quod incipit *Leo Papa.* Ad Euthicherum presbyterum, quod incipit *Dilectissimo filio.* Ad Flavium Constantinopolit., quae incipit *Dilectissimo fratri.* Eiusdem Flaviani ad Leonem, quae incipit *Domino dilectissimo.* Leo Papa ad Leonem imperatorem, quae incipit *Leo Episcopus.* Symbolum Nycenum, quod incipit *Credimus.* Una rubrica, quae dicit in calce Symboli Nyceni: *Ita scriptum fuit.* Innocentii ad Decentium episcopum, quae incipit *Si instituta.* Bonifacii Episcopi ad Honorium Augustum, quae incipit *Ecclesiae.* Responsiva Imperatorum, quae incipit *Victor.* Epistola Coelestini Papae, quae incipit *dilectiss.* Ex auctoritate S. Ambrosii in libro 2.° ex libris quos misit ad Imperatorem Gratianum, inter coetera in loco qui incipit *Sileant.* Eiusdem in lib. de Incarnatione Domini contra Apollonaristas, qui incipit *Sed dum.* Eiusdem infra inter coetera in loco qui incipit *Et ii infrequenter.* Eiusdem ad Sabinum Episcopum, qui incipit *Cum pulcher.* Augustini ad Darium inter coetera in loco qui incipit *Noli item dubitare.* Leonis Epistola ad Rusti-

cum Narbonensem, quae incipit *Subditis*. De Leone, quae incipit *Flavio Basilico*, et alia, quae incipit *quoniam*. Recitatio statuti per Paulum Notarium, quae incipit *Dilectissimis*. Hilarii Episcopi ad Ascanium, quae incipit *Divinae*. Hieronymi auctoritas in lib. Illustrium virorum, quae incipit *Leo Urbis*. Prosperi in libro de temporibus, quae incipit *Valentiniano* et alia *Maximo*. Quomodo Augustinum successorem in vita elegit. De Imperatoribus a Summis Pontificibus iustissime excommunicatis. Imperatores summis sacerdotibus obedire debent. Epistola contra communicantes populum sub utraque specie. Fulgentii Homilia de Natale Domini. 2.ª et 3.ª lectio. Leonis ad Flavianum episcopum Constantinopolitanum, quae incipit *Agnovimus*. *In papiro*.

80. Petri Illicinii paranecticon ad Rodulphum Imp. de officio et potestate Principis in Ecclesia Dei. (Manque l'indication *In papiro*).

81. Jo. de Turrecremata circa revelationes S. Brigidae disputationes an praefati articuli nobis praesentati possint sustineri, fidei catholicae veritate salva.

82. Cassiodorus Senator de institutione divinarum litterarum. — Annotatio pecuniae, quae pervenit ad manus Episcopi Hostiensis divisa inter cardinales. In quo libro demonstratur, quod in festivitatibus per anni circulum solvebatur ista pecunia per Archiepiscopos, Episcopos et alios praelatos. — De potestate Imperatoris in Concilio. — Martini Papae Concilium ante VI. Synodum. — Tractatus contra invasores et simoniacos et reliquos scismaticos. — Concil. Lugdunense Gregorii X. *In papiro*.

84. Processus sub Benedicto Papa XIII ac Rege Ferdinando ad refrenandos errores Judeorum asserentium nondum venisse Messiam, ad quod specialiter disputavit Hieronymus de sancta Fide, in quo processu de 16. tractatur materiis. De 24 conditionibus attributis Messiae, et de quamplurimis aliis quaesitis. Dicta quae sunt in dicto processu, et actiones quas gessit Hieronymus, et de disputationibus ipsius cum Judeis et de responsionibus per totum. *In papiro*.

86. Jo. de Ragusa ord. praed. tenor responsionum per Concilium Basiliense deputati sub articulo communionis sub utraque specie, per Jo. de Robizan. in eodem Concilio praepositi et disputati (*sic*). — 7 Regulae ad habendum verum sensum Scripturarum. — Quaedam collecta excerptaque ex sua Benedicti Abb. Massille super. C. *firmiter credimus* de summa trinitate et fide catholica, additis paucis aliis contra errores impugnantium fidem catholicam Ecclesiae S. Romanae. In primo capitulo continetur quod una et sola Ecclesia Romana, extra quam nemo salvatur in alia quacunque fide, quam illius Ecclesiae, in qua sola perfecta veritas invenitur. Contra illos, qui dicunt Romanam Ecclesiam defecisse a tempore Constantini Imp., et bona temporalia possidere non debere. Contra illos, qui dicunt in Ecclesia malos non esse, sed ipsam bonos solummodo continere. Contra negantes Claves Ecclesiae et potestatem ligandi et solvendi. Contra illos, qui sacerdotum ordinationibus et aliis sacris ordinibus contradicunt. Contra illos, qui dicunt, quod propter peccata praelatorum et sacerdotum, nulla eorum administratio valeat, nec sacramenta conficere posse, nec ligare, nec solvere. Contra illos qui dicunt praelatos malos alios excommunicare non posse. Contra impugnantes excommunicationem. Contra illos, qui dicunt Praelatos Ecclesiae non debere excommunicare et persequi et vitare malos, sed vindictam relinquere soli Deo. Contra asserentes, haereticos et malos non esse puniendos. Contra asserentes miracula quae ex Ecclesia Dei sunt, ex Deo non esse. Contra damnantes, et negantes indulgentias. Contra illos, qui damnant ecclesias materiales. Contra impugnantes picturas Christi et Sanctorum. Contra negantes purgatorium esse, et nihil animarum suffragia prodesse affirmantes. Contra asserentes sacerdotibus non esse confitendum, sed soli Deo. Contra asserentes, in sacramento altaris post consecrationem factam remanere panis et vini materiam praeiacentem. Contra illos, qui pueros in cunabulis nuper natos sacramento Eucharistiae communicare nituntur. Sequuntur responsiones ad obiectiones contra picturas Jo. Dunguae, per quas nititur reprehendere Ecclesiam propter temporalia bona. — B. Mar-

tini auctoritas de Martiribus per plura capitula. — Collatio facta per Julianum Card. S. Angeli legatum circa receptionem Boemorum in generali Concilio. (Manque l'indication *in papiro*).

89. Jo Florentini colloquia cum Triphone Gabrielio. (Manque l'indication *in papiro*).

92. Concilium Nycen. copiosius quam in impressis. — D. Hieronymi in Esaiam lib. 18. Eiusdem interpretatio libri Didimi de Spiritu sancto. Eiusdem ad Ctesiphontem in eos, qui apathian praedicabant.

162. Testamentum novum. [*in-quarto*, ainsi que les suivants].

254. Testamentum novum.

257. B. Pauli epistolae cum postillis.

259. Evangelium Joannis cum scholiis. *in-fol.*

261. Biblia.

368. Testamentum vetus usque ad Ecclesiast. sine psalterio; (et au-dessus:) Quaedam quaestiones Theologicae et expositio in quosdam psalmos. [*in-fol.*].

369. 370. 371. 372. Biblia cum annot. in margin.; deficiunt libri a Paralip. usque ad Ecclesiast. et Macabeorum in 4 vol. (Manque l'indication *in papiro*). [*in-fol.*].

445 Novum Testamentum, in papiro et pergameno. [*in-4.°*].

502. Biblia, anno 1236 [*in-8.°* ainsi, que les trois suivants].

503. Biblia.

521. Biblia incipientia a Parab. Salomon.

536. Quatuor evangelia.

167. Pii secundi Epistolae ad Maumettum. [*in-4.°*].

214. Severi de Neapoli expositio in lib. Sapientiae per ordinem alphabeti. [*in-4.°*].

181. Angeli Sangrini epigrammata in laudem plurimorum sanctorum. *In papiro.* [*in-4.°*].

223. Geronticon de octo principalibus vitiis, interprete B. Paschasio, cap. 100. — Sententiae Patrum Aegiptiorum, interprete Martino Clunien. — De vitis Patrum, et origine. *In papiro et pergameno.* [*in-4.°*].

230. B. Hieronymi homiliae in lib. Josuae ; sed non Hieronimi, ut inscribitur liber, sed Origenis sunt, ut ex ipsius epistola ad Cromatium facile intelligi potest, sicut in ultimis paginis Card. Sirletus manu propria attestatur. [*in–4.°*].

247. Libro della stultitia de gl'huomini. [*in–4.°*].

250. De fabricatione Arcae Noae; sine principio. [*in–4.°*].

252. Ad Pium 2.^{m} libellus contra eos, qui plenitudinem potestatis Christi Vicario divinitus attributam, ita Cardinalibus communicatam censent, ut Rom. Pontificem, nec quae sunt fidei terminare, nec Card. creare, nec ardua quaeque sine eorum consilio et consensu posse disponere. [*in–4.°*].

289. Di Claudio Testerano discorso dell'anno, giorni et mesi delli antichi Romani. *In papiro.*

295. Roderici Episcopi Zamorensis de paupertate Christi et Apostolorum. — Nicolai 3. et Jo. 22.[1] Concordantia constitutionum. *In papiro.*

296. Cyrilli Alexandrini de adoratione, et cultu in spiritu et veritate libri XI ab Ambrosio Ferrario latinitate donati. *In papiro.*

297. Francisci Pegnae de expurgandis Jurisconsultorum libris et abolendis falsis eorum dogmatibus. *In papiro.*

300. Lactantii Firmiani adversus gentem (*sic*) lib. 7. De opificio et ira Dei. — S. Augustini de spiritu et anima. *In papiro.*

303. Elucidationes in Concilium Tridentinum congregationis Cardinalium. *In papiro.*

316. Opus de causa Dei, contra Pelagium. De virtute Causarum. [De] virtute Dei. Causae Causarum, anno 1344 [*in–fol.*]

320. Rabi Moisis de duce dubiorum cap. 185. lib. VI. — Alphonsi de Victoria contra Judeos. — Parisiens. de praebendis. De immortalitate animae. Cur Deus homo. De Victoria Christi contra Judeos. [*in–fol.*]

352. Pentateucum Josuae; et liber Judicum sine fine, litteris maiusculis ante 900 annos. [*in–fol.*].

400. Petri Paludani de potestate collata praelatis Ecclesiae a Christo, et de potentia Papae respectu Ecclesiae viatorum et super terram. *In papiro et pergam.* [*in-fol.*]

403. Pontificum epistolae non impressae. Innocentii 3. Nicolai, Clementis, et Alexandri 4 ad Imperatorem et Rempublicam et ad alios. Imperatoris Friderici, Othonis, Conradi, et Electorum Imperii, et Florentiae, Senarum et Pisarum, ad Pontificem, ad S. Lodovicum, et ad alios. Plurimae earum agunt: de Graecis. De regno Siciliae. Contra Monfredum. De Guelfis, et de concilio Lu[g]dunensi. [*in-fol.*].

405. Aeneae Sylvii Pontificales non impres. 181. [*in-fol.*].

431. S. Bernardini de Senis in Evangelium aeternum, manu propria ipsius Sancti conscriptum anno 1428. *In papiro.* [*in-4.°*].

435. Rabbi Esaiae Davensis expositio in psalmos. *In papiro.* [*in-4.°*].

452. A. Massii collatio veteris editionis 4.or Evangeliorum cum editione Syra ex codice vetustissimo. [*in-4.°*].

478. Annotationes in Oracula Sybillina ex variis auctoribus excerptae. — Varia quae non sunt scripta in Evangelio. De discipulis Apostolorum. Eloquia plurimorum. De sacramentis et primatu Ecclesiae Romanae. De cognitione Dei. *In papiro.* [*in-4.°*].

489. Lexicon theologicum. [*in-4.°*].

515. Don Jo. Paulo Eustachio discorso nella lamentatione di Jeremia. [*in-8.°*].

560. Opusculum de proprietatibus rerum naturalium et artificialium. [*in-16.°*].

580. Rabani Mauri de laude S. Crucis, in prosa. [*in-fol.*].

585. S. Hieronymi expositio in psalmos, non impressa. — Expositio quaedam in Cant. — S. Athanasii in fide catholica. Expositio orationis Dominicae. S. Hieronymi libri comitis. — Epistolae Damasi Papae, et S. Hieronymi. *In papiro.* [*in-fol.*].

590. Victorini philosophi in epistolam ad Galatas cum prologo Beati presbyteri. Ad Philippenses. — Tractatus utrum totus

mundus competenter sibi horas haberet, necne. Ad Ephesios. De phisicis liber. (Manque l'indication *in papiro*). [*in-fol.*].

598. Alani de planctu naturae. Eiusdem Anticlaudianus. } cum scholiis. *In papiro.* [*in-fol.*].

607. Quest[io]: quaenam fides sit adhibenda libris sacri canonis historicis, Conciliis, et Doctoribus. [*in-fol.*]

652. Liber in quo haec continentur: Julii Epistolae. Liberii Epistolae. Eiusdem altercatio. Damasi epistolae 3. Innocentii epist. 7. Zosimi epist. 3. Bonifacii supplicatio, ut constituatur a Principe, quod in Urbe Roma numquam per ambitum ordinetur Episcopus. Honorii rescriptum ad Bonifacium, in quo statuit, ut si denuo Romae Episcopi ordinati fuerint duo, ambo de civitate expellantur. Basilii epistolae 2. Ursatii libellus Julio Papae oblatus. Episcoporum Macedoniorum Epistola ad Liberium. Edicta Imperatoris Valentiniani et Theodosii ad populum urbis Constantinopolitanae. Secunda Universalis Synodi Constantinopolitanae epistola ad Synodum Romae eo tempore congregatum. Fl. Epistolae ad Siriacum Episcopum; eiusdem Valentiniano Augusto: Epist. 3. Paulini epistola 1. Eiusdem libellus. Arcadii epistola 1. Honorii epistola 1. Augustini epistola 1. Ephesinae Sinodi epistola 1. Cyrilli epistola 1. Leonis episcopi epistolae 5. Felicis Papae epist. 1. Justini episcopi epistola 1. Faustini epistola 1. Eusebii epistola 1. Joannis Antiocheni epistola 1. Incerti auctoris tractatus, Gelasii Papae ut videtur. Simplicii Epistolae 14. Quintiliani epistola 1. Theonis epist. 1. Pamphili epist. 1. Flavii epistola 1. Asclepiadis epistola 1. Synodus apud B. Petrum apostolum congregata. Epistola presbyteris et Archimandritis Constantinopolitanis et in Britannia constitutis. Gelasii Epistolae. Liber Gelasii Papae contra Pelagianam heresim. Eiusdem dicta adversus Pelagianam heresim. Eiusdem liber adversus Andromachum Senatorem caeterosque Romanos, qui Lupercalia secundum morem pristinum constituebant. Epistola episcoporum Dardaniae ad Gelasium. Dionysius Exiguus Rom. de graeco conversi exemplar gestorum de absolutione Miseni. Libellus, quem dederunt Apocrisarii Alexandrinae Ecclesiae legati[s] ab Urbe Roma Constantinopolim

missis sub Anastasio 2.° Papa. Simachi epistola 1. Eiusdem apologeticus adversus Anastasium Imperatorem. Ecclesia Orientalis ad Simacum. Athanasii Imperatoris Hormisdae epistolae 4. Hormisdae epistolae 4. Rescriptum Urbis Romae ad Anastasium. Sacra Anastasii Hormisdae Papae epistola 1. Relatio Joannis Episcopi Nicopolitani per Ruffum Diaconum. Eiusdem Dorothei Hormisidae (*sic*) epistola 1. Indiculus qui datus est Ermodio et Fortunato episcopis, Vanatio presbytero, Vitali diacono et Ilario notario legatis Sedis Apostolicae Constantinop. Relatio Synodi Epiri veteris Hormisdae Papapae (*sic*). Relatio Aviti episcopi Viannensis. Relationis minimorum archimandrianorum, et caeterorum monachorum secundae Syriae. Relatio Dorothei Episcopi Thessalonicensis. Justini Augustini Epistolae 13. Eiusdem libellus Agapito oblatus de fide. Justiniani Comitis epistola 1. Joannis episcopi Constantinopolitani relationes 3. Exemplum libelli rectae fidei Joannis Episcopi Constantinopolitani oblatum legatis apostolicis sedis Constantinopolitanae. Justiniani Epistolae 6. Pompeii Epist. 1. Juliani Epist. 1. Anasthasii Epist. 1. Indiculus, qui directus est Joanni Episcopo, vel ab Epiphanio Episcopo de Thessalonia. Theodori Episcopi gratulatio Hormisdae Papae de unitate Ecclesiae. Suggestio 7.ª Germani et Joannis episcoporum, Felicis et Diascori Diaconorum, et Blandi presbyteri de adventu et actis ipsorum Constantinop. Diascori Diaconi suggestiones 4.ºʳ Relatio possessionis Episcopi Afri, per Justinum Diaconnm eius. Relationes V. Epiphanii Episcopi Constantinopolitani ad Hormisdam. Euphemia Hormisdae Papae. Epistola Cereris viri Illustri (*sic*). Juliani Amiciae epist. Relatio Andreae Episcopi Praevalitani. Sacra Justini Augusti. Exemplum precum. Epist. Joannis. Reparatus, Florentinus, Patianus, et caeteri CC. XXIIII Episcopi Joannis Pontificatus. Agapiti Epistolae 4.ºʳ Exemplar libelli Minae presbyteri. Confirmatio Codicis Justiniani per Pontif. — Vigilii epistolae 23. Exemplum primae professionis, quam residui Episcopi Theophaniorum die nobis fecerunt. Exemplum primae professionis, quam ad S. Epiphaniae templum fecerunt. — Theodosii epistolae 2. Quae omnes Epistolae et scripta sunt

circa diversas haereses et schismata diversorum temporum in Ecclesia. — Epiphanii Patriarchae Constantinopolitani de lapidibus praeciosis, qui erant in ambitu Pontif. S. Sacerdotis liber imperfectus. — Quaedam annotatu digna in Sacra Scriptura secundum ordinem alphabeticum. [*in-fol.*].

Vat. 6163, fol. 305 et suiv. *Libri in Jure Can*[*onico*] *et civ*[*ili*].

9. Decisiones Rotae Novellae. Distint. super certis materiis, et aliquae supplicationes ad quaedam dicta posita per Joannem Andream in Novella, quae Decis. et supplic. sunt. Jo Calderini. — Jo. Calderini de rescriptis. Eiusdem de Ecclesiastico interdicto. *In papiro.* [*in-fol.*, ainsi que les six mss. suivants].

22. Tassationes litterarum Apostolicarum gratiam et iustitiam continentium approbatae et observatae per Cancellariam Rom. Ecclesiae. Tabula formularii scriptorum Papae, et Rom. Curiae. Forma privilegii communis. Descriptio Ecclesiarum et Card. Romanae provinciae. Professio summorum Pontif. Stilus scriptorum Domini Papae. De omnibus, quae ad eorum officiis (*sic*) spectant. Diversa formula litterarum super diversis casibus in Curia contingentibus. Provisiones et mandata. Conservatoria amplissima pro praelatis. Tractatus de revocatoriis super appellationibus secundum cursum et stilum Cancellariae Domini Papae. De diversis confirmationibus. De diversis modis excipiendi, seu de diversis speciebus. De contumacia. De revocatione attentatorum. Diversa rescripta super diversis casibus.

25. Cassiadori (*sic*) dicta pro explicanda negociorum qualitate. (*Non marqué d'un tiret*).

26. Repertorium materiarum super rub. Jur. can. (*In papiro*, ainsi que les trois suivants).

28. Jo. de Capestrano de officio iudicis. De officio consultoris, et plura conscientiam Judicum, Consultorum, Notariorum tangentia et notabilia, una cum tractatu contra cupiditatem vel avaritiam.

30. Index omnium ecclesiarum Mundi, quas continet sub se Romana Ecclesia.

34. Liber Ecclesiarum quae sunt Romae et in aliis provinciis, cum taxis.

88. Formae, et stilus scribendi litteras apost. — Provinciale, in quo sunt scriptae omnes civit[ates] citra et ultra mare existentes.

Vat. 6163, fol. 312. *Libri Humanitatis.*

66. Excerpta ex Horatio, Virgilio, et orationibus Ciceronis. [*In papiro*]. [*in-4.°*].

108. Index vocabulorum, in quo citantur versus Virgilii, Horatii et Ovidii. [*In papiro*, de même que les trois suivants]. [*in-fol.*]

117. Benevenuti de Imola Comment. in Buc. et Georg. Virg. anno 1428. [*in-fol.*].

119. Angeli de Crassis oratio panegirica ad Alfonsum Regem. — Comment. in Rhet. ad Herennium. — Bartholini de Bononia comment. in rhet. ad Herenn. — Comment. in 3. et 4. Rhet. ad Herenn. sine principio. — Fratris Jacobi de laude, de industria et reminiscentia. Fratris Bartholomaei de artificiosa memoria. Gasparini Pergamensis exornationes colorum et sententiarum. Colores rhetorici, metrici. M. Tullii partitiones orat. — Modus componendi orationes. Francisci de Firmo contra detractores poetarum. M. Tullii orationes pro Marcello, pro Deiotaro. M. Tullii de orat. lib. 3. [*in-fol.*].

129. Martini Philetici comment. in Juvenalem. Eiusdem comment. in Persium. Comment. in artem poeticam Horatii. [*in-fol.*].

222. Eiusdem [Tullii] de legibus. Academicarum quaest. 2.ae editionis lib. primus, et Topica. — Nicolosae Sanutae oratio, ut matronis ornamenta restituantur. Matthei Veronensis oratio ne foeminis irreligiose viventibus ornamenta restituantur. Virgilii epist. ad Mecoenatem. Apollonii Philosophi de C. sententia. Patrarcae (*sic*) carmen de morte Magonis. Liber de creatione mundi, et partibus et origine gentium. Pogii Florentini dialogus. Laurentii Vallae regulae in arte dicendi. *In papiro.* [*in-fol.*].

Vat. 6163, fol. 324 v.° LIBRI HIST. PROPHANAE.

71. De regibus primis in Italia. Sexti Ruffi rerum gestarum populi Romani. Cornelii Taciti de situ et moribus Germaniae. [*In papiro et in-4.°*].

76. Sicconis Polentonis Epitome in vitas scriptorum illustrium latinae linguae lib. 18. [*in-fol.*].

Vat. 6163, fol. 330 v.° LIBRI MATHEMAT. REI MILIT. ET DUELLI.

10. Pomponii Melae Cosmographia. Vibii de montib[us] et fluminibus. Provinciale Provinciarum. Censorini de natali die. Ex S. Augustino praecepta artis musicae. Horologium dierum et mensium. Petrarca de ventis. Praesagia tempestatum. Descriptio magni maris, et nomina urbium. Guidonis cosmographia. [*in-fol.*].

25. Antonii Averolini Architectura ab Antonio Asculano a materna lingua in lat. conversa. [*In papiro et in-fol.* ainsi que les trois suivants].

26. Leonis Baptistae Alberti de pictura. De statuaria. De edificatoria. De principe. Policrati (*sic*) tabula per alphabet. compilata a Leonardo de Felizano. Poligraphia lib. 8.

30. Ars mensurandi.

31. Liber de fabricatione et usu horologiorum, et aliorum instrumentorum.

13. Libellus de speculis communibus. Libellus de mensuris ponderum in liquido, non finitus et sine auctore. Archimedis de volucis, quas Graeci Elices vocant. Archimed. de planis aeque repentibus sive centris gravium. Eiusdem quadratura parabola. Eiusdem circuli mensuratio. Eiusdem de sphera et cilindro libri duo. Eustocii Ascalonitae comment. in Archimedis lib. de sphera et cilindro. Archimedis de conoidibus et sferoidibus. Eustocii Ascalonitae comment. in lib. Archimed. de planis aeque repentibus sive de centris gravium. Archimedis de insidentibus aquae libri duo. Claudii Ptolomei specularia. Eiusdem de Anelemmate (*sic*). Jo. de Piva prospectiva. [*in-fol.*].

Vat. 6163, fol. 304. Libri Haebraici.

1. Quinque libri Moysis scripti in lingua haebrea, et declarati in lingua Syria (*sic*), in caracteribus haebreis.

2. Liber de motu, seu de circulis Coeli cum tabellis et numeris Haebreorum, Christianorum, Etiopum, et omnium populorum, et nomina cuiuscumque mensis, uniuscuiusque populi. (Manque l'indication *in papiro*).

4. Proverbia Salomonis, cum 4.or comment., videlicet: Rabbi Salomonis, Magistri Levi cognominati, Leo Abram filii Esdrae, et Rabbi Moses Kimchi; et liber Danielis prophetae cum duobus comment., videlicet Abram filii Esdrae, et Rabbi Salomonis. (id.).

6. Comment. Rabbi Levi ben Gersom, super libros Job, et Rabbi Samuel filius Rabbi Salomonis super Cant. Cant.

Vat. 6163, fol. 304 v.° Libri in lingua Armenia.

9. Acta Apostolorum scripta 1301. 7 Epistolae Catholicae. Canon lotionis pedum in feria V. hebdomadae Sanctae sine fine. (Manque, ainsi qu'aux suivants, l'indication *in papiro*).

10. Liber de duabus naturis Christi in confirmationem Concilii Calcedonensis, et contra errores praedictae nationis Armeniorum, sine principio et fine. Professio fidei catholicae scripta a D. Narsetae Catholico, Armeniorum precibus et intuitu Imperatoris Graecorum et Emanuelis Patriarcae Constantinop. — Locorum aliquot obscuriorum explicationes editae a Vartano doctore Armeniae, precibus Aitonis Regis Armeniorum. Parva expositio super sacramento Eucharistiae, et de modo consecrandi hostiam.

11. Confessionale in lingua araba.

12. Officio della Madonna in lettera albascina.

13. Miracoli della Madonna in lettera albascina.

Vat. 6163, fol. 334. Libri Philosophiae.

27. Compilatio de libris naturalibus Aristotelis et aliorum quorumdam philosophorum de rerum natura. (Non marqué d'un tiret, non plus que les 5 suivants). [*in-4.°*].

62. Tractatus de forma speculi. Scurrioni liber de impressionibus aeris. Alberti tractatus de potentiis animae. Avicenna de origine scientiarum. S. Thomae de motu cordis. De ente et essentia. De aeternitate mundi. De decretalibus. De sortibus. Cuiusdam opusculum logicum. [*in-fol. in papiro,* ainsi que les deux suivants].

65. Introductorium ad philosophiam Arist. ex haebraico, Emanuele interp.

71. De dictis philosophorum et sapientum. *In pergameno, in-folio.*

Vat. 6163, fol. 338 v.° LIBRI MEDICINAE.

6. Garioponti Medici lib. 8. *In papiro.* [*in-fol.*].

10. Marescaltia equorum secundum Jordanum Ruffum. [*in-fol.*].

Il reste à signaler, pour compléter nos renseignements sur le *Vat.* 6163, trois mss. qui y sont marqués d'un tiret et qui ne figurent pas dans la liste de la Barberiniana. Ce sont les numéros:

95. Responsio ad articulos de purgatorio theologis ad examinandum praepositis. Primus Articulus: purgatorium esse an habeatur in scriptura; secundus: an reliquiae peccatorum purgentur per mortem, ita ut non sit opus purgatorio; tertius: an animae in purgatorio sint extra statum moerendi; quartus: suffragia pro defunctis habeanturne in Scripturis. *In papiro.*

96. Censura Orientalis Ecclesiae de dogmatibus haereticorum oblatis Hieremiae Patriarchae Constantinop. et ab eodem ad Germanos conscripta, cum interpretatione et annotationibus Stanislai Socolovii. *In papiro.*

182. S. Augustini de poenitentia. — Compendium theolog. quod secundum aliquos est S. Thomae, et non est impressum.

Nous avons vu que les négociations entamées au nom du roi d'Espagne échouèrent dans l'été de 1587. Mais d'autres ama-

teurs s'étaient présentés, entre autres la Vaticane et le cardinal Ascanio Colonna qui se partagèrent, bien inégalement d'ailleurs, ce bel héritage (1). Il faut regretter, avec M. Batiffol, de ne rien savoir encore de positif sur les efforts tentés par le Cardinal Antonio Caraffa pour faire entrer à la Vaticane les mss. et les livres de son savant prédécesseur. Toujours est-il qu'un certain nombre de mss. furent acquis par la Bibliothèque: trente-cinq mss. grecs (2), qui portent aujourd'hui, dans le fonds Vatican, les n°s 1422 et suivants (3), et quelques mss. latins (4) dont le nombre n'a pas encore été bien exactement fixé. Le cardinal Colonna entra en possession de tout le reste de la collection, moyennant 12.000 écus (5), et le contrat de vente, conservé dans le *Vat.* 8264, fol. 150 et suiv., fut dressé le 4 juin 1588 (6). Le *Vat.* 6937, fol. 50-205 v.°, nous offre un catalogue des mss. latins acquis par le Cardinal: *Indici de libri latini manuscritti che furono del Car.*[l] *Sirleto, hoggi del Car.*[l] *Ascanio Colonna;* ce n'est guère qu'une réplique de la troisième partie du *Vat.* 6163, mais dressée avec moins de soin, moins de méthode, et des lacunes qui s'expliquent naturellement après ce que l'on vient de lire.

(1) Zanelli se trompe quand il dit (*Bibl. Vat.*, p. 80) qu'alors la bibliothèque de Sirleto « passò in buona parte nella biblioteca Vaticana ».

(2) P. Batiffol, ouvr. cité, p. 53.

(3) De Nolhac, *Bibl. Ors.*, p. 123, n. 3.

(4) Par ex. le *Vat.* 4929.

(5) Et non 10.000 « incirca », comme le dit Ghilini, ni 14.000 comme on le répète toujours. Fulvio Orsini, qui se tenait au courant comme personne des ventes de bibliothèques, donne ce chiffre de 12.000 dans une lettre que M. de Nolhac a publiée le premier, ouvrage cité, p. 177, n. 1, d'après l'*Ambros.* D. 422.

(6) J'emprunte ce renseignement à M. Batiffol, ouvrage cité, p. 56, n. 1.

III. — Testament du Cardinal Ascanio Colonna.

Depuis ce moment, l'histoire des collections de Sirleto est bien connue; Roccha et surtout Ruggieri en ont parlé avec exactitude. Il semble cependant que l'on ait omis de faire figurer au dossier un document important: la clause du testament du cardinal Colonna relative à sa bibliothèque. On sait que le cardinal Ascanio légua en mourant une grande partie de sa fortune au chapitre de Saint Jean de Lateran. Voici en quels termes (excessivement brefs en ce qui concerne les livres et les mss., malgré l'ampleur du document lui-même) fut faite cette donation:

« Et in tutte l'altre gioje, ori, argenti, danari contanti, *libraria*, paramenti et tutti l'altri nostri beni mobili, presenti et futturi, raggioni et attioni non dependenti dall'heredita della gloriosa mem. di nostro padre et madre, vogliamo et di nostra propria bocca nominamo et instituimo herede universale *il R. Capitolo et Canonici di S. Giov: Laterano* senza detrattione alcuna di Falcidia e Trebellianica, eccettuando pero li beni assignati et lasciati alla prima genitura et creatione della nostra Cappella della Colonna come di sopra, nelli quali vogliamo che detto Capitolo habbia quel'inteteresse solamente che noi habbiamo dechiarato et non altrimente, con obligo che di essa robba insieme con l'essecutori infradetti disponghino et esseguischino come se dirà.

» Et prima vogliamo che detto Capitolo et Canonici herede come sopra, subito dopo la nostra morte habbino da fare esattamente Inventario di tutta la nostra robba, credito, mobili, tanto di Roma come di Marini et dove ve ne fussero, con intervento de Periti che l'apprezzino, quali vogliamo che si vendano nel modo che parera

a nostri essecutori, ed il ritratto di esse robbe si deponga nel Monte della Pietà per disporre come si dirà disotto.... » (1)

Ce testament, attaqué par la famille, fut la cause d'un long procès qui se termina, entre autres choses, par la vente de la bibliothèque au duc d'Altaemps, pour la somme de 13,000 écus (6 août 1611).

LÉON DOREZ.

(1) Bibliothèque Nation. de Florence (Magliabecchiana), ms. *Capponi* CCLXVIII, fol. 35-51; le passage cité se lit aux fol. 48 v.°-49.

THÉÂTRE ET FORUM D'OSTIE

Les ruines du Théâtre d'Ostie n'ont jamais été complètement ensevelies, comme celles de bien d'autres constructions de la même ville. Avant les fouilles de ces dernières années, il en restait une portion considérable visible au dessus du sol, et voici la description qu'en faisait Nibby en 1825: " La construction de ces ruines faite, partie en briques appareillées horizontalement, partie en appareil réticulé avec chaînages horizontaux, ne semble pas éloignée du temps d'Hadrien; peut-être est-elle voisine de l'an 133, quand la *Colonia Ostia*, *conservata et aucta omni indulgentia et liberalitate ejus*, lui dédia cette inscription (*C. I. L.*, VI, 972). Pourtant, à vrai dire, ce qui reste de la construction primitive d'Hadrien est peu de chose; sauf quelques parties de parois dans les corridors qui séparent la *cavea* de la scène, tout le reste de la *cavea* est une restauration du V[e] siècle de notre ère, restauration si désordonnée et si grossière qu'il n'est pas possible de trouver ailleurs une construction plus vilaine que le Théâtre d'Ostie ".

Des fouilles sérieuses furent entreprises en 1881, par le gouvernement italien. On creusa jusqu'au sol antique, et on mit à jour non seulement les ruines du Théâtre, mais celles du Forum et des édifices voisins.

Ainsi découvert, on put constater que le Théâtre était bien du temps d'Hadrien, peut-être même, en certaines parties, encore plus ancien, mais on sut aussi qu'une restauration importante avait été faite par Septime Sévère, avant le dernier remaniement du V[e] siècle. On trouva en effet, en déblayant la scène, de nombreux fragments de l'inscription suivante, qui put être

reconstituée par M. Rod. Lanciani, *Notizie degli Scavi* 1881 avril. Cf. *C. I. L.* XIV n° 114:

IMP · C*aes · diui · m · antonini · fil · diui*
*commodi · frater · diui · anto*NIN*i · pii*
*n*EP*os · diui · hadr*IAN*i · pro*NEPOS · *diui*
*trajani · a*BNEPOS · D*iui · ner*VAE · ADNEPOS
L · SEPTIMIVS · SEV*erus · pius · pe*RTINAX · AV*g*
arab · adiab · parth · max · pontifex · max
*tri*BVN*i*C · POTEST · II*ii* · *i*MP · *ui*II · COS · II · ET
*marc*VS · AVRELIVS · ANTONINVS · CAESAR
· DEDICAVERVNT

Ces fragments sont actuellement scellés sur la paroi du mur le plus élevé des ruines, à une place bien en vue, il est vrai, mais trop éloignée du point précis où le principal a été trouvé.

Au nord du Théâtre, on mit au jour un Forum; c'est-à-dire qu'on arriva jusqu'au sol d'une grande place pavée *à la vénitienne*, comme on dit en Italie pour désigner une sorte de macadam fait de fragments de toutes sortes. Cette grande place était entourée de portiques, et au centre, on peut voir maintenant les restes d'un petit temple.

Dans ces dernières années, les fouilles furent poursuivies à l'ouest et à l'est de ce Forum. A l'ouest, on découvrit les soubassements de quatre petits temples, une maison d'habitation particulière, puis, successivement, des restes de magasins, une rue, etc... Malheureusement, ces différents édifices sont fort ruinés et d'un intérêt secondaire. A l'est, il est regrettable que les fouilles n'aient pas été faites plus méthodiquement; on n'a travaillé que par places; mais ce qu'on a trouvé est plus intéressant: d'abord, trois salles de thermes avec de belles mosaï-

ques, puis, en 1889, une Caserne de Vigiles, sorte d'édifice dont l'antiquité nous a laissé peu d'exemples.

Tout ce qu'on avait trouvé à Ostie depuis le commencement du siècle, sculptures qui peuplent aujourd'hui les musées du Latran et du Vatican, marbres africains dont on voit encore de nombreux fragments sur place, montrent assez qu'Ostie a été une ville riche, où les arts étaient en honneur. Cette ville était prospère, de l'aveu des écrivains du temps; et d'ailleurs, tout aujourd'hui encore nous parle de cette prospérité. Les ruines s'étendent sur près d'un kilomètre carré; çà et là sortent du sol, non encore fouillé, des fragments importants, qui prouvent qu'on est en face d'édifices publics, tels que pouvait en établir seule une ville opulente. Aussi, malgré le mauvais état des ruines du Théâtre, ai-je pensé qu'il était intéressant d'en tenter une étude. D'ailleurs cet ensemble, Théâtre, Forum et Temple, se présente d'une manière agréable, et forme une composition architecturale qu'on rencontre rarement aussi bien disposée.

Pour restaurer un édifice antique, pour essayer de se figurer ce qu'il pouvait être, il faut, tout en faisant un examen sérieux des ruines, consulter encore deux sortes de documents : les édifices similaires bien conservés, et les écrits qu'ont laissés les auteurs anciens sur le sujet.

Vitruve, dans son traité d'architecture, donne beaucoup de détails sur la manière de construire les théâtres, bien qu'il avoue que, de son temps, les théâtres publics ne se faisaient guère qu'en bois. Son tracé, trop théorique, des dimensions principales par rapport au diamètre de l'orchestre ne se vérifie pas exactement au Théâtre d'Ostie, mais s'en rapproche toutefois assez sensiblement. On peut admettre d'ailleurs que Vitruve écrivait ses prescriptions en vue d'une construction absolument idéale, et qui peut-être n'a jamais été réalisée ; enfin Vitruve vivait

sous Auguste; et, à l'époque où fut construit le Théâtre d'Ostie, sous Hadrien, peut-être déjà était-on moins sévère au point de vue des principes.

Quoiqu'il en soit, Vitruve est fort intéressant à consulter, et nous donne, notamment sur les parties hautes des théâtres, généralement ruinées, les indications les plus précieuses.

Enfin, parmi les théâtres antiques, le mieux conservé peut-être, le théâtre d'Orange, nous fournit de nombreux renseignements. C'est le seul dont le mur de scène soit resté complètement debout; à l'extérieur, il est à-peu-près intact, et à l'intérieur la décoration en marbres seule manque, mais est encore indiquée par des arrachements. Les traces du toit qui abritait la scène sont bien visibles et nous autoriseraient à supposer qu'il y avait à Ostie un toit semblable.

Voyons maintenant sur place les dispositions spéciales du Théâtre qui fait l'objet de cette étude.

Il mesurait 88 m. de diamètre. Les murs du périmètre extérieur, autant que nous permet d'en juger l'état des fouilles, incomplètes sur ce point, sont les plus ruinés, et ont même disparu en de nombreux endroits.

Lorsqu'à l'époque de la Renaissance on construisit le moderne village d'Ostie et son château fort, le Théâtre antique, situé à proximité, fournit d'abondants matériaux, et tout ce qui était pierre, tuf ou travertin fut enlevé jusqu'aux assises inférieures. Là, comme en bien d'autres ruines, à la plus grande excavation correspond le mur le plus haut, le mieux solidement assis sur les meilleurs matériaux. Ce qui subsiste de ce Théâtre, le sont des massifs de brique ou souvent même de simple blocage, les parements ayant disparu dans la suite des temps. Aussi est-il assez difficile, au premier abord, de retrouver le plan primitif de l'édifice au milieu des restes provenant de plusieurs restaurations ou reconstructions antiques, endommagés encore

au moyen-âge par les habitations qui ont dû y être construites, et enfin dont les parties les plus importantes ont été totalement détruites à la Renaissance.

Les marbres sont rares. A peine retrouve-t-on çà et là quelques fragments des plaques ayant servi à la décoration intérieure; et quant aux chapiteaux ou entablements, quelques débris informes montrent par leur mauvais goût qu'on est en face d'oeuvres de la plus mauvaise décadence romaine. Il ne pourrait d'ailleurs en être autrement. Il y a déjà trois siècles que les premières fouilles ont enlevé les œuvres précieuses, et le pays d'Ostie a été, jusqu'à la prise d'Alger par les Français en 1830, ravagé par de continuelles incursions de pirates.

La galerie de pourtour du Théâtre au rez-de-chaussée, large de 3 m. 50, est en partie déblayée du côté est; elle se trouvait un peu en contrebas du sol de la rue extérieure, ce qui peut faire croire que cette galerie ne communiquait avec le dehors qu'en certains points, au droit des entrées menant directement à l'orchestre, et au droit des escaliers qui conduisaient aux étages supérieurs. De ces escaliers, un seul est encore suffisamment visible. Il a 4 m. d'emmarchement en moyenne.

Le rez-de-chaussée du Théâtre était occupé par des boutiques donnant sur la galerie de pourtour; disposition assez naturelle dans une ville commerçante, et qui se retrouve du reste au théâtre d'Herculanum. Ou voit encore dans chaque boutique le départ en briques d'un petit escalier, qui devait se continuer en bois, et conduire à un entresol servant peut-être de logement. Cette disposition est facile à concevoir sous la grande hauteur de la voûte (8 m.) qui couvrait le rez-de-chaussée; les trous d'encastrement d'un plancher sont visibles par endroits.

Les boutiques étaient pourvues d'un magasin ou arrière-boutique située sous les gradins du Théâtre, et auquel on avait

accès par de petites portes. Sur le seuil extérieur de ces boutiques, on voit encore, comme à Pompei, les dalles avec les rainures d'encastrement de la fermeture en bois.

La *cavea*, c'est à dire la partie du Théâtre formée par la succession des gradins, est de plus ruinée. Pas un seul gradin en place; les voûtes qui les supportaient ont aussi disparu. Seuls restent debout quelques murs, qui datent de Septime Sévère et quelques départs d'arcs. Mais la pente générale de la *cavea* peut être retrouvée; en effet, au sommet de la partie la plus élevée du pan de mur situé sur l'axe méme du Théâtre, on voit encore l'amorce d'une porte de vomitoire; et, d'autre part, le dallage du sol au pied du dernier gradin inférieur, ainsi que la balustrade qui séparait celui-ci de l'orchestre, sont encore parfaitement visibles. Un simple tracé graphique donne donc la ligne de pente générale, et, en prolongeant cette ligne, on obtient, au point où elle rencontrerait le mur de périmètre extérieur, la place du dernier gradin supérieur, et par suite la hauteur probable de l'édifice. Au reste, la *cavea* d'un théâtre ou amphitéâtre avec ses vomitoires est la plus facile à concevoir, à cause des nombreux exemples qui en restent encore bien conservés (Vérone, Nîmes, Orange, Pompei, etc.).

Remarquons une disposition assez rare dans un théâtre antique; c'est le couloir central d'accès à l'orchestre, une des parties les mieux conservées; généralement il n'y a que deux accès situés le long de la scène. Cette disposition, spéciale à Ostie, facilitait la circulation, et permettait une entrée plus noble aux grands personnages, pour lesquels on disposait des siéges mobiles dans l'orchestre.

Cet orchestre, de 23 m. 50 de diamètre, est encore bien dessiné. On peut suivre complètement sa partie demi-circulaire, et on voit encore en place le mur rectiligne percé de niches alternativement rondes et carrées qui le limitait. Ces niches ne

pouvaient contenir que des piédestaux bas supportant des monuments votifs, mais pas de statues dont les dimensions eussent gêné la vue des acteurs sur la scène.

Toute scène de théâtre antique se composait de trois parties: d'abord l'avant-scène, *proscenium*, plateforme sur laquelle jouaient les acteurs. En avant, se trouvait une excavation comprise entre deux murs, et dans laquelle se baissait le rideau au moment de la représentation, du moins au dire des auteurs, car on n'a pas jusqu'ici trouvé de documents suffisants pour permettre d'établir le fonctionnement de ce rideau. L'excavation est bien visible encore dans les deux théâtres de Pompei; à Ostie, les murs qui la formaient, distants l'un de l'autre de 1 m. 50, ont été retrouvés.

Ensuite la scène comprenait le mur de fond décoré, nommé spécialement *scena*. Ce gros mur, long de 40 m., montre encore deux assises au dessus du sol sur une partie de sa longueur. Il a 1 m. 50 d'épaisseur, ce qui indique bien qu'il était élevé; il devait d'ailleurs être de la même hauteur que le mur du pourtour exterieur. C'est Vitruve lui-même qui donne ce précepte fort raisonnable. La décoration de ce mur était intéressante sur ses deux faces; du côté du Forum, dont il formait une des extrémités, et surtout du côté du Théâtre. Nous devons croire, comme je l'ai dit précédemment, qu'il supportait un toit abritant le *proscenium;* et de nombreux fragments de colonnes de différents diamètres, retrouvés dans les fouilles, nous permettent d'imaginer la magnificence de sa décoration. On peut encore facilement voir la trace de deux des trois portes qui devaient se trouver au fond de toute scène antique. Quant aux deux autres, latérales, les murs complètement ruinés en ces endroits ne nous donnent pas d'indications précises sur leurs dimensions. Enfin la scène comprenait la troisième partie, le *postscenium*, ce que nous appelons les coulisses; série de pièces où s'habil-

laient les acteurs et où ils pouvaient se reposer. Mais, tandis que, chez nous, l'accès des coulisses est interdit au public, et que, pour augmenter l'illusion théâtrale, les acteurs ne paraissent qu'au moment de jouer leurs rôles, chez les Romains il n'en était pas ainsi. Les acteurs pouvaient communiquer avec le public, du moins avec celui qui se trouvait en dehors du théâtre. Les différentes pièces formant le *postscenium* ne donnaient pas directement sur la scène; pour y arriver, il fallait traverser le portique situé derrière le théâtre; cette disposition se vérifie aussi à Ostie. Il y a lieu d'ajouter que d'ailleurs le *postscenium* manque ici presque complètement. Peut-être est-il permis de supposer ce que nous appellerions les loges des acteurs, ainsi que les magasins, situés dans deux parties élevées de plusieurs étages aux deux extrémités de la scène, et dont le plan peut être facilement retrouvé sur le sol.

Derrière la scène du Théâtre s'étendait un Forum dont l'utilité devait être double, ainsi que je vais l'expliquer.

Voici d'abord ce que dit Vitruve après avoir fait la description du théâtre de son temps (Traduction de Perrault):

" Il doit y avoir des portiques derrière la scène, afin que, quand il survient inopinément des pluies au milieu des jeux, le peuple s'y puisse retirer étant sorti du Théâtre......

„ Les portiques et les promenoirs qui se font joignant les Théâtres doivent, à mon avis, être faits de telle sorte qu'ils soient doubles, et que les colonnes du dehors soient doriques, avec leurs architraves et autres ornements......

„ La largeur des portiques doit être telle qu'il y ait depuis la partie extérieure des colonnes du dehors jusqu'à celles du milieu, et de celles du milieu jusqu'au mur enfermant les promenoirs qui sont dans l'enclos de ces portiques, autant d'espace que les colonnes du dehors ont de hauteur....... Les colonnes

du milieu, qu'il faut faire d'ordre ionique ou corinthien, doivent être plus hautes d'un cinquième que les extérieures...... ».

Cette description s'applique presque exactement aux portiques situés derrière le Théâtre d'Ostie. Les colonnes ne sont pas intactes; mais celles du milieu, ayant un diamètre plus considérable, étaient évidemment plus hautes. Le portique, situé exactement le long du mur de scène, n'est pas double, il est vrai; mais cependant, la disposition de l'ensemble répondant si parfaitement à ce que dit Vitruve, il est tout naturel de croire qu'on est bien en présence d'une dépendance du Théâtre; cette disposition n'est pas unique d'ailleurs; elle se retrouve au grand Théâtre de Pompei, derrière lequel on voit aussi ce portique entourant un promenoir rectangulaire, et si improprement appelé le Camp des soldats.

A Ostie, ce promenoir n'était pas seulement une annexe du Théâtre. Peut-être même, dans l'origine, en a-t-il précédé la construction, bien qu'il ait été aussi reconstruit du temps d'Hadrien.

Ostie était avant tout une grande place de commerce; sa situation à l'embouchure du Tibre lui donnait une importance aussi considérable pour Rome que celle du Hâvre par rapport à Paris, surtout à une époque où les transports ne se faisaient que par eau. A Ostie arrivaient les navires chargés des blés d'Egypte et de Lybie. Les grains étaient placés dans des navires plus petits, capables de remonter le Tibre jusqu'à Rome. On sait l'importance qu'avait cette question des blés pour la politique impériale, qui craignait à chaque instant de voir le peuple se révolter devant la famine. Le marché aux grains d'Ostie était donc de première importance. Les marchands de grains, les déchargeurs de navires formaient des corporations, des collèges importants. Ces gens-là avaient leurs *scholae* pour discuter de

leurs intérêts, et ces *scholae*, salles de réunion, se trouvaient autour du Forum qui nous occupe.

Les fouilles ont mis à jour une série de petites cloisons bâties à la hâte à la fin de l'empire, et qui, des colonnes centrales des portiques, rejoignaient le mur d'enceinte extérieur. Elles ont dû remplacer des cloisons mieux faites, peut-être en bois, qui existaient à l'époque la plus florissante d'Ostie.

De plus, en déblayant les ruines du Théâtre, on a trouvé seize piédestaux en marbre qui avaient servi, à une époque de décadence, à soutenir la voûte croulante du couloir central d'accès à l'orchestre. Ces piédestaux avaient été employés comme pierres de taille; et on en avait grossièrement abattu les corniches ou autres ornements. Mais, sur chacun d'eux, on a retrouvé une inscription. C'étaient le nom et les titres de celui que représentait la statue supportée par le piédestal. Chaque fois il s'agit d'un marchand ou d'un chef de corporation.

Evidemment, ces piédestaux ont été employés comme matériaux parce qu'ils étaient à proximité, et pour ainsi dire sous la main. Ils décoraient le Forum. Ce Forum était donc le centre des affaires commerciales de la ville. Situé près du Théâtre, il était aussi une dépendance de celui-ci. Son utilité était double.

Ainsi nous devons nous figurer des cloisons légères formant de petites pièces entre les colonnes. Si toutes ne servaient pas à des corporations, du moins pouvaient-elles jouer le rôle de boutiques, et il n'y aurait rien d'extraordinaire à voir, autour d'une place, le commerce s'exercer en un lieu bien clos, comme on le voit encore dans les bazars d'Orient.

Les colonnes des portiques, situés sur deux des côtés du Forum, étaient en briques recouvertes d'enduit comme celles qu'on voit le plus fréquemment à Pompei. La grande largeur de l'entrecolonnement ne peut nous permettre d'imaginer la couverture autrement qu'en supposant l'architrave en bois.

Le Forum devait être fermé. Pour celui de Pompei, le mieux conservé que nous ait laissé l'antiquité, cette fermeture est complète, c'est-à-dire que les chevaux, chars ou voitures d'aucune sorte ne pouvaient y pénétrer. Nous pouvons donc supposer, à l'opposé du Théâtre, un portique qui ferme l'ensemble et donne plus d'unité à la composition. Ce portique d'ailleurs serait semblable à celui qui était situé le long du mur de scène.

Bien que, actuellement, on ait relevé sur leurs emplacements quelques colonnes trouvées à terre, il est probable que ces colonnes devaient être placées sur des piédestaux employés plus tard, eux aussi, à une réparation quelconque ; et ce qui le fait croire, c'est la proportion peu agréable qu'aurait l'entrecolonnement sans ces piédestaux. Divers fragments, malheureusement fort mutilés, autorisent à supposer l'existence d'un attique sur cet entrecolonnement, et au droit de chaque colonne, un masque tragique en marbre : il en reste plusieurs spécimens assez bien conservés. Les dimensions du Forum, portiques compris, sont de 85 m. de long sur 78 m. de large.

J'ai dit qu'au centre du Forum se trouvent encore les ruines d'un petit temple entouré de constructions baroques d'une facture qui annonce le moyen-âge. Le soubassement du temple reste à peu près complet, et on a retrouvé par endroits le bandeau avec sa décoration en stuc. L'extérieur n'étant pas recouvert de marbres devait être peint, comme cela se voit fréquemment à Pompei. L'épaisseur des murs du Temple ($1^{m}.50$) fait assez voir qu'il était voûté, et d'ailleurs un texte, un des rares textes qu'on puisse invoquer pour Ostie, en donne la certitude.

Nous voyons en effet dans un passage des Actes des Martyrs : *Et jussit S. Quiriacum episcopum et S. Maximum presbyterum et Archelaum diaconum et omnes milites ad arcum ante theatrum capite caedi*. Mais Nibby fait remarquer que *arcum ante theatrum* est la traduction du texte grec ainsi conçu : Τὴν

χάμαραν ἔμπροσθεν τοῦ θεάτρου, c'est à dire, non pas un arc mais une voûte; et peut-être déjà à cette époque (Ve siècle), le temple en partie ruiné ne présentait-il plus que cet aspect.

D'après les données les plus probables, ce temple était consacré à Cérès.

Au nord du Forum, c'est à dire à l'opposé du Théâtre, aucune fouille n'a encore été faite, et il est à craindre qu'on n'en fasse aucune avant longtemps, car on a apporté là les déblais provenant de la caserne des Vigiles récemment découverte. Nous avons toutefois quelques indications qui nous permettent de croire qu'à cette extrémité du Forum, il y avait un port sur le Tibre.

D'abord, le Tibre ne passe plus actuellement à cette place: il coule à trois cents mètres environ au nord-ouest. En cet endroit, venant du nord, il fait un brusque coude pour reprendre sa direction à l'ouest, qu'il ne quitte plus jusqu'à la mer, aujourd'hui éloignée de plus de cinq kilomètres. Or, pour que le Forum qui nous occupe ait servi de marché aux grains, il fallait qu'il fût situé près d'un port de débarquement, et cela depuis de longues années; pour qu'à la fin de l'Empire il n'ait pas encore été abandonné, malgré la construction du port de Claude et de celui de Trajan, situé non loin de là, il fallait qu'il y eût une tradition; pendant longtemps les blés de contrées lointaines étaient arrivés là; c'était un lieu consacré par l'usage: le Tibre devait passer à proximité du Forum.

Or, si du haut de la tour du château moderne d'Ostie, construit par San Gallo et situé à un kilomètre à l'est du Théâtre, on examine la campagne environnante, il est facile de remarquer une sorte de marais passant au pied de la tour, et dessinant exactement le lit d'un fleuve d'une largeur égale à celle du Tibre. Sans les terrassements faits lors de la construction du casin Aldobrandini, ce marais rejoindrait le cours actuel du fleuve.

Plusieurs auteurs n'hésitent pas à voir là le Tibre ancien, et ce qui en donne l'assurance, c'est que nous savons à quelle époque ce changement dans la direction des eaux eut lieu.

Le Pape Pie V, dans une bulle ordonnant la construction de la *Torre San Michele*, qui sert encore de phare près de l'embouchure du Tibre, bulle datée du 9 mai 1567, parle de ce changement, arrivé cette année-là même au printemps, par suite d'une inondation. Il dit que le Tibre, ayant rompu ses digues, s'est fait un nouveau lit très loin de la Tour d'Ostie, qu'il baignait précédemment de ses eaux.

Si on refait sur une carte le tracé du fleuve tel qu'il était autrefois, on voit que la rive était située à 40 ou 50 m. de l'extrémité nord du Forum. C'était donc là que devait être le port.

Il est peu probable que ce port ait été séparé du Forum par des habitations particulières ; il fallait aux marchandises le facile accès de la place, et nous devons supposer que cet espace était libre. D'ailleurs, c'était, à vrai dire, le simple élargissement d'une rue. Cette rue, qu'on retrouve en d'autres endroits d'Ostie, était parallèle au fleuve, et nous avons quelques renseignements sur son passage le long du Forum.

Une inscription parlant de L. P. Gamala, riche habitant d'Ostie qui vivait du temps d'Hadrien, nous dit : *Sua pecunia viam silice stravit quae iüncta est foro ab arcu ad arcum.* C'est une précieuse indication topographique. C'est elle qui permet d'imaginer deux arcs de triomphe aux deux extrémités, à l'entrée et à la sortie de cette rue commerçante, rue que nous pouvons croire aussi bien disposée qu'une autre rue célèbre d'Ostie, découverte un peu plus loin, il y a longtemps déjà, et remarquable par ses portiques latéraux.

Nous sommes ici, il est vrai, dans le domaine de l'hypothèse ; mais devant la belle disposition de ce Théâtre et de ce Forum,

il est permis de croire que cet ensemble n'était pas resté incomplet, et que l'entrée de cette grande place commerçante du côté du fleuve devait être tout aussi noblement disposée. Ostie était trop près de Rome pour n'avoir pas un peu le reflet de sa grandeur.

PIERRE ANDRÉ.

(V. nos planches VIII et IX).

AFRIQUE ROMAINE. CHRONIQUE

Académie des Inscriptions et belles-lettres.

Séance du 26 juin 1891. — « ...Après avoir rendu compte de diverses autres découvertes en Italie et à Rome, M. Geffroy, directeur de l'Ecole française de Rome, ajoute qu'il a le plaisir d'annoncer à l'Académie le succès des fouilles de M. J. Toutain, membre de l'Ecole, en mission en Tunisie. M. Toutain a découvert près de Tunis, sur le sommet appelé Djebel Bou-Kourneïn, le sanctuaire d'un Baal africain romanisé: *Saturnus Balcaranensis Augustus... Dominus... deus magnus.* La fouille a déjà donné cinq cents fragments de stèles et d'inscriptions, dont un assez grand nombre offrent un réel intérêt, toute une série de textes intacts, et plusieurs dates consulaires dont quelques-unes nouvelles; à la date du 17 juin, la fouille commençait à mettre à jour un angle d'une construction ».

Séance du 10 juillet 1891. — M. Héron de Villefosse communique, de la part de M. le comte du Paty de Clam, contrôleur civil suppléant à Tozeur (Tunisie), une inscription romaine découverte entre Tozeur et Gafsa par les agents du service forestier. Ce texte, gravé sous Nerva, en 97, nous apprend que le consul *suffectus* Quintus Fabius Barbarus, nommé dans un diplôme consulaire de Trajan conservé au musée de Saint Germain en Laye, s'appelait de ses noms complets Quintus Fabius Barbarus Valerius Magnus Julianus, et qu'il avait exercé les fonctions de légat de la province de Numidie, où il eut pour successeur L. Munatius Gallus, fondateur de Thamugadi (Timgâd). Il donne en outre un nom géographique, celui de *Castellum Thigensium*, établi sur une voie importante qui mettait en communication la région des oasis

et la province proconsulaire d'Afrique. Enfin il permet d'affirmer une fois de plus que toute la région saharienne au sud de la Proconsulaire était placée sous l'autorité du légat impérial de Numidie.

Séance du 17 juillet 1891. — Lettre du Directeur de l'Ecole française de Rome: « ... M. Geffroy ajoute qu'il vient de recevoir une lettre de M. Georges Doublet, inspecteur chef du service des Antiquités et des Arts en Tunisie, l'informant que M. J. Toutain, membre de l'Ecole, a été autorisé à réserver pour le musée du Louvre un certain nombre de stèles, de fragments de bas-reliefs et d'inscriptions, et quelques lampes trouvées par lui dans sa fouille du Bou-Kourneïn ».

Séance du 28 août 1891. — M. Héron de Villefosse signale les heureux résultats obtenus par M. de la Martinière, pendant son dernier voyage d'exploration dans la Maurétanie Tingitane. Il met sous les yeux de ses confrères un curieux brûle-parfum de l'époque chrétienne, en bronze, trouvé par le jeune voyageur à Volubilis.

Séance du 11 septembre 1891. — M. René de la Blanchère, délégué du ministère de l'Instruction publique et chef de la Mission archéologique française en Tunisie et en Algérie, expose l'organisation donnée depuis un an à cette mission, au Service tunisien des antiquités et des arts, et à l'Inspection générale des Musées et bibliothèques d'Algérie et de Tunisie, dont il est chargé. La mission se compose actuellement de MM. de la Blanchère, Doublet, inspecteur des antiquités en Tunisie, Pradère, conservateur du Musée Alaoui au Bardo, Woog, Gauckler et Marye. M. de la Blanchère donne des détails sur les travaux exécutés cette année, sur l'état actuel et les progrès des Musées d'Afrique, sur les fouilles exécutées par MM. Privat, Hannezo et de Bray, du 4e régiment de tirailleurs à Sousse, par M. Bordier, contrôleur civil à Maktar, par M. Toutain de l'Ecole de Rome, au Djebel

bou-Kourneïn, et par d'autres; enfin sur les publications officielles en cours: *Collections du Musée Alaoui*, *Musées et Collections de l'Algérie*, *Catalogue général des Musées d'Afrique*. La campagne de 1891 n'aura pas été inférieure par les résultats obtenus à celle de 1890, dont on se rappelle le succès. A propos d'un passage de cette communication, M. Héron de Villefosse établit des rapprochements entre la mosaïque des Ouled-Agla et celle de Lillebonne. Ces deux mosaïques présentent des dispositions analogues, et l'on se rappelle que la mosaïque de Lillebonne porte la signature d'un artiste africain c(*ivis*) K(*arthaginiensis*). Elle doit être rattachée à la série des mosaïques africaines.

Séance du 15 septembre 1891. — M. de la Martinière entretient l'Académie des résultats de sa dernière mission au Maroc. Il a exploré le Sous et traversé l'Atlas. Il a rencontré dans ces cantons reculés de curieuses ruines, qu'il attribue à l'époque comprise entre la domination byzantine et la venue d'Idris dans le Maghreb. Il a pu visiter la cité fanatique et peu accessible de Taroudant, et il a trouvé à Agadir Sirir des chapiteaux et autres fragments d'un travail byzantin nettement accusé, qui jettent un jour nouveau sur la domination byzantine dans cette partie de l'Afrique.

Séance 25 septembre 1891. — M. H. de la Martinière continue sa communication sur son dernier voyage d'exploration au Maroc. Il donne des détails sur les antiquités de la région montagneuse du Djebel Zerhoün, et en particulier sur la cité de Volubilis, où les fouilles entreprises par lui ont fait sortir de terre tant d'inscriptions communiquées successivement à l'Académie par M. Héron de Villefosse, et qui constituent presque toute l'épigraphie latine connue de la Tingitane. Il soutient, en appuyant son opinion sur des témoignages d'auteurs arabes, que la domination romaine dans cette province s'est étendue beaucoup plus loin au sud qu'on ne le croit ordinairement.

Séance 27 novembre 1891. — M. Gaston Boissier rend compte à l'Académie des fouilles importantes faites par M. le docteur Carton, médecin militaire à Teboursouk (Tunisie) et M. le lieutenant Denis, dans quelques-unes des villes romaines de la région montagneuse comprise entre la Medjerdah et le cours inférieur de la Siliana. Ces fouilles ont fait découvrir beaucoup de débris d'antiquités. A Dougga, l'ancienne Thugga, les explorateurs ont visité presque complètement le temple de Saturne, où ils ont trouvé des stèles puniques, des débris de colonnes d'un beau caractère et sur les murs des Cellae, quelques revêtements de stuc très intéressants. Ils ont commencé à mettre au jour un hippodrome et un théâtre qui paraît bien conservé. A El-Maatria, ils ont dégagé un temple en l'honneur de Jupiter Optimus Maximus, de Junon et de Minerve, et entamé l'étude d'autres monuments qu'ils espèrent pouvoir connaître complètement.

Séance du 4 décembre 1891. — M. Perrot communique au nom de M. Victor Waille, professeur à l'école des lettres d'Alger, qui continue les fouilles entreprises à Cherchell pour le compte du Comité des travaux historiques, un monument épigraphique d'une haute importance. C'est un diplôme militaire, le premier document de ce genre qui ait été trouvé en Algérie. Il a été recueilli dans une tombe située près de la porte d'Alger, au cours des fouilles que poursuivent, d'après les indications de M. Waille, les détenus militaires placés sous les ordres de M. le capitaine Clouet.Le titulaire de ce diplôme était, dit le texte, un soldat de la quatrième cohorte des Sicambres, nommé Lovessius. L'empereur de qui ce vétéran recevait, avec son congé, le droit de cité romaine était Trajan. Le soldat Lovessius dont il est question, quoique engagé dans une cohorte de Sicambres, était originaire de Braga en Taraconnaise. C'était donc un Espagnol. On est, partant, en droit de conclure de ce fait que ces contingents auxiliaires étaient des corps mixtes comme notre légion étrangère, et qu'il leur arrivait de renforcer leurs effectifs en recrutant sur place des combattants

appartenant à une autre nationalité que celle dont la cohorte portait le nom. La conservation du monument retrouvé est remarquable. Des deux tablettes de bronze qui le composaient, une est intacte et on y voit encore attaché le fil qui la reliait à l'autre; celle-ci est brisée en plusieurs morceaux; mais les fragments se rapprochent aisément. Grâce au fait que le texte se répète à l'intérieur et à l'extérieur des deux feuilles de bronze qui composaient cette sorte de livret, il ne manque pas un mot de la légende. Le document, dont la date correspond au 24 novembre 107 de notre ère, nous apporte plusieurs renseignements précieux. Il nous fait connaître deux nouveaux consuls pour les derniers mois de l'an 107, C. Julius Longinus et C. Valerius Paulinus, et un nouveau gouverneur de la Mauritanie césarienne, Caesernius Macedo.

Séance du 18 décembre. — M. de La Blanchère lit un travail sur l'aménagement de l'eau courante dans l'Afrique romaine. L'auteur, dans une étude qui rappelle ses travaux sur les Terres Pontines, recherche par quels moyens les anciens habitants avaient donné au pays cette prospérité agricole si fameuse dans l'antiquité. Il montre comment l'eau des ruisseaux et des fleuves était d'abord emmagasinée, puis distribuée sur toutes les terres avoisinantes, au moyen de barrages et de travaux hydrauliques. M. de La Blanchère a principalement observé ces faits dans la région de l'Enfida.

D'autres études du même genre, entre autres la Notice de M. Payen sur les travaux hydrauliques du Hodna (Algérie), publiée dans le *Recueil des Mémoires et Notices de la Société de Constantine* en 1864, et l'Essai du D[r] Carton sur les travaux hydrauliques des Romains dans le Sud de la Régence de Tunis (*Bulletin archéologique du Comité*, 1888, p. 438 et suiv.) ont permis à M. de La Blanchère de généraliser ses conclusions.

Comité des Travaux historiques. Bulletin archéologique 1891 N° 1.

Rapport de M. Héron de Villefosse sur les découvertes faites au Maroc et principalement à Volubilis par M. de la Martinière. — Parmi les textes épigraphiques publiés dans ce rapport, les plus intéressants sont ceux qui mentionnent un *praefectus cohortis I Asturum et Callæcorum Mauretaniae Tingitanae* – le nom de l'empereur *Veldumianus Volusianus* - et celui de la *Respublica Volubilitanorum.* Les autres inscriptions sont des épitaphes.

Statuettes en terre cuite découvertes à Carthage (Rapport de M. Héron de Villefosse sur une communication du P. Delattre). Le P. Delattre a récemment exhumé une série de statuettes féminines en terre cuite, toutes modelées d'après un type identique. Il faut y voir la représentation d'une déesse mère, et rapprocher ces petits monuments des Déesses gauloises, assises ou debout, exécutées par les céramistes arvernes suivant les mêmes proportions. Les terres cuites trouvées par le P. Delattre sont certainement romaines et d'une assez basse époque.

Sarcophage de Tebessa. (Rapport de M. Salomon Reinach sur une communication de M. Farges). Ce sarcophage découvert par M. Sarrazin, architecte attaché au Service des Monuments historiques, ne présente qu'un intérêt artistique médiocre. C'est une œuvre provinciale, exécutée d'après des recueils de dessins et de calques. Sur l'un des petits côtés, Apollon est assis auprès du trépied prophétique; sur l'autre, Minerve, assise devant un arbre, porte un casque à panache. Sur la grande face, se voient plusieurs figures debout, ayant toutes perdu leur tête. Ce sont très probablement les neuf Muses autour de leur mère Mnémosyne.

Thuburnica, article de MM. Carton, médecin militaire et Chenel, contrôleur civil. — L'article commence par une étude d'ensemble; les auteurs indiquent brièvement la situation géographique et topographique de l'antique Thuburnica, aujourd'hui *Sidi Ali Bel Kassem.* Les ruines sont considérables; on y reconnaît encore une

forteresse, un temple, la curie (?), une porte de la ville, un réservoir, des citernes, un aqueduc, et un mausolée. MM. Carton et Chenel énumèrent ensuite les voies romaines par lesquelles on accédait à Thuburnica. La fin du travail est consacrée à l'épigraphie. Parmi les inscriptions, il faut remarquer plusieurs dédicaces à Mercure Sobrius, à Mars, a la Lune, à la Concorde; les épitaphes relevées jusqu'à présent sont assez nombreuses.

Les monographies de ce genre sont fort utiles; c'est grâce à elles qu'il sera possible d'étudier dans leur ensemble les cités romaines si nombreuses dans les provinces d'Afrique.

Revue archéologique.

Mai-juin 1891. — Victor Waille. Note sur l'Eléphant, symbole de l'Afrique, à propos d'un bronze récemment découvert à Berrouaghia (Algérie). Ce bronze représente un buste de femme ayant pour casque une tête d'éléphant. Les oreilles du pachyderme couvrent celles du personnage, encadrant la figure avec symétrie. Au milieu du front se dresse la trompe sinueuse, analogue pour l'effet produit à l'uræus égyptien. M. Waille, à propos de ce petit monument fort curieux, montre comment l'Afrique a été symbolisée par l'éléphant. Ce symbole apparaît pour la première fois sur des monnaies de Carthage frappées en Sicile par des artistes grecs, mais sous la forme d'une simple dent d'éléphant; un peu plus tard, c'est l'animal entier qui représente l'Afrique; enfin le symbole prend la figure d'une femme coiffée d'une tête d'éléphant. — Plusieurs inscriptions ont été récemment trouvées dans les environs de Cherchelle, chez MM. Archambeau et Peyron. Ce sont des épitaphes; parmi ces textes, il en est un qui nous fait connaître un affranchi du roi Ptolémée; un autre, rédigé en grec, signale un Ιυλιανος θρεπτος (alumnus).

Collections du musée Alaouï, publiées sous la direction de M. de La Blanchère; 8me livraison, par MM. E. Le Blant et G. Maspero. —

Cette livraison contient d'abord une courte notice de M. Le Blant sur une inscription chrétienne d'assez basse époque provenant de Tichilla (auj. Testour). Ce texte qui avait été publié déjà plusieurs fois, mais inexactement, mentionne les trois saintes Maxima, Donatilla et Secunda. Dans son commentaire, M. Le Blant refait l'histoire de ces vierges martyres d'après un passage des *Acta sincera* de Ruinart, d'après un récit du Martyrologe, et d'après un manuscrit de la Bibliothèque nationale, signalé tout récemment par le savant P. de Smedt. — M. Maspero publie et étudie une nouvelle *Tabella devotionis*, découverte à Hadrumète (auj. Sousse) par M. Doublet. C'est l'imprécation d'une amante dédaignée, qui use de la magie pour amener à elle celui qu'elle aime. Un document analogue, de même provenance, a déjà été publié et commenté dans les *Collections du musée Alaouï* (6me livraison) par MM. Bréal et Maspero. La nouvelle *tabella* est rédigée en grec ; les formules qu'elle contient sont d'origine juive. Une planche en phototypie reproduit la plaque de plomb grandeur naturelle.

On peut attendre du recueil d'Alaouï de vraies richesses. Dans les livraisons parues ont été étudiés : la grande mosaïque de Sousse, un groupe en terre cuite, deux *tabellae devotionis*, quelques monuments chrétiens, une inscription de Sicca Veneria (auj. le Kef), une plaque de miroir découverte à Bulla Regia. D'autre part on annonce que les prochaines livraisons contiendront des études sur une troisième *tabella devotionis*, sur de nouveaux objets en terre cuite (statuettes, carreau et plaque), sur des vases à inscriptions néo-puniques, sur une amulette, sur un sceau d'amphore chrétienne, sur les mosaïques de la ferme Godmet près de Tabarka etc. Mais le musée Alaouï possède aussi d'importantes sculptures, des textes épigraphiques, des mosaïques inédites dont le monde savant attend avec impatience la publication. M. de La Blanchère désire donner aux *Collections du musée Alaouï* un caractère artistique, en illustrant le texte par de belles planches. Or il existe au Bardo une tête de Minerve, deux torses nus provenant, l'un de *Leptis minor*, l'autre de *Thuburbo minus*, et une statuette acéphale d'Atys,

qui représentent dans l'Afrique romaine l'art hellénistique. Les statues colossales du Pont Romain, le barbare captif, les torses d'empereurs, la tête de Septime Sevère, le buste de femme que M. de La Blanchère suppose être le portrait de Matidie, méritent d'être presentés au public spécial qui suit avec intérêt l'œuvre archéologique entreprise en Tunisie. La collection des *ex-voto* à Baal-Hammon, trouvés à Maktar par M. Bordier, ne pourra être étudiée avec fruit que si l'on joint aux textes néo-puniques la reproduction des symboles nombreux qui ornent chaque monument. Il en est de même de douze ou quinze stèles dites stèles de la Manouba, d'une composition si curieuse et si instructive pour l'histoire de la religion en Afrique. Enfin tous les archéologues chrétiens seront heureux de voir publier les mosaïques tombales de Tabarka, dont M. de La Blanchère a annoncé la découverte il y a un an et demi, et qui, depuis plusieurs mois, tapissent d'une manière si originale les murs de la grande salle du musée Alaouï. De tels monuments offrent à la fois le triple intérêt historique, archéologique et artistique.

J. Toutain.

BIBLIOGRAPHIE

Giornale storico della letteratura italiana, diretto e redatto da Francesco Novati e Rodolfo Renier. 9e année. Turin, Loescher. 2 forts vol. in-8° par an, d'environ 1000 pages.

Supposons qu'un érudit français ait écrit un travail critique sur les sources de la *Franciade* ou qu'il ait rencontré quelques documents inédits pour la biographie de La Rochefoucauld. Où placera-t-il son mémoire ou sa trouvaille? L'un et l'autre sortent du cadre des excellents recueils consacrés au moyen âge. Les grandes revues littéraires les refuseront, comme d'un intérêt trop restreint. Si notre érudit appartient à une académie ou à une société savante, son embarras sera moins long, il obtiendra en quelque recueil spécial une insertion facile. Mais c'est alors le public studieux qui sera en droit de se plaindre. Devra-t-il, pour n'importe quelle étude, se tenir au courant de tout ce qui s'imprime à Paris et dans la province entière? Sera-t-il obligé, dès qu'il voudra s'occuper de La Rochefoucauld ou de Ronsard, de feuilleter, sans parler des publications étrangères, toutes les collections d'*Annales*, tous les *Bulletins* des Sociétés de sciences, lettres et arts? On pourrait remédier sans doute à ces inconvénients. Les études spéciales demandent des recueils spéciaux. L'histoire de la littérature française moderne est un champ assez vaste et qui occupe assez de travailleurs pour mériter un de ces recueils. Certes, on doit rester hostile aux créations nouvelles, qui doublent plus ou moins inutilement les revues déjà existantes et dispersent de plus en plus les matériaux d'étude; mais il s'agirait ici de grouper des forces qui tendent au même but et des informations qui jusqu'à présent s'éparpillent.

Une revue où trouveraient place des travaux originaux sur notre histoire littéraire, depuis Villon par exemple jusqu'à Lamartine,

qui recevrait des études d'ensemble et des communications documentaires, où l'on s'occuperait à la fois des grands écrivains et des écrivains de second ordre, sans descendre jusqu'aux hommes de lettres « d'intérêt local », où figureraient des comptes-rendus abondants et de plume sincère, où la chronique enfin dépouillerait au profit des lecteurs les publications régionales de toute espèce, et ne craindrait pas de franchir de tous côtés la frontière pour se renseigner sur l'état des recherches, un tel recueil de large et sérieuse information ne ferait, ce semble, aucun double emploi et intéresserait en France et au dehors un public assez nombreux pour le soutenir. En attendant, les gens qui travaillent ont plus d'une fois l'occasion de regretter l'absence d'une « Revue de l'histoire de la littérature française ».

Ces réflexions sont naturellement suggérées par le *Giornale storico della letteratura italiana* que je veux présenter aux lecteurs des *Mélanges*. Je m'aperçois même qu'en esquissant le plan idéal de la revue qui nous manque, j'ai fait la description fort exacte de celle que possèdent, plus heureux que nous, nos confrères d'Italie. Le cadre du *Giornale* est plus étendu, puisqu'il embrasse aussi le moyen-âge; mais il y a à cela une raison excellente: la littérature italienne est classique, si on peut dire, dès la fin du *duecento*, et l'Italie a déjà Dante et la *Vita Nuova* quand nous en sommes encore à Jean de Meun et à ce que Nisard appelait (mettons qu'il se trompât) les « bégaiements » du *Roman de la Rose.* A part cette différence, plus apparente que réelle, le *Giornale* répond entièrement à notre *desideratum* national et contient tous les éléments d'information que peut souhaiter l'érudit ou le simple curieux qui s'intéresse à l'histoire littéraire.

Le caractère strictement scientifique du recueil est garanti par le nom des deux directeurs: MM. Renier et Novati. Tous les deux sont de puissants producteurs et ont une compétence extrêmement vaste. L'un, occupé avec M. Luzio a écrire l'histoire d'Isabelle d'Este-Gonzague, et à publier des travaux précieux pour la *Culturgeschichte* du *cinquecento*, est en même temps l'éditeur des poé-

sies de Fazio degli Uberti, des *Novelle* de Sercambi, et dirige deux collections de textes chez Loescher, la *Biblioteca di autori italiani* et la *Biblioteca di testi inediti o rari.* L'autre, qui a marqué et marque chaque jour sa place dans le domaine des études romanes et médiévales, fait converger en ce moment ses recherches sur le premier siècle de l'humanisme et sur Coluccio Salutati, dont il imprime pour l'*Istituto storico italiano* l'important *Epistolario.* A ces deux directeurs est resté joint, jusqu'en ce dernier temps, l'éminent collègue de M. Renier à l'université de Turin, M. Arturo Graf. C'est un groupe jeune, comme on le voit, qui a été à la tête de la maison; M. Novati même (si le *Dictionnaire* de De Gubernatis ne me trompe point) n'avait pas vingt-cinq ans lorsqu'il a été admis au « triumvirat » du *Giornale.* Mais, pour des créations de ce genre, les qualités (et peut-être les défauts) de la jeunesse sont indispensables. C'est avec leur ardeur et leur dévouement désintéressé à la vérité et à la science que MM. Graf, Novati et Renier ont accompli en Italie une besogne analogue, par quelques côtés, à celle que firent jadis en France les fondateurs de la *Revue critique.* En apportant à la direction de leur recueil, parfois avec la même âpreté, le même esprit scientifique, ils ont mérité le même honneur.

Aussi le groupement s'est-il fait promptement autour de leur entreprise. Les maîtres respectés de l'érudition sont venus à eux, M. D'Ancona par exemple, qui a donné au *Giornale* ses belles études sur la *Leggenda di Maometto nell' Occidente* et sur *Il teatro Mantovano nel secolo XVI;* ils ont participé à l'œuvre commune, au même titre que les tout jeunes savants formés aux méthodes nouvelles d'investigation (1). La liste des collaborateurs est aussi honorable que nombreuse, et les esprits les plus différents s'y

(1) Parmi les meilleurs des grands centres d'études, on doit citer la Faculté des lettres de Turin, qui a fourni déjà tant de bonnes recrues à l'érudition. Dans le groupe de collaborateurs naturels du *Giornale*, je citerai de préférence MM. Vittorio Cian (Bembo, Paolo Giovio, Castiglione, etc.), Vittorio Rossi (Andrea Calmo, B. Guarini, etc.),

rencontrent, M. Rajna avec M. D'Ovidio, M. Tocco avec M. Paoli, M. Villari avec M. Sabbadini, M. Luzio avec M. Torraca, M. Crescini avec M. Ferraj. Je ne veux point dresser ici cette liste, d'abord parce qu'elle serait assez longue, ensuite parce que je serais obligé d'y signaler l'absence de quelques noms célèbres ou autorisés, qui manquent pour des raisons diverses. Ce qui reste établi, à nos yeux simplificateurs d'étrangers, c'est que la réunion des forces de l'érudition italienne est à peu près complète dans le *Giornale*.

Les savants étrangers sont accueillis avec un cordial empressement. La revue a publié des articles ou des communications de MM. Gaspary, Landau, Scartazzini, Wesselofsky, Köhler, Pakscher, Simonsfeld, etc. L'érudition française, trop peu portée en ce moment vers la littérature italienne, est pourtant représentée par quelques notes sur Pétrarque, par un article de M. Jeanroy, et par le curieux travail de M. Couderc sur *Les poésies d'un florentin à la cour de France au XVIe siècle*, qui a mis en lumière le rôle de Bartolomeo Delbene, un des académiciens du roi Henri III, un des propagateurs en France de l'influence littéraire de son pays.

Le *Giornale storico* compte neuf années d'existence et vient de terminer son dix-huitième volume. Le moment viendra bientôt, je pense, d'en publier la première table analytique. On se rendra compte, en la dépouillant, de la variété et del'importance du travail accompli, de l'accumulation féconde des renseignements, du grand nombre des questions élucidées ou rapprochées d'une solution. L'idée qui a présidé à la fondation de ce grand recueil, et mieux encore la façon dont elle a été mise à exécution, méritent un complet éloge. C'est déjà un véritable monument élevé à la gloire des lettres italiennes.

P. de Nolhac.

Angelo Solerti (T. Tasso), parce que leurs ouvrages sont les seuls dont mes études spéciales m'aient permis de contrôler de près la méthode et l'esprit ; mais on sait le cas que font les hommes compétents des travaux de MM. Pietro Orsi, Merkel, Rua, Gorra, etc.

ALBERT MARTIN. *Fac-similés de Mss. grecs d'Espagne gravés d'après les photographies de Ch. Graux avec transcriptions et notices*, un vol. in-8° de texte et atlas de 18 planches, Hachette, 1891.

Lors de sa seconde mission en Espagne, en 1879, Charles Graux avait composé un recueil de 15 planches contenant des fac-similés de mss. grecs. Il a expliqué dans son rapport au Ministre (*Archives des Missions*, 3ᵉ série, t. VII, p. 73), l'objet de ce recueil. Ces planches devaient contenir « les principaux types d'écriture grecque qu'il est d'une réelle utilité aux philologues de savoir lire ». Pour des raisons qu'il explique dans son rapport, il s'était enfermé, pour le choix des manuscrits, dans la période qui va du IXᵉ siècle à l'an 1453; mais, dans cette période, il a donné des spécimens d'à-peu-près toutes les sortes d'onciales et de minuscules, soit calligraphiées, soit abrégées, qui ont été en usage. Il ne s'est pas borné, comme on le fait généralement, à reproduire les divers types d'écriture; il a aussi donné des spécimens de palimpsestes, des miniatures; il s'est appliqué surtout à reproduire un grand nombre des ornements qui décorent les manuscrits. Ce recueil, composé avec tant de soin et de compétence, devait être accompagné d'un texte offrant outre la transcription des fac-similés, quelques détails sur l'histoire, le contenu et la paléographie de chaque manuscrit.

Ce volume, que la mort a empêché Charles Graux d'écrire, M. Albert Martin l'a composé en entier. Il a donné la transcription des textes, le plus souvent inédits, que contiennent les planches. Il a dû assez souvent proposer des corrections; mais il s'est borné, sur ce dernier point, à faire l'indispensable. Il a fait suivre cette transcription d'une description du ms. Ici encore il s'est borné à donner le nécessaire; il a insisté seulement sur les faits qui peuvent servir à dater les mss. Parmi les descriptions qui offrent un réel intérêt, on peut citer ce qui concerne le fameux ms. du Camarin (*fac-similés 1 et 2*), et les raisons que donne M. Albert Martin pour montrer que ce ms. n'a pu appartenir à St. Jean Chrysostome,

et qu'il est du IXᵉ-Xᵉ siècle. Voir encore ce qu'il dit à propos des Nᵒˢ 21-23, 44, 46-47. M. Albert Martin a étudié en détail les miniatures reproduites aux Nᵒˢ 33-37, 40 et 42. Aux 15 planches formées par Ch. Graux il en a ajouté trois nouvelles qu'il a recueillies pendant sa mission en Espagne. Ces planches donnent des reproductions des mss. dont Ch. Graux s'est le plus occupé ou qui l'ont intéressé d'une façon ou d'une autre. Ainsi les Nᵒˢ 55 et 56 donnent des fac-similés du *Matritensis* N°. 55, qui est ce fameux ms. de Plutarque, la plus belle découverte de Graux; le N. 57 reproduit deux pages du *Matritensis* N. 101 qui contient les discours de Charicius; Graux en a publié deux (*Revue de Philologie* 1877). Les autres numéros nous donnent des reproductions de mss. écrits par les principaux copistes dont Graux a eu à parler dans son beau livre: *Essai sur les Origines du fond grec de l'Escurial.*

M. Albert Martin a déjà publié: dans le premier volume des *Mélanges*, en collaboration avec M. Lafaye, l'*Inscription de Tauromenium;* dans la *Bibliothèque des Ecoles françaises d'Athènes et de Rome: Les cavaliers athéniens, Les Scolies du ms. d'Aristophane de Ravenne, Le ms. d'Isocrate Urbinas CXI de la Vaticane....* dans les *Archives des missions* (3ᵉ série, tom. XV, 1889): les *Notices sommaires des mss. grecs de Suède par Ch. Graux* (*mises en ordre et complétées* par A. M.); et encore: *Photographies d'un ms. grec contenant la description des lieux entre Antioche et Jérusalem*, in-8°; une dissertation sur les anciens traités de paix en Grèce.... Il prépare pour les *Archives des missions* le catalogue des mss. grecs d'Espagne non décrits par Iriarte et par Miller; il y donnera 250 notices de mss. inédits. – Voilà une belle activité, dont il faut féliciter le savant paléographe de la faculté des lettres de Nancy.

La Cronaca Siculo-Saracena di Cambridge, con doppio testo greco scoperto in codici contemporanei delle biblioteche Vaticana e Parigina, per G. Cozza-Luzi, *con accompagnamento del testo arabico pel Can.* B. Lagumina. Palermo, 1890, in-4°, pp. 130 et huit phototypies (Publié dans les *Documenti per servire alla Storia di Sicilia pubblicata a cura della Società Siciliana per la Storia Patria*).

Un compte-rendu de l'importante étude que vient de publier le P. Cozza-Luzi, vice-bibliothécaire de l'Eglise Romaine, avait dans nos Mélanges sa place toute marquée; mais Mgr. I. Carini, préfet de la Vaticane et de plus Sicilien, ayant parlé de cet ouvrage avec une pleine connaissance et un ardent amour du sujet (*Osservatore Romano* du 12 et 13 déc. 1891), on nous saura gré de donner de son travail un résumé qui en sera souvent même la traduction littérale.

« La conquête de la Sicile par les Musulmans remonte à l'année 807, alors que le célèbre Euphemius, rebelle et traître, offrit l'île au prince Aglabite-Ziadet-Allah, qui en accepta la souveraineté. L'expédition partit de Sousse le 13 mai, sous les ordres du vieux Ased-ibn-Forât, qui conduisait à la guerre sainte Arabes, Berbères et Persans du Khorassân. Ce furent les Musulmans d'Afrique qui enlevèrent l'île aux empereurs byzantins, ceux du Levant s'étant contentés d'y faire quelques incursions dès 652 et 699.

» L'honneur de la première tentative sérieuse pour jeter un peu de lumière sur cette époque obscure revient à l'historien sicilien Tommaso Fazzello, un dominicain, l'auteur des fameuses décades *De rebus siculis*, 1558. Mais ce ne fut qu'une tentative, parce qu'alors les sources orientales étaient ignorées. Plus tard, l'abbé sicilien Martino La Farina, très savant homme et fort versé dans la connaissance des langues, fut accueilli avec honneur en Espagne par Philippe IV, qui lui confia la direction de la bibliothèque de l'Escurial. Dans cette riche mine (j'en ai retrouvé les

traces en 1882), il se mit avec ardeur à la recherche des mss., même arabes, qui pouvaient se rapporter à l'histoire de son pays natal. Il contribua à extraire d'Abulfeda et de Scehâb-el-dîn les passages relatifs à l'histoire de la Sicile sous les Sarrasins; et enfin, à son retour dans sa patrie, il rapporta de nombreux mss. arabes. A lui aussi revient l'honneur d'avoir signalé le premier l'existence de la chronique dite de Cambridge, recueil de mentions relatives à la conquête entre 827 et 965. Comme William Cave, il crut que cette chronique était l'œuvre d'Eutychius, patriarche d'Alexandrie, m. en 950, parce que dans ce texte unique, incomplet de la fin (et qui a jadis appartenu à Erpenius), la chronique se trouve comme en appendice aux Annales d'Eutychius. D'ailleurs la fausseté de cette attribution fut dénoncée par l'abbé Giovan Battista Carruso, qui y reconnut l'œuvre d'un arabe et la publia à Palerme en 1720, dans le premier recueil imprimé de documents relatifs aux Sarrasins en Sicile. Il est vrai que Carruso ne savait pas l'arabe; mais le texte lui fut communiqué par Thomas Hobart en même temps qu'une traduction latine, probablement exécutée par Simon Ockley, professeur à l'Université de Cambridge de 1711 à 1720. L'érudit sicilien fut aidé dans l'impression du texte par mon très savant prédécesseur au Vatican, le maronite Joseph-Simon Assemani.

» Après Carruso, la traduction latine seule fut insérée, avec des notes, dans le grand recueil de Muratori. En 1790, le célèbre Rosario Gregorio, qui fut chanoine de la cathédrale de Palerme, dans sa *Rerum Arabicarum ampla Collectio*, vraiment remarquable pour l'époque, réimprima ce véritable joyau, comme l'appelle Amari, avec un grand nombre d'inscriptions arabes, des extraits de diplômes inédits, et le chapitre de l'arabe Nowaîri sur l'histoire de Sicile. La dernière et probablement définitive édition de la chronique de Cambridge est due à un maître, l'orientaliste sicilien Michele Amari. En 1885, il fit collationner le texte arabe par le célèbre orientaliste anglais Wright. Il le publia dans

la *Biblioteca Sicula,* en l'accompagnant d'une excellente traduction de notes et des variantes de Wright.

» De plus, Amari, avec l'instinct du véritable critique, avait soupçonné que le texte arabe de Cambridge n'était pas original, et dérivait d'un texte grec. Plusieurs années après, je vis avec joie cette hypothèse confirmée dans une note de la *Storia della Chiesa in Sicilia* de Mgr. Lancia di Brolo, aujourd'hui archevêque de Monreale, qui faisait allusion à un ms. du Vatican. Sur ces entrefaites, je vins à Rome et fus, par l'indulgence du Saint-Père, nommé préfet de la Bibliothèque Apostolique. La pensée me vint tout de suite de rechercher ce ms. grec et, lorsque je l'eus trouvé en compagnie de mon savant ami D. Giuseppe Cozza-Luzi, abbé basilien et vice-bibliothécaire de l'Eglise Romaine, je le priai de se charger de l'édition, afin d'enrichir de ce précieux document les sources historiques de mon pays de Sicile. On peut bien penser que, dès que ce texte fut retrouvé et que la publication en fut décidée, j'en avisai aussitôt Amari. Et cet homme illustre, qui, jusqu'à la fin de sa vie, m'honora de sa bienveillance, malgré la diversité de nos opinions et de nos convictions, en fut extrêmement joyeux; il le serait bien plus encore aujourd'hui que le livre a paru; mais hélas! la mort le saisit peu après.

» La chronique contenue dans le *Vat.* 1912 surpasse en importance la chronique arabe de Cambridge, qui a été écrite (je ne dis pas *composée*) seulement au XIII° siècle, tandis que la chronique du Vatican a été exécutée vers le X° siècle et, de plus, en termes moins laconiques. La belle étude du P. Cozza démontre que le texte grec est le prototype du texte arabe, et que ce dernier n'en est qu'un simple extrait. Le premier de ces textes remonte à Adam et aux commencements du monde, se contentant, comme on le faisait alors, de quelques mots pour servir de base à l'histoire universelle; il continue par les extraits habituels de la Bible, et quelques autres mentions qui ont la prétention de résumer l'histoire grecque et romaine; enfin il s'arrête aux rivages de Sicile pour les quitter en l'an mille de notre ère. Cette dernière partie,

sicilienne et un peu calabraise, constitue la partie vraiment originale et contemporaine, tandis que la précédente n'est qu'une des nombreuses redites de mentions consacrées aux temps anciens... Observons que le texte arabe, au contraire du grec, ne parle que de l'ivasion sarrasine en Sicile et en quelques autres points de l'Italie méridionale, et ne sort pas de ces limites extrêmes de temps et de lieu; seulement vers la fin, c'est à dire pour la seconde moitié du X[e] siècle jusqu'en 965, il donne des renseignements plus nombreux et plus précis, tous de caractère musulman, prend l'allure d'un véritable récit historique, et consacre aux événements d'une année non plus une simple ligne, mais des pages entières.

» Remarquant que la chronique de Cambridge datait à la manière byzantine et que les jours y étaient indiqués selon l'usage chrétien, Amari avait pensé que l'écrivain arabe était chrétien. Le P. Cozza est d'un avis contraire, et, semble-t-il, avec raison; car, en comparant le travail des deux compilateurs et étant donné l'antériorité bien établie du Grec, l'Arabe, qui vécut probablement vers le commencement du XI[e] siècle, nous apparaît comme un traducteur et aussi, à sa façon, comme un amplificateur. Il omet toutes les mentions relatives au culte et à la religion chrétienne en général; il rejette tous les mots de vénération pour elle, et ne s'étend que sur ce qui peut faire honneur aux Musulmans. Comment ne pas reconnaître en lui un parfait et authentique Musulman?

» Arrivons à la description du ms. du Vatican. Le 1912 est un recueil de divers feuillets de parchemin; six d'entre eux, de dimensions moindres, contiennent notre chronique. La première partie, antérieure au temps où vivait le scribe, a naturellement été copiée par lui sur un texte plus ancien auquel il a joint une continuation et des additions. La partie qui nous intéresse commence en 827. Ce premier continuateur va jusqu'à l'an 986 et, arrivé là, s'arrête au milieu d'une page. C'est là la partie proprement sicilienne, qui a dû être rédigée non seulement par un contemporain, mais par un Sicilien. En un mot, le chroniqueur, soit

qu'il ait écrit dans l'île même, soit que, contraint à quitter sa patrie, il ait exécuté son travail en Calabre, est évidemment un Sicilien. Postérieurement on trouve la mention de la prise de Cosenza, 988. Ensuite une autre main encore, dépassant les limites que le prédécesseur s'était imposées (celui-ci n'entendait aller que jusqu'en 999), signale la prise de Casiniano, peut-être Cassano en Calabre, 1031. A partir de ce moment, nos annales, dont la première partie était exclusivement sicilienne, deviennent, avec les additions dont je vais parler, entièrement calabraises, et se restreignent même spécialement à Cassano; à la fin, ce ne sont plus que des notes personnelles du dernier scribe, qui se révèle à nous comme un certain Jean, prêtre, fils du prêtre Aoratos et promu à la dignité de *protopapa*, c'est-à-dire d'archiprêtre de Cassano. Il nous indique, entre autres, la date de la mort de St. Barthélemi, fondateur du grand archimandritat du St. Sauveur à Messine.

» L'abbé Cozza a recueilli, sur les marges de nos feuillets, à droite et à gauche, en haut et en has, et il a disposé chronologiquement diverses mentions successivement ajoutées à la chronique par ce Jean fils d'Aoratos qui a mis à profit les blancs laissés par son prédécesseur pour y consigner des notes relatives à lui-même ou à sa famille ou aux événements locaux. Ces notes marginales contemporaines, simples, rédigées sur place et intéressant spécialement l'histoire de la Calabre, forment comme une seconde partie du travail du P. Cozza et nous conduisent jusqu'à la première moitié du XII[e] siècle. De tout cela ressort avec pleine évidence l'originalité du 1912.

» Le P. Cozza ne s'est pas contenté de satisfaire mon désir de voir, grâce à lui, la *Società sicula di Storia Patria* publier une excellente édition du texte grec récemment découvert; il a voulu y joindre le texte arabe, d'après Amari, et mettre les deux rédactions l'une en face de l'autre. Le soin de cette réimpression a été confié à un savant arabisant, Bartolomeo Lagumina,

qui honore ma ville natale et le chapitre de sa Cathédrale, et y enseigne, à l'Université, la langue et la littérature arabes.

» Le P. Cozza ne s'en est pas tenu là: il a fait intégralement reproduire, en huit belles phototypies, la chronographie grecque afin d'authentiquer ainsi le texte imprimé et de rendre service, du même coup, aux études paléographiques.

» Nous avons donc dans cet ouvrage, d'un côté le texte grec établi par le P. Cozza; de l'autre le texte arabe, reproduit par le prof. Lagumina, avec la réimpression des notes d'Amari, celles de Wright et celles de W. Robertson Smith, qui a fait une nouvelle collation du ms. de Cambridge. Grâce au prototype grec qu'Amari n'avait pu utiliser, le prof. Lagumina a pu, en certains passages, améliorer le texte arabe.

» Suivent, disposées de la même manière, les deux traductions, l'une du P. Cozza, l'autre d'Amari, toutes deux accompagnées de quelques notes et de la liste succincte des autres sources musulmanes, dressée par Amari. Quant à la Préface, elle est du P. Cozza, qui y déploie, comme à son habitude, une critique rigoureuse et sagace. Enfin, à la suite des deux textes et des deux traductions, on trouvera dans leur ordre chronologique les notes dont nous avons parlé plus haut.

» Ce travail était achevé lorsque, parcourant l'*Inventaire sommaire des mss. grecs de la Bibliothèque Nationale* de H. Omont, le P. Cozza y remarqua que les marges du ms. suppl. gr. 920 contenaient un *Chronicon Calabro-Siculum* embrassant le même espace de temps (827-982). Aussitôt il en demande communication, en copie et en fait photographier les pages qui l'intéressent. Le ms. de Paris a souffert et ressemble, comme tant d'autres mss. anciens, à l'épave d'un grand naufrage. Il a dû être exécuté en Italie ou même en Calabre, vers 982, puisque, à cette date, il enregistre la défaite infligée aux Sarrasins par le roi des Francs (l'empereur Othon II ?) dans le pays des Calabrais. L'analogie du ms. de Paris avec celui de Cambridge et celui du Vatican est manifeste, malgré quelques variantes, et le savant helléniste a enrichi

son étude de ce nouveau texte qu'il a aussi accompagné d'une traduction.

» Le travail se termine par deux remarquables appendices. Et d'abord l'auteur nous apprend que, dans son monastère de Grottaferrata, on conserve un autographe du célèbre saint Nilo de Rossano, qui fleurit vers la fin du X[e] siècle et copia de sa main les œuvres de saint Dorothée. Précisément, arrivé au terme de sa tâche, le saint calligraphe fait mention, dans la souscription, de l'extermination des Chrétiens de Rametta. Et ici, il faut rappeler que, lorsque toute la Sicile était déjà soumise aux infidèles, seule, sur ses hauteurs inaccessibles, résistait encore l'héroïque Rametta, l'unique débris qui subsistât des municipes grecs et romains de Sicile. Vigoureusement assiégée par Hasan-ibn-Ammâr (août 963), elle ne cédait pas. Affamés, réduits à l'état de spectres, ces preux ne déposaient pas les armes; mais, à la fin, la cité fut prise d'assaut, les hommes passés au fil de l'épée, les femmes et les enfants emmenés en captivité, le pays saccagé, et l'on y fit grand butin. On apprit bientôt la triste nouvelle de l'autre côté du détroit, et c'est peut-être au moment où elle parvint aux oreilles des Chrétiens du continent italien que saint Nil consigna laconiquement dans le ms. de Grottaferrata cet horrible désastre.

» Le second appendice est fourni par un autre ms. du Vatican, le *Regin.* 75. Le P. Cozza y a trouvé une autre note chronologique, appartenant à la même catégorie de mentions arabo-siciliennes; ce qui en augmente l'intérêt, c'est que la main qui a tracé cette note est évidemment la même que celle du ms. de Paris.

Mais cette fois, nous apprenons le nom du copiste; c'est un prêtre du nom de Siméon, qui écrit près de Calveto (entre Rossano et Cassano). Le *Regin.* 75 date donc de 982 environ. — Ce sont là des minuties; mais c'est sur ces minuties que travaille la critique pour en tirer l'histoire vraie, et non pas sur des documents sans précision qui ne peuvent guère donner qu'une histoire de fantaisie et qui n'a jamais eu de réalité.... ».

Ajoutons à ce savant compte-rendu que M[r] A. Neubauer, bibliothécaire-adjoint de la Bodléienne, publiera prochainement un texte hébraïque relatif aux invasions des Arabes dans le pays de Bari et de Bénévent.

L. D.

Edouard Cuq, ancien membre de l'Ecole française de Rome, professeur de droit Romain à la Faculté de droit de Bordeaux: *Les Institutions juridiques des Romains envisagées dans leurs rapports avec l'état social et avec les progrès de la jurisprudence.* Préface par J. E. Labbé, professeur de droit romain à la Faculté de Droit de Paris (1[ère] partie: *L'Ancien droit*). Paris, 1891, 1 vol. in-8° en deux fascicules; XXXV[e]-768 pages.

Depuis plusieurs siècles, les hommes cultivés, ont fait profession d'une haute estime pour le droit romain. Les uns, après Bossuet, ont répété que le bon sens y règne en maître; d'autres, avec Leibnitz, y ont vu un chef-d'œuvre de raisonnement déductif' fort analogue aux mathématiques. En tous cas, si différentes que fussent leurs appréciations, les uns et les autres se sont accordés à considérer le droit romain comme une sorte de législation idéale qu'ils étudièrent volontiers en faisant abstraction de son développement historique; c'est ainsi qu'ils en projetaient trop souvent les diverses parties sur un même plan, comme si la législation romaine pouvait être traitée comme fondue d'un seul jet.

Ce n'est pas que l'étude de l'histoire fût étrangère aux interprètes. Mais son rôle était pour eux secondaire: l'histoire était suivant les cas une auxiliaire de l'exégèse ou de la construction doctrinales; pour Cujas comme pour Savigny, elle était un moyen bien plus qu'un but. Cette conception nous paraît maintenant trop étroite; nous sommes invinciblement poussés à assigner à l'histoire du droit une mission plus importante. C'est elle en effet qui

I

Le 17me novembre 1654 fut baptisé pierre ville filz de Guillaume ville et de Jeanne Sirade mariez, fut parrain Bernard ville et marrine marguerite Sirade. par le Sr Flein vicaire

1655

Le 21me Janvier 1655 fut baptisé Bernard de Montfaucon filz de noble Timoleon de montfaucon sieur de Roquetaillade et de damlle Flourette maria mariez fut parrain noble Bernard de Casamajour sieur de la [illegible] et marrine damlle Marguerite de pompadour par le Sr Flein vicaire

Le 22me Janvier 1655 fut baptisé pierre de niort filz de Guillaume de niort et de [illegible] riviere mariez fut parrain noble pierre de montesquieu sieur de St Louis et marrine Bernarde Guisarde par le Sr Flein vicaire

ACTE DE BAPTÊME DE MONTFAUCON (1655).

II

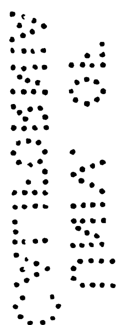
j'eus un grand soin de recueillir et de figurer exactement la forme des caracteres Grecs dans les Manuscrits des Bibliotheques d'Italie, et je continuai depuis ce travail en France; j'ai mis dans ma Palaeographie Greque la forme de ces caracteres siecle par siecle depuis le quatrieme jusqu'aux plus bas, avec les noms de certains caracteres inconnus.

je revins en France et j'arrivai a paris le 11. juin l'an 1701. je me disposai a mettre au jour les ouvrages dont j'avois recueilli les differentes leçons, dont plusieurs n'etoient pas encore imprimées.

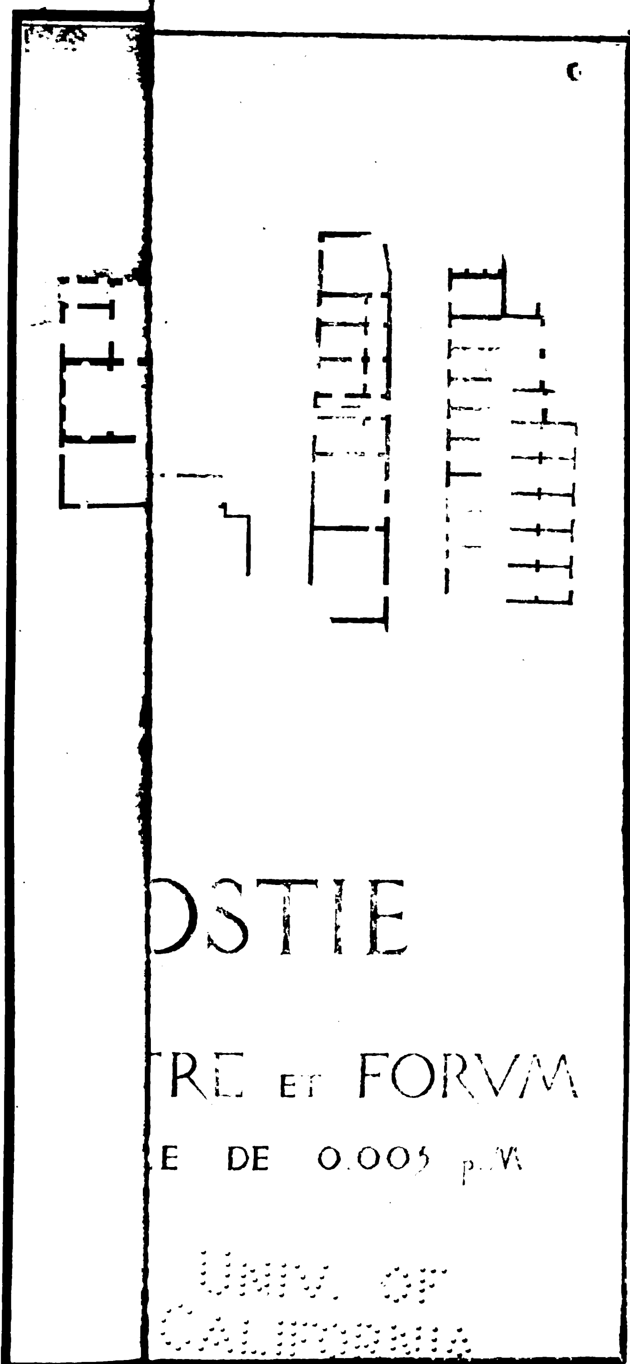
je commençai par mon Diarium Italicum, ou j'ai donné une notice assez ample de ce que j'avois remarqué en Italie, et surtout dans les Bibliotheques. l'ouvrage fut achevé d'imprimer in quarto 1702. ce livre fut traduit en Anglois et imprimé a Londres en 1712.

SPÉCIMEN DE L'ÉCRITURE DE MONTFAUCON (1739).

Bibl nat., ms. latin 11915 *fol.* 16.



Ecole fran



réfléchit dans un miroir fidèle toutes les transformations de l'état social et de la pensée humaine; c'est elle qui, sur tous les points essentiels de la constitution des peuples, résume l'expérience du passé et fournit à l'avenir de graves leçons; à ce titre, elle doit être étudiée pour elle-même.

M. Cuq obéissait à cette tendance quand il a entrepris la composition de l'ouvrage que je suis heureux de signaler à l'attention du public: le premier en France, il s'est proposé de retracer dans son ensemble l'histoire, ou pour employer l'expression moderne, l'évolution du droit privé des Romains. Le plan d'après lequel il a disposé son œuvre est à la fois original et rationnel. Ce plan dérive d'une idée fondamentale: le droit romain n'est véritablement une science que pendant une période assez courte: cette période s'ouvre avec les juristes du dernier siècle de la République, notamment avec Mucius Scævola, et se ferme au milieu du III[e] siècle de notre ère avec Modestin, le dernier des grands classiques. Les six siècles qui la précèdent n'ont fait que préparer les matériaux mis en œuvre par les juristes de la fin de la République et du Haut-Empire; quant au droit du Bas-Empire, « il n'a d'autre intérêt, au point de vue scientifique, que de faire voir ce que devient la meilleure législation quand elle n'est plus dirigée et vivifiée par des jurisconsultes ». Le présent volume, le seul paru, s'arrête aux premiers essais d'élaboration scientifique du droit; il contient donc l'histoire du droit romain pendant les six premiers siècles.

Le volume commence par une préface où notre savant et vénéré maître M. Labbé a indiqué « l'esprit dans lequel le droit romain doit être étudié, l'esprit dans lequel ce livre a été conçu »; ainsi l'homme éminent qui, depuis de longues années, représente avec toute l'autorité de la science et du talent l'enseignement doctrinal du droit romain, se fait lui-même le garant et l'introducteur de la méthode historique. Puis M. Cuq, après une substantielle Introduction, se livre brièvement à l'étude des sources: lois royales, lois des Douze Tables, notions éparses dans les ouvrages des écrivains littéraires ou fournies par le droit comparé et l'ethnographie.

Alors seulement il aborde l'histoire du droit privé, qu'il partage en trois époques. La première s'étend de la fondation de Rome à la promulgation de la loi des Douze Tables (303 et 304 U. C); la seconde commence à la promulgation de cette loi pour finir à la divulgation des archives pontificales, vers 450; enfin la troisième se termine au dernier siècle de la République. A chacune de ces époques répond un des trois livres entre lesquels sont réparties les matières traitées dans le volume; dans chaque livre, l'auteur étudie successivement l'état social, les modes de formation du droit et les diverses institutions du droit privé. L'œuvre est complétée par un très-remarquable chapître sur la valeur technique de l'ancien droit, et par une conclusion où M. Cuq caractérise ce droit en quelques pages aussi remarquables par l'élévation des idées que par la vigueur du style.

Le livre de M. Cuq traite d'un sujet trop vaste, il est rempli de trop de notions et de faits pour qu'il puisse être analysé. Pour le faire connaître au lecteur, je crois que le moyen le plus efficace sera de résumer ici l'histoire qu'il trace de l'une des institutions du droit privé qui offrent le plus d'intérêt au jurisconsulte et à l'historien, je veux parler des obligations.

Les juristes de nos jours répétent avec raison la définition de l'obligation que leur ont léguée les juristes romains du temps de l'Empire. Pour ceux-ci comme pour nous, l'obligation est un lien de droit qui nous astreint à donner, à faire ou à ne pas faire quelque chose: en d'autres termes elle est « un pouvoir sur notre volonté ». Cette définition ne convient nullement à l'obligation primitive des Romains. Dans l'ancien droit, la naissance de l'obligation juridique suppose toujours une *damnatio*, c'est-à-dire une formule qui soumet la personne même du débiteur au pouvoir du créancier. Cette *damnatio*, qui porte sur une somme d'argent, peut être prononcée par le magistrat devant lequel une dette est avouée, par le juge lorsqu'il condamne à la suite d'un procès, enfin par le simple particulier dans le cas du *nexum* (emprunt d'argent) ou du legs *per damnationem*: mais, quelle qu'en soit l'ori-

gine, la *damnatio* permet au créancier d'user de la procédure rigoureuse appelée *manus injectio*, forme antique de la justice privée, par laquelle il poursuit directement le corps de son débiteur et des membres de la *familia* de ce débiteur. C'est qu'en effet les contemporains des fondateurs de Rome conçoivent l'obligé comme un demi-esclave: c'est « un citoyen enchainé par un autre, faute de lui avoir payé ce qu'il lui doit ». La contrainte porte sur le corps et non sur la volonté, si bien que la garantie des créanciers est fort analogue à celle de Shylock; c'est pourquoi l'on rencontre si souvent à Rome des prisonniers pour dettes. Notez que, la procédure d'exécution étant dans l'ancienne Rome une affaire privée, ces prisonniers sont détenus, non dans un édifice public, mais dans la maison du créancier. Leur sort fut réglementé avec soin par les décemvirs; toutefois, d'après M. Cuq, les dispositions de la loi décemvirale ne s'appliquaient pas aux prisonniers en vertu d'un *nexum*. Tandis qu'après certains délais et l'accomplissement de diverses formalités, les autres prisonniers pour dettes étaient vendus à l'étranger, les *nexi* continuèrent d'être assujettis à une quasi-servitude domestique; ils travaillaient comme des esclaves dans la maison de leur créancier jusqu'à ce qu'ils se fussent acquittés envers lui.

La *damnatio* résulte d'un acte illicite ou d'un acte licite. — Ainsi apparaît dans son germe la célèbre classification des obligations d'après leur source, délit ou contrat. Considérons d'abord celles qui naissent d'un délit ou, comme dit M. Cuq, d'un tort fait à autrui.

Les Romains des premiers siècles, comme les autres peuples de l'antiquité, n'exigent que deux conditions pour qu'un acte soit punissable: à savoir qu'il soit contraire au droit, et qu'il fasse tort au prochain. A la différence des peuples modernes, ils ne tiennent pas compte de la culpabilité subjective; « ils frappent l'innocent aussi bien que le coupable. » Telle est la conception du délit: quant au système de répression, il décèle dans la Rome primitive un état social assez avancé, « bien supérieur à celui que

décrivent les poèmes homériques. » Quelques délits, à la vérité en très-petit nombre, sont réputés crimes au sens moderne de ce mot, et punis au nom de l'intérêt public: par exemple la haute trahison. La répression des autres délits demeure l'affaire des particuliers; mais la vengeance privée n'est admise que dans un certain nombre de cas : ainsi le talion pour la rupture d'un membre, la mort pour le vol manifeste commis par un esclave. Le plus souvent, la loi oblige l'offensé à se contenter d'une peine pécuniaire dont elle fixe le montant; si le délit a porté atteinte à la propriété, l'amende est, en plus d'un cas, un multiple de la valeur de la chose détruite. Ainsi demeure-t-elle toujours proportionnée à l'importance du délit; en même temps, elle réunit le caractère d'une amende et celui d'une indemnité. D'ailleurs, dès la première période historique du droit Romain, il est plusieurs hypothèses où l'idée de peine est écartée; alors le délit n'oblige qu'à l'indemnité.

M. Cuq étudie successivement les divers « torts » prévus par la législation antique, soit qu'ils donnent lieu à l'application d'une peine (injure, vol, attaques à la propriété foncière, usure), soit qu'ils ne donnent lieu qu'à une condamnation à des dommages et intérêts (torts résultants en général des rapports de voisinage). Il me serait impossible de le suivre ici dans les recherches aussi minutieuses qu'intéressantes auxquelles il se livre sur chacun de ces délits.

Le délit était fréquemment l'œuvre d'une personne en puissance, par exemple d'un esclave ou d'un fils de famille; le droit romain en assure la répression par les actions noxales. Une opinion généralement enseignée de nos jours est celle qui rattache l'origine de ces actions à la justice privée (1): la victime a droit à la vengeance; pour donner satisfaction à ce droit et éviter une lutte dangereuse, le chef de maison lui livre le coupable. M. Cuq rejette

(1) Voir, sur cette explication, l'article de M. Girard sur *les actions noxales: Nouvelle revue historique de droit français et étranger*, T. XII.

cette explication pour ce motif que, si l'abandon noxal dérivait de la justice privée, c'est surtout en cas d'injures qu'il eût dû être admis; or « l'action d'injures n'a reçu son caractère noxal qu'après sa transformation par l'édit du préteur ». Pour lui, l'abandon noxal est une conséquence de la conception primitive de l'obligation. L'obligation antique porte sur le corps du débiteur, c'est-à-dire du délinquant: toutefois « le chef de la maison à laquelle appartenait le délinquant avait la faculté de le soustraire à la prise de corps du créancier en offrant de réparer le préjudice causé ». Aussi l'application primitive de l'abandon noxal est-elle restreinte au cas de vol non manifeste, et de dommage matériel à la propriété (*noxia*), hypothèses qui impliquent toujours une réparation pécuniaire. Plus tard, le principe des actions noxales est étendu à d'autres cas (vol manifeste, injures). Cette extension de l'action noxale « correspond à un adoucissement des mœurs publiques; à mesure que le système des actions noxales se développe, le système de la vengeance privée et celui de la rançon disparaissent ».

Venons-en maintenant, avec l'auteur, aux obligations naissant d'actes licites. D'après le droit des XII Tables, elles sont fort peu nombreuses. La plus importante et la plus connue est l'obligation qui se constitue *per aes et libram*, sous la garantie de l'Etat, c'est-à-dire l'obligation de ceux qui empruntent de l'argent sous la forme du *nexum*. Joignez-y le cautionnement du droit privé ou *vadimonium*, obligation qui, elle aussi, résulte d'une forme solennelle. Joignez-y encore l'obligation du *praes*, caution qui s'engage envers l'Etat, et celle du *vindex*, qui intervient, soit pour arrêter la procédure de la *manus iniectio* jusqu'à ce qu'on ait statué sur la légitimité de la prise de corps du débiteur, soit pour garantir la comparution devant le magistrat d'un citoyen cité en justice. Le droit ancien ne connaît pas d'autres contrats.

Tels sont les grands traits du régime qui fut celui des Romains pendant la première période du développement de leur législation. Le lecteur s'étonnera peut-être de la pauvreté de ce système, qui en réalité ne sanctionne, en fait de contrats, que le

prêt d'argent et le cautionnement. M. Cuq montre très-bien comment cette pauvreté s'explique par l'état social de l'ancienne Rome. L'élément premier de la nation, ce n'est pas alors l'individu, c'est le groupe naturel, famille ou *gens* : ces groupes se suffisent à eux-mêmes par l'exploitation agricole collective. Non seulement la propriété individuelle des immeubles n'existe pas, mais la richesse mobilière, qui appartient en propre aux chefs de famille, consiste surtout en troupeaux, la monnaie étant grossière, encombrante, et d'un usage restreint: or une telle richesse ne saurait se développer au-delà d'une certaine limite. Quand les citoyens se réunissent à l'occasion d'un marché, ils se livrent seulement à des transactions très-simples, ayant pour objets des têtes de bétail ou l'outillage nécessaire à l'agriculture; ces opérations, qui se ramènent au troc ou à la vente au comptant, sont aussitôt parfaites que conclues; aussi n'ont-elles guère besoin de la protection du droit. Que si d'ailleurs, grâce au progrès de la civilisation, il devient nécessaire aux citoyens de passer entre eux des conventions plus complètes, ils les concluront, non point sous la garantie du droit, mais sous celle de la morale, de la religion, et enfin de l'opinion, toujours redoutable dans une communauté restreinte, et pourvue à Rome d'un puissant organe dans la personne des censeurs. Ainsi se forme la catégorie très-nombreuse des actes « fiduciaires », tenant toute leur force des mœurs, n'en empruntant aucune au droit. Parfois les parties contractantes qui usent de ces actes s'efforcent de leur donner une plus grande valeur morale en les revêtant de diverses formes plus ou moins solennelles dont la plus importante est un acte religieux: la *sponsio*. C'est de la *sponsio* que doit sortir un jour l'acte juridique si universellement répandu à Rome, je veux parler de la stipulation.

Pendant la période qui suit (de la divulgation des archives pontificales au dernier siècle de la République), l'évolution du droit des obligations se produit dans une double direction. On se rappelle que les obligations anciennes entrainaient comme conséquence une sorte de servitude du débiteur: avec la loi Poetelia

(428 ou 441), cette exécution sur la personne est singulièrement énervée; aussi le *nexum* ne tarde pas à disparaître. En revanche, un grand nombre de conventions purement fiduciaires cessent d'être considérées comme des rapports purement moraux pour devenir des rapports juridiques. Alors apparaissent, outre la stipulation issue de la *sponsio*, l'expensilation et le *mutuum*. Par une innovation d'une importance capitale, ces trois contrats trouvent leur sanction dans une action introduite par la loi Silia; c'est la *condictio*, action abstraite qui est mise au service de toute demande d'une somme d'argent déterminée. Cette action s'accommode tout naturellement à l'expensilation et au *mutuum*, dont l'objet a toujours été une *pecunia certa;* elle s'accommode aussi à la stipulation, car il est certain que la stipulation la plus anciennement reconnue avait pour objet une *pecunia certa*. Bien que, par la clause pénale, la stipulation de *pecunia certa* pût sanctionner toute espèce d'obligations, bien que la stipulation elle-même ait été ultérieurement validée quand elle s'appliquait à toute *certa res* (*conditio triticaria*) et même à des objets incertains (*actio ex stipulatu*), ce système, entièrement fondé sur le droit strict qui gouverne la stipulation, se trouve être beaucoup trop étroit; en effet, il laisse en dehors de la protection du droit une foule de rapports d'obligations que, chaque jour, il devient plus important de sanctionner. C'est vers ce but que tendra la jurisprudence; pour l'atteindre, elle emploiera des moyens variés. Tantôt elle érigera en délit le manquement à la foi jurée, et donnera par ce détour une sanction à certaines conventions, tantôt le préteur instituera une action *in factum* pour assurer l'exécution de diverses obligations. Enfin, pour les contrats importants (vente, louage, société, etc.), le droit s'emparera d'un procédé fondé sur l'usage des honnêtes gens: en cas de difficulté, ils s'en rapportaient à un arbitre (*arbitrium boni viri*); c'est cet usage qui fut légalisé par la pratique des préteurs (1). D'abord l'arbitre reçut une mission officielle (*arbitria*

(1) Sur le développement des contrats consensuels de vente et de louage, M. Cuq ne méconnait pas l'influence des contrats du droit

honoraria du temps de Cicéron), puis il se transforma en juge, mais en juge de bonne foi, tranchant les questions d'après une équité très-large, comme le faisait jadis le *bonus vir*. Ainsi les plus importants des contrats de bonne foi sortent de la catégorie des actes fiduciaires pour être reconnus par le droit. En même temps, se développent les diverses théories des quasi-contrats, par exemple celle de l'enrichissement sans cause et celle de la gestion d'affaires. Enfin des lois nouvelles créent des délits, comme ceux de la loi Aquilia et de la loi Fabia.

On voit que le domaine des obligations sanctionnées par le droit s'accroît de tous cotés; notamment un système complet de contrats est en voie de formation; sur une foule de points les règles de la morale et de la *fides* deviennent des règles juridiques. Or ce mouvement coïncide avec celui qui fait passer au second plan l'exécution des obligations sur la personne pour lui substituer, au moins en première ligne, l'exécution sur les biens. Ajoutez-y que ces obligations nouvelles deviennent généralement transmissibles aux héritiers du créancier et du débiteur; ajoutez-y que ces modifications correspondent à une modification parallèle des notions de patrimoine et d'hérédité. Visiblement, le droit romain se dirige vers la conception classique et moderne des obligations.

Cette transformation, M. Cuq le démontre, est commandée par la transformation même de l'état social. Les groupes naturels et le patrimoine collectif tendent à se dissoudre; le droit particulier du chef de famille s'affirme davantage; la coutume des ancêtres s'efface; l'esprit mercantile gagne chaque jour du terrain en même temps que la richesse personnelle. Les intérêts contraires sa heurtent violemment sans que les considérations morales ou religieuses en puissent amortir le choc; or le contrepoids le plus efficace à ces forces désordonnées, c'est le juge reconnu par la loi, c'est

public, si bien mise en lumière par M. Th. Mommsen, dans son article *die römischen Anfänge von Kauf und Miethen;* voir *Zeitschrift der Savigny Stiftung für Rechtsgeschichte; Romanistiche Abtheilung*, t. VI, pp. 260 et ss.

la multiplication des actions, c'est la contrainte judiciaire. La jurisprudence suit le mouvement, tout en essayant d'abord de le tempérer. « Le formalisme, dit M. Labbé dans l'Introduction qu'il a placée en tête du livre de M. Cuq, précise, entoure, protège l'expression de la liberté individuelle. » Cependant, à côté du respect de la forme, se développe le respect de la *bona fides*, c'est-à-dire de la fidélité à la chose convenue. Or (je ne saurais mieux faire que de citer M. Labbé) « la chose convenue peut différer de la chose exprimée. L'intention se recherche sous les mots prononcés: le formalisme est atteint dans son essence... Cependant il a créé des habitudes utiles qui survivent. » Je ne crois pas que jamais on ait décrit plus heureusement en moins de mots une phase décisive de l'évolution du droit romain.

Le trait nettement accusé de cette évolution a été fort bien mis en lumière par M. Cuq: ce fut l'introduction dans le droit d'une foule de règles sanctionnées par la morale et l'opinion des gens de bien. Tel est le sens général d'après lequel se meut le droit romain: ses progrès n'attestent pas seulement un accroissement considérable des pouvoirs de l'Etat au détriment de la *gens* et de la famille, mais aussi une modification profonde des limites que l'antiquité avait assignées au droit vis-à-vis de la morale. Cependant la limite, quoique reculée au profit du droit, subsiste toujours; les jurisconsultes romains ont su déterminer le point « où le droit doit s'arrêter sous peine d'empiéter sur la conscience. »

Ainsi il n'est jamais entré dans leur pensée que le droit pût à tous égards remplacer la morale. Ils comprenaient d'ailleurs que pour assurer le fonctionnement de la société, il fallait laisser une large part d'influence à la morale. Or ce qui était vrai des nations anciennes est encore bien plus vrai des peuples modernes. En effet, fidèles à l'impulsion qui leur fut donnée par le droit romain, nos lois dégagent nettement la personnalité de l'individu pour lui permettre de se développer librement: un tel principe, si fécond qu'il soit, recèle un danger capital, celui de l'oppression du faible par le fort. Un homme naguère tout-puissant, ne crai-

gnait pas, pour caractériser ce système, de paraphraser ainsi quelques vers de Gœthe (1) :

« Que chacun voie comment faire, que chacun voie où il en est...; celui qui n'est pas assez fort pour se tenir debout sera bousculé et jeté à terre... A celui qui a il sera donné, à celui qui n'a pas il sera ôté. »

Ceux de nos contemporains qui imputent au droit romain la responsabilité de cette situation ont tort: c'est à nous-mêmes surtout qu'il convient de nous en prendre. « Si, dans nos sociétés modernes, l'application des principes du droit romain donne lieu à des abus, c'est qu'elle n'est pas tempérée par le sentiment du devoir ». Telle est la pensée de M. Cuq, et je ne crois pas qu'il ait tort; pour résoudre la plupart des problèmes sociaux, il suffirait sans doute de rendre la lumière aux consciences et l'énergie aux volontés; mais peut-être serait-il assez inutile de diminuer l'importance du droit romain dans l'éducation moderne.

J'ai résumé, d'après M. Cuq, l'histoire des obligations en droit romain. J'eusse voulu, en le suivant sur d'autres points, montrer la sagacité de sa critique, l'étendue de son érudition, la largeur de ses vues, la logique de ses constructions juridiques. J'eusse voulu signaler les explications nouvelles qu'il présente sur une foule de points, par exemple sur l'histoire du mariage, sur la proprieté collective de la terre, sur l'*heredium*, sur la notion antique de la richesse, sur celle de l'hérédité, sur l'histoire du testament et de la liberté de tester, sur l'origine de la *honorum possessio* et des legs, sur le sens qu'il convient d'attribuer au *jus gentium*, et sur beaucoup d'autres questions. S'il m'eût été possible d'accomplir cette tâche, j'eusse dû reconnaître qu'en nombre de cas l'auteur a été obligé de suppléer à l'insuffisance des sources par ses conjectures personnelles. Mais comment écrire un tel livre sans s'abandonner à des conjectures? Or M. Cuq est de ceux dont les

(1) Voir les *Discours de M. le prince de Bismarck* (discours de 1881), édit. de Berlin, in-8°, 1889, t. VI, p. 282.

connaissances positives sont assez vastes et assez sûres pour qu'il n'y ait pas à craindre qu'il perde pied dans le domaine de l'hypothèse.

En somme, l'œuvre de M. Cuq est la justification la plus complète du mouvement qui pousse les romanistes vers l'étude de l'histoire. Sans doute, dans nos facultés de droit, l'enseignement historique du droit romain ne peut en aucune façon supplanter l'enseignement doctrinal ; tous deux doivent marcher d'un pas égal, le premier contribuant à la formation générale de l'esprit, le second servant à l'éducation spéciale des jurisconsultes. Le livre de M. Cuq y rendra de grands services par l'influence qu'il exercera sur la direction de l'enseignement historique. Ailleurs, là où il n'y a pas à se préoccuper de l'enseignement doctrinal, ce livre ne sera pas moins utile : l'étude n'en saurait être trop recommandée aux jeunes étudiants de l'ordre des lettres qui deviendront les historiens de l'antiquité classique. On a souvent regretté que les institutions juridiques des Romains fussent demeurées lettre close pour beaucoup de leurs prédécesseurs ; on a regretté plus vivement encore que quelques-uns en eussent acquis une demi-connaissance. Nul guide ne peut, avec plus d'autorité que M. Cuq, les introduire dans ce monde si nouveau et jusqu'ici trop complétement fermé du droit privé des Romains.

PAUL FOURNIER.

ERRATA

p. 354, l. 18. LXXXVIII	Lisez : XCVII
» l. 29. 507	574
» l. 38. LXIX	LXX
p. 360, l. 15. le même recueil	le second de ces recueils
p. 372, l. 26. Basilicae	Basileae
p. 374, l. 36. *Epistola*	*Epistole*
p. 377, l. 30. Lope	Lopes
p. 381, l. 3. pervenisse	provenisse
p. 384, l. 6. instudiis	in studiis
p. 398, l. 19. XCVIII	XCVII
p. 411, l. 38. de le	de la

TABLE DES MATIÈRES.

Pages

Notes sur quelques monuments byzantins de l'Italie méridionale, par M. Ch. Diehl 3

Marques de vases grecs et romains trouvées à Carthage (1888-1890), par M. A. L. Delattre 53

Trois inscriptions de Tabarka (Tunisie), par M. J. Toutain . . . 81

Une anthologie latine du quinzième siècle, par M. Georges Lafaye. 92

Inscriptions inédites de la Corse, par M. Etienne Michon. 105

Trois albums de dessins de fra Giocondo, par M. H. de Geymüller. 132

Quatre dessins inédits de la collection Destailleur relatifs aux ruines de Rome, par M. Rod. Lanciani 159

Afrique Romaine. — Fouilles de M. Gsell: Basilique de Sainte Salsa à Tipasa. — Fouilles de M. Dautheville à Tabarka. 179

Bibliographie. — Stéph. Gsell, *Fouilles dans la nécropole de Vulci.* — Gaston Boissier, *La fin du paganisme. Etude sur les dernières luttes en Occident au quatrième siècle.* — R. P. Franz Ehrle, *Historia bibliothecae Romanorum Pontificum...* (L. Dorez). — P. de Nolhac et A. Solerti, *Il viaggio in Italia di Enrico III re di Francia...* — Ulysse Chevalier, *Œuvres complètes de S. Avit...* (J. Guiraud). — Emm. Rodocanachi, *Le Saint Siège et les Juifs. Le Ghetto à Rome.* — Rod. Lanciani, *L'Itinerario di Einsiedeln e l'ordine di Benedetto canonico* . . 189

L'Abbaye de San Galgano, près Sienne, au treizième siècle, par M. Camille Enlart 201

Une nouvelle inscription de Troesmis (Iglitza), par M. J. Toutain. . 241

Notice sur un plat de bronze gravé découvert à Rome, par M. R. de Lasteyrie 261

Un registre de lettres missives de Louis XII, par M. L. G. Pélissier 274

Afrique Romaine. — Notes sur les poteries communes d'Afrique, par M. J. Toutain 305

Pages
Deux inscriptions militaires d'Afrique, par M. R. CAGNAT 314
Quelques marques doliaires trouvées à Carthage en 1891, par le P. DELATTRE 323
Chronique. Fouilles de l'Ecole française de Rome en Tunisie . . 327
Bibliographie. — Guide dans les collections publiques d'antiques à Rome, par M. W. HELBIG. — *Archivio storico dell'arte, diretto da* Dom. GNOLI. — *Miscellanea archeologica*, par Mme la comtesse LOVATELLI. — *Die Katakombengemälde und ihre alten Copien,* par Jos. WILPERT 332
Le Manuscrit de Lyon N° C., par MM. F. NOVATI et G. LAFAYE. 353
Epigraphie africaine, par M. J. TOUTAIN 417
Note sur les Manuscrits du *Diarium Italicum* de Montfaucon, par par M. H. OMONT 437
Note sur l'île de la Galite (Tunisie), par M. J. TOUTAIN 454
Recherches et Documents sur la Bibliothèque du cardinal Sirleto, par M. Léon DOREZ 457
Théâtre et forum d'Ostie, par M. Pierre ANDRÉ. 492
Afrique Romaine. Chronique 506
Bibliographie. — *Giornale storico della letteratura italiana*, diretto e redatto da Francesco NOVATI e Rodolfo RENIER (P. DE NOLHAC). — Albert MARTIN, *Fac-similés de Mss. grecs d'Espagne gravés d'après les photographies de Ch. Graux avec transcriptions et notices.* — G. COZZA-LUZI, *La Cronaca Siculo-Saracena di Cambridge, con doppio testo greco scoperto in codici contemporanei delle biblioteche Vaticana e Parigina, e con accompagnamento del testo arabico* pel Can. B. LAGUMINA (Is. CARINI). — Edouard CUQ, *Les Institutions juridiques des Romains envisagées dans leurs rapports avec l'état social et avec les progrès de la jurisprudence* (Paul FOURNIER). 515

Planches. — I, II, III, IV, V. Dessins inédits du XVIe siècle. — VI. Un plat de bronze gravé. — VII. Spécimen de l'écriture de Montfaucon. — VIII et IX. Théâtre et forum d'Ostie.


GENERAL LIBRARY - U.C. BERKELEY
B000310155

